This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fi 28.1.2

Harvard College Library

FROM THE

MARY OSGOOD LEGACY.

"To purchase such books as shall be most needed for the College Library, so as best to promote the objects of the College."

Received JUN 5 1888

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

SEPTIÈME ANNÉE.

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME III.

ANNÉE 1863. — PREMIER SEMESTRE.

NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 1.

1863.

Fr 28.1.2
~~VII 2121.~~

HARVARD COLLEGE
JUN 5 1888
LIBRARY.

Mary Osgood fund.

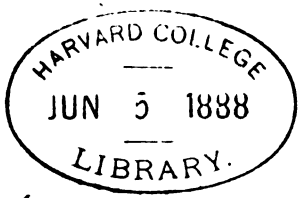

NANTES, IMP. VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, PLACE DU COMMERCE, 1.

GUÉRANDE.

Si la Bretagne a jamais existé à Saint-Nazaire, elle y a perdu aujourd'hui toute son originalité. Il faut faire quelques pas encore pour la retrouver, il faut pénétrer jusqu'à Guérande, qui paraît séparée de Saint-Nazaire par autant de siècles que de lieues. Ces deux villes sont l'antithèse l'une de l'autre. Ici l'activité fébrile d'une population maritime, commerçante et industrielle qui s'ouvre aux choses du dehors et se transforme pour vivre; là l'immobilité, l'absence de toute industrie et un silence claustral, qui font de Guérande une véritable nécropole. Les bruits et l'esprit du siècle paraissent s'être arrêtés devant les murailles dont la ville est encore ceinte. Guérande est une médaille du temps des ducs de Bretagne, dont les révolutions et la civilisation modernes ne sont pas encore parvenues à altérer le type. C'est une ville qui ne ressemble à aucune autre et où l'on a besoin de faire effort sur soi-même pour se rappeler le temps dans lequel on a le bonheur d'être garde national, contribuable, juré, électeur et éligible. A Guérande les propriétaires sont encore des gentilshommes; le juge, un sénéchal; les gendarmes, des exempts de la maréchaussée, et les douaniers, des maltôtiers. Tout fait croire au moyen âge : ces remparts à machicoulis flanqués de leurs tours imposantes; ces manoirs ombragés d'arbres qui s'élèvent dans l'inté-

rieur même des murs et qui ont conservé leur nom féodal; ces costumes étranges qui ont l'air d'un anachronisme.

Les jours de foire ou de marché, rien de plus attrayant que d'aller étudier successivement à chacune des portes de Guérande le contraste des diverses populations de la commune dans laquelle tout diffère, type, expression, habits, mœurs. Mais c'est surtout le dimanche, à la sortie de la grand'messe, alors que les fidèles, rassemblés de tous les points du pays, se précipitent à flots pressés par toutes les issues de l'église et s'entre-croisent sur le parvis, qu'il est curieux d'observer cette foule bariolée. Vers les portes occidentale et méridionale de la ville se dirigent les élégants paludiers de Saillé, vêtus, comme ceux du bourg de Batz, d'un costume aussi riche et éclatant qu'original; tandis que, par les deux portes opposées, se retirent les métayers, race toute différente, d'un type moins noble et moins beau, fidèle aussi cependant à son costume traditionnel, mais dont toutes les parties sont moins amples, les formes plus étriquées, les couleurs moins vives. Ces deux populations ne se trouvent mêlées qu'à l'église; elles vivent du reste étrangères l'une à l'autre, la première dans ses marais, la seconde dans ses champs, sans jamais s'allier entre elles par des mariages. Comme la mer et la terre, leurs nourrices respectives, elles semblent devoir se toucher éternellement sans se confondre.

Par un prodige historique dont on ne rencontre ailleurs aucun exemple, tandis que partout les races succèdent aux races et se fondent entre elles, les paludiers ou sauniers, seuls, adossés du côté de la mer à des rochers inaccessibles, séparés de tous leurs voisins par des dunes ou des marais infranchissables, conservent dans toute sa pureté primitive leur type originel qui contraste si fort avec celui des paysans des environs. Ne se mariant qu'entre eux, ils ne forment pour ainsi dire qu'une seule famille; aussi la confusion des noms est devenue telle, qu'il leur a fallu, pour se distinguer, y substituer l'usage des sobriquets.

Quant au costume, aucun autre ne présente à l'œil ni plus d'originalité ni plus de magnificence. Mais comment, sans le secours

du pinceau, rendre l'effet de ce chapeau à larges bords garni de chenilles de couleur et si étrangement relevé sur le côté en pointe ou en corne, signe symbolique qui fait reconnaître les trois phases de la vie du paludier. Le jeune homme porte cette corne sur l'oreille; dès qu'il est marié il la tourne par derrière, et s'il reste veuf c'est la pointe en avant qu'il devra offrir aux regards. Et cette collerette de mousseline qui se rabat sur les épaules, comme dans les portraits de Raphaël; ces nombreux gilets, tous de longueur différente et superposés par étages, de manière à laisser paraître les bandes de couleurs variées qui en garnissent les bords inférieurs; ces vastes braies plissées en toile fine, serrées au genou par des jarretières flottantes retenant des bas de laine blanche; ces sandales d'un jaune pâle; tel est le costume de cérémonie d'un paludier. Ce n'est qu'après le mariage qu'il arbore pour veste de dessus la couleur écarlate. Pour le travail, il ne porte qu'une blouse blanche, des culottes bouffantes et des guêtres de toile, au lieu de bas.

La jupe des femmes change aussi de couleur suivant leur état de jeune fille ou de femme mariée. Elles sont généralement jolies, blanches et fraîches, et annoncent une constitution d'autant plus robuste qu'elles dissimulent complétement leurs formes sous une sorte de plastron, sacrifiant souvent dans leur toilette d'apparat la grâce à la richesse. Leur coiffe étroite, formant une pointe derrière la tête, est rattachée sous le menton. Un corset rouge avec de larges manches à revers et un plastron carré, vert, bleu ou broché en soie, recouvre la poitrine; plusieurs jupes de drap à plis serrés; une *livrée* ou ceinture, large ruban de soie souvent broché de fleurs d'or ou d'argent, comme la piècette et le revers des manches, relève la jupe de dessus et se noue sur les hanches : un ample tablier de soie, violet, vert émeraude ou orange; d'élégants bas de laine, rouges ou violets, à fourchettes de couleur; des espèces de mules de religieuses pour chaussures : voilà la toilette d'une paludière.

C'est surtout aux processions du sacre, ou mieux encore les jours de noces, qu'il faut les voir déployer la pompe et l'origina-

lité de leur costume. Le plus souvent on se rend à l'église en cavalcade; les bâts des mules sont tous recouverts d'un magnifique draperie blanche, et chaque cavalier porte en croupe une jeune fille assise de côté derrière lui et qui se tient à son cavalier en lui passant un bras autour du corps. Le marié et la mariée ouvrent la marche sur la même mule. La mariée se reconnaît, indépendamment de sa couronne et de son bouquet avec une petite sainte vierge au milieu, aux dorures qui enrichissent à profusion sa toilette. Un plastron de drap d'or lui recouvre la poitrine; une *livrée* brodée d'or retrousse son jupon; des paillettes d'or étincellent aux fourchettes de ses bas.

Qelquefois — funeste présage! — ce cortége se croise avec un autre. Ici les femmes sont encapuchonnées dans une espèce de demi-mante en laine noire, revêtue extérieurement d'une toison très-longue et très-fournie; près d'elles s'avancent gravement des hommes enveloppés dans de grands manteaux de drap noir coupés à l'espagnole et le bord relevé du chapeau tourné en avant. C'est le costume de deuil.

Avant que le progrès et la vapeur aient aboli ces singuliers usages, il serait à désirer que le souvenir en fût au moins conservé par la peinture.

Histoire. — On fait remonter, selon l'usage, la ville de Guérande aux Romains, que les Armoricains, sous la conduite de saint Germain d'Auxerre, en auraient chassés, disent les chroniqueurs, en 448. On l'appelait alors *Grannona,* localité que la notice des Gaules, dressée au Ve siècle sous le règne d'Honorius, dit occupée par un commandant avec sa cohorte (Tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ, *Grannona,* in littore saxonnico). Mais l'emplacement de l'oppidum de *Grannona* qui, suivant quelques antiquaires, occupait le plateau élevé où se trouvent aujourd'hui les *moulins de la place,* n'est pas déterminé, et les Normands mettent la même ville à l'embouchure de la Seule (Calvados). Quelle que soit l'étymologie de Guérande ou de Grannona, il est certain que les peuples de cette contrée furent évangélisés au IIIe siècle par saint Clair, premier évêque de Nantes, qui est resté le patron de Saillé, trêve de Gué-

rande, tandis que les habitants de Guérande choisirent pour patron saint Aubin, évêque d'Angers, mort à la fin du VIe siècle, auquel ils consacrèrent leur principale église.

Guérande était la seconde ville du comté nantais, le siége d'un gouvernement à juridiction royale, avec subdélégation et communauté de ville députant aux États. Les villes du Croisic, de la Roche-Bernard et soixante-treize juridictions hautes, moyennes et basses, ressortissaient à son siége, et l'on a même prétendu qu'elle avait été le chef-lieu d'un évêché. Voici ce qui a donné lieu à cette opinion : En 850, Actard était évêque de Nantes et soutenait les prétentions de la France. Nominoë, mécontent, le chassa de son siége et en pourvut Gislard; mais, en 855, ce prince étant venu à mourir, Érisopoë, son fils et son successeur, rétablit Actard dans ses droits. Gislard se trouvant sans siége, vint à Guérande où il fut assez heureux pour rencontrer de nombreux adhérents et pour conserver la moitié du diocèse que cet événement fit appeler *la Mée,* c'est-à-dire la *moitié,* et qui forme depuis l'archidiaconé de la Mée.

Salomon, successeur d'Érisopoë, fit bâtir un palais à Gislard dans une rue de la ville qui porte encore le nom de rue de l'Évêché, et c'est à cette même cause qu'on attribue les mitres et les crosses sculptées en relief dans l'église de Saint-Aubin.

Après le sac de Nantes par les Normands, vers 909, ces barbares se ruèrent sur Guérande, et lui livrèrent des assauts si furieux et si fréquents, que les pauvres assiégés furent bientôt réduits au désespoir. En cette extrémité, inspirés par une dévotion tardive, il leur vint à l'idée d'invoquer saint Aubin, le patron de la ville. Bien leur en prit, « car lorsque moins ils y pensoient, dit la légende, le courage leur crut divinement. Sur cette résolution, ils se préparèrent de nouveau au combat, se mirent en ordonnance et rang de bataille dans les rues, puis ayant abattu les ponts, levé les herses, sortirent des portes pour attaquer les barbares, et comme ils étoient encore ès barrières, virent visiblement descendre du ciel un jeune chevalier armé de toutes pièces, monté sur un bon coursier, la lance sur la cuisse, mais brillant et luisant comme le soleil, qui leur dit que, puisqu'ils l'avoient pris pour leur patron et en ce grand danger

invoqué à leur ayde, il n'y avoit voulu faire faute, qu'ils eussent bon courage et le suivissent. Disant cela se mist en teste des compagnies guerrandoises, lesquelles sous sa conduite marchèrent vers le camp des ennemis qu'ils surprindrent ne s'en donnans garde et ne pensans que les assiégéz eussent osé seulement s'adviser de telle entreprise : ils mirent tout le camp ennemi en déroute et en firent un tel carnage que la terre demoura toute couverte de corps morts ; et cela faict, cet heureux chevalier disparut et se déroba à leurs yeux. »

L'histoire de Guérande ne commence à prendre une importance réelle qu'à l'époque de la guerre de Charles de Blois contre Jean de Montfort. Pendant la captivité de ce dernier, les habitants se rallièrent à Jeanne de Flandres sa femme, et on y frappait, au nom de ce prince, des monnaies qui portent au revers le lion de Montfort et la légende : *Moneta Guerant.* En 1342, Louis d'Espagne, du parti de Charles de Blois, vint assiéger cette place qui, après quelque résistance, fut prise d'assaut et dont les habitants furent passés au fil de l'épée. Huit mille Guérandais furent, dit-on, massacrés ainsi par les Espagnols, les uns dans les rues, les autres brûlés dans leurs maisons ou dans l'église Saint-Aubin où ils s'étaient réfugiés. Guérande avait donc été une des premières victimes de cette guerre civile qui désola la Bretagne pendant vingt-trois ans, mais elle eut la consolation de voir la paix se conclure dans son enceinte. Ce fut en effet devant le *grand autel de Saint-Aubin* que fut signé, le samedi saint 12 avril 1365, le traité qui mit fin à la querelle. Seize années plus tard (1381) de nouvelles conventions étaient jurées sur la vraie croix dans l'*église de Notre-Dame-de-la-Blanche.* Ces conventions, connues sous le nom de ratification du traité de Guérande, achevèrent d'assurer à la maison de Montfort la possession exclusive de la couronne. Guérande ouvrit ses portes au connétable du Guesclin en 1373 et soutint, en 1379, un nouveau siége contre Clisson qui fut obligé d'abandonner son entreprise.

A la mort du duc François II, en 1488, le maréchal de Rieux, tuteur d'Anne de Bretagne, qui avait entrepris de marier sa pupille à Alain, sire d'Albret, voulut s'emparer de Guérande. La duchesse

y envoya promptement des troupes commandées par le comte de Dunois et fit trancher la tête à plusieurs partisans du maréchal pour avoir osé porter les armes contre leur souveraine.

Les habitants de Guérande, conduits par Pierre Godelin, sieur de Chavagnes, battirent en 1557 les troupes qu'une flotte espagnole avait débarquées à Chef-Moulin et restèrent, pendant les troubles de la Ligue, fidèles au parti du roi de Navarre. Après l'établissement du parlement de la Ligue à Nantes, par le duc de Mercœur, le présidial de Nantes se réfugia à Guérande en 1590 et lança de là un décret de prise de corps contre les maire et échevins de Nantes, qui avaient pris parti contre le roi.

Il était dans les destinées de Guérande de soutenir un siége toutes les fois que la guerre éclaterait en Bretagne. Le 18 mars 1793, les royalistes de la rive gauche de la Loire forcèrent la porte de Saillé et s'emparèrent de Guérande. L'approche du général Beysser, arrivant de Lorient avec des renforts, la leur fit évacuer. Le 7 juillet 1815, une division de l'armée royale de la rive droite, commandée par M. du Cambout de Coislin, tenta une nouvelle attaque qui dura tout un jour. La ville fut bien défendue par une garnison de troupes de ligne qu'avaient renforcée les brigades de la douane. Les assaillants, dont les principaux chefs étaient Guérandais, craignant d'exposer aux rigueurs d'un siége une population qui leur était toute dévouée, se retirèrent dans la nuit.

Guérande est toujours habitée par une vieille et sévère noblesse, faisant avant tout profession d'indépendance, et dédaignant également les intrigues des cours et les spéculations industrielles. Il serait difficile de trouver, même en Bretagne, une société mieux choisie et de meilleures manières. C'est la patrie du général Bedeau.

Édifices religieux. — L'*église de Saint-Aubin* de Guérande fut érigée en collégiale par le roi Salomon de Bretagne, en 868; mais il s'en faut que l'édifice actuel ait une antiquité aussi reculée. Ses plus anciennes parties, qui sont ses trois nefs, remontent, ainsi que le *clerestory*, au XIIe ou au XIIIe siècle, c'est-à-dire au style de transition. Ainsi les arcades en lancettes reposent sur des colonnes

à chapiteaux romans d'une grande variété. On y remarque beaucoup d'oiseaux, de monstres, de chimères; deux chapiteaux offrent des sujets plus extraordinaires : sur l'un, deux personnages en scient un troisième étendu sur une roue; sur l'autre, un pauvre patient étendu sur un gril se débat dans d'affreuses contorsions au-dessus d'un feu ardent que deux bourreaux alimentent au moyen de forts soufflets. Le carré central est aujourd'hui surmonté d'un mauvais clocher d'ardoises qui a vraisemblablement remplacé une tour romane. Le chœur, élevé de plusieurs degrés au-dessus de la nef, est prismatique, avec des amorces de voûtes non exécutées, terminées en consoles qui annoncent le XVIe siècle. Les transepts sont aussi du XVIe siècle, et à la même époque appartiennent la façade ouest et la tour surmontée d'un petit campanile moderne, posé en encorbellement. Cette espèce de guérite, peu en harmonie avec le style de l'édifice, a remplacé en 1833 d'une façon disgracieuse un élégant clocheton de la renaissance. Dans l'épaisseur du contre-fort, à gauche du porche ouest, est une chaire à prêcher en pierre, à laquelle on accède par une petite porte à l'intérieur de l'église.

Ce porche occidental et un autre porche latéral au midi, avec ses deux portes géminées de la dernière période gothique, ont été en 1860 restaurés avec intelligence et avec goût. Les trois nefs sont terminées à l'est par des fenêtres qui ont conservé leurs vitraux. Les panneaux de la fenêtre, du côté de l'épître, donnent la vie de saint Julien ; ceux de la fenêtre absidiale représentent le couronnement de la Vierge, entourée de la cour céleste. La fenêtre du côté de l'Évangile était probablement consacrée à saint Aubin ; mais une réparation maladroite, en intervertissant l'ordre des tableaux, les rend aujourd'hui inintelligibles. De beaux rétables du XVIIe siècle, avec colonnes et entablements en marbres de diverses couleurs, ornent les autels des transepts. On regrette la perte du jubé démoli en 1804, c'est-à-dire depuis le rétablissement du culte.

Notre-Dame-de-la-Blanche fut construite en 1348 par Jean, comte de Montfort, devenu plus tard le duc Jean IV. C'est un gracieux

édifice de 24 mètres de longueur sur 7 de largeur, se composant d'une nef unique formée de cinq arcades à colonnes engagées dans les murs latéraux, posées sur des piédestaux et couronnées de chapiteaux d'un bon style, simples, mais élégants.

Le chœur est à pans coupés; les fenêtres étroites sont entourées d'une simple moulure, épannelée et fermée par un cintre où l'ogive se distingue à peine. Une façade du siècle dernier a été remplacée en 1854 par une autre façade en harmonie parfaite avec le style général de l'église. Cette église, restaurée de fond en comble, est garnie aujourd'hui de jolis vitraux représentant la vie de Notre-Seigneur et de la Vierge, avec un autel et une chaire en pierre offrant tous les motifs de l'ornementation usitée au XIVe siècle.

Le *couvent des Dominicains* ou *Jacobins* fut fondé en 1408 par le duc Jean V, en présence duquel eut lieu, en 1441, la consécration de leur église. On n'en aperçoit plus que les ruines, à l'entrée du faubourg Bizienne.

Les *Ursulines*, fondées en 1646, par la mère Marie Charrette, ursuline du couvent de Nantes, dans une petite maison nommée la *Porte-Talon*, furent transférées en 1700 dans les bâtiments actuels, situés au faubourg Saint-Michel et aujourd'hui convertis en petit-séminaire.

L'*hôpital Saint-Jean*, dans l'intérieur de la ville, fut établi en 1650; l'*hôpital Saint-Louis* et le *nouvel hôpital*, inauguré en 1856, développent leurs façades en regard l'une de l'autre, dans le faubourg Saint-Michel, sur le bord du chemin de Saint-Nazaire.

La partie rurale de Guérande possède de nombreuses chapelles trèviales avec vicaires résidants.

Fortifications. — L'ancienne ville de Guérande s'étendait, dit-on, jusqu'au plateau où sont les *moulins de la Place*. S'il en est ainsi, son périmètre a été bien rétréci, car il n'est plus aujourd'hui que de 13 à 1400 mètres. Les belles *murailles en pierre* de granit qui subsistent de nos jours furent bâties par le duc Jean V, en 1431, avec les deniers provenant des fouages

et octrois de la cité. Elles étaient flanquées de onze tours ; dix sont encore debout ; la onzième, la tour Sainte-Catherine, a été démolie en 1816. Le *château*, qui occupait, dit-on, l'emplacement actuel du *marché au bois*, fut démoli en 1614, sur la demande des États. On entre toujours dans la ville par quatre *portes* placées aux quatre points cardinaux. Les portes Bizienne et de Saillé ont la forme d'un arc de triomphe antique. La porte Vannetaise, plus ancienne, se compose de deux tours en ruines. La quatrième, la porte Saint-Michel, est plutôt à elle seule une forteresse qu'une simple porte ; elle est défendue par deux tours élevées et imposantes, et contient les archives, la prison et l'hôtel-de-ville. Ces tours sont couronnées de machicoulis et de créneaux fermés, surmontés de toits en pointe couverts en ardoises ; l'entrée est en cintre surbaissé. Au-dessus bâillent d'étroites baies, traces de la herse, encadrant un large cartouche aux armes mutilées de Guérande, un écu en losange soutenu par des lions casqués et semé de mouchetures d'hermines. La porte Saint-Michel est de plus couverte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de signes lapidaires taillés en creux, que l'on pense avoir été des marques de tâcherons pour la facilité des appareils. L'enceinte entière de la cité est dans son ensemble une sorte de cintre ovoïde, ou plutôt affecte la forme circulaire, sauf quelques pans coupés à peine indiqués. Des boulevards plantés l'environnent d'un rideau de feuillage, et forment dans la partie est nommée le *Mail*, une terrasse d'où l'œil découvre toute la république des marais salants et les dunes envahissantes des sables d'Escoublac, l'oasis bas-bretonne du bourg de Batz, le port du Croisic, et par-dessus ces aspects variés l'horizon sans bornes de la mer.

POL DE COURCY.

EMMA.

Il y a sur les bords de la Sèvre, à l'extrémité sud de la petite ville de Mortagne, une maison de modeste apparence qu'on peut à volonté regarder comme la première de la campagne et la dernière de la ville. La rue qui y conduit commence par deux rangées non interrompues d'édifices à plusieurs étages, ayant des marteaux aux portes et des balcons aux fenêtres principales. Peu à peu les toits s'abaissent insensiblement, les espaces vides deviennent plus grands, les parterres cultivés devant les façades et les plantes grimpantes qui s'enroulent aux fils de fer attachés aux fenêtres trahissent un certain laisser-aller campagnard; les arbres forestiers étendent leurs branches indépendantes au-dessus de la voie publique et la rue finit entre deux buissons d'aubépines, où les oiseaux font leurs nids en attendant que la race envahissante de l'homme vienne les chasser de leurs retraites.

La simple demeure dont nous venons de parler est bâtie au milieu d'un petit enclos, fermé de murs du côté de la rue et de haies partout ailleurs. Un ormeau, d'une prodigieuse grosseur, couvre en partie la cour sur laquelle il répand une sombre fraîcheur. Au pied de l'arbre se trouve un banc de bois entouré d'un terrain sablé, et des deux côtés du sentier, un fin gazon rempli de violettes, de primevères et de marguerites, garde toute l'année sa couleur d'émeraude, grâce à l'abri de son vieux protecteur Malgré cet avantage, malgré le chant perpétuel des oiseaux voletant sans

cesse sur les branches de l'orme, tout ce côté offre un aspect un peu triste. Les deux fenêtres basses qui s'ouvrent sur la cour semblent aspirer un air humide et froid et l'on sent avec un frisson involontaire l'absence éternelle du soleil dans ce lieu ombragé.

Mais si, entrant dans la maison, on parcourt jusqu'au bout le corridor que termine une porte vitrée, la scène change tout à coup. Le jardin, modestement rempli de choux, de carottes et de toutes les plantes potagères utiles dans un ménage, s'étend en pente douce vers la rivière dont les eaux vives et murmurantes s'en vont dansant sur les cailloux et les rochers. Des moulins, des usines de toute espèce, des maisons blanches aux enclos fleuris; des prairies remplies de vaches brunes ou noires, marchant lentement ou nonchalamment couchées dans l'herbe épaisse; des files de mulets et d'ânes descendant avec prudence les chemins raboteux du coteau, et faisant retentir leurs clochettes au joyeux tintement; ailleurs de longues bandes de toile grise, étendues sur les prés pour y blanchir à la rosée de la nuit et au soleil du jour; des charrettes, les unes grandes et lourdes, les autres petites et légères, attelées tantôt de bœufs aux longues cornes, tantôt d'un maigre petit bidet ayant plus de courage que de force; des voitures de toute grandeur et de toutes formes traversant le pont et roulant dans toutes les directions; partout l'activité, la vie, la lumière et le mouvement.

Pour jouir plus amplement des charmes de cette vue, l'habitation possède de ce côté quatre fenêtres, une à droite, l'autre à gauche de la porte, et deux à l'étage supérieur. A l'époque où commence cette histoire, c'est à dire en 182., une épaisse toison de rosiers, de jasmins et de chèvrefeuille couvrait déjà entièrement la façade de pierres brutes et montait jusqu'aux briques rouges du toit sur lesquelles plusieurs branches hardies s'élançaient encore. Les rameaux flexibles, remplaçant les stores et les persiennes, retombaient en longs festons devant les fenêtres et l'on pouvait voir qu'un soin extrême était donné à cette odorante tapisserie, aussi bien qu'aux fleurs qui se montraient çà et là au milieu des légumes du jardin.

La personne à qui appartenait cette demeure était une femme,

presque jeune encore, que l'on appelait Mme Renaud; elle se disait veuve et vivait fort retirée avec sa fille unique et une seule servante. Nul dans le pays ne connaissait sa famille et ne savait où elle avait passé sa jeunesse. Elle était arrivée un jour par la voiture publique avec son enfant alors âgée de quatre ou cinq ans; elle avait acheté cette propriété, et depuis, n'en était plus sortie que pour aller à l'église, ou pour parcourir, durant les belles soirées de l'été, les sentiers les moins fréquentés des environs, en tenant sa fille par la main. Elle était bien belle alors, quoique pâle et triste; peu à peu sa beauté s'était flétrie, et sa fraîcheur avait été emportée par le temps. Des rides se montraient maintenant sur son front, des fils argentés s'échappaient de ses longues tresses brunes, son regard était devenu moins brillant et plus pensif encore, et sa démarche avait perdu sa légèreté. Mais à ses côtés, fraîche et riante comme le printemps fleuri, grandissait la jeune Emma qui semblait s'embellir de toutes les grâces, de tous les charmes dérobés à sa mère. Elles ne se ressemblaient pourtant pas. Les traits réguliers, les yeux noirs, les cheveux de même couleur de Mme Renaud, n'avaient aucun rapport avec les yeux bleus, la bouche épanouie, le teint blanc et rose et la chevelure blonde d'Emma. Quant à l'expression des deux visages, à la mélancolie profonde qui régnait toujours sur celui de la mère et à la gaîté qui éclairait la physionomie de la fille, on devait moins s'étonner de cette dissemblance; l'une entrait dans la vie sans la connaître, l'autre en avait fait de bonne heure le rude apprentissage.

Nous n'avons pas besoin de dire à quel point la curiosité des commères de Mortagne avait été éveillée par l'arrivée subite de Mme Renaud, et quel train durent aller, dans les premiers moments, les suppositions et les bavardages. Mais la vie retirée de la veuve, sa volonté manifeste d'éviter toute connaissance intime, la réserve polie qu'elle apportait dans toutes ses relations déjouèrent les tentatives faites pour apprendre quelques détails sur son passé, et l'on finit par s'habituer à la voir errer solitaire et triste, au milieu d'une société où elle ne s'était créé aucun lien et à laquelle elle ne demandait ni affection ni appui. Du reste, un trait caractéris-

tique marqua les commérages excités par la présence de Mme Renaud ; ils furent rarement malveillants et tout en lui attribuant des chagrins et des aventures romanesques, on n'attaquait pas sa réputation. Peut-être fallait-il attribuer ces ménagements peu ordinaires à l'expression de pureté, de simplicité confiante et de bonté gracieuse dont les esprits vulgaires des habitants de la petite ville étaient eux-mêmes frappés. On pouvait bien deviner sur ses joues la trace profonde de larmes amères, mais nul n'aurait osé lire dans le beau et calme regard de ses yeux noirs la crainte d'une révélation honteuse. On avait donc fini par regarder Mme Renaud et sa fille avec une indifférence assez bienveillante et l'on respectait leur solitude, mais il n'était besoin que de bien peu de chose pour réveiller la curiosité assoupie, et quand vers la fin du mois de juin 182. il arriva une lettre à l'adresse de Mme Renaud, ce vulgaire incident sembla si extraordinaire que la nouvelle, partant du bureau de poste, fit le tour de la ville avant même que la missive pût être remise à sa destination. Ce fut bien pis lorsque, quelques jours après, un homme d'environ trente-cinq ans, bien mis et d'une apparence distinguée, descendit de la diligence, devant la principale auberge de Mortagne, et, après avoir pris quelques informations, se dirigea vers la demeure de Mme Renaud. Indifférent aux regards avides et curieux qui le suivaient, l'étranger marchait la tête baissée, plus occupé de ses propres pensées que de ce qui l'entourait. Il était pâle, il paraissait souffrant ; mais peut-être était-ce chez lui l'esprit qui, plus que le corps, était malade et imprimait à sa physionomie une expression de fatigue et d'abattement ? Il sonna à la porte de Mme Renaud, et s'appuyant contre un pilier, attendit qu'on vînt lui ouvrir, tout en regardant d'un air pensif, à travers l'étroite claire-voie, la cour sombre et fraîche à demi couverte par les branches de l'ormeau.

La vieille servante était sans doute prévenue de son arrivée, car elle l'admit sans difficultés ni questions. Il allait franchir le seuil, lorsque de l'autre bout du corridor, une jeune fille arriva en courant, puis s'arrêta stupéfaite et comme effrayée à la vue du visiteur. Celui-ci ne put s'empêcher de se retourner pour admirer

la charmante enfant qui venait de lui apparaître si inopinément. Elle tenait à la main son chapeau de paille, et ses cheveux blonds, agités par le courant d'air, voltigeaient autour de son visage, en mille boucles légères que chaque bouffée de vent divisait et multipliait encore. Sa simple robe de toile dessinait une taille peu élevée mais gracieuse; un étonnement timide colorait lentement ses joues délicates, son front et jusqu'à son cou d'une teinte de plus en plus rosée. Pendant un instant, elle resta immobile, trop surprise elle-même pour s'apercevoir de l'attention qu'elle excitait. Elle faisait un mouvement pour se retirer lorsque l'inconnu la saluant avec politesse, se hâta d'entrer dans un petit parloir où la vieille servante le pria d'attendre pendant qu'elle allait prévenir Mme Renaud.

L'ameublement plus que simple du salon n'offrait de curieux qu'un portrait, aussi remarquable par l'exécution que par la jeune et belle tête d'homme qu'il représentait. L'étranger s'en approcha et il le contemplait avec un sourire mélancolique, lorsqu'un pas léger se fit entendre; il se retourna et aperçut Mme Renaud, qui s'avançait, pâle et tremblante. Il s'empressa d'aller à sa rencontre, lui prit la main avec autant de respect que d'affection, et la conduisant à un fauteuil sur lequel elle se laissa tomber, lui dit d'une voix émue :

— Il n'a pas dépendu de moi que cette douloureuse entrevue n'ait eu lieu plus tôt, ma pauvre sœur !

— Sœur ! s'écria Mme Renaud, en détournant la tête et en repoussant nerveusement les mains qui tenaient les siennes, non ! non ! ne m'appelez pas ainsi, M. de Gressac ! Ce titre ne m'appartient pas ! j'y ai renoncé ! j'ai renoncé à tout au monde, à la vie, au bonheur ! Que n'ai-je pu éteindre mon cœur en même temps que les espérances de ma jeunesse !

— Votre héroïque abandon vous a fait perdre vos droits aux yeux de la société et de la loi, peut-être, *ma sœur,* répondit M. de Gressac en appuyant sur ce mot; mais c'est pourquoi ils doivent m'être plus respectables encore. Mon père est mort; il vient de suivre dans la tombe celui que votre sublime dévouement a sauvé de sa malédiction.

— Ne me parlez pas de dévouement sublime! s'écria encore Mme Renaud, dont le caractère doux et calme semblait transformé complétement sous l'empire des souvenirs qui venaient d'être remués dans son cœur; sais-je si je n'ai pas été coupable dans ce moment suprême, et si je n'aurai pas un compte terrible à rendre des droits que j'ai abandonnés en même temps que les miens? J'avais tout oublié, tout sacrifié pour Renaud, même mon enfant, ma pauvre enfant délaissée par moi dès sa naissance et qui n'avait reçu de sa mère qu'un douloureux et unique baiser. Je n'y pensais pas alors; mais depuis j'y ai souvent pensé avec des remords poignants. N'est-elle pas sa fille aussi à lui? et qu'aurais-je à répondre, si elle venait me redemander son nom, son rang et tout ce que je lui ai ôté dans une heure d'abnégation passionnée?

— Vous pouvez lui rendre tout, ma sœur, répondit M. de Gressac, en reprenant la main de Mme Renaud; mais il vous faudra encore un grand courage, car vous aurez à faire un cruel sacrifice.

— Que voulez-vous dire? demanda Mme Renaud avec une anxiété qui suspendit pour un moment toute autre pensée.

— La mort de mon père me laisse libre de remplir la promesse que j'ai faite à mon pauvre frère mourant. J'avais juré d'être le protecteur de son enfant et de le faire rentrer un jour dans ses justes droits, je viens accomplir mon serment. La fille de Renaud deviendra la mienne, elle reprendra la fortune qui lui appartient, mon nom qui est celui de son père, le rang qui doit être à elle. La loi donne ce pouvoir à l'adoption légale.

Une vive émotion fit battre le cœur de Mme Renaud à cette proposition inattendue.

Après un instant de silence, elle releva la tête et une nouvelle idée sembla la frapper en considérant M. de Gressac, jeune encore et beau malgré le voile de mélancolie qui altérait sa physionomie.

— Vous n'êtes pas marié? dit-elle en hésitant.

— Non, répondit-il, et j'ai renoncé pour toujours au mariage. Je vous comprends, vous trouvez cette résolution bien téméraire, bien prématurée peut-être; mais est-ce vous qui refuserez de

croire à ces brisements de cœur dont on ne se relève pas, à ces épreuves terribles qui vous désabusent pour toujours et qui laissent votre âme aussi flétrie, aussi épuisée que si de nombreuses années avaient passé sur vous? J'en suis arrivé là, et s'il reste en moi quelques germes d'affection, c'est à la fille de mon frère que je veux les consacrer. Je pourrai l'aimer comme un père, tout autre amour est mort dans mon cœur.

M. de Gressac avait semblé faire un effort pour prononcer ces quelques paroles; il s'était levé et avait parcouru à grands pas l'étroit cabinet; mais au bout d'un moment il reprit son sang-froid, vint se rasseoir près de Mme Renaud, et tous deux, écartant d'un commun accord des souvenirs trop douloureux, cherchèrent à retrouver du calme en s'occupant d'Emma. M. de Gressac expliqua ce qu'il pouvait et voulait faire en faveur de sa nièce. Mme Renand consentit à sacrifier la seule consolation de sa triste vie, et se chargea d'annoncer à la jeune fille l'avenir qui s'ouvrait devant elle, en lui faisant connaître en même temps un passé jusqu'alors ignoré complétement.

Emma en revoyant sa mère, une heure environ après le départ de M. de Gressac, remarqua en elle une tristesse et une préoccupation qui changèrent sa curiosité en inquiétude. Cependant Mme Renaud, reculant devant les aveux qu'elle avait à faire, éluda toutes questions; mais lorsque, rentrées dans leur chambre commune, la mère eut, suivant sa coutume, déshabillé et couché son enfant, lorsqu'elle eut bordé le lit, disposé les rideaux, arrangé l'oreiller où reposait cette tête chérie, elle se mit à genoux et se prit à la regarder avec une fixité et une attention singulières.

— Qu'avez-vous, maman? demanda Emma avec émotion, qu'ai-je fait pour que vous me regardiez si sévèrement?

La mère soupira, mais un sourire de tendresse et d'orgueil se fit jour à travers sa tristesse.

— Tu seras bien jolie avec des dentelles et des diamants dans les cheveux, dit-elle, et l'attirant plus près encore, elle déposa un baiser sur les yeux bleus qui la regardaient doucement; mais en-

suite un soupir lui échappa de nouveau, — je les aimerais mieux noirs comme ceux de ton père, murmura-t-elle.

— Mon père, répéta la jeune fille à voix basse, comme si une timide curiosité s'éveillait en elle.

— Je ne t'ai jamais parlé de lui, reprit Mme Renaud, cela ne te surprenait-il pas ?

— Je pensais que ce souvenir vous était douloureux, ma pauvre chère maman, répondit Emma en glissant doucement une de ses mains dans celles de sa mère. Je sais bien que vous avez eu autrefois de grands chagrins.

— De grands chagrins..... et aussi de grands torts, reprit Mme Renaud. Des torts envers toi, mon Emma. Mais, grâce à Dieu, je puis tout réparer, et je le ferai, quand l'effort devrait me briser le cœur.

Et arrêtant par un geste la dénégation qu'elle lisait sur les lèvres entr'ouvertes de sa fille, Mme Renaud, toujours à genoux, commença d'une voix tremblante le récit qu'elle avait promis de faire.

Le père de Mme Renaud était un négociant de Bordeaux, dont les talents, la capacité et la belle fortune semblaient promettre à la jeune Augustine un brillant avenir. Malheureusement, soit imprudence de sa part, soit friponnerie chez ceux qu'il employait, un soudain désastre vint lui ravir le fruit de ses longs travaux. Il fut complétement ruiné. Sa fille eut alors à passer par les amères épreuves qui suivent un pareil malheur. Elle vit successivement la froideur, l'ingratitude, l'inimitié succéder aux chaleureux témoignages d'intérêt et d'affection, la gêne et la pauvreté remplacer le luxe et les plaisirs, et son père, usant ses dernières forces dans une lutte infructueuse contre la destinée, succomber enfin à ses chagrins. Cette mort, qui la laissait sans ressources, la força d'accepter un refuge chez un de ses oncles, homme riche et égoïste, qui ne put refuser sa protection à sa nièce, mais qui la lui fit durement payer. Les remarques sur l'imprudence paternelle, les allusions fréquentes à la charge qu'on s'imposait, les exigences hautaines, rien ne fut épargné à la pauvre fille ; mais ce fut bien pis encore lorsque ses cousines et sa tante vinrent à s'apercevoir que la beauté d'Augus-

tine éclipsait sans peine toutes leurs élégantes toilettes, malgré la mise plus que modeste qui lui était imposée. Sa vie devint alors un véritable supplice, que son caractère doux, humble et résigné, pouvait seul supporter sans révolte.

Parmi les nombreux visiteurs qui venaient assidûment dans la maison de son oncle, un tout jeune homme, nommé M. Renaud de Gressac, avait été frappé dès le premier jour par la remarquable beauté d'Augustine et par sa position dont il avait vu ou deviné toutes les amertumes. C'est le propre des âmes nobles et des cœurs tendres de s'attacher plus fortement par le besoin qu'on a de leur appui. Enlever cette enfant à la vie qu'elle menait, l'entourer de tendresse, elle qui ne rencontrait que dédain et mauvais vouloir, prouver au sort son injustice et réparer les torts de la fortune, devint le but et l'espoir de Renaud de Gressac. Mais bien des difficultés s'opposaient à ses désirs. Il n'était pas majeur, il dépendait d'un père riche, fier et absolu. On ne pouvait espérer que le comte de Gressac consentît librement à un pareil mariage; et quant à changer quelque chose à ses opinions, à modifier ses volontés ou à vaincre son inflexibilité, son fils savait d'avance que c'était impossible. Dans cette situation, il fit ce qu'il y avait de pis à faire; il avoua ses sentiments à Augustine, se flattant que le temps ou un heureux hasard lui permettrait plus tard de se déclarer hautement, et la suppliant de penser du moins, en attendant, qu'un cœur ami veillait sur elle et souffrait avec elle.

Le langage du dévouement était inconnu à la jeune fille, elle avait presque oublié celui de l'affection; son cœur s'ouvrit facilement à des accents si doux et bientôt son âme entière appartint à Renaud. Elle ne s'affligeait que lorsqu'il était triste, elle espérait lorsqu'il le voulait et ne s'inquiétait que de ses inquiétudes; elle était devenue presque insensible à toute impression, à toute souffrance personnelle. Un sentiment si exclusif ne pouvait longtemps se dissimuler aux yeux jaloux qui observaient Augustine. Sa tante et ses cousines ne tardèrent pas à en deviner la cause, et alors, au nom de la prudence, des convenances et de la morale, un cri de réprobation s'éleva si haut que l'écho en parvint aux oreilles de M. de Gressac le père. Il écrivit aussitôt à son

fils pour lui dire ce qu'il avait appris et lui ordonna de revenir près de lui. Renaud, désespéré, ne put se décider à abandonner Augustine ; il la revit en secret, lui proposa de l'épouser et de quitter pour toujours le pays qui leur refusait le bonheur. La pauvre enfant n'hésita même pas. Il n'était pas en son pouvoir de douter lorsque Renaud parlait; elle croyait en lui et lui obéissait aveuglément. En voyant cette ardente confiance, le jeune homme eut un moment de remords et de crainte. Il sentit qu'il assumait une responsabilité terrible et que la démarche qu'ils allaient faire pèserait éternellement sur sa propre conscience avec toutes ses conséquences fatales. Mais il se dit aussi qu'il ne lui était pas permis de repousser une tendresse si profonde; il fit à la hâte les préparatifs nécessaires, amassa le peu d'argent qu'il possédait et passa avec Augustine en Angleterre, où ils se marièrent.

Les deux jeunes époux, absorbés par leur félicité présente, ne songèrent point d'abord à l'avenir qui s'ouvrait devant eux. Indifférents au monde, à la fortune, à tout ce qu'ils avaient quitté, ils n'y pensaient que pour se réjouir d'être débarrassés de toutes les obligations importunes qui leur auraient volé quelques instants de bonheur dont ils jouissaient. Cachés dans un de ces *cottages* dont l'Angleterre fourmille, ils laissaient couler les jours sans les compter et sans les regretter. Mais enfin le temps arriva où l'impérieuse nécessité vint rompre le charme. L'argent manqua et il fallut songer à la manière d'en gagner pour vivre. Renaud écrivit à un des amis qu'il avait laissés en France ; il lui demanda de chercher pour lui un emploi modeste dont les appointements lui suffiraient jusqu'au moment où il serait réconcilié avec son père. Il conservait encore l'espoir de voir celui-ci pardonner et prendre son parti de ce qui était chose faite. Il n'avait eu depuis son mariage aucune communication avec la France; les obstacles, qui autrefois le faisaient trembler, lui semblaient maintenant moins redoutables. Il arriva dans cette disposition prendre possession de la petite place que son ami avait réussi à lui procurer dans une ville de province, et le plaisir d'arranger le mieux possible leur établissement, de se revoir chaque soir après avoir été forcés de se quitter pour quelques heures, fut une nouvelle phase dans le bonheur

dont les pauvres jeunes gens jouirent encore pendant quelques mois.

Mais bientôt des difficultés de toutes sortes surgirent autour d'eux et le ciel se couvrit de nuages menaçants. L'état de santé d'Augustine exigea des soins, des dépenses qui entraînèrent Renaud bien au-delà de la faible somme qu'il possédait; car il ne pouvait se résigner à la pensée que sa femme chérie souffrait par suite des privations qu'elle devait s'imposer. Il fit alors des dettes et commença à exciter la défiance.

En même temps il apprit que son père, loin d'être disposé à lui pardonner, avait fait serment de ne le revoir jamais, s'il ne consentait à rompre un mariage contracté sans l'autorisation paternelle et en dehors des lois françaises. Il sut même que son séjour en Angleterre avait seul rendu infructueuses les mesures prises dès le premier moment pour le séparer de sa femme. La tristesse remplaça l'espérance dans son cœur, plus ardent que ferme, et il eut peine à cacher à Augustine les appréhensions qui l'agitaient.

Bientôt la naissance d'une fille vint ajouter à ses cruelles anxiétés. Renaud avait à peine goûté l'inexprimable bonheur de serrer dans ses bras son enfant et de baiser le front pâle de la mère souriante, qu'un message de son ami changea sa joie en larmes. Le secret de sa retraite avait été trahi; son père, décidé à s'emparer de lui, se servait pour cela des misérables dettes contractées dernièremeut par Renaud, et l'avis qu'on lui faisait parvenir ne devançait que d'un jour les gens chargés de l'arrêter. Renaud bouleversé avoua à sa femme la terrible position où ils se trouvaient, et sans force pour la quitter, sans aucun moyen de résister au malheur qui le menaçait, s'il restait en France, ou de préserver de la misère ceux qu'il y abandonnerait, il attendit dans la stupeur et l'agonie de son âme la décision d'Augustine. Un seul sentiment dominait pour celle-ci tous les autres; une seule crainte se fit jour au milieu de sa faiblesse et de sa terreur, celle d'être séparée de son mari. Elle s'attacha à lui et déclara qu'elle le suivrait ou mourrait; mais l'enfant, faible et chétif, ne pouvait subir les dangers d'une fuite soudaine et d'une traversée hasardeuse. Cette considération n'arrêta point Augustine; dès le lendemain, surmontant ses souffrances,

elle alla déposer elle-même sa fille à la porte d'un hospice d'enfants trouvés, et après avoir donné un dernier et long baiser à la pauvre abandonnée, elle se détourna pour suivre celui qui absorbait toutes les affections de son âme.

Arrivée à cet endroit de son récit, Mme Renaud s'inclina devant Emma, envers qui dans ses remords maternels elle s'était si souvent reproché sa conduite, et elle murmura d'une voix entrecoupée les mots :

— Me pardonnes-tu, ma fille ?

— Pauvre chère maman ! dit Emma ; et sans répondre autrement à la question de sa mère, elle lui jeta les bras autour du cou et la couvrit de baisers et de larmes. Mme Renaud se dégagea et continua en secouant douloureusement la tête : — J'avais eu tort, mon Emma ; mon devoir était de veiller sur toi, et, plus tard, sans doute, j'aurais pu rejoindre ton père ; mais la pensée de le voir s'éloigner de moi me rendait folle et j'aurais tout sacrifié à l'effroi que cette menace m'inspirait. Je fus punie de mon manque de courage. Ma santé ne put résister aux fatigues que j'affrontais si imprudemment, j'arrivai en Angleterre à demi-morte et lorsque je revins à la vie au bout de plusieurs mois, je trouvai Renaud bien malade à son tour. Il s'était épuisé à me soigner et à travailler en même temps pour nous faire vivre. D'ailleurs le chagrin, les regrets, le découragement, commençaient à s'emparer de lui, et à mesure que sa santé déclinait la sombre mélancolie qui le dévorait s'accroissait de plus en plus. Le climat de l'Angleterre le tuait ; il s'affaiblissait chaque jour. Je voyais même les facultés de son esprit, les sentiments de son cœur se troubler. L'effroi qu'il manifestait d'abord à la seule pensée de revenir en France se changea bientôt en un ardent désir de revoir sa famille. La terreur de la malédiction paternelle l'accablait ; des rêveries fiévreuses lui montraient sans cesse son père irrité le poursuivant de sa puissance inexorable jusqu'au-delà du tombeau ; et..... oh ! malheureuse que j'étais ! l'amour qu'il avait pour moi cédant à tant de souffrances, semblait se changer peu à peu en éloignement haineux. Il n'y a point de mots pour dire ce que je ressentis alors ; il n'y a point d'expressions qui puissent peindre le désespoir qui me tortura pendant les nuits

et les jours passés à genoux près de ce lit sur lequel s'éteignait lentement mon époux adoré. J'épiais sur le visage de Renaud les progrès de la maladie mortelle qui le transformait ainsi avant de me l'ôter pour toujours. Chaque parole entrecoupée sortant de ses lèvres pour trahir ses angoisses secrètes tombait sur moi comme une goutte brûlante sur une plaie vive et je me sentais, hélas! de plus en plus impuissante à dominer le mal. Enfin je résolus de tenter un suprême effort et je le ramenai en France. Profitant de l'abattement où la fatigue l'avait plongé, j'arrivai jusqu'au village qui touchait au château de son père ; pendant que Renaud reposait, j'écrivis au comte de Gressac pour lui dire que son fils était mourant à sa porte et le supplier d'avoir pitié de lui. Une heure après, l'homme d'affaires du comte me faisait demander une entrevue; il me présenta la réponse de M. de Gressac. Celui-ci ne voulait revoir son fils que repentant et soumis, reconnaissant l'invalidité de notre mariage et résolu à se séparer de moi. Je refusai ces propositions; je savais si bien que Renaud autrefois les eût repoussées! Mais quand je rentrai dans sa chambre, je le vis appuyé sur la fenêtre vers laquelle il s'était traîné, promenant ses regards qui brillaient d'une joie depuis longtemps oubliée, sur le site familier à son enfance, et semblant respirer à pleine poitrine son air natal. Il se tourna vers moi, en me demandant avec vivacité pourquoi je l'avais amené là et si son père lui avait enfin pardonné. Je répondis que je l'avais espéré, mais qu'on mettait à son retour dans la maison paternelle des conditions que nous ne pouvions accepter. Sans me laisser le temps de les lui expliquer, il entra dans un accès de désespoir, me reprocha de l'avoir conduit dans le lieu qui pouvait lui faire sentir plus cruellement l'amertume de sa destinée, et ne pouvant résister à sa propre violence, il finit par demeurer dans un anéantissement tel que je le crus à son dernier moment. Je portais à ses lèvres une potion fortifiante qui déjà deux fois l'avait sauvé dans une semblable crise, lorsqu'il repoussa doucement ma main.

— Faites que je voie mon père, murmura-t-il d'une voix faible, épargnez-moi sa malédiction, vous m'aurez sauvé bien plus que la vie.

Je tombai à genoux près de lui. Pendant un instant je sentis dans ma tête un bourdonnement douloureux comme si j'avais reçu un coup terrible et j'espérai mourir. Peut-être cette espérance me donna-t-elle seule assez de courage pour accomplir mon sacrifice ! Je me levai avec effort et déposant un baiser sur la main inerte que je tenais dans les miennes, je rentrai en chancelant dans la chambre où j'avais laissé l'homme d'affaires du comte. Il y était encore. Je lui remis l'acte de mon mariage avec tous les papiers qui constataient mes droits, en lui demandant de les porter au comte et de lui dire en même temps qu'il eût à se hâter s'il voulait revoir son fils; quant à moi, je promis de quitter la maison avant son arrivée. Cet homme sembla surpris, il fut, je crois, touché de ma position ; il essaya de me faire quelques questions sur ce que j'allais devenir; mais je n'étais pas en état de lui répondre ; il s'en aperçut bientôt et sortit sans insister davantage pour s'acquitter de sa mission. De ce moment, tout est extrêmement confus dans ma mémoire. Je crois pourtant que je restai à la fenêtre, considérant machinalement le château de Gressac qu'on apercevait de loin par dessus les grands arbres de l'avenue et épiant la voiture du comte. Quand je la vis paraître à l'entrée du village, je m'enfuis précipitamment, suivant à l'aventure la route qui se trouvait devant moi. Je crois encore que les gens envoyés à ma recherche me trouvèrent étendue sans connaissance au pied d'un arbre et me transportèrent dans le couvent de sœurs grises où je ne revins à moi qu'après de longs jours de souffrance et de délire. Hélas ! mon retour à la vie fut plus cruel encore. Il me restait à apprendre la mort de mon époux bien-aimé, les dernières paroles d'inaltérable amour qu'il avait ordonné de me répéter, lorsque, au moment d'expirer, sa raison et son cœur lui avaient été rendus. Quant à son père, inexorable jusqu'à la fin, il refusait toujours de reconnaître la validité de mon mariage et avait seulement permis à son fils de me léguer une somme assez forte pour me mettre à l'abri du besoin.

Tout était fini !... et cependant la mort ne voulait pas de moi ! Je restai pendant quelque temps anéantie; puis, par la grâce de Dieu, le devoir que j'avais rejeté s'offrant dans mon désespoir comme une planche de salut, je pensai à toi, ma pauvre enfant,

seul et dernier souvenir de mon bonheur. La tendresse maternelle, sacrifiée à un amour plus puissant, se réveilla dans mon cœur. J'allai te réclamer. On me fit entrer dans la grande salle où tu étais mêlée à tes compagnes d'infortune. J'aurais voulu te reconnaître à l'élan de mon âme, aux traits chéris de ton père; mais mes yeux étaient obscurcis par les larmes, mon cœur accablé par le chagrin, et quand la religieuse te mit dans mes bras en me disant : « Voilà votre fille, » je ne pus que pousser un sanglot convulsif qui t'effraya et te fit t'éloigner de moi en pleurant.

Mme Renaud s'interrompit une seconde fois et baissant la tête sur ses mains, elle chercha à maîtriser l'émotion que ces douloureux souvenirs avaient réveillée. Elle eut peine à reprendre assez de calme pour ce qui lui restait à dire; mais cependant, quand elle parla à son enfant de la nouvelle existence qui l'attendait, de son père qui lui aussi avait entendu la voix du sang si longtemps étouffée et avait confié le sort de sa fille à la loyauté de son frère; lorsqu'elle se félicita, avec une ardente reconnaissance du moyen que la Providence lui offrait d'effacer en partie les conséquences de la faute qu'e e ne pouvait se pardonner à elle-même, elle avait repris toute l'humble résignation qui lui était habituelle ; le passé avec ses troubles et ses passions s'était de nouveau fermé et elle était redevenue la calme et douce femme que sa fille avait toujours connue.

Mais à son tour Emma se sentait émue et effrayée. Quitter sa mère pour suivre un oncle qu'elle ne connaissait pas, affronter un monde qui l'épouvantait, accepter une position qui lui causait plus de terreur que de désir, tout cela bouleversait son esprit déjà attendri et troublé par le récit qu'elle venait d'entendre. Se serrant contre sa mère, appuyant son visage sur l'épaule de celle-ci, elle la supplia de ne pas l'éloigner d'elle. Mme Renaud chercha à apaiser cette agitation par des caresses et de douces paroles; puis, lorsque succombant à la fatigue, Emma se fut endormie, elle sécha d'un baiser la dernière larme restée sur la joue de sa fille.

JULES D'HERBAUGES.

(La suite au prochain numéro).

DOCUMENTS INÉDITS.

LE MARTYRE DE M. L'ABBÉ GRUCHY

(1797.)*

Mathieu Gruchy (prononcez Grouchy), né en Irlande de parents protestants, vint en France comme prisonnier, à l'âge de quatorze ans. Ayant embrassé la religion catholique, il entra au séminaire des Irlandais, à Nantes, et y fut ordonné prêtre. Alors il vint en Vendée et fut d'abord vicaire à Venansault, aujourd'hui petite paroisse du canton de Napoléon-Vendée.

M. Gergaud, qui était curé de Beauvoir depuis 1776 (époque de la mort de M. Simonnet, qui mourut en chaire le jour de l'Ascension, en prêchant sur le bonheur des saints), vint à manquer de vicaire, et, avant d'user du privilége attaché à la cure de Beauvoir, celui de choisir son vicaire, il consulta différentes personnes. Dînant un jour chez Mme de Montandouin, alors propriétaire du château de la Bonnetière, en Saint-Urbain, cette dame lui conseilla fortement de demander l'abbé Gruchy, qu'elle savait être un prêtre tout-à-fait selon le cœur de Dieu. L'abbé Gergaud l'ayant demandé à Mgr Gaultier d'Ancyse, évêque de Luçon, ce prélat le lui envoya de suite en lui disant qu'il le félicitait de son heureux choix. On pense qu'il vint à Beauvoir en 1791, et qu'il n'y resta qu'un an ou quinze mois avant la proclamation de la République. — On aurait pu savoir la date certaine de son arrivée à Beauvoir par les registres de l'état-civil, alors tenus par les prêtres; mais dans les archives

* Nous possédions depuis longtemps le manuscrit que l'on va lire; mais nous tenions, avant de le publier, à recueillir quelques renseignements sur son auteur et sur M. l'abbé Gruchy. M. le Curé actuel de Beauvoir a eu l'obligeance de nous faire transmettre ceux que nous donnons en avant-propos. (*Note de la Rédaction*).

communales font défaut ceux de 1789, jusqu'au jour où on les enleva aux églises pour les confier à l'autorité civile. Le dernier feuillet écrit de la main des prêtres contient, à la date de janvier 1790, cette note de M. Gergaud sur l'hiver de 1789, note publiée il y a quelques années dans la *Revue de l'Ouest*.

Quoi qu'il en soit, le vénérable curé et son vicaire, se cachant dans la campagne, administrèrent la paroisse en secret pendant les premiers temps de la Terreur ; mais bientôt ils se réfugièrent à Nantes, où M. Gergaud avait sa famille. Il plaça l'abbé Gruchy chez un menuisier de sa connaissance, car son vicaire, à son arrivée en France et se trouvant dénué de toutes ressources, avait travaillé quelque temps dans un atelier de menuiserie.

On pense que c'est après la révolution du 8 fructidor (4 septembre 1797), lorsque le Directoire remit en vigueur les anciennes lois draconiennes du Jacobinisme et ordonna de nouvelles persécutions contre les prêtres catholiques, que l'abbé Gruchy fut découvert par la police révolutionnaire, condamné et mis à mort, comme l'a si bien raconté son vénérable curé, à qui il fut donné d'être le témoin oculaire de son généreux sacrifice; car — et c'est un détail qu'il a omis dans sa relation, sans doute par modestie, — le prêtre qui donna l'absolution à la pauvre victime se rendant du Bouffay à la place Viarme, n'était autre que l'abbé Gergaud. Il a raconté bien souvent à Beauvoir qu'après avoir tenté toutes les démarches possibles pour sa délivrance, mais qui restèrent inutiles, il lui fit dire qu'il se trouverait sur son passage, à tel endroit, et qu'alors la main de son curé attirerait sur lui le pardon de Dieu. Il ajoutait qu'au moment où, du haut d'une mansarde, il étendit le bras vers le pauvre condamné, les yeux de celui-ci rencontrèrent les siens; ce devait être pour la dernière fois.

Revenu dans sa paroisse, après le Concordat, l'abbé Gergaud y resta jusqu'en 1813, époque de sa mort, et pour l'édification de ses paroissiens écrivit la relation de la mort de son ancien vicaire. Les vieux habitants de Beauvoir conservent toujours le bon souvenir de M. l'abbé Gruchy, dont rien n'égalait, disent-ils, la modestie, la piété et surtout la charité inépuisable.

Je croirais manquer à ce que je vous dois, je croirais vous priver du motif le plus fort et le plus capable de vous fortifier dans la foi, si je ne vous faisois le récit de la mort de M. Gruchy, ancien et dernier vicaire de Beauvoir, diocèse de Luçon. C'est un hommage

que je dois rendre à la Religion qu'il a si fidèlement pratiquée et si glorieusement défendue; c'est une reconnoissance que je dois à l'amour et au respect que tous ceux qui l'ont connu lui ont toujours témoignés.

Il étoit arrivé à Nantes depuis quelques jours, et déjà bien des personnes respectables et pieuses s'empressoient de lui procurer tout ce qui pouvoit contribuer à sa sûreté et à ses besoins, lorsque, poussé par une impulsion intérieure qu'on ne sauroit comprendre, mais qui lui venoit du ciel, il sortit sans rien dire de la maison qu'il habitoit, et alla à la municipalité faire viser son passeport. Il annonçoit qu'il étoit Anglais; il ne s'attribuoit aucune profession. C'en étoit assez pour le rendre suspect. On lui fit plusieurs questions auxquelles il répondit très-bien. Il raconta comment il étoit entré en France en qualité de prisonnier, à l'âge d'environ quatorze ans; comment il s'étoit fait instruire pour la Religion catholique, apostolique et romaine; comment il avoit fait abjuration des erreurs de Calvin, et étoit entré dans le sein de la Religion catholique, apostolique et romaine. Il raconta comment, pressé par le besoin, dans un pays où il n'avoit aucune ressource, déshérité de ses parents, il se détermina à apprendre le métier de menuisier; il ajouta qu'il étoit venu dans le dessein d'exercer cette même profession, s'il ne pouvoit trouver d'autre moyen pour vivre, ou de se donner pour interprète de la langue anglaise.

Son extérieur, son langage déceloient un autre personnage qu'il n'exprimoit point. Il fut renvoyé devant le juge de paix. Il y alla accompagné d'un seul homme sans armes; il pouvoit fuir, mais il marchoit avec la douceur d'un agneau qu'on conduit à la mort.

Rendu chez le juge de paix, on lui fit les mêmes questions qu'à la municipalité; il employa les mêmes réponses. Le secrétaire, qui était un prêtre jureur, lui dit : — « Ce n'est pas tout, il faut ici dire la grande vérité. Vous êtes un prêtre? » — C'est alors que M. Gruchy, sentant son âme toute remplie d'un esprit de vérité qui ne sait rien dissimuler, qui se fait un crime de cacher ce qu'il est si honorable d'avouer et encore plus glorieux de soutenir : — « Oui, monsieur, je suis prêtre et prêtre catholique. » — Il reprit

en abrégé le commencement de sa vie, fit connoître tous les sacrifices qu'il avoit faits pour la Religion, tout ce qu'il avoit souffert pour elle dans les derniers temps, mais d'une manière si touchante, que le juge de paix en fut attendri, et que le prêtre lui-même, je veux dire le secrétaire, en versa des larmes. Dieu veuille que ce soit l'époque de sa conversion, comme elle fut celle du sacrifice de M. Gruchy.

Il avoit dit l'époque de sa sortie de France, celle de sa rentrée, et il ne lui étoit plus possible d'éviter un jugement. Ce fut pour l'y soustraire que le juge de paix lui proposa de faire le serment de haine à la Royauté, d'attachement à la République, de soumission à ses lois. — « Non, monsieur, répondit-il, il m'est impossible de rien faire contre ma conscience; depuis que je suis devenu enfant de l'Église catholique, je ne ferai aucun serment, à moins qu'elle ne l'ait approuvé, et j'attendrai toujours la décision des évêques, qui sont mes juges dans la morale comme dans la foi. » Il fut de suite envoyé dans la prison du Bouffay.

Parte z généreux confesseur de la foi ; c'est pour elle que vous allez souffrir, c'est pour elle que vous allez mourir !

Rendu à sa prison, il prévit toutes les suites qu'alloit avoir la démarche qu'il avoit faite ; mais, loin de se la reprocher, il adora bien humblement les décrets de la divine Providence sur lui, et il ne se regarda plus que comme une victime destinée à la mort.

Le lendemain, un chirurgien vint le voir, et comme il le trouva fatigué, relevant de maladie, on lui donna un billet d'hôpital. Cette circonstance consola ses amis, et leur fit espérer qu'il pourroit encore éviter le danger dans lequel il était tombé. Vain espoir ! On se faisoit illusion sur son sort, lorsque le dimanche matin, 26 de ce mois, une commission militaire vint lui faire subir un nouvel interrogatoire. Il confessa tout, il avoua tout, comme dans les deux premiers. On finit par lui dire que, le lendemain, il seroit jugé au tribunal de la commission militaire, c'est-à-dire dans l'ancienne église de Saint-Vincent. On le déclara émigré.

Le bruit à l'instant s'en répandit au dehors; il vint à l'oreille de ses amis; tous coururent à son secours; ils allèrent trouver le

général Grouchy; ils visitèrent les juges; partout on s'intéressa avec empressement en faveur de l'innocence accusée. Il falloit un défenseur officieux; on ne put en trouver un qu'à six heures du soir, et ce fut le citoyen Guinche qui voulut bien se charger de cette honorable, mais pénible tâche, à laquelle il travailla toute la nuit.

Hélas! comment la passa le pauvre détenu? Comment la passèrent tous ceux qui s'intéressoient à lui? Dans la prière et dans les larmes. Des dames, aussi respectables par leurs mérites que par leur piété, allèrent le visiter le matin; mais, au lieu de consolations qu'elles vouloient lui porter, elles en trouvèrent auprès de lui de bien plus abondantes et bien plus capables d'apaiser la douleur dont elles avoient l'âme déchirée.

Cependant arriva le moment où on vint le chercher pour le conduire à Saint-Vincent. Il part avec l'air le plus calme et le plus assuré. En sortant de la prison, il salue à droite et à gauche les volontaires qui devaient l'accompagner. A son aspect doux et honnête, ils perdent leur contenance militaire et se montrent des hommes sensibles et pleins d'intérêt pour le malheureux qu'ils avoient sous leur garde. C'est ainsi qu'ils le conduisoient au tribunal de la commission militaire. Dans un moment, toute l'église fut remplie; on ne voyoit de tous côtés que des visages abattus, consternés, marquant leur impatience d'entendre plaider la défense du juste.

En effet, le défenseur officieux y procéda avec une force et une énergie qui plurent à tout le monde. Les soldats eux-mêmes qui entouroient le tribunal y applaudissoient. M. Guinche, fatigué, fut obligé d'aller prendre l'air. Tout le monde l'entouroit et lui disoit: « Vous aurez votre homme. » — Il rentre et lit une pièce toute à la justification de l'accusé. On fit du bruit, on l'empêchoit d'être entendu; il redoubloit de force; mais tout fut inutile. Il fut enfin question d'aller aux voix. Alors M. Gruchy se mit à genoux, et, les mains jointes, demandoit à Dieu de tout son cœur que sa volonté toute seule s'accomplît. Les voix recueillies, le jugement fut rendu; on en fit la lecture à l'accusé, toujours à genoux; il fut terminé par la sentence de mort dans les vingt-quatre heures.

Au même instant, M. Gruchy, sans paroître plus ému, mais avec un visage serein, se lève, salue les juges, les remercie et leur promet de prier le Seigneur pour eux. Un soldat se détourne et lui dit : « Ah ! monsieur, que vous avez de vertu ! » — Quel aveu ! chrétiens fidèles, et quel hommage rendu au vrai mérite et à la vertu de Religion ! Elle seule pouvoit inspirer autant de force, autant de courage, dans un moment où l'homme seul ne montre que foiblesse. Ce ne fut dans l'assemblée que plaintes, que gémissements; des hommes pleuroient avec abondance, des femmes ne pouvoient retenir leurs cris. Ce fut au milieu de ces signes de la douleur la plus marquée que se retira notre malheureux condamné et qu'il fut reconduit à la prison.

J'oubliois de vous dire qu'avant de se retirer, M. Gruchy demanda à ses juges un prêtre catholique pour confesseur, qu'on lui en promit un assermenté, mais il le refusa; et sur ce qu'on lui proposa d'en nommer un autre, il demanda un des prêtres détenus dans la maison des frères; ce qui lui fut refusé : — « Hé bien, dit-il, si les hommes me refusent cette consolation, le Seigneur voudra bien y suppléer dans sa miséricorde. » — C'est dans ce sentiment qu'il rentra dans sa prison, je me trompe, comme condamné à mort; il fut renfermé dans un cachot où il ne trouva pour tout meuble qu'un peu de paille hachée et tout humide. C'est dans cette triste demeure qu'oubliant le monde entier, il se mit à genoux et ne pensa plus qu'à s'entretenir avec son Dieu, son Sauveur, et entra en cette triste agonie spirituelle pendant laquelle il ne s'occupa qu'à pleurer ses péchés et ceux de tout le genre humain. Il prit un peu de nourriture pour entretenir ce qui lui restoit de force. Des messieurs, prisonniers, et qui attendoient leur jugement, demandèrent à le voir; ils furent reçus et s'entretinrent avec lui. Pendant plusieurs heures, il leur parla de la Religion, des jugements de Dieu, de lui-même enfin et de sa résignation, d'une manière si touchante, qu'eux mêmes ne voulurent voir personne dans la journée et ne pensèrent qu'à méditer ce qu'il leur avoit dit.

Sur le soir il demanda de la chandelle. On n'en donne jamais aux condamnés à mort, mais le geôlier étoit si touché, qu'il promit de

donner tout ce qu'il désiroit. Il passa une partie de la nuit à écrire à sa mère, à ses sœurs; il leur fait les adieux les plus touchants, et les conjure, au nom de Dieu, de penser sérieusement à leur salut, de se convertir à la Religion catholique pour laquelle il va verser son sang. On lui apporta un matelas sur lequel il se coucha tout habillé; prit quelques moments de repos, après lesquels il se leva pour dire son bréviaire et faire à Dieu sa prière. Il étoit encore à genoux à huit heures du matin, lorsqu'une demoiselle, qui l'avoit vu la veille, entra dans son cachot avec le geôlier. Il la remercia de son attention, lui remit ses lettres et ses dernières volontés par écrit; il l'assura qu'il étoit tranquille, qu'il mouroit content; ensuite il lui fit ses adieux, la priant de recommander à tous les fidèles catholiques de prier pour lui, et déclara qu'il vouloit être seul pour se préparer à mourir. Il ne lui restoit plus que deux heures. Ah! qu'elles furent saintement employées! Représentons-nous-le, chrétiens fidèles, dans ces tristes moments : quel esprit de piété accompagnoit toutes ses prières! Quelle ferveur dans son cœur! Quelle consécration de toute sa personne à Dieu, se représentant qu'il alloit paroître devant lui comme devant son juge, que bientôt il alloit le voir à découvert, face à face, comme son libérateur, comme son rémunérateur. Je vous le demande, pourquoi ne prions-nous pas de même tous les jours de notre vie, puisque tous les jours nous pouvons être appelés à son tribunal!

Onze heures sonnent, et à l'instant on voit arriver les fusiliers qui devoient immoler la victime, une garde de vingt hussards à cheval et quatre gendarmes; on vint avertir M. Gruchy qu'il étoit temps. — Eh bien! partons! — s'écrie-t-il; puis, levant les yeux au ciel : — Ah! mon Dieu, qui tant de fois avez bien voulu vous immoler pour moi par mes mains dans le saint Sacrifice, c'est entre les vôtres que je vais m'immoler et me sacrifier de cœur et d'esprit! — A l'instant il quitte ses bas, ses souliers, son chapeau, en fait présent au geôlier, et distribue aux pauvres prisonniers ce qui pouvoit lui rester. Il était à jeun, et c'est dans cet état qu'il vouloit mourir.

On ouvre la porte du grand escalier du palais, et c'est alors qu'il

paroit aux yeux d'une nombreuse multitude, non comme un homme ordinaire, mais comme un saint, comme un martyr de Jésus-Christ. Il avoit les pieds nus, la tête découverte, les mains jointes, les yeux baissés. C'est ainsi qu'il s'avança vers le lieu de son supplice. Il est suivi, non de cette multitude qui se fait un jeu, un genre de spectacle du supplice et de la mort de leurs semblables; celle-ci étoit consternée, elle étoit mêlée de fervents catholiques qui prioient en suivant leur frère dans la foi, comme autrefois les premiers fidèles accompagnoient les martyrs au lieu de leurs supplices. De distance en distance, il levoit les yeux vers le ciel et se frappoit la poitrine. On l'avoit prévenu du lieu où il auroit le bonheur de recevoir l'absolution générale; il n'en avoit pas besoin sans doute, mais ce fut une consolation à laquelle il fut extrêmement sensible.

Enfin, après une marche longue, pressée par le bruit du tambour, mais toujours ferme et assurée, il arriva à la place Viarme. En y entrant une troupe de grenadiers l'entourent, causent de bonne amitié avec lui; ils s'en séparent; deux gendarmes le conduisent au lieu marqué; il se met aussitôt à genoux et, les bras étendus en croix, les yeux élevés vers le ciel, il fit à Dieu le sacrifice de sa vie, pria pour ses juges, pour ceux qui alloient le mettre à mort, puis il se recueillit quelques moments. On vint lui demander s'il étoit prêt : il fit signe que non. Après quelques instants, le même gendarme s'approcha et lui demanda s'il étoit prêt, il fit signe que oui.

Vous dirai-je le reste, chrétiens fidèles? Hélas! je souffre de l'écrire et vous souffrirez de l'entendre. Si je le fais, ce n'est que pour vous dire tout ce qu'il a souffert pour Dieu et pour vous assurer du bonheur dont il jouit actuellement dans le Ciel.

A la première décharge, soit que leurs bras timides et tremblants ne pussent ajuster, soit que les soldats se refusassent de le frapper, il ne fut que blessé; il tomba et à l'instant se releva, joignant les mains et toujours priant. A un second coup, il tomba encore, puis il se releva jetant un grand cri vers le ciel. Enfin, à la troisième décharge, il tomba encore une fois, et ne donna plus aucun signe de vie. Mais tandis que son corps est étendu sur la terre, sans

mouvement et sans vie, sa belle âme vole au Ciel et emporte avec elle la palme de l'immortalité bienheureuse !

Ah ! chrétiens fidèles, apprenons à mourir comme lui, je veux dire vivons comme il a vécu. Et vous, particulièrement, habitants de Beauvoir, vous l'aviez vu, il a vécu au milieu de vous, sa vertu, sa sainteté vous sont connues. Je vous l'offre comme le plus beau modèle que le Ciel vous avoit réservé sur la terre. C'est au moment de la Révolution que vous l'avez connu, et Dieu l'a permis afin que sa conduite, vraiment chrétienne, toujours paisible et soumise, ne respirant que la paix et la gloire de la Religion, fût la gloire de la vôtre. Je le dis sincèrement, je veux qu'elle soit la règle de la mienne ; puissé-je, aidé de la grâce du Seigneur, le faire d'une manière si efficace, que je sois à lieu de réparer, aux yeux de tout le monde, ce que la mienne a eu de défectueux. Il me semble qu'il nous dit ce que saint Paul disoit aux Romains : — « Soyez mes imitateurs, comme je suis celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » — C'est notre commun modèle, ne l'oublions jamais, nous vivrons alors de sa vie, et nous aurons un jour le bonheur de participer à sa gloire éternelle. AMEN.

Nantes, de la prison du Bouffay, le 27 octobre 1797.

Je viens de subir un jugement, ma tendre mère, qui me condamne à la mort pour cause d'émigration soi-disant ; c'est demain que je paroitrai au jugement de Dieu. Depuis que j'ai eu le bonheur de connoître la Religion catholique, qui est la seule véritable, hors laquelle il n'y a point de salut, j'ai eu le plus ardent désir de vous procurer ce même bonheur, c'étoit le seul but qui m'avoit amené dans cette ville ; le Seigneur m'a arrêté dans ma course, il m'appelle à lui, je lui fais le sacrifice de ma vie ; je le prie de l'accepter pour l'expiation de mes péchés et qu'il daigne vous accorder dans sa miséricorde, ainsi qu'à mes chères sœurs et à toute ma famille, la grâce de votre conversion.

Je vous demande pardon, ma tendre mère, de toutes les peines que je vous ai occasionnées pendant toute ma vie ; je demande aussi pardon à mes chères sœurs de toutes les fautes que j'ai commises à leur égard, et

à toutes les personnes que j'aurois offensées, de quelque manière que ce soit. Je pardonne aussi de bon cœur à tous ceux ou celles qui auroient pu ou voulu me faire du mal.

Adieu, ma tendre mère, je vous embrasse dans le Seigneur, ainsi que mes chères sœurs et toute ma famille en général; le temps ne me permet pas de m'entretenir plus longtemps avec vous. Je remets mon âme entre les mains du Seigneur.

Votre fils,

MATHIEU GRUCHY,
Prêtre apostolique.

Jugé le 27 octobre 1797, mort le 28.

PRIÈRE.

Bon serviteur, Matthieu Gruchy, priez pour nous, afin que nous soyons rendus dignes des promesses de notre Seigneur Jésus-Christ. Grand serviteur de Dieu, prêtre apostolique, martyr et confesseur de la foi, qui, après avoir connu l'erreur des hérétiques, l'avez méprisée et détestée pour vous convertir à la religion catholique, et êtes venu vous livrer et mourir par les mains de ceux qui devoient en être les défenseurs, nous désirons, à votre exemple, mourir pour elle, martyrs au moins de cœur et d'esprit, afin de pouvoir chanter avec vous les louanges du Seigneur dans la cité sainte; nous l'espérons par vos prières et par les mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

ÉTUDES SUR LES ÉCRIVAINS BRETONS.

ŒUVRES HISTORIQUES DE LE HUËROU.

Parmi les écrivains modernes de la Bretagne, l'un des plus distingués, à coup sûr, est Le Huërou (Julien-Marie), mort il y a moins de vingt ans, le 9 octobre 1843.

Son talent brillant et ferme, uni à une science profonde, a produit des œuvres aussi remarquables par le fond que par la forme, et auxquelles leur caractère élevé, leur mérite solide, assurent dans la littérature historique de notre temps une importance sérieuse et durable. Plus d'une idée aujourd'hui reçue dans la science sans difficulté, et devenue presque vulgaire, a eu pour premier parrain Le Huërou. Assurément il aurait pris rang parmi les maîtres, si la mort ne l'eût saisi avant l'heure, à trente-six ans.

Cette fin prématurée, – beaucoup de nos lecteurs se le rappellent sans doute, — causa dans toute la Bretagne une émotion profonde et d'autant plus douloureuse, qu'elle avait malheureusement l'apparence d'un suicide.

Aujourd'hui que la famille de Le Huërou, cédant à une pieuse pensée, va publier une partie de ses œuvres posthumes, il n'est pas, ce semble, sans à propos de consacrer quelques pages à étudier l'ensemble de ses ouvrages; il n'est pas sans intérêt de rappeler, sur les derniers temps de sa vie, certaines circonstances trop peu connues, qui, nous l'espérons, ne permettront plus de méconnaître le véritable caractère de l'acte fatal qui la termina. — C'est par là même que nous commencerons, afin de pouvoir ensuite

donner à la partie historico-littéraire de notre travail tout le développement désirable.

Le 20 juillet 1843, Le Huërou écrivait à ceux de ses frères et sœurs qui habitaient alors le manoir de Keramborgne [1] : « Je vous » remercie des excellentes crêpes que vous m'avez envoyées ; j'ai » reconnu en cela et l'excellent cœur de mes parents de Keram- » borgne et le talent avec lequel on y fait les crêpes. J'en ai fait » goûter à tous mes amis, qui ont été de mon avis..... J'ai terminé » mon cours à la Faculté depuis huit jours ; il a obtenu le succès le » plus complet. Au collége, la distribution des prix est fixée au » 17 du mois prochain. Mon projet est de faire d'abord un voyage à » Paris ; je l'abrégerai le plus possible, et, dans tous les cas, je » serai à la maison vers la mi-septembre. Mon intention n'est pas » de rentrer au collége l'année prochaine ; ainsi mes vacances » seront plus longues que de coutume. — J'ai maintenant à vous » parler d'une affaire plus grave, mais sous le sceau du secret le » plus rigoureux, et je vous prie de ne communiquer ces détails qu'à » mes frères et sœurs, et à nul autre. Vous savez que depuis long- » temps je suis occupé de projets de mariage et que j'ai trente-six » ans et demi : il est temps de conclure ou de renoncer. Je dois » vous apprendre que, sans avoir encore rien conclu, il en est » pourtant question en ce moment, c'est-à-dire que j'ai fait faire » quelques démarches. Les choses sont à peine entamées : mais il » est convenable que je mette la famille en état d'apprécier ce » que je lui propose, et quoiqu'elle ait protesté qu'elle voulait s'en » tenir à ma parole, je tiens à produire mes actes de propriété. Je » prie donc Fr. Luzel de me les envoyer aussitôt qu'il le pourra. » Je ne puis vous donner d'autres détails en ce moment. A » mesure que les affaires marcheront, je vous tiendrai au cou- » rant. Je vous prie de communiquer cette lettre à nos autres » frères et sœurs, et de leur recommander le secret le plus » rigoureux. Croyez aussi que mon mariage, s'il se conclut, ne » changera rien aux sentiments d'affection et de reconnaissance

1 Paroisse de Plouaret (Côtes-du-Nord).

» qui m'attachent étroitement à ma famille, et que la sœur que je » vous donnerai sera digne de les comprendre. »

Le 12 août suivant, il écrivait de même, de Rennes, à l'un de ses frères : « Mon cher frère, tu t'attends sans doute à me voir » arriver bientôt, et je viens t'annoncer qu'il faut que je fasse » d'abord le voyage de Paris. Ce voyage durera aussi peu que » possible ; j'espère être dans ma famille pour la seconde quin- » zaine de septembre ; d'ailleurs je t'écrirai de Paris. J'y vais » pour essayer d'éclaircir mes affaires et tâcher d'avoir une fin. » Mon intention est de ne plus rentrer au collége ; ainsi je pourrai » rester assez longtemps dans ma famille. Nos parents de Keram- « borgne ont dû te communiquer une lettre où il était question » de projets de mariage. Je n'ai pas renoncé à cette idée, et je » m'en occupe, au contraire, activement. Il est temps de terminer, « je vais avoir trente-sept ans. Je n'ai pas besoin de te dire que » ma famille sera consultée auparavant : quand j'aurai le bonheur » de la voir, je lui dirai de quoi il est question. »

L'avenir faisait encore à Le Huërou d'autres promesses à courte échéance. M. de Thiard, depuis longtemps député de Lannion, d'ailleurs avancé en âge, songeait à se retirer de la vie politique ; Le Huërou appartenait à cet arrondissement, dont les plus influents électeurs lui offraient la succession de M. de Thiard ; il n'avait point repoussé cette offre, et ceux qui connaissaient le mieux la composition du collége électoral ne doutaient pas du succès de sa candidature.

Laissant à l'avenir le soin de tenir ces promesses, Le Huërou vint à Paris vers le 25 août, sans autre désir que d'y conquérir le droit, non de se reposer, mais au contraire de poursuivre plus librement, plus assidûment, les grands travaux dont ses éloquentes leçons à la Faculté et ses ouvrages mis au jour étaient le premier fruit, gage assuré d'une moisson bien autrement riche et abondante. Il allait demander cette chaire de Faculté depuis longtemps promise, depuis longtemps, on peut le dire, payée de ses sueurs ; ou si la combinaison qui devait l'y asseoir définitivement n'était pas mûre encore, il allait demander d'être exempté de son cours du

collége, qui, joint à ses autres travaux, était devenu pour lui, dans les derniers temps, une entrave intolérable. Espérant plaider sa cause avec plus de succès, il voulait se présenter au ministre son nouvel ouvrage en main. Mais l'imprimeur ne finissait point de corriger les dernières feuilles. « Le Huërou s'impatientait de » ce contre-temps, dit M. La Ferrière; il avait besoin de repos, de » distraction, il désirait vivement visiter quelques amis de la » province avant de rentrer dans sa famille, et il se trouvait » enchaîné, et il voyait finir ses vacances pour une cause impré- » vue! Il s'irritait; sa tête travaillait et se créait des fantômes[1]... » Enfin, dans la seconde moitié de septembre, il put enfin présenter au ministère quelques exemplaires de son *Histoire des Institutions carolingiennes;* en même temps il formula les demandes que l'on vient de rappeler; mais il fut fort mal reçu de la haute bureaucratie universitaire. On ne refusa pas absolument de l'exempter de son cours du collége, mais on lui dit que la rentrée des classes étant proche (au commencement d'octobre), il devait retourner à Rennes, reprendre son cours, et adresser de là à Paris une demande d'exemption, qui alors seulement pourrait être examinée, accordée ensuite s'il y avait lieu. Qui ne voit là un de ces mille abus de formalité, où se délectent les pachas de la bureaucratie moderne? Mais cet abus ne couvrait-il qu'un ajournement, ou cachait-il, au contraire, sous une fin de non-recevoir un refus définitif? Le Huërou resta à cet égard dans une dure incertitude[2]; mais ne pouvant, en dépit de tous ses efforts, avoir réponse plus précise, il quitta Paris en hâte et, dans la matinée du 27 septembre, il était rendu à Angoulême, chez son ami M. La Ferrière. La sympathie bienveillante dont il s'y vit entouré, endormit pour

1 La Ferrière, *Notice sur Le Huërou*, p. 18. L'ouvrage de Le Huërou dont il s'agit ici, quoique publié par un éditeur de Paris, était imprimé à Rennes.

2 Selon M. La Ferrière « il acquit *la presque certitude* de son exemption des fonctions du collége » (*Notice*, p. 18). M. La Ferrière était un haut fonctionnaire de l'Université; il écrivait deux mois après l'événement, sous les yeux et le pouvoir de ces mêmes hommes à qui Le Huërou avait eu affaire. D'après cela on juge sans peine que sous sa plume, *la presque certitude*, signifie une incertitude complète.

quelques jours la blessure qu'il emportait de Paris. Le 6 octobre au soir, il quitta Angoulême, en disant à M. La Ferrière qu'il allait dans sa famille, qu'il comptait gagner la Basse-Bretagne par Nantes et par Rennes, qu'il lui écrirait sous peu, le reverrait bientôt, etc. Le surlendemain 8 octobre, il arrivait à Nantes. C'était un dimanche; il fut frapper à la porte de quelques anciens amis; par un funeste hasard, il n'en rencontra aucun. Le temps était sombre, brumeux, il sortit de la ville et s'en alla errer seul dans la vaste prairie de Mauves. La nuit l'y surprit. Le lendemain matin (9 octobre) à six heures, on l'y trouva mort, pendu à un saule, au bord du fleuve. Sur le vélin d'un carnet trouvé dans sa poche on lut, tracés d'une main tremblante, ces mots : « Je demande pardon à Dieu et à ma » famille... » Et au verso : « Je demande que tout ceci soit annoncé » à ma famille avec les plus grandes précautions. »

En face de cette mort, une question se dresse : ce suicide fut-il volontaire, c'est-à-dire librement délibéré, consenti, exécuté par une intelligence en pleine possession d'elle-même? — Ou bien n'est-ce pas au contraire d'un trouble momentané de la raison, d'un complet obscurcissement de l'intelligence qu'est issue cette catastrophe? Jadis on faisait le procès aux suicidés, on les traînait sur la claie. De nos jours c'est l'opinion seule et le blâme sévère qu'elle inflige qui font la claie et le procès. Dieu nous garde, assurément, de nous récrier contre ces rigueurs! Mais plus l'opinion a le droit d'être sévère, plus elle a le devoir d'être juste et de ne pas confondre les innocents avec les coupables. Supposons, pour un moment, que Le Huërou n'eût pas en lui de croyances ni de principes capables de retenir sa main : si l'on admet qu'il agit en toute raison, du moins faut-il lui trouver quelque raison d'agir. Il n'y a que les fous qui se tuent par plaisir. Les autres ne le font que quand ils ont perdu l'espoir d'acquérir ou de regagner ce qui est pour eux la nécessité ou tout au moins le bien de la vie. On s'est suicidé pour bien des causes; toutes se ramènent à deux : manque ou perte de biens, souffrance morale réputée intolérable. Rien de pareil chez Le Huërou. Il était, nous l'avons dit, non-seulement électeur mais éligible, c'est-à-dire que sa fortune person-

nelle, en dehors de son traitement, dépassait dès lors notablement les 2,000 francs de rente auxquels se bornait son ambition[1]; c'est-à-dire surtout que, loin d'être serf à la merci de sa fière suzeraine, l'Université, il lui restait, en dehors de sa place, une position véritablement indépendante. — Toutes ses souffrances morales, ou du moins les plus aiguës, tenaient à son éloignement de de sa famille et à son isolement : cet isolement allait cesser et cet éloignement s'adoucir par la réalisation, vivement poursuivie, de ses projets de mariage. — Voudrait-on voir dans la réception médiocre qu'il avait essuyée à Paris, dans l'incertitude où on s'était plu à le laisser sur son exemption des cours du collége, des déplaisirs suffisants pour le déterminer au suicide? Car enfin c'était là, à cette heure, sa seule peine. Mais à qui persuadera-t-on qu'un homme sensé, en possession de sa raison, se tue pour une telle cause?

Malgré l'accueil maussade de Paris, il était assez clair qu'on ne pouvait pas lui refuser une demande, justifiée à la fois par ses services et par l'état de sa santé. Bien plus, il était visible qu'on ne pouvait non plus tarder beaucoup à lui donner, dans la Faculté de Rennes, une chaire en titre, but unique et dernier de son ambition. Je ne parle pas seulement du succès croissant de son cours, des pressantes réclamations de l'opinion publique, qui à cette époque encore comptait pour quelque chose : mais, par suite des arrangements pris par les électeurs de Lannion, Le Huërou allait sous peu devenir député, et, sans faire de politique, tout le monde sait qu'un gouvernement parlementaire, comme celui d'alors, n'eût eu garde de refuser à un député un poste auquel celui-ci avait de tels droits.

Jamais l'avenir n'avait tant souri à Le Huërou, et jamais sa position n'avait été aussi belle : impossible donc d'y découvrir un seul motif plausible de suicide, même pour un homme que le manque de principes et de croyances positives eût laissé à la merci de cette fatale inspiration.

Mais Le Huërou en était-il là? Non certes. En 1838, dans sa thèse latine de doctorat, il s'élevait au contraire avec énergie contre la

1 On sait que pour être éligible, il fallait alors payer 500 francs de contributions directes.

doctrine stoïcienne qui prétend faire du suicide un acte de vertu[1]. Quelques mois avant sa mort (en juin 1843), dans la chaire de la Faculté de Rennes, à propos de l'*Hamlet* de Shakspeare, il revenai avec plus de force sur ces idées. Nous ne pûmes assister à cette leçon, mais le lendemain de la catastrophe, un de ses auditeurs écrivait : « La funeste mort du professeur a réveillé dans les » esprits le souvenir de l'émotion qui avait saisi tout son auditoire, » quand il parla d'Hamlet, quand il fit descendre dans les cœurs » les sombres terreurs du monologue : *Mourir.... dormir!* Avec » quelle force il s'éleva contre ces dispositions d'une âme mala- » dive, qui songe à éteindre en elle le rayon immortel que Dieu lui » a départi! Comme son âme planait au-dessus de ces découra- » gements de la misère humaine! Comme il flétrissait le *triste* » *courage* du suicide! C'était l'homme alors qui parlait, qui s'ins- » pirait de toute la foi de la jeunesse, de toute la religion de l'âge » mûr[2]. »

L'âme de Le Huërou, en effet, était toute chrétienne : on le voit assez à la manière dont il parle du christianisme dans les ouvrages publiés de son vivant et dans les leçons que sa famille publie aujourd'hui[3]; on le voit de même dans cette longue correspondance de dix années, dont j'ai cité plus haut tant de passages. Peu de temps avant sa mort, il écrivait à sa sœur chérie : « *Tu sais, ma* » *sœur, que j'ai toujours conservé à Dieu un cœur d'enfant.* » Et un mois après sa mort (en novembre 1843) le vénérable abbé Le Luyer, celui-là même qui l'avait préparé à sa première communion, écrivait de son côté à cette sœur que, depuis moins d'un an, Le Huërou *s'était approché deux fois des sacrements*[4].

Le Huërou était donc chrétien de cœur et de pratique, absolument incapable d'ailleurs, et surtout en de telles matières, du moindre déguisement.

1 « Fato occurrere, et casum lacessere, et utrumque animi fortitudine superare, id virile et honestum nec ingloriosum. » Passage cité par M. La Ferrière, *Notice*, p. 17.

2 La Ferrière, *Notice*, p. 16.

3 Voir, entre autres, *Hist. des Instit. mérov.*, liv. Ier, ch. 12; *Hist. des Instit. carol.*, liv. II, ch. 9 et 10; *Hist. de la Constitution anglaise*, leçon.

4 La Ferrière, *Notice sur Le Huërou*, p. 21 et 22.

Ainsi, d'une part, ses principes, sa foi religieuse, lui interdisaient formellement le suicide. D'autre part, abstraction faite du frein religieux et moral, l'état de ses affaires n'avait rien qui pût pousser un homme raisonnable à un tel coup de désespoir. Il est donc clair que Le Huërou, quand il s'est tué, n'avait pas sa raison.

Voudrait-on se prévaloir, contre cette vérité si évidente, des mots informes tracés sur son carnet : *Je demande pardon à Dieu et à ma famille?* Mais qui ne voit que, si Le Huërou s'est tué en pleine raison et, par conséquent, pour un motif qu'il estimait raisonnable, au lieu de ces mots ou au moins à côté d'eux il n'eût pas manqué d'inscrire l'indication de ce motif, si bien caché que nul ne le savait alors ni depuis lors ne l'a su? Ces mots sont donc, au contraire, une protestation suprême et une dernière lueur de sa conscience, luttant contre la nuit affreuse du délire, qui déjà opprimait sa volonté et éteignait sa raison.

D'où venait ce délire, comment l'expliquer? rien n'est, malheureusement, plus facile. Le Huërou était d'un tempérament nerveux, extrêmement impressionnable, irritable. Les travaux excessifs dont il avait été surchargé en 1842 et 1843 avaient causé dans son organisation un ébranlement général et altéré sa santé. Pendant la dernière année, il était sujet, entre autres, à des irritations nerveuses d'estomac, qui lui causaient les souffrances les plus aiguës. Quelques-uns de ses amis, qui ont eu occasion de le voir en de pareils moments, rapportent que, pendant ces crises, il était comme hors de lui, et sa raison même comme atterrée, anéantie sous la force du mal.

Le Huërou lui-même, dans ses lettres, parle de son imagination, qui n'avait plus de force que pour lui montrer et lui grossir tous les maux; de sa raison « déjà troublée, » disait-il en 1835, « qui a été plus d'une fois sur le point de fléchir » ajoutait-il en 1839; — et il exprime plus d'une fois cette conviction, « qu'il n'a plus à espérer sur terre que de courtes joies et de longs chagrins[1]. » Certes une telle disposition morale, combinée avec les souffrances

1 Lettres du 8 juin 1835, 31 décembre 1836, septembre 1839, etc. (*Revue de Bretagne et de Vendée*, N° de décembre 1862.)

physiques, était éminemment propre, sous le coup de certaines circonstances fâcheuses, à faire éclater le délire, la démence momentanée.

Faut-il poursuivre et montrer qu'à Nantes ces circonstances déplorables se présentèrent en effet? Il était revenu de Paris vivement affecté de sa mauvaise réception et livré à de fâcheux pressentiments. Le corps et l'esprit souffraient : M. La Ferrière nous dit que pendant son séjour à Angoulême Le Huërou portait, *sur tous ses traits et dans ses entretiens*, l'empreinte d'une profonde fatigue[1]. Il arrive à Nantes, cherche des amis, ne trouve personne, erre seul dans cette grande ville, puis dans la campagne, au bord du fleuve, par un temps brumeux et froid. Dans ce brouillard et dans cette solitude, son âme était forcément en proie aux plus noires pensées. Puis voilà que tout à coup il est pris de ce mal aigu, qui le tourmentait si cruellement. Comment s'étonner que cette fois, sous le coup de pareilles souffrances physiques et morales, loin de la ville, loin des hommes, loin de tout secours, sa raison ait enfin succombé?

Le Huërou était de petite taille, maigre, le teint brun, le front haut, les cheveux noirs, les yeux noirs très-vifs, très-perçants, très-spirituels avec une expression de calme tristesse; le nez mince, un peu relevé du bout; les lèvres fines, la bouche arquée, relevée aux angles par une ironie discrète mais habituelle. Sa voix était bien timbrée, claire sans être forte, empreinte d'un accent breton auquel on s'accoutumait aisément, et qui donnait même à son débit un rythme varié, piquant, original, nullement désagréable. Il avait dans ses manières, dans son abord, dans toute sa personne, une distinction naturelle, une bonté sympathique, intelligente : signes certains d'un noble cœur, d'un esprit élevé, d'un homme supérieur.

Le Huërou a publié trois ouvrages historiques importants : ses *Recherches sur les Origines celtiques*, son *Histoire des Institutions mérovingiennes*, son *Histoire des Institutions carolingiennes*. Nous ne parlons pas de sa thèse de doctorat sur l'établissement des

1 *Notice*, p. 19.

Francs dans la Gaule et le gouvernement des premiers Mérovingiens, parce que ce travail n'a jamais été mis dans le commerce, et ne peut d'ailleurs être considéré que comme le germe ou l'embryon des *Institutions mérovingiennes.*

Recherches sur les Origines celtiques.

Les *Recherches sur les Origines celtiques*, composées dès 1839, comme le prouve la date de leur préface, parurent l'année suivante [1], en tête du *Dictionnaire historique de Bretagne* d'Ogée, dont M. A. Marteville entreprenait alors de donner une nouvelle édition.

Ce travail, où l'érudition coule à pleins bords, révèle dès les premières pages la main d'un véritable écrivain ; bornons-nous à citer ici le début :

« Je ne sais (écrit Le Huërou) si la science sera jamais en » mesure de reconstruire l'arbre généalogique du genre humain, » comme elle l'a tenté de nos jours. Il y avait, je le crains, dans » cet arbre sacré bien des rameaux qui se sont desséchés de bonne » heure, et dont il ne reste pas même un débris ; d'autres, au » contraire, se sont étendus si démesurément, que les générations » qu'ils couvrent aujourd'hui de leur ombre sont arrivées, en la » suivant, comme dans un autre univers, et ne peuvent plus, dans » cet éloignement, mesurer du regard la distance qui les sépare » de la tige commune. Ce fut longtemps le sort de la race celtique. » Dépouillée depuis des siècles par des races moins guerrières » peut-être mais plus astucieuses, rejetée aux extrémités de » l'Occident, pauvre, ignorante et abrutie, elle n'a commencé à » être un objet de curiosité pour ses voisins que lorsqu'elle a » cessé d'être l'objet de leur haine ou de leurs dédains. D'un autre » côté, ses misères ont été telles, ses souffrances si accablantes que, » pour y échapper au moins par la pensée, elle a voulu se créer » un passé selon sa fantaisie, et l'a tout peuplé de merveilleuses et

1 C'est en effet en 1840 que furent publiées les premières livraisons de la nouvelle édition d'Ogée, et non en 1841, comme je l'ai dit ailleurs. Les *Origines celtiques* de Le Huërou occupent 37 pages grand in-8° à deux colonnes, ce qui représente à peu près 150 pages in-8° ordinaire.

» riantes chimères. L'imagination, — une imagination aussi belle
» que ses destinées ont été malheureuses, — fut dans tous les
» temps la faculté dominante chez ce peuple asiatique égaré au
» milieu des brouillards de notre Europe ; et c'est à elle qu'il doit
» ces chants si mélancoliques et si doux, que nos bardes se sont
» transmis de siècle en siècle, comme un poétique héritage,
» depuis Merlin jusqu'à Châteaubriand. C'est à elle aussi, je le
» dis à regret, qu'elle doit en grande partie ses histoires. L'his-
» toire de la race celtique est sortie toute parée de la tête inspirée
» de ses bardes, et comme les héros d'Ossian, elle semble encore
» flotter au-dessus des nuages. L'indigène qui entreprenait de la
» dire se laissait emporter par son élan et chantait au lieu de
» raconter ; et l'étranger, qui avait la prétention de connaître le
» peuple tout en ignorant sa langue, ne comprenait en effet ni
» l'un ni l'autre [1]... »

C'est là le grand style de l'histoire. Quant au fond, quant à l'opinion exposée par Le Huërou sur cette question si ardue et si obscure des origines celtiques, nous n'entreprendrons pas d'en donner ici une analyse complète. Il suffira de savoir que l'auteur, reconnaissant dans les *Cimmerii* d'Homère et d'Hérodote le même peuple appelé plus tard *Cimbri* par César, Tacite, Plutarque, etc., et prouvant d'ailleurs sans peine que ces derniers appartiennent à la race celtique, est amené à voir dans les Cimmériens ou Cimbres l'arrière-garde, en quelque sorte, de cette immense famille. Quand cette arrière-garde campe encore dans les Palus Méotides, l'avant-garde s'étend déjà au-delà du Rhin jusqu'à l'Océan occidental. Mais les Scythes (ou Germains), pressés par les Massagètes (les Slaves), poussent eux-mêmes devant eux les Cimmériens qui, d'étape en étape, des Palus Méotides à la Baltique, et de la Baltique au Rhin, finissent par être enfermés avec le reste de leur race dans le continent gaulois et les îles britanniques.

Le Huërou s'accorde donc avec M. Amédée Thierry en ce qu'il rattache, comme lui, les Cimbres ou Cimmériens à la race celtique et voit en eux les auteurs directs de ces Cymris ou Kymris,

1 *Dictionnaire hist. de Bret.*, nouvelle édition, t. Ier, p. 35.

dont les derniers restes occupent maintenant le pays de Galles et la Basse-Bretagne. Comme M. Thierry, il admet aussi en Gaule une occupation celtique antérieure à l'arrivée des *Cimmerii*, *Cimbri*, ou Kymris; mais peut-être ne s'explique-t-il pas assez sur cette première occupation et sur les tribus celtiques auxquelles il convient de la rapporter. Tout au moins eût-il fallu se prononcer clairement sur la dualité de la race celtique, fait si important, si bien attesté par César, Strabon, Ammien, et si hautement proclamé par la dualité de l'idiome des Celtes, qui reste encore de nos jours et sous nos yeux même partagé en deux langues, le gaëlique et le breton. C'est à constater, à expliquer cette dualité de la race celtique que s'est surtout attaché M. Thierry; et peut-être, entraîné par son sujet, a-t-il poussé à l'extrême en certains cas les conséquences de ce principe. Mais Le Huërou, à son tour, n'en a pas assez tenu compte, et c'est là la seule critique sérieuse que puisse soulever sa dissertation. On ne peut se plaindre de ce qu'il y a mis; on regrette qu'il ait négligé cette face si importante du problème.

Histoire des Institutions mérovingiennes [1].

Cet ouvrage et le suivant (les *Institutions carolingiennes*) contiennent l'histoire *politique* des cinq siècles compris entre la dissolution de l'Empire romain et celle de l'empire de Charlemagne. Deux principes sont en présence durant cette période : d'une part, le génie indiscipliné des nations barbares, si favorable à l'indépendance individuelle, si réfractaire aux idées de société générale, d'autorité publique, de soumission à une telle autorité, et d'autre part, au contraire, la grande tradition d'autorité, d'ordre, de discipline sociale et politique, léguée par l'Empire mourant aux chefs des nations barbares campées sur son territoire. Deux tentatives furent faites pour soumettre la barbarie à cette tradition de gouvernement, l'une par les Mérovingiens, l'autre par Charlemagne : toutes deux échouèrent. Le

1 Le titre complet est : *Histoire des Institutions mérovingiennes et du gouvernement des premiers Mérovingiens jusqu'à l'édit de 615*. Paris, Joubert, libr.-édit., 1841, in-8°. Plusieurs exemplaires portent la date de 1842.

Huërou, dans ses deux ouvrages, nous découvre la vraie cause de ce double échec; on y trouve une théorie toute nouvelle des origines du système féodal, d'où sort une explication nouvelle aussi de la chute des Mérovingiens et de l'empire de Charlemagne, explication véritablement originale et qui me semble plus complète, plus profonde même que toutes celles proposées jusqu'alors sur ce sujet.

Le premier livre des *Institutions mérovingiennes* est consacré à rechercher les causes et le caractère véritable de cet immense événement que l'histoire appelle d'ordinaire la chute de l'Empire romain. Le Huërou démontre que ce mot de chute ne doit pas s'entendre d'un écroulement subit, d'une catastrophe soudaine et complète, d'une mort violente : non, ce n'est pas ainsi que périt l'Empire ; il ne tomba pas comme un guerrier frappé au cœur sur le champ de bataille ; il ne mourut pas de la mort des braves. Mais il s'affaissa lentement, rongé par les vices funestes qu'il portait au sein; l'action de ces germes empoisonnés amena dans ce corps immense une décomposition organique, si l'on peut user de ce mot; il périt par voie de dissolution.

Ah ! s'il n'avait eu contre lui que les barbares, il eût pu leur résister sans doute. Il les repoussa bien d'abord pendant deux siècles ; pourquoi céda-t-il ensuite ? C'est qu'il nourrissait en lui un mal incurable, attaché aux sources mêmes de la vie, et qui en s'étendant de proche en proche, les tarissait une à une. Ce mal c'était le despotisme, avec ses deux suites inévitables, la fiscalité, la corruption : trinité diabolique, dont le premier terme engendre forcément les deux autres. Car le despotisme abaisse les âmes, énerve les courages, et pousse à l'abus de toutes jouissances sensuelles aussi bien le despote que ses sujets. Par là entre et circule dans tous les rangs la corruption, qui, des âmes des sujets déprimées et amollies, fait de la boue, pendant qu'elle engendre dans l'âme du maître les appétits les plus monstrueux, les prodigalités les plus folles. On a beau être le maître, il faut payer : favoris et complaisants, compagnons de débauche, valets, poètes courtisans, ministres des secrets plaisirs, il faut gorger d'or tout ce monde. On donne à pleines mains : pourquoi se gêner ? N'a-t-on pas sous soi des

peuples nombreux, le monde entier au besoin pour fournir à ces largesses? Néanmoins, un beau matin, on découvre avec stupeur tion que la caisse est vide. C'est alors que le fisc s'abat sur ce pauvre peuple, avec mille engins maudits; c'est alors qu'il taille dans la chair vive, qu'il saigne à blanc la nation.

Ainsi font tous les despotes, ainsi firent donc les empereurs romains. On sait de quelles chaînes odieuses ils chargèrent la propriété foncière, et comme ils la voulurent vouer, ainsi qu'une victime, à l'assouvissement de leur fisc insatiable. Mais on sait aussi que sous le poids de ces chaînes la propriété fut étouffée, que ses possesseurs la répudièrent et que, pour se sauver des griffes du fisc, on les vit, la mort au cœur, tantôt s'exiler hors de l'empire, tantôt se révolter contre lui, et tantôt appeler eux-mêmes ses ennemis dans son sein.

Quand un empire en est là, viennent les barbares frapper à ses portes, et ils entreront. Ils entrèrent. Le Huërou a supérieurement démêlé et démontré, en cette histoire, le rôle fatal et décisif de l'affreuse fiscalité des Césars. Il a prouvé aussi que les barbares, une fois entrés dans l'Empire, ne songèrent nullement à le renverser, mais bien à entrer dans son alliance en se faisant seulement céder, pour prix de leurs services, la possession de quelque province. Ainsi firent les Visigoths, les Ostrogoths, les Burgondes, les Alains, les Francs eux-mêmes, etc. Puis, un beau jour, le caprice d'un chef barbare, campé en Italie à portée de Rome, empêcha de donner un successeur au dernier César, — et ainsi finit l'Empire. Mais d'ailleurs rien ne fut changé. Les rois barbares continuèrent de gouverner les provinces qu'ils s'étaient fait céder ; ils y laissèrent subsister toutes les institutions romaines : seulement, au lieu de gouverner comme alliés et comme délégués de César, ils gouvernèrent en leur propre nom, s'efforçant autant que possible de se substituer partout à la personne, au rôle et aux droits de l'empereur. Ainsi toute l'organisation impériale persistait, l'empereur seul n'existait plus ; au lieu d'un seul grand empire, il y en avait une dizaine de petits.

Le monde ne gagna-t-il donc à ce jeu que la substitution d'une dizaine de tyranneaux à un seul tyran? Gardons-nous de le croire. C'était beaucoup sans doute d'avoir brisé le joug étouffant d'une monarchie universelle despotique : diviser la tyrannie, c'est l'affaiblir. Mais ici il y avait mieux : dans ce chaos fermentait un divin germe, la foi chrétienne, et l'un des plus beaux chapitres de Le Huërou est celui où il étudie *l'influence du Christianisme sur la dissolution de l'Empire romain et l'établissement de la Monarchie française :*

« L'Empire romain a subi presque en même temps deux invasions bien différentes, mais dont l'une aurait peut-être été stérile » sans l'autre : il fut conquis à la fois par les Barbares et par le » Christianisme. Les premiers renouvelèrent cette population mourante, que le vice et la misère avaient dégradée ; l'autre releva » la nature morale de l'homme en vivifiant ses croyances. Si les » premiers n'étaient venus à temps de leurs forêts pour régénérer » l'empire, la société romaine aurait achevé de se dissoudre lentement dans une incurable langueur; et si le monde avait été » abandonné plus longtemps à l'influence immorale du paganisme, tout espoir de régénération sociale aurait été perdu sans » retour..... Admirable coïncidence ! Au moment où une voix » divine s'élève sur les montagnes de la Judée pour annoncer aux » hommes fatigués que le jour de la délivrance est proche, les » peuples du Nord commencent à s'ébranler pour marcher contre » Rome, et courent sans le savoir au devant de la bonne nouvelle » qui va renouveler le monde. Ainsi, une double régénération » s'accomplit à la fois du Ier au Ve siècle : celle des institutions et » des hommes par l'invasion des Barbares; celle des mœurs et » des croyances par les combats et les victoires du Christianisme. » Ces deux événements se répondent et se complètent l'un par » l'autre dans l'histoire du genre humain. Sans les Barbares, il » est douteux (humainement parlant) que le Christianisme eût » produit tous ses effets sur un peuple si prodigieusement usé et » corrompu; sans le Christianisme, les Barbares seraient restés » barbares sur la terre romaine, ou n'auraient participé à la

» civilisation de Rome que pour tomber et mourir bientôt avec » elle[1]. »

L'Église s'éleva sans effort à la hauteur du grand rôle dont l'investissait la Providence ; elle entreprit avez zèle, avec amour, l'éducation des peuples barbares. Mais, par une fatalité singulière, tous ces Barbares, à qui elle ouvrait généreusement son sein maternel, se laissèrent choir dans l'hérésie, dans l'arianisme, à une seule exception près, les Francs.

Aussi ces derniers, surtout depuis la conversion de Clovis, devinrent l'espoir de l'Eglise et de tous les catholiques de la Gaule, c'est-à-dire sans exception de tous les indigènes Gallo-Romains ; car sur ceux-ci l'arianisme n'avait pas prise. De toutes les parties de la Gaule, on souhaita, on espéra, on appela leur domination : lisez, si vous ne m'en croyez, l'Histoire de Grégoire de Tours (II, 23 et 36), et comprenez d'après cela que, si les Francs de Clovis ont conquis la Gaule, ce n'est pas sur les indigènes, mais sur les Barbares ariens qui la foulaient, les Burgondes, les Visigoths, les Alains. Le Huërou le démontre parfaitement après Dubos (dont le premier en ce siècle il a repris la théorie) mais mieux que lui : si donc aujourd'hui ce point de vue est presque universellement adopté, c'est Le Huërou qui a eu le mérite de remettre en honneur cette opinion, la plus vraie à tous égards, mais pourtant fort délaissée depuis les sarcasmes de Montesquieu.

« Ainsi (conclut Le Huërou), la vieille Gaule, morcelée depuis un » siècle (409-507) entre tant de dominations étrangères, retrouva » enfin son unité sous le joug des Francs, que la victoire de Vouillé » venait d'en rendre maître. Cette unité fut l'œuvre des évêques ; » l'unité religieuse leur paraissait à bon droit plus précieuse que » l'unité politique, et l'on continua de chérir la première et de la » croire possible, alors même qu'on commençait à désespérer de » la seconde.... On doit le dire sans détour, c'est le catholicisme » qui a reconstitué la Gaule sous la domination des Francs, en » renversant à leur profit les dominations hérétiques des rois

1 *Hist. des Inst. mérov.*, pp. 244, 245.

» visigoths et burgondes. C'est par là que s'annonce la nouvelle » unité qui remplira le moyen-âge, celle de la foi et des croyances » religieuses. L'unité matérielle, celle du territoire et des insti- » tutions politiques, a péri sans retour; car après l'Empire romain » il ne doit plus se rencontrer, dans le cours des siècles, une puis- » sance assez vaste pour l'imposer au monde. Mais ce que l'Empire » romain n'avait pu faire, ni par la force de ses légions ni par le » génie de ses législateurs, le Christianisme le fera par la miracu- » leuse fusion des cœurs et des intelligences. A mesure que l'aria- » nisme s'éteint sous les anathèmes des conciles et la parole des » docteurs, la foi des peuples s'épure dans les discussions et se » raffermit dans la lutte, au moment même où le monde politique » va être livré de nouveau à d'interminables combats. Elle s'élève » ainsi par son propre élan plus haut que la tempête, et plane bientôt » au-dessus de ce chaos si agité du monde qui vient de naître, dans » une région sereine et longtemps inaccessible aux orages[1]. »

Impossible assurément de mieux concevoir et de mieux peindre ce grand rôle de l'Église dans la formation des sociétés modernes : on sent ici plus que la main de l'écrivain et la science de l'érudit, on sent le cœur d'un chrétien.

Le deuxième livre de l'ouvrage de Le Huërou est consacré à l'histoire du gouvernement des Mérovingiens, depuis l'établissement de Clovis dans les Gaules jusqu'à l'année 615.

Cette histoire n'est que le développement d'une lutte incessante et acharnée entre la royauté mérovingienne et l'aristocratie franque. Dans les institutions germaniques d'outre-Rhin, la royauté tenait peu de place : voyez Tacite. Le roi n'y avait guère d'autre prérogative que le commandement militaire de la nation, d'autre caractère que celui du généralissime. Quant au reste, plus d'honneurs que de pouvoir. La souveraineté effective résidait dans l'assemblée générale des hommes libres, la direction habituelle des affaires dans le conseil des principaux guerriers. A peine assise sur la terre romaine, la royauté fut poussée naturellement à agrandir son rôle, à élargir son cercle d'action et à modifier son carac-

1 *Hist. des Inst. mérov.*, pages 261-263.

tère. Elle trouvait là toutes vivantes, non-seulement les traditions mais même les institutions du despotisme impérial ; elle se voyait acceptée par les Gallo-Romains comme l'héritière de ce pouvoir ; elle ne résista point à la tentation de se draper dans cette pourpre abandonnée ; peu à peu elle affecta toutes les prétentions, toutes les allures des Césars du Bas-Empire. De la part des Gallo-Romains, façonnés de longue date au joug et au servilisme, ces prétentions n'éprouvèrent aucun obstacle ; de la part des Francs elles soulevèrent une résistance obstinée.

Le Huërou démêle les causes de cette lutte avec une profonde sagacité. Parmi les questions que son sujet le force à examiner, l'une des plus importantes est celle de l'impôt public en Gaule sous la première race de nos rois : question souvent débattue, qui a reçu des meilleurs auteurs bien des réponses différentes, souvent opposées. Le Huërou y consacre deux longs et intéressants chapitres (le 1er et le 7e de son livre II), qui contiennent, à notre sens, la véritable solution de ce problème ardu. Il distingue avec raison la situation des Gallo-Romains et celle des Francs : par des textes authentiques, la plupart tirés de Grégoire de Tours, il démontre que les Mérovingiens continuèrent de lever sur les premiers les mêmes impôts que les empereurs ; mais il prouve aussi que les Francs en étaient exempts dans l'origine par le droit de leur race, et qu'en essayant de les y soumettre leurs rois soulevèrent en eux une colère, une résistance, qui devint l'un des plus actifs ressorts de la grande lutte engagée entre l'aristocratie et la royauté. Outre ce grief, les guerriers germains en avaient bien d'autres contre les fils de Clovis, ceux-ci se plaisent à laisser tomber en désuétude ou même à détruire toutes les libres institutions d'outre-Rhin, et s'efforçant de plus en plus de donner à leur puissance un caractère arbitraire et absolu.

Enfin la lutte devint implacable, et les deux principes adverses en vinrent à se personnifier en deux femmes d'un nom fameux : Frédégonde et Brunehaut. Le fils de la première triompha ; mais son triomphe, dû au secours intéressé de l'aristocratie, fut la défaite décisive de la royauté mérovingienne. Le lendemain même,

ses alliés de la veille le forcèrent à promulguer l'édit de 615, désaveu formel et éclatant de la politique suivie depuis Clovis par tous les princes de sa race. « C'est, » dit Le Huërou, après avoir rapporté le texte de cet édit, « c'est le renversement du sys-
» tème que les Mérovingiens avaient voulu établir, et qu'ils avaient
» si énergiquement soutenu. Tous les nerfs de la puissance royale
» sont coupés un à un : rétablissement des élections canoniques, et
» par conséquent annulation de l'influence royale dans le choix des
» évêques; défense au fisc de mettre la main sur les successions
» *ab intestat,* d'augmenter les impôts, les péages, d'employer les
» Juifs pour les percevoir; responsabilité des juges et des autres
» officiers du roi; restitution des bénéfices enlevés aux *leudes;*
» défense au roi d'accorder à l'avenir des *præcepta* pour enlever
» les riches veuves, les religieuses, les vierges; peine de mort
» contre celui qui oserait enfreindre un seul de ces articles. —
» Ainsi tous les abus de l'autorité royale vont disparaître, et ceux
» du gouvernement des seigneurs vont commencer. Toute la pé-
» riode qui s'ouvre avec le traité de 615, pour ne finir qu'avec la
» dynastie, appartient presque exclusivement à cette dernière
» influence. En effet les Mérovingiens, malgré de courageuses
» tentatives, ne purent s'affranchir du joug que ce fatal traité venait
» de leur imposer. Ils étaient condamnés à périr dans une lutte
» désormais trop inégale, et leur chute ne fut que la conséquence
» de cette première défaite; car le reste de leur histoire n'est
» plus un combat, mais une longue et douloureuse agonie.

» Je ne saurais déplorer ce résultat, ajoute notre auteur. Leur
» gouvernement avait toutes les allures du despotisme impérial, et
» n'en avait ni la grandeur ni la force. Ils ne surent ni comprimer
» la liberté des Francs ni en régler l'exercice. Cette société turbu-
» lente et désordonnée, qu'ils prétendaient discipliner et raffermir
» avec les hommes et les traditions de l'Empire, continuait de se
» dissoudre sous leurs yeux et leur échappait de toutes parts[1]. »

A. DE LA BORDERIE.

(La fin à la prochaine livraison).

1 *Hist. des Inst. mérov.*, pp. 490-461.

LA COMMUNION DES APOTRES

TABLEAU DE M. DELAUNAY, A SAINT-PIERRE DE NANTES.

La cathédrale de Nantes vient de s'enrichir d'un tableau qui attire, à bon droit, l'attention. Le sujet est la *Communion des Apôtres,* et l'auteur est notre compatriote, le peintre déjà très-connu de *Lucrèce*, M. Delaunay. Avant d'examiner le nouvel ouvrage, il est nécessaire de répondre aux susceptibilités de quelques personnes qui s'étonnent de voir les Apôtres recevoir le corps de Notre-Seigneur à genoux, comme nous le faisons nous-mêmes. — Le texte sacré, disent-elles, constate en termes précis que la communion eut lieu pendant qu'ils mangeaient, *cœnantibus eis.* La composition de M. Delaunay est donc très-peu conforme à l'Evangile.

Je répondrai d'abord que je ne connais pas de tableau de la *Cène* qui soit conforme, de tout point, au récit évangélique. Léonard de Vinci et, après lui, Raphaël, Titien, Tintoret, Joanès, Philippe de Champaigne, etc., représentent Jésus-Christ et les disciples assis à une grande table, tandis que les évangélistes nous disent tous positivement : — « Jésus *était couché* avec les douze, *discumbebat cum duodecim*[1]. » — Tel était en effet l'usage de Rome et de l'Orient, et Cicéron ne se servait pas d'un autre mot lorsqu'il parlait des habitudes romaines, *discumbebant mensis.*

1 Voir *Matth.* : XXVI, 20. — *Marc.*, XIV, 18. — *Luc.*, XXII, 14; et *Joann.*, XII, 2, et XIII, 12.

Remarquons d'ailleurs que cet usage peut seul expliquer plusieurs détails donnés par le livre saint[1]. On conçoit très-bien, par exemple, que Marie-Madeleine ait répandu des parfums sur les pieds du Sauveur et les ait ensuite essuyés de ses cheveux si Jésus était couché, et on le concevrait très-peu s'il avait fallu que Marie rampât sous une table. Comment, d'un autre côté, se rendre compte de l'attitude de saint Jean qui, nous dit-il lui-même, reposait où, mieux encore, *était couché* sur le sein de Jésus, *recumbens in sinu Jesu*, si Jésus et lui étaient assis près l'un de l'autre ?

Les tableaux de la Cène les plus connus sont donc loin d'être vrais, au point de vue de l'ordonnance générale. Ajoutons qu'aucun d'eux ne représente la communion des Apôtres. Le moment choisi par Léonard et par Raphaël est celui où Jésus-Christ prononce les douloureuses paroles : *L'un de vous me trahira.* Quelques autres peintres ont choisi l'instant de la consécration ; mais tous, ou à peu près tous, ont reculé devant l'immense difficulté de donner à la première réception du corps de Jésus-Christ par ses disciples, par ses plus fidèles, l'apparence d'un repas ordinaire. Rien d'ailleurs n'indique dans l'Evangile que les Apôtres ne se soient pas agenouillés par un mouvement subit et irrésistible d'adoration, lorsque Jésus leur dit : — *Recevez et mangez, ceci est mon corps ; buvez de ce calice, ceci est mon sang, buvez-en tous.* — Il nous semble même si bien que notre premier mouvement serait de nous jeter à terre que nous n'avons besoin d'aucun effort pour croire que les Apôtres en firent autant. Ainsi le sentirent du moins et le pensèrent quelques artistes des âges de foi, Lucas Signorelli entre autres, ainsi que le prouve le tableau merveilleux, *maraviglioso,* dont parle Vasari. Ce tableau peint pour les Jésuites de Cortone représentait les Apôtres recevant la communion à genoux, et Judas mettant l'hostie dans son escarcelle.

On n'oserait aujourd'hui se permettre l'épisode de Judas ; mais à une époque de foi vive et où l'on avait moins à craindre les imper-

1 C'est une observation que j'entendais faire récemment à un de mes amis, elle est des plus justes.

tinences sournoises de l'impiété, on se permettait parfois avec les choses saintes le sans-gêne de la famille. Signorelli tranchait, au reste, d'un coup de pinceau, une question controversée, celle de savoir si Judas était encore présent lors de la consécration et s'il communia avec les Apôtres [1]. Sa solution manque de gravité; mais elle ne manque pas de finesse. Je ne sais si Otto Venius, le célèbre maître de Rubens, n'a pas voulu donner aussi la sienne dans le tableau dont il orna la chapelle du Saint-Sacrement, à Saint-Jacques d'Anvers. La place qu'occupe ce tableau sur l'autel, le geste du Sauveur, l'attention recueillie des disciples, tout semble indiquer que le moment choisi est celui de la consécration. Les douze Apôtres sont présents; mais il en est un qui, au lieu de partager le recueillement général et d'attendre la parole de Jésus : — *Recevez et buvez* — se retourne vers un valet et fait remplir sa coupe. Ne serait-ce pas Judas, et ne chercherait-il pas à éviter ainsi le calice du Sauveur?

La question se présentait de nouveau pour M. Delaunay et il faut dire qu'il l'a résolue avec beaucoup de dignité et de convenance. Judas apparaît au loin, à la suite des Apôtres; il vient le dernier et détourne la tête avec une expression d'incertitude qui laisse douter s'il consommera le sacrilége.

Il m'appartient peu maintenant de parler de dessin et de couleur avec M. Delaunay, mais heureusement il n'est nul besoin d'être artiste pour admirer le talent avec lequel notre jeune compatriote a disposé l'ensemble de sa composition. Embrasser la Cène dans un espace aussi restreint qu'un dessus d'autel, offre, chacun le sent,

1 « Quand on ne considère que le récit de saint Luc, dit le comte de Stolberg dans sa *Vie de Jésus-Christ*, on est porté à croire que Judas était encore présent quand la Sainte-Cène fut instituée et qu'il y prit part, ainsi que bien des auteurs le croient. Mais comme, selon les évangélistes saint Matthieu et saint Marc, notre Sauveur avait prononcé auparavant les paroles concernant Judas, et que selon saint Jean, la réponse de Jésus fit sortir le traître de la salle, il est très probable, ce me semble, qu'il a dû se retirer, tant pour ne pas mettre le comble à sa damnation par une réception indigne du Sacrement, que pour ne point troubler les autres apôtres par sa présence. *Vie de Jésus-Christ*, chap, XIII, *in fine* » — L'opinion la plus généralement admise par les théologiens est néanmoins que Judas consomma sa perte par une communion sacrilége.

une difficulté inouïe. La *Cène* de Léonard couvrait, à elle seule, toute une paroi du réfectoire des Dominicains de *Sainte-Marie-des-Grâces* à Milan; celle du Titien pend encore en lambeaux, le long des murs du réfectoire de l'Escurial. Sur d'aussi vastes espaces, il était aisé de présenter, sans effort et sans confusion, Jésus-Christ et les douze. Léonard les place sur trois des côtés d'une table formant un carré long, de sorte que, le côté faisant face à Jésus-Christ restant vide, la figure divine du Sauveur se trouve, à peu près, sur le premier plan. Mais sur des espaces moindres, sur un autel, par exemple, comme Gaudence Ferrari à la *Pace* de Milan et Otto Venius à Saint-Jacques, ou dans un compartiment d'architecture comme Raphaël aux Loges, il fallait bon gré mal gré placer les Apôtres tout autour de la table et rejeter ainsi Jésus-Christ en arrière. De là plus d'un moyen artificiel pour ne pas masquer complétement le principal personnage. Raphaël profitant de l'émotion que causent les paroles de Jésus : *Unus vestrum me traditurus est,* représente les deux disciples placés en face, se penchant, l'un à droite, l'autre à gauche, comme s'ils demandaient à leurs voisins quel peut être le traître. Ce n'est que par suite de ce double mouvement que Jésus et les disciples qui sont à ses côtés restent à découvert[1]. Pour arriver au même résultat, Otto Venius a combiné l'action de Judas qui es retourne pour présenter sa coupe et celle d'un autre apôtre qui s'appuie sur ses genoux sans motif très-apparent. Enfin Gaudence Ferrari a eu recours à toute la magie de la perspective.

M. Delaunay a tiré, lui aussi, le plus heureux effet de la perspective, mais il n'a eu recours à elle que pour les Apôtres, pour Judas notamment, et nullement pour Jésus-Christ. Jésus est en avant, il vient de quitter la table où il était assis avec ses disciples. On voit cette table derrière lui et non plus devant lui comme dans les autres tableaux. Il se retourne et donne la communion à saint Pierre et à saint Jean, tandis que les autres disciples, dans l'attitude du recueillement, s'approchent des deux côtés pour recevoir, à leur tour le

1 Rien, au reste, de plus naturel, de plus vivant, de plus habilement motivé et exprimé que les attitudes diverses des personnages. C'est dans la *Cène* de Raphaël et dans celle de Léonard qu'on sent le mieux toute la puissance et toutes les ressources du génie.

pain qui donne la vie. Au fond de l'appartement est une haute fenêtre à travers laquelle on aperçoit les montagnes de Judée. Il y a dans tout ce lointain de l'air, de l'espace. La disposition des Apôtres se succédant en perspective est parfaite, et Jésus placé sur le devant, tourné seul complétement vers le spectateur, attire dès l'abord tous les regards, comme le principal personnage du tableau. Rien de mieux conçu, de plus simple et de plus harmonieux de convenance, de couleur et de dessin. Sans doute M. Delaunay eût pu donner plus de fermeté à ses expressions et à sa peinture, mais il est rare de commencer comme lui par des œuvres qui annoncent un maître.

Et maintenant nous lui dirons : Vous possédez la science de votre art et il est aisé de reconnaître en vous l'un des meilleurs élèves de notre Académie de Rome. Vous savez composer et, mieux encore, vous savez donner beaucoup de charme à vos compositions. Il y a de l'harmonie, de la grâce dans vos tableaux. C'étaient là aussi deux des qualités dominantes de nos vieilles écoles catholiques, de cette école de l'Ombrie qui aboutit à Raphaël, de cette école milanaise des Solario, des Ferrari, des Luini, qui se glorifiait de descendre de Léonard, de cette école de Ferrare qui se résume si bien dans Garofalo, le peintre à l'œillet[1], le dessinateur si expressif de tant de christs et de tant de vierges. Pénétrez-vous du sentiment intime de ces écoles charmantes, du spiritualisme affectueux qui répand tant de suavité, et donne, en même temps, tant de puissance à leurs tableaux. M. Viardot lui-même l'a dit (nous le rappelions naguère) : — « C'est dans les sujets religieux que se trouvent et se trouveront longtemps encore, *pour tous les arts, les dernières difficultés et la dernière grandeur*[2]. » — En d'autres termes, c'est la foi qui est la plus puissante inspiratrice du génie, *nutrix et evectrix;* c'est aussi et, malgré tout, le peintre qui peint le plus, le sculpteur qui sculpte le plus, l'architecte qui remue le plus de pierres. En pourrions-nous douter lorsque nous voyons l'efflorescence de monuments religieux qui a renouvelé, en quelque sorte, depuis vingt ans, la face de notre ville : Saint-Nicolas, Saint-Clément, le Calvaire, la

1 C'était la signature habituelle de Garofalo.

2 *Musées d'Italie*, 1842, pp. 345, 346.

Salette, le dôme de Notre-Dame, etc., etc.! N'est-ce pas la foi qui déroule devant Le Hénaff les espaces immenses que couvre si énergiquement son hardi pinceau? N'est-ce pas elle, n'est-ce pas le sentiment à la fois patriotique et pieux de nos populations qui demande à Amédée Menard ses deux *Sainte-Anne*, son *roi Gralon*, et qui moule sous ses doigts cette grande figure d'Alain Barbe-Torte rendant grâces à la Vierge Marie de la victoire qui vient de sauver Nantes, noble pensée admirablement saisie par notre éminent artiste et qui finira par obtenir de nos édiles, nous voulons le croire, un bronze et une place dans notre cité. Enfin, pour rentrer dans notre cathédrale, n'est-ce pas là encore la foi, représentée par la fabrique de la paroisse, qui distingua dès le premier jour et mit à l'œuvre l'habile et religieux pinceau de Flandrin, comme elle distingue aujourd'hui et met à l'œuvre l'heureux talent de M. Delaunay?

A entendre certains écrivains, notre ville serait tout absorbée par les soins de l'économie et du commerce. — Donnez à un Nantais, a dit, je crois, Souvestre, le Champ-de-Mars de Paris au prix de mille écus et il demandera la nuit pour y réfléchir. — Je le veux bien; mais offrez-lui, au lieu du Champ-de-Mars, quelque grande œuvre d'art ou de charité à accomplir, et peut-être la réflexion sera moins longue. Oui, si Nantes est la ville du commerce intelligent et consciencieux, elle est aussi la ville de l'imagination et de l'art. Il y a deux siècles, elle donnait le jour à Errard, le fondateur de notre école romaine; à Boffrand, le créateur de ce palais de Wurtzbourg, un peu moins grand que Versailles mais plus monumental que lui; et aujourd'hui elle est probablement, de toutes les villes de France, la seule qui compte parmi ses enfants trois grands prix de Rome : Delaunay pour la peinture, Joyau pour l'architecture et Ducoudray-Bourgault pour la musique.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

Le Pôle et l'Équateur est un livre remarquable au triple point de vue de la science, de l'intérêt et du style. Nous le constatons avec d'autant plus de bonheur que c'est l'œuvre d'une plume bretonne : M. Lucien Dubois est de Nantes. — La *Revue* examinera ces études avec toute l'attention qu'elles méritent ; pour aujourd'hui, nous nous bornons à en citer l'*introduction*. C'est, pensons-nous, la meilleure manière de faire connaître le but que s'est proposé l'auteur.

(*Note de la Rédaction.*)

LE POLE ET L'ÉQUATEUR, études géographiques, météorologiques et éthnologiques, sur les dernières explorations du globe, par M. Lucien Dubois. — Paris, Douniol.

« Depuis soixante siècles que l'homme s'agite à la surface de cet atome perdu dans l'immensité, sur lequel il fut jeté un jour, il est loin encore d'en avoir exploré toute l'étendue, relativement si étroite cependant. Le théâtre de sa vie et de ses évolutions, tout resserré qu'il est, reste toujours inconnu pour lui en bien des points. les océans et leur immensité, les feux de l'équateur, les glaces et les neiges polaires, ont été les obstacles principaux que la jalouse nature a opposés aux investigations de l'homme, condamné à ne lui arracher qu'un à un ses secrets. Cependant ces obstacles ont été en grande partie vaincus ; poursuivant le cours de ses conquêtes persévérantes, le roi de la terre a ajouté de siècle en siècle des provinces nouvelles à son empire. Le petit monde homérique, dont la Méditerranée était le centre, est loin de nous. La science a depuis longtemps brisé les sphères de cristal, dans lesquelles les cosmographes antiques renfermaient la création.

Ératosthène et Posidonius qui, par un effort de génie, en arrivèrent à calculer approximativement l'amplitude de notre globe, ne connaissaient encore qu'une portion fort minime de sa superficie. A mesure que l'homme a marché en avant, il a vu des terres nouvelles se dérouler devant ses pas, et les océans n'ont été pour lui que des chemins qui l'ont conduit à d'autres régions ignorées. En déchirant le voile qui, depuis tant de siècles, cachait le nouveau monde à l'ancien, Colomb, en même temps qu'il ouvrit l'ère moderne, inaugura l'époque des grandes découvertes géographiques. Dès lors surgirent en foule îles, fleuves, mers, pays et continents inconnus, qui vinrent successivement prendre leur place sur la mappemonde.

» La géographie était désormais une science, que régularisèrent les Allemands Apianus, Sébastien Munster et Cellarius, et surtout les Hollando-Flamands Ortelius et Mercator, les réformateurs de la cartographie. Après eux vinrent Sanson, Guillaume Delisle et d'Anville, qui, pendant plus d'un siècle et demi, assurèrent à la France le sceptre de la science géographique. Par la perturbation profonde qu'elle apporta en toutes choses, la fin du dernier siècle vint le lui enlever, pour le faire passer dans les mains de l'Allemagne, représentée par A. de Humboldt, Petermann et Karl Ritter, le premier géographe de notre époque.

» La fondation, en 1821, de la Société géographique de Paris, imprima un puissant essor à la science; et cette mère des Sociétés géographiques des deux mondes vit naître autour d'elle, à Londres, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, à New-York, des filles et des émules, qui rivalisèrent d'efforts pour le progrès de la géographie et des sciences qui s'y rattachent.

» Dans ce siècle qui a vu presque toutes les branches des connaissances humaines prendre un si merveilleux élan, la science géographique, en effet, est une de celles qui ont le plus activement participé à ce mouvement universel. Géographie spéculative et pratique, publications et expéditions diverses, y ont travaillé de concert; et pour certains points du globe, notamment pour l'Afrique intérieure et le pôle Nord, le demi-siècle qui vient de s'écouler a plus agrandi

le cercle de nos connaissances que ne l'avaient fait tous les autres siècles ensemble. Les vingt dernières années, surtout, ont vu les tentatives se multiplier sur ce double point. Le pôle et l'équateur ont été simultanément attaqués. Pendant que Barth et Livingstone, partis de bords opposés, marchaient l'un vers l'autre à travers le centre de l'Afrique, le long drame de la recherche de l'expédition de Franklin déroulait ses émouvantes péripéties, et Kane s'avançait vers le pôle jusqu'à la mystérieuse région de la mer libre.

» Les *Études* que nous offrons au public, présentent le récit succinct de ces deux ordres de recherches. Nous avons dû suivre les explorateurs contemporains sur le double théâtre de leurs découvertes; l'ensemble de notre travail s'est ainsi trouvé, sans que nous y prissions garde, offrir le tableau parallèle des régions équatoriales et polaires. Déserts glacés et déserts brûlants, aurore boréale et mirage, longues ténèbres de la lugubre nuit arctique et radieuse lumière du soleil tropical, tempêtes de neiges et ouragans de sables, âpre bise du nord et simoûn enflammé, météores polaires et déluges de l'hivernage, morne stérilité des solitudes septentrionales et luxuriante végétation des régions alizées : nous avons essayé de peindre tour à tour les deux faces extrêmes de la nature, dans leurs contrastes et dans leurs harmonies.

» Sous une diversité apparente, ces *Etudes* présentent dans leur ensemble une réelle unité. Le temps n'est plus où la géographie n'était qu'une sèche nomenclature de montagnes, de fleuves, de royaumes ou de villes. Cette science a vu, comme les autres, son domaine s'étendre en même temps que ses découvertes.

« Les sciences sont sœurs, comme les Muses », a dit excellemment M. Élie de Beaumont.

» Toutes sont, en effet, plus ou moins étroitement solidaires, et leurs progrès sont autant de pas vers une fraternelle union. C'est ainsi que, par les fleuves et les mers, la géographie touche à la météorologie, et, par les productions du sol, à l'économie politique. Par les êtres divers qui peuplent la surface du globe, elle confine tout à la fois à la botanique, à la zoologie, à l'anthropologie, à l'éthnologie et à la linguistique. L'astronomie lui prête le moyen de

fixer la position respective des lieux, et la physique générale lui fournit les données nécessaires pour déterminer les divers climats. En interrogeant les profondeurs du globe et en décrivant les diverses couches qui en forment l'écorce solide, la géologie complète la géographie ; et c'est avec raison que l'on a appelé celle-ci la géologie de la surface, et celle-là, la géographie de l'intérieur. La plupart de ces sciences, réunies, constituent la physique du globe, — science complexe, dont le rayonnement s'est singulièrement élargi depuis un siècle; science vieille comme l'homme lui-même, et cependant toute jeune encore dans son épanouissement.

» Bien que la géographie compose le fond de ces études, nous avons dû, suivant les exigences de notre sujet, aborder en passant quelques-unes des sciences limitrophes. A l'occasion des voyages au pôle arctique et de l'hypothèse si controversée de la mer libre, nous avons, prenant pour guide l'illustre météorologiste américain Maury, interrogé successivement l'atmosphère et l'Océan dans leurs mystérieuses profondeurs, et en en décrivant le double système circulatoire qui fait de notre globe un organisme vivant, essayé de faire ressortir par des preuves nouvelles la merveilleuse sagesse qui préside à l'économie des mondes. L'étude des races africaines et de leurs langues nous a conduit à consacrer quelques pages à l'éthnologie et à la linguistique comparées, — ces deux branches capitales de la science moderne, — et à unir notre voix à celles qui proclament l'unité de l'espèce humaine et la fraternité originelle des diverses races qui la composent. L'homme se trouve ainsi, et à juste titre, couronner un livre qui raconte tour à tour ses efforts et ses succès, son héroïsme et ses revers.

» Ces *Études* trouveront-elles auprès du public l'accueil sympathique qu'elles ont déjà reçu des lecteurs du Recueil [1], qui leur prêta le premier la bienveillante hospitalité de ses colonnes? Aujourd'hui qu'elles affrontent une publicité plus étendue, nous sera-t-il permis de voir pour elles un gage, une espérance, dans les illustres suffrages dont elles furent honorées sous leur première forme? »

LUCIEN DUBOIS.

1 *Le Correspondant.*

CATALOGUE DES ARBRES A FRUITS CULTIVÉS DANS LES PÉPINIÈRES DES RR. PP. CHARTREUX DE PARIS, publié par M. Jules de Liron d'Airoles, avec un avertissement et une notice. Nantes, A. Guéraud, pont d'Orléans.

Me voici encore qui reviens aux biens de main-morte ; cette fois du moins ce ne sera pas pour longtemps. Nous avons vu que dans nos villes, ces biens n'étaient jamais un embarras pour les entreprises d'utilité publique ; il nous serait tout aussi facile de prouver que, pour l'agriculture, l'horticulture, l'arboriculture, c'était, dans le dernier siècle encore, chez les moines, qu'on allait le plus souvent chercher des exemples et des leçons. A Buzai, ils creusent des canaux et assainissent leurs terres ; puis, quand leurs voisins désirent en faire autant, ils sont les premiers à offrir le passage à travers leurs prairies pour un nouvel *écours* du lac de Grand-Lieu, sans autre exigence qu'une indemnité à dire d'experts et la réserve de la pêche sur ledit *écours*, dans les limites de leur domaine [1]. A Paris, ils créent cette célèbre pépinière du Luxembourg qui a peu gagné à sortir de leurs mains. Le catalogue de cette pépinière, telle qu'elle existait du temps des Chartreux, était à lui seul un livre recherché pour le nombre des espèces qui y étaient décrites et la netteté des descriptions. Malheureusement ce catalogue était devenu très-rare ; c'est ce qui a porté l'un de nos amis, M. de Liron d'Airoles, dont les publications pomologiques ont obtenu, depuis dix ans, les plus hautes distinctions qu'accorde la science, à donner une nouvelle édition du petit volume de 1775, édition qui est non-seulement une reproduction fidèle, mais un *fac-simile* du meilleur goût. Voilà bien, en effet, le papier, les caractères, les vignettes des livres qui se vendaient alors au quartier Saint-Jacques, chez David, *à la Plume d'or*, chez Durand, *au Griffon*, chez les frères Estienne, *à la Vertu*, ou chez Herissant, *à Saint-Paul et Saint-Hilaire*. Qu'on me dise maintenant que cet opuscule sort des presses de M. *A.*

1 Voir un très-curieux procès-verbal d'enquête en date du 6 juin 1712, rédigé par André Boussineau, écuyer .. subdélégué, en cette partie, de l'intendant de Bretagne, sur la demande de messire Jean Binet, seigneur de la Biotière, demande à fin d'assèchement des marais entourant le Lac de Grand-Lieu.

Guéraud et Cie, pont d'Orléans, à Nantes, je veux bien le croire; mais il faut convenir alors que notre habile typographe sait admirablement, à l'occasion, se donner les airs de feue *la veuve Thiboust, imprimeur du* Roi, *place de Cambrai, à Paris.* La présente édition du catalogue des Chartreux est donc à la fois une curiosité scientifique et une curiosité bibliographique. La notice ajoutée par M. d'Airoles lui donne, en outre, un intérêt historique qui manquait à l'ancienne.

M. d'Airoles partant d'Olivier de Serres, qui, le premier, traita succinctement, mais avec méthode, de l'art du pépiniériste, nous montre les populations allant chercher encore pendant longtemps, dans les forêts, les sujets destinés à la greffe. Quelques villes en petit nombre, Orléans, Avignon, Toulouse, Vitry, Montreuil, avaient seules des pépinières. Les choses en étaient là, lorsque, vers 1650, un habitant de Vitry s'étant fait chartreux, fut chargé par le couvent d'utiliser ses connaissances au profit de tous, dans l'enclos de quarante hectares que les Révérends Pères possédaient au sud du Luxembourg. Laissons maintenant parler M. d'Airoles :

« Les beaux succès de cet habile religieux (le P. Alexis) portèrent les moines à employer plus utilement encore son talent et son expérience. Ils fondèrent des pépinières dont les beaux et bons produits firent peu à peu la réputation. Vers 1712, il en sortait plus de 14,000 pieds d'arbres fruitiers qui soutenaient facilement toute concurrence. » — Au frère Alexis succéda le frère François, très-connu par son livre du *Jardinier solitaire;* au frère François le frère Philippe *qui passait pour un des premiers arboriculteurs de l'époque.* Enfin, au frère Philippe succéda Christophe Hervy qui, en qualité de jardinier du monastère, *fixa l'attention de toute l'Europe sur cet établissement remarquable.* — « Tout, dans la direction des Chartreux, poursuit M. d'Airoles, était fait pour perpétuer la vogue des belles pépinières : le feu sacré des chefs des cultures, leur bon vouloir, le savoir, la probité, l'exactitude avec laquelle se faisaient toutes choses. Grâce aux nombreuses correspondances des religieux propriétaires, en France et à l'étranger, avec les maisons de leur ordre, l'école des Chartreux était, dit-on, unique en son

genre. Hervy était très-aimé de ses maîtres qui l'aidaient de tout leur pouvoir. On possédait là tout ce qui existait en Europe, de meilleur et de plus précieux. »

En définitive, il résulte du compte des vingt années antérieures à 89, que le bénéfice net des pépinières du couvent s'élevait, chaque année, de 24 à 30,000 livres. Est-il besoin de dire qu'un des premiers soins de la Révolution fut de détruire cette création magnifique[1] ! M. d'Airoles déplore avec cœur cette manie de destruction en tout genre par lesquelles on prétendait inaugurer l'ère du progrès et de la civilisation. — « Du superbe couvent des Chartreux, dit-il, il ne resta que ruines ! Que sont devenus les beaux et frais ombrages sous lesquels Colbert allait se reposer de ses grands travaux, » et, ajouterons-nous, où Eustache Lesueur allait chercher un reste de vie pour sa jeunesse épuisée, loin d'un rival jaloux et dans la douce société des Pères qui avaient les premiers accueilli son talent et qui, les premiers, accueillirent sa souffrance? « Demandez-le aux révolutions dont le souffle brûlant ne sait rien respecter. »

Je voudrais dire maintenant un mot du catalogue lui-même ; mais les connaissances spéciales me manquent. Ce qui est d'ailleurs facile à saisir pour tous, c'est l'ordre qui y règne, chaque fruit y venant par rang de maturité, les plus précoces en tête. Les descriptions des fruits sont d'ailleurs très-détaillées et d'une précision remarquable. Il n'est pas enfin sans intérêt de voir les prix annoncés pour 1775. Ces prix sont uniformément de 1 livre 10 sols pour tous arbres en tiges, de 1 livre 5 sols, en demi-tige, et de 15 sols en basse-tige. Les pommiers entés sur Paradis étaient vendus 10 sols. Ces prix nous semblent très-honnêtes. Aujourd'hui ils sont plus que doubles à Paris bien que le prix de l'argent ait à peine diminué de moitié. Les bons Pères se plaignaient néanmoins des mauvais payeurs *qui se moquent de nous,* disent-ils, *quand ils ont la marchandise.* » — Pour obvier à cela, ajoutent-ils, on exigera le paiement comptant de tous ceux qui ne seront pas connus, et c'est une

1 Depuis lors une pépinière y a été rétablie ; mais le terrain consacré à l'ancienne a été réduit de plus de moitié. On y comptait, en 1847, époque où M. de Gisors a publié sa curieuse notice sur le Luxembourg, six cents espèces d'arbres fruitiers et environ mille variétés de vignes. Une école d'arboriculture y a été fondée.

impolitesse qu'on est obligé de faire pour s'assurer des deniers. Il n'y aura que les malintentionnés qui s'en trouveront scandalisés. » — N'est-ce pas le cas de répéter qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil ?

Je ne voudrais pas terminer ce compte rendu sans dire un mot des autres publications de M. d'Airoles, mais ici encore se retrouve mon incompétence [1]. Je ne puis que constater l'intérêt historique qu'offrent les recherches de notre savant compatriote. Non content de décrire des fruits, il les suit en effet dans leur filiation, dans leurs voyages. Nous savons, grâce à lui, quelles sont les espèces qui étaient cultivées par Caton, quelles étaient celles qui paraissaient sur la table de Mécène. Les plus grands noms, celui de saint Martin en tête, se trouvent figurer dans l'histoire d'un humble fruit. Quant à l'importance scientifique de l'œuvre de M. d'Airoles, elle a été dignement appréciée dans plus de trente rapports de Sociétés savantes qui la proclament la plus complète et la plus exacte de toutes celles parues jusqu'à ce jour sur la question si compliquée de la classification des fruits et de la synonymie des appellations multiples sous lesquelles leurs diverses variétés ont été ou sont encore connues. Enfin, ce qui justifie aux yeux des moins savants tous ces rapports, c'est le dévouement de M. d'Airoles à la tâche qu'il s'est imposée. Rien ne pouvait mieux caractériser cette intelligente persévérance dans le travail que ces mots de Bernard Palissy, cités par M. d'Airoles et qu'il prend en quelque sorte pour devise : — « Dieu m'a confié une œuvre, je lui en dois compte. Il ne s'agit pas de moi, mais de mon ouvrage ; celui qui m'a envoyé le devoir, me donnera la vertu. J'ai volonté, courage et je ferai tout ce que je pourrai. Que l'œuvre s'achève et que de l'ouvrier il advienne ce qui plaira à Dieu. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

1 La *Revue* a déjà, au reste, dans son tome IV, p. 89, signalé les *Notices pomologiques* et l'*Histoire de l'Arboriculture fruitière* de M. d'Airoles à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à notre production fruitière. Les *Notices pomologiques* sont à leur 3e édition. Nantes, Guéraud.

L'ÉGLISE ET LES LOIS ÉTERNELLES DES SOCIÉTÉS HUMAINES, par F.-L.-M. Maupied, missionnaire apostolique, docteur en théologie, en droit canonique, docteur ès-sciences, etc. — Un fort vol. in-8°. Paris, Vr Poussielgue-Rusand, 1863.

Les prodigieux savants que vit fleurir l'âge d'or du moyen âge, Hugues de Saint-Victor, Pierre Lombard, Alexandre de Halès, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, Albert le Grand surtout, se donnèrent pour mission de lier l'étude des sciences de la nature à la théologie. La théologie, but suprême de leurs religieux efforts, ainsi basée sur la philosophie instrumentale et les sciences naturelles d'une part, et sur la révélation historiquement démontrée de l'autre, devint une science positive de faits et de démonstration. Les œuvres étonnantes de ces hommes si véritablement savants sont de complètes encyclopédies, non point des encyclopédies à l'usage des liquoristes, des teinturiers et autres industriels, mais des encyclopédies à l'usage des hommes instruits qui pensent que le véritable but de la vie est d'arriver à se connaître soi-même, connaissance qui implique la connaissance de Dieu et celle du monde matériel, puisque l'homme est le médiateur entre les créatures inférieures et le Créateur. La vie de ces grands hommes qui furent tous des saints se résume dans leurs œuvres; on les voit durant les ardentes années de leur studieuse jeunesse courir le monde et les universités à la suite des professeurs célèbres; puis, à l'âge de leur maturité, monter à leur tour dans les chaires pour distribuer la science à des milliers de jeunes disciples; enfin quand l'heure de la vieillesse va sonner, se recueillir dans la solitude de leurs cloîtres pour écrire leurs ouvrages théologiques, couronnement et faîte de l'édifice dont chaque jour posa laborieusement quelque assise.

Les courants païens de la Réforme et de la Renaissance sont parvenus à dissoudre la grande œuvre des docteurs catholiques. Le clergé, préoccupé seulement d'une sorte de théologie, apprise dans des abrégés, et que j'appellerais volontiers théologie pratique, n'a vu dans les sciences naturelles rabaissées au service de l'industrie et de l'art, que des curiosités plus ou moins oiseuses; et la phi-

losophie encyclopédiste s'est donné pour mission de plus en plus avouée, de remplacer toute religion pour ceux qu'une religion quelconque gênerait trop.

Les progrès qui furent le fruit de l'union féconde des sciences et de la théologie, au XIIIe siècle, donnent la mesure des résultats désastreux de leur divorce, trois siècles plus tard.

C'est une entreprise digne de tous les éloges, que celle tentée par quelques esprits vigoureux de ce temps-ci pour renouer sur ce point la tradition catholique. Parmi ces savants, compte aux premiers rangs le docte ecclésiastique, dont nous annonçons en tête de cet article le nouvel et très-important ouvrage.

M. Maupied est breton de naissance; il marque, sans conteste, parmi les prêtres les plus savants dont puisse s'enorgueillir l'Église de France : et pourtant je gagerais que plus d'un Breton catholique qui connaît parfaitement le nom de M. Renan, ne sait pas celui de M. Maupied. C'est un phénomène de simplicité qui m'a toujours ébahi. Dans un siècle où la notoriété constitue à elle seule une puissance, nous seuls ne savons pas pratiquer à l'égard de nos ennemis cette conjuration du silence, qu'ils ont si habilement ourdie contre nous. Pour arriver à la réputation prompte et universelle, il faut tout simplement attaquer le catholicisme; les innombrables organes du rationalisme applaudissent à tout rompre, et les catholiques augmentent le bruit sous prétexte de protester. Tous les journaux religieux parleront de la *Sorcière* de Michelet: tous les journaux libres penseurs se sont bien gardés de parler des *Moines d'Occident* de M. de Montalembert. Et ainsi le tour est joué : l'ouvrage anti-catholique doit bien avoir quelque valeur, puisque tout le monde en parle, et l'œuvre religieuse est, sans aucun doute, inférieure, puisqu'elle n'a pas fait grand bruit. C'est la logique des moutons de Panurge; mais les moutons de Panurge constitueront toujours, hélas! un innombrable troupeau. Voici donc, par l'ensemble et les sommets seulement, les œuvres de M. Maupied, et le plan de ses travaux, qui le font ressembler par plus d'un trait aux grands maîtres de la science catholique au moyen âge. En 1842, déjà docteur ès-sciences, et gagnant, je suppose, sa trentième année,

il publia un volume intitulé : *Essai sur l'origine des principaux peuples anciens.* C'était une préface de l'Histoire des Sciences, qui vint ensuite; comme le disait fort bien l'auteur, « la question de l'origine des sciences est intimement liée à celle de l'origine des peuples et de l'influence qu'ils ont exercée les uns sur les autres. » Il était essentiel de vérifier les théories qui donnent au boudhisme, au brahmanisme et à l'enseignement sacré de la Chine et de l'Inde, une antiquité si monumentale; c'est le but principal de ce livre, justification scientifique des traditions juives, et par parenthèse réfutation anticipée des doctrines de M. Renan. En 1845, parut l'*Histoire des sciences*, en trois volumes, avec cette épigraphe caractéristique empruntée à Pic de la Mirandole : *Philosophia veritatem quærit; Theologia invenit; Religio sola possidet :* œuvre capitale, écrite en collaboration avec l'illustre professeur de Blainville, le premier des naturalistes spiritualistes, et qui avait vérifié en sa personne le mot de Bacon : « La petite science éloigne de Dieu; la grande science y ramène. » Le plus grand théologien de notre âge, le célèbre P. Peronne a écrit de ce livre, dans ses *Prælectiones theologiæ :* « Plût à Dieu que ce remarquable ouvrage de Blainville et Maupied se trouvât dans les mains de tous, de ceux principalement qui s'appliquent à la philosophie de la nature, afin qu'ils en apprissent tous à s'élever au suprême Auteur et à aimer la religion qui nous attache étroitement à lui. » Quelques pages plus loin, le P. Peronne parle en termes analogues de l'*Essai sur l'origine des principaux peuples anciens.*

A propos de ces graves éloges décernés aux ouvrages de l'abbé Maupied par un étranger si haut classé, je me souviens d'une spirituelle boutade de M. de la Borderie, qui disait dans ce recueil même à propos d'une compilation de l'école encyclopédiste : « Désormais Ogée n'est un savant que pour les ignorants. » La proposition contraire est, grâce à Dieu, absolument vraie : « Il n'y a que les ignorants près de qui les vrais savants ne soient pas estimés à leur valeur. »

Or, tandis que le P. Peronne, du haut de la chaire du Collége Romain indiquait en ces termes M. Maupied comme une autorité

scientifique et théologique, M. Maupied montait à son tour dans la chaire de théologie de Sorbonne et y professait de 1845 à 1848 le cours de physique sacrée et de cosmogonie mosaïque. Ce cours a été imprimé en trois gros volumes, sous le titre de *Dieu, l'homme et le monde connus par les trois premiers chapitres de la Genèse.* C'est absolument l'œuvre d'Albert le Grand reprise et complétée par un savant du XIXe siècle. C'est la véritable philosophie catholique, basée sur la connaissance de la nature et éclairée par la révélation.

Cependant les assises solides de l'édifice étaient toutes posées ; il n'attendait plus que son couronnement; après les études ardentes et l'enseignement fécond, l'heure des recueillements théologiques était venue. M. Maupied voulut d'abord demander à l'autorité de laquelle tout enseignement vraiment catholique émane sa sanction et son inspiration directe. Il alla à Rome et s'y fit recevoir docteur en théologie et docteur en droit canon; puis retiré dans d'humbles et calmes fonctions du ministère ecclésiastique, il a voué tous ses loisirs à écrire sur des matières de pure théologie. C'est de cette retraite féconde que sont sortis les ouvrages suivants : un *Commentaire dogmatique et moral des cinq premiers chapitres de l'Évangile selon saint Matthieu ;* une *Traduction de la pratique de la liturgie sacrée selon le rit romain,* par J.-B. de Herdt; un *Compendium Juris canonici,* en deux énormes volumes in-4o de la collection Migne. Ce dernier travail, plein d'érudition, de sagesse et de méthode, a mérité de la congrégation romaine, chargée de l'examen des livres, ce rare éloge que « l'on n'y trouvait rien à reprendre. » A ce haut témoignage, je demande humblement la permission de joindre le mien, parce qu'il constate un genre de mérite tout différent : grâce à l'excellente distribution des matières, à la lucidité de l'exposition, au choix des textes, l'étude du droit canonique est devenue possible même pour un homme du monde comme moi ; et je confesse que je ne me doutais pas auparavant des richesses historiques qui sont entassées dans le *Corpus juris.*

J'arrive enfin à l'ouvrage dont j'ai inscrit le titre en tête de cet article, et je m'aperçois que l'espace qui m'est laissé est presque rempli par ce que j'ai dit des précédents travaux de l'auteur. Je ne

suis point tenté de le regretter ; car, d'une part, je ne sache pas de meilleure recommandation pour un livre, et d'autre part, bien que le nouveau volume de M. Maupied ne traite que de matières théologiques, ces questions touchent de si près à la politique, dans les circonstances présentes, qu'il ne serait peut-être pas sans quelque danger pour un recueil non cautionné, comme la *Revue*, d'en dire explicitement son avis. Le lecteur en jugera par le titre de quelques chapitres : *Qu'est-ce que l'Église? — Examen du gallicanisme et des erreurs qui en sont sorties et réponses aux objections contre l'infaillibilité et la monarchie du pape. — Plan divin du développement de l'Église. — Du pouvoir et de l'autorité temporelle de l'Église et du principat civil et temporel du Saint-Siége. — Royauté de Jésus-Christ démontrée par les prophètes, — par l'Évangile, — par l'histoire des premiers siècles. — L'Europe constituée sous la double royauté spirituelle et temporelle de Jésus-Christ au IXe siècle. — Nécessité de la souveraineté temporelle de l'Église fondée sur le droit divin. — Comment la Révolution a tendu sans cesse à la détruire pour arriver à la ruine complète de l'Église, etc.* C'est, en deux mots, un traité complet, au point de vue théologique le plus élevé, de la question qui remue aujourd'hui le monde. Quand on vient d'étudier ces thèses sévères, dont la forme même est empruntée aux ouvrages purement doctrinaux, on se sent reposé des polémiques superficielles de la brochure et du journal : quand on entend, à travers les siècles, la voix grave des conciles et le texte solennel des décrétales qui ont tant de fois affirmé aux catholiques la royauté du Christ et de son Vicaire, on n'a plus d'oreilles pour les clameurs et les épigrammes des folliculaires contemporains. Ce livre, tout plein de doctrine, où se résume tout l'enseignement catholique, où l'on trouve dans une synthèse admirable la politique de Dieu tirée de l'Écriture-Sainte, et la politique de l'Église tirée des Saints-Canons, devrait être lu et médité par tous les catholiques qui, à un titre quelconque, sont appelés aujourd'hui à prendre la parole ou la plume. M. Maupied ne pouvait pas rendre un plus utile service à l'Église et à son pays.

S. Ropartz.

UNE VOIX DANS LA SOLITUDE, par M. Achille du Clézieux. — Paris, Dentu, 1863. Un vol. in-18.

Je n'ai point ouvert ce livre sans une certaine appréhension. Il vous est sans doute arrivé d'avoir été complétement attiré, entièrement séduit par une personne que vous voyiez pour la première fois, dans un milieu tel que la pensée ne vous venait même pas de résister à l'entraînement : puis, l'occasion se présentant de retrouver ailleurs la charmeresse, vous vous demandiez avec émoi si le charme n'allait pas se dissiper. J'en étais là. Au commencement de l'automne dernier, j'avais entendu réciter par le poète lui-même la plupart de ses nouveaux vers, dans la solitude qui les a inspirés. Il m'avait lu ses odes, ses églogues, dans ces beaux bois que baigne la mer; ses épîtres et ses satires, à sa table et à son foyer. Tous ceux qui ont lu une page de M. du Clézieux, savent que c'est avant tout un homme convaincu ; tous ceux qui l'ont entendu, savent que cette conviction passe tout entière dans sa voix. Je me retirai ravi du poète et du poème. Or, c'était ce même poème qui me revenait après quelques mois, non plus transmis, d'âme à âme, par la parole vivante, mais représenté aux yeux et à l'esprit par la lettre morte ; non plus encadré par les futaies, les rochers et les grèves de Saint-Ilan, mais prosaïquement déposé sur la table de mon cabinet, au milieu des bouquins et des grimoires. Eh ! bien, j'affirme avec une satisfaction véritable que le livre est sorti à son honneur de cette délicate épreuve, et pour tous ceux qui comprennent quelque chose aux besognes littéraires, je n'en puis faire un meilleur éloge.

Le secret de ce charme si bien conservé, ce n'est pas seulement le talent élevé de l'auteur, l'art exercé de longue date avec lequel il tourne ses vers toujours élégants et faciles : s'il n'y avait que cela, nous mériterions à coup sûr la boutade qu'il a lui-même spirituellement formulée :

On ouvre un livre : O Dieu ! des vers ! c'est un outrage !
A sa place, donnez n'importe quel ouvrage ;
On irait volontiers s'en laver les deux mains [1].

1 Page 137.

Ce qu'il y a en plus dans les vers de M. du Clézieux, ce qui les fait participer à une vie toujours durable, c'est qu'ils sont franchement chrétiens :

> Sommes-nous donc meilleur que la plupart des hommes ?
> Ils ne sont pas chrétiens ; par bonheur, nous le sommes,
> Voilà tout [1].

Le nouveau livre de M. du Clézieux se rattache par le titre et par la pensée à son dernier ouvrage : *Une voix dans la foule.* Il est divisé en deux parties. La première, intitulée *Thébaïde,* est consacrée à chanter les douceurs et les enseignements de la solitude chrétienne, non pas du cloître, mais de la vie de famille; la seconde, intitulée *Le Siècle,* est une peinture attristée mais toujours compatissante des misères morales de notre temps. L'une et l'autre partie sont d'ailleurs composées de petites pièces détachées et qui ne se lient entre elles que par une tendance commune.

M. du Clézieux a modifié sa manière, comme M. de Laprade et d'autres poètes de nos jours; non qu'il ait cédé en ceci à une affaire de mode ou d'école; car il est très-évident que le poète d'*Une voix dans la solitude* est un esprit tout spontané; mais il a subi l'influence nécessaire du milieu contemporain. Dans l'air épais que nous respirons, on ne saurait plus distinguer les formes vagues et indécises du lyrisme pur : il faut quelque chose de moins incorporel et des lignes plus arrêtées. M. du Clézieux tourne en maître le vers libre de l'épître : les lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* n'ont pu oublier la charmante pièce intitulée *Le Campagnard* et qu'ils reliront dans le volume dont nous les entretenons ; ils retrouveront les mêmes qualités, avec plus d'élévation de style, dans *Une femme, A madame la comtesse Sw.* (Swetchine), etc., etc. Un genre où M. du Clézieux fera bien de persévérer, et qui tient à la fois de l'églogue et de l'apologue, nous est révélé par les petits poèmes *Autre amour et autre espérance, Coutume bretonne, Les deux voix;* ce sont de vrais joyaux. Dans une gamme toute différente, si l'espace ne me manquait, je citerais ces vers :

1 Page 277.

N'êtes-vous pas lassé de les entendre dire :
A nous seuls de sentir le vrai, le bien, le beau,
Qui n'est pas avec nous n'est qu'un étroit cerveau !
N'êtes-vous pas lassé de les entendre rire,
De ce rire strident, illégitime, impur,
Qui cache la colère et trahit le cœur dur ?
En avez-vous assez de ces plumes tachées
D'alinéas boueux et de phrases mâchées,
De ces voix de fausset, de ces notes hachées,
Qui forment à plaisir leur concert usuel ?
Cela n'en fait pas moins un joli casuel.
Celui du clérical (mot qui fait leur délice)
N'approchera jamais d'un pareil bénéfice;
Aussi sont-ils contents, triomphants, méprisants !...

Et pourtant, M. du Clézieux a peur, on le sent à chaque pas, de se laisser aller à la pente contemporaine qui l'entraîne vers la satire ! Il a tort, à mon sens. N'est-ce pas l'Esprit-Saint lui-même qui a légitimé certaines colères : *Irascimini et nolite peccare.*

S. Ropartz.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — *Atala*, Chateaubriand et Gustave Doré. — Encore les *Ganaches*. — *Le Fils de Giboyer*. — Le grand-père et le petit-fils. — M. Emile Augier apprécié par Plutarque.

L'année nouvelle est déjà vieille d'un demi-mois, et le moment des cadeaux est aujourd'hui passé. Permettez-moi cependant, ami lecteur, de vous signaler une publication qui, faite en vue des étrennes de 1863, mérite de leur survivre : je veux parler du splendide volume d'*Atala*, illustré par Gustave Doré. Les quarante compositions du jeune et fécond dessinateur sont presque toutes admirables de mouvement, d'invention et de poésie; quelques-unes sont de véritables chefs-d'œuvre et il est tel de ces dessins que je n'hésite pas à mettre au-dessus de plus d'un grand tableau médaillé et couronné.

Ce beau livre se recommande d'ailleurs, à un autre titre, à l'attention de la *Revue de Bretagne* : il est un des symptômes les plus éclatants de la réaction, aussi générale que légitime, qui se prononce depuis quelque temps en faveur de Chateaubriand. Pendant plusieurs années il a été de mode d'insulter à la mémoire du plus grand écrivain du XIXe siècle, de déprécier son génie et d'attaquer son caractère. Nous avons dû plus d'une fois relever ici même quelques-unes de ces attaques, sans fondement comme sans pudeur; grâce à Dieu, cette petite conspiration a misérablement avorté; M. Sainte-Beuve a eu beau entasser *causeries sur causeries*, notes sur notes, volumes sur volumes, les traits émoussés de ce bel esprit sans conviction sont tombés impuissants au

pied de la statue victorieuse. Tous ceux qui ont conservé le respect du génie, l'amour de la liberté et le culte de l'honneur, ont défendu, dans Chateaubriand, le représentant de toutes ces belles et nobles choses. A la suite du P. Lacordaire, de MM. Guizot, Villemain, Cousin, de Montalembert proclamant l'admiration dont ils sont pénétrés pour l'immortel auteur *du Génie du Christianisme*, des *Martyrs*, de la *Monarchie selon la charte* et de tant d'autres chefs-d'œuvre, les sceptiques eux-mêmes sont venus qui ont reconnu leurs torts et qui, courbant la tête, ont adoré ce qu'ils avaient brûlé. C'est ainsi que, l'autre jour, un écrivain assurément peu suspect de faiblesse et de partialité pour les grandes causes dont Chateaubriand a été l'éloquent champion, M. Th. Gautier écrivait dans le *Moniteur*, à propos d'*Atala* : « La jeunesse raille volontiers les *Martyrs* qu'elle n'a pas lus et plaisante traditionnellement sur le nez du père Aubry qui aspire à la tombe. René ne semble pas assez pratique à nos aimables gandins; ce qui n'empêche pas Chateaubriand d'avoir épandu un large fleuve d'éloquence où nous avons bu tous tant que nous sommes, même les plus fiers qui ne s'en vantent pas, ou qui s'en défendent. Avec son admirable sens pittoresque, Gustave Doré a compris quel merveilleux poème c'était qu'*Atala* et quelle sève puissante circulait dans cette profonde forêt vierge qu'ouvrit Chateaubriand à Fenimore Cooper. »

Que pense M. Sardou de cette réaction en faveur de Chateaubriand, réaction à laquelle le *Moniteur* lui-même est obligé de prendre part? Les esprits les plus divers venant des points de l'horizon les plus opposés s'accordent à honorer Chateaubriand, à s'incliner devant lui, à le proclamer leur maître, et cependant qui plus que lui a mérité le titre de *ganache?* Le docteur Vauclin est une *ganache* parce qu'il donna sa démission en 1804 pour ne pas participer à la transformation de Bonaparte en Napoléon; Chateaubriand avait déjà donné la sienne quelques jours auparavant, pour protester contre l'*assassinat* du duc d'Enghien, (je me sers de l'expression dont se servait M. Sainte-Beuve,..... il y a quinze ans). Le marquis de la Rochepéan brise son épée le 7 août 1830. Le même jour Chateaubriand renonce à son siége de pair de France et à toutes les dignités dont il était revêtu. Pauvre Chateaubriand! pauvre *ganache!* Et dire que de pareils exemples rencontrent encore, au fond de la province, quelques admirateurs, aveugles et sourds, qui refusent de voir les merveilles prônées par M. Sardou, qui refusent d'entendre les conseils qu'il leur adresse et qui le sifflent de toute la force de leurs poumons!

Encore toutes meurtries de leurs chutes répétées à Lyon, au Mans, à Toulouse, à Caen, à Bordeaux, les *Ganaches* sont tombées à Nantes, le premier soir, sous une avalanche de sifflets, et le second sous le poids des bâillements et de l'ennui.

Le Fils de Giboyer sera-t-il plus heureux? M. Augier aura-t-il plus de succès que M. Sardou? Je l'ignore et je m'en inquiète assez peu; je me propose seulement de dire ici très-franchement ce que je pense de la nouvelle comédie du Théâtre-Français et de son auteur.

Les *Ganaches* sont une pièce de tous points médiocre, mais au demeurant assez anodine; M. Sardou se borne à égratigner. M. Augier a essayé de mordre; il a voulu être amer et provoquant; il a haussé son ambition jusqu'à prétendre manier le fouet d'Aristophane. Son but, il l'avoue lui-même dans sa préface, a été de traîner dans la boue les *légitimistes* et les *cléricaux* (si ce *vocable* était de mise au théâtre), ajoute-t-il avec une pudeur tout académique.

Avant d'apprécier, au point de vue de la délicatesse, du courage et de l'honneur, une telle entreprise, disons un mot de son résultat, au point de vue littéraire.

A l'exception de M Sarcey qui trempe dans l'*Opinion Nationale*, (pour employer une expression de M. L. Veuillot), tous les critiques ont été unanimes à reconnaître qu'il n'y avait pas dans *le Fils de Giboyer* un seul caractère qui pût soutenir l'examen. Giboyer est un chenapan (ce *vocable* est de M. Augier lui-même); son fils est un benêt à qui la lecture d'un simple discours prononcé au Corps Législatif suffit pour que les opinions de toute sa vie passent, en une heure, du rouge le plus éclatant au blanc le plus pur; le comte d'Outreville est un mannequin ridicule; Maréchal est un idiot; (je voudrais bien trouver un autre *vocable* pour rendre ma pensée; mais je n'en trouve pas) Quant au marquis d'Auberive, que l'auteur nous donne comme un homme d'esprit, il ne sait que dire à son laquais et au public : « Vous voyez bien la petite Maréchal ?... eh bien! c'est ma fille »

L'action est aussi pauvre que les caractères. La voici en deux mots : le marquis d'Auberive veut marier son neveu d'Outreville à la petite Maréchal qui est millionnaire. Maréchal vend sa fille pour un discours *clérical* qu'il prononcera au Corps Législatif et dont Giboyer père est l'auteur. La veille de la séance où ce chef-d'œuvre doit être prononcé, le comité *légitimiste* décide que le discours produira beaucoup plus d'effet dans la bouche de M.... Couturier, protestant, et on le retire à Maréchal.

Celui-ci, furieux, fait composer par Giboyer fils un discours anti-*clérical*, le prononce, écrase Couturier et se couvre de gloire. Rentré chez lui, il rompt les négociations matrimoniales entamées avec le protégé du marquis d'Auberive et donne sa fille à Giboyer fils, qui continuera à lui faire des discours. La morale de la pièce c'est que les cléricaux font composer leurs discours, et que les anti-cléricaux (excusez encore ce *vocable*) en font tout autant.

Cette comédie où les caractères sont faux, mal tracés, impossibles, où l'action est sans intérêt et sans valeur, est-elle écrite du moins avec esprit, avec verve et avec entrain? En aucune façon : les plaisanteries décochées par l'auteur sont presque toutes communes, vulgaires, usées par un long service dans les petits journaux; la plupart sont trop grossières pour pouvoir être citées; celles qui peuvent l'être sont en général de la nature de celle-ci, que je trouve au premier acte : « J'ai tenu à Lyon, dit Giboyer, un bureau de nourrices; ce qui n'est pas très-restaurant. »

Et maintenant libre à M. Sarcey de dire que la démocratie a trouvé son *Aristophane;* libre à nous de dire que M. Augier a fait une mauvaise pièce et une mauvaise action.

Le châtiment ne s'est pas fait attendre : la presse parisienne a protesté à peu près tout entière contre les procédés peu chevaleresques de l'auteur des *Effrontés*. M. Louis Veuillot, cet esprit vraiment gaulois et vraiment français auprès de qui tous nos auteurs comiques feraient bien d'aller prendre des leçons, M. Veuillot, directement insulté, a répondu par une lettre où l'indignation de l'honnête homme se traduit dans une prose ferme, énergique, railleuse, digne de Molière.

M. V. de Laprade a publié, dans le *Correspondant*, sous ce titre : *la Chasse aux vaincus*, une satire pleine de beaux vers et de nobles sentiments; il ne m'est pas possible de la reproduire dans cette chronique, même par fragments; mais je me console de ce silence forcé en songeant que tous nos lecteurs connaissent la vigoureuse satire de M. de Laprade; si M. Augier n'a pas ressuscité Aristophane, malgré la bonne envie qu'il en avait, il a dû s'apercevoir, à ses dépens, que Juvénal était vivant et bien vivant.

Je me reprocherais de ne pas mentionner ici le bel article de M. Prévost-Paradol, dans la *Revue des Deux-Mondes*. M. Prévost-Paradol, qui n'est point un *clérical* mais qui est un homme de cœur en même temps qu'un homme d'esprit, a vengé avec une rare modération de langage

mais avec une grande élévation de caractère les victimes de M. Augier, heureuses tout à la fois d'avoir affaire à de tels ennemis et de rencontrer de tels défenseurs.

M. Alfred Nettement, un de ces hommes dont le nom est synonyme de loyauté, de talent et d'honneur, a publié dans la *Semaine des familles* un article excellent dont nous sommes heureux de pouvoir citer ici la conclusion : « Une aristocratie sceptique, corrompue, recrutée d'intrigants » et d'intrigantes, et défendue, moyennant salaire, par des drôles; une » bourgeoisie sotte, ridicule, sans talent, sans conscience comme sans » dignité; enfin la démocratie Giboyer père et fils, voilà la France telle » que M. Augier l'a vue au bout de sa lunette! De quel côté l'a-t-il » donc tournée? Avec cet amas d'impossibilités, d'invraisemblances, » d'inconvenances saupoudrées de mots équivoques, d'épigrammes d'un » goût douteux et de plaisanteries poivrées d'immoralité, les comédiens » ont réussi à faire un succès. M. Augier a eu bien raison de leur dédier » sa pièce : c'est à eux qu'il doit ce succès, lequel n'est pas précisément » un succès d'estime. »

Je sens parfaitement qu'après MM. Veuillot, V. de Laprade, Prévost-Paradol, Nettement et tant d'autres, il ne reste plus rien à dire et que le procès est entendu. Je voudrais cependant signaler à l'attention du lecteur un point qui, à ma connaissance du moins, n'a été traité par personne.

M. Augier qui fait fi de la noblesse, qui insulte en termes grossiers les Montmorency et les la Trémouille, a cependant (qui le croirait?) le culte des ancêtres. Petit-fils du romancier Pigault-Lebrun, il professe pour son aïeul une religieuse admiration et il a écrit, en tête de sa première pièce de théâtre, ces mots significatifs : *A la mémoire vénérée de mon grand-père Pigault-Lebrun.*

Il ne m'appartient pas de blâmer le sentiment qui a dicté cette dédicace, mais j'ai le droit de rappeler que Pigault-Lebrun a composé des romans et des pièces de théâtre, et que, pièces et romans, toutes ces œuvres sont immondes. Des romans, je ne dirai rien et je ne leur infligerai d'autre flétrissure que de reproduire leurs titres : *Monsieur Botte, les barons de Felsheim, les Folies espagnoles, Jérôme, l'Enfant du Carnaval.* Ajoutons à cette liste *le Citateur,* qui est moins un roman qu'un traité d'athéisme. Pigault-Lebrun appartenait en effet à la même religion que M. About : *arcades ambo.*

J'essaierai d'être moins bref sur les pièces de théâtre, et je rechercherai si elles n'ont pas quelque parenté avec le *Fils de Giboyer.*

Le Marchand provençal, la première des comédies de Pigault-Lebrun écrites après la prise de la Bastille, est dirigée contre la noblesse. L'auteur nous montre un monsieur de Forfanville si ridicule et si sot, qu'il doit évidemment être le grand-père en ligne directe du comte d'Outreville, absolument comme Pigault-Lebrun est le grand-père de M. Augier.

Le Divorce, pièce jouée *la première sans-culottide de la seconde année républicaine*, obtint assez peu de succès, bien qu'elle flattât, avec plus de grossièreté, il est vrai, que de talent et d'esprit, les passions dominantes à cette date de *la première sans-culottide*.

Pigault-Lebrun prit une revanche éclatante le *18 pluviôse an II de la République* : il fit jouer sur le théâtre de la Cité *les Dragons et les Bénédictines*. Ce fut un vrai triomphe, digne de l'auteur qui l'obtint et du public qui le décerna. Un régiment de dragons dans un couvent de bénédictines, telle est l'idée de génie que le citoyen Pigault-Lebrun exploita avec un si grand bonheur et une si louable persévérance que, dans la même année, revenant à la charge, il fit paraître, avec un égal succès, *les Dragons en cantonnement*. On devine assez, sans qu'il soit besoin de le dire, le caractère impie et obscène de ces pièces où la religion est livrée aux sarcasmes d'un homme qui, avec un à-propos merveilleux, choisissait, pour insulter les religieuses, le moment où le tribunal révolutionnaire les envoyait à l'échafaud.

De ce qui précède, je n'entends conclure qu'une chose, c'est que Pigault-Lebrun a, dans la plupart de ses pièces, attaqué les *nobles* et les *Cléricaux* (on employait, de son temps, un autre *vocable*), avec une passion qui allait jusqu'à la frénésie. Son petit-fils, qui *vénère* sa mémoire, attaque à son tour les *cléricaux* et les *légitimistes* avec une âpreté de haine et de langage, aussi violente assurément que la différence des temps le comporte : le *Fils de Giboyer* avait, à l'origine, pour titre : *les Hyppocrites!* Le grand-père disait : *les Capucins!* Je ferai observer en second lieu que s'il n'était pas permis aux victimes du citoyen Pigault-Lebrun de lui répondre sur la scène, il n'est pas permis non plus à celles de M. Augier de se servir contre lui et ses amis de l'arme du théâtre, la plus puissante de toutes Je suis forcé d'ajouter que la corde licencieuse, pour être moins grossière dans les œuvres du petit-fils que dans celles de l'aïeul, vibre cependant dans *le Fils de Giboyer* de la plus déplorable façon.

Je ne pousserai pas plus loin le rapprochement entre Pigault-Lebrun et M. Augier. J'inviterai seulement ce dernier à méditer sur les leçons

que renferme la vie de son aïeul : Voici un homme qui a obtenu sur le théâtre d'immenses succès, dont les livres ont eu jusqu'à vingt éditions et qui aujourd'hui, bien peu d'années après sa mort, est tombé dans le discrédit le plus complet. En dehors de sa famille dont la piété filiale, fort respectable à coup sûr, échappe à notre appréciation, son nom qui a survécu à ses œuvres tombées dans un juste oubli et qui ne sont lues par personne, si ce n'est peut-être par les débauchés de la pire espèce, son nom, lorsqu'il est prononcé, ne réveille plus qu'un sentiment qui n'est pas précisément celui de la *vénération*. Pourquoi cela? Parce que son œuvre a été une œuvre de démoralisation et de haine; parce qu'il a insulté la faiblesse et encensé le succès; parce qu'il a jeté en pâture aux préjugés d'un parterre ignorant la vertu, la fidélité et l'honneur!

Qu'il me soit permis, avant de finir, de faire un dernier rapprochement. En 1810, le citoyen Pigault-Lebrun, échangeant, comme beaucoup d'autres, la carmagnole contre l'habit de cour, devint lecteur et bibliothécaire du prince Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie. En 1847, M. Augier, démocrate à la façon de son grand-père, était lecteur et bibliothécaire de S. A. royale le duc d'Aumale. Il est aujourd'hui l'un des convives familiers de S. A. I. le prince Napoléon. Comme on le voit, ce farouche démocrate a un faible pour les princes, et, en homme qui sait son Molière et surtout son *Tartufe*, il met volontiers en pratique ce vers de notre grand poète :

Il est avec la cour des accomodements.

Est-ce du rédacteur en chef de la partie littéraire de la *Presse*, de cet ennuyeux écrivain qui étale sa lourde prose à la place où brilla si longtemps le spirituel vicomte de Launay, et qui cache sous le prétentieux pseudonyme de *Pierre de l'Estoile* son ridicule prénom d'Arsène et son doux nom d'Houssaye; ou ne serait-ce pas plutôt de M. Emile Augier lui-même que voulait parler M. de Pontmartin, lorsqu'il nous décrivait, il y a deux ans, dans ses *Causeries littéraires*, « ce courtisan révolutionnaire se moquant des absolutistes dans les antichambres impériales, capable de tout pour plaire au prince Napoléon, même de tourner en ridicule la bravoure du roi de Naples. » M. Augier n'avait pas craint de s'en prendre, dans un passage supprimé du *Fils de Giboyer*, à l'héroïque général de Lamoricière.

Je regrette vivement que ce passage n'ait pas été maintenu; car se peut-il rien imaginer de plus bouffon que M. Augier raillant Lamoricière!

Ce trait d'ailleurs eût *levé la paille ;* il eût complété tous les autres et ravi d'aise M. Sarcey, ce critique ingénu qui proclame (et je ne serais pas éloigné de croire à sa bonne foi), que l'auteur du *Fils de Giboyer* est l'*Aristophane* de la démocratie.

Aristophane, soit, vous avez peut-être raison, candide Sarcey; je viens en effet de lire une appréciation d'Aristophane par Plutarque, qui semble écrite après une représentation du pamphlet de M. Augier : « Son style, » dit Plutarque, est mêlé de disparates continuelles, élevé jusqu'à l'en- » flure, familier jusqu'à la bassesse, bouffon jusqu'à la puérilité..... Son » impudence ne peut être supportée que par le bas peuple; son sel est » amer, âcre, cuisant; sa plaisanterie roule presque toujours sur des » jeux de mots, sur des équivoques grossières, sur des allusions entortil- » lées et licencieuses. Chez lui la finesse devient malignité; ses railleries » sont plus dignes d'être sifflées qu'elles ne sont capables de faire rire; » sa gaîté n'est qu'effronterie; enfin, il n'écrit pas pour plaire aux gens » sensés et honnêtes, mais pour flatter l'envie, la méchanceté et la » débauche. »

J'ai trouvé cette citation dans un gros Plutarque *à mettre les rabats,* et je prends la liberté d'en faire respectueusement hommage à M. Emile Augier, descendant d'Aristophane..... par Pigault-Lebrun.

LOUIS DE KERJEAN.

LES DERNIERS JOURS

DE

MARIE-ANTOINETTE.

Marie-Antoinette à la Conciergerie, pièces originales, conservées aux Archives de l'Empire, suivies de notes historiques et du procès imprimé de la Reine, par M. Emile Campardon, archiviste aux Archives de l'Empire. — *Paris, Jules Gay, éditeur, quai des Augustins, 40.*

M. Campardon poursuit son rôle d'investigateur et de révélateur de toutes les infamies révolutionnaires. Il nous les présente sous leur vraie couleur, celle du temps, sans même daigner y joindre les indignations de l'histoire. Quelle indignation vaudrait jamais cette simple mise à nu du crime, ce style d'écrou et de procédure, ce cynisme de langage qui avait envahi la presse, la tribune, la justice, et auquel Laharpe appliquait si bien les paroles du psaume : *Firmaverunt sibi sermonem nequam.*

Tout ce peuple enivré du vin de ma colère
Va parler une langue aux humains étrangère,
Un langage inouï, créé par ses forfaits,
Et le monde verra ce qu'il ne vit jamais [1].

1 La Harpe. — *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire.* — Epigraphe, et page 14.

Dans un premier ouvrage, M. Campardon nous a tracé l'histoire du tribunal révolutionnaire, d'après les *documents originaux*[1]. Aujourd'hui il s'attache à un seul de ses actes, la condamnation et la mort de Marie-Antoinette, ce second régicide dont M. Sainte-Beuve a écrit : — « Je ne crois pas qu'il puisse exister de monument d'une stupidité plus atroce, plus ignominieuse pour notre espèce, que le procès de Marie-Antoinette[2]. »

La première partie du livre reproduit toutes les pièces inédites que contiennent les Archives de l'empire sur le séjour de Marie-Antoinette à la Conciergerie, depuis le 2 août jusqu'au 6 octobre 1793, et la seconde réunit, sous le titre de *Notes historiques*, tout un ensemble de documents déjà publiés, mais épars dans des collections peu connues, et souvent introuvables; tels sont le récit de Rosalie Lamorlière, servante du geôlier de la Conciergerie, publié par Lafont d'Aussonne, puis quelques passages du mémoire de S. A. R. Mme la duchesse d'Angoulême et des souvenirs de Tronson-Ducoudray et de Chauveau-Lagarde, divers extraits curieux des journaux et livres du temps, et, pour couronner l'œuvre, le procès et le testament de la Reine.

Marie-Antoinette a été d'ailleurs l'objet de trop de publications pour qu'il fût possible de nous donner ce qu'on appelle du nouveau; mais des faits à peu près ignorés ont été mis en lumière, et ceux qui étaient plus connus ont été souvent précisés et éclaircis.

L'ouvrage commence par l'affaire dite *de l'Œillet*. Montjoie raconte dans sa *Vie de Marie-Antoinette* que l'*ex-chevalier* d'Ed..... v...e parvint, grâce à l'intervention du municipal Michonis, à pénétrer dans le cachot de la Reine : — « Le jour est arrivé, dit-il, l'ex-chevalier joint Michonis, on se munit d'une écharpe tricolore et l'on pénètre à la Conciergerie. La Reine était assise en face de la croisée et tournait le dos à la porte. Elle se retourne et aperçoit l'ex-chevalier. Elle fait un léger mouvement de surprise.... Celui-ci présente à la prisonnière un œillet; la Reine hésitait. Pendant cet instant d'embarras, un de ces papiers légers qui

1 Voir la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 2e série, t. Ier, p. 291.
2 *Causeries du Lundi*, t. IV, p. 263.

portent des devises tombe de l'œillet agité. Mme Richard (femme du concierge) se baisse pour le ramasser, l'ex-chevalier se précipite au même instant, se saisit du papier et l'avale. Michonis se retourne et s'écrie douloureusement : — « Monsieur, vous m'avez » perdu ! » — Les traits de Marie-Antoinette offraient tour à tour l'intérêt et l'affliction. L'ex-chevalier d'Ed....v....e fut arrêté au guichet et bientôt condamné à mort. Quelque temps après, Michonis eut le même sort. »

Telle est la légende; voyons maintenant l'histoire. L'ex-chevalier d'Ed...v...e est un nommé Gousse de Rougeville, chevalier de Saint-Louis, ancien gendarme de la garde du roi, et ancien aide-de-camp, pendant la guerre d'Amérique, des généraux Lee et Washington. Au 20 juin, Rougeville contribua à sauver Marie-Antoinette des fureurs de la multitnde, et l'on comprend dès-lors quelle dût être l'émotion de la Reine en le reconnaissant dans sa prison. « Son aspect a fait tressaillir la *femme Capet*, » — déclara le gendarme de garde. Que se passa-t-il d'ailleurs entre Rougeville et la Reine? D'après le gendarme qui prétendait le savoir de Marie-Antoinette elle-même, Rougeville laissa tomber un œillet, et, la Reine ne s'en étant pas aperçu, il s'approcha d'elle et lui dit à voix basse : — « Ramassez donc l'œillet qui est à terre et qui renferme mes vœux les plus ardents. » — Marie-Antoinette déclara, de son côté, lorsqu'on l'interrogea, que le papier caché dans l'œillet contenait des phrases vagues telles que celle-ci : — « Que comptez-vous faire? J'ai été en prison; je m'en suis tiré par un miracle; je viendrai vendredy. » — Suivait une offre d'argent. Elle ajouta que le même individu dont elle s'obstina toujours à taire le nom, lui dit : *Le cœur vous manque-t-il?* et qu'elle répondit : *Il ne me manque jamais; mais il est profondément affligé.*

Lorsque Rougeville et Michonis furent sortis, Marie-Antoinette chercha, dit-elle, à tracer sur un papier, avec une épingle, la phrase suivante : *Je suis gardée à vue, je ne parle ni n'écris.* Ce qui peut étonner c'est qu'elle remit ce papier au gendarme pour le faire tenir à Michonis. Il était impossible d'ailleurs de reconnaître des lettres dans le pointillé dont il était marqué. Ce pointillé

n'avait-il pas un sens inconnu? C'est ce qu'il est impossible de savoir.

L'entrevue de la Reine et de Rougeville dénoncée par le gendarme Gilbert, sur lequel il semble que la Reine avait cru pouvoir compter, fut cause de la destitution du concierge Richard et de l'arrestation de Michonis. Ce dernier, accusé d'intelligence avec les prisonniers, fut acquitté sur le fait d'intention par le tribunal révolutionnaire. Retenu néanmoins en prison, en vertu de la loi des suspects, il fut incriminé, en juin 1794, dans la conspiration dite *de l'Etranger,* et condamné à mort avec cinquante-trois autres prévenus du même complot; on les accusait d'avoir voulu attenter à la vie de Robespierre et de Collot d'Herbois. Ils marchèrent à l'échafaud couverts de la chemise rouge des assassins, ce qui fit appeler cette sanglante exécution par le peuple, *la conspiration des cardinaux* [1].

Quant à Rougeville, loin d'être pris au guichet comme Montjoie le raconte de son *ex-chevalier,* il parvint à échapper à toutes les recherches. Arrêté plus tard, en thermidor de l'an III, sur la dénonciation intéressée d'un de ses débiteurs, il dut à l'odieux d'un tel motif, qui fut signalé au conseil des Cinq-Cents, d'être remis en liberté, mais seulement en l'an V. Accusé enfin de conspiration contre l'empire, il fut condamné par un conseil de guerre et fusillé en mars 1814, c'est-à-dire la veille même de la Restauration [2].

L'instruction de l'affaire de l'œillet offre quelques particularités intéressantes. Il résulte des dépositions que Michonis et les autres administrateurs introduisaient fréquemment des curieux dans le cachot de la Reine, ce qui peut avoir donné lieu à plus d'une communication mystérieuse. Nous remarquons en outre que la femme chargée de servir Marie-Antoinette et qui ne quittait pas sa chambre, Mme Harel, prétendit n'avoir rien vu, rien remarqué lors de la visite de Rougeville, ce qui peut faire croire à un certain intérêt de sa part pour l'auguste prisonnière. Elle fut remplacée

1 *Marie-Antoinette à la Conciergerie,* par Emile Campardon, p. 18.
2 *Marie-Antoinette à la Conciergerie,* p. 206.

pendant quelques jours par une femme de quatre-vingts ans, Mme Larivière, qui avait été employée chez le duc de Penthièvre, et dont la surveillance n'était peut-être pas des plus exactes. Restait, il est vrai, la surveillance des gendarmes toujours de faction dans un coin du cachot, mais l'instruction nous apprend qu'ils jouaient parfois aux cartes, ce qui, dans cette circonstance tout au moins, les empêcha complétement de voir et d'entendre. Disons enfin que, durant les dix ou onze jours qui précédèrent le 15 octobre, l'officier auquel la Reine était confié, de Bune, parut, d'après le récit de Rosalie Lamorlière, lui inspirer *beaucoup de confiance*, et qu'il mérita d'être emprisonné pour l'intérêt qu'il lui témoigna devant ses juges [1].

Les interrogatoires que Marie-Antoinette subit, à propos de Rougeville, nous montrent, d'un autre côté, avec quelle persistante impudeur les magistrats du temps s'efforçaient de détourner les questions pour s'attaquer à ce qu'il y a de plus inattaquable au monde, la pensée intime et les affections personnelles.

« Vous intéressez-vous au succès des armes des ennemis? » lui demande le représentant du peuple chargé de l'instruction.

» Je m'intéresse, répond dignement la Reine, au succès de celles de la nation de mon fils. Quand on est mère, c'est la première parenté.

» Quelle est la nation de votre fils?

» Pouvez-vous en douter? n'est-il pas français [2]?

» Votre fils n'étant qu'un simple particulier, vous déclarez donc avoir renoncé à tous les priviléges que lui donna jadis le vain titre de roi?

1 De Bune était lieutenant de gendarmerie; il ne quittait pas le cachot de la Reine. Le 15 octobre, il fut destitué pour avoir respectueusement offert son bras à Marie-Antoinette, afin de la soutenir, lorsqu'épuisée de fatigue, pendant le procès, elle avait demandé à boire un verre d'eau. — *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, p. 203.

2 Mme Campan raconte (*Mémoires*, ch. XXI) que l'empereur François II d'Autriche, montrant un jour ses troupes à un officier-général français émigré, lui dit : — « Voilà de quoi bien battre vos sans-culottes. — C'est ce qu'il faudra voir, répondit l'émigré. Le fait ayant été raconté à Marie-Antoinette, elle tint à connaître aussitôt le nom de ce *brave Français*. — « Le roi doit le savoir, » dit-elle.

» Il n'en a pas de plus beau et nous non plus que le bonheur de la France.

» Vous êtes donc bien aise qu'il n'y ait plus ni roi ni royauté ?

» Que la France soit grande et heureuse, c'est tout ce qu'il nous faut.

.....

» Vous regardez donc comme vos ennemis ceux qui font la guerre à la France ?

» Je regarde comme mes ennemis tous ceux qui peuvent faire du tort à mes enfants[1]. »

Et le dialogue se poursuit sur le même sujet et sur le même ton pendant quatre pages. Le baron de Besenval parlait avec admiration de l'*air de tête* de Marie-Antoinette, de ce port de reine qui la rendait, malgré plus d'une imperfection dans ses traits, la plus belle des femmes. Ne semble-t-il pas qu'on retrouve dans ces réponses cet *air de tête* de Versailles, que l'innocence et la dignité blessées ne faisaient que rendre plus imposant. Celle qui avait dit lors de l'instruction des faits des 5 et 6 octobre : — « J'ai tout vu, tout su et tout oublié » — reste la même à la Conciergerie, comme elle restera la même devant le tribunal révolutionnaire et la même sur l'échafaud. Partout et toujours la même noblesse, la même grandeur, la même réserve. Nous ne pouvons d'ailleurs revenir sur des détails connus; mais il en est un toutefois qu'il nous est impossible d'omettre, parce qu'il a été récemment, de la part d'un membre de l'Institut, le prétexte d'une accusation des plus étranges contre les royalistes. On sait que parmi les griefs articulés contre la Reine se trouvait celui d'avoir corrompu son fils. Interrogée sur ce fait, Marie-Antoinette garda le silence. Interpellée de nouveau par un juré : — « Si je n'ai pas répondu, dit-elle, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici. »

Cette réponse, qui impressionna fortement l'auditoire, était trop

1 *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, pp. 9, 10, 12.

célèbre pour que M. Le Bas, dans son article biographique sur Marie-Antoinette, pût la passer sous silence; mais il la rejette dans une note et la fait précéder du commentaire suivant : « Parmi les témoins figurait l'infâme Hébert. Il est *prouvé* maintenant que *les partisans de la Reine l'avaient gagné,* et comptaient beaucoup sur lui pour la sauver; pour cela ils ne trouvèrent rien de mieux à faire que de chercher à la rendre intéressante, en accumulant sur sa tête les plus montrueuses accusations. C'est ainsi qu'il osa lui reprocher d'avoir attenté à la pudeur de son fils. Cette accusation parut tellement absurde au président et à Fouquier-Tinville lui-même, qu'ils ne prirent pas la peine de la relever; mais un juré....., etc.[1] »

Ainsi, ces odieuses imputations qui font rougir l'histoire, ces *fables dégoûtantes d'horreur et d'infamie,* pour parler le langage de Tronson-Ducoudray, sont l'œuvre des royalistes! C'est pour rendre Marie-Antoinette intéressante qu'Hébert les a inventées, c'est pour la sauver qu'il les a mises dans la bouche de son fils, d'un enfant de huit ans, et qu'il les a fait signer à cet enfant! Voilà ce que nous a appris, en 1843, dans un ouvrage qui se rencontre, je ne sais pourquoi, chez beaucoup de braves gens, un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un maître de conférences de l'École normale, M. Philippe Le Bas!

Vous vous trompez, M. Le Bas, lorsque vous dites que l'accusation d'Hébert parut absurde à Fouquier-Tinville. Elle lui parut si peu absurde qu'elle figure, *écrite de sa main* et avec des détails inouïs, dans l'acte d'accusation qui porte sa signature[2]. Nul doute d'ailleurs qu'en présence de Marie-Antoinette, plus d'un front ne fût fort bas, et alors, je le crois bien, on eût été très-aise de passer rapidement sur ce qu'on avait osé écrire. La Providence ne le permit pas. Puis, quand on eut vu l'impression que la réponse de la reine avait faite sur la foule, on s'en prit à Hébert. Dans un dîner chez Barrère, on lui reprocha le triomphe de sa victime, et ce fut

1 L'*Univers, France. Dictionnaire encyclopédique*, t. X, p. 614.

2 « Qu'enfin la veuve Capet immorale sous tous les rapports et nouvelle Agrippine...., etc. » — Il est impossible de citer.

alors que Saint-Just, venant à son aide, prononça ce mot qui mérite d'être conservé : « En somme, *les mœurs* gagneront à cet acte de justice nationale. »

Je demande grâce à M. Campardon pour cette digression un peu longue, mais qui m'a semblé nécessaire. Il me permettra aussi de profiter de l'occasion qui se présente pour entrer dans quelques détails sur les secours religieux que Marie-Antoinette reçut dans sa prison, détails pleins d'intérêt pour nous, mais auxquels ne pouvait se prêter le cadre de son livre. On sait que la lettre de la reine à Mme Élisabeth, lettre écrite le 16 octobre, à quatre heures et demie du matin, au moment où elle venait d'être condamnée, contient le passage suivant : — « Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée. N'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore icy des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposeroit trop s'ils y entroient une fois, je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe.... » — Puis, supposant qu'on lui amènera un prêtre constitutionnel, elle ajoute : — « Je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot et que je le traiterai comme un être absolument étranger. »

Ce fut en effet ce qu'elle fit vis-à-vis de l'abbé Girard, curé constitutionnel de Saint-Landry, et même, dit-on, vis-à-vis de deux autres prêtres schismatiques, les abbés Lambert et Lothringer. Mais aucun prêtre réfractaire ne parvint-il jusqu'à elle ? Pendant les deux ou trois heures qui suivirent la rédaction de sa lettre et précédèrent l'arrivée du bourreau, la charité, cette puissance qui remue les montagnes, suivant l'Écriture, fut-elle moins efficace sur les guichets et les verroux ? M. de Lamartine l'affirme et, avant lui, Lafont d'Aussonne l'avait également et brutalement affirmé [1]. Plus réservée, la *Biographie universelle* se borne à déclarer la chose

1 Voir ses *Mémoires secrets et universels.... de la Reine*, et deux brochures intitulées : l'une, *la fausse communion de la Reine, soutenue au moyen d'un faux.* — L'autre : *Mémoire au Roi sur l'imposture et le faux matériel de la Conciergerie.* — Paris, Pichard, Pélicier, Petit, 1825.

peu probable. Nous sommes complétement de cet avis. Mais avant ce dernier jour, dans la première quinzaine d'octobre, en septembre, en août, Marie-Antoinette fut-elle également privée de tout secours religieux? Beaucoup de personnes le croient en se fondant sur sa lettre à sa belle-sœur. Que dit cependant cette lettre? — « N'ayant aucune consolation spirituelle à attendre.... » — Marie-Antoinette ne parle évidemment ici que de sa dernière heure, de l'heure de l'échafaud, et ce serait étrangement forcer le sens de ses paroles que d'appliquer au passé ce qu'elle dit au futur. Il est vrai qu'elle ajoute : — « Ne sachant pas s'il existe encore icy des prêtres de notre religion, et même le lieu où je suis les exposeroit trop s'ils y entroient une fois.... » — Marie-Antoinette écrivait sous l'œil de ses geôliers et l'on ne pourrait être très-surpris qu'elle cherchât à détourner les soupçons; mais d'ailleurs qui ne sait que l'échafaud était toujours en permanence et qu'on n'était jamais sûr de l'existence de ceux qu'on ne voyait pas à l'instant! Ce qui est certain, c'est que la Conciergerie était le lieu d'un incessant apostolat. Plusieurs ecclésiastiques fidèles y étaient enfermés, l'abbé Émery, entre autres, et sa charité douce et intrépide faisait de lui pour la plupart des captifs un ange de salut. Évêques constitutionnels, anciens magistrats, anciens militaires, vieux débauchés ou vieux incrédules, tous entendaient sa voix : — « Ne craignez rien, écrivait la duchesse de Mouchy à ses filles, nous ne succomberons point à la tentation; nous avons ici un ange qui nous garde [1]. » — Et M. Émery disait lui-même plus tard, en parlant des membres des parlements de Paris et de Toulouse qui furent massacrés en 1794. — « Voyez l'admirable Providence! sans la Révolution ces magistrats seraient morts comme ils avaient vécu, en incrédules ou en jansénistes, et je les ai vus mourir en vrais pénitents, avec les meilleures dispositions de foi et de piété [2]. »

Joignez à cet apostolat du cachot un autre apostolat non moins dangereux. Un certain nombre de prêtres, la plupart en relation avec M. Émery, les abbés de Voisins, entre autres, de Keravenant,

1 *Vie de M. Emery*, t. Ier, p. 362.
2 *Vie de M. Emery*, t. Ier, p. 361.

Gaston de Sambucy, attendaient les condamnés à la porte de la prison, pour les accompagner, sous un costume laïque, à l'échafaud. Un signe convenu à l'avance les faisait reconnaître. Étaient-ils repoussés par la foule, par la police? d'autres ecclésiastiques se tenaient à des fenêtres connues, à celles de Mme Bergeron notamment, au coin de la rue de la Barillerie et de la place du Palais de Justice, et donnaient une dernière absolution aux malheureux que portait la fatale charrette[1].

Eh bien! je le demande, est-il possible, comme on le dit encore tous les jours, que la Reine, et la Reine seule, ait pu rester, pendant deux mois et demi, complétement en dehors de ce prosélytisme qui l'entourait et qui bravait tout? Nous n'aurions aucune déclaration sur ce sujet, que la chose nous semblerait peu probable; mais les déclarations ne nous manquent pas. Nous avons celles de l'abbé Desquirou, de l'abbé Émery, de l'abbé Magnin et de la pieuse Mlle Fouché[2].

M. Desquirou occupait une chambre voisine de celle de la Reine. Il réussit à lui faire tenir, par une femme de service, quelques livres de piété et il eut même une entrevue avec elle[3]. L'abbé Émery était logé au-dessus de la malheureuse princesse; il trouva le moyen de se mettre en communication avec elle, et il lui fit parvenir, un jour, ces quelques mots : — « Préparez-vous à recevoir l'absolution; aujourd'hui, à minuit, je serai devant votre porte et je prononcerai sur vous les paroles sacramentelles. » — Grâce aux intelligences qu'il s'était faites dans la prison, M. Émery se trouva en effet, à l'heure dite, devant le cachot de la Reine. Il put s'assurer, pendant le sommeil des gardes, qu'elle l'entendait; il échangea même avec elle quelques paroles, et lui donna l'absolution[4].

1 Voir la *Vie du R. P. Rauzan*, p. 86.

L'abbé de Lalande, depuis curé de Saint-Thomas-d'Aquin, et l'abbé Borderies, mort évêque de Versailles, manquaient rarement de se tenir, en pareilles circonstances, à la fenêtre de Mme Bergeron.

2 Mlle Fouché, fille d'une revendeuse, qui logeait en face de Saint-Merry, avait l'habitude de fréquenter les prisons et de porter des secours aux prisonniers. Ce fut elle qui introduisit à la Conciergerie l'abbé Magnin.

3 *Ami de la Religion*, t. II, p. 11.

4 Déclarations de MM. Mermod, curé de Gex, et de M. de Forcade, maire de Mermande, dans *la vie de M. Emery*, t. Ier, p. 363.

M. Magnin fit plus. Introduit à la Conciergerie par l'industrieuse charité d'une pieuse marchande, Mlle Fouché, il eut le bonheur de donner la communion à la Reine [1]. Ce fait nié par Lafont-d'Aussonne, ne peut être révoqué en doute, car il est attesté à la fois par l'abbé Magnin, par Mlle Fouché et par Mme Bault, femme du concierge de la prison. La famille Hyde de Neuville possède, en effet, une lettre de Mme Bault, lettre dans laquelle elle dit, en propres termes, que l'abbé Magnin *eut le courage de pénétrer, à travers mille dangers, dans la prison de cette illustre princesse* (Marie-Antoinette), *pour lui porter les consolations de la religion* [2]. Mlle Fouché ayant été obligée de partir pour Orléans, peu de jours avant le 16 octobre, les visites de M. Magnin furent interrompues, et c'est peut-être là tout le secret de cette phrase de la Reine : *Ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres....*

1 « J'approche bien de ma tombe, disait peu d'années avant sa mort l'abbé Magnin au vicomte d'Osseville, et ce n'est pas quand on est arrivé là que l'on voudrait se rendre coupable de mensonge. Oui, j'ai donné de mes mains l'hostie sainte à la Reine, et, sur mes vieux jours, un de mes plus grands bonheurs est le souvenir de cet acte pour l'accomplissement duquel beaucoup d'âmes pieuses s'étaient liguées et étaient venues réclamer mon dévouement et mon ministère. » — *Études critiques sur les Girondins*, par M. Alfred Nettement, p. 77.

2 Voir une lettre fort intéressante du baron Hyde de Neuville dont personne assurément ne récusera le témoignage. Cette lettre se trouve à la page 76 des *Études critiques sur les Girondins*, par notre savant ami, M. Alfred Nettement. M. Nettement revient, à la page 245 du même volume, sur la communion de la Reine, et reproduit quelques détails empruntés à un écrit ayant pour titre : *Marie-Antoinette à la Conciergerie*. Cet écrit, qui contient le récit circonstancié des visites de l'abbé Magnin à la Reine, fut publié, en 1824, par le comte de Robiano chez Baudouin frères, à Paris. Il avait été rédigé par Mme de Marbœuf et l'abbé Gillet. Ce fut pour lui répondre que Lafont d'Aussonne publia les deux Mémoires que nous avons cités plus haut. Accusé de mensonge ainsi que Mlle Fouché, par un prêtre qui depuis longtemps avait fort oublié ce titre (Lafont d'Aussonne était un ancien prêtre constitutionnel), l'abbé Magnin se borna à se justifier devant ses paroissiens, dans la chaire de Saint-Germain-l'Auxerrois dont il était curé. Son allocution fit une profonde impression sur l'auditoire. Le secret des visites de l'abbé Magnin à la Conciergerie avait, au reste, transpiré dès le temps de la Révolution. On peut s'en convaincre par le passage suivant du livre intitulé : *La vie et les crimes de Robespierre*, publié par Desessarts en 1798 : — « Quel grief c'eût été aux yeux d'Hébert et du tribunal de Robespierre, s'ils eussent su que l'accusée (Marie-Antoinette) avait employé, pour se confesser et communier dans sa prison, le ministère du prêtre catholique nommé Charles Magnin. »

Nous avons cru utile d'entrer dans ces détails parce qu'ils sont épars dans différents livres et que nous ne les avons trouvés nulle part réunis ; nous l'avons cru nécessaire parce que les plus récents historiens de Marie-Antoinette et, parmi eux, MM. de Goncourt, ont adopté sans discussion les démentis de l'*abbé* Lafont d'Aussonne [1].

Tout en les acceptant, lui aussi, M. de Lamartine ne laisse cependant pas Marie-Antoinette mourir sans consolation. D'après lui, Mme Élisabeth avait été assez heureuse pour faire savoir à la Reine qu'un prêtre se tiendrait sur son passage dans une maison de la rue Saint-Honoré ; elle lui avait indiqué le numéro et l'étage. La Reine, continue-t-il, — « interrogeait du regard la fenêtre d'où devait descendre sur sa tête l'absolution du prêtre déguisé. Un geste inexplicable à la multitude la lui fit reconnaître. Elle ferma les yeux, baissa le front, se recueillit sous la main invisible qui la bénissait, et, ne pouvant pas se servir de ses mains liées, *elle fit le signe de la croix sur sa poitrine par trois mouvements de tête.* Les spectateurs crurent qu'elle priait seule et respectèrent son recueillement. Une joie intérieure et une consolation *secrète brillèrent,* depuis ce moment, sur son visage [2]. »

Les faits de ce genre étaient fréquents, nous l'avons dit ; celui-ci n'aurait donc pour nous rien d'improbable, mais encore faudrait-il nous dire sur quelle autorité il repose. Ce n'est pas sans doute M. de Lamartine qui a vu les trois mouvements de tête en signe de

1 Notre article vient enfin d'autant plus à propos qu'aujourd'hui même, 23 janvier 1863, l'excellent journal *Le Monde* publie sur le livre de M. Campardon un article, fort intéressant d'ailleurs, de M. Léon Gautier, mais article dans lequel on lit : — « Elle (la Reine) n'a pas eu la *possibilité* de s'entretenir avec un prêtre insermenté. Toute consolation spirituelle lui a manqué ; c'est ce qui résulte de tous les textes originaux. » — Il m'est impossible de m'associer au sans-façon d'un pareil démenti, donné à des faits dont on ne saurait nier la possibilité sans nier, du même coup, toute l'histoire du temps, et aux hommes qui en furent les acteurs, lorsque ces hommes surtout se nomment l'abbé Magnin et l'abbé Emery. La personne la plus intéressée dans la question, Mme la duchesse d'Angoulême, doutait si peu de la véracité de l'abbé Magnin, que ce fut elle qui le fit nommer curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, la paroisse royale, à une époque où la lettre testamentaire de la Reine était très-connue (5 novembre 1816).

2 *Histoire des Girondins*, t. VI, p. 410.

croix, et ce n'est pas Marie-Antoinette qui lui en a parlé, car elle touchait à l'échafaud. Qui donc a si bien vu et si bien informé M. de Lamartine ? Comment expliquer aussi le billet de la Reine : — *N'ayant aucune consolation spirituelle à attendre.....*, — si Mme Élisabeth, à qui il était adressé, avait elle-même annoncé cette dernière consolation à sa belle-sœur ? L'avis serait-il venu après la lettre écrite ? Mais si l'on avait des affidés pour le faire parvenir, eût-il été beaucoup plus difficile de faire parvenir un prêtre ?

Le récit de M. de Lamartine a donc tout juste l'autorité de la poésie ; mais il ne peut prétendre à celle de l'histoire.

Revenons maintenant aux pièces officielles.

Marie-Antoinette fut extraite de la Conciergerie le 16 octobre, entre dix et onze heures. Au lieu d'une voiture comme Louis XVI, elle ne rencontra, à la porte de la prison, que la charrette habituelle des condamnés, la voiture *à trente-six portières*, comme disait le *Père Duchesne*. Elle y monta avec un geste de dégoût ; c'était le commencement de sa passion. Le récit du *Moniteur*, que M. Campardon reproduit, constate que 30,000 hommes avaient été mis sur pied, dans un autre but sans doute que de rendre les derniers honneurs à la victime. Il constate que des canons avaient été braqués aux *extrémités des ponts, places et carrefours*. Le peuple, d'après Prudhomme, vit passer la reine *assez paisiblement*, c'est-à-dire, croyons-nous, que la pitié domina les passions les plus mauvaises. Le *Rougyff*, un infâme journal du temps, se plaint même des cris *à bas ! à bas !* qui accueillirent tous ceux dont les visages parurent aux fenêtres. — « Cette sottise prolongée a tout troublé, dit-il ; la majesté du peuple a été éclipsée par ce bruit bête et insolent [1]. »

En montant à l'échafaud, Marie-Antoinette posa le pied par mégarde sur le pied de l'exécuteur, et celui-ci ayant proféré une plainte : — « *Monsieur*, lui dit la reine, *je vous demande excuse*,

1 *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, p. 236. — Était-ce répulsion pour une insultante curiosité ? Était-ce crainte de témoignages sympathiques ? Peu importe.

je ne l'ai pas fait exprès [1]. » — Et Prudhomme ajoute : — « Il se pourrait qu'elle eût *arrangé* cette petite scène pour qu'on *s'intéresse* à sa mémoire, car *l'amour-propre ne quitte certains individus qu'à la mort.* » — Vous êtes le digne frère de M. Le Bas, M. Prudhomme !

Et Hébert, cet homme gagné, suivant M. Le Bas, cet homme qui voulait sauver la reine, quelle impression lui fit sa mort ? Le N° 299 de son journal commence par un article dont il nous suffira de citer le préambule : « *La plus grande joie de toutes les joies du Père Duchesne, après avoir vu de ses yeux la tête du* VETO *femelle séparée de son f..... col de grue.* GRAND *détail sur l'interrogatoire et le jugement de la Louve autrichienne, et sa grande colère contre les deux avocats du diable qui ont osé plaider la cause de cette guenon....* [2] »

D'autres écrivains non moins dignement inspirés célébraient le *saut de carpe en avant....* Nous ne pouvons achever. Que Dieu même nous pardonne ces souvenirs ! Mais ce sont aussi des leçons qu'il importe de ne jamais perdre de vue. Voilà bien ce *langage inouï créé par nos forfaits*, dont parlait La Harpe [3].

Et ce n'était pas seulement la populace de la presse qui parlait ainsi. A côté de Delille, répondant aux hommes de la Terreur qui lui demandaient un poème sur l'immortalité :

Tremblez ! vous êtes immortels !

on entendait Lebrun, *Lebrun-Pindare*, comme l'appelait Buffon, poursuivant de ses rimes

L'insecte usurpateur qu'on nomme *Majesté*.

1 Récit de Prudhomme. — *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, p. 232.

2 *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, p. 237.

3 Nous pourrions citer encore le *Dialogue de la tigresse Antoinette et de la guillotine, le jour de son exécution*, chanson par Tenand. — *La grande maladie de Marie-Antoinette, sa rage et son désespoir, à l'idée de la terrible guillotine.* — *Confession (dernière) et testament de Marie Antoinette, veuve Capet, mis au jour par un sans-culotte, avec un portrait ayant au col une ligne blanche pour marquer la trace du couteau de la guillotine, et un singulier écusson*, etc., etc.

Lebrun oubliait qu'il avait été le pensionnaire de cet *insecte*, et qu'alors il pleurait, tout au moins en vers, des *larmes de reconnaissance*. Il oubliait qu'il avait chanté la Reine lorsqu'elle était heureuse :

Les Grâces triomphant sur le trône des lys
Ont ramené les Arts à la cour de Louis.

Mais aujourd'hui qu'elle est déchue, cette reine n'est plus pour lui qu'une *femme horrible, ivre de notre sang*, une *désastreuse beauté*, et il lui adressera cette objurgation honteuse :

Toi, qui de la discorde allumas le flambeau,
Reine que nous donna la colère céleste,
Que la foudre n'a-t-elle embrasé ton berceau !

Mais où donc était la France, ce pays de l'honneur et de la générosité ? Joseph de Maistre s'étonne avec raison que Louis XVI ait marché à la mort au milieu de 60,000 hommes armés qui *n'eurent pas un coup de fusil pour Santerre*. Il s'étonne que la capitale et les provinces soient restées muettes. — « *On se serait exposé*, ajoute-t-il. Français, si vous trouvez cette raison bonne, ne parlez plus tant de votre courage, ou convenez que vous l'employez bien mal [1]. »

Tout en acceptant le reproche pour une certaine part, nous ne saurions l'admettre en entier. Oui, le caractère français est noble et généreux ; mais plus le cœur est chaud, plus, quand la fièvre vient, elle est ardente. Or, la France était alors dans tout le paroxysme d'une fièvre provoquée de longue main par une presse déchaînée et incrédule. On avait promis au monde le spectacle d'un peuple philosophe : on tenait parole [2].

1 *Considérations sur la France*, ch. II.

2 N'est-ce pas Voltaire qui écrivait au marquis de Chauvelin, le 2 avril 1764 : « *Tout ce que je vois jette les semences d'une Révolution qui arrivera immanquablement* et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin.... *La lumière s'est tellement répandue de proche en proche*, qu'elle éclatera à la première occasion ; et alors ce sera *un beau tapage*. Les jeunes gens sont bien heureux ; *ils verront de belles choses !* » — Édition Furne, t. XII, p. 461.

Et cependant Robespierre ne croyait pas qu'il fallût moins qu'une armée pour conduire à travers Paris deux têtes royales à l'échafaud. Au moindre bruit, on tremblait. Après l'exécution de la Reine, un homme se précipite sous la guillotine, marche dans le sang, en imbibe ses souliers et son mouchoir. Aussitôt on l'arrête. Que veut-il faire de ce sang ? Il avait eu, pendant l'exécution, un œillet à la bouche : était-ce un signe de ralliement ? Rougeville avait, lui aussi, un œillet lorsqu'il pénétra dans le cachot de la reine. L'instruction, dont M. Campardon nous donne les pièces, n'apprit qu'une chose, c'est que cet homme était un gendarme nommé Maingot, actuellement en congé. On remarqua que sa poitrine était tatouée de diverses figures, notamment d'une croix et d'un cœur. Par bonne fortune, on lisait au-dessous la date de 1787. Sans cette date, l'accusateur public déclara que ces figures contre-révolutionnaires l'eussent mis *hors la loi*. Aucune autre charge n'étant produite, Maingot finit par être relâché.

Moins heureux furent un jeune perruquier du nom de Basset et une pauvre femme nommée Fournier, qui, peu de jours avant l'exécution de la Reine, s'étaient permis d'exprimer, comme Joseph de Maistre, l'indignation qu'ils éprouvaient de la couardise des honnêtes gens. — « Cela ne se passera pas comme à la mort du Roi, » avait dit la femme Fournier. — « Il est temps d'agir, de se réunir, avait-elle dit encore ; si nous restons dans l'inaction, cette *pauvre malheureuse périra* [1]. » — Son fils, un petit décrotteur de quatorze ans, n'avait pu retenir sa joie à la pensée que le règne des Jacobins allait finir.

> Voilà donc quels vengeurs s'arment pour ta querelle,
> *Une femme, un enfant !*

Le jeune Basset (il n'avait que dix-huit ans) n'avait pas craint de dire, de son côté, que les trois quarts des habitants de Paris n'attendaient qu'un commencement d'émeute pour se soulever et

1 *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, pp. 144, 148.

sauver la Reine. Des agents provocateurs s'emparent aussitôt de ces velléités généreuses; ils les excitent, il les groupent, puis ils vont les dénoncer. Basset, la femme Fournier et les époux Lemille furent condamnés à mort; le petit Fournier à *vingt ans de détention* et à une *exposition de six heures* sur la place publique [1]. J'ai dit qu'il n'avait que quatorze ans.

L'histoire des tyrans est toujours la même; on croit qu'ils peuvent tout, et il ne faut que la joie d'un enfant ou l'indignation d'une femme pour les agiter. Le mot de Tacite reste vrai en France comme à Rome : *Pavent terrentque*, « ils font trembler et ils ont peur ! »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

1 *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, p. 159.

EMMA.*

Le comte de Gressac revint le lendemain de bonne heure, et sa nièce, qu'il avait à peine aperçue la veille, lui fut alors présentée. Charmé dès le premier moment par la délicieuse figure d'Emma, il chercha à pénétrer dans son esprit et à gagner sa confiance. Ce ne fut pas chose difficile. Emma était timide, mais nullement défiante; ses pensées étaient trop innocentes pour qu'elle eût besoin de les cacher, et son naïf enjouement n'avait été réprimé ni par la malveillance ni même par la sévérité. La solitude dans laquelle elle avait vécu avait laissé toute liberté de développement à son naturel plein de grâce. Elle avait grandi sans entraves, et pendant que son esprit et son cœur semblaient capables de tout sentir et de tout comprendre, les heureuses et charmantes ignorances de l'enfance jetaient sur son âme un voile qui en abritait la fraîcheur.

Lorsque le soir, assise devant le vieux piano sur lequel sa mère avait guidé ses jeunes mains, Emma chantait avec inexpérience, mais avec un goût instinctif, quelque vieil air dont les simples modulations allaient bien à sa douce voix, le comte écoutait avec plaisir et le sourire reparaissait sur ses lèvres. Les nuages s'effaçaient de son front, un calme inattendu semblait descendre sur

* Voir la livraison de Janvier 1863, pp. 15-29.

lui. Si Mme Renaud avait un instant pu s'alarmer à la pensée de remettre sa fille entre des mains presque étrangères, elle dut bientôt être rassurée par la bienveillance de M. de Gressac, l'intérêt affectueux qui perçait à travers sa mélancolie, la bonté avec laquelle il se prêtait à la gaîté d'Emma, dont il était digne d'apprécier la délicate pureté. De son côté, celle-ci s'attachait à son nouveau protecteur avec toute la vivacité de son âge. Elle l'écoutait avec avidité; le monde, redouté d'abord, prenait pour elle un aspect moins effrayant; ses idées s'élargissaient; elle plaçait quelque chose au-delà de l'étroit horizon qui, jusqu'alors, avait borné ses pas. Des visions indécises et attirantes éveillaient sa curiosité; et si parfois quelques inquiétudes revenaient encore se mêler à sa vive attente, un coup-d'œil jeté sur la noble figure du comte la rassurait. Il lui semblait que, près de lui, elle ne pouvait rien craindre.

Au bout de quelques jours, le comte de Gressac dut partir pour aller remplir les formalités nécessaires à son projet d'adoption. Emma acceptait avec soumission l'avenir que lui faisait son oncle; seulement elle s'affligeait de voir sa mère, par des motifs qu'elle ne comprenait pas bien, refuser de partager sa nouvelle existence. Cette cruelle séparation jetait de l'amertume sur ses plus vives joies, et l'espoir seul de revenir dans quelques mois à Mortagne adoucissait son chagrin.

Le comte de Gressac ne fut pas longtemps absent; son crédit, sa fortune, les circonstances tout exceptionnelles dans lesquelles il se trouvait, aplanirent les difficultés. Lorsqu'il revint, il salua Emma du nom de Mlle de Gressac, et dit à Mme Renaud que ses torts envers sa fille étaient réparés.

Le regard humide de sa belle-sœur se tourna vers lui avec reconnaissance, et cette pensée servit à la consoler lorsque, quelques jours plus tard, après avoir suivi d'un œil douloureux la voiture qui emportait Emma, elle rentra seule et pensive dans sa maison, déserte à présent comme une cage dont l'oiseau s'est envolé.

La tristesse d'Emma se dissipa bientôt, grâce au mouvement et à

l'intérêt du voyage. M. de Gressac prenait plaisir à écouter ses remarques, à observer son admiration naïve. Il cherchait à l'amuser, à la distraire; sa propre mélancolie cédant parfois à ses efforts bienveillants, une aimable gaîté reparaissait sur son visage et dans sa conversation; mais bientôt un profond soupir annonçait le retour de ses souvenirs, et son sourire, toujours affectueux, redevenait distrait et comme incertain.

Emma était attendue au château de Gressac. Personne n'ignorait que sa naissance aurait dû lui donner tous les droits qu'elle tenait de l'adoption de son oncle. Elle reçut donc un accueil plein de respect de la part de tous les anciens serviteurs de la famille, qui se rappelaient les malheurs, la mort de son père et la généreuse abnégation de sa mère. Les amis du comte, ses voisins, toutes les personnes de sa société s'empressèrent à l'envi de lui témoigner, en entourant sa nièce d'égards et de prévenances, l'estime généralement inspirée par la conduite qu'il venait de tenir. Emma, heureuse et reconnaissante, se pliait avec la souplesse ordinaire aux femmes à tout ce qui était nouveau pour elle dans son changement de vie, et se consolait d'être séparée de sa mère, par le bien qu'elle faisait au château de Gressac.

Le comte, blessé dans ses plus vives affections, avait cru de bonne foi son cœur brisé pour toujours; mais peu à peu il se sentait renaître au bonheur. Emma répandait sur sa solitude un charme auquel il devenait chaque jour plus sensible. Lorsque le matin il entendait le pas élastique de la jeune fille froisser légèrement les dalles des vieux corridors, son rire musical résonner sous les voûtes et sa voix perlée jeter au vent quelques fraîches roulades pendant qu'elle descendait en courant l'escalier vaste et sombre, il sentait la tristesse fuir de son âme comme de sa demeure; ses goûts étaient devinés, ses désirs prévenus, un parfum pénétrant de fleurs et de jeunesse se répandait dans le grand salon que Paul n'avait jamais vu habité que par son vieux père et quelques anciens amis de sa famille. A présent, quand il s'asseyait dans l'embrasure de fenêtre où l'on déposait d'ordinaire ses journaux et ses lettres, il pouvait apercevoir, au lieu de la glaciale

régularité avec laquelle les vieux meubles étaient autrefois rangés, tantôt un chapeau de paille jeté sur un fauteuil, un bouquet posé sur une vieille table massive, un gant tombé à terre, le piano dont les cordes sonores semblaient vibrer sous le dernier accord qui venait d'en sortir, une pile de livres sur la haute console, une table à ouvrage bien encombrée ; et, s'il tournait la tête du côté du jardin, il y voyait une forme légère et gracieuse passant de buisson eu buisson, d'allée en allée, disparaissant derrière une touffe d'arbustes pour reparaître bientôt à quelque distance ; et le jardin semblait prendre un aspect nouveau. Il était solitaire encore, mais il n'était plus désert. M. de Gressac n'aurait jamais voulu le voir plus rempli ; il sentait que là comme dans son cœur le vide avait cessé d'exister. Ce qu'il avait ressenti jusqu'alors ne l'avait pas préparé à ce qu'il éprouvait aujourd'hui, et loin de s'en effrayer, il remerciait Dieu de lui avoir fait trouver une récompense dans l'accomplissement d'un devoir.

Emma jouissait autant du changement qui se faisait dans le comte que de son propre bonheur. Elle préférait à tout le temps qu'il passait près d'elle. Doucement flattée par le plaisir évident que M. de Gressac trouvait dans sa société, elle était plus fière et plus contente de se voir l'objet de ses attentions que des succès les plus brillants obtenus dans le monde. Cependant, comme Paul semblait satisfait de la voir accueillie et recherchée, elle acceptait toutes les invitations et se parait avec une innocente coquetterie afin qu'il pût être satisfait de l'effet qu'elle produisait. Cette heureuse vie dura jusqu'à la fin de l'automne. M. de Gressac partit alors avec Emma pour aller passer une quinzaine chez Mme Renaud, et de là se rendre à Paris. Malgré le désir qu'elle avait de revoir sa mère, Emma quitta avec regret le château de Gressac. Sa curiosité s'était affaiblie et un secret instinct lui disait qu'il est dangereux de remuer le bonheur. M. de Gressac lui-même semblait partager les vagues appréhensions d'Emma. Paris avait d'ailleurs pour lui des souvenirs pénibles ; mais c'était un projet arrêté depuis longtemps, et tout en soupirant, il cédait à cette étrange obligation qu'on s'impose de s'obéir à soi-même comme à un tyran

sur les ordres duquel on n'a nul pouvoir. Mme Renaud reçut sa fille avec tendresse; elle la trouva embellie, changée à son avantage. Les recherches de l'élégance allaient à sa charmante figure aussi bien que sa mère aurait pu le croire et l'espérer. Son esprit, toujours aussi pur, avait pris plus de finesse et d'étendue, et ses talents s'étaient développés sans que sa vanité se fût éveillée.

En la voyant pleine de tant de séductions et de grâces, Mme Renaud dit au comte :

— Mon frère, vous avez beaucoup fait déjà pour votre Emma. J'avais en elle un trésor caché dont je jouissais seule, vous l'avez mise à la place qu'elle devait occuper. Mais, prenez garde, vous touchez au moment de compléter votre œuvre en fixant son avenir. Puisse Dieu vous inspirer lorsque vous choisirez celui à qui vous la confierez !

Le comte regarda Mme Renaud, comme si la pensée qu'elle exprimait se fût pour la première fois présentée à lui ; mais Emma étant entrée dans ce moment, il ne fit aucune réponse, et la préoccupation dans laquelle il resta plongé pendant la soirée sembla se dissiper le lendemain au milieu des apprêts du départ. Emma emporta, en quittant sa mère, la promesse que celle-ci viendrait l'attendre au retour dans la ville la plus voisine et passerait quelques jours avec elle. Mme Renaud ne pouvait encore surmonter assez ses répugnances pour consentir à rentrer au château de Gressac. Emma espéra cependant qu'elle obtiendrait enfin ce sacrifice, et partit plus joyeuse pour Paris.

M. de Gressac avait compris que pour conduire Emma dans le grand monde, il était nécessaire de la mettre sous la protection d'une femme, et il avait résolu de s'adresser pour cela à une dame âgée, un peu sa parente, qui, veuve, ayant marié ses enfants, ne pouvait manquer d'accepter avec empressement une mission tout à fait dans ses goûts. Le comte se rendit chez elle dès le lendemain de son arrivée. Il trouva la marquise de Brousse assise sur son canapé, armée de sa broderie, et attendant les visites qui se faisaient rares depuis quelques années.

— Ah ! vous voilà, dit-elle, en tendant la main à Paul ; vous

êtes deux fois le bienvenu, mon cher comte, d'abord parce que je vous aime beaucoup, ensuite parce que j'ai énormément entendu parler de vos faits et gestes depuis quelque temps, et que je désire savoir ce qu'il y a de vrai dans tout ce qu'on dit.

— Eh bien ! me voici prêt à vous rendre compte de ma conduite, répondit Paul, en s'asseyant après avoir baisé la main de la marquise.

— Qu'est-ce que c'est que cette histoire d'adoption et cette nièce que vous venez de retrouver, à ce qu'on prétend ? demanda la marquise en regardant M. de Gressac avec un léger froncement des sourcils.

— Cette nièce est la fille de mon frère, reprit Paul en souriant, et je l'ai adoptée en effet, ajouta-t-il avec hésitation. C'était le seul moyen de la remettre dans la position qui lui appartenait légitimement.

— Voyons, voyons, expliquez-moi tout cela, car je n'y comprends rien, et ça me semble très-compliqué, dit la vieille dame en posant son ouvrage sur ses genoux.

Paul raconta brièvement à la marquise ce qui s'était passé à la mort de son frère, le dévouement de Mme Renaud, la destruction des papiers qui prouvaient la légitimité de leur mariage, la promesse faite par lui à son frère mourant et la manière dont il l'avait tenue. Il finit par un touchant et chaleureux éloge d'Emma. La marquise avait plusieurs fois hoché la tête pendant que le comte parlait.

— Oui, oui, dit-elle enfin après un moment de silence, je me souviens d'une partie de cette affaire et de la mort de ce pauvre Renaud. Votre père n'était pas tendre lorsqu'une fois il avait la tête montée. Il avait certes raison dans le fond, Renaud avait agi comme un fou ; mais le vieux comte n'a pas su pardonner à temps. Je crains, après tout, que cela n'ait cruellement pesé sur sa conscience. Ce qu'il y a de certain, c'est que, sans être absolument gai auparavant, il était supportable dans un salon ; tandis qu'après, j'aurais préféré recevoir chez moi le prophète de malheur de Jérusalem. Enfin, la pauvre fille est heureuse d'avoir eu affaire à un

honnête homme comme vous. Vous avez noblement agi envers elle, mon cher comte. Mais où est-elle maintenant ? Qu'en avez-vous fait ?

Le comte profita de cette ouverture pour présenter sa requête qui fut accueillie assez froidement.

— Mais certainement, si cela vous oblige, je consentirai à la conduire quelquefois avec moi. Franchement j'aime peu les histoires romanesques qui attirent l'attention sur les jeunes personnes. Je préfère le positif et j'aime à pouvoir nommer en peu de mots, tout rondement, le père et la mère, faire connaître la dot et les espérances; cela fait moins de fracas et meilleur effet. Cependant, comme la pauvre enfant est bien dûment et légitimement votre nièce et qu'il sera utile pour moi de participer un peu à votre bonne action, vous pourrez me l'amener. La mère est-elle bien? Lui a-t-elle donné des façons convenables ?

— Ma chère marquise, je vous le répète, Emma est charmante de tout point, répondit Paul avec un mécontentement visible. Si je me suis hasardé à vous demander ce service, c'était avec la ferme assurance qu'il ne saurait vous être désagréable; cependant si cela vous contrarie le moins du monde, je m'arrangerai autrement.

— Allons, allons, voilà que vous vous fâchez maintenant, parce que je ne partage pas sur parole votre enthousiasme pour votre protégée. Savez-vous que vous avez aussi une tête de famille. Je vous dis de m'amener votre Emma, je la dirigerai, je la présenterai et je la marierai de mon mieux. Êtes-vous content?

— Je sais qu'elle ne peut que gagner dans votre société et sous votre direction, répondit le comte d'un air contraint. Mais quant à la marier, est-ce que vous croyez qu'il faut s'en occuper? Elle est bien jeune.

— C'est possible; mais vous devez sentir que ce dénouement seul donnera à sa position la fixité, la réalité, pour ainsi dire, qui lui manque encore; à moins que vous ne l'ayez adoptée pour en faire une Antigone, il faut s'occuper de la marier le plus tôt possible.

Le comte sortit pensif de la maison de la marquise, et cette fois il ne put parvenir à reprendre sa tranquillité.

Soit que son ancienne mélancolie fût réveillée par le bruit et le mouvement de Paris, soit que de nouvelles sensations se fussent emparées de lui, Emma vit reparaître sur le front de Paul le nuage sombre qu'elle était parvenue à dissiper autrefois et qu'elle ne semblait plus posséder le pouvoir d'effacer entièrement. Ses succès mêmes, dont il semblait jouir d'abord, paraissaient maintenant ajouter chaque jour quelque chose à la secrète agitation du comte. Il avait conduit Emma chez la marquise de Brousse; mais ce fut avec répugnance et comme à regret qu'il laissa la vieille dame, dont l'aimable enfant avait bientôt gagné le cœur, s'attacher à elle, la faire briller et s'empresser de la présenter partout. Il ne voyait pas sans une sourde irritation la marquise disposer sous main ses batteries avec cette habileté qui sait faire porter tous les coups et empêche de perdre inutilement les munitions précieuses de grâce, de beauté, de jeunesse et de fortune. Ceci est l'affaire du chaperon expérimenté, comme du général habile; la pauvre jeune fille ressemble au conscrit qui s'enivre du bruit du tambour, marche au combat comme à la danse et frappe à droite et à gauche sans calculer le résultat de l'escarmouche. Emma ne s'apercevait ni des intentions de la marquise, ni des hommages plus ou moins directs ou significatifs dont elle était l'objet. Elle aurait volontiers changé la vie bruyante qu'on lui imposait pour le calme dont elle jouissait au château de Gressac; mais le comte, malgré son impatience secrète, malgré le plaisir visible qu'il éprouvait lorsqu'il la retrouvait seule quelques instants, exigeait doucement qu'elle acceptât toutes les invitations, qu'elle sortît sans cesse et qu'elle vît beaucoup de monde.

Mme de Brousse parlait souvent à M. de Gressac des projets qu'elle formait pour Emma. Paul l'écoutait avec une froideur qui mécontentait la marquise; mais comme il semblait s'être imposé la loi de n'intervenir en rien dans cette affaire dont il lui laissait la complète direction, la vieille dame mettait de l'amour-propre à la faire réussir. Ce fut donc avec un sentiment de satisfaction intime qu'elle vint un matin annoncer au comte qu'il se présentait pour Emma un magnifique parti, convenable sous tous les rapports.

Le comte l'écouta la tête baissée et l'air ému. Quand elle eut fini, il répondit brièvement :

— Ma chère marquise, voyez Emma. Comme vous le dites très-bien, toutes les convenances se rencontrent ici ; c'est à elle de décider, pour moi je ne saurais.

Et il sortit laissant la vieille dame assez étonnée.

Un instant après Emma entra. Les premières paroles de la marquise parurent la troubler excessivement, elle pâlit, rougit, ses yeux se remplirent de pleurs ; mais en apprenant la réponse de Paul, ses alarmes se dissipèrent et elle articula un refus bien positif que les conseils de madame de Brousse ne purent ébranler.

Lorsque Emma revit le comte, elle lui fit part de sa décision. Paul, surpris et charmé, trahit en dépit de lui-même sa joie secrète ; ses yeux brillèrent, le sourire revint sur ses lèvres, il sembla oublier ce qui l'avait affligé et se laissa aller à une de ses plus aimables causeries ; mais dès le lendemain, il retomba sous l'empire de ses préoccupations ordinaires. De jour en jour sa mélancolie sauvage devint plus marquée, ce qu'il aimait autrefois paraissait maintenant l'importuner ou le faire souffrir. Il fuyait même la présence d'Emma.

La marquise, plus surprise que blessée du refus qui avait répondu à ses propositions, mit une certaine réserve dans ses démarches ; mais elle ne cessa de témoigner beaucoup d'amitié à Mlle de Gressac ; elle cherchait même davantage à la rapprocher d'elle et à l'entourer de distractions. Emma, sans bien s'en rendre compte, subissait l'influence de la disposition d'esprit de Paul, et aurait préféré un peu de solitude ; mais elle consentait facilement à ce qu'on exigeait d'elle, autant pour suivre ce qu'elle pensait être la volonté du comte, que pour être agréable à la vieille marquise qui avait su lui inspirer une véritable affection. Elle passait donc les soirées que le monde lui laissait libres chez Mme de Brousse qui, à part tout autre motif, était enchantée de voir son salon reprendre, grâce à la jeune et belle héritière, l'aspect gai et vivant perdu depuis plusieurs années.

— Ma chère enfant, dit-elle un soir en s'adressant à Emma,

la conversation languit, il faut que vous nous chantiez quelque chose. Je ne savais pas que vous fussiez musicienne; mais aujourd'hui je vous ai entendue en allant vous prendre pour nos visites et je veux vous punir de m'avoir tenu le cas secret pendant si longtemps. Voyez, ajouta-t-elle tout bas; on commence à s'ennuyer, l'esprit de nos causeurs a besoin d'un temps de repos; la musique fera diversion et ranimera tout le monde. Allons, ne refusez pas, vous êtes la fille de la maison, il faut m'aider à jouer mon rôle.

Emma hésita. Elle était timide et redoutait ce qui pouvait attirer trop particulièrement les yeux sur elle; mais ce n'était pas dans ce moment le sentiment qui la troublait. Nous avons dit que sa voix charmante avait eu autrefois une influence heureuse sur le comte; mais à mesure que le temps marchait, elle avait vu cette impression faire place à une agitation douloureuse et ce n'était plus qu'avec répugnance qu'elle consentait à chanter devant lui. N'osant refuser la demande de la marquise, elle regarda autour d'elle et fut soulagée d'un grand poids en s'assurant que le comte n'était pas dans l'appartement. Elle pensa qu'il se trouvait dans le salon de jeu et consentit alors en rougissant à se mettre au piano. Elle préluda un instant, puis commença une romance simple et touchante qu'elle chantait avec une nuance particulière de naïveté et de grâce; car Emma n'avait jamais eu de maître pour lui enseigner à exprimer les sentiments passionnés qu'elle ne comprenait pas encore, et l'instinct secret de son cœur la guidait seul.

Le premier couplet fut applaudi par un murmure étouffé de satisfaction et d'intérêt. Emma rassurée continua. Sans savoir pourquoi, il lui sembla reconnaître dans la musique et les paroles des intentions qu'elle n'avait pas encore remarquées, et, s'abandonnant à l'inspiration du moment, elle mit dans son chant une sensibilité plus grande. Son auditoire charmé l'écoutait avec avidité, lorsque tout à coup on la vit hésiter, sa voix vacilla et s'éteignit presque et ce ne fut qu'avec un effort visible qu'elle put reprendre assez de calme pour achever sa romance. Elle venait d'apercevoir le comte de Gressac, qui, ayant quitté le salon de jeu, et, à demi-caché par

la portière de damas cramoisi, la contemplait d'un air étrange. Ce n'était plus cet accablement profond qu'elle ne connaissait que trop, ce n'était pas non plus l'amertume ni le mécontentement, c'était un regard qu'Emma n'avait encore jamais vu luire dans les yeux noirs du comte, un regard qui la pénétra, qui la fit trembler et pâlir sous l'empire d'une émotion inconnue. Elle répondit en balbutiant aux compliments qu'on lui prodigua, son esprit demeurait troublé, et quand le comte s'avança, elle baissa les yeux de peur de rencontrer les siens. Mais la physionomie de M. de Gressac avait repris son expression ordinaire; il lui adressa la parole avec le ton doux et calme auquel il l'avait habituée; rien n'était changé dans ses manières et elle aurait pu croire s'être trompée si ses souvenirs n'eussent été si vifs et si profonds.

Elle conserva pendant le reste de la soirée une extrême préoccupation qu'elle retrouva le lendemain à son réveil, après un sommeil interrompu, et qu'elle emporta dans les distractions du jour. En vain cherchait-elle à l'écarter, ses pensées n'obéissaient plus à sa volonté. Fatiguée à la fin d'une lutte stérile, elle donna l'ordre de ne recevoir personne, et alla s'asseoir près de la fenêtre d'un élégant petit salon qui était sa propriété exclusive et sa retraite favorite. Quoique les premiers bourgeons parussent à peine aux arbres, l'air, déjà imprégné des parfums qui annoncent le printemps, était assez doux pour qu'Emma fût tentée d'ouvrir la croisée afin de rafraîchir ses joues brûlantes. Peu à peu elle laissa glisser sur le parquet le livre qu'elle avait essayé de lire, et ses yeux, fixés sur le ciel bleu, suivirent obstinément l'image qui se peignait dans sa mémoire. Dans ce moment, des chanteurs ambulants s'arrêtèrent sous la fenêtre ouverte, et après un prélude de harpe, une voix pleine et sonore, quoique le grand air et la fatigue en eussent gâté la fraîcheur, fit entendre la romance qu'Emma avait chantée la veille. Mais il y avait dans l'accent, dans la manière de prononcer une énergie passionnée qui donnait un caractère tout différent à la mélodie. C'étaient bien les nuances qu'Emma avait devinées pour la première fois le soir précédent, seulement elles étaient accusées avec une netteté qui leur donnait une com-

plète signification. Elle se leva et chercha à voir la chanteuse. Celle-ci était appuyée négligemment sur le pilier d'une porte cochère qui faisait face à la fenêtre; sa harpe, penchée sur sa poitrine, cachait une partie de sa taille, mais sa tête, couverte seulement d'un vieux chapeau de paille et levée vers la croisée, montrait une figure jeune, belle et déjà flétrie. Pendant qu'Emma contemplait ces yeux noirs, longs et veloutés que gâtait un regard hardi, ces beaux cheveux tombant en désordre sous la grosse paille du chapeau, ces traits amaigris mais délicats et réguliers, cette peau brune qui conservait encore la transparence de la jeunesse malgré le hâle et les sillons creusés par les souffrances de toutes sortes, elle fut frappée de la ressemblance de cette femme avec un visage qu'il lui semblait avoir vu ailleurs. Arrêtée par ce fugitif souvenir, Emma resta accoudée au balcon, et la pauvre musicienne, croyant qu'on exigeait d'elle un nouvel air avant de lui donner le mince salaire qu'elle attendait, accorda sa harpe et se remit à préluder. Cette fois, elle choisit une autre romance, très-en vogue à cette époque, et qui aurait dû conserver longtemps sa popularité. A défaut de science et d'études, la chanteuse des rues avait du moins le sentiment musical qui pouvait y suppléer; elle commença d'une voix basse, entrecoupée, pleine d'une ardeur contenue, pendant qu'elle frappait sourdement les cordes rouillées de son instrument, ces vers dont la musique rend si bien le trouble et la tendresse :

Trouver dans mes songes du soir
Cet œil que sur moi tu soulèves;
Suivre, pleine d'un vague espoir,
Des pensers plus doux que des rêves;
Par ta voix me sentir charmer,
Ne compter dans mon existence
Que les instants de ta présence,
Penses-tu que ce soit t'aimer ?

D'une façon ou d'une autre, la voix de la chanteuse avait sur Emma un secret pouvoir. Il lui semblait que, pour la première fois, la musique remuait en elle mille sentiments dont elle ignorait l'existence et lui faisait éprouver une émotion puissante et

presque douloureuse. En proie à une agitation qu'elle ne voulait pas s'expliquer, elle baissa la tête sur ses mains jusqu'au moment où les derniers accords eurent été frappés; alors, se relevant vivement, elle prit quelque monnaie dans sa bourse, la jeta à l'enfant qui accompagnait la jeune femme et ferma brusquement la fenêtre. Mais un rayon de lumière avait pénétré à travers les voiles de son âme, et, à partir de ce moment, une transformation marquée s'opéra dans son caractère et son humeur. Sa tristesse n'était plus seulement un reflet de celle du comte. Elle apportait dans ses rapports avec M. de Gressac un air de réserve tout différent de l'affection simple et franche qui les caractérisait d'abord. Ses yeux se voilaient à présent sous leurs longues paupières comme pour cacher la cause du chagrin qui pâlissait ses joues. Elle ne cherchait plus à s'éloigner du monde, à éviter les fêtes et les sociétés bruyantes, mais elle y portait une préoccupation visible et ne répondait que d'un sourire distrait aux hommages qui continuaient à bruire autour d'elle.

La marquise de Brousse s'aperçut bientôt du changement d'Emma, et elle parut s'en inquiéter plus qu'on ne l'aurait cru possible à son caractère positif et un peu égoïste. Elle observait sa jeune amie sans le laisser voir. Souvent elle avait paru prête à entamer avec le comte le sujet qui lui tenait au cœur, puis un motif secret l'avait arrêtée; enfin, un jour, peu de temps avant le départ de M. de Gressac, elle monta résolûment chez lui et lui demanda un moment d'audience.

— Mon cher comte, dit-elle, vous n'avez pas paru faire grand cas de mes conseils, et les propositions que je vous ai transmises n'ont pas eu le bonheur de vous plaire; cependant je porte un si vif intérêt à votre Emma, que je veux vous en parler sérieusement, dussiez-vous me traiter de bavarde. Où comptez-vous aller en partant d'ici, et que comptez-vous faire de votre nièce?

— Pourquoi me demandez-vous cela? dit M. de Gressac avec inquiétude.

— Vous changez le terrain, mon cher comte; j'avais l'offensive et vous la prenez. N'importe, je consens volontiers à répondre à

vos questions. Je vous demande cela parce que je trouve qu'il faut prendre un parti pour elle.

— Toujours votre idée de mariage ? reprit Paul avec un sourire contraint.

— Eh ! mon Dieu, oui, toujours. Que voulez-vous, c'est là qu'il faut en venir pour avoir sa place dans notre société telle qu'elle est faite. Il faut franchir ce pas effrayant, que cela vous plaise ou non, simplement pour ne pas rester en arrière de sa génération. Parlons raison, mon cher ami, ajouta la marquise en changeant de ton ; vous n'êtes pas le père d'Emma, quoique vous le remplaciez auprès d'elle. Elle ne peut pas avoir pour vous une affection filiale..... Elle a d'autant plus besoin d'en éprouver d'autres, d'avoir, comme je vous le disais une fois, une situation nettement définie ; la loi a des fictions auxquelles il ne faut pas trop se fier, car les sentiments sont seulement du ressort de la nature.

— Mais que puis-je faire ? dit le comte avec un trouble croissant. Avez-vous quelques reproches à m'adresser ? Puis-je agir autrement que je ne fais ? Ai-je bien droit de forcer ses inclinations ?

— Si vous ne vous sentez pas la force de les diriger, mon pauvre ami, il faut en charger un autre. Mais, croyez-moi, sortez de la position où vous êtes ; mariez Emma, mariez-la le plus tôt possible, ce sera heureux pour vous..... et pour elle. C'est tout ce que je puis vous dire.

La marquise de Brousse partit, laissant Paul rempli d'anxiété. Certaines paroles, certaines insinuations avaient bouleversé son esprit, et, malgré tous ses efforts, elles se représentaient à son imagination avec une persistance qui lui donnait une sorte de vertige. Après avoir longtemps arpenté son cabinet, tantôt à pas lents, tantôt avec une rapidité fiévreuse, il sembla prendre un grand parti, s'assit à son bureau, écrivit une lettre, la cacheta, y mit l'adresse de Mme Renaud, et après avoir chargé un domestique de la jeter à la poste, resta toute la soirée seul, enfoncé dans l'engourdissement qui suit l'accomplissement d'une pénible résolution.

JULES D'HERBAUGES.

(La fin à la prochaine livraison).

JOSSELIN.

Josselin, ancienne capitale du comté de Porhoët, date de loin dans l'histoire de nos guerres bretonnes. Dès le XIIe siècle, cette petite cité, ceinte de remparts, était assez importante pour arrêter Henri II d'Angleterre et le forcer, en 1168, à un siége en règle qui se termina par la destruction de la citadelle assise au bord de l'Oust, au lieu même où s'élève le château que nous admirons de nos jours, et dans lequel mourut, en 1407, à l'âge de soixante et onze ans, le célèbre connétable Olivier de Clisson, assiégé par le duc Jean V, son ingrat pupille.

Or, longtemps avant que Josselin fût une ville, un pauvre laboureur avait remarqué (là même où s'élève l'église Notre-Dame), une ronce que les neiges et les verglas des plus rudes hivers ne pouvaient dépouiller de ses feuilles toujours fraîches et toujours vertes. Surpris de ce phénomène étrange et guidé par un pressentiment religieux, il fouilla le sol sous cette ronce et découvrit une statue de bois représentant la mère du Sauveur. Une merveilleuse lumière qui rayonnait autour de la tête de l'image, effraya d'abord le pauvre homme, qui, remis de sa première terreur, l'emporta

chez lui; mais sa surprise fut extrême en la retrouvant le lendemain sous le même buisson qui l'ombrageait la veille.

A la nouvelle de ce prodige, qui se renouvela plusieurs fois, toute la contrée tressaillit de foi, d'espérance et d'amour. Des flots de fidèles accoururent les mains pleines d'offrandes, pour obtenir les grâces et la protection de Notre-Dame du Roncier, qui, dans ce lieu d'élection, faisait ainsi éclater sa gloire et sa puissance. Alors une sainte chapelle fut édifiée pour y déposer la statue vénérée, et bientôt des maisons, d'abord isolées, puis groupées, vinrent s'asseoir autour de ce lieu béni, et former avec le temps une petite cité que le comte de Porhoët, Guéthénoc, entoura de fortes murailles en 1008, et que Josselin, son fils, dota de son nom en 1030. Si les seigneurs de Porhoët ne se qualifièrent pas rois, comme ceux d'Yvetot, et s'ils se contentèrent du titre de comte, ils n'en exercèrent pas moins des droits souverains dans leur comté. Ils donnèrent même de vrais rois à des contrées plus célèbres; en effet, Porhoët passa, au XIIIe siècle, de la maison de Fougères dans celle de Lusignan, dont plusieurs membres occupèrent, comme l'on sait, les trônes d'Arménie, de Chypre et de Jérusalem. Au XIVe siècle, Philippe le Bel confisqua le comté de Porhoët sur Guy de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, et, en 1370, Pierre de Valois, comte d'Alençon, le vendit au connétable de Clisson, dont la fille l'apporta en mariage aux Rohan, qui en jouissent encore en partie.

On voit que si le coin de terre qui nous occupe ne fut pas très-célèbre par lui-même, il le fut au moins par ses possesseurs, qui tiennent plus de place dans l'histoire que le pays de Porhoët sur la carte de France [1].

Avant de visiter le splendide château de Josselin, jetons les yeux sur un logis plus modeste de nos pères, et signalons un échantillon intact des maisons de bois du XVIe siècle. Cette maison est située à gauche en montant la rue, au-dessus de la façade

1 Ici notre excellent collaborateur faisait une description de Notre-Dame-du-Roncier. Nous avons dû la supprimer, la *Revue* ayant déjà publié toute une monographie de cette curieuse église, par M. E. de Bréhier. (Voir 1858, T. III, pp. 172-182 et 374-386.)

ouest de Notre-Dame. Sur la frise, on distingue une chasse au lièvre, et sur les côtés du pignon sur rue, à corbeaux saillants, des écussons chargés d'un chevron accompagné de trois roses, et la date de 1538.

Le château de Josselin, construit sur un roc escarpé au bord de l'Oust, présente encore, malgré les mutilations qu'il a subies, une masse imposante quand on le découvre en débouchant du faubourg de Sainte-Croix. Sa façade du côté de la rivière qui baignait le pied de ses murailles avant l'établissement du chemin de hallage, est armée de trois fortes tours rondes à toitures coniques, dont la base est taillée dans le roc vif soigneusement arrondi comme ces tours elles-mêmes. Les courtines qui séparent les tours sont surmontées de machicoulis dont les intervalles sont remplis par des arcs trilobés avec archivolte en talon. Les linteaux des lucarnes reproduisent la même courbe en talon. Les autres tours qui ont été successivement détruites étaient également assises sur le roc, en sorte que la fortification extérieure du château présentait une ligne tortueuse et irrégulière comme le rocher lui-même, dont elle suivait exatement les sinuosités. Cette façade offre le type de l'architecture militaire du moyen âge dans sa sévérité, tandis que la façade opposée donnant sur la cour d'honneur et regardant la ville présente le type de l'architecture civile de la dernière période ogivale dans toute son élégance et son luxe d'ornementation.

L'entrée du côté de la ville est protégée par des fossés et les restes de deux tours qui flanquaient le pont levis et que le duc de Rohan fit raser en 1760. Il ne reste plus de ce côté qu'une seule tour à toiture conique détachée du château ; elle est située au nord-est près du pont.

Le défaut d'alignement qu'on remarque dans la disposition de la façade extérieure, se retrouve dans celle de la cour, et doit être rapporté à la même cause, c'est-à-dire au désir d'asseoir les fondations sur le roc vif. Le corps de logis intérieur n'a qu'un étage, car on ne peut appeler de ce nom les combles dont les dix splendides lucarnes à deux étages avec pinacles et dentelures à jour disposées en arcs-boutants, s'élèvent jusqu'au faîte du toit. Les

intervalles de ces chambranles sont remplis à la naissance du comble par une galerie à jour dont les détails infiniment variés sont traités avec une délicatesse et une patience incroyables. Il s'y trouve des travées flamboyantes à fleurs de lys florencées; une autre travée présente des mouchetures d'hermines ayant pour crête des hermines affrontées; une troisième composée des lettres A et V entrelacées a pour crête des couronnes ducales; les mêmes couronnes sont reproduites au-dessus de la devise *à plus* formée de serpents entrelacés et cette devise est répétée jusqu'au milieu des sculptures qui décorent la vaste cheminée de la salle d'honneur du château.

Les fenêtres de l'étage principal sont régulièrement ouvertes au-dessous de chacun des chambranles des combles, mais les ouvertures du rez-de-chaussée sont percées à des intervalles inégaux et présentent dans leur position comme dans leurs dimensions quelque chose qui ressemble à du désordre. Toutefois ce défaut d'ensemble et de régularité disparaît sous la richesse des détails de sculpture qui couvrent cette magnifique façade, où le ciseau s'est exercé avec tant de hardiesse, où la richesse et le caprice de l'imagination se décèlent à chaque découpure, dans chacun des élégants festons des fenêtres et le long de la riche balustrade découpée comme une dentelle de pierre.

Dix gargouilles immenses font saillie sur le fût d'un pareil nombre de colonnes creusées en spirale et terminées également en déversoirs pour les eaux pluviales. La quatrième fenêtre du côté gauche de la façade porte un écusson en losange aux armes mi-parti de Rohan et de Bretagne; la sixième fenêtre un écu de Rohan plein et la première des quatre portes du rez-de-chaussée un écu mi-parti dont le premier parti est fruste et le second porte les armes de Rohan (7 macles posées 3, 2 et 1) au côté réservé aux femmes. Ces simples données héraldiques ne sont pas sans utilité pour retrouver la date du château de Josselin et le nom du puissant personnage qui le fit élever. L'édifice actuel n'est point en effet celui dont Jean de Beaumanoir était capitaine en 1351, lorsqu'il en partit avec ses trente compagnons pour aller combattre les Anglais de Bembro, et

dans lequel mourut Clisson en 1407. Les fortifications nouvelles et surtout le donjon formidable ajoutés par le connétable à sa défense, après avoir servi de place d'armes aux ligueurs depuis 1589, furent démolis par le commandement du roi en 1629, et rien, si ce n'est peut-être la base des tours du côté de la rivière, n'annonce le XIVe siècle. Le connétable laissait de son premier mariage avec Catherine de Laval deux filles; l'aînée fut mariée à Alain VIII, vicomte de Rohan, dont Alain IX aussi vicomte de Rohan et comte de Porhoët, qui épousa en 1407 Marguerite de Bretagne, fille du duc Jean IV. C'est évidemment à ce seigneur, mort en 1461, qu'on doit le corps de logis où les initiales A et V plusieurs fois reproduites sur la pierre, doivent s'interpréter par les mots *Alain, vicomte.* Les armes mi-parti de Rohan et de Bretagne qui décorent les lucarnes viennent à l'appui de cette interprétation, confirmée de plus par le style général du château où rien n'annonce encore la renaissance. L'intérieur du château, qui appartient à la maison de Rohan, n'offre rien de particulièrement remarquable.

Le comté de Porhoët avait un usement particulier, dit l'*usement de Porhoët,* qui différait dans certains cas de la coutume générale de Bretagne. Les vassaux de la seigneurie étaient assujettis à Josselin *au droit de guet,* dont ils s'affranchissaient moyennant cinq sous par an. Le jour de la Quasimodo les juges de la juridiction se rendaient en robe au bord de la rivière, dans un lieu fixe, où devaient comparaître tous les vassaux qui avaient vendu du poisson pendant le carême, pour faire *le saut de carpe,* jambes nues dans la rivière, ou le faire faire par quelqu'un de bonne volonté ou payé *ad hoc,* sous peine de 3 livres 4 sols d'amende. L'origine de ce singulier droit n'est pas connue, non plus que celui de *fumage*, en vertu duquel chaque vassal roturier résidant hors ville seulement, et faisant feu et fumée, devait par an un boisseau d'avoine et une poule.

POL DE COURCY.

NOUVEAUX DÉTAILS BIOGRAPHIQUES

SUR M. L'ABBÉ DE GRUCHY.

A M. ÉMILE GRIMAUD.

Mon cher rédacteur,

Je viens de lire avec infiniment d'intérêt, dans le dernier numéro de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, la relation du martyre de M. de Gruchy, prêtre catholique, fusillé en 1797 sur la place Viarme de Nantes, pour avoir glorieusement confessé sa foi devant la commission militaire séante à Saint-Vincent. Je me garderai bien de rien changer au récit très-attendrissant et surtout fort véridique de M. l'abbé Gergaud. Permettez-moi cependant d'ajouter quelques mots pour compléter la narration.

Lorsque le vénérable condamné traversait les cours, d'un air calme, plein de mansuétude et de satisfaction, ayant les mains jointes, la tête et les pieds nus, et tenant sa petite croix à la main, il reconnut le malheureux prêtre, officier municipal, qui avait déterminé son arrestation, le 23, au bureau des passeports. Il lui présenta sa petite croix avec beaucoup de modestie et de douceur, et il lui dit : « En me livrant aux tribunaux et me faisant condamner » à mort, vous avez peut-être pensé me causer un grand mal ; mais » je vous regarde bien sincèrement comme la cause de mon plus » grand bonheur, et Celui qui a bien voulu mourir pour nous tous » sur la croix m'apprend à vous pardonner, comme je le fais ici » de bon cœur, le priant d'avoir lui-même pitié de vous et de moi. » — Magnifiques paroles qui, tout en sanctifiant le martyre du prêtre vendéen, en firent alors un exemple pour tant d'autres confesseurs

de la foi également éprouvés, et qui sont aujourd'hui pour nous un sujet d'édification.

Aussi ne suis-je point surpris de trouver dans une lettre, datée du 29 janvier 1798, de M. l'abbé de Boischollet, vicaire-général de Nantes, à Mgr de la Laurencie, son évêque, émigré à Londres : « M. de Gruchy est mort comme un héros chrétien.... Sa mort nous » a donné des regrets et augmenté notre courage. »

Quel est donc ce glorieux martyr, qui honore tant le clergé de la Vendée? Il doit être bien peu connu, si l'on en juge par les renseignements qui vous ont été fournis et qui sont presque tous inexacts. Laissez-moi, s'il vous plaît, en redresser les erreurs, à l'aide de lettres du pauvre prêtre lui-même et des notes bien coordonnées d'un de ses compagnons d'exil, trop modeste pour dire son nom, et qui, je m'imagine, n'était autre que M. l'abbé Gergaud.

Matthieu de Gruchy n'est point né en Irlande, mais à Jersey, paroisse Saint-Sauveur, le 31 août 1761, de parents protestants. Son père, qu'il perdit de bonne heure, s'appelait Philippe, et sa mère, Anne du Feu.

On voulait lui donner, dans le principe, l'instruction nécessaire pour en faire un ministre; mais ses goûts maritimes prévalurent et, après diverses tentatives, il s'embarqua définitivement à l'âge de seize ans, à bord du *Général Consway*, armé en guerre pour les côtes de France et d'Espagne.

Il revenait un jour glorieusement à Jersey, conduisant une petite goëlette française capturée, lorsque la goëlette fut reprise par un des vaisseaux de l'escadre de l'amiral du Chaffault, et tout l'équipage fait prisonnier, le 11 septembre 1778. La *Sylphide* emmena notre jeune matelot à Brest, avec tous les prisonniers. On l'envoya de là à Dinan, où il fut extrêmement malade, à Fougères, au château d'Angers, où il fit une maladie plus grave, puis enfin à Saumur, d'où il s'évada très-adroitement. Le déserteur dut longtemps se cacher, d'abord à Saint-Germain-sur-Loire, chez M. de la Bernarderie père, puis en qualité de gardien des bestiaux, à la Trémentine, chez M. Mangin, négociant, gendre de M. de la Bernarderie, ensuite à titre de commis dans la maison, jusqu'à la fin de la guerre

et à l'amnistie pour les prisonniers. Dénué de ressources, le jeune matelot profita de sa liberté pour se placer, comme apprenti, chez un maître menuisier de la Trémentine, nommé Leroi, homme de bien qui eut pour lui toutes sortes d'égards, et dans l'atelier duquel il demeura du 1er juillet 1782 au 28 avril 1784.

L'époque de sa conversion date de son passage à Angers. Son intelligence, sa belle figure, sa taille élevée, et surtout sa parfaite connaissance des langues française et anglaise, le firent rechercher par les médecins et les religieuses de l'hôpital pour servir d'interprète, et c'est dans cet établissement de charité que, grâce aux prières d'une pieuse fille de Saint-Vincent de Paul, sœur Rose, et au zèle de deux aumôniers, MM. Huau de la Bernarderie et Drady, *prêtre irlandais*, qu'il eut le bonheur de se convertir et de faire sa première communion, le 23 juillet 1780. Depuis ce moment sa foi ne se refroidit jamais, et il profita du passage de Mgr de la Rochelle à la Trémentine (diocèse de la Rochelle), pour recevoir le sacrement de confirmation.

Sa vocation sacerdotale lui fut assurée par son ardente piété. Il n'entra point, comme vous le dites, au séminaire des Irlandais à Nantes après avoir embrassé la religion catholique, et il n'y fut point ordonné prêtre. La Providence le ménageait entièrement pour le diocèse de Luçon, avant les mauvais jours. Elle sut inspirer à M. Morennes, le pieux curé de Saint-Mars-la-Réorthe (diocèse de Luçon), chez lequel il était venu avec son patron faire des boiseries pour l'église, la pensée de lui parler du sanctuaire, et à deux respectables dames, Mme de Toucheprès et Mme de l'Écorce, fille de ce même M. du Chaffault, sur les vaisseaux duquel il avait été fait prisonnier, la charité de le faire instruire. Un ecclésiastique âgé, retraité à Montaigu, M. Gauthier, lui fit faire ses humanités, et, sur la recommandation de Mgr de Luçon, M. Guillon, curé de Soulans, sa philosophie et ses premières études de théologie; si bien qu'il put venir à Luçon recevoir la tonsure, les ordres mineurs et le sous-diaconat la veille de Pâques 1787, et, une année plus tard, après avoir vécu sous la surveillance de M. Brice, de la congrégation des Lazaristes, qui dirigeait alors le grand séminaire, être ordonné

diacre, la veille de la Passion, et prêtre, la veille de Pâques 1788, par Mgr de Mercy.

La vie sacerdotale de M. de Gruchy fut très-courte dans le diocèse, à cause du malheur des temps. D'abord vicaire à Soulans, sous son maître, pendant vingt-deux mois, à Bois-de-Cené, neuf mois, il ne répondit que le 1er novembre 1790 à l'appel de M. le curé de Beauvoir, avec lequel il demeura jusqu'au 3 juillet 1791. Partout, dans ces contrées si religieuses, il laissa, par les regrets qu'il causait à chaque départ, les preuves de son zèle et de son profond attachement à l'Église.

On arrivait aux temps les plus malheureux de la Révolution. M. le curé de Beauvoir et son vicaire préférèrent quitter la paroisse que de manquer à leurs devoirs. L'un se retira à Nantes; M. de Gruchy, au Boitissandeau, paroisse d'Ardelais, où il connaissait une respectable famille ; mais après le fatal décret du 26 août 1792, il prit le parti de sortir de France et de retourner dans son île, où l'appelaient en même temps son cœur de fils et son zèle d'apôtre.

En débarquant à Saint-Hélier, après mille dangers, le 27 septembre 1792, il retrouva sa pauvre mère, qui pleura de joie de le revoir après l'avoir cru si longtemps perdu, mais qui lui fit les plus sanglants reproches d'avoir abandonné la religion de ses pères. Il retrouva les membres les plus zélés du clergé de France, trois évêques émigrés, NN. SS. de Bayeux, de Tréguier et de Dol, plusieurs prêtres de connaissance, entre autres M. Brice, son ancien supérieur à Luçon, avec lequel il se lia d'une étroite amitié; l'île était à la fois son ancienne et sa nouvelle patrie. Convertir sa mère, ses sœurs, tous ses compatriotes, eût été son unique pensée, son unique travail, son unique succès, si les embarras réels qui lui furent suscités par les ministres protestants, ne l'eussent obligé de partir et de se réfugier, le 28 avril 1795, à Londres, où il fit aussi plus d'une heureuse rencontre, surtout celle de M. l'abbé Bruneau de Beauregard, son vicaire-général de Luçon, qui y menait une vie très-retirée et très-digne.

C'était le moment où l'on préparait la funeste expédition de Quiberon. M. de Beauregard, qui désirait ardemment revenir en

Vendée, et M. de Gruchy, par condescendance pour son supérieur, surent en profiter; mais le vaisseau qui les portait avec quatre compagnons, Baschet, de Nantes, Sioc'han de Kersabiec, le jeune Charette, neveu du général, et Prudent de la Bassetière, de la Vendée, avait ordre de ne les débarquer qu'en Vendée. C'est à cela que les pauvres exilés durent d'échapper à une mort presque certaine. Ils furent jetés sur la côte entre les Sables d'Olonne et Saint-Gilles, en face du Marais.

Après avoir erré sur le sable, traversé le marais, reconnu Soulans, ils parvinrent à grand' peine au quartier général de Charette qui connaissait déjà le désastreux résultat de l'expédition. Ils étaient au moins en sûreté, et comme les deux prêtres n'étaient pas revenus pour guerroyer, mais uniquement pour remplir les devoirs du divin ministère, ils se fixèrent où ils purent, à quelques lieues l'un de l'autre, M. de Gruchy, comme vicaire à Venansault, dont le curé, M. Thomas, avait émigré en Espagne; M. de Beauregard à Beaufou, dans la maison de la bonne famille de la Corbinière, jusqu'à ce que les armées de Hoche eussent à peu près définitivement triomphé de la Vendée et que le Directoire fût devenu plus cruel à l'égard du clergé.

Mais à ce moment, les destinées des deux amis, égales en malheur, devinrent bien différentes. M. de Beauregard, obligé d'abandonner Beaufou, allait être déporté à Cayenne. Plus tard, sous le Consulat de Bonaparte, au mois de juin 1801, il devait revenir, et, après le concordat, recevoir pour prix de ses vertus l'onction épiscopale. Quant à M. de Gruchy, au sortir de Venansault, il devait entrer à Nantes le 15 novembre 1797, être dénoncé par un prêtre indigne, emprisonné le 23 au Bouffay, jugé le 26, et fusillé le 28, comme un martyr, à l'âge de trente-six ans.

Tels sont, mon cher ami, les renseignements que je puis vous communiquer sur le saint prêtre dont vous avez eu la bonne pensée de publier la fin glorieuse. Uu mot encore sur ses derniers moments. Le 28 au matin, un de ses amis étant venu le voir à son cachot, et lui ayant demandé comment il avait passé la nuit et s'il était content, le pauvre condamné lui répondit :

« Ah! oui, Monsieur, oui mon ami, je suis content et bien satis-
» fait; je ne changerais pas aujourd'hui mon sort; je meurs inno-
» cent pour ma religion; je fais de bon cœur le sacrifice de ma
» vie; Dieu veuille accepter l'effusion de mon sang, pour l'expiation
» de mes péchés et pour la conversion de ma pauvre mère. Je
» pardonne de bon cœur à mes ennemis et à mes juges, que je
» crains d'avoir offensés par des réponses peut-être déplacées. Je
» crains aussi que mon défenseur, *M. Guinche*, n'ait trop dit pour
» ma défense, qu'il n'ait mortifié mes juges, et qu'il ne se soit
» exposé à quelque mauvais retour de leur part, et je demande
» pardon à ceux que j'aurais pu offenser ou scandaliser. »

Le testament du vénérable prêtre, signé *Matthieu de Gruchy, prêtre catholique*, et dont nous avons l'original entre les mains, est daté de la prison du Bouffay, le 27 novembre 1797; en voici la teneur :

« J'ai laissé entre les mains de Mlle La Corbinière un peu d'argent;
» je désire que dix louis de cette somme soient employés à prier
» Dieu pour moi; je donne 3 livres pour honoraires de messes;
» le reste de cette somme sera fait passer à ma mère ou à mes
» sœurs, seulement lorsqu'il se trouvera une occasion favorable. —
» La veuve Bordelais, demeurant au village de Beauregard, paroisse
» d'Ardelais près les Herbiers, a aussi une somme de 450 livres à
» peu près. On en prendra 300 livres que l'on fera aussi passer à
» ma famille; le reste, 50 livres seront donnés à Mme la Boucherie,
» 50 livres à Mlle la Rebilière, sa sœur, 24 livres à Rosalie Arnoux;
» la susdite veuve connaît ces différentes personnes. Le reste de
» cette somme sera pour Sophie Bordelais; les autres effets qu'elle
» a en mains seront distribués aux pauvres, comme nous sommes
» convenus entre elle et moi. — Je regrette de ne pouvoir m'ex-
» pliquer plus au long sur bien d'autres articles, le temps me
» manque. Je fais à Dieu le sacrifice de ma vie, je remets mon âme
» entre ses mains et je me recommande aux prières des âmes
» charitables. »

Luçon (Vendée), ce 21 janvier 1863.

HENRI MERLAND.

ÉTUDES SUR LES ÉCRIVAINS BRETONS.

ŒUVRES HISTORIQUES DE LE HUËROU.

Histoire des Institutions Carolingiennes.*

Le Huërou reprend, dans ce livre[1], l'histoire du gouvernement des Francs au point où il l'a laissée dans l'ouvrage précédent. Il retrace les dernières luttes des Mérovingiens contre l'aristocratie germanique, luttes dont le terrain ne change pas : ici les rois restaurant à leur profit le despotisme impérial, là les leudes maintenant avec une vigueur farouche les vieilles institutions d'outre-Rhin. Vers la fin du VIIe siècle, la royauté, toujours battue jusque-là, trouve dans le maire Ebroïn un défenseur intéressé, il est vrai, mais habile et énergique, qui lui rend quelques années de prépondérance, et tombe à son tour sous les efforts de la vaillante race mise par les Austrasiens à la tête du grand parti germain. C'est la race de Pépin de Herstall, de saint Arnoul de Metz, de Charles Martel. Devant l'ascendant croissant de cette héroïque famille, la dynastie des Mérovingiens s'affaisse, s'éclipse, disparaît,

* Voir la livraison de Janvier 1863, pp. 40-58.

1 Dont voici le titre complet : *Histoire des Institutions Carolingiennes et du gouvernement des Carolingiens*, Paris, Joubert, libraire-éditeur, 1843, in-8°.

et par la main du pape Zacharie, l'Eglise sacre, en la personne de Pépin le Bref (en 752), la seconde race de nos rois, les Carolingiens.

Issue de la réaction aristocratique, anti-despotique, anti-romaine, suscitée par le régime arbitraire des Mérovingiens, la royauté carolingienne resta fidèle à son origine. « Même sous Charlemagne, » c'est moins une monarchie qu'un gouvernement aristocratique, » où les seigneurs interviennent régulièrement, à des époques » déterminées, en vertu d'un droit de même date et de même » origine que le pouvoir qui les réunit autour de lui [1]. » Ce n'est plus une imitation plus ou moins grossière du hautain et fastueux absolutisme des Césars romains; c'est, au contraire, « la royauté » germanique, telle que Tacite nous la représente, telle que les » Francs prétendaient la maintenir, c'est-à-dire un simple patro- » nage, une *mainbournie,* une association de famille, où le com- » mandement était héréditaire mais conditionnel et limité, où l'obéis- » sance était moins une sujétion qu'une déférence spontanée et vo- » lontaire. Le roi n'est qu'un seigneur (*senior*), c'est-à-dire un ancien: » c'est l'expression féodale, et on la rencontre à chaque page des » monuments carolingiens. Les fidèles, dans leurs relations entre » eux, sont des *pairs* et des égaux; dans leurs rapports avec le » prince, ce sont des *leudes,* c'est-à-dire des hommes libres » associés à sa fortune, des *conseillers,* des *auxiliaires,* des *vassaux,* » c'est-à-dire des membres de la domesticité du roi, des *comites* » ou compagnons, des *familiers* de sa maison, dont l'assistance » est requise et l'intervention obligée dans les circonstances » solennelles où la famille éprouve quelque modification impor- » tante, et même dans les fêtes périodiques qui la rassemblent. » De là les réunions solennelles de Pâques, de la Toussaint, de » Noël et de la Pentecôte [2]. »

Mais que faites-vous, dira-t-on, de l'empire de Charlemagne? On ne se le peint pas, d'ordinaire, sous de pareils traits. — Et c'est en quoi l'on a tort; car si Charlemagne, avec son immense génie,

1 *Hist. des Inst. Carolin.*, p. 294.
2 *Ibid.*, pp. 299-300.

connut du premier coup-d'œil la nécessité urgente de donner à cette société éparse un lien, un centre et un système d'unité, l'originalité de son système et de son génie consista à ne rien tirer de la vieille Rome, à laisser là le régime vermoulu du césarisme, et à faire appel aux seules forces vives en harmonie avec l'esprit de son époque et celui de sa nation.

Dans les institutions germaniques il rechercha et raviva avec soin toutes celles qui pouvaient concourir à cette œuvre, entre autres, ces Champs de Mars et de Mai, ces grandes assemblées des principaux de la nation, qui sous son règne furent tenues régulièrement au moins deux fois chaque année. Par le service militaire et par le serment, il rattacha à la royauté tous les hommes libres; il prit soin de les protéger contre l'injure des puissants, au besoin contre les agents de son propre pouvoir, par la tutélaire intervention des *missi dominici*, dont les tournées le rendaient en quelque sorte présent sur tous les points de son empire.

Mais c'est surtout à l'Église et à son influence salutaire que Charlemagne s'adressa pour relever, par son moyen, dans les âmes, la notion et le respect de l'autorité. Par une circonstance providentielle, il y avait, entre la race carolingienne et la papauté, complète communauté de sentiments, de vues et d'intérêts, en un mot, comme dit Leibnitz, une véritable *harmonie préétablie*. La mission de la papauté était de convertir par la parole évangélique les nations barbares; celle des Carolingiens, de les contenir par le glaive, d'établir sur elles en les domptant la suprématie des Francs, de fixer enfin sur des fondements définitifs l'état territorial et politique de l'Europe, en arrêtant à la fois, au nord et au midi, les flots de l'invasion barbare.

C'était là le rôle providentiel des Carolingiens, et non-seulement il était grand, épique, héroïque, mais il était forcé. Ne pouvant s'imposer aux Francs par les voies du despotisme, comme l'avaient tenté les fils de Clovis, ceux de Charles Martel étaient réduits à les dominer par le prestige de la gloire : belle nécessité assurément, quand elle tourne au triomphe du christianisme et de la civilisation. Déjà, en 732, le père de Pépin le Bref avait écrasé à

Tours la barbarie musulmane; restait en Italie les Lombards ariens et oppresseurs de la papauté, au-delà du Rhin cette vaste et profonde légion de peuples germaniques encore païens, à peine entamés de la veille par l'apostolat de saint Boniface, et parmi lesquels on distinguait à leur énergie farouche les nombreuses tribus saxonnes.

La grande œuvre des trois premiers Carolingiens (Charles Martel, Pépin le Bref et Charlemagne) fut, comme on sait, la destruction de la monarchie lombarde, la conquête et la conversion des Saxons, l'établissement définitif de la souveraineté temporelle des papes et même, à plus d'un égard, l'extension de leur autorité religieuse. Le Huërou a compris et exposé cette œuvre immortelle avec une hauteur de vues dont on prendra quelque idée dans les lignes suivantes, où il détermine le caractère et le grand rôle historique de la papauté :

« Les Carolingiens, qui fondèrent la puissance temporelle des » papes, ne travaillèrent pas avec moins de zèle et de succès à » étendre leur autorité spirituelle. Il n'y a point, dans l'histoire des » hommes, de fait plus grand et plus extraordinaire que la création » de cette vaste unité religieuse qui, au moyen-âge, a rassemblé » tous les peuples de l'Occident dans une même foi, un même » espoir, et une commune obéissance aux enseignements d'un » même pasteur. L'empire romain, il est vrai, avait déjà nivelé le » monde, et placé trois continents sous les pieds d'un seul homme; » mais cet homme était l'empereur, dont la puissance ne reposait » que sur le glaive, et dont la parole n'avait d'action que sur des » esclaves et des soldats. Sa volonté, de quelque terreur qu'elle » fût armée, s'arrêtait à l'homme extérieur; l'asile de la conscience » restait impénétrable pour elle. Là chacun reprenait en quelque » sorte possession de soi-même, et revendiquait avec humeur des » droits méconnus, profanés, et une liberté qui n'existait nulle » part ailleurs. L'intelligence, sous un despotisme écrasant, était » restée dans l'anarchie; elle n'avait pu trouver un empereur. Ce » magnifique empire des esprits et des volontés, plus grand, plus » beau et plus durable que l'autre, c'était à un pauvre prêtre, à un

» vieillard qu'il était réservé de le créer; c'était à l'évêque de Rome
» que la clef des consciences et la domination des âmes avaient
» été remises, avec la houlette du berger.

» Le deuxième concile œcuménique (en 381) le proclame déjà
» sous les yeux de Théodose, en reconnaissant au successeur de
» Pierre une primauté naturelle par dessus tous les autres évêques
» du monde. Le concile de Chalcédoine (451) la confirma sous le
» petit-fils de Théodose... Le concile de Sardique (344) avait déjà
» reconnu au pape de Rome le droit de relever et de juger les
» appels en matière ecclésiastique, quelle que fût la dignité et l'au-
» torité du premier juge. L'empereur Gratien consacra de nouveau
» cette jurisprudence (378), et, en 445, les empereurs Théodose
» le jeune et Valentinien III placèrent la règle de la foi et de la
» discipline, pour l'Église universelle, dans l'exemple et les déci-
» sions du pontife de Rome. Ces maximes n'avaient guère rencontré
» en Occident qu'une soumission filiale. L'Église des Gaules elle-
» même, la plus indépendante de toutes, les avait acceptées.... et
» le temps ne pouvait manquer d'en développer les conséquences.
» C'est surtout à l'avènement des Carolingiens qu'elles écla-
» tèrent[1].... »

Ainsi la dynastie carolingienne et l'Église se prêtèrent l'une à l'autre fidèle assistance dans l'œuvre commune de civilisation que chacune d'elles poursuivait avec ses moyens particuliers. Si le glaive des princes arrêta l'Islam et fraya au-delà du Rhin la voie à l'Évangile, la parole, la conduite et l'influence des prêtres, des évêques et des papes ne cessa de prêcher aux peuples le respect de cette puissance publique, de cette autorité centrale, de ce gouvernement monarchique et unitaire, vaste édifice élevé par le génie de Charlemagne pour réunir, protéger et abriter les membres épars de cette pauvre société européenne, battue depuis quatre siècles par tant d'orages.

Malgré tout, ce majestueux édifice ne survécut guère à son fondateur; et s'il est resté à tout jamais dans le souvenir de la posté-

1 *Hist. des Inst. carol.*, pp. 343, 344, 345.

rité avec le prestige d'une création quasi féerique, il a laissé à cette même postérité, comme une énigme insoluble, la tâche difficile de rechercher le secret de sa chute.

Ce n'est pas que l'on se soit fait faute de trouver des solutions au problème ; c'est, tout au contraire, qu'il y en a trop. Trop souvent aussi on a eu le tort de ne point distinguer deux choses, pourtant très-distinctes, — d'une part, le démembrement de l'immense empire de Charlemagne en plusieurs royaumes, — de l'autre, l'affaissement rapide et presque l'abolition, dans chacun de ces royaumes, de l'autorité unitaire et monarchique, remplacée presque partout par l'avènement de cette fédération aristocratique, connue sous le nom de système féodal.

Le démembrement de l'empire de Charlemagne s'expliquerait à la rigueur par l'opposition et l'antipathie mutuelle des races diverses comprises sous cette vaste domination ; c'est l'explication de M. Augustin Thierry, fort en vogue il y a une vingtaine d'années, aujourd'hui encore volontiers reçue du public, mais dont néanmoins l'insuffisance a été prouvée de la manière la plus sérieuse et la plus solide [1]. Ce qui ne veut pas dire que les antipathies nationales n'aient été pour rien dans cet événement, mais qu'elles n'y ont pas été pour tout; ce qui veut dire surtout qu'elles n'expliquent point la défaite de la puissance monarchique et du gouvernement unitaire par le système aristocratique et féodal. A cet égard, il faut bien le dire, l'explication de M. Augustin Thierry est de nulle valeur.

M. Guizot l'entendait ainsi, il y a déjà bien longtemps; et aussi, dans son *Histoire de la civilisation en France*, s'était-il efforcé d'y suppléer en rapportant à la fois la dissolution de l'empire Carolingien et le triomphe du gouvernement aristocratique à une même cause, savoir, l'absence d'idées générales et de relations étendues

1 Entre autres, par M. Benjamin Guérard dans un mémoire intitulé : *Des causes principales de la popularité du clergé en France sous les deux premières races* (Bulletin de la société de l'Histoire de France, année 1835, t. II, 1re partie, p. 272-293); et par M. Varin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, dans sa dissertation : *De l'influence des questions de races sous les derniers Karolingiens*, Paris, impr. Crapelet, 1838, in-8° de 105 pages.

chez les hommes du IXe siècle[1]. Explication certainement plus haute, plus philosophique que celle de M. Thierry, mais qui a besoin elle-même d'être expliquée, c'est-à-dire développée et modifiée. Comment admettre, en effet, que les idées générales fissent absolument défaut à ce siècle, qui avait eu l'ambition de rétablir en Occident la monarchie impériale, qui avait vu l'Eglise, le clergé entier, si populaire alors, s'attacher avec amour à cet empire restauré; qui enfin, en développant plus que tout autre siècle l'autorité des papes, jeta sur le roc les fondements de la plus vaste et de la plus générale société qu'on ait jamais vue entre les hommes? Les idées générales en fait de société, et même de société politique, n'étaient donc pas aussi absentes de ce siècle qu'on l'a prétendu. Seulement, comme en tous les siècles, il y avait en ce siècle-là plusieurs courants d'idées, il y avait entre ces courants lutte et combat. Si l'un d'eux portait les hommes à se réunir sous l'abri tutélaire d'un pouvoir central, unique et fort, un autre courant les poussait à fuir ce lien, condition indispensable d'une société vaste et puissante, et les entraînait en sens inverse à se séparer, à se disperser en mille petits groupes indépendants, gouvernés par des pouvoirs locaux, dont la protection était moins sûre et le poids moins lourd. S'il était permis d'user ici des mots barbares introduits dans la langue politique de notre temps, on pourrait donc dire qu'il existait, dans les idées des hommes du IXe siècle, un courant *séparatiste* et un courant *unitaire*. Pourquoi celui-là l'emporta-t-il? Là est la question; et c'est justement à la résoudre que Le Huërou a consacré toute la première moitié, c'est-à-dire le premier livre, de l'ouvrage que nous examinons. Car notre analyse n'a jusqu'ici porté que sur

1 « Dans un pays et un temps où il n'y a ni relations ni idées nombreuses et étendues, évidemment les liens d'une grande société, d'un grand état, sont impossibles. C'était là précisément le caractère de l'époque dont nous nous occupons.... C'est là la cause dominante, la vraie cause de la dissolution de l'empire de Charlemagne. Le pouvoir et la nation le démembrèrent, parce que l'unité du pouvoir et de la nation était impossible; tout devint local, parce que toute généralité était bannie des intérêts, des existences, des esprits. » (M. Guizot, *Histoire de la Civilisation en France*, leçon 24e, t. II, p. 250, édit. in-12.)

le second livre, et si nous avons suivi cette marche, qui semble peu naturelle, c'est afin d'attirer mieux l'attention sur le point le plus important des théories historiques de notre auteur.

Le livre Ier de l'*Histoire des Institutions carolingiennes* est intitulé : *De la famille et de la propriété germaniques.* C'est, en effet, dans l'organisation primitive de la propriété et de la famille chez les Germains d'outre-Rhin que Le Huërou cherche à la fois l'origine et la raison du triomphe de ce système d'institutions politiques et sociales, qui a définitivement prévalu en France à la fin du IXe siècle, sous le nom de féodalité.

Impossible de donner ici la moindre idée de l'érudition immense et judicieuse, mise par l'auteur au service de son opinion. Ce qui est possible et ce qui importe, c'est de bien caractériser le côté original de sa thèse.

Longtemps on avait placé à la fin du IXe siècle le berceau de la féodalité; depuis Montesquieu, on le place sans contestation au-delà du Rhin, où Tacite nous le montre, dès le Ier siècle de notre ère, dans ce passage de sa *Germanie*, souvent cité :

« Une haute naissance ou les hauts exploits de leurs pères » donnent à des enfants même la dignité de prince [1]. Quant aux » autres, ils s'attachent à des guerriers plus âgés qui ont fait leurs » preuves depuis longtemps, et il n'y a point de honte à être ainsi le » compagnon *(comes)* d'un autre. Il y a même dans le compagnon- » nage*) comitatus)* différents grades à la disposition du chef; et il » existe une grande émulation entre les compagnons pour obtenir » le premier rang près de leur chef *(principem)*, entre les chefs » pour avoir le plus de compagnons et les plus braves; car ce qui » leur donne à la fois et la considération et la puissance, c'est » cette troupe même de jeunes gens d'élite qui les suit partout; » elle est pour eux un honneur pendant la paix, un rempart pen- » dant la guerre *(in pace decus, in bello præsidium)*. Au » combat, il est honteux à un chef *(principi)* de le céder en

1 *Principis dignationem*, c. 13. *Prince* n'est point ici synonyme de roi ou de souverain; il désigne la dignité commune à tous les principaux chefs (*principes*) d'une tribu, à ceux qui en formaient, en un mot, l'aristocratie.

» valeur, aux compagnons *(comitatui)* de ne point égaler leur chef. » C'est pour eux surtout une infamie et un opprobre éternel de le » laisser mort sur le champ de bataille sans mourir avec lui. Leur » premier serment, c'est de le défendre, de le garantir, de faire » tourner leurs exploits même à sa gloire; ainsi, les chefs *(prin-* » *cipes)* se battent pour la victoire, les compagnons *(comites)* » pour leur chef.... Aussi est-ce au chef à leur fournir le cheval de » guerre, la framée sanglante et terrible, et en place de solde, des » festins grossiers, mais abondants [1]. »

Qui ne reconnaît ici du premier coup-d'œil, en pleine floraison, l'institution du vasselage, où gît, on peut le dire, l'esprit et toute l'essence de la féodalité? Car le principe de la féodalité est de lier l'individu (le vassal) à un autre individu (le seigneur), qu'il reconnaît seul pour chef et guide en quelque matière que ce soit, à qui il voue, en un mot, un dévouement absolu. C'est ce lien même qui unit, d'après Tacite, les *compagnons* à leur *prince* ou chef. Mais, remarquons-le de suite, ce principe va directement à dissoudre la société publique et générale entre les hommes d'une même nation, à anéantir toute autorité politique et centrale, en un mot, à supprimer ce que nous appelons aujourd'hui *l'État.* Du moment donc où la vieille institution germanique du compagnonnage, qu'on appelait déjà le vasselage au IXe siècle, devait prévaloir, la défaite de la puissance monarchique était nécessaire. Mais pourquoi le vasselage persista-t-il? Pourquoi, au lieu de succomber sous les attaques plus ou moins violentes, plus ou moins habiles des Mérovingiens et de Charlemagne, pourquoi cette institution se développa-t-elle au point de former à son image toute la société, et d'imposer à la terre elle-même un système de relations hiérarchiques qui, dans son origine, n'avait d'autre but que de régir les personnes?

La réponse sera facile si le vasselage ou compagnonnage (nous prenons ces mots pour synonymes) se montre comme une institution intimement liée à l'essence des mœurs germainés d'outre-

1 Tacite, *de Moriб. German.*, c. 13 et 14.

Rhin. On n'efface pas aisément les coutumes fondamentales d'une nation barbare; et l'on conçoit au contraire que ces coutumes, persistant et se développant dans des conditions nouvelles, produisent une forme de société, plus ou moins étrange à première vue, mais qui n'est que l'application des principes anciens à un état de choses nouveau.

Montesquieu, qui a eu le mérite de retrouver le premier dans la *Germanie* de Tacite les racines de l'arbre féodal, ne voit guère dans le compagnonnage qu'une institution militaire.

M. Guizot, se plaçant au même point de vue, a systématisé et exagéré l'opinion, vaguement formulée d'ailleurs, de Montesquieu. Il croit reconnaître en Germanie, avant la conquêtes des Gaules, l'existence simultanée de deux sociétés *distinctes :* « 1° La société » de la *peuplade* ou de la *tribu*, tendant à un état sédentaire, sur » un territoire peu étendu, qu'elle faisait cultiver par des colons » et des esclaves; 2° la société de la *bande guerrière*, accidentel- » lement groupée autour d'un chef fameux, et menant la vie » errante. » La première était établie pour la paix, et gouvernée patriarcalement par les chefs de famille; dans l'autre « un autre » principe présidait, le principe du patronage d'un chef, de la » clientèle aristocratique et de la subordination militaire [1]. »

Ce système établit donc dans les institutions germaniques un vrai dualisme; là, la société de la paix, de la famille, des institutions patriarcales; ici, celle de la guerre, et dans cette dernière seulement l'institution du compagnonnage. Nul plus que nous ne rend hommage à la haute autorité historique de M. Guizot, mais en cette matière celle de Tacite est plus haute encore, et en vain, nous le confessons, avons-nous cherché quelque trace d'un tel dualisme dans son immortel tableau des mœurs germaniques. Tacite au contraire nous montre le compagnonnage subsistant dans la paix comme dans la guerre : *in pace decus, in bello præsidium* (cap. 13). Et d'autre part, il témoigne que dans la guerre le pouvoir des chefs de famille n'était ni absent ni méconnu,

1 *Hist. de la Civilis. en France*, 8e leçon, t. 1, pp. 225 et 226, édit. in-12.

quand il dit : « Ce qui contribue puissamment à exciter le courage » des Germains dans les combats, c'est que chez eux les bataillons » et les escadrons ne sont point composés de gens rassemblés au » hasard, mais des hommes d'une même famille, d'une même » parenté [1]. »

Tacite ne nous peint en Germanie qu'un seul genre de société, la tribu (*civitas*), plus ou moins étendue, plus ou moins nombreuse, ayant à sa tête un roi, dont la puissance assez limitée [2] ne s'exerce qu'avec le concours d'une sorte de conseil formé par les princes ou chefs (*principes*), c'est-à-dire par les guerriers et chefs de famille qui, dans les cas les plus importants, renvoient eux-mêmes la décision à l'assemblée générale des hommes libres de la nation. Autour du roi et autour de chacun des princes ou chefs se groupe un nombre plus ou moins grand de compagnons (*comites*), clients ou vassaux, dont on a décrit plus haut la condition. Mais ces divers groupes ne forment point une ou plusieurs sociétés en dehors de la tribu; le principe qui les constitue n'exclut en aucune façon celui de la famille et les institutions qui s'y rattachent. Chacun des chefs dispose à la fois des membres de sa famille et des clients attachés à sa fortune; il semble même que son pouvoir s'exerce de la même façon sur ceux-ci et sur ceux-là, car Tacite, quand il nous montre les Germains allant au combat non par escadrons faits au hasard mais par parentés et par familles, embrasse nécessairement dans l'un de ces deux termes les compagnons ou vassaux, qui (nous l'avons vu) ne se séparaient jamais de leur chef. Ils étaient donc là rangés autour de lui avec ses parents; et Tacite, en comprenant les uns et les autres sous un même nom, ne marque-t-il pas implicitement que la nature des relations établies entre le chef et ses vassaux (*comites*) assimilait ces derniers aux parents du chef et faisait d'eux, en quelque sorte, une seconde division de sa famille.

1 « *Quodque præcipuum fortitudinis incitamentum est, non casus nec fortuita conglobatio turmam aut cuneum facit, sed familiæ et propinquitates.* » MOR. GERM., c. 7.

2 « *Nec regibus infinita aut libera potestas.* » MOR. GERM., c. 7.

Ce point de vue, qui ressort naturellement du texte de Tacite, exclut le système dualiste de M. Guizot, et sert au contraire de point de départ à l'opinion de Le Huërou.

Selon lui, en effet, une famille germaine complète, c'est-à-dire celle d'un chef en position d'avoir des vassaux, comprenait trois divisions, savoir : 1° la famille proprement dite, c'est-à-dire le père, la mère, les enfants, les descendants et les collatéraux de tous les degrés qui n'étaient pas eux-mêmes chefs de famille; 2° le cortége des vassaux qui suivent le chef et qui lui ont engagé leur foi, qu'on appelle aussi souvent dans les lois barbares *ministeriales*, et qui forment, à proprement parler, en paix comme en guerre, la domesticité libre; 3° les domestiques de condition servile, employés soit à l'intérieur de la maison, soit à la culture des champs, et formant diverses classes sous les noms de *liti*, *coloni*, *servi*, etc. [1]

Le Huërou, on le voit, prend ici le mot de famille au sens du latin *familia*, sens d'ailleurs très-légitime, puisque de tout temps le pouvoir du maître sur ses domestiques a été réputé analogue à celui du père sur ses enfants. Or, notre auteur prouve, par une foule de textes empruntés aux lois barbares et supérieurement interprétés, que, dès le commencement de la première race et sans doute plus anciennement, « les relations de seigneur à vassal » étaient celles de maître à serviteur, le second étant lié envers le » premier par une espèce de *contrat de louage*, qui ne pouvait » être rompu par le vassal à moins de torts graves de la part du » seigneur. Le gage du contrat était la nourriture, le logement, » l'habillement accordé au vassal, ou un bénéfice qui en repré- » sentait la valeur, et quelquefois tout cela en même temps [2]. »

Il prouve que « l'état de vasselage et l'état de domesticité se » confondaient dans les idées des Germains, parce que l'un et » l'autre étaient également honorables à leurs yeux; parce que » le guerrier qui accompagnait son chef à la guerre et se dévouait » pour le sauver, continuait de l'accompagner encore dans la paix

1 *Hist. des Inst. Carol.*, pp. 10 et 27.
2 *Ibid*, p. 142.

» et de se dévouer pour le servir; parce que les services rendus à » raison de la personne étaient réputés aussi nobles chez les » peuples d'outre-Rhin, que les services rendus à raison de la » terre étaient avilissants; parce que les premiers s'adressaient » moins à un seigneur qu'à un compagnon et un ami, et les » seconds s'adressaient tout à la fois à un seigneur et à un » maître [1]. »

Il prouve aussi, et c'est là ce qui fait mieux que tout rentrer le vasselage dans la classe des institutions *familiales* (si le mot était français), il prouve que l'autorité du chef de famille était la même sur ses vassaux que sur ses enfants et sur les autres parents mis en sa garde, autorité désignée ordinairement sous le nom de *mundium* [2], et supposant dans celui qui l'exerce *(mundoaldus)* « 1° une » autorité spéciale sur la personne et les biens de tous ceux qui » dépendaient de lui; 2° une sorte de tutelle qui, en conférant » certains droits, imposait certains devoirs (entre autres, le devoir » de protection); 3° une responsabilité civile et politique qui » donne à l'institution sa véritable physionomie [3]. »

Il prouve enfin que les vassaux, aussi bien que les serfs et les colons, étaient, dès la première race, soumis, au moins dans les causes civiles, à la juridiction de leur chef ou seigneur, et qu'ainsi le principe même des justices féodales du Xe siècle était tout vivant en Gaule dès le VIe, et même longtemps avant au-delà du Rhin.

Telles sont les principales conclusions, les traits caractéristiques de la théorie de Le Huërou sur les origines féodales, et c'est de là qu'il part pour affirmer « que les lois politiques de la féodalité ne » sont en réalité que des lois civiles, ou, pour mieux dire, des lois » *domestiques*, et qu'on ne peut comprendre l'histoire des deux » premières races qu'autant qu'on s'est fait des idées exactes sur » l'histoire de la famille et de la propriété en Germanie [4]. »

1 *Ibid.*, p. 143.

2 Du mot germanique *mund*, bouche, parole, en latin *verbum* On dit aussi *mundeburdium*, au même sens que *mundium*.

3 *Hist. des Inst. Carol.*, p. 11.

4 *Ibid*, p. 6.

Entre cette manière d'apprécier le vasselage et celle de M. Guizot, qui n'y veut voir qu'une institution exclusivement militaire, il y a, non contradiction directe, mais large divergence. Rien d'étonnant à ce que la théorie de Le Huërou se soit vue combattue par ceux qui restent fidèles à celle de M. Guizot. Aussi, en octobre 1843, M. Charles Giraud ayant lu à l'Académie des Sciences morales un rapport très-favorable au livre de Le Huërou, un membre éminent de cette compagnie, M. Mignet, crut devoir protester contre un système qui prétendait rattacher le compagnonnage, et par lui la féodalité, aux institutions de famille des Germains, tandis qu'elle ne pouvait sortir, selon lui, que de leurs coutumes militaires. M. Mignet ne fit guère que reproduire la théorie ci-dessus énoncée, de la tribu pacifique et de la bande guerrière coexistantes. Nous avons dit ce que nous en pensons, nous n'y reviendrons pas. Toutefois il y ajouta un argument tiré de l'existence du droit d'aînesse dans le système féodal; le droit d'aînesse n'existait pas dans la famille germaine, donc la féodalité n'a aucun rapport avec celle-ci. C'est l'objection. La réponse consiste à dire que le droit d'aînesse n'existait pas plus dans la bande guerrière ni dans l'institution du compagnonnage que dans la famille ou dans la tribu germaine; qu'en suivant le raisonnement de M. Mignet, il faudrait donc dire que la féodalité ne sort point de la Germanie, proposition que M. Mignet lui-même serait le premier à repousser [1].

Nous croyons que, malgré cette opposition, la théorie de Le Huërou, confirmée depuis lors, d'ailleurs, par des travaux importants, conserve toute sa valeur, et qu'il y a lieu de la maintenir, telle que l'auteur lui-même l'a résumée en tête de son livre :

« Ce qu'on a appelé *féodalité* au Xe siècle n'était au fond que le » jeu simple et naturel des principes et des coutumes, d'après les- » quels la famille germanique s'était gouvernée de temps immémo- » rial de l'autre côté du Rhin. Les lois féodales n'étaient que le » développement régulier d'un ordre de choses antérieur à la con-

1 Voyez, dans le recueil intitulé : *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, t. IV, pp. 333-343, le rapport de M. Giraud, et à la suite, pp. 344-348, les observations de M. Mignet.

» quête et que la conquête elle-même n'avait jamais interrompu. » Les institutions *domestiques* de la tribu germaine, lorsqu'elle » campait encore au-delà du fleuve, se retrouvent au fond de toutes » les institutions *civiles* et politiques qui gouvernèrent la Gaule » sous les deux premières races, et sous cette enveloppe à demi-» romaine de l'administration de Clovis et de Charlemagne, se » cachent à fleur de peau, pour ainsi dire, des idées, des traditions, » des formes et des institutions entièrement féodales. Le gouver-» nement mérovingien, avec cet appareil emprunté de ducs, de » comtes, de milices palatines, d'impositions romaines et d'imita-» tions impériales, se trouvait superposé à un autre gouvernement, » qui marchait d'après des principes et par des moyens diamétra-» lement opposés, et qui néanmoins ne cessa jamais de fonctionner » concurremment avec le premier. Il en était de même sous les » Carolingiens....

» C'est que le gouvernement féodal n'était que le gouvernement » de la famille; qu'il ne comprenait guère que des institutions » *domestiques*, que les institutions politiques, rares et intermittentes, » isolées les unes des autres et sans liaison nécessaire avec l'en-» semble, n'y apparaissent que comme des créations parasites et » n'y ont qu'une vie d'emprunt..... Aussi, lorsque l'écorce impé-» riale dont Clovis et Charlemagne avaient entourée l'institution » primitive se fut desséchée comme d'elle-même, et tomba comme » un vêtement incommode que le temps a usé, la création anté-» rieure reparut dégagée de son enveloppe et dans un état parfait » de conservation; mais on prit pour une forme nouvelle, laborieu-» sement élaborée dans le cours des siècles (et c'est en cela que » consiste l'erreur), la vieille et indestructible construction, contre » laquelle toutes les attaques du génie impérial étaient venues » échouer tour à tour. Mais la vérité est qu'il n'y avait rien en tout » cela, du moins si l'on veut se renfermer dans les choses essen-» tielles, qui ne fût aussi vieux que l'histoire des peuples germa-» niques [1]. »

1 *Hist. des Inst. carol.*, p. 3, 4, 5.

Et voilà pourquoi toutes ces créations factices de monarchies despotiques et unitaires durent à un jour donné disparaître, chassées par les vieilles institutions germaines qui tenaient au fond même des mœurs, et qui répugnaient énergiquement à tous ces systèmes d'État et de centralisation politique.

Ainsi s'explique aisément et la chute de l'empire de Charlemagne et l'avénement du système féodal. Ce système, Le Huërou comptait, en le décrivant, compléter le beau livre dont nous parlons et qui se ferme par ces quatre lignes :

« Nous nous arrêtons sur cette limite, là finit l'empire de Char-
» lemagne. Au-delà c'est la féodalité qui commence. Il faut un peu
» de repos après une course aussi laborieuse. *Cras ingens itera-*
» *bimus æquor*[1]. »

Quand on songe quel fut ce lendemain (*cras*) pour l'infortuné auteur, on ne voit guère rien de plus mélancolique que ces quatre mots latins.

A. DE LA BORDERIE.

1 *Ibid*, p. 621.

POÉSIE.

—

MON JARDIN.

Ta lettre est une aimable chose,
Ma sœur ! Je la lis et relis.
Comme d'un calice de rose,
Il sort un parfum de ses plis.

D'écrire ainsi, conte-moi vite
Qui t'a donné l'heureux secret :
Tes trois pages — rougis, petite ! —
Un poète les signerait.

— « Sais-tu bien que dans les prairies,
» Me dis-tu de ta douce voix,
» Les pâquerettes sont fleuries,
» Et les violettes aux bois ?...

» Viens donc voir leur grâce charmante,
» Viens errer sur les gazons verts,
» Et de ton esprit qui fermente
» Il jaillira des flots de vers.

» Dans ta grand' ville, j'en suis sûre,
» Tu n'admires rien d'aussi beau;
» Pour vous il n'est point de nature :
» Vous vivez en un grand tombeau! » —

Tais-toi, je t'en prie, ô sirène!
Je n'y pourrais longtemps tenir;
Tais-toi, je briserais ma chaîne,
Insoucieux de l'avenir....

Ma chaîne!.... Oh! non, je le retire,
Ce mot qui t'effraîrait, ma sœur;
Ne gémis pas sur mon martyre;
Ma vie a bien quelque douceur.

Mais de sa morsure incessante
Un regret va troublant mon cœur,
Regret de la famille absente,
Dont je ne serai pas vainqueur;

Regret du toit où nous grandîmes,
Du jardin paisible et fleuri,
Où je récoltai tant de rimes,
Par un gai soleil attendri!.....

Ah! mon sort n'est pas si sévère;
J'ai mon jardin tout comme vous :
C'est, sur ma cheminée, un verre
Où trempe un bouquet de deux sous!

ÉMILE GRIMAUD.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

Lettre à M. Ropartz, avocat à Guingamp, en réponse à ses observations critiques sur la brochure intitulée : Carnac, etc., *par L.-F. Jéhan (de Saint-Clavien).*

Monsieur,

Sur la nouvelle qui me fut transmise, vers la fin de décembre dernier, par un de nos collègues de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, que *vous me preniez à partie* dans la *Revue de Bretagne et de Vendée,* j'eus l'honneur de vous adresser une lettre dans laquelle je me félicitais de ce que ma *Notice* sur Carnac avait attiré votre attention au point que vous aviez cru devoir en parler dans une de nos plus intéressantes Revues. Je m'attendais à des dissidences sur quelques points scientifiques et je me réjouissais d'avance de la nouvelle lumière qui jaillirait peut-être de ce choc de nos opinions. Il y a toujours quelque chose à gagner dans une discussion loyale entre gens sérieusement occupés de quelques recherches. L'émulation aiguillonne l'esprit et provoque de nouveaux efforts qui conduisent souvent à des aperçus, à des résultats auxquels autrement on ne serait pas arrivé. Persuadé qu'il en devait être ainsi entre nous ou à peu près, vous ne vous étonnerez pas, Monsieur, si je vous dis que grand a été mon désappointement lorsque j'ai lu la page que vous avez écrite sur ma brochure. Vous n'avez jugé à propos de faire de la science ni pour ni contre; le

besoin de rire l'a emporté et vous vous êtes borné à broder ce qu'il faut appeler par son nom... du persiflage.

Votre premier trait est pour ces vieux monuments de granit qui couvrent nos rivages depuis plus de trois mille ans peut-être; le second pour ceux qui s'en occupent.

« Carnac, comme chacun sait, dites-vous, est un lieu qui ne produit que des pierres.... et des dissertations. »

Ainsi voilà, d'un seul mot, les œuvres colossales de ces fiers enfants de Japhet réduites à néant! Voilà les savants qui ont essayé de nous en tracer l'histoire, confondus et définitivement mis à leur place, qui n'est pas sans doute un fauteuil à l'Institut! Ainsi MM. de l'Académie celtique et de toutes les sociétés d'archéologie de France et de l'étranger, vous aviez cru jusqu'ici avoir étudié, décrit, expliqué des monuments, illusion! Vous n'avez, depuis soixante ans, *disserté que sur des pierres;* Carnac, le fameux Carnac, ne produit que des pierres.... et des dissertations, c'est-à-dire les deux choses les plus stériles du monde.... Messieurs, croyez-moi, *jetez votre langue aux chiens* et vos *Mémoires* au feu.

« Les pierres alignées de Carnac, a dit M. Batissier, peuvent être rangées au nombre des choses les plus curieuses et les plus extraordinaires qui se puissent voir. » Pauvre M. Batissier!

« Oui, ces pierres, idoles ou symboles, ou monuments funéraires, méritent aujourd'hui nos respects; elles contiennent toute une suite de révélations. Elles nous initient à la pensée, à la conscience d'un peuple fort, d'un peuple aux hautes convictions, portant en lui un sentiment d'avenir, de foi, d'adoration. » Ainsi s'exprime M. Boucher de Perthes, autre candide dissertateur.

Serait-il donc nécessaire de vous le rappeler, Monsieur? Ces *pierres* de Carnac qui vous semblent choses si futiles, ne sont qu'un anneau dans l'immense chaîne des monuments appelés celtiques. Vous avez lu, dans l'*Histoire d'Irlande* par Th. Moore, l'étonnement de ce voyageur breton qui, côtoyant le Malabar, apercevait, sur le rivage, des dolmens dont l'aspect le transportait par la pensée dans sa patrie et lui rappelait les bruyères et les rivages de l'ancienne Armorique où il avait vu de semblables mo-

numents. Aujourd'hui la géographie de ces monuments est connue; on en suit la trace depuis les îles Mariannes jusqu'au fond de la Scandinavie sur trois lignes. Deux de ces lignes passent au sud de la mer Caspienne et vont se réunir en Arménie, puis elles se divisent de nouveau et suivent les rivages de la Méditerranée, en Asie et en Afrique, traversent l'Espagne, la Gaule, l'Angleterre, etc. La troisième ligne passe au nord de la Caspienne et va aboutir aux rivages de la Baltique.

Quoi que vous en puissiez penser et dire, Monsieur, vous n'amoindrirez point cette prodigieuse antiquité, et cette archéologie là aura toujours un vif intérêt pour l'homme sérieux. Il y a là des recherches à faire, des questions à résoudre, questions d'origine, de races, de mœurs, de traditions, de civilisation, et d'autant plus provocantes qu'elles sont plus difficiles La philologie, l'éthnographie, l'étude comparée des mythologies et celle des monuments de la plus haute antiquité, commencent à projeter la lumière sur ces mystérieux vestiges des primitifs mouvements de l'humanité. Les sociétés savantes s'en occupent en France, en Angleterre, en Allemagne, etc. Vous aurez beau rire des *pierres* et des *dissertations*, vous en serez pour vos frais d'esprit et tous vos dédains ne ralentiront pas un instant cette ardeur de recherches et d'investigations.

Parmi ces monuments, il en est une classe fort remarquable dont je suis me proposé, dans la brochure que j'ai publiée, de rechercher l'origine et de déterminer la nature et le caractère dans notre Occident, ce sont les *Carns* ou *Cairns*. Tel est, dans les dialectes celtiques, le nom qui est donné aux monticules artificiels ordinairement formés de pierres mêlées de terre, au fond desquels on trouve une chambre sépulcrale communément appelée *dolmen*.

Quel a été mon but en m'occupant ainsi plus spécialement de la question des Cairns? Ma *Notice* sur Carnac le montre assez au long assurément. Ç'aurait dû être là l'objet de votre critique, puisqu'il est l'objet unique de mon travail, mais vous n'avez pas jugé à propos d'en rien dire à vos lecteurs. Arranger les choses pour rire, écarter tout à fait ma thèse et les arguments qui l'appuient, pour

y substituer des plaisanteries, voilà la critique telle que vous la pratiquez à mon égard. Puisque vous avez cru devoir dissimuler la question, vous m'avez mis dans la nécessité de la reproduire ici pour ceux de vos lecteurs qui n'auraient pas encore lu ma brochure. J'en présenterai donc une analyse précise. Ce simple exposé fera en même temps mieux comprendre combien vous avez été habile dans vos réticences.

Des archéologues bretons, au mérite et à la science desquels je me suis plu à payer un juste tribut d'hommages dans ma brochure, ont avancé que le mot *Carnac* qu'ils traduisent par *amas de pierres*, devait s'appliquer indistinctement à tous les monuments de cette contrée, aussi bien aux menhirs qu'aux dolmens, etc., et ils ne voient dans les uns et dans les autres que des monuments funéraires.

J'ai examiné la question au point de vue du Cairn et au point de vue de la philologie. Celle-ci m'a conduit à reconnaître que les mots *Carn* et *Cairns*, dans les dialectes celtiques d'Irlande et du pays de Galles, désignaient, comme je viens de le dire, des éminences factices de pierres et de terre, fort communes dans ces contrées[1]; que ce sont bien en effet, comme on traduit, des amas ou accumulations de pierres, surtout dans les contrées pierreuses de l'Occident; d'où je me suis cru autorisé à conclure que Carnac appartenait à cette famille de mots celtiques et devait avoir eu primitivement, dans la région armoricaine qui porte ce nom, la signification qu'il a dans l'erse et le gallois. Et de fait, la butte Saint-Michel qu'on vient de fouiller à Carnac est un monticule artificiel, principalement composé de pierres. C'est ainsi que le côté architectural du Cairn, si je puis parler ainsi, autorise, aussi bien que le point de vue philologique, à regarder Carnac comme la *région des Carns* ou des monuments funéraires désignés aussi

1 Je me bornerai à citer ici un celtiste célèbre, M Ad. Pictet : « *Carn*, en irlandais et en cymrique, signifie hauteur, colline. » *Les origines indo-européennes*, page 74. — « Those tumuli which are formed of heaps of stones are called *Cairns*, » dit un savant archéologue anglais, M. Akerman, membre de la Société des Antiquaires de France. Voyez son *Archéological index*, p. 2.

par le nom vulgaire de *tumulus*. Carnac est en effet la région des dolmens et les dolmens sont des tombeaux dont la plupart ont été mis à nu par la destruction du monticule artificiel qui les recouvrait à l'origine et qui constituait le Carn [1].

Je viens de traduire Carnac par *région des Carns*. Telle est en effet la traduction précise du mot *Carnac*. C'est l'addition de cette syllabe *ac* à la fin du radical *carn* qui autorise cette traduction parceque cette suffixe sert à former les adjectifs dans les dialectes celtiques. *Carnac* devrait donc se traduire par *Carneux*, si ce mot pouvait s'employer, comme on dit *montueux* en parlant d'un pays où il y a beaucoup de collines. Traduisons *contrée des carns* pour parler français [2].

Guidé par ces analogies évidentes, fondé sur ces rapprochements si naturels, sur ces données incontestables de la philologie, en même temps que sur la forme des monuments et la nature des matériaux qui les composent en Irlande, en Angleterre, en France, etc., je me suis cru en droit de rapporter *Carnac*, le mot et la chose, à la classe des Carns, de ne donner au mot d'autre extension que celle qui est déterminée par la constitution même du monticule factice, *accumulation de pierres, cumulus lapidum*, comme traduit Cambry, et d'en exclure les menhirs, qui constituent dès lors un ordre de monuments à part et n'ont rien de commun avec les Carns [3].

Tel est très-brièvement l'exposé de la thèse dont j'ai soumis les preuves à l'appréciation des archéologues, mes juges naturels.

1 Un ancien l'avait déjà remarqué. Suivant Varon, toute chambre sépulcrale, marquée du caractère du dolmen, a été primitivement recouverte d'un tumulus postérieurement détruit.

2 « La suffixe gaëlique *ac*, que le latin rend par *acus*, *acum*, qui répond au sanscrit *aka*, sert à former les noms d'agent et les adjectifs. » C'est ce que dit M. Am. Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. I, p. 99. J'entre dans ce petit détail, parce que je ne suis pas fâché de passer à M. Thierry le part qui lui revient dans vos plaisanteries sur *ac* et les mots en *ac*. Je tâcherai tout à l'heure de vous réconcilier avec l'étymologie qui a du bon, comme vous verrez.

3 Le lecteur comprendra que je ne puis développer ici mes preuves ni répondre aux difficultés qui peuvent se présenter à son esprit. Il devra recourir à ma brochure ou à la *Bretagne pittoresque et archéologique* qui vient de paraître.

Assurément je n'ai la prétention d'imposer mes idées à personne. Vous aviez le droit, Monsieur, ou plutôt c'était, pour vous, un devoir, puisque vous vouliez en parler au public, de discuter ma thèse, de réfuter mes arguments, s'ils vous paraissaient réfutables, et de substituer à ma théorie une autre théorie plus admissible et mieux appuyée. Ce procédé loyal, cette discussion franche, dans laquelle chacun apporte son tribut scientifique et le contingent de ses recherches, aurait tourné au profit de tout le monde. Mais que voulez-vous qu'on fasse de votre persiflage? avez-vous cru que vous feriez *taire* ainsi les monuments de Carnac et les savants qui s'en occupent? Si vous avez le mot de ces grandes énigmes, que n'avez-vous l'obligeance de nous le communiquer. Si vous ne l'avez pas, de quel droit prétendriez-vous interdire aux autres tout effort pour tâcher d'en savoir sur ce point un peu plus que vous?

J'arrive à votre dernière flèche, *imbelle sine ictu*, comme toutes les autres. Celle-ci est allée s'émousser sur l'*étymologie*, comme la première s'était brisée contre la cuirasse des Titans de Carnac.

Je le sais, Monsieur, il n'y a pas mal de gens, même parmi les archéologues, qui n'aiment pas l'étymologie. Ils ont bien quelques motifs pour justifier leur aversion. Ils ont remarqué, par exemple, qu'ils avaient été rarement heureux dans leurs rapports avec elle et qu'à peu près toutes les fois qu'ils y touchaient, elle leur donnait un croc-en-jambe qui les envoyait par terre. Ce jeu ne pouvait longtemps leur plaire : *indè iræ*. Mais à qui la faute? L'étymologie a ses droits, il ne faut pas les violer; elle a ses lois, ses principes, il faut s'y conformer, ou bien elle se rira de vous et vous jouera les tours les plus divertissants. Il faudrait avoir au moins quelques notions de philologie et de linguistique; on hausse les épaules devant ces grands mots; très-bien, mais la science aura ses heures de revanche et l'on donnera lieu souvent de répéter votre mot : « Ces étymologistes sont capables de tout. » Mais, Monsieur, il y a aussi des critiques qui sont capables de tout. Faut-il pour cela renoncer à l'étymologie et à la critique? Vous ne le pensez pas sans doute; il faut seulement en faire de bonnes. Eh bien! Monsieur, vous avez le tort de ne pas distinguer entre étymologiste et étymolo-

giste, comme vous le feriez entre critique et critique, entre pâtissier et pâtissier. « L'étymologie constitue une science, a dit un éminent linguiste; elle a ses principes reconnus, et des règles certaines qu'on ne viole pas sans compromettre son jugement; elle est féconde en déductions rationnelles; elle a pour objet une connaissance toujours utile et souvent nécessaire; elle porte l'analyse dans une des opérations les plus communes et les plus déliées de l'entendement humain; elle est enfin un des plus puissants agents des recherches de la philosophie dans l'histoire de l'homme et des sociétés civiles, par l'étude comparative des langues... On n'aurait plus le droit de reproduire aujourd'hui les attaques auxquelles la science des étymologies a été en butte jusqu'au siècle dernier. Ce genre d'études est aujourd'hui placé dans des conditions toutes différentes de celles où on l'a vu si longtemps. Une méthode sévère a remplacé le hasard des inspirations, la liberté des hypothèses..... C'est aux savants qui, comme les Humboldt, les Schlegel, les J. Grimm, les Bopp, les Eugène Burnouf, se sont livrés avec un si éclatant succès, dans notre siècle, à l'étude comparative des langues, que le monde savant est redevable de la découverte qui a donné aux résultats de cette science un caractère de certitude dont on ne la croyait pas susceptible. »

Vous voyez, Monsieur, combien il serait maladroit de condamner l'étymologie d'une manière absolue. Tâchons seulement d'en faire de bonnes et de nous rendre capables de discerner la véritable de la fausse pour ne pas les confondre dans un commun arrêt.

Maintenant qu'il est bien constaté que vous m'avez laissé ma thèse avec ses preuves, intacte et bien parfaitement saine et sauve, m'arrêterai-je à relever quelques innocentes malices que vous vous êtes permis en rôdant à l'entour? Ici, c'est une *petite* lettre de M. le docteur Fouquet, laquelle n'est point du tout petite mais fort remarquable sous tous les rapports. Là, c'est la *question des menhirs que je n'ai point traitée,* parce que je n'avais à m'occuper que de celle des *Cairns.* Plus loin, c'est l'étymologie des mots en *ac* auxquels vous êtes allé vous piquer les doigts... Mais n'appuyons pas; il m'en coûte si peu de vous laisser ces fiches de consolation.

J'espère, Monsieur, que vous trouverez tout naturel que j'aie tenu à réhabiliter ma petite brochure dans l'esprit du public choisi qui vous lit. Les suffrages et les adhésions dont les archéologues les plus compétents l'ont honorée, m'en faisaient d'ailleurs un devoir. Mais soyez bien persuadé, Monsieur, que cette petite explication n'ôte rien aux sentiments d'estime et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur et très-honoré collègue,

Votre tout dévoué serviteur,

L.-F. JÉHAN (de Saint-Clavien).

De la Société Arch. des Côtes-du-Nord et de la Société Polym. du Morbihan.

A M. Émile Grimaud, Secrétaire de la Rédaction de la REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

Guingamp, 8 février 1863.

Mon cher ami,

Je vous ai adressé, il y a huit jours, en réponse à la longue réclamation de M. Jéhan, une note où je justifiais sans peine, mais non sans malice, mon article sur la brochure intitulée *Carnac*, etc. Je viens vous prier de ne point publier cette note, et je vous dois le motif de cette nouvelle résolution. J'apprends à l'instant que M. Jéhan, qui m'était parfaitement inconnu jusqu'alors, est, non pas seulement mon compatriote, mais, ce qui me touche bien autrement, qu'il a toujours professé hautement et courageusement

les principes religieux et sociaux que je me fais gloire de défendre. Devant une pareille révélation, je ne me sens pas le courage d'une polémique qui ne peut être que pénible pour M. Jéhan, sans grand profit pour les *Carns* et tous leurs accessoires. Nous avons le même drapeau ; je ne commettrai jamais le crime stupide de tirer sur les miens : je garde ma poudre et mon plomb pour les vrais ennemis.

Tout à vous.

S. Ropartz.

CHRONIQUE.

MOLIÈRE EST-IL VENU A NANTES ?

Quand une ville marque d'un caillou blanc, inscrit avec orgueil dans ses annales la date du jour où un grand homme l'a honorée de sa venue, il n'y a sans doute que les esprits mal faits et incapables de sentir le prix du génie qui puissent y trouver à redire. Grâce à Dieu, le culte du passé n'est pas pour nous un vain culte, et nous applaudissons toujours aux fêtes qui ont pour objet de faire revivre la mémoire glorieuse des ancêtres. Aussi, n'éprouvâmes-nous aucune surprise en lisant, le samedi 17 janvier dernier, sur l'affiche du théâtre Graslin, qu'à l'occasion du 241e anniversaire de la naissance de Molière, on jouerait un à-propos historique en un acte, en vers et en deux tableaux, se nommant : *Molière à Nantes.*

Tout en cheminant, nous poursuivions les idées que cette annonce venait d'éveiller en notre esprit, et, la folle du logis s'en mêlant, nous dressions les tréteaux du théâtre de la rue Saint-Léonard, nous placions le grand comique au milieu de ses *pensionnaires*, Duparc, dit Gros-René, de Brie, Brécourt, Madeleine Béjart; et, perdu dans les rangs pressés du public du temps, sous la lueur tremblante de quelques fumeuses chandelles, nous l'écoutions de toutes nos oreilles débiter une de ses premières farces, prélude des chefs-d'œuvre que vous savez, et si propres à *désopiler la rate.*

Pendant que l'*âme*, comme dit Xavier de Maistre, s'en allait rêvassant le long des rues, l'*autre*, la *bête* se rendait paisiblement à la Bibliothèque

publique. Toute bête qu'elle est, elle avait deviné que son seigneur et maître ne serait pas fâché d'étendre ses notions, de préciser davantage ses idées sur la question qui le préoccupait, de les faire sortir enfin du domaine des chimères pour les ramener à celui de la réalité. En un mot et sans figure, je désirais m'édifier sur toutes les circonstances qui avaient précédé, accompagné et suivi le séjour de l'Aristophane français dans notre bonne ville de Nantes.

Me voici donc en tête à tête avec les historiens nantais. Ce n'est pas, à le bien prendre, une désagréable compagnie, et, avec votre permission, nous allons les interroger tour à tour et par rang d'âge sur le point qui nous occupe. Assurément ce point ne présente pas une importance capitale, et les destinées des empires n'y sont pas très-directement intéressées. Il est sans doute, de par le monde, des questions qui prendraient rang avant celle-ci; néanmoins, je la crois digne de l'attention des gens curieux des choses de l'esprit et de tout ce qui s'y rattache. D'aucuns — et je le trouve fort bon — prennent plaisir à connaître au juste la tenue et les allures des derniers purs-sang vainqueurs sur le turf; d'autres, moins *gentlemen-riders* et plus *gens de lettres,* aimeront à être bien fixés sur les faits et gestes de Molière à Nantes.

Dans l'Histoire de l'abbé Travers (1729), les *Annales nantaises* de Guimard (an III), les *Notes sur Nantes* de Lecadre (1824), nous ne découvrons pas un traître mot à cet endroit. Cinq ans plus tard, les choses sont bien changées : ce n'est pas un mot, ce sont des phrases, plus que des phrases, des pages, plus que des pages, c'est une pièce qui entame le feu. (*Revue de l'Ouest*, 1829-1830). Elle est intitulée : *La première représentation théâtrale à Nantes ou une page de la vie d'un grand homme ; scène historique,* et elle se termine ainsi :

« *Le Directeur.* — Moi, Monsieur, j'ai nom Poquelin; au théâtre on m'appelle MOLIÈRE.

» Signé : LUDOVIC (CHAPPLAIN).

» On lit dans un des registres de la Mairie de Nantes, à la date du 23 avril 1648 :

« *Ce jour est venu au bureau le sieur Molière, lui et ses comédiens, et la troupe du sieur Dufresne qui a démontré que le restant de ladite troupe doit arriver ledit jour en cette ville, et a supplié très-humblement Messieurs leur permettre de monter sur le théâtre pour représenter leurs comédies. Sur quoi le bureau arrête que la troupe desdits comédiens obtiendra de monter sur le théâtre jusqu'à dimanche prochain.* »

En 1831, Meuret, (*Annales de Nantes*, t. II, p. 206), s'exprime en ces termes :

« Le 23 avril de cette année (1648), le directeur d'une troupe de comédiens présenta une requête au bureau pour obtenir la permission de jouer à Nantes. Elle lui fut accordée, à condition qu'il donnerait *une représentation par semaine au profit de l'hôpital*. Le receveur des pauvres dut se tenir à la porte, assisté par un échevin. Il paraît, par le réquisitoire du juge-prévôt, que cette rétribution était alors en usage dans toutes les bonnes villes de France.

» La troupe s'installa dans un jeu de paume, et dressa son théâtre sur des tréteaux : le directeur était..... MOLIÈRE.

» Un certain Dominique Segalle, vénitien, obtint aussi la permission *de montrer en chambre* des marionnettes. Ce sont les premières qu'on ait vues à Nantes. »

M. Guépin publie en 1832 ses *Essais historiques sur les progrès de la ville de Nantes*, et il confirme (p. 89) l'allégation de ses devanciers.

La découverte était trop précieuse pour demeurer enfouie au fond de la province; le *Magasin universel*, de Paris (t. I, p. 383), se charge de la faire briller aux yeux du monde savant, et, pour cela, il lui suffit de citer littéralement le texte de l'arrêté donné par M. Chapplain, à la suite de sa *Scène historique*. La peine ne fut point perdue : l'un des biographes les mieux renseignés du grand écrivain, M. Taschereau, ne manqua pas de l'accueillir, et d'enchâsser ce diamant dans son *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière* (pp. 14-15, 3e éd. 1854, Paris): — « On sait encore, dit-il, qu'en 1648 Molière se trouvait à Nantes; car on lit sur un des registres, etc. » *Et facta est lux !*

M. Chapplain, déjà nommé, revient à la charge en 1835, dans sa *Notice sur des documents inédits concernant l'histoire de la ville de Nantes, extraits des archives de la Mairie (Annales de la Société académique de Nantes*, 6e vol.). Il établit qu'en 1647, à la troupe du sieur Beaupro succède celle du sieur Dufresne, qui reparaît, le 23 avril 1648, associée à la troupe de Molière, et que c'est dans l'ancien jeu de paume de la rue Saint-Léonard que ces premiers théâtres s'improvisèrent.

Ici, notons en passant une petite contradiction. Dans sa *Scène historique*, M. Chapplain avançait que le jeu de paume en question était *tout proche la contrescarpe de Saint-Nicolas, sur l'emplacement de l'ancienne salle de la rue Rubens;* maintenant, il le transporte rue Saint-Léonard; va pour la rue Saint-Léonard.

En 1836 l'*Histoire de la ville de Nantes*, de Lescadieu et Laurant (t. I, p. 297) apprend à ses lecteurs ce que MM. Chapplain, Meuret et Guépin nous ont déjà appris à nous.

Voici venir un nouvel et brillant témoin, qui le prend sur un ton bien plus lyrique. Cela se conçoit, car c'est au courant d'un livre sur la *Musique à Nantes (1837)*, que M. Camille Mellinet est amené à traiter notre sujet. En parlant de musique, on est près de chanter. Écoutons :

« ... Molière vint à Nantes en 1648..... Oui, Molière, cet immortel génie, dont chaque page révèle l'audacieuse sublimité et que toutes les nations peuvent nous envier comme notre plus belle gloire littéraire, vint à Nantes, simple chef d'une troupe de comédiens ambulants, faisant appel (à son de caisse) aux bons bourgeois de Nantes, de venir entendre ses pièces, *après vespres*, moyennant 15 sous et 10 sous par personne [1]. Ses musiciens firent merveille autant que ses acteurs.... Puis un spectacle de marionnettes italiennes arriva pour entrer en concurrence avec Molière!... Oh! l'aveu est pénible, l'avantage resta aux marionnettes.... Molière fut obligé de partir; mais par un des effets de ce système de compensation, toujours visible dans les affaires de ce monde, Dominique Seguala, le directeur des marionnettes, était un musicien, sinon habile, du moins doué de cette facilité expansive qui distingue les artistes de sa nation, et bientôt les belles dames de Nantes ne redirent plus que les chants de Dominique. »

Ce passage est une des variations exécutées par M. Mellinet sur le thème connu; il avait déjà dit, en 1836, dans la *Revue du Breton* (T. I, p. 96) :

«..... En puisant à plus d'une source, peut-être pourrai-je montrer Molière organisant son orchestre avec les cinq violons ordinaires de la ville, dont les noms sont conservés dans les registres municipaux, à côté de ceux des peintres des maires, et faisant faire ses décorations par l'un de ces peintres; Molière recevant l'autorisation d'aller faire battre le tambour par la ville, pour appeler le public au théâtre de la rue Saint-Léonard, à raison de 10 sous par personne, et sous la condition de la représentation de la pièce de *Saint-Eustache*, au bénéfice de l'hôpital; Molière forcé d'interrompre ses représentations, parce que *Monseigneur le maréchal de Melleray est détenu au lit de maladie corporelle et en danger de sa personnne;* enfin, Molière en rivalité avec un spectacle de marionnettes italiennes, qui représente des *Maximes*, sous la direction du vénitien Dominique Seguala, et forcé de céder la place aux comédiens mécaniques..... »

Ce n'était pas assez de deux hommages pour M. Mellinet; son cœur s'épanche une troisième fois, en 1838, et il dépose sur l'autel de Molière une *compilation* dont voici le titre : *Souvenir du pays.* — MOLIÈRE A NANTES. *Projet d'une scène dramatique, en commémoration du séjour de*

1 On sait que parmi les pièces de Molière, jouées à Nantes, se trouvaient deux petites comédies en un acte, *la Jalousie du barbouillé* et *le Docteur amoureux*, en prose; car Molière n'écrivit sa première comédie en vers (l'*Étourdi*) qu'en 1653, à Lyon. (*Note de M. C. Mellinet*).

Molière à Nantes en 1648. — Il s'empresse d'avertir que cette scène ou plutôt cette conversation n'est, à peu de chose près, qu'une compilation. Il ne s'est pas senti l'audace de prêter à Molière et à Mme de Sévigné [1] un langage qui ne leur appartînt pas, et ce langage, il l'a pris dans leurs ouvrages ou dans ceux de leurs commentateurs.

Cette scène dramatique se résume, elle aussi, dans la dernière phrase prononcée par le héros : « Je n'oublierai pas que Nantes a donné la première couronne à Molière. »

M. Guépin reparaît en 1839, avec la deuxième édition de son *Histoire de Nantes.* Il y confirme (p. 317) l'assertion de tous ses précédents confrères, puis il ajoute mélancoliquement : « Molière ne fut pas heureux à Nantes; très-suivi d'abord, il eut à subir la concurrence redoutable d'un Vénitien, nommé Segalla, qui montrait des marionnettes. » Cette phrase a plu à M. Taschereau, qui l'a transplantée dans sa biographie, à la suite de l'arrêté pris au *Magasin Universel,* lequel l'avait pris à M. Chapplain.

Comme en 1863, la poésie s'en mêla en 1840; c'est M. Verger qui nous l'apprend dans ses *Archives curieuses de Nantes* (t. IV, p. 369). Pardonnons au poète si l'intention vaut mieux que la mesure.

« M. Frédéric Lequesne, poète improvisateur, donne une séance le 15 janvier (1840), anniversaire de la naissance de Molière. Les mots *Molière, cornichon* et *bouchon* lui ayant été proposés pour être mis dans une pièce de vers, il a fait le quatrain suivant :

C'est aujourd'hui la fête de Molière.
Il faudrait être bien cornichon
Pour ne pas faire sauter un bouchon
Le jour d'un pareil anniversaire. »

Du haut des cieux, comme dirait Scribe,

Du haut des cieux, ta demeure dernière,
O Poquelin, tu dus être content !...

Pour en finir avec ce trop long examen, — que vous me pardonnerez, je l'espère, en fin de compte, — la vérité, providentiellement retirée de dessous le boisseau, ne s'éteignit point depuis 1840, car dans les années

1 Dans la *Commune et la Milice de Nantes*, t. IV, p. 243, M. Mellinet nous dit : « Plusieurs années resteraient sans aucun fait pour les inscrire dans nos annales, si l'année 1648 n'était célèbre par le premier voyage de Mme de Sévigné et le séjour de Molière à Nantes. »

1844, 50, 51, 52, les *Guides*, *Almanachs* et *Étrennes* de Nantes se chargèrent du rôle de vestales. — Cette transmission non interrompue rappelle les coureurs dont parle Lucrèce, qui se passaient le flambeau de main en main; ou, si vous me permettez une comparaison moins poétique, mais aussi juste, cela fait penser à la chaîne d'un incendie : le travailleur le plus voisin du puits tire l'eau, et tous les autres, dociles et prestes, reçoivent et se passent le seau.

Ainsi, voilà qui est bien entendu, bien précisé, bien acquis : Molière est venu à Nantes le 23 avril 1648.

De la Bibliothèque je me rendis incontinent à la rue Saint-Léonard, et je m'arrêtai en face du N° 23. Mes yeux plongèrent curieusement au fond de ce magasin de drogueries et d'épiceries qui a remplacé le Jeu-de-Paume, puis, la tête en l'air comme un astrologue, je m'efforçai de lire l'inscription gravée en lettres d'or sur une plaque de marbre noir, qui se voit au-dessus de la porte et à moitié hauteur du pignon. Cette inscription, qu'il n'est pas facile de déchiffrer à l'œil nu, va nous être expliquée par M. Verger, qui, m'a-t-on dit, a d'excellentes raisons pour la savoir sur le bout du doigt :

« Un amateur de cette ville vient de faire placer une inscription sur la façade de la maison qui a remplacé l'ancien Jeu-de-Paume de la rue Saint-Léonard, pour conserver le souvenir du passage de Molière à Nantes. Voici cette inscription.

» ICI EXISTAIT UN ANCIEN JEU-DE-PAUME (DÉTRUIT EN 1836), DANS LEQUEL J.-B. POQUELIN DE MOLIÈRE A JOUÉ LA COMÉDIE EN 1648. — SEPTEMBRE 1837.

» Il serait à désirer que cet exemple fût suivi et qu'on fît ainsi revivre les souvenirs historiques, qui donnent tant d'intérêt aux lieux qui en ont été le théâtre. » — (*Archives curieuses de la ville de Nantes*, t. I, p. 257-258.)

J'ai un malheur ou un bonheur, comme vous voudrez. Lorsqu'une fois je suis parti, j'aime à aller au bout de mon chemin et à approfondir les choses. Il ne me suffisait pas d'avoir fait ce pèlerinage au lieu qui avait reçu le génie naissant, il me restait encore un devoir à remplir, une respectueuse curiosité à satisfaire. Je franchis donc le court espace qui me séparait de l'Hôtel-de-Ville et je montai aux Archives. Là, j'étais à la source même du fait. Avec toute la bienveillance qui le caractérise, M. Etiennez mit entre mes mains le registre des arrêtés et délibérations de la mairie de Nantes, du 7 mai 1645 au 9 janvier 1650.

J'avoue que je me sentis ému en présence de ce vénérable manuscrit,

plus de deux fois centenaire, qui, tout blanc et tout jeune alors, avait été ouvert en présence du futur grand homme. Je me recueillis et je lus, en pesant chaque mot, au folio 188 recto, l'arrêté que voici :

« Du jeudy vingt troisiesme jour d'apvril mil six cens quarante huict....
» Ce jour est venu au bureau le sieur *Morlierre, l'un des commediens* de la trouppe du sieur Dufresne, qui a remonstré que le reste de ladicte trouppe doibt arriver ce dict jour en ceste ville et a supplyé très heumblement Messieurs leur permettre de monter sur le téatre pour représenter leurs comédyes.
» Sur quoy, de l'advys commun du bureau a esté arresté que la trouppe desdicts commediens *tardera de monter sur le téatre jusques à dymanche prochain, auquel jour il sera advizé ce qui sera trouvé à propos d'estre faict.* »

Jugez de mon étonnement, de ma stupéfaction après cette lecture ! Je tombais de mon haut; toutes mes belles imaginations crevaient comme des bulles de savon, s'écroulaient comme un château de cartes !

Ah ! croire que l'on tient les pommes d'Hespéride,
Et presser tendrement un navet sur son cœur !...

O historiens ! m'écriai-je, ô annalistes ! qu'avez-vous fait là ? Et le bon billet qu'a la Châtre !

L'honorable archiviste souriait de ma déconvenue, à laquelle il s'attendait bien, et il m'indiquait encore trois pièces de ce procès historico-littéraire, que je veux transcrire avant toutes autres réflexions.

« Du dymanche vingt sixiesme jour d'apvril mil six cens quarante huict.....
» Sur ce qui a esté représenté au bureau que Monseigneur le mareschal de la Melleraye, nostre gouverneur, est détenu au lyt de malladye corporel et en danger de sa personne; de l'advys commun du bureau, a esté arresté que tout présentement il sera, de la part de la ville, envoyé par tous les couvantz de ceste ville et forsbourgs, affin que les religieux et religieuses se mettent en prierres pour la conservation de la personne de mondict seigneur et le recouvrement de sa santé, et aussy que deffance sera faicte aux commediens de commencer à monter sur le téatre jusques à ce qu'on ayt nouvelles de sa reconvalescence. »

—

« Du dymanche dix septiesme jour de may mil six cens quarante huict.....
» Ce jour a esté mandé et faict entrer au bureau Dufresne, commédien, auquel a esté par Messieurs déclaré qu'ils entendent prendre la pièce qui doibt estre demain représentée, pour [1] l'hospital de ceste ville,

1 Au profit de.

ainsy qu'il a esté pratiqué cy-devant aux autres trouppes de commédiens. De quoy ledict Dufresne est demeuré d'accord; au moyen de quoy a esté arresté qu'il sera mis ordre à ce que l'argent soit receu à la porte du jeu de paulme par personnes que l'on y commettra pour cest effaict [1]. »

—

« Du dymanche vingt quatriesme jour de may mil six cens quarante huict....

» Ce jour est venu au bureau Dominique Segalle, se disant Vénitien, qui a supplyé Messieurs luy voulloir permettre de jouer en chambre certains jeux de guitarre, organiser marionnettes et représentations de machines, ainsy qu'il a faict ailleurs dans les autres villes, comme il a dict. Ce qui lui a esté par le bureau permis, à la charge de se comporter sagement et sans schandal [2]. »

On l'avouera, l'aventure est assez plaisante. Voilà trente ans et plus qu'ici l'on écrit, dit et croit fermement que, le 23 avril 1648, Molière vint jouer la comédie à Nantes; et ce n'est, hélas! ni plus ni moins qu'une erreur, pour parler poliment, des mieux conditionnées. Nous l'allons montrer tout à l'heure.

D'abord, le premier qui a lu la délibération — quel est-il? je l'ignore — avait oublié de prendre ses lunettes ou était bien incapable de déchiffrer un manuscrit; car autrement il n'eût pas donné, des deux premières lignes : « Ce jour est venu au bureau le sieur Morlierre, l'un des commédiens de la trouppe du sieur Dufresne, » la traduction suivante : « Ce jour est venu au bureau le sieur *Molière, lui et ses* comédiens, *et* la troupe du sieur Dufresne, » d'où est issue la croyance populaire que nous attaquons aujourd'hui. Là gît le lièvre.

Prenant donc le texte de la délibération pour ce qu'il est en réalité, nous faisons ce petit raisonnement, aussi simple que péremptoire, à notre avis : — Ou le greffier a bien écrit le nom de l'acteur dépêché par le sieur Dufresne, — ce qui est au moins aussi probable que l'autre supposition, — et alors ce n'est point à l'immortel auteur du *Misanthrope* que nous avons affaire, mais tout bonnement à un sieur Morlierre quelconque; — ou le secrétaire, ayant mal entendu, a estropié le nom et mis *Mor-*

1 M. Mellinet a lu : *commander la pièce*, au lieu de *prendre*, — *en mesure de quoi*, au lieu de : *au moyen de quoi*, et *l'argent soit* RENDU, pour *soit reçu*. (Voir son livre de la *Musique à Nantes*, p. 26.)

2 Décidément M. Mellinet en prend fort à son aise : *certains jeux de guitarre* deviennent sous sa plume *certaines pièces de théâtre*, et les *représentations de machines* sont métamorphosées en *représentations de* MAXIMES ! De là aux mystères, il n'y avait que l'épaisseur d'un cheveu.

lierre pour *Molière*. Dans cette seconde hypothèse, je soutiendrai, jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé le contraire par *raisons démonstratives*, que ce n'est pas davantage de Poquelin qu'il peut être ici question. Et, en effet, rien n'autorise à faire de l'illustre comique une espèce de courrier, une sorte de maréchal des logis, un acteur subalterne, en un mot, qu'un chef de troupe ambulante pouvait expédier de l'avant, comme ce serait le cas. M. Taschereau et tous les biographes nous le disent, vers 1641, Molière avait réuni une troupe d'acteurs volontaires qui jouait sous le nom de *l'Illustre Théâtre*, et dont il était bel et bien le *directeur*. Le succès qu'obtint cette troupe l'ayant mis en goût, il alla, avec ses plus habiles compagnons, donner des représentations en province. Mais où trouveriez-vous, je le répète, qu'il fut jamais en sous-ordre et aux gages d'un sieur Dufresne?

Nous nous croyons donc en droit — et j'en suis désolé pour notre ville — de tirer cette conclusion, c'est que Molière, le vrai, le grand, le seul Molière qui existe pour nous, n'est point venu à Nantes le 23 avril 1648 [1]. Récompense honnête à qui nous rendra notre illusion perdue.

Et maintenant, qu'en pensez-vous, messieurs nos annalistes? Que vous en semble, messieurs nos historiens?... Entre nous, je tremble que de mauvaises langues n'aillent, à ce propos, rappeler les augures et prétendre que, pour le moment, vous ne pourriez vous regarder sans rire; puis citer Rabelais et certains moutons de Panurge, sous prétexte que le premier de vous qui s'est présenté a fort mal lu et interprété fort mal; que le second a emboîté le pas du premier, le troisième imité le second, et ainsi de suite, jusqu'à l'*amateur*, qui, brochant sur le tout et s'enthousiasmant à faux, a estampillé le théâtre putatif d'une inscription qui constate que Molière a joué la comédie là où, hélas! il n'a jamais mis le pied!...

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, ladite plaque restera sur ses *pattes*; et de même que le 17 janvier 1863 l'on a célébré *Molière à Nantes* devant une salle comble des banquettes au plafond, de même l'an prochain, à pareille époque, cette pièce ou une autre, *ejusdem farinæ*, — cela fait de si grasses recettes! — prouvera une fois de plus au bon pu-

1 M. Hipp. Etiennez est le seul écrivain qui ait révoqué en doute l'assertion qui nous occupe. Voir son *Guide du Voyageur à Nantes*, p. 141. Petitpas, 1858. Les journaux l'*Espérance du Peuple* et le *Phare de la Loire* ont suivi son exemple, le mois dernier.

blic, également fier et également nombreux, que Molière a indubitablement honoré Nantes de sa visite, le 23 avril de l'an de grâce 1648.

Cela nous démontre 1° qu'une erreur historique cesse d'être une erreur et passe à l'état de vérité, de chenille devient papillon, quand elle a la chance de croître et de s'embellir jusqu'à la trentaine ; 2° qu'une erreur n'est point une pièce de monnaie : une fois lancée dans la circulation, impossible de la retirer ; et qu'enfin les jurisconsultes ne sont pas si mal-avisés, lorsqu'ils disent : *Error communis facit jus.*

— Et pourquoi, don Quichotte que vous êtes, vous escrimer ainsi d'estoc et de taille pour redresser ce tort, pour écraser méchamment cette pauvre erreur ? Quel mal vous a-t-elle jamais fait ? Laissez-la donc jouir, elle aussi, du bénéfice de la prescription ! Puis, qu'importe, après tout :

Erreur, si vous voulez, notre *erreur* nous est chère !

Inclinons-nous devant cet argument, aussi fort pour le moins que le *Sans dot* et le *Tarte à la crême*, et ne disputons pas des goûts ni des couleurs. Les uns — et nous en sommes — veulent la vérité ou rien, les pommes d'Hespéride ou rien. Quant aux autres, Dieu nous garde de les troubler dans leur innocent plaisir :

Qu'ils pressent tendrement *le* navet sur *leur* cœur !

LOUIS DE KERJEAN.

MÉLANGES.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE BRETAGNE.

La *Revue des Sociétés savantes* vient de donner la liste complète des Sociétés qui existaient dans les départements, à la date du 1er octobre 1862. Nous y puisons les renseignements qui suivent et qui concernent les Sociétés savantes de la Bretagne :

Côtes-du-Nord. Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc, fondée en 1842, a publié une série de Mémoires (4 vol,

in-8o) et d'Annuaires. — Président, M. Saullay de l'Aistre; vice-présidents, MM. l'abbé Souchet, de la Lande de Calan; secrétaires, MM. de la Noüe, de Bélizal.

Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc, fondée en 1861, a publié un volume in-8o de Bulletins. — Président, M. Geslin de Bourgogne; vice-présidents, MM. Dujardin, Gaultier du Mottay et de Foucaud; secrétaire général, M. Lamare.

Finistère. Société d'Archéologie du Finistère, fondée en 1845. — Président, M. de Blois; vice-président, M. Jacquelot; secrétaire, M. Le Men.

Société Académique de Brest, fondée en 1858, a publié un volume de Bulletins. — Président, M. Levot; vice-présidents, MM. Vernier et Dubois; secrétaires, MM. Duseigneur et du Temple.

Société d'Émulation de Brest, fondée en 1832, a publié 15 volumes in-8o d'Annuaires. — Président, M. Cosmao; vice-président, M. Joubert; secrétaires, MM. Marquet et Michel.

Ille-et-Vilaine. Société des Sciences physiques et naturelles d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, fondée en 1861. — Président, M. André; vice-président, M. Lallemand; secrétaire, M. Oberthur fils.

Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, constituée en 1846, a fait paraître diverses publications. — Président, M. André; vice-président, M. de la Borderie; secrétaire, M. Philippe Lavallée.

Loire-Inférieure. Société Académique de la Loire-Inférieure, à Nantes, fondée en 1798, a fait paraître diverses publications. — Président, M. Ménard; vice-président, M. Blanchet; secrétaire général, M. Calloch.

Société Archéologique de Nantes, fondée en 1845, publie un Bulletin trimestriel, avec planches. — Président, M. Nau; vice-président, M. Fournier; secrétaires, MM. Sioc'han de Kersabiec, Martineau et Gautier.

Morbihan. Société Polymathique du Morbihan, à Vannes, fondée en 1826, publie des Bulletins in-8o; a fusionné, en 1860, avec la Société Archéologique du Morbihan. — Président, M. Galles; vice-président, M. Arrondeau; secrétaire, M. Guyot-Jomard.

Dix départements sont encore dépourvus de Sociétés Académiques : les Basses-Alpes, les Ardennes, l'Ariége, la Corrèze, la Corse, la Drôme, le Lot, la Mayenne, l'Orne et les Basses-Pyrénées.

LES MYSTÈRES ET LE THÉATRE BRETONS.

I.

De savants critiques ont cherché à déterminer et à préciser l'époque certaine à laquelle il faudrait faire remonter les origines du théâtre en France. Est-ce aux *Mystères*, représentés pour la première fois en 1402, dans l'hôtel de la Trinité, par les confrères de la Passion; ou aux réjouissances qui eurent lieu en 1389, à l'entrée de la reine Isabeau de Bavière dans Paris; ou bien encore aux divertissements mimiques donnés en 1313, aux fêtes de la Pentecôte, par ordre de Philippe-le-Bel, en présence d'Édouard II, roi d'Angleterre, lorsque fut fait chevalier le jeune Louis, alors roi de Navarre, et plus tard roi de France, sous le nom de Louis-le-Hutin?

Dans un livre plein d'intelligente érudition[1], M. Charles Magnin a rendu cette question inutile, puisqu'il prouve surabondamment que le génie dramatique, parfois voilé ou assoupi, ne s'est jamais éteint en Europe, et qu'il a laissé partout, et à toutes les époques, quelques traces de son existence; enfin que les représentations théâtrales se rattachent par une chaîne non interrompue à la civilisation romaine. Sans doute il n'a pas existé de tout temps un théâtre officiel, légalement organisé; mais, après les derniers jeux du cirque païen, il n'y a pas eu tout à coup solution de continuité complète

1 *Origine du théâtre moderne*, par M. Ch. Magnin.

dans les représentations dramatiques. Je sais que le christianisme avait anathématisé tous les théâtres, et confondu presque dans une haine commune la pureté païenne de Sophocle avec les licences grossières d'Aristophane et les souillures des *mimes* romains; mais la résistance fut longue et opiniâtre, quoique sourde et dissimulée; on ne supprime pas si facilement une des formes éternelles sous lesquelles s'est toujours manifestée la pensée humaine.

Le genre dramatique se perpétua à travers tout le moyen-âge dans les *Agapes*, les dialogues funéraires, sur les tombeaux des abbés, les drames liturgiques des processions et des églises, dans les *entremets* et *jeux-partis* des repas féodaux, enfin dans toutes les singulières coutumes sacerdotales, populaires ou chevaleresques que nos aïeux avaient empruntées, en les altérant, au monde romain, ou dont ils avaient trouvé la source dans leur propre imagination. On pourrait citer, pour chaque siècle, quelques essais de jeux scéniques qui sont autant de chaînons qui attestent la continuité de la tradition.

Le théâtre, proscrit et anathématisé par le christianisme, se réfugie dans l'Église même, sous la protection de ses persécuteurs, et y revêt une nouvelle forme. Désormais, au lieu de célébrer les fêtes, on les représente, on les *joue*, si je puis parler ainsi. On substitue aux symboles, à la prière, la représentation dramatique et détaillée. S'agit-il de la fête de Noël, on figure dans l'église tout ce que raconte l'Évangile, — la crèche, les bergers, l'adoration des Mages [1]. Puis on introduisit bientôt dans ces *tragédies* toutes faites, que la religion donnait, un mélange de comique. Ainsi un évêque de Constantinople avait attaché un théâtre à son église. Les cérémonies saintes étaient pour lui mêlées d'intermèdes comiques, où figurait une troupe de mimes, auxiliaires des prêtres. De là, sans doute, les abus qui passèrent dans nos églises d'Occident, la *fête de l'âne*, la *procession du renard*, et autres folies semblables.

Cependant à côté de ces grossièretés barbares, il y avait quelques études, quelques essais solitaires qui remontaient directement aux

1 Voir *Tableau de la littérature au moyen-âge*, de M. Villemain.

modèles antiques. Au XIe siècle, par exemple, une religieuse du monastère de Grandesheim, en Allemagne, nommée Hroswitha, avait lu Térence, et sur ce modèle elle eut la pensée d'écrire, dans la même langue, de petits drames consacrés à des sujets religieux : elle a fait dans ce genre six pièces qui, suivant toute probabilité, furent représentées, peut-être même dans l'église du monastère, par les nonnes de la communauté, en présence de l'évêque diocésain d'Hildesheim, assisté de ses chanoines. Cela rappelle la tragédie à Saint-Cyr, avec Racine et madame de Maintenon.

Il est difficile de préciser quand, pour la première fois, une représentation d'une pièce en langue vulgaire, devant une foule qui comprend et qui s'émeut, s'est vue en Europe. Les troubadours n'eurent pas de littérature dramatique : il faut remonter jusqu'au milieu du XIVe siècle pour trouver trace évidente de composition dramatique en langue vulgaire. A cette époque, toutes les fois qu'il survenait quelque solennité, un mariage royal, la présence d'un prince étranger, on donnait des spectacles dans les rues. Une vieille chronique du temps de Philippe-le-Bel dit que le jour où ce prince arma son fils chevalier, il y eut un spectacle où paraissait « la personne de Notre-Seigneur, qui mangeait des pommes avec sa mère, et disait des patenôtres. On entendit les bienheureux chanter dans le Paradis, en la compagnie d'environ quatre-vingt-dix anges; on entendit les damnés gémir dans un enfer noir et puant, au milieu de cent diables, qui riaient de leurs supplices. On vit aussi un renard habillé en clerc, etc.... »

Ces jeux allèrent se modifiant et se perfectionnant. Ce n'est que vers 1402 que le théâtre fut, en quelque sorte, organisé et autorisé par un édit royal de Charles VI, rendu en faveur de quelques pèlerins qui jouaient des *mystères*, à Paris et dans la banlieue, et que le prévôt de Paris menaçait d'interdire.

A côté des *confrères de la Passion*, qui ne représentaient que des *mystères*, s'élevèrent et prospérèrent bientôt les frères de la Basoche, avec leurs *sotties* et leurs *moralités*. La farce de l'*Avocat Pathelin* est restée le chef-d'œuvre de ce genre. Cela présage dignement Molière.

Si nous résumons en quelques mots la marche et le progrès naturel du *mystère,* ou jeu dialogué et par personnages, de sujets religieux et sacrés, voici ce que nous trouvons : d'abord il se passe dans le sanctuaire et dans l'église, et est tout latin ; — puis, dans son premier mélange, à l'état de drame *farci,* c'est-à-dire dans son latin entrelardé de français, il se tient dans l'église encore; — puis, tout en français, mais encore timide, s'écartant peu des textes sacrés, et, pour ainsi dire, attenant à l'église, il se *joue tout contre et devant ;* — puis enfin il s'émancipe, il s'écarte des textes sacrés, il les parodie, il devient licencieux et immoral, il s'attire les persécutions du clergé et de l'autorité civile, et finit par succomber sous les arrêts du Parlement et les amendes.

Ainsi nous voyons que dès l'année 1541, le Parlement rendit un arrêt qui intimait défense aux maîtres et entrepreneurs du *mystère* des *Actes des Apôtres* d'ouvrir leur théâtre à certains jours de fêtes solennelles, et même le jeudi de certaines semaines. Vers le commencement de décembre, comme les confrères se disposaient à monter et à jouer, pour l'année 1542, le mystère du *Vieil Testament,* avec la permission du roi et du prévôt de Paris, le procureur-général s'y opposa, par une violente invective, dont voici quelques traits.

Il s'élève amèrement contre « ces gens non lettrez ni entenduz en telles affaires, de condition infime, comme un menuisier, un sergent à verge, un tapissier, un vendeur de poisson, qui ont fait jouer les *Actes des Apôtres,* et qui ajoutant, pour les allonger, plusieurs choses apocryphes, et entremettant à la fin ou au commencement du jeu farces lascives et momeries, ont fait durer leur jeu l'espace de six à sept mois, d'où sont advenues et adviennent cessation de service divin, refroidissement de charitez et d'aumônes, adultères et fornications infinies, scandales, dérisions et mocqueries. »

Selon le respectable magistrat, « tant que les dicts jeux ont duré, le commun peuple dès huit à neuf heures du matin, ès jours de festes, délaissait sa messe paroissiale, sermons et vespres, pour aller ès dicts jeux garder sa place, et y estre jusqu'à cinq heures du soir : ont cessé les prédications, car n'eussent eu les prédicateurs

qui les eussent escoutez. Et retournant des dicts jeux, se mocquoyent hautement et publicquement par les rues des dicts jeux des joueurs, contrefaisant quelque langage impropre qu'ils avaient ouï des dicts jeux, ou autre chose mal faite, criant par dérision que le *Saint-Esprit n'avait pas voulu descendre*, et autres mocqueries. Et le plus souvent les prestres des paroisses, pour avoir leur passe-temps d'aller ès dictz jeux, ont délaissé vespres les jours de festes, ou les ont dictes tout seuls, dès l'heure de midy, heure non accoutumée; et mesme les chantres ou chapelains de la saincte chapelle de ce palais, tant que les dictz jeux ont duré, ont dit vespres les jours de festes à l'heure de midy, et encore les disoyent en poste et à la légère, pour aller ès dictz jeux. »

Concluant de tous ces désordres à l'abolition des mystères, en général, il remarquait, sur celui du *Vieil Testament*, en particulier, « qu'il y a plusieurs choses au *Vieil Testament* qu'il n'est expédient de déclarer au peuple, comme gens ignorants, et imbécilles qui pourroyent prendre occasion de judaïsme, à faute d'intelligence [1]. »

II.

Le *mystère*, mort en France vers la fin de la première moitié du XVIe siècle, s'est continué et maintenu en Basse-Bretagne jusqu'à nos jours. A l'époque où ce genre de jeux scéniques avait disparu partout ailleurs, il était cultivé et florissait encore chez les Bretons armoricains. Partout des échafaudages en plein air s'élevaient, sous le nom de théâtres, sur les places publiques de leurs villes et de leurs moindres villages, et l'on y représentait *la Passion de Notre-Seigneur*, *Sainte Tryphine*, les *Quatre fils Aymon*, ou quelque autre épisode de l'Écriture sainte, quelque légende nationale d'un saint venu d'Hibernie, comme la plupart de nos saints bretons, ou une imitation d'un roman de chevalerie du cycle de

1 Voir *Tableau de la littérature au moyen âge*, par Villemain, et *Tableau de la poésie et du théâtre français au XVIe siècle*, par Sainte-Beuve.

Charlemagne. Le peuple s'était passionné de bonne heure pour ces représentations, il s'y portait en foule, en masse, et bientôt ce fut pour lui un véritable besoin et comme un enseignement national.

C'est surtout dans l'ancien évêché de Tréguier, la terre classique de notre littérature nationale, de ce côté du détroit, l'Attique de la Basse-Bretagne, si je puis m'exprimer ainsi, que ces représentations devinrent fréquentes et passèrent dans les mœurs et les habitudes du peuple. C'est là aussi que l'on trouve encore aujourd'hui, précieusement conservés au fond des vieux bahuts de chêne, ces volumineux et intéressants manuscrits, enfumés, tachés de suif et de résine, usés et salis par les mains des générations de laboureurs qui les ont feuilletés successivement, et qui dénotent un degré de culture intellectuelle et littéraire qu'on est d'ordinaire peu disposé à accorder au paysan breton.

Le paysan Trécorois est intelligent, spirituel, frondeur volontiers, curieux de voir et désireux d'apprendre : il a d'autres besoins que ceux de la vie matérielle, de la vie du corps; il aime la poésie et le merveilleux, et sa mémoire est ordinairement bien fournie de vieux *gwerz* et de *sônes* nouveaux, de contes fantastiques et de fragments de vieux *mystères,* qu'il chante ou déclame à haute voix, le soir, en menant ses chevaux au pâturage, ou sur les chemins des *Pardons.* Guiklan, le barde-prophète, et Riwal le satirique étaient de l'ancien évêché de Tréguier.

A quoi faut-il attribuer chez nous cette persistance d'un genre, d'une forme littéraire disparue partout ailleurs? Serait-ce parce qu'en Bretagne le *mystère* n'aurait pas été inquiété, et que là il aurait échappé aux prohibitions du clergé et de l'autorité civile? Nullement : en Bretagne, comme en France, le *mystère,* d'abord bien accueilli et patronné par l'Église, fut bientôt en butte aux attaques les plus vives et les plus opiniâtres de la part de ces deux pouvoirs, comme nous allons le voir bientôt. Ce n'est donc qu'à la ténacité bien connue du caractère breton, et à sa fidélité inaltérable aux souvenirs et aux coutumes de ses pères, que nous devons d'avoir conservé jusqu'à nos jours un genre de littérature abandonné et oublié partout ailleurs.

Le peuple a été toujours et partout avide de spectacles et de jeux publics : à Rome il ne demandait que du pain et les jeux du cirque, — *panem et circenses ;* — en Bretagne il lui fallait ses représentations de *mystères*. Mais l'Église s'alarma bientôt ; elle prétendit que les exercices du culte souffraient de cette passion pour le théâtre qui s'était emparée des Bretons, et que souvent les curés des communes durent chanter les vêpres, sinon la grand'messe, devant une assistance considérablement réduite, et prêcher presque dans le désert : le théâtre faisait concurrence à l'église. — Le mal était grave, ou menaçait de le devenir, et il était urgent d'y porter remède. Alors on déclara profanes et coupables des exercices d'abord acceptés et encouragés, comme des auxiliaires utiles pour expliquer et populariser l'enseignement religieux et les dogmes de la foi. De nombreux mandements d'évêques et des arrêts du parlement furent lancés pour défendre les représentations de *comédies* ou *tragédies,* sous peine de fortes amendes. De leur côté, les curés des communes menaçaient de refuser leurs pâques, non-seulement aux acteurs qui joueraient dans un *mystère,* mais même à tous ceux qui assisteraient à un spectacle de ce genre. Menace terrible, menace suprême pour ces populations si croyantes et si religieuses de nos campagnes bretonnes !

Voici comme un de nos vieux acteurs se plaint des défenses du clergé :

« Tout ici-bas trouve sa fin, tout excepté la grâce de Dieu : notre *tragédie* aussi touche enfin à son terme. — En l'année 1763 nous avons donné une représentation de la vie de saint Jean-Baptiste, *copiée sur le cahier écrit à Pluzunet par un jeune homme du pays.*

» Nous eussions bien désiré continuer d'en donner des représentations ; mais, hélas ! un ordre de monseigneur l'évêque de Saint-Brieuc défend les représentations de *tragédies* bretonnes dans toute l'étendue de son évêché. Il y est même dit que représenter des vies de saints *est un cas réservé :* et cependant interrogez l'histoire, feuilletez les livres saints, les anciens du pays, vous n'y trouverez nulle part que ce soit même un péché véniel que de réciter des vies de saints.

» Non, mon Dieu, je ne puis croire que ce soit un péché exécrable; je crois, au contraire, que c'est une action méritoire et agréable à Votre Majesté divine, et que ces représentations *contribuent souvent à la conversion des pauvres pécheurs.*

» Il n'y a rien dans cette pièce qui soit le moins du monde *profane;* d'un bout à l'autre elle est remplie de la grâce de l'Esprit Saint, et il serait plus dur et plus cruel qu'un tigre, le pécheur qui l'entendrait sans renoncer au péché pour faire pénitence [1]. ».

A ces attaques de l'Église vinrent bientôt se joindre celles de l'administration civile, comme nous le voyons dans un arrêt curieux de la cour de Rennes. — Le 24 septembre 1753, cinq jours avant la Saint-Michel, époque où une grande représentation devait avoir lieu à Tréguier, l'ordonnance suivante fut publiée à son de trompe et de tambour dans tout le pays [2].

Arrest de la cour rendu sur les remontrances et conclusions de monsieur le procureur-général du Roi, qui fait défenses à tous artisans, laboureurs, etc... de représenter des tragédies ou comédies. — Du 24 septembre 1753.

Le substitut de monsieur le procureur-général du Roi, entré dans la cour, a dit, que dans quelques paroisses de la Basse-Bretagne, et surtout dans l'évêché de Saint-Brieuc, des gens oisifs ont imaginé, ou plutôt *renouvellé* un divertissement public, qui, bien qu'il semble indifférent en soi, est très-dangereux dans ses suites. Les jeunes gens de la campagne veulent représenter dans les places publiques des comédies et des tragédies en breton; ce sont des farces ridicules, mêlées de paroles et de figures indécentes, et souvent obscènes : quarante ou cinquante enfants de famille, de différent sexe, s'attroupent pour cet effet, et abandonnent, pendant un temps assez considérable, leur devoir et les travaux de la maison paternelle, pour se mettre en état de jouer leurs rôles. Le jour de la représentation est annoncé publiquement aux foires et aux marchés, et à l'issue des grand'messes des paroisses voisines du lieu. Les acteurs tirent en cachette de la maison tout ce qui est nécessaire pour les mettre en état de paraître sur le théâtre; les curieux,

1 Cette citation est tirée de l'épilogue de la vie de *Monsieur saint Jean-Baptiste*, dont je possède un vieux manuscrit.

2 Dans le *Bulletin archéologique de l'association bretonne*, année 1851, 1re livraison, M. de la Villemarqué a donné une copie incomplète de ce curieux document.

pour se montrer avantageusement au spectacle, emploient les mêmes moyens, et tel de ces spectacles dure quelquefois trois ou quatre jours. A chaque représentation les acteurs ont soin de *faire courir un plat dans toute l'assemblée*, et chacun s'empresse d'y donner des marques de sa générosité, et le produit de ces quêtes est employé à *entretenir la débauche de ceux qui en ont le goût, et à le faire naître en ceux qui ne l'ont pas encore.* Outre ces abus, la cour sent bien les inconvénients qui résultent nécessairement de ces assemblées; le mélange d'une jeunesse de différent sexe, et de différentes paroisses, qui, pour se rendre au lieu de l'assemblée, voyage pendant une partie de la nuit, et qui séjourne pendant plusieurs jours, ne peut que causer beaucoup de désordres dans les paroisses et dans les familles. Les représentations des pères et mères sont inutiles; les *recteurs et les curés ont beau crier* contre ces spectacles et les spectateurs, l'attrait ou le désir du plaisir l'emporte, et les assemblées *n'en sont pas moins nombreuses.* — Un arrêté du 7 novembre 1714, arrêta ce désordre dans la ville de Guingamp et les paroisses circonvoisines; il paraît nécessaire de le répéter, de renouveler et d'étendre même les peines qu'il prononce. A ces causes, ledit substitut a requis qu'il y fût pourvu; et sur ce, ouï le rapport de maître de Caradeuc, conseiller en la chambre de vacation, et tout considéré : — La cour faisant droit sur les remontrances et conclusions du procureur-général du Roi, fait défenses à tous *artisans, laboureurs* et autres personnes semblables, de quelque âge et sexe qu'elles soient, de s'attrouper et s'assembler pour représenter des tragédies ou comédies en *français* ou en *breton*, soit dans les *places publiques*, soit *dans les maisons*, à peine *de 50 livres* d'amende contre *chacun des acteurs*, et de pareille peine contre *les ouvriers qui travailleront à dresser le théâtre*, et de *confiscation des bois au profit des fabriques des églises des lieux*, et à toutes personnes de prêter ou louer leurs maisons ou leurs hardes pour ces sortes de représentations, sous pareilles peines; — enjoint aux juges des lieux, et, en cas d'absence ou d'éloignement, aux trésoriers en charge, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, et de faire démolir les théâtres que l'on se proposeroit de faire élever; et à ce que personne n'en ignore, ordonne que ledit arrêt sera imprimé, lu et publié dans les paroisses de l'évêché de Saint-Brieuc, et autres de la Basse-Bretagne où ces spectacles sont en usage.

Fait en parlement, à Rennes, le 24 septembre 1753.

Signé : L. Picquet.

Je ne prétends pas donner à entendre que ces mesures fussent toujours arbitraires et injustes, et que partout ces jeux et ces réunions étaient à l'abri de tout blâme; je sais que dans certaines cor-

porations les mœurs étaient fort licencieuses et fort dissolues; mais je suis convaincu que de semblables reproches ne pouvaient être adressés que bien rarement aux acteurs bretons. C'étaient presque toujours des hommes laborieux et de mœurs paisibles, aimant la poésie et les vieilles traditions, des artisans, des menuisiers, des tailleurs, des tisserands, des couvreurs, des meuniers, qui passaient à étudier leurs rôles et à copier des manuscrits les moments de loisir dont ils pouvaient disposer; et bien que l'arrêt de la cour de Rennes parle d'*enfants de famille de différent sexe*, je crois qu'il était très-rare de voir des femmes sur les théâtres en Bretagne; tous les vieux acteurs ou amateurs que j'ai pu consulter, m'ont affirmé que tous les rôles, sans exception, étaient remplis par des hommes.

Ainsi le théâtre breton eut aussi ses mauvais jours, ses jours de persécution et de proscription, tout comme l'ancien théâtre français. Mais il a résisté, il a protesté, et n'a jamais complétement disparu. Chassé de la place publique, il se réfugia au foyer de la famille; il devint un enseignement oral, une école nationale, en quelque sorte : à partir de ce moment chaque foyer fut comme un théâtre domestique, celui de la chaumière, aussi bien que celui du manoir féodal, et, la nuit venue, dans les longues veillées d'hiver, pendant que le vent et la pluie faisaient rage au dehors, ou que la neige tombait drue et silencieuse sur les campagnes, toute la maisonnée se réunissait autour d'un feu joyeux de chêne ou de landier sous le manteau de la vaste cheminée. Alors le *tad coz* (l'aïeul) tirait mystérieusement du fond du vieux bahut sculpté quelque antique manuscrit, recouvert d'un parchemin jaune et crasseux, précieux héritage légué par les pères, et pour lequel la famille avait une grande vénération, car elle le croyait doué de certaine puissance inconnue, d'une *vertu* secrète, d'où dépendait ou son bonheur ou son malheur. Il l'ouvrait gravement, le signait au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, puis déclamait d'un ton solennel un acte ou deux de la *Passion de notre maître Jésus*, de *Sainte Tryphine*, ou de toute autre de ces naïves et intéressantes productions du génie de nos pères.

Il faut avoir assisté à une de ces cérémonies de famille, auxquelles on admet difficilement les étrangers, pour comprendre combien ces lectures faites dans le silence et le mystère, excitent d'enthousiasme et d'émotion, et comme ces vers bretons, graves et solennels, s'incrustent facilement dans les mémoires.

La tradition orale, fortifiée par la persécution, voilà, si je ne me trompe, sinon l'unique, du moins la principale cause de la persistance du *mystère* en Basse-Bretagne. Les vieux *mystères* français se trouvent dans les bibliothèques et les archives, où quelques rares savants vont de temps en temps secouer la poussière séculaire sous laquelle ils dorment ensevelis; nos mystères bretons, au contraire, ne se trouvent dans aucune bibliothèque, mais ils sont un peu dans toutes les mémoires, ces bibliothèques vivantes, et se transmettent de père en fils par la tradition et l'enseignement oral du foyer domestique.

Il faut voir aussi comme on ne manque jamais de saisir toute occasion favorable pour *risquer* une représentation, si je puis parler ainsi; par exemple, dans les moments de transition et de révolutions politiques, alors que la surveillance de l'autorité se relâche quelque peu, ou semble vouloir ignorer certaines infractions peu graves aux règlements. Ainsi sous la première République, dans les premières années du règne de Louis-Philippe, et après la révolution de 1848, de nombreuses représentations eurent lieu dans diverses localités de l'évêché de Saint-Brieuc, mais principalement dans l'arrondissement de Lannion. Aujourd'hui encore, si le clergé et l'administration civile levaient l'interdit qui pèse sur le théâtre breton, on verrait des représentations s'organiser de tous les côtés dans nos villes et dans nos bourgs, et les vieux manuscrits qui, depuis tant d'années peut-être, n'ont pas vu la lumière du jour, seraient partout exhumés du fond des antiques bahuts; tant ces peuples d'origine celtique gardent obstinément les vieilles traditions, et ont le culte de tout ce qui s'est nationalisé chez eux.

Ce n'est pas seulement dans notre Bretagne-Armorique que ces représentations se naturalisèrent et prirent, en quelque sorte, un caractère national; elles florissaient aussi chez les Bretons d'Angle-

terre, dans la Cornouailles et dans le pays de Galles, et M. Jenkins, savant gallois, m'a affirmé avoir souvent rencontré dans les chaumières galloises de vieux manuscrits de la passion et résurrection de Notre-Seigneur, et d'autres encore, dialogués et arrangés pour la scène, dans la langue du pays, et ressemblant beaucoup à ceux que nous avons recueillis dans l'ancien évêché de Tréguier.

En 1859, M. Norris a publié, à Oxford ou à Londres, deux volumes in-8° contenant quatre ou plutôt cinq *mystères*, avec texte breton, et traduction anglaise en regard. Ces *mystères*, nous assure-t-il, se représentaient encore dans la Cornouailles anglaise vers la fin du XVIIe siècle. Quoique l'ouvrage de M. Norris ne contienne que cinq pièces, il affirme qu'il en existe un grand nombre dans le comté de Cornouailles, et que les représentations en durent être fréquentes dans les XVIe et XVIIe siècles.

III.

Le *mystère breton* diffère-t-il essentiellement du mystère français du XVe et du commencement du XVIe siècle ?

Il faut l'avouer, le théâtre n'est pas le côté le plus brillant et le plus original de notre ancienne littérature nationale ; je ne crois pas ce genre indigène ; les représentations scéniques ont été presque toujours chez nous une imitation plus ou moins directe des mystères français, et nos drames ne sont, le plus souvent, qu'un reflet de ce qui se faisait ailleurs. En effet, il faut remarquer qu'à partir du XIVe siècle les peuples bretons, qui jusque là avaient donné des sujets de poésie au monde entier, en reçoivent à leur tour du monde entier, mais surtout de la France. C'est ainsi que les *Quatre fils Aymon*, les *Douze pairs de France, Orson et Valentin*, et presque tout le cycle carolingien, qui certainement est d'origine française, sont populaires dans notre Bretagne.

La légende de *Robert le Diable* aussi a été traitée par un poète breton et arrangée pour la scène. Ici encore il n'est pas douteux

que l'original ne soit français ou normand. Ces sortes de sujets couraient le monde au moyen-âge, avec une rapidité qui étonne. Presque tous les poèmes français du XIIe et du XIIIe siècle ont été traduits en allemand, en anglais, en irlandais, en scandinave, en italien, en espagnol, quelquefois même en grec et en géorgien! Et cela avant l'invention de l'imprimerie!

L'introduction de *Robert le Diable* en Bretagne n'a donc rien de surprenant, et comme le sujet est très-dramatique et très-propre à agir sur l'imagination des populations des campagnes, il est tout naturel qu'un poète breton l'ait porté sur la scène.

Un de mes manuscrits les plus curieux porte le titre de *Louis Ennius* ou le *Purgatoire de Saint-Patrice*. Cette pièce présente des ressemblances frappantes avec un drame de Caldéron, intitulé aussi *le Purgatoire de Saint-Patrice*, et dont le héros se nomme, comme dans le drame breton, *Ludovic Ennius*. La légende ici est certainement celtique; mais elle a couru le monde, et, oublieux de leur passé littéraire, plusieurs fois les peuples celtiques ont reçu d'autrui leur propre bien transformé et remanié. Je suis donc porté à croire, tant les ressemblances sont grandes et nombreuses, que le mystère breton est une imitation de Caldéron. D'abord l'altération *Ennius* pour *Euuen* ou *Ouuen*, ne se comprendrait pas de la part d'un Breton pour qui *Ewen* ou *Owen* devait être un nom national. J'en dis autant du nom de *Louis*, quoique je ne puisse dire à quoi il correspond. Et pourtant il serait bien curieux et bien étrange que l'auteur breton eût eu sous les yeux l'ouvrage de Caldéron. N'est-il pas plus probable que l'auteur breton et l'auteur espagnol ont puisé à une même relation des aventures du chevalier Owen? — Une très-ancienne tradition voulait qu'au VIe siècle l'apôtre Patrice eût, pour convaincre les Irlandais, ouvert, près de Dungal, une caverne miraculeuse qui menait à l'autre monde. C'est dans cette caverne que s'avisa de descendre, six siècles plus tard, un soldat couverti nommé le chevalier Owen. Il faudrait ici, pour décider la question, avoir sous les yeux le texte breton, celui de Caldéron et les anciennes relations du Purgatoire de saint Patrice, recueillies par M. Thomas Wrigth.

Je ne parlerai pas de mes autres manuscrits, qui tous sont curieux sous plus d'un rapport, cela me mènerait trop loin.

Mettant donc de côté toute question d'originalité, d'antiquité et même de mérite littéraire, je n'en persiste pas moins à croire que la publication de notre ancien théâtre serait une œuvre à la fois nationale et profitable pour la science, et fournirait un curieux chapitre d'histoire littéraire, qu'on pourrait intituler : *Du Mystère en Bretagne aux XVIIIe et XIXe siècles.*

Loin de moi la pensée de vouloir donner pour des chefs-d'œuvre et des modèles ces naïves productions du génie de nos pères ; je ne sais que trop que nos auteurs bretons, qui ne connaissaient ni Aristote, ni l'*Art poétique* d'Horace, ni même celui de Boileau, se soucient peu des trois unités, que le jeu de la scène laisse beaucoup à désirer, que l'histoire et la géographie sont on ne peut plus maltraités, enfin, que toutes ces compositions sont remplies de détails prosaïques et communs, et de scènes grossières et souvent grotesques. Je conviens de tout cela, et n'en reparlerai pas; mais je sais aussi qu'à la même époque (XVe et XVIe siècles), nos *mystères* et nos *moralités* du pays de France n'étaient pas plus irréprochables sous ce rapport ; j'ose même affirmer qu'à part la *Farce de Pathelin* (ce vif éclair au milieu des ténèbres, qu'il faut toujours excepter quand on parle du vieux théâtre français), notre théâtre breton, bien étudié, offrirait un plus grand nombre de beautés vraies et originales.

F.-M. Luzel.

(La fin au prochain numéro.)

DES ANCIENNES CITÉS DU PAYS DES OCCISMIENS.

LETTRE A M. P. LEVOT, BIBLIOTHÉCAIRE DE LA MARINE, A BREST.

Monsieur et ami,

L'historien Pierre Le Baud place dans la grande cité maritime que vous habitez la fameuse ville d'Occismor ; vous me demandez ce que je pense sur ce point. J'avoue que je m'en étais peu occupé parce que l'emplacement d'Occismor est resté entouré de tant de nuages que l'incertitude semblait avoir prescrit contre toutes les recherches à entreprendre pour en découvrir la situation. Cependant j'étais porté à croire que cette ville devait avoir existé sur le littoral parce que les efforts de l'empire romain pour défendre nos rivages contre les incursions des pirates du Nord ont fixé sur les bords de la mer presque toutes nos agglomérations d'origine romaine. C'est ce que je faisais remarquer notamment dans un travail sur les *comtes de Léon* que vous avez accueilli dans la *Biographie bretonne.*

Toutefois je n'avais pas eu l'idée de prendre parti pour l'opinion de Pierre Le Baud sur l'identité des villes de Brest et d'Occismor, avant de la rencontrer formulée dans un mémoire de M. Halléguen sur les origines de nos anciens évêchés bretons. Après avoir rappelé que l'opinion de Le Baud trouve un appui sérieux dans les cons-

tructions romaines qui se sont conservées à Brest, il n'hésite pas à reconnaître qu'Occismor est le berceau de votre cité.

Si je n'accepte pas toutes les idées et les appréciations de son travail, soit sur les choses, soit sur les personnes, ici je me trouve, après une nouvelle étude, d'accord avec l'observateur si zélé de nos voies romaines de la Cornouaille.

Examinant donc à mon point de vue l'opinion qu'il n'a fait qu'exprimer d'une manière incidente et succincte, je vais essayer de la développer. Vous verrez si les raisons que je vais vous soumettre seront de nature à fixer vos incertitudes lorsque vous aurez à écrire vous-même sur ce sujet.

Vous avez étudié toutes ces questions; je dirai des choses qui vous sont bien connues; mais je ne puis pas éviter cet inconvénient lorsque je veux tenter d'envisager dans son ensemble ce sujet sur lequel la critique semble s'être entièrement rebutée jusqu'à ce jour.

La première difficulté du sujet est celle-ci : Vorganium est indiquée par Pline comme la capitale des Occismiens. Alors comment expliquer l'existence, dans votre région, d'une autre ville que son nom d'Occismii ou d'Occismor suffit pour désigner comme la cité de la même peuplade? Comment aussi rencontre-t-on au Ve siècle une autre ville classée également au nombre des cités dans la région méridionale du territoire des Occismiens? Je ne puis donc me dispenser d'embrasser dans ces recherches la destinée des trois villes *Vorganium*, *Occismii* et *Corisopitum*.

Il est constant que vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, Vorganium était la ville principale de ce pays des Occismiens qui comprenait toute la pointe de notre péninsule; je n'admets pas l'opinion que j'ai entendu parfois exprimer que le nom de Morgan ou Vorgan devait désigner une position maritime. Le mot *Mor* ou *Vor* qui en est la racine signifie sans doute *la mer* chez les Bretons. Mais ne voyons-nous pas aussi que la contrée montagneuse du Nivernais s'appelle le *Morvan?* Elle est cependant située à une très-grande distance de la mer.

L'opinion la plus accréditée et la mieux établie, suivant moi,

place Vorganium à Carhaix ; c'est ainsi du moins que dans l'idiome français on désigne cette ville dont le véritable nom est *Ker-Ahès*, comme l'appellent les Bretons. Elle occupe une position qui est à la fois militaire et centrale pour tout l'ancien territoire des Occismiens dont elle devait être la cité dès le temps des Gaulois. Son importance durant la période romaine est constatée par les substructions qui entourent cette petite ville. Elle est le principal point de convergence des voies romaines de tout ce pays. Elle est évidemment la même localité que *Vorgium* où l'on reconnaît facilement une contraction du nom de Vorganium ; car Vorgium occupe sur la carte de Peutinger la position qui convient à la ville de Carhaix.

Quoique ces faits suffisent pour fixer la situation de l'antique cité des Occismiens, il est à propos de remarquer que son nom moderne de Ker-Ahès et le nom de pays de Poher, donné au pays qui l'environne, sont des souvenirs de son ancien rang parmi les villes du territoire. Ahès est pour les Bretons un personnage dont la puissance magique symbolisait les merveilles de la civilisation romaine. Ils appellent encore les voies romaines *chemins d'Ahès*. Ainsi Ker-Ahès signifie la ville des Romains, la grande ville. Quant au nom de Poher, il s'écrit dans les anciens documents *Pou-Kaer*, ce qui veut dire dans la même langue le *Pays de la ville*.

On sait que l'Eglise a suivi dans ses institutions l'ordre et la hiérarchie des circonscriptions en usage dans l'empire romain, que le chef-lieu de chaque province est devenu le siége d'une métropole et chaque cité celui d'un évêché. Pourquoi Vorganium n'a-t-il pas eu aussi son évêque et sa cathédrale ? C'est qu'avant que la religion chrétienne eût fondé ses établissements dans notre pays, c'est qu'avant la chûte de la puissance romaine dans les Gaules, Vorganium ne jouissait plus de ses premières prérogatives dont l'héritage se trouvait partagé entre deux autres villes, celle d'Occismii et celle de Corisopitum.

Je commence par rappeler les origines de la première. Le *Brivates-Portus* de Ptolémée est-il la ville de Brest ? Tout ce que je dirai à ce sujet, c'est que les positions littorales de la Gaule notées par le géographe d'Alexandrie ne sont pas toujours faciles à recon-

naître. Ce qui semble mieux établi c'est que Brest est la localité qui figure sur la carte de Peutinger avec le nom de Gesocribate. Il y a beaucoup de fautes dans la manière dont sont écrits les noms de lieux cités dans ce document. Il est probable qu'il faut lire *Geso-Brivates*, plutôt que Gesocribate.

Que César ait ou non visité le golfe de Brest et son port, il est certain que ses successeurs ne tardèrent pas à apprécier l'importance de cette magnifique position maritime. La voie romaine qui conduit vers les rivages de la commune de Plouguerneau, à six lieues nord de Brest, paraît un embranchement de celle dirigée de Vorganium sur cette ville, qui est tracée sur la carte de Peutinger. Or cette voie conserve une de ses anciennes bornes miliaires qui a été plus d'une fois citée pour son inscription. On y lit le nom de l'empereur Tibère, ce qui constate que cette voie fut ouverte sous son règne. Le *Brivates portus* n'avait donc pas été négligé par les Romains ; ils en avaient pris possession avant la fin du Ier siècle ; Ptolémée ne pouvait pas l'oublier dans la géographie qu'il écrivait au siècle suivant.

J'arrive maintenant au point à éclaircir qui est de savoir où était située la ville d'Occismor. Je pars de cette donnée, admise par tout le monde, que la *civitas Occismorum* mentionnée dans la notice de l'empire, ne peut être différente de la localité nommée *Occismii* dans la notice des dignités également rédigée au commencement du Ve siècle. Il est question de cette localité dans le chapitre qui se rapporte au département militaire du général romain chargé de veiller à la défense du littoral de la Gaule contre les pirates du Nord. Or, si l'étude de ce document constate que le cantonnement qu'il marque à Occismii ne pouvait être placé que dans une position maritime, cette vérification nous servira de guide pour retrouver l'emplacement de la ville d'Occismor. C'est cette recherche que je vais aborder, en commençant par faire l'historique du *Tractus nervien et armoricain*.

Il est à présumer que, dès avant le troisième siècle de l'ère chrétienne, les contrées littorales de la Gaule avaient commencé à être infestées par les flotilles des pirates du Nord. Mais, dans la

seconde moitié de cette période, l'audace et la fréquence de ces entreprises, encore plus ressenties sur les rivages de la Grande-Bretagne que sur nos côtes, émurent le gouvernement romain. Les historiens de l'empire se sont peu étendus sur ces événements. Ils parlent moins des dévastations des pirates dans la Gaule que de leurs ravages dans la Grande-Bretagne. Toutefois on lit, dans l'abrégé de l'histoire romaine par Eutrope, que Carausius, qui se fit plus tard proclamer empereur, pendant qu'il commandait dans la Grande-Bretagne, avait commencé à se faire une haute réputation de capacité dans l'armée par la manière dont il remplit les fonctions de *dux tractus nervicani et armoricani*, alors infesté par les pirates francs et saxons, et que ce fut dans la ville de Boulogne qu'il fut investi de ces fonctions[1]. Ammien Marcellin raconte aussi que l'empereur Valentinien se rendait de Trèves à Amiens lorsqu'il apprit que la Grande-Bretagne était réduite aux dernières extrémités par les incursions de ces barbares, ce qui lui fit d'autant plus de peine, ajoute le même auteur, que les Francs et les Saxons faisaient également des descentes dans les commandements de la Gaule les plus exposés à leurs irruptions. « Ces barbares non contents de » saccager le pays y mettaient tout à feu et à sang et ils sacrifiaient » à leurs dieux une partie des captifs qu'ils y faisaient (livre 27). » Voici donc, à plus d'un siècle de distance, des témoignages non seulement de l'entreprenante activité et de la cruauté des pirates du Nord, mais aussi de l'impuissance du gouvernement romain dans ses efforts pour protéger la vie et les biens des sujets de l'empire établis sur le littoral de la Manche et de l'Océan contre les terribles ennemis qui désolaient ses frontières maritimes.

Auguste, pour ne parler que de la Gaule, avait naguère créé des zônes militaires sur les confins de l'empire les plus menacés par les attaques des peuples voisins. La rive gauloise du Rhin était gouvernée par un *dux* ou général, chargé à la fois de l'adminis-

1 Dans l'état du *tractus* auquel se réfère la notice des dignités de l'empire, cette partie du littoral n'en dépendait plus ; il ne possédait du territoire nervien que la région d'outre-Seine, c'est-à-dire Rouen et le pays voisin qui entrèrent plus tard dans la deuxième Lyonnaise.

tration du pays et du commandement des forces qui stationnaient sur toute cette ligne. Cette institution permanente servit de modèle pour le système de défense de nos rivages. On ne sait pas d'une manière précise à quelle époque fut établi le *Tractus nervicanus et armoricanus*, mais on sait qu'il est fait mention de ce district avant le règne de Constantin et nous venons de voir que la région orientale de ce département fut attribuée plus tard au *dux Belgicæ secundæ*. Il avait autorité sur le pays d'entre la Seine et la Meuse déjà au temps de Carausius, c'est-à-dire vers l'an 286.

La notice des dignités de l'empire est très succincte. Il n'y faut pas chercher les détails que contiennent nos annuaires modernes. Elle ne présente que l'état des premiers offices et des principales divisions territoriales du gouvernement. Pour ce qui regarde la dignité du général commandant le tractus maritime des Gaules, elle ne désigne que les cantonnements supérieurs occupés par ses premiers lieutenants. J'ai marqué les noms des localités de ces cantonnements qui sont les moins connus, d'après la géographie ancienne de Danville, dans la traduction qui suit du passage de la notice qui se réfère à ce district.

« L'éminent général du tractus nervien et armoricain a sous ses » ordres :

» Le tribun de la première cohorte de la nouvelle (légion) » armoricaine à Port-en-Bessin, sur le rivage saxon.

» Le tribun des soldats *caronnenses* à Blaye.

» Le préfet des soldats maures vannetais, à Vannes.

» Le préfet des soldats occismiens, à Occismium.

» Le préfet des soldats *superventi*, à Mannatias (on croit que » c'est le mot *Nannetes*, mal écrit.

» Le préfet des soldats *martenses*, à Alet (petit port qui touche » à Saint-Malo).

» Le préfet des soldats de la première (légion) *flavia*, à Cou- » tances.

» Le préfet des soldats *ursariences*, à Rouen.

» Le préfet des soldats Dalmates, à Avranches.

» Le préfet des soldats Grannonenses à Gronnono (Granville).

» Le tractus s'étend néanmoins sur cinq provinces, la première » et seconde Aquitaine, la Senonaise, la seconde et troisième » Lyonnaise.

» Le service aux ordres du même éminent général (*officium*) se » compose d'un chef pris dans les officiers attachés au maître de la » milice (*magistri militum*) lequel exerce pendant un an, d'un » chef de comptabilité de l'administration de l'infanterie, également » alternatif, d'un directeur des prisons (*commentanensis*), aussi » alternatif, d'un maître des requêtes, de plusieurs greffiers » (*exceptores*), de gardes et de sergents. »

La dignité militaire du commandant du tractus était une des plus considérables de l'armée romaine. On sait que c'est en remontant le cours de nos fleuves, la Seine, la Loire et autres, que les flotilles des pirates normands désolèrent et écrasèrent la France au IXe siècle. Il semble que les Romains eussent aussi fait l'expérience des facilités que leur ouvrait la navigation fluviale pour ravager le pays ; car les limites du tractus furent tracées de manière à faire entrer dans ce district tout le cours de la Loire, de la Seine et de la Garonne ; c'est ce qui donnait à ce commandement une si grande étendue qu'il embrassait les provinces dont les capitales étaient Bordeaux, Bourges, Sens (dont Paris n'était alors qu'une des cités), Rouen et Tours, c'est-à-dire la moitié de la Gaule.

Le savant commentateur de la notice des dignités, Guy Pancirole, évalue à neuf millle hommes environ la force totale des dix cantonnements du tractus. Il croit que chaque cantonnement ne se composait pas d'une légion tout entière. Les légions romaines n'étaient plus dans ce temps des corps d'armée de cinq à six mille hommes d'armes différentes. Le service de la cavalerie était dès lors séparé de celui de l'infanterie et rempli par des légions spéciales. Les légions de cavalerie ou d'infanterie pouvaient être alors, croit-on, de mille à deux mille soldats[1], on donnait le titre de *Præfectus* aux chefs de légion ; mais il semble attribué ici, en

1 On pourra trouver dans un travail publié par M. Morin, professeur d'histoire à la Faculté de Rennes, des observations intéressantes sur le chiffre des forces romaines cantonnées en Bretagne pour le service du tractus.

général, aux chefs de cantonnements formés de plusieurs cohortes. La notice mentionne ailleurs la légion des *Mauri Occismiaci*. C'était la seule des légions maures qui fit le service dans la Gaule ; d'où il résulte que les Maures vannetais devaient être un détachement de la même légion. Ainsi le *Præfectus maurorum Venetensium* n'était que le commandant de la garnison établie sur le territoire des Venètes. Pancirole a publié d'après un très-ancien manuscrit les figures ou emblèmes que les soldats des légions romaines portaient sur leur bouclier. Sans attacher trop d'importance à ces figures, je crois qu'on peut les regarder comme empruntées à des manuscrits de l'ère romaine. Le symbole particulier de la légion des Maures occismiens présente une allusion au service qu'elle faisait dans deux des grands cantonnements du tractus : ce sont *deux gouvernails* de navire, ce qui indiquerait que ce service était en partie maritime. Le commentateur de la notice a vu dans cette image un symbole de la puissance des deux empereurs qui se partageaient le monde romain, l'un dans l'Orient, l'autre en Occident ; mais cette explication est, ce semble, bien torturée. Celle qui se tire de leur service dans deux cités est plus naturelle et plus simple.

Dans l'organisation militaire de cette époque la masse des légions constituait des corps mobiles, quoique d'après ce que l'on sait des usages de la discipline romaine on ne leur fit pas fréquemment, comme chez nous, changer les lieux de garnison où elles venaient reprendre leurs quartiers d'hiver. Mais les corps employés à la garde des frontières, *milites limitanei* ou *riparenses*, étaient sédentaires. On les attachait au sol en leur concédant des terres du fisc, dans les régions confiées à leur garde. Non-seulement ceux qui avaient accompli leur temps de service pouvaient transmettre à leur fils, à la charge de leur succéder dans la milice, le domaine dont ils avaient joui comme soldats, mais la loi leur imposait l'obligation de remplacer leurs pères. Cette prescription est mentionnée dans une foule de textes du code théodosien. Les vides que ce mode d'hérédité ne comblait pas étaient probablement remplis par recrutement dans le pays même.

Il ne faut donc pas trop s'arrêter aux dénominations d'origine étrangère et semi-barbare de plusieurs des légions placées sous les ordres du général en chef du tractus ; d'ailleurs plusieurs de ces corps avaient été formés dans la Gaule. Tels étaient, par exemple, la nouvelle légion armoricaine, les corps des *carronenses* et des *grannonenses*. Pancirole suppose que les *carronenses* pouvaient avoir été des recrues levées dans les contrées voisines de la Garonne, les *grannonenses* auraient été levées à Granville (Grannono).

Le mode de service de ces troupes était approprié à leur destination particulière. Observer le long des rivages l'apparition des voiles germaniques, en suivre les mouvements, en signaler l'approche, donner l'éveil aux postes voisins, faire appel aux hommes de la population locale, s'avancer vers les lieux du débarquement, telle a été de tout temps la mission des troupes gardes-côtes. Mais ces mesures auraient été souvent inefficaces si les barbares, sur le point d'être atteints, avaient pu échapper à la poursuite, en passant brusquement d'une rive à l'autre. Il fallait donc entretenir des navires à cet effet ; il fallait que les corps dont il est ici question fussent mi-partie de marins. La notice des dignités de l'empire fait mention de flottes que le gouvernement romain avait sur plusieurs de nos fleuves. L'abbé Dubos pense qu'elles étaient surtout entretenues pour la défense contre les pirates. Mais l'armement du littoral eût été bien insuffisant si, à l'embouchure des fleuves et le long des grèves, les officiers attachés au tractus n'avaient pas eu à leurs ordres des vaisseaux en état de tenir la mer. Ne fallait-il pas donner la chasse à ces barbares et empêcher qu'ils fussent prendre abri, soit dans les îles soit dans les baies, pour tomber inaperçus et à l'improviste sur les contrées environnantes et y apporter les ravages et la mort? Si la notice ne parle que des flottes fluviales et des *liburnes* ou grands vaisseaux de la Méditerranée, c'est qu'elles constituaient l'objet d'un service spécial et qu'elles avaient leurs chefs particuliers. Mais il n'en est pas moins constant que les Romains avaient une marine de guerre et qu'en même temps qu'il était général d'infanterie, le *dux* du *tractus* était l'amiral du *nord* et du *ponent*.

C'est ainsi que la mission de ce *dux* a été comprise par le savant critique que je viens de nommer. « Les Romains, écrit-il, » entretenaient des vaisseaux de haut bord et des galères pour la » garde des côtes de l'Océan et de la Méditerranée et ils en » tenaient encore à l'embouchure des fleuves pour empêcher que » les pirates n'eussent fait des descentes dans des lieux où ils » n'étaient pas attendus. Les services de terre et de mer n'étaient » pas, écrit-il ailleurs, aussi séparés qu'ils le sont aujourd'hui dans » les états de la chrétienté. Il paraît seulement qu'il y avait des » officiers et des corps spécialement destinés à monter sur les » flottes et que les soldats de ces corps croyaient monter d'un grade » quand ils pouvaient passer dans les légions » (il veut parler sans doute des légions mobiles qui avaient dans l'armée un rang plus élevé que les troupes sédentaires), « mais on ne voit pas » qu'ils eussent un général particulier dépendant immédiatement » du prince autre que le *dux* qui les commandait dans les lieux » de défense auxquels ces corps étaient destinés. »

Cette digression n'est pas sans rapport avec le sujet qui m'occupe. Mais avant de rechercher l'emplacement de la *civitas Occismorum*, il est à propos de remarquer que, sauf Coutances, les autres cantonnements principaux des troupes du tractus occupent des positions maritimes. C'est Blaye, Vannes, Nantes, Alet ou Saint-Malo, et Rouen; c'est Granville et Avranches; c'est Port-en-Bessin, situé près de Bayeux sur la pleine mer. La navigation de la Sée qui passe aux pieds de la montagne sur laquelle s'élève Avranches, n'a sans doute pas une grande importance; mais ce mouillage suffisait aux navires de guerre dont on se servait en ces temps.

Quant à Coutances, qui n'est guère qu'à une lieue de la mer, si cette ville n'offrait pas l'avantage d'un port, elle fut néanmoins choisie comme l'une des places définitives du littoral parce que sa position rentrait dans les combinaisons stratégiques du tractus. Il était si important de conjurer les dangers de la piraterie qu'on ne peut pas douter que toutes les dispositions prises dans l'étendue de ce grand district militaire aient été subordonnées à ce grand objet; or cette institution existait déjà lorsque l'empereur Constance fit bâtir

une forteresse dans cette localité alors appelée Cosedia. Ces remparts construits devant l'antique *Cosedia* en ont changé le nom en celui de *Castra Constantia* qui est l'origine de celui qu'elle porte maintenant. Elle est située sur l'ancien territoire des *Unelli* dont *Crociatorum* était la ville capitale, mais l'importance qu'elle reçut alors fit perdre à Crociatorum ses prérogatives de cité. Elles furent dévolues à la ville de Coutances qui est ainsi devenue ville épiscopale dans un âge postérieur.

Je viens de retracer suffisamment les conditions normales du système de défense mis en œuvre par la création du tractus nervien et armoricain pour qu'en se reportant à la situation de Vorganium, il soit aisé de comprendre que cette ville ne pouvait devenir le chef-lieu du cantonnement du pays des Occismiens. Choisie durant l'ère gauloise comme siége des assemblées des chefs de cette peuplade, elle dut être conservée comme cité lorsque le gouvernement romain n'avait pas d'autre préoccupation que celle d'assurer la soumission des populations les plus reculées de l'Armorique. En un jour de marche la garnison de Vorganium pouvait atteindre les points les plus éloignés de son territoire. Mais lorsque la terreur des barbares venait rallier les mêmes populations aux troupes romaines pour faire tête à l'ennemi commun, les vœux des Occismiens eux-mêmes durent appeler le choix d'une localité mieux placée. Carhaix élevé sur les ruines de Vorganium se trouve en effet à quatorze lieues des rivages les moins éloignés, et avant les travaux de la canalisation moderne, cette ville n'avait aucune communication fluviale avec la mer. C'est alors que les forces qui y étaient stationnées durent être transférées à Occismii ou Occismor, qu'une tradition constante et le titre *d'évêques des Occismiens*, donné aux premiers pasteurs du pays de Léon, ne permettent pas de chercher ailleurs que dans cette région septentrionale du territoire des Occismiens.

Que si depuis la rivière de Morlaix, limite des Occismiens avec le territoire des Curiosolites, jusqu'à la pointe du cap Saint-Mahé, on parcourt toute la contrée, on ne trouve qu'une seule position qui convient aux desseins du gouvernement romain et cette position est

en même temps si admirable qu'il est impossible qu'il ne l'eût pas utilisée. L'immense rade, le golfe de Brest, formé par son détroit du *Goulet*, est en effet la clef de la navigation intérieure dans la plus grande partie du pays de Léon et de la Cornouaille. Tous les cours d'eau du vaste bassin, qui s'étend de la chaîne des montagnes d'*Arès* à celle des montagnes Noires, y ont leur embouchure par les rivières d'Aune, de la Doufine, de Daoulas et d'Élorn. Mais cette protection locale n'était qu'un des points de vue à considérer dans l'armement du littoral occismien. Le tractus embrassait la zône des côtes de la Manche et celle des côtes de l'Océan; placé au centre commun et au point d'incidence de ces deux lignes, Brest devait être le boulevard maritime des grèves qui se prolongent jusqu'à la Garonne et aux Pyrénées. L'état de la mer dans ces parages oblige les navigateurs qui doublent cette pointe à passer en vue des rivages: une flotte entretenue sur ces abords était la plus sûre digue que l'on pût opposer aux incursions des pirates cherchant à pénétrer dans l'Océan. Il ne paraît pas qu'aucun des dix cantonnements qui ont été désignés ait été la résidence spéciale du commandant du tractus; mais Brest semble en avoir dû être la position la plus importante. Je ferai remarquer dans le sens de cette observation que quoique le tractus eût cinq cantonnements sur l'Océan et autant sur la Manche, les rivages que baigne cette dernière mer devaient être par suite de leur situation géographique plus exposés aux incursions des Normands.

Il était indispensable de fortifier l'entrée du port qui abritait les vaisseaux employés soit comme flotte de croisière en pleine mer, soit comme flotte défensive dans la rade, et de mettre à couvert de toute surprise les soldats et les marins de cette place. On ne peut donc douter que Geso-Brivates ait été pourvu d'un *castrum* avant même que celui de Coutances eût été construit. Nous n'avons pas besoin du témoignage des auteurs anciens pour être assurés que les Romains y construisirent un de ces camps ou citadelles, puisque cette fortification subsiste encore en partie. Lorsqu'on a franchi la première ligne des constructions du château qui protège l'entrée du port de Brest, on se trouve en présence d'une longue courtine

dont le mur en petit appareil et tracé par des cordons en briques, se trouvait flanqué de distance en distance de tours semi-circulaires. Elle présente une assez grande longueur de front pour que l'on puisse supposer qu'elle dessine presque toute une face du plan carré du vieux castrum. Un antiquaire du pays, M. de Blois, de Morlaix, alors attaché comme capitaine de vaisseau au département maritime de Brest, avait vu, en 1816, exécuter des travaux dans cette portion de la place et avait été frappé de cette analogie avec le mode des constructions romaines : je l'avais entendu depuis s'expliquer sur ce sujet ; cette précieuse remarque ne m'avait pas frappé. Il n'en tirait lui-même aucune induction sur la situation de la ville d'Occismor ; il en concluait seulement que le port de Brest avait fixé l'attention des Romains. Il existait bien une tradition populaire de l'antique construction de ce château ; mais elle était plus propre à égarer qu'à diriger l'observation : le nom de *tour de César* que l'on donne vulgairement à une partie du château s'applique en effet à une tour bâtie évidemment à une époque avancée du moyen-âge. C'était là le seul titre connu auquel on se fût arrêté pour établir l'origine romaine de ce château. Pendant la session du Congrès de l'Association Bretonne, tenue à Brest au mois d'octobre 1855, les archéologues qu'elle y avait réunis purent étudier de plus authentiques débris de l'antiquité. En visitant le château sous la conduite de M. le colonel directeur du génie, nous fûmes stupéfaits de cette rencontre. Un rempart surmonté d'un mur de construction moderne reproduisait à mes yeux et à ceux de plusieurs confrères le même type que le curieux castrum de Jublains. Toutefois les avis furent partagés sur l'âge que l'on devait assigner à cette maçonnerie. Vous pouvez vous rappeler que notre savant confrère M. de la Borderie, qui était chargé de faire le rapport de notre excursion, l'envisageait sous l'impression de reprises faites pendant le IXe siècle aux anciens remparts de Nantes, du temps de Nominoé. Voici du reste en quels termes, rapporteur consciencieux et fidèle, il décrivait cette construction et exprimait le dissentiment qu'elle avait soulevé parmi les visiteurs :

« En examinant avec attention la grande courtine tournée vers

» la ville qui va de la tour de la Madeleine au bastion de Sourdéac,
» certains odorats archéologiques les plus fins ou les plus exercés,
» flairèrent dans cette longue muraille, à travers le réseau de
» chaux qui la recouvre, le gibier que nous quêtons, l'appareil de
» la construction romaine. Et quand nous fûmes arrivés au pied
» même du rempart, nos présomptions se changèrent en certitude.
» Nous reconnûmes dans la muraille jusqu'à la hauteur de sept à
» huit pieds, un petit appareil semi-régulier dont les assises se trou-
» vent divisées par trois cordons de brique placés à des intervalles
» égaux. Seulement ces cordons de brique sont interrompus sur
» quelques points, et l'appareil, je l'ai dit, n'a pas cette régularité
» si parfaite qui caractérise les constructions dont l'origine romaine
» est incontestable. Les assises, il est vrai, sont de même hauteur;
» mais les pierres qui les composent, au lieu d'être échantillonnées
» et de même longueur présentent presque partout une rugosité
» désagréable et des dimensions très-différentes. De là deux senti-
» ments parmi nos confrères; ceux-ci, dans la courtine en question
» voient une œuvre de l'époque gallo-romaine, du IIIe ou IVe siècle
» de Jésus-Christ; quelques autres admettent qu'une forteresse
» importante défendait ce point dès l'époque de la domination
» romaine; mais rebutés par la rusticité de la maçonnerie, ils pen-
» sent que la forteresse romaine dut tomber en ruines après la
» chute de l'Empire et que les invasions des pirates Normands, aux
» IXe et Xe siècles, contraignirent les Bretons alors maîtres du pays
» de la relever en se servant des matériaux romains alors répandus
» sur le sol, en imitant même, mais d'un style grossier, cette ma-
» çonnerie romaine si parfaite dont on a encore sous les yeux de
» nombreux débris et qu'enfin, c'est le résultat de cette réparation
» qui se voit encore dans la partie inférieure de la muraille dont
» je parle en ce moment. Entre ces deux opinions, votre rapporteur,
» Messieurs, poursuivait M. de la Borderie, n'a pas le droit de
» choisir, puisque tout son devoir est de rapporter. Mais dans
» l'une comme dans l'autre il reste *établi que le château de Brest*
» *contient des débris visibles et étendus d'une construction gallo-*
» *romaine* plus ou moins ancienne, plus ou moins pure. Ainsi les

» antiquaires, en assurant l'existence de pareils vestiges dans le » château de Brest, ne se trompaient pas. Seulement ils avaient vu » le romain où il n'est pas et ne l'avaient pas vu où il est. » (Procès-verbaux du Congrès de Brest, p. 242.)

Les tours semi-circulaires dont j'ai parlé sont à l'état de ruine ; mais je les tiens pour suffisamment indiquées par les débris rudimentaires qui les accusent aux points de lacune des cordons de brique, lesquels points de lacune sont symétriquement espacés. Sous le rapport de la question que j'agite ici, le dissentiment dont je viens de rappeler l'objet par cette citation ne peut être d'aucun intérêt. J'ajoute même que l'opinion de nos confrères, qui attachaient plus d'importance que nous à la régularité de l'appareil[1], serait au fond plus concordante que la nôtre avec la tradition de la ruine de Brest par les Normands.

On fut donc unanime pour reconnaître que Brest possédait des restes d'une enceinte de ville ou de castrum de l'ère gallo-romaine. Or en rapprochant ce fait des observations qui précèdent on ne peut hésiter à admettre que ces débris sont ceux des remparts d'Occismor et que là était le cantonnement du *præfectus Maurorum Occismiacorum* stationné à *Occismium*.

Comment parmi les controverses le nom de cette fameuse cité ne fut-il pas prononcé? C'est que la longue incertitude de son emplacement qui décourageait la recherche de sa position était accrue par la découverte récente de ruines romaines, faite à Kerillien, dans la commune de Plounéventer, dont un docte antiquaire avait rendu compte en les signalant comme les débris d'Occismor. Je ne sais si parmi les archéologues réunis pour le Congrès de Brest, il y en avait alors plusieurs qui les eussent visitées.

Je reprends le sujet de nos recherches. Nous venons de constater à Brest les restes d'un rempart construit par les Romains. Mais faut-il en conclure que, parce que Occismium était un camp il ne

1 La régularité de l'appareil tient souvent tellement à la nature des matériaux qu'il ne faut pas être difficile sur ce point quand on rencontre dans l'ensemble du travail les caractères de l'époque romaine.

fut pas le siége d'une cité ? J'ai parlé précédemment du Castrum Constancia qui de camp était devenu cité. On pourrait rappeler bien d'autres exemples de pareilles transformations et ajoutons que toute localité sur laquelle s'établissait un camp tendait par cela même à devenir une ville à laquelle, suivant les convenances de l'administration romaine, pouvait s'attacher le titre de cité. Mais ce qui distinguait essentiellement une cité d'un camp ou d'une simple agglomération urbaine, c'est que la cité était le siége des magistrats du pays qui d'après le droit commun étaient les fonctionnaires du municipe. Dans la plupart des cités, l'enceinte renfermait aussi les édifices à l'usage public de la région, tels que le marché ou le temple, tandis que l'espace du camp était réservé au service militaire ; toutefois ce n'était là qu'une différence secondaire.

Or il est à propos de rappeler ici que, jusqu'au règne de l'empereur Dioclétien, le gouvernement des provinces était exclusivement militaire. L'administration judiciaire, civile et financière se trouvait aux mains des officiers de l'armée. Dioclétien voyait dans cette concentration de toute la puissance un péril bien justifié par les nombreuses entreprises formées dans les provinces pour proclamer des usurpateurs de l'Empire. Ce fut lui qui partagea l'autorité entre les magistrats civils et les généraux et distingua par une division bien tranchée le domaine de la jurisdiction civile du domaine de l'autorité militaire. Ainsi jusqu'à cette époque les officiers commandant les garnisons étaient les délégués chargés de l'exercice de la jurisdiction locale. Cet usage était si fréquent que le nom de *tribunal* que nous donnons aux édifices dans lesquels on rend la justice nous rappelle encore le siége sur lequel les tribuns exerçaient la jurisdiction dans les cités des provinces romaines.

A. DE BLOIS.

(La fin au prochain numéro.)

EMMA.*

Trois jours après, le comte et Emma quittèrent Paris. La jeune fille aurait dû abandonner sans regret cette ville bruyante qui avait si bien réalisé ses vagues pressentiments, mais l'avenir semblait l'effrayer de plus en plus et le plaisir de revoir sa mère n'était pas lui-même sans mélange.

Mme Renaud, prévenue par la lettre de M. de Gressac, avait fait une partie de la route pour revoir plus tôt son enfant. L'expression inaccoutumée de ce jeune et frais visage la frappa, mais elle n'osa interroger Emma, et quand elle la vit paisiblement endormie, elle la quitta avec un soupir et vint retrouver le comte qui l'attendait au salon.

Paul était assis au coin du feu, le coude posé sur une table, la tête appuyée sur sa main et il avait les yeux fixés sur la flamme vacillante du foyer, qui s'éteignait lentement. Il se leva lorsque Mme Renaud entra, alla au devant d'elle, et, l'ayant fait asseoir, resta quelques instants en silence, comme si le courage lui manquait pour parler; enfin il fit un effort sur lui-même et dit d'une voix altérée :

— Ma sœur, j'ai eu tort de vous ôter votre Emma. Rien ne peut remplacer une mère auprès de sa fille. Je vous la ramène. Gardez-la, vous êtes plus capable que moi de diriger cette chère existence,

* Voir la livraison de Janvier 1863, pp. 15-29, et celle de février, pp. 106-119.

je le reconnais et je vous remets les pouvoirs que vous m'avez cédés.

— Et vous, que deviendrez-vous? demanda Mme Renaud avec étonnement.

— Moi? oh! que cela ne vous inquiète pas. Je quitterai probablement la France pour quelques années, et j'irai chercher la fatigue, sinon la distraction des voyages.

— Mais que signifie tout cela? reprit Mme Renaud avec anxiété. Votre lettre me disait ce que vous venez de me répéter, que vous pensiez à me rendre Emma; mais elle ne m'expliquait rien et Emma ne semble pas connaître votre projet, quoiqu'elle le pressente peut-être. Que s'est-il passé? d'où vient ce changement? Parlez, mon frère, j'ai le droit de tout savoir.

M. de Gressac hésita un instant avant de répondre.

— Eh bien! ma sœur, dit-il enfin, puisque vous exigez l'aveu de ma faiblesse, vous l'aurez sans réserve. Mon cœur n'est pas mort, comme je le croyais. La passion qui l'avait brûlé, desséché, flétri, ressemblait à l'amour, comme le poison qui tue ressemble à l'eau qui désaltère. J'en connais la différence à présent; et celle qui m'a fait comprendre la pure et douce affection où seule on peut trouver le bonheur, c'est Emma,..... Emma que j'ai séparée à jamais de moi par une barrière infranchissable.

— Quoi! vous l'aimez! dit Mme Renaud en joignant les mains avec angoisse.

— Si je l'aime! s'écria le comte, ah! nous avons été aveugles tous deux! Vous ne connaissiez donc pas, vous, sa mère, cette grâce indéfinissable qui est en elle, ce charme de l'âme, cette finesse d'esprit, cette douce puissance qui lui soumet ce qui l'entoure et qui fait aimer le joug adorable qu'on s'impose. Vous n'avez donc jamais remarqué son charmant visage, où se révèle la pureté de son âme; ses yeux avec leur regard confiant, qui caresse et qui parle; ce sourire fin et doux qui joue sur ses lèvres, enfin ce qui la rend belle et charmante entre toutes les femmes. Comment vouliez-vous que je ne l'aimasse pas?

— Mais vous me disiez?...

— Eh! j'étais insensé! Je vous dis que j'avais cru aimer une femme qui m'avait torturé pendant les plus belles années de ma jeunesse, qui avait épuisé mon âme, qui m'avait abreuvé d'amertumes. J'étais jaloux et je croyais aimer. J'étais malheureux de ses dédains et je m'imaginais que sa tendresse m'aurait rendu heureux; j'étais sous l'empire de son pouvoir despotique et je donnais à ma faiblesse l'excuse de l'amour. Quand je revins à moi après son éclatante trahison, mon cœur, habitué à ne sentir la vie que dans la souffrance, se crut mort parce qu'il se trouvait tranquille. Emma l'a ranimé; j'ai entrevu l'avenir que j'aurais pu avoir, je l'ai aimée.....

Le comte s'interrompit brusquement; puis il ajouta avec un triste sourire : Et, vous le voyez bien, ma sœur, il me faut attendre loin d'elle que la neige de l'âge, en tombant sur ma tête, m'ait donné un calme désormais moins trompeur.

Mme Renaud avait écouté le comte avec une surprise qui touchait presque à l'effroi. Quand il cessa de parler, elle lui posa la main sur le bras, et se penchant vers lui, elle dit d'une voix agitée :

— Emma le sait-elle?

— Ah! que me demandez-vous là? répondit Paul avec un mouvement d'indignation. Je suis un insensé peut-être, mais je ne suis pas un infâme. Vous seule connaissez mon secret. J'aurais préféré mourir que de le lui laisser soupçonner.

— Mais qu'a-t-elle donc alors? Pourquoi est-elle devenue triste, rêveuse? Vous aime-t-elle aussi?

— Ah! vous me torturez, s'écria le comte avec angoisse, vous me présentez sans pitié une pensée que je n'ose regarder en face de peur de devenir fou de remords et peut-être de joie. Mais non, non, c'est impossible..... elle ne m'aime pas..... elle ne peut pas m'aimer..... elle reprendra vite auprès de vous sa gaieté d'autrefois, elle sera heureuse.... Je ne la reverrai plus.

— Mais que pensera-t-elle de votre départ si subit?

— Vous trouverez une raison à lui donner, des affaires urgentes.... un caprice.... que sais-je? mais je ne puis la revoir, c'est impossible; ma sœur, vous penserez à moi, n'est-ce pas? Vous lui parlerez de

moi quelquefois. Je puis réclamer une part dans ses affections. Et vous m'écrirez. Vous me direz ce qu'elle fait, ce qu'elle pense, que son esprit est tranquille, son cœur joyeux. Vous fixerez son sort, et si je triomphe de moi-même, je pourrai peut-être alors revenir près de vous.

Le comte s'était levé; il tendit une main à Mme Renaud et passa l'autre sur son front moite et pâle.

— Tout est prêt pour mon départ, ajouta-t-il. Je vais me rendre au château de Gressac. Vous m'y écrirez, n'est-ce pas? Je n'en partirai qu'après avoir reçu votre lettre. Alors vous pourrez vous rendre à Gressac, vous y établir, vivre là, à Paris, où vous voudrez. Ma fortune appartient à Emma, vous en disposerez avec elle. Adieu, ne méprisez pas trop ma faiblesse, ma faute a été de m'exposer à un péril auquel tous auraient succombé à ma place.

M. de Gressac serra encore une fois la main de sa sœur; puis il sortit du salon, descendit l'escalier et se jeta dans la voiture qui l'attendait à la porte de l'hôtel.

Mme Renaud retourna près de sa fille, entendit le bruit des roues et regarda Emma en tremblant de la voir s'éveiller; mais le sommeil de la pauvre enfant resta profond et paisible.

En apprenant le lendemain matin le départ du comte, Emma eut un regard d'angoisse profonde qui trahit complétement la douleur cachée au fond de son âme. Cependant elle ne se plaignit pas, se contenta de pleurer en silence et consentit, sans faire d'observation, aux arrangements pris par Mme Renaud. Dès le jour même, elles partirent pour Mortagne. Emma répondait avec douceur aux caresses de sa mère, mais lorsque, vers le soir, elles descendirent à la porte de la petite maisonnette, la jeune fille ne put s'empêcher de dire avec amertume :

— J'ai été bien heureuse ici! oh! ma mère, pourquoi ne m'y avez-vous pas gardée?

Ce léger reproche tomba sur le cœur de Mme Renaud, et ses remords se ranimèrent avec plus de force en sentant chaque jour l'impuissance de ses efforts pour rendre à sa fille la paix et le bonheur. Elle avait espéré que dans le lieu où son enfance s'était

écoulée si heureuse un reflet du passé luirait encore sur Emma, et elle avait éloigné avec un soin naïf tout ce qui pouvait rappeler les jours qui venaient de finir. Les oiseaux, les fleurs, le vieux clavecin, les livres, le chapeau de paille et la simple robe de toile, la vieille servante suppléant avec sa tendresse un peu gauche au service élégant du château de Gressac, et les repas sans apprêts, les promenades du soir qui faisaient autrefois la joie de la jeune fille, tout ce qui lui avait plu, tout ce qu'elle avait aimé, l'entourait de nouveau comme si un doux réveil fût tardivement venu interrompre un songe émouvant. Mais les traces profondes laissées dans l'âme d'Emma défiaient ces simples et tendres soins. L'enfance était finie pour elle et les passions de la jeunesse ont besoin d'être entièrement apaisées avant que l'esprit ébranlé puisse accueillir les plaisirs monotones qu'il a pu goûter autrefois. Le calme même de sa vie extérieure était maintenant un danger pour elle, car il ne pénétrait pas jusqu'à son cœur et tout ce qu'elle voyait lui semblait triste et décoloré.

Elle revenait un soir, avec sa mère, d'une courte promenade lorsque, en entrant dans la cour, elles aperçurent assise sur le banc qui entourait le vieil ormeau, une femme qui semblait les attendre : celle-ci se leva à leur approche et une exclamation involontaire échappa à Emma en reconnaissant, en dépit d'une mise un peu différente, les beaux yeux noirs, les traits réguliers et la taille légère de la chanteuse dont le souvenir lié à de puissantes et secrètes émotions hantait souvent sa mémoire. — L'inconnue, frappée sans doute d'une même pensée, parut hésiter; puis un singulier sourire passa sur ses lèvres et elle s'avança vers Mme Renaud en lui demandant d'un ton assez assuré un instant d'entretien.

En proie à un trouble extraordinaire Mme Renaud pria Emma de s'éloigner, puis sans quitter des yeux l'étrangère, elle la fit asseoir en face d'elle, comme si elle ne pouvait se rassasier de sa vue.

— Madame, dit la jeune femme, n'avez-vous pas dans l'année 180. déposé à l'hospice de la ville de *** un enfant que vous en avez retiré quatre ans plus tard?

Madame Renaud fit un signe affirmatif sans avoir la force de parler.

— Eh bien! Madame, il y a eu erreur dans la restitution qu'on vous a faite. Je puis le prouver et je viens réclamer mes droits, car c'est moi qui suis votre fille.

Madame Renaud restait plongée dans une sorte de stupeur; la figure de celle qui lui parlait ainsi l'impressionnait encore plus que ses paroles; tout à coup elle saisit sa main, l'entraîna rapidement vers la maison et jusque dans le cabinet où se trouvait le portrait de Renaud de Gressac; et là, contempla alternativement pendant quelques instants ces deux visages qui offraient en effet une grande ressemblance; puis elle serra sur son cœur en fondant en larmes la jeune femme surprise. Celle-ci se dégagea doucement et se retirant avec un sourire ironique, elle dit d'un ton un peu sec :

— Pardonnez-moi, madame (je devrais dire ma mère), si je ne réponds pas à la tendresse que vous me témoignez si inopinément. Je n'ai pas été accoutumée, comme vous le pouvez penser, à de pareilles caresses, et pendant qu'une autre les recevait à ma place, je ne savais guère que maudire celle qui m'avait mise au monde pour m'abandonner ensuite à toutes les souffrances que j'endurais.

Ces paroles frappèrent Mme Renaud comme une lame froide et aiguë; elle remarqua alors pour la première fois l'air dur et les rides précoces qui gâtaient les beaux traits de l'inconnue. S'efforçant de se maîtriser, elle commença d'une voix tremblante à l'interroger.

Mais celle-ci répondit sans hésiter à toutes les questions. Elle avait jusqu'alors porté le nom de Louise Hamelot; elle était sortie de l'hospice des enfants trouvés sans qu'aucun indice direct ni indirect lui fût venu de la part de ses parents. Elle avait fait bien des métiers pour vivre et n'avait vécu que misérablement. Enfin un caprice, ou une chance nouvelle dans sa destinée, lui avait fait prendre le parti de se marier et elle avait dû aller chercher les papiers nécessaires à l'hospice d'où elle était sortie. Alors s'était dévoilée l'erreur commise autrefois à son préjudice; tous les actes qui constataient sa naissance étaient en règle. Elle pouvait, comme elle le disait, faire valoir ses droits devant tous les tribunaux. Elle était bien l'enfant déposé par Mme Renaud, adopté récemment par

le comte de Gressac, quoiqu'une autre eût joui jusqu'à présent des avantages qu'elle aurait dû posséder.

Mme Renaud, attérée, inclina sa tête repentante devant cette jeune fille, victime et juge de sa faute. Elle voyait maintenant dans toute leur étendue les conséquences amères de cette erreur qui avait mis dans ses bras l'enfant d'une étrangère, pendant que le sien, balloté par toutes les vagues de la vie, souillé par le contact des vicieux, se traînait douloureusement sans secours dans les rudes chemins du monde. Hélas! sur ces traits charmants, dont la ressemblance si grande avec son époux avait eu pour un instant le pouvoir de bannir toute autre pensée, la mère désespérée apercevait les traces laissées par une semblable existence, et dans cette âpre hardiesse devinait l'habitude d'une lutte sans ménagements ni trève contre le sort et la société. Louise s'imposait brutalement et ne demandait rien à la justice ou à l'affection; car elle ne semblait pas croire que ces sentiments pussent exister. La malheureuse mère qui eût voulu du moins porter seule l'expiation de honte et de peine due à sa faute, implora d'abord vainement son pardon, sans être arrêtée par l'œil sec et le dédain qui accueillaient ses paroles.

Pourtant, et en dépit d'elle-même, la glace qui entourait le cœur de Louise sembla se fondre peu à peu. Surprise de se voir adresser de si douces paroles, de rencontrer la bienveillance où, dans sa triste expérience, elle avait cru trouver l'injustice et le mépris, des instincts secrets longtemps étouffés se réveillèrent en elle et répondirent sourdement au noble repentir de Mme Renaud.

— Ne vous accusez pas avec tant d'amertume, Madame..... ma mère..., dit-elle avec une nuance de tristesse, vous ne savez pas à qui vous parlez; ce n'est pas à moi qu'il convient d'être impitoyable.

Ce fut d'un air pensif qu'elle écouta le récit des événements qui avaient précédé sa naissance et amené son abandon; quand Mme Renaud eut fini de parler elle se leva et reprit avec froideur :

— Je vous remercie, je comprends maintenant bien des choses que je ne pouvais m'expliquer, et j'espère pouvoir plus tard

prendre pour vous les sentiments que mon devoir m'impose ; je vous en veux moins qu'avant de vous avoir vue, et, après tout, en ne me repoussant pas aujourd'hui, vous réparez en grande partie vos torts envers moi. Mais je suis fatiguée, j'ai fait une longue route à pied, ajouta-t-elle montrant ses souliers poudreux et souriant amèrement, c'est ma façon ordinaire de voyager. Me ferez-vous donner un lit ici, ou dois-je aller coucher à l'auberge du village?

Mme Renaud se leva en soupirant et la conduisit dans une petite chambre où elle la laissa seule après en avoir reçu un froid bonsoir. Cependant lorsque sa mère fut sortie, malgré la fatigue dont elle se plaignait, elle resta longtemps assise sur son lit, les bras croisés, les sourcils froncés, plongée dans de profondes réflexions.

Le lendemain matin, lorsque Mme Renaud ouvrit sa fenêtre après quelques heures d'un pénible sommeil, elle aperçut avec étonnement Emma et Louise qui se promenaient dans le jardin. Chose étrange à dire, le changement terrible qui s'opérait dans la position de la pauvre Emma n'avait encore préoccupé que bien faiblement Mme Renaud, et pendant qu'elle regardait marcher ensemble les deux jeunes filles qu'un cruel hasard semblait avoir jetées sur le chemin l'une de l'autre, comme pour s'arracher alternativement leur lot de bonheur, pendant qu'elle comparait leur beauté si différente et tout ce que l'élégance de l'éducation d'une part, et de l'autre le hardi développement des facultés naturelles, avaient fait naître d'oppositions et de charmes, soit remords, soit tendresse instinctive, elle se sentait entraînée vers celle qu'elle avait vue la veille pour la première fois, qui était arrivée le reproche dans les yeux, la menace à la bouche. Elle eût tout donné pour pénétrer dans ce cœur muré, pour amener sur ces lèvres le sourire affectueux qui lui rappelait une autre image, pour obtenir enfin la permission de baiser ce front si semblable à celui de son époux, et tout en croyant céder à cet instinct mystérieux qu'on appelle la voix du sang, elle revenait sans s'en apercevoir à cette passion toute puissante qui avait dominé sa vie entière et causé ses malheurs et ses fautes.

Préoccupée de ces idées, elle descendit lentement, s'avança vers

les jeunes filles, qui semblaient causer avec animation, et se demanda avec surprise ce qu'elles pouvaient se dire. La veille encore elle eût éloigné Emma de la société suspecte de la chanteuse ; maintenant elle pensait avec une envieuse douleur à cette délicate innocence, à cette fleur de pureté, qu'elle avait comme abritées sous son aile pendant que sa propre fille était exposée à tous les dangers, et lorsqu'Emma s'avança avec son doux salut ordinaire, elle hésita un instant et jeta sur Louise un regard interrogateur.

Celle-ci s'empressa de prendre la parole.

— Le hasard m'a une fois rapprochée de Mlle de Gressac, dit-elle en appuyant sur le nom, et elle a bien voulu se souvenir de moi, mais je lui ai dit, Madame, que vous vous chargeriez de lui faire connaître les motifs de ma présence ici.

Mme Renaud tendit la main à Louise avec un regard suppliant et essaya de l'attirer vers elle pour l'embrasser aussi. Celle-ci résista doucement et se contenta de poser ses lèvres sur la main qu'elle tenait dans les siennes.

Toutes trois rentrèrent alors dans la petite maison. Mme Renaud et Louise sentaient qu'il était impossible de garder Emma dans l'ignorance de l'événement qui venait bouleverser son existence, et cependant, au moment de lui apprendre qu'elle était seule au monde, que toutes les affections qui l'avaient entourée jusqu'alors allaient lui être enlevées, elles reculaient devant le coup cruel qu'il fallait lui porter. Mme Renaud la fit asseoir, pendant que Louise, placée à quelques pas, contemplait cette scène d'un air sombre, et lui dit d'une voix émue :

— Ma pauvre Emma, j'ai à te révéler de tristes et étranges choses ; as-tu assez de courage pour les entendre ?

Emma pâlit ; elle interrogea Mme Renaud d'un regard plein d'angoisse, et murmura en tremblant :

— M. de Gressac ?

— Non, il ne s'agit pas de lui, répondit promptement Mme Renaud devinant la jeune fille, il s'agit de toi seule, mon enfant.

Emma soupira comme si elle se sentait soulagée d'un grand poids et ce fut avec un tranquille sourire qu'elle reprit.

— Qu'y a-t-il donc, *maman*, parlez, j'espère que j'aurai du courage.

— L'enfant que j'avais abandonné dans une nuit de douleur suprême, continua Mme Renaud avec effort et en détournant les yeux, n'est pas celui qu'on m'a rendu quatre ans plus tard, Emma. Il y a eu erreur alors, cette erreur vient d'être constatée.

Un instant de silence succéda à ces paroles. Emma tremblait, ses joues étaient redevenues pâles, elle regardait avec trouble Mme Renaud et avec incertitude Louise dont elle comprenait vaguement l'intérêt direct à ce qui se passait.

— Mais, dit-elle, je ne sais si je vous comprends bien, *maman*, et ce doux nom sortit de ses lèvres avec une inflexion plus tendre encore quoiqu'elle hésitât à le prononcer. N'est-ce pas moi qui vous ai été remise quand vous avez réclamé votre fille?

Mme Renaud fit un signe affirmatif.

— Et vous dites qu'il y a eu erreur, qu'on vient de s'en assurer?... c'est donc une autre que moi que vous auriez dû ramener avec vous?

Mme Renaud ne put encore répondre que par un geste silencieux.

— Je ne suis donc pas votre fille? continua la pauvre enfant, s'interrompant de temps à autre, comme si elle espérait qu'elle se trompait et qu'un mot de celles qui l'écoutaient viendrait l'arrêter dans la cruelle peinture qu'elle faisait tout haut à mesure que sa position réelle se déroulait à son esprit. Je ne suis rien pour vous... Je n'ai pas de mère... pas d'amis .. pas de nom. . Et lui... le comte de Gressac, je ne suis rien pour lui non plus... son affection, la vôtre m'ont été données par erreur... je n'y ai plus aucun droit.... elles vont m'être retirées.... et je resterai seule...., seule au monde... sans mère, sans protecteur, sans espérance! Oh! pourquoi pas sans vie!

Et l'infortunée se renversant sur son siège, couvrit sa figure de ses mains et pleura amèrement.

Mme Renaud sentit à cette vue se réveiller dans toute leur force les sentiments qui pendant tant d'années avaient rempli son cœur. Elle s'étonna d'avoir pu les oublier un instant. Louise elle-même

était attendrie par la douleur sans plaintes de celle en qui elle avait cru trouver une rivale hardie et résistante. Ses grands yeux humides perdaient leur regard défiant, et une ou deux fois elle fit un mouvement comme pour se joindre à Mme Renaud qui essayait de calmer le désespoir d'Emma.

Elle l'appelait la fille de son cœur, son enfant adoptif et chéri à qui rien ne pouvait ravir son amour maternel, son appui, sa protection. Elle la serrait contre son sein et Emma penchait sa tête sur l'épaule de Mme Renaud comme elle le faisait d'ordinaire ; elle ne repoussait pas ses caresses, elle la remerciait tout bas de ses consolantes paroles, mais elle pleurait toujours.

Enfin, au bout de quelques minutes, elle se dégagea doucement et tourna vers Louise son visage encore couvert de larmes.

— Me trompai-je ? dit-elle. Etes-vous celle qui doit prendre ma place et à qui j'ai si longtemps volé l'affection d'une mère ?

— Oui, répondit Louise avec une grande et visible émotion, c'est moi qui suis la fille de Mme Renaud de Gressac.

— Venez donc, continua Emma avec simplicité et en allant lui prendre la main, il est juste que vous soyez heureuse à votre tour.

Louise n'osa résister, Emma la conduisit près de Mme Renaud qui lui jeta les bras autour du cou et couvrit son visage de baisers passionnés. Cette fois Louise se sentit vaincue, un long sanglot lui échappa, elle se laissa glisser aux pieds de sa mère. Emma les contempla quelques instants, puis, avec un sourd gémissement, quitta en courant le salon et alla se renfermer dans sa chambre.

Louise n'était point pervertie ; il y avait en elle de nobles instincts qui avaient survécu aux souillures d'une vie vagabonde et oisive. Réunie à des compagnons pour la plupart vils et grossiers, jetée pour ainsi dire en dehors de la société, qui ne lui offrait ni protection ni famille, et à laquelle elle ne devait que la chétive nourriture de son enfance et l'avare éducation de sa première jeunesse, elle ne s'était crue liée par aucune loi et n'avait jamais eu pour frein que les murmures de sa conscience et le dégoût instinctif qu'elle éprouvait pour tout ce qui était ignoble. Mais sa nature

ardente en l'élevant au-dessus de la classe avec laquelle elle se trouvait confondue, avait développé en elle un sentiment secret de dignité qui la faisait souffrir de sa position et de ses souvenirs. Rien n'avait pu engourdir ou émousser ce sens caché du bien et du mal qu'elle portait au fond de son cœur comme une source de douleurs, mais aussi comme une chance de réhabilitation. Elle était cependant parvenue à le dissimuler et à se faire un système apparent de pensées et de conduite en harmonie avec celui des gens qui l'entouraient. Elle était arrivée à Mortagne sous une impression de sourde rancune, l'imagination exaltée par son changement de situation et ses espérances d'avenir, la tête montée par les suppositions auxquelles elle s'était livrée sur le caractère de Mme Renaud, d'Emma, et sur la réception qui l'attendait probablement au milieu de cette maison qu'elle allait bouleverser. Peu à peu, le profond repentir de Mme Renaud, son humiliation volontaire, plus tard la grâce simple d'Emma, cet esprit délicat et charmant, ce chagrin résigné, ces regrets qui dédaignaient de s'arrêter sur les avantages matériels qui avaient d'abord paru seuls désirables à Louise, tout cela avait modifié ses idées. Elle était capable de comprendre et d'apprécier ce qu'elle voyait. Emma surtout l'attirait tout en lui faisant éprouver une bizarre jalousie. Il existait autour de cette enfant une auréole d'innocence et de grâce dont Louise ne pouvait s'emparer en même temps que de ses autres biens, et à mesure qu'elle la comprenait davantage, elle admirait avec plus d'entraînement cette âme pure dont l'amour même ne gâtait pas l'angélique naïveté.

Mme Renaud avait écrit au comte de Gressac pour lui annoncer l'événement qui changeait d'une manière si inattendue la position d'Emma et la sienne; mais les jours passaient et la réponse du comte n'arrivait pas. Évidemment Paul n'était plus au château de Gressac, et il devenait impossible de calculer l'époque où il recevrait les nouvelles qu'elle lui avait transmises. Cependant quels que fussent les sentiments divers qui les agitaient, Emma, Louise et sa mère attendaient avec une égale anxiété la fin d'une situation si douloureuse. Elles avaient besoin de chercher à connaître leur

sort à venir, d'accepter leur destinée ou de tâcher de la modifier, enfin de ne plus s'agiter au milieu d'un inconnu qui les effrayait. Emma peut-être souffrait moins de cette incertitude que ses deux compagnes. Pour elle, ce qui devait suivre était la séparation, l'oubli, peut-être même l'abandon!

Elles étaient un soir réunies dans le petit salon de Mme Renaud. Celle-ci travaillait à l'aiguille avec cette régularité monotone que donne l'habitude; Emma, placée près d'elle, tenait aussi une broderie qui lui servait de prétexte pour rester absorbée dans ses pensées; Louise, accoudée sur la fenêtre, regardait le paysage qui se déployait devant elle.

L'air était doux et frais, et le calme de la nuit permettait de distinguer, à travers le murmure des cascades, les moindres bruits qui troublaient le silence de la campagne. L'eau vive et murmurante étincelait sous les rayons de la lune qui semblait verser sur elle des gerbes de fils d'or et d'argent. De grandes ombres, projetées par les peupliers de la rive, coupaient par endroits ces nappes de diamants, et les coteaux, enveloppés de vapeurs humides, prenaient des formes indécises. Louise goûtait un plaisir nouveau à regarder cette belle nature. Elle n'avait guère vécu que dans les villes, et la gracieuse beauté de la campagne semblait calmer son âme en la rafraîchissant. Tout à coup elle se pencha à la fenêtre. Elle avait cru entendre le roulement d'une voiture; il en passait rarement à cette heure dans la ville de Mortagne, et la pensée de l'arrivée du comte frappa son esprit. Le murmure des cascades étouffait encore le bruit éloigné, mais peu à peu on l'entendit se rapprocher, devenir plus distinct.

Louise se rapprocha d'Emma qui, pâle et tremblante, avait fait deux pas pour sortir; elle la fit doucement asseoir, et son visage animé se tourna vers la porte. Mme Renaud émue s'avançait en chancelant de ce côté, lorsque le comte entra. La noble et belle figure de M. de Gressac portait une expression de bonheur mêlé d'anxiété; il prit la main de Mme Renaud et lui dit d'une voix agitée :

— Pardonnez-moi, ma sœur, d'arriver si tard, si inopinément.

Votre lettre m'a été envoyée hors de France, je suis revenu aussitôt sur mes pas ; mais j'ai dû d'abord me rendre à Paris, constater la vérité de ce qui vous avait été dit, la faire reconnaître par d'autres. Tout est vrai, ma sœur, vous avez retrouvé la fille qui avait été soustraite à votre tendresse, et.... la voilà, sans doute. Il s'avança vers Louise, après avoir interrogé du regard Mme Renaud. Mademoiselle, dit-il, vous êtes ma nièce, la fille de mon frère, la légitime héritière de sa fortune que j'ai cherché à vous assurer légalement par l'adoption qu'on m'a autorisé à faire. Je suis heureux de vous rendre vos biens dont je ne me suis jamais regardé que comme dépositaire. Mais, vous, continua-t-il en se tournant vers Emma et en parlant d'une voix plus émue, vous, pour qui je ne suis plus rien, vous à qui je ne puis plus offrir l'affection que j'avais cru pouvoir éprouver, oh! dites, voulez-vous en accepter une autre, mille fois plus tendre, plus ardente et presque aussi pure? Ce cœur que vous avez ranimé, cette vie que vous m'avez rendue, voulez-vous les recevoir? voulez-vous être tout pour moi? et puis-je croire qu'une espérance folle, autrefois coupable, va se réaliser? Emma, voulez-vous, pouvez-vous m'aimer? Parlez, répondez, consentez-vous à être ma femme?

Emma avait détourné son visage pâle au moment où Paul s'était adressé à elle, un tremblement convulsif l'agitait tout entière; mais lorsqu'il cessa de parler, elle se pencha vers lui, posa une de ses mains dans les siennes, et le tendre sourire qui brilla au milieu de ses larmes, vint enfin dévoiler sans réticence le secret que M. de Gressac n'avait jamais jusqu'alors osé lire dans le cœur transparent de la jeune fille.

Un mois après, le mariage du comte de Gressac et d'Emma fut célébré dans une petite chapelle, à peu de distance de Mortagne. Louise, sa mère et les témoins indispensables y assistaient seuls. En sortant de l'église le comte et la comtesse montèrent dans la berline qui les attendait, toute chargée, pour les conduire en Italie. Mme Renaud et Louise échangèrent avec eux des adieux pleins d'affection, des vœux de bonheur, et, arrêtées à la porte de l'église, elles suivirent des yeux, tant qu'elles purent l'apercevoir, la voiture

à la portière de laquelle s'agitait un mouchoir blanc. Puis lorsqu'elles l'eurent perdue de vue, elles reprirent en silence le chemin de leur petite maison.

— Ma mère, dit enfin Louise en serrant doucement le bras de Mme Renaud, Emma est heureuse, elle le mérite, vous en avez fait une bonne et charmante enfant; mais votre rôle n'est pas fini. Que ferez-vous de moi, ma pauvre mère? Vous avez mon cœur à guérir, mon esprit à redresser, mon âme à éclairer. Vous sentez-vous le courage d'entreprendre cette tâche?

— Le courage ne me manquera jamais, répondit Mme Renaud, quand il s'agira de toi. J'en aurais plus encore, si je pouvais espérer qu'un jour, aussi, tu seras heureuse.

— Heureuse! je le serai peut-être! mais pas comme elle, reprit Louise en désignant d'un geste la route qu'Emma avait suivie.

— Pourquoi? demanda Mme Renaud avec inquiétude.

— Parce que je ne lui ressemble en rien, hélas! Le monde ne me pardonnerait pas ce que j'ai été, et, moi-même, je ne saurais l'oublier. Il me faut un bonheur qui soit au-dessus des mépris et qui puisse exister malgré mes souvenirs. Voyez, ma mère, pouvez-m'en donner un de cette nature?

Mme Renaud s'arrêta. Elle regarda sa fille avec hésitation, puis elle leva les yeux vers le ciel et les tourna ensuite du côté de la petite chapelle qu'on apercevait encore dans le lointain.

— C'est là, dit-elle à voix basse, que j'ai rencontré le calme dans le repentir et la résignation dans la douleur.

Les beaux yeux de Louise suivaient lentement les mouvements de sa mère, et une expression triste et rêveuse était empreinte sur ses nobles traits.

— Oui, dit-elle en reprenant sa marche, je crois que là seulement se trouve la paix pour mon cœur troublé.

Bien des années se sont écoulées déjà depuis ce moment et Louise semble posséder le talisman consolateur qu'elle cherchait. Elle n'a jamais quitté la petite maisonnette de Mortagne. Elle y vit encore. Ses années, au lieu de diminuer sa beauté, ont effacé les flétrissures que les souffrances de sa jeunesse avaient

imprimées à son visage. Une expression de douce sérénité tempère maintenant l'ardent éclat de ses yeux, et le sourire qui joue sur ses lèvres détend l'arc dédaigneux et fier de sa bouche.

Elle entoure sa mère d'affection et de soins ; elle est respectée dans le pays ; les pauvres la connaissent et la bénissent. Elle porte dignement le nom de Gressac et elle fait un utile usage de la fortune qui lui appartenait légitimement et que le comte lui a remise. Si une pareille vie ne lave pas devant les hommes les souillures d'une jeunesse plus malheureuse que coupable, elle les efface du moins devant Dieu ; et c'est là désormais le seul but et la seule espérance de Louise.

JULES D'HERBAUGES.

MONTFAUCON-SUR-MOINE.

Origine de Montfaucon. — Un massacre en 1794. — La Paix de Montfaucon. — Comment Travot apprit la bataille de Waterloo. — Angélique des Melliers et Marceau.

A l'ouest du département de Maine-et-Loire, sur les bords charmants de la Moine, s'élève, au penchant d'un coteau exposé au midi, la pittoresque petite ville de Montfaucon, fondée au XIIe siècle par Foulques-Nerra, duc d'Anjou. Si l'on en croit une légende, comme Foulques-Nerra choisissait l'emplacement d'un château qu'il voulait faire construire en ce lieu, il aperçut sur un chêne un faucon qui y faisait son nid. En voyant cet oiseau échappé du manoir de Clisson, le duc dit : « J'ai trouvé un nom à mon nouveau château, il s'appellera le Mont-du-Faucon. » Telle aurait été l'origine du nom de Montfaucon. Un fragment de la chronique de Saint-Florent donne quelques renseignements sur la fondation de Montfaucon. Le duc Foulques, dit la chronique, étant du côté de Thouars, fit bâtir un château, dans un lieu qui dépendait de Saint-Florent, et qu'on appelait Montfaucon, à cause d'un nid de

faucon. Douze moines de Saint-Macaire, aidés d'ouvriers du pays, achevèrent cet édifice.

Je dois faire ici une observation, c'est que le bourg de Saint-Macaire, beaucoup plus ancien que Montfaucon, s'appela *Espevan*, jusqu'au moment où saint Macaire, dont il a conservé le nom, bâtit en ce lieu un monastère. Le même saint fonda un autre monastère à Roussay [1] qui s'appelait alors *Gortiacum*.

Vers la fin du VIIIe siècle, un grand personnage nommé Polierne, possédait ces deux couvents, qu'il donna à Saint-Florent et à son monastère du Mont-Glonne.

Les douze moines, établis à Montfaucon, en furent chassés par Vital, neveu de Giraud, abbé de Saint-Florent, dont il était le procureur. Vital ne respirant que rapines, dit la chronique, fit conduire par une escorte de soldats son butin au Mont-Glonne. Il le reçut en promettant une équitable réparation, mais comme un fourbe poursuivant son entreprise, il chassa de nouveau deux moines envoyés par l'abbé Frédéric.

Giraud était abbé de Saint-Florent de 1014 à 1022. Frédéric lui succéda.

Ainsi, d'après la chronique de Saint-Florent, des moines ont été les premiers habitants de Montfaucon, et ce sont ces pionniers de la civilisation qui achevèrent le château près duquel vinrent se grouper d'autres habitations. Lorsque Foulques-Nerra plaça comme une sentinelle avancée cette forteresse sur les frontières de son duché, du côté de la Bretagne, le pays était alors couvert de forêts, au milieu desquelles les druides avaient élevé, à une époque inconnue, de curieux monuments, dont plusieurs sont encore existant près de Montfaucon. Sur les lieux mêmes où se bâtit la ville, il y avait trois tombelles gauloises, dont deux ont été détruites dans le dernier siècle. Une de ces grosses buttes de terre s'appelait la *Motte-Rétive*, parce qu'elle avait probablement été, en temps de guerre, le théâtre d'une lutte acharnée. Celle qui existe encore se nomme la *Motte des fiefs anciens*. C'est sur cette tom-

1 Saint-Macaire et Roussay font partie du canton de Montfaucon.

belle que Foulques-Nerra avait bâti son château, qui consistait en une grosse tour, dans laquelle les vassaux venaient rendre foi et hommage. Il ne reste aucun vestige de cette tour, pas plus que d'un autre château bâti au midi de l'église Saint-Jacques. Ces fortifications furent détruites pendant les guerres de religion. La ville, sous laquelle on trouve encore de nombreux souterrains allant en tous sens, avait une double enceinte de fossés. Dans un de ces souterrains on a trouvé le squelette d'un homme qui y était mort, retenu par une chaîne scellée dans un mur de soutenement. Sous l'une des tombelles détruites, on pouvait enore visiter, il y a quelques années, deux vastes caveaux taillés dans le roc. Aujourd'hui, pour y pénétrer, il faudrait déblayer l'ouverture qui s'est obstruée. Pendant la Révolution, les habitants de Montfaucon cachèrent en ce lieu un grand nombre d'objets, qu'ils purent ainsi soustraire au pillage et à l'incendie, mais non à l'humidité, qui détruisit tous les tissus. Ces souterrains creusés dans le sol granitique à une époque fort reculée, ne furent pas seulement construits dans un but stratégique; je crois qu'en certaines occasions, les populations s'y cachaient, pour se dérober aux mauvais traitements et aux coups mortels que leur réservaient de cruels ennemis.

Avant la Révolution, Montfaucon possédait trois églises et autant de paroisses : Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Jacques, qui était l'église du prieuré. Ces édifices, assez vastes et bien construits, étaient tous dans le style roman, ce qui indiquait que leur origine avait eu la même date que celle de la ville. Malheureusement, sous le premier Empire, l'église de Notre-Dame fut démolie et celle de Saint-Jean mutilée. Saint-Jacques, la moins belle des trois, qui a aussi subi de déplorables transformations, sert aujourd'hui au culte. Cette église, d'après une tradition, eut beaucoup à souffrir, pendant les guerres de religion, d'une attaque des huguenots contre Montfaucon. L'artillerie des réformés, dit-on, fit alors une large brèche au mur du côté nord, ce qui occasionna l'écroulement de la voûte.

Autour de l'église Saint-Jean, d'antiques tombeaux ont été

découverts. L'un de ces monuments funéraires, que j'ai vu ouvrir, avait été recouvert jadis par les fondations du vieux clocher de l'église, les maçons d'alors l'ayant probablement pris pour un rocher, comme ceux qui le découvrirent il y a une vingtaine d'années. En effet, il était facile de s'y méprendre, parce qu'une énorme pierre de granit avait été placée sur cette tombe, composée d'un bloc de maçonnerie. Sous cette pierre, parfaitement liée par du ciment, se trouvait le squelette d'un homme grand et fortement constitué, ayant derrière la tête un pot rempli à moitié par du charbon. Ce vase, que je possède, n'a point d'anse et sa panse noircie atteste qu'on en avait fait usage avant de le placer en ce lieu. La maçonnerie de cette tombe avait intérieurement la forme du cadavre qui y avait été déposé. Le squelette, dont toutes les parties apparurent bien conservées, ne tarda pas, sous l'action de l'air, à tomber complétement en poussière.

Un tombeau plus curieux encore a été découvert, depuis la Révolution, non loin de l'église Saint-Jacques, dans le jardin de l'ancienne cure du prieuré. En ce lieu avait été enterré un guerrier avec ses armes et son cheval. Malheureusement, les objets trouvés dans cette tombe n'ont pas été recueillis, et pourtant, m'a dit un témoin, l'armure, quoique rongée par la rouille, aurait pu être conservée.

Chacune des trois églises dont je viens de parler avait près d'elle son cimetière. Un quatrième, qui sert aujourd'hui à la commune, s'appelle le cimetière des Sept-Frères, parce que, au centre, près du pied d'une vieille croix de pierre, sont sept tombes en granit sans inscriptions, dans lesquelles reposent, à ce qu'on assure, depuis bien des siècles, les cendres de sept frères.

J'ai fait sans succès de nombreuses recherches au sujet de ces sept frères. Tout ce que j'ai pu découvrir de positif, c'est qu'ils créèrent à Montfaucon une société de bienfaisance, ayant pour but de distribuer des secours aux malheureux. Jusqu'à la Révolution, les membres de cette association se réunissaient, certains jours de l'année, pour administrer les revenus affectés par les sept frères à leur œuvre charitable, dans un grand bâtiment construit

pour cet usage et s'appelant encore *la Frérie*. On prétend que les sept frères allèrent en Terre-Sainte, où ils figurèrent parmi les croisés. Ils avaient une sœur appelée Catherine, qui donna son nom à l'école des garçons fondée par elle.

Trois gros villages, ne faisant pas partie de Montfaucon, joignent cette petite ville : au nord-est, Saint-Gilles, qui, avant 1789, possédait une église paroissiale; au nord, Bourg-Hardy, et au midi, le Pont-de-Moine, où se trouve l'ancien logis de la famille des Melliers. Près de cette habitation, on a trouvé, sous des décombres, il y a quelques années, deux belles haches celtiques[1]. Il en est qui croient que ces haches servaient aux guerriers gaulois dans les batailles; c'est une erreur. Les haches en pierre n'étaient employées que par les sacrificateurs, qui ne pouvaient, sans souiller les victimes, les immoler avec du fer, ce métal étant réputé impur. Au reste, les Gaulois connaissaient le fer, dont ils se fabriquaient des armes; la lourde épée de Brennus en est une preuve incontestable.

On a trouvé à Montfaucon des monnaies gauloises et romaines, ces dernières en moins grande quantité.

Montfaucon, aujourd'hui chef-lieu de canton, était, avant la Révolution, chef-lieu d'une baronnie, avec haute, moyenne et basse justice. A une petite distance de la ville, sur la commune de Montigné, il y avait des fourches où l'on pendait les criminels de la châtellenie. Le carrefour où se trouvait ce gibet, s'appelle encore *les Justices*.

La châtellenie de Montfaucon fut possédée par Jean de Bourbon, comte de la Marche, qui la vendit en 1380 au connétable Olivier de Clisson, ce qui fut ratifié à Paris, au mois d'octobre de la même année, par Louis Ier, duc d'Anjou. Plus tard le connétable, ayant fondé un chapitre de chanoines à Clisson[2], donna à ce chapitre,

1 On a trouvé à Montfaucon et dans les environs, beaucoup de haches celtiques. Dernièrement, un antiquaire en a recueilli une très-remarquable par sa grande dimension. Cette hache doit figurer dans les collections d'antiquités gauloises du château de Saint Germain-en-Laye.

2 Les chanoines de Clisson conservèrent les avantages qui leur avaient été faits par le connétable jusqu'à la Révolution. A cette époque, le dernier doyen du chapitre se nommait Gaborieu; c'était un grand oncle de Mgr Baudry, évêque actuel de Périgueux.

par acte du 5 février 1406, toute sa terre et châtellenie de Montfaucon.

Pour le temporel, Montfaucon était de l'élection d'Angers ; pour le spirituel, du diocèse de Nantes.

La ville a un hôpital, auquel ont droit ses habitants, ceux du Bourg-Hardy, de Saint-Gilles et du Pont-de-Moine. Cet hôpital fut fondé en 1812, par un riche propriétaire de Montfaucon, nommé M. Macé. On installa alors les malades dans une maison appartenant à la commune, appelée la Pocheterie. Placée au pied de la tombelle sur laquelle Foulques-Nerra bâtit son château, cette vieille habitation avait été anciennement une maladrerie. De nouveaux bâtiments ont remplacé, il y a une vingtaine d'années, l'édifice destiné dans le principe aux lépreux. On ajouta aux revenus de l'hospice, nouvellement fondé, les rentes du bureau de charité qui avait été créé depuis la Révolution, avec le produit d'une partie des dons faits aux pauvres de Montfaucon par les sept frères.

Outre ses marchés de bestiaux, qui malheureusement depuis quelques années ont perdu beaucoup de leur importance, Montfaucon a, le 22 septembre, une belle foire champêtre qui dure trois jours. On l'appelle foire de la Saint-Maurice, parce qu'elle doit son origine à un pèlerinage qui se faisait autrefois en ce lieu, à une chapelle dédiée au chef de la légion thébaine. Cette chapelle, dont il ne reste plus rien, était bâtie sur le champ de foire du Pont-de-Moine.

Montfaucon, qui avait été très-maltraité pendant les guerres de religion, eut à subir durant le règne de la Terreur le pillage, l'incendie, les massacres, en un mot, toutes les horreurs que traînait à sa suite une épouvantable guerre civile.

D'abord la Nation, ayant besoin d'argent, avait fait enlever toutes les cloches des églises pour les transformer en monnaie. La grosse cloche de l'église Saint-Jacques fut seule épargnée parce qu'elle servait de timbre à l'horloge de la ville. Pendant la guerre, cette considération n'aurait point empêché les soldats républicains de la briser, mais ils ne purent monter dans le

clocher, dont l'échelle, par une sage précaution des habitants, avait été détruite.

Pour se conformer à la loi du 10 septembre 1792, les officiers municipaux de la ville de Montfaucon furent obligés de remettre au district de Cholet des objets servant au culte, dont on va voir la liste dans la reconnaissance suivante, au bas de laquelle figure le nom du marquis de Beauveau, procureur syndic du district [1].

« Les administrateurs du directoire du district de Cholet reconnaissent que les officiers municipaux de la ville de Montfaucon leur ont remis, conformément à la loi du 10 septembre dernier, toute l'argenterie qui s'est trouvée dans leur église paroissiale, inventaire préalable fait, de laquelle argenterie le détail suit :

» Une croix d'argent, deux chopineaux avec leur bassin, une navette accompagnée de sa *cuillière* et enfin un *ensensoir*. Pourquoi *ils leur avons* délivré la présente reconnaissance, qui leur servira de décharge des objets cy dessus *mensionnés*. Fait en directoire à Cholet le trente un octobre mil sept *cents* quatre-vingt-douze, l'an Ier de la République française.

G. MAUGARS.
BEAUVEAU, procureur-syndic. »

En énumérant cette argenterie, parmi laquelle ne figurait aucun vase sacré, les membres du district de Cholet durent penser, non sans raison, qu'en cette circonstance la République était frustrée.

Maintenant, je vais raconter avec toute la sincérité d'un historien impartial, l'horrible massacre qui eut lieu à Montfaucon au mois de janvier 1794.

Un soir, sur les neuf heures et demie le général Cordelier, venant de Gesté, arriva à Montfaucon par le Bourg-Hardy avec un corps de cavalerie que des fantassins suivaient à une petite dis-

1 Le marquis de Beauveau, qui devait plus tard commander les républicains, quand les Vendéens vinrent pour la première fois attaquer Cholet en 1793, il fut tué ce jour-là par un biscaïen.

tance. Pour ne point faire de bruit et mieux surprendre les habitants endormis, les cavaliers avaient enveloppé les pieds de leurs chevaux avec du linge pillé à Gesté, où ils avaient tout massacré. En ce moment, il n'y avait guère à Montfaucon que des femmes et des enfants, les hommes pour le plus grand nombre étant à combattre dans les rangs de l'armée vendéenne. Tout à coup, au milieu de l'obscurité, le silence de la nuit est troublé par l'ébranlement des portes et les voix menaçantes des républicains, qui ordonnent impérieusement d'ouvrir à l'instant.

— Que le bon Dieu nous protége ! ce sont les Bleus !..... murmurent en s'éveillant des mères et des jeunes filles tremblantes d'effroi.

Alors avant d'ouvrir, on s'empresse de faire prendre la fuite aux quelques hommes endormis dans les maisons, car personne n'ignore que ces proscrits, traqués comme des animaux malfaisants, vont être égorgés sans merci, s'ils sont découverts. Bientôt toutes les habitations sont envahies par les républicains qui, après avoir fait main basse sur les comestibles et pillé les caves, se mettent à manger et à boire avec excès. Les fumées du vin produisent chez un grand nombre une ivresse bien redoutable en pareille circonstance. Enfin, quand le jour est sur le point de succéder à cette nuit d'orgie, un roulement de tambour se fait entendre. A ce signal, convenu d'avance, les soldats font sortir des maisons toutes les femmes et tous les enfants, sans exception.

— Où nous conduisez-vous ? demandent aux Bleus ces pauvres victimes, ignorant encore qu'on les mène au supplice.

— A quelques pas d'ici, répondent les soldats avec un sourire de mauvais augure.

— Mais, citoyens, que veut-on faire de nous? demandent des mères effrayées, en pressant sur leur sein, avec un sinistre pressentiment, des enfants qui ne cessent de crier : — Maman, allons nous-en !... ces soldats font peur !...

Hélas ! les pauvres mères aussi ont bien peur, mais comment échapper à ces hommes armés, dont les regards féroces et l'attitude menaçante les glacent de terreur ?

Chose monstrueuse ! pour ne point attirer par des détonations l'attention des soldats vendéens, les sicaires de Cordelier devaient, de sang-froid, tout tuer à coups de sabres et de baïonnettes. Il était défendu d'assommer avec les crosses, parce que cette manière de se servir des fusils les endommageait trop. Grâce à ce lâche raffinement de cruauté, les Bleus avaient pu, la veille, tout massacrer à Gesté, sans que le bruit s'en fût encore répandu aux environs.

Quand les Bleus ont réuni toutes leurs victimes sur la place située au centre de Montfaucon, ils les partagent en groupes, qu'ils écartent les uns des autres, puis, sans être émus par les cris déchirants des enfants, les lamentations et les prières des mères, ils se mettent à égorger, plaçant au fur et à mesure les cadavres les uns sur les autres, ce qui forme de hideux trophées qu'en argot révolutionnaire ils appellent *des montagnes patriotiques*.

Pendant cette épouvantable boucherie, une jeune femme, tenant son enfant dans ses bras, prend la fuite. Elle est bientôt atteinte par un des assassins avec lequel elle engage une lutte désespérée. Ce spectacle attire l'attention de quelques bourreaux qui observent avec intérêt les énergiques efforts que fait cette infortunée pour disputer à la mort ce qu'elle a de plus cher au monde.

— Laisse-la aller ! crie un soldat fatigué d'égorger.

— Non, non, répond une voix féroce, il faut tuer cette *louve* et son *louveteau*.

A peine ces paroles sont-elles prononcées, que l'enfant a le corps traversé par une baïonnette, qui perce en même temps le vaillant cœur de sa mère. Alors le monstre qui vient de frapper ces deux victimes, se glorifiant d'un si beau coup, se promène au milieu de ses camarades, en portant le cadavre de l'enfant au bout de sa baïonnette.

Une jeune fille est plus heureuse. Poursuivie par un soldat qui veut lui ravir l'honneur avant de lui donner la mort, elle se défend victorieusement et réussit à se sauver.

Le massacre étant terminé, les Bleus pillent de nouveau, puis, après avoir incendié les maisons, ils s'éloignent de Montfaucon en

emmenant toute la population de Pont-de-Moine, qu'ils égorgent à une demi-lieue de là, dans un endroit nommé les Tierreaux.

Bientôt les habitants, qui ont pu se cacher aux environs de la ville, reviennent pour disputer à l'incendie quelques débris de leur fortune et éteindre le feu, si c'est possible.

Je renonce à peindre de quel désespoir et de quelle horreur leur âme fut saisie quand ils virent ces monceaux de cadavres, qu'éclairaient alors les pâles rayons d'un soleil d'hiver, et la lueur rougeâtre de l'incendie qui dévorait leurs demeures.

En remuant les morts pour les reconnaître, deux petites filles, qui étaient sœurs, furent trouvées sous les cadavres, respirant encore. L'une avait à la gorge une horrible blessure, par laquelle sortait tout ce qu'on voulait lui faire avaler. L'autre avait un poignet tranché. Soignées par un chirurgien de la ville, ces deux enfants guérirent. Celle qui avait eu la main abattue d'un coup de sabre vit encore à Montfaucon, où on l'appelle, à cause de cela, la *Manchotte*.

Après avoir raconté cette scène de carnage, je suis heureux de pouvoir soulager l'âme attristée du lecteur, en lui citant quelques traits d'humanité, qui prouvent que les officiers et les soldats de Cordelier n'étaient pas tous des assassins.

Quelques instants avant que le fatal roulement de tambour se fasse entendre, un jeune officier avertit une dame du danger qui la menace ; puis, comme il n'y a pas de temps à perdre, lui-même l'aide à sortir de la ville avec ses enfants.

Un médecin, qui ignorait l'arrivée des Bleus, sort de chez lui avant le jour. Tout à coup une sentinelle l'arrête :

— Où vas-tu, citoyen ?

— Voir un malade.

— Dans une heure ton malade n'aura plus besoin de tes soins.

— Pourquoi donc ?

— Parce que nous allons tout exterminer à Montfaucon.... Tiens, hâte-toi de fuir dans la campagne et ne va pas du côté du midi, c'est par là que nous devons continuer notre marche....

— Merci, citoyen, je te dois la vie ! dit le médecin tout ému.

— Ah ! sacrebleu ! reprend le soldat, je voudrais bien que toute la population de Montfaucon pût m'en dire autant.....

Pendant cette même nuit, dans une maison où plusieurs dames se trouvent environnées de soldats occupés à s'enivrer, un officier s'approche de la plus âgée, puis la tirant à l'écart :

— Madame, lui dit-il tout bas, hâtez-vous de prévenir vos sœurs qu'à la pointe du jour, ces soldats, aidés de leurs camarades, doivent recommencer ici ce qu'ils ont fait à Gesté....

— Mais qu'ont-ils fait à Gesté ? demande la dame effrayée.

— Comment, aucun brigand n'est encore venu vous l'apprendre ?

— Non, citoyen, veuillez me raconter cette nouvelle.

— Eh bien, ils ont tout massacré !

— Oh ! ciel ! nous sommes perdues !....

— Non, calmez-vous, je puis encore vous sauver.

En effet, quelques instants après, cet officier fait sortir ses protégées de Montfaucon dont toutes les issues sont gardées par des sentinelles.

— Dites-nous votre nom pour que nous le bénissions, demandent alors les fugitives, obligées de s'éloigner promptement de leur libérateur.

— Peu importe, répond celui-ci, que vous sachiez comment je m'appelle ; dites seulement aux brigands, quand vous les retrouverez, qu'il n'y a pas que des assassins dans l'armée républicaine.

Quelques personnos encore, ayant été prévenues par des soldats, purent échapper aux égorgeurs, qui, ce jour-là, immolèrent à Montfaucon plus de trois cents victimes.

Maintenant je vais raconter comment fut signé à Montfaucon, entre les royalistes et les républicains, le traité de paix du 28 janvier 1800.

Les historiens des guerres de la Vendée parlent de ce fait sans donner aucun détail important. Cependant ce n'est pas une chose indifférente de savoir comment l'adroit et ambitieux abbé Bernier fut amené à réunir à Montfaucon les officiers supérieurs de la Vendée, et comment, par son influence, il réussit à leur faire signer la paix, malgré une vive opposition.

M. Barré, l'habile négociateur de ce traité, ayant fait un rapport exact de ce remarquable événement, je vais lui emprunter les pages intéressantes qu'il a écrites sur ce sujet. Mais auparavant, il faut que je fasse connaître M. Barré, dont le nom n'est même pas cité par les historiens Beauchamp et Crétineau-Joly.

M. Barré, né à Chartres, d'une honorable famille, avait fait de fortes études [1]. Il était très-spirituel et doué d'un tact sûr pour juger les hommes et apprécier jusqu'à quel point leur influence pouvait avoir de l'action sur la marche des événements politiques. A ces qualités, si précieuses pour un diplomate, M. Barré en joignait d'autres propres à lui gagner les cœurs : il était bon et

1 Dans mon enfance, j'ai connu particulièrement M. Barré ; mon père et lui étaient liés d'amitié. M. Barré, poète très-érudit, a traduit en vers français les satires de Juvénal. Il se maria deux fois en Anjou, avec deux Vendéennes ; sa première femme était veuve de M. Briaudeau de Chemillé, que les Vendéens, nouvellement insurgés, envoyèrent en parlementaire aux Républicains de Cholet, quand ils vinrent attaquer cette ville pour la première fois, en 1793. La seconde s'appelait Mlle Boulloy; elle vit encore et habite le bourg de Saint-Christophe-des-Bois, où elle est la providence des pauvres. A l'âge de neuf ans, Mlle Boulloy passa la Loire avec l'armée vendéenne. Blessée à la déroute du Mans et laissée pour morte dans un fossé, elle eut à endurer pendant quelques temps toutes sortes de misères, jusqu'au moment où elle fut recueillie par une estimable famille de Chateaubriant. Son frère et une sœur, dont elle avait été séparée en sortant du Mans, furent, après la bataille de Savenay, pris par les Républicains, emmenés à Rennes et guillotinés. Dernièrement, Mme Barré me racontait, entre autres anecdotes intéressantes, qu'elle avait passé la Loire dans le bateau qui transportait sur l'autre rive le marquis de Bonchamps. Le général, blessé mortellement à la bataille de Cholet, était assis dans un fauteuil. Comme elle pleurait en entrant dans le bateau, M. de Bonchamps dégagea une de ses mains de dessous le manteau qui l'enveloppait, puis, la lui tendant, il chercha à la consoler par quelques douces paroles. Le bateau approchait de la rive droite, lorsque des Républicains, délivrés à Saint-Florent, grâce à M. de Bonchamps, commencèrent à tirer sur les Vendéens avec quelques canons, que ceux ci n'avaient pu emmener.

— Général ! dirent alors avec véhémence des officiers royalistes indignés d'un pareil procédé, vous le voyez, ceux qu'on aurait dû mitrailler tirent maintenant sur nous ! ..

— Messieurs, répondit avec calme et d'une voix mourante le héros vendéen, on ne doit jamais se repentir du bien qu'on a fait !...

Peu de temps après, M. de Bonchamps rendait à Dieu son âme magnanime.

J'ai cité cette anecdote, parce qu'elle prouve, par un témoignage bien authentique, l'erreur de quelques écrivains qui affirment que les Républicains mis en liberté à Saint-Florent ne tirèrent pas un coup de canon sur les Vendéens, au moment où ceux-ci achevaient de passer la Loire.

généreux. Quand, sous le Consulat, il fut nommé sous-préfet de Beaupreau, tout était à organiser dans cet arrondissement couvert de ruines. En remplissant ces nouvelles fonctions, M. Barré se montra administrateur habile, et de plus toujours disposé à rendre service aux habitants du pays. J'en pourrais citer qui lui durent alors de pouvoir recouvrer leur fortune mise sous le sequestre, d'autres qui, sans lui, eussent été perpétuellement en butte aux tracasseries de la police, si redoutable à cette époque.

Je termine cette digression, pour laisser M. Barré raconter lui-même comment fut signé le traité de paix de Montfaucon.

CHARLES THENAISIE.

(La fin au prochain numéro.)

—

III.

—

EUGÉNIE DE GUÉRIN.*

—

En parlant de Maurice de Guérin, je n'ai rien dit de sa sœur Eugénie, qui cependant n'a pas moins de droits que lui, par le talent et par le cœur, au plus vif et au plus sympathique intérêt. Eugénie de Guérin fut comme l'ange gardien de Maurice sur la terre, et quand Maurice fut mort, la pensée de ce *frère de la tombe*[1] absorba ses jours. — *Mon âme vit dans un cercueil*[2], écrivait-elle... puis, s'adressant à celui qu'elle avait perdu : — « J'ai besoin d'être seule, non *pas* seule, *avec Dieu et toi;* je me trouve isolée au milieu de tous. *O solitude vivante! que tu seras longue!*[3] »

Cette solitude fut moins longue qu'elle ne devait l'être, et Eugénie tarda peu à aller rejoindre ce frère ou plutôt ce *fils de son cœur*[4], comme elle l'appelait, auquel elle avait dit si souvent :

* *Journal et Lettres*, publiés par G.-S. Trébutien, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Caen. — Paris, Didier, quai des Augustins, 35.

1 *Eugénie de Guérin*, p. 290.

2 *Id.*, p. 290.

3 *Id.*, p. 281.

4 *Id.*, p. 278.

« Je n'aime pas pour ce monde, ce n'est pas la peine ; c'est le ciel le lieu de l'amour [1]. »

C'était pour sa sœur que Maurice de Guérin avait écrit son journal, ce confident intime, cet ami de toutes les heures, cette *âme vivante, patiente, charitable* [2], dans le sein de laquelle il aimait à épancher sa vie. Loin du Languedoc, dans les bois ou sur les grèves de la Bretagne, au nombre des plus chères images qui lui revenaient à la pensée, était toujours celle de cette sœur *au front pâle et doux* [3]. — « Ma chère Eugénie, lui écrivait-il, je voudrais avoir quelque expression pour rendre le plaisir que m'ont fait tes vers et ta lettre. Oh ! que tu en sais bien plus avec ce que t'inspirent la nature et ton *génie heureux et facile* que moi avec tout mon grec et mon latin ! Mais si *le ciel m'a refusé les talents dont il t'a comblée*, je crois qu'il nous a donné deux âmes semblables [4]. » Et un autre jour : — « *Oh ! si j'étais toi !* tout moi que je suis, j'ose quelquefois donner carrière à ma pensée, je la laisse courir çà et là sous la forme qui lui plaît ; Dieu sait où elle va parfois et sous quel accoutrement ; mais peu importe, je serai content pourvu que je puisse ainsi t'attirer dans la carrière [5]. »

Il est facile d'imaginer ce que devait être le *génie heureux* qui inspirait une telle admiration à Maurice. Cette admiration était d'autant plus sentie que jamais frère et sœur ne furent plus *jumeaux d'intelligence*, ainsi qu'on se plaisait à le leur dire [6]. Maurice s'en rendait très-bien compte, nous venons de le voir, et Eugénie exprimait la même pensée par un mot charmant : — « Lui et moi, c'étaient deux yeux du même front [7]. »

Eugénie de Guérin naquit en 1806, dans le castel patrimonial du

1 *Eugénie de Guérin*, p. 296. — Je regrette que M. Trébutien, l'éditeur si intelligent et si dévoué de Maurice et d'Eugénie, n'ait pas précisé dans sa notice l'époque et les circonstances de la mort de cette dernière. Il nous semble qu'Eugénie de Guérin dut mourir en 1848, c'est-à-dire neuf ans après Maurice.

2 *Maurice de Guérin*, p. 77.

3 *Id.*, p. 412.

4 *Id.*, p. 138.

5 *Id.*, p. 148.

6 *Eugénie de Guérin*, p. 340.

7 *Id.*, p 462.

Cayla, près de Gaillac, au département du Tarn. Une fille et deux fils naquirent après elle. La naissance de l'un d'eux, de Maurice, lui revenait longtemps après comme l'un de ses premiers et plus doux souvenirs; mais alors ce souvenir était *tout mouillé de larmes :* — « J'ai vu son cercueil dans la même chambre, à la même place, où, toute petite, je me souviens d'avoir vu son berceau, quand on m'amena de Gaillac, où j'étais, pour son baptême. Ce baptême fut pompeux, plein de fêtes, plus qu'aucune autre de nous marqué de distinction. Je jouai beaucoup, et je repartis le lendemain, aimant fort ce petit enfant qui venait de naître [1]. »

Eugénie avait alors cinq ans. A treize ans, elle perdit sa mère, et l'anniversaire de cette mort était, chaque année, marquée par ses prières et par ses regrets : — « Mon âme s'en va toute aujourd'hui du ciel sur une tombe, écrivait-elle le 2 avril 1835, car il y a seize ans que ma mère mourut... Ce triste anniversaire est consacré au deuil et à la prière. Je l'ai passé devant Dieu en regrets et en espérances. Tout en pleurant, je lève les yeux et vois le ciel où ma mère est heureuse sans doute, car elle a tant souffert ! Sa maladie fut longue et son âme patiente. Je ne me souviens pas qu'il lui soit échappé une plainte, qu'elle ait crié tant soit peu sous la douleur qui la déchirait; *nulle chrétienne n'a mieux souffert.* On voyait qu'elle l'avait appris devant la croix... jamais son visage ne perdit sa sérénité, et jusque dans son agonie, *elle semblait penser à une fête.* Cela m'étonnait, moi qui la voyais tant souffrir, moi qui pleurais au moindre mal et qui ne savais pas ce que c'est que la résignation dans les peines. Aussi, quand on me disait qu'elle s'en allait mourir, je la regardais, et son air content me faisait croire qu'elle ne mourrait point. Elle mourut cependant le 2 avril, à minuit, à l'heure où je m'étais endormie au pied de son lit ; sa douce mort ne m'éveilla pas : jamais âme ne sortit plus tranquillement de ce monde. Ce fut mon père... Mon Dieu ! j'entends le prêtre ; je vois des cierges allumés, une figure pâle, en pleurs ; je fus emmenée dans une autre chambre [2]. »

1 *Eugénie de Guérin*, p. 280.
2 *Id*, p. 53.

Quel tableau ! Cette mère, cette *chrétienne* qui, malgré la souffrance et comme les martyrs sur le chevalet, semble *penser à une fête !* cette enfant qui dort tranquillement au pied du lit de la mourante, parce qu'elle ne peut croire qu'on sourit à la mort ; et ce réveil, ce père en larmes, cette figure pâle, ce prêtre, ces cierges ! c'est mieux qu'un tableau, c'est le cœur dans toute la spontanéité de ses émotions.

Le premier mouvement de la jeune orpheline fut de chercher une autre mère sur laquelle elle pût compter toujours. — « Je me plais à me souvenir que, quand je perdis ma mère, j'allai, comme sainte Thérèse, me jeter aux pieds de la Sainte Vierge et la prier de me prendre pour sa fille. Ce fut devant la chapelle du Rosaire, dans l'église de Saint-Pierre, à Gaillac. J'avais treize ans [1]. »

Sa pensée même alla plus loin. L'idée de se consacrer à Dieu lui traversa l'esprit, mais sans s'y arrêter, tant il lui semblait impossible d'abandonner son père. — « Pauvre père, disait-elle ; je ne me suis jamais crue au monde que pour son bonheur. Dieu le sait, et que je lui ai consacré ma vie. Jamais l'idée de le quitter ne m'est venue que pour aller au couvent. Encore cette pensée me quitte-t-elle, tant je sens impossible de m'arracher d'ici [2]. Une fille doit être si douce à son père ! *Nous leur devons être à peu près ce que les anges sont à Dieu* [3]. »

Cette pensée touchante lui revenait sans cesse. Son père entrait-il dans sa *chambrette ?* déposait-il un baiser sur son front ? — « Comment, se disait-elle aussitôt, laisser ces tendres pères [4] ! » — Parmi les souvenirs qu'elle note, je remarque celui-ci, à la date du 5 novembre 1840 : — « Posé mon front sur les mains de mon père posées sur ses genoux, ô le doux oreiller ! *Tout mon cœur s'était porté à ma tête* dans ce repos, pour en jouir. Mon père est bon d'une bonté tendre, ardente et, pour ainsi dire, *amoureuse, comme*

1 *Eugénie de Guérin*, p. 89.
2 *Id.*, p. 161.
3 *Id.*, p. 120.
4 *Id.*, p. 171.

on dit de la bonté divine dont les pères tiennent, et il se fait aimer avec abandon [1]. »

La résolution d'Eugénie fut donc prise sans effort. Elle s'imposa le devoir de remplacer sa mère près de tous, père, frères, sœur; de faire, en un mot, comme elle le disait, *je ne sais quoi de bon, de doux, d'utile de sa vie* [2]. Le foyer du Cayla était depuis longtemps pour elle et devint plus encore un véritable *foyer d'affection* où rien ne lui manquait, tandis que tout lui manquait ailleurs. Ce n'était, à coup sûr cependant, ni la richesse de la demeure, ni même l'aisance de la vie qui l'y attachaient : — « Qui vient nous voir, disait-elle, ne doit s'attendre qu'au gracieux accueil, le meilleur qu'il nous soit possible dans la plus simple expression de forme. Ainsi nos salons tout blancs, sans glace, ni trace de luxe aucun ; la salle à manger avec un buffet et des chaises, deux fenêtres donnant sur le bois du nord ; l'autre salon à côté avec un grand et large canapé, au milieu une table ronde, des chaises de paille, un vieux fauteuil en tapisserie *où s'asseyait Maurice, meuble sacré!* Deux portes à vitres sur la terrasse; cette terrasse sur un vallon verd où coule un ruisseau, et, dans le salon, une belle madone avec son enfant Jésus.... Voilà notre demeure, assez riante, où ceux qui viennent se plaisent, qui me plaît aussi, mais tendue de noir, dedans, dehors... [3] »

La plus grande partie de l'année, le vieux castel restait solitaire. Eugénie le comparait gaiement alors au *Paradis avant qu'y parût l'homme* [4] ; mais en août et septembre, les voisins accouraient : — « Du monde, du monde, écrivait-elle, tout le pays à recevoir ! Nous étions douze à table aujourd'hui, demain nous serons quinze; visites d'automne, de dames et de chasseurs, quelques curés parmi,

1 *Eugénie de Guérin*, p. 300. — Douze ans après, Lacordaire exprimait dans la chaire de Notre-Dame des idées analogues : — « La paternité couronne la vie. Ce serait l'amour sans tache et plein si de l'enfant au père il y avait le retour égal de l'ami à l'ami et de l'épouse à l'époux; mais il n'en est rien ! » — Eugénie de Guérin devait, à cet égard, donner un démenti au P. Lacordaire.

2 *Eugénie de Guérin*, p. 228.

3 *Id.*, p. 399.

4 *Id.*, p. 382.

comme pour bénir la foule : la vie de château du bon vieux temps. Cela serait assez joli sans le tracas du ménage qu'il faut faire [1]. »

Mais ce tracas, toujours si fastidieux, l'était surtout au Cayla, car l'antiquité du blason y était mal soutenue par la fortune, et l'organisation modeste du service y nécessitait de la part des maîtres une surveillance active et continue. Eugénie parle, sans hésitation et sans embarras, de ses longues séances à la cuisine : elle y portait Platon pour se désennuyer ; elle y lisait à son père, près du fourneau, les *Antiquités de l'Église. Ce foyer de la maison qui était à tous, maîtres et valets,* disait-elle, lui semblait quelque chose de sacré. Elle, si sérieuse, car la gaieté fut le seul des dons habituels de la vertu qu'elle ne possédât pas, ne pouvait s'empêcher de plaisanter de ses mains dans les *oulos*, c'est-à-dire, je suppose, dans les casseroles. — « Comme je descendais un chaudron du feu, écrivait-elle, papa m'a dit qu'il n'aimait pas me voir faire de ces choses ; mais j'ai pensé à saint Bonaventure qui lavait la vaisselle de son couvent quand on alla lui porter, je crois, le chapeau de cardinal. En ce monde, il n'y a rien de bas que le péché qui nous dégrade aux yeux de Dieu [2]. »

Eugénie trouvait d'ailleurs que les petites brûlures de la cuisine avaient le bon effet de faire penser au purgatoire. Telle elle était pour les occupations même qui ne lui plaisaient pas, car il ne faudrait pas croire qu'elle trouvât charmant ce qu'elle peignait avec tant de charmes. Elle convenait même avec franchise que *les choses de maison et gouvernement de femmes* n'allaient point à ses goûts, et elle avait une vive reconnaissance de ce que sa sœur Marie, *notre Marthe,* comme elle l'appelait, voulait bien ordinairement en prendre la charge. Mais Marie s'absentait-elle ? Eugénie courait aussitôt voir ce *qu'il y avait d'aimable* au feu de la cuisine. Le devoir pour elle embellissait tout ; trop heureuse quand il lui fallait mettre un plat de plus pour quelque *délaissé,* à qui elle se plaisait de faire manger du *jambon au sucre* [3].

1 *Eugénie de Guérin*, p 241.
2 *Id.*, p. 129. Voir aussi pp. 7, 38 et 114.
3 *Id.*, pp. 8 et 400.

Je me suis appesanti sur ces petits détails, parce qu'ils peignent le caractère. On sent qu'une personne qui reste distinguée dans les plus vulgaires occupations, l'est évidemment toujours et partout. Un jour, Eugénie de Guérin passera subitement du Cayla à Paris, elle se trouvera lancée dans le monde qu'elle avait fui jusqu'alors, et malgré sa timidité, malgré ses *battements de cœur*, bien qu'elle manquât complétement, assure-t-elle, de ce *clinquant de bouche* qui est si nécessaire pour réussir, elle sera appréciée, recherchée, aimée, et formera des liaisons qui lui resteront fidèles par delà la tombe.

Le monde ne fut d'ailleurs longtemps pour elle qu'une *payennerie*. Ce qu'il lui fallait, c'était la modeste habitation de son père avec ses modestes habitudes. Eugénie ne l'appelait que son *doux Cayla ;* elle y aurait volontiers, disait-elle, fait *vœu de clôture*, et elle plaignait sincèrement son frère, qui était à Paris, de se trouver si loin de ce nid d'affection et de bonheur [1]. Mme de Maintenon disait des jeunes filles de Saint-Cyr qu'elle aimait d'elles jusqu'*à leur poussière*. Par un sentiment analogue, Eugénie de Guérin aimait tout du Cayla, jusqu'à ses rides. Lorsqu'on restaura le vieux manoir, car le Cayla tel que nous l'avons vu, c'était le Cayla renouvelé, embelli, Eugénie suivait de l'œil avec regret chaque pierre qu'on enlevait à ses souvenirs. — « Tu ne verras plus, écrivait-elle à son frère, ni le corridor, ni le *fenestroun* où nous mesurions notre taille, quand nous étions petits. Tout cela est disparu et fait place à de grandes croisées, à de grands salons. C'est plus joli, ces choses nouvelles ; mais pourquoi faut-il que je replace de cœur les portes ôtées, les pierres tombées? *Mes pieds même ne se font pas à ces marches neuves, ils vont selon leur coutume et font des faux pas où ils n'ont pas passé tout petits.* »

L'âme ne se peint-elle pas tout entière dans ces *traits de cœur?* Ah ! ce qui attachait si vivement la jeune fille au Cayla, c'étaient les liens d'affection qui n'avaient cessé de l'y entourer. « O le délicieux *chez moi*, écrivait-elle à son frère ; que je te plains, pauvre

1 *Eugénie de Guérin*, p. 127.

exilé, d'en être si loin, de ne voir les tiens qu'en pensée, de ne pouvoir nous dire ni bonjour ni bonsoir, de vivre étranger, sans demeure à toi dans ce monde, ayant père, frère, sœurs en un endroit [1]. »

Sa sœur s'éloignait-elle pour quelques jours, cette sœur dont elle disait : — « Je ne connais pas d'âme de femme plus dévouée et s'oubliant davantage ; » — Eugénie ne vivait *qu'à demi*, en attendant le retour, comme si elle n'eût plus eu qu'une *moitié d'âme*. — « A tout moment, je vois, je sens qu'elle (Marie) me manque, écrivait-elle, surtout la nuit où j'ai l'habitude de l'entendre respirer à mon oreille. *Ce petit bruit me porte sommeil.* Ne pas l'entendre me fait penser tristement. Je pense à la mort *qui fait aussi tout taire autour de nous et qui sera aussi une absence* [2]. »

Quant à ses frères, Eugénie de Guérin a tout dit en un mot : — « O frères, frères, nous vous aimons tant ! Si vous le saviez, si vous compreniez ce que nous coûte votre bonheur, *de quels sacrifices on le paierait !* O mon Dieu ! qu'ils le comprennent et n'exposent pas si facilement *leur chère santé et leur chère âme* [3] ! » — Et cet autre cri, lorsqu'elle voit, le jour de Pâques 1840, son frère Érembert approcher de la table de communion : — « *Encore un frère sauvé !* »

C'était bien d'Eugénie de Guérin qu'on pouvait dire que chez elle l'amour filial et fraternel *débordait* et *trempait tout de Dieu* [4], mais c'est surtout avec Maurice qu'il faut l'étudier, avec Maurice dont le génie tenait du sien comme d'une mère, et dont les tendances d'imagination, il faut bien le dire, étaient aussi les siennes. Une touchante intimité s'était établie dès le berceau entre eux, et l'humeur rêveuse de Maurice, dès qu'il put rêver, trouva immédiatement un écho dans l'âme poétique d'Eugénie. Eugénie nous le représente passant de longs temps à considérer l'horizon et à se tenir sous les arbres. — « Il affectionnait singulièrement, dit-elle,

1 *Eugénie de Guérin*, p. 11.
2 *Id.*, pp. 4 et 12.
3 *Id.*, p. 163.
4 Expressions d'Eugénie de Guérin à propos de son voisin M. de Bayne.

un amandier sous lequel il se réfugiait aux moindres émotions. Je l'ai vu rester là debout des heures entières [1]. » Ce qui le charmait surtout, c'était ce qu'il appelait les *bruits de la nature,* et il les chantait, tout enfant, sous une forme de ballade :

« Oh! qu'ils sont beaux ces bruits de la nature, ces bruits répandus dans les airs, qui se lèvent avec le soleil et le suivent, qui suivent le soleil comme un grand concert suit un roi!

» Comme les jours d'été en sont pleins! quels retentissements lorsque les campagnes éclatent de vie et de joie *comme les grandes jeunes filles;* lorsque, de tout côté, s'élèvent rire et chansons, cadence de fléaux sur l'aire, avec accompagnement de cigales, et, le soir, le tintement des cloches, l'*Angelus* qui annonce Dieu parmi nous!

» Oh! qu'ils sont beaux les bruits de la nature, ces bruits répandus dans les airs!..... »

Eugénie, de son côté, n'était point en reste dans son admiration des riches dons du Créateur. En prose, en vers, elle répandait, comme un hymne, les impressions de son âme. Nous n'en voudrions pour preuve que ces charmants vers insérés dans son journal :

Aux flots revient le navire,
La colombe à ses amours;
A toi je reviens, ma lyre;
A toi je reviens toujours.

Dieu, de qui tu viens, sans doute,
Te fit la voix de mon cœur,
Et je lui chante, en ma route,
Comme l'oiseau voyageur.

Je compose mon cantique
Des simples chants des hameaux;
Je recueille la musique
Qu'en passant font les ruisseaux.

1 *Maurice de Guérin*, p. 421.

J'écoute le bruit qui tombe
Avec le jour dans les bois,
Les soupirs de la colombe
Et le tonnerre aux cent voix.

J'écoute, quand il s'éveille,
Ce qu'au berceau dit l'enfant,
Ce qu'aux roses dit l'abeille,
Ce qu'aux forêts dit le vent.

J'écoute dans les églises
Ce que l'orgue chante à Dieu,
Quand les vierges sont assises
A la table du saint lieu.

Ames du ciel amoureuses,
J'écoute aussi vos désirs,
Et prends des hymnes pieuses
Dans chacun de vos soupirs[1].

« La poésie irait grand train si je la laissais faire, » — disait Eugénie de Guérin. Elle était en effet toute poésie, sa *plume était sa lyre.* Maurice admirait vivement le talent de sa sœur; il trouvait dans ses vers *beaucoup de poésie et une grande abondance d'âme;* mais il aurait voulu qu'elle les *rompît au ton de la conversation.* C'était la manie du temps, c'était celle surtout du petit *cénacle* du Val de l'Arguenon, dont M. du Breil de Marzan nous a si spirituellement raconté les fantaisies littéraires. Le génie, au Val, consistait à *rimer les détails les plus prosaïques de la domesticité et du ménage,* à introduire dans un vers un mot *vulgaire et technique,* à produire surtout une illusion telle que *les seules oreilles exercées fussent en état de distinguer, à la lecture, les vers de la prose*[2]. Joignez à cela du vague, de la rêverie, une admiration maladive pour le *langage mystique de la nature*[3]; Racine était vieilli; Lamartine dépassé; les dieux du foyer étaient Wordsworth et Sainte-Beuve.

1 *Eugénie de Guérin*, p. 129.

2 *Maurice de Guérin*, pp. 434, 435, voir aussi pp. 185 270, 316, 317.

3 Expression d'Hippolyte de la Morvonnais dans ses *Études sur Wordsworth.* C'est de Wordsworth que Byron a dit : — « Par ses préceptes et son exemple à la fois il nous

Eugénie de Guérin eût-elle cédé aux conseils et à l'exemple? Nous ne le croyons pas, parce que la poésie chez elle coulait de source. Toujours prompte d'ailleurs à craindre *d'aller trop loin*[1], elle s'effraya vite de la fascination de la muse et s'interdit toute communication avec elle. Il est impossible de ne pas le regretter quand on a lu ses vers. Maurice accusait les Missionnaires de la résolution de sa sœur. — « Où as-tu vu que les Missionnaires me défendent la poésie? lui répondait-elle. *Il n'y a que moi qui m'en empêche*[2]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(La suite au prochain numéro.)

prouve que *les vers et la prose sont une même chose.* » Telle est en effet l'une des thèses de Wordsworth. — « Et assurément, ajoute Byron, sa théorie et sa pratique ne se donnent point de démenti. » (*English bards and scotch reviewers.*)

1 *Eugénie de Guérin*, p. 32. — « On a beau me dire, je ne puis m'élever au-dessus de mon aiguille ou de ma quenouille *sans aller trop loin;* je le sens, je le crois. Je resterai donc où je me trouve. Quoi qu'elle en pense, *mon âme n'habitera les lieux hauts qu'au ciel.* »

2 *Maurice de Guérin*, p. 185.

DE LA COLONISATION

DE

LA PÉNINSULE ARMORICAINE.

A M. MORIN, PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE RENNES.

Paris, 28 février 1863.

Monsieur,

J'ai lu très attentivement l'intéressante brochure que vous avez eu l'amabilité de m'adresser, et je viens, selon votre désir, vous dire sincèrement mon avis sur les *nouveautés* que renferme cet opuscule [1].

L'importante question de l'établissement des Bretons dans la presqu'île armoricaine, a donné lieu, depuis deux cents ans, à de nombreuses discussions. Nicolas Vignier, au XVIe siècle, et, plus tard, l'abbé de Vertot, dom Lobineau, l'abbé Gallet, M. Varin, etc., ont successivement traité le même sujet. Ce n'est pas tout : il existe dans la collection des *Blancs-Manteaux*, à la Bibliothèque impériale, un gros in-folio manuscrit, où le bénédictin dom Le Gallois a soumis à l'examen de la plus sévère critique tout ce qui touche aux émigrations des insulaires sur le continent. Or, dans ce vaste travail, où Lobineau a puisé ce qu'il dit de plus important sur les origines de notre histoire, l'auteur établit, avec une grande solidité, les points importants que voici :

1° C'est avec l'assentiment, il y a plus, c'est *par l'ordre* des Romains, désormais impuissants à les défendre, que les Bretons insulaires, attaqués par les Pictes et par les Scots, passèrent sur le continent, dans la première moitié du Ve siècle. Le territoire occupé

1 Les *Britanni*, Essai d'Ethnographie, par E. Morin. Paris, Dezobry, 1862.

par les fugitifs, et qui *seul* reçut plus tard le nom de *Bretagne*, était alors presque désert, comme le dit Procope, et c'est pourquoi les indigènes n'opposèrent aucune résistance à cette espèce de prise de possession.

2° Le nombre des Bretons s'accroissant incessamment dans leur nouvelle patrie, les Armoricains, ou Gallo-Romains, ne purent prendre d'autre résolution que « de se retirer, avec leurs meilleurs effets, *dans les contrées que les émigrés ne devaient pas occuper.* »

3° Les régions où s'établirent d'abord les insulaires furent le pays de Quimper, le littoral de Vannes, de Nantes jusqu'à la Loire, les territoires de Léon, de Tréguer, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Dol, *car le pays de Rennes, le reste du Nantais,* la ville et quelques endroits du diocèse de Vannes ne furent pas de sitôt au pouvoir des Bretons [1].

Ces assertions, fondées, je le répète, sur des preuves sérieuses, et, à ce titre, acceptées par dom Lobineau, ont été vérifiées, de nos jours, et personne, que je sache, n'en a sérieusement contesté l'exactitude. Cependant, dans l'un des congrès de l'ancienne association bretonne, un vénérable archéologue, poussé par le désir de donner plus d'importance à ses recherches sur l'époque gallo-romaine, osa soutenir que, même après la chute de l'empire, il n'y avait jamais eu de Bretons en Bretagne. Cette thèse originale n'était pas de nature à faire fortune parmi les érudits. Toutefois, comme il y a toujours chance qu'un paradoxe soit repris en sous-œuvre, M. Bizeul eut l'honneur de rencontrer un disciple. Celui-ci, moins radical que son maître, n'a point voulu contester, en face de textes formels de Saint-Gildas, d'Eginhard, de Gurdestin, d'Ermold Le Noir, etc., que les invasions saxonnes en Bretagne aient contraint une partie des habitants de l'île à passer dans l'Armorique. Mais, tout en accordant aux Bretons une certaine prépondérance politique et sociale, dans leur nouvelle patrie, l'on s'est efforcé de prouver que les Armoricains avaient absorbé les émigrés qui n'auraient donné leur nom à la péninsule que par

1 Dom Le Gallois, mss. des *Bl.-Mant.*, N° XLIV, p. 95, 188-189, 190-191-219, etc. — Voir nos *Éclaircissements* à la suite des *Prolégomènes* du Cartulaire de Redon, p. CCCXLIII et suiv.

suite d'une généreuse concession des indigènes dont ils auraient partagé la gloire en combattant les barbares du Rhin [1].

Un homme aussi versé que vous l'êtes, Monsieur, dans l'étude des anciens historiens, ne pouvait accepter ce roman encore plus invraisemblable, s'il est possible, que celui de la monarchie de Conan Mériadec, en 383. Personne ne sait mieux que vous que les Armoricains, après le traité de 497, *firent corps avec les Francs*, et que, loin de s'unir aux Bretons pour combattre les *Barbares du Rhin*, ils devinrent les plus utiles auxiliaires de ces derniers. Malheureusement, en faisant jouer aux Bretons un rôle encore plus important que celui qu'on prête aux anciens Armoricains, je crains, Monsieur, que vous ne vous soyez laissé entraîner à développer un système tout aussi ruineux. Ce système, on peut, je crois, le résumer comme suit :

« Les *Britanni* de la Gaule, placés, par Pline, entre les *Ambiani* et les *Morini* [2], formaient une vaste peuplade avant que les Belges ne se fussent organisés en confédération, et cette peuplade ne cessa pas, après cela, d'habiter le littoral armoricain. La chute de l'empire fit affluer les *Britanni* dans l'ouest de l'Armorique, où d'autres peuplades de même race vivaient, depuis la conquête romaine, *sous le couvert* des cités des Rhedons, des Osismes, des Vénètes et des Nannètes. L'arrivée des Bretons insulaires *ne détermina pas mais accéléra seulement le mouvement qui rendit aux anciens possesseurs du sol leur nom et leur rôle politique* [3].

Ainsi, dans votre pensée, Monsieur, l'immigration bretonne des Ve et VIe siècles n'aurait pas eu l'importance que lui accorde Éginhard, d'accord, sur ce point, avec nos plus anciens hagiographes [4];

1 *Bullet. archéol. de l'Assoc. breton.*, t. IV, 1re partie, p. 93-98.

2 Voici ce passage de Pline : *Deinde (a Scaldis et Toxandris) Menapii, Morini, Oromansaci, juncti pago qui Gessoriacus vocatur* Britanni, Ambiani (l. IV, c. 17). « Serait-ce, se demande d'Anville (*Not.* de la Gaule, in-4°, au mot *Britanni*), serait-ce un établissement que quelque colonie de la Grande-Bretagne aurait formé dans ce canton maritime? » Il me paraît plus probable, et c'est l'opinion que j'ai exprimée, dès 1840, dans mon Essai sur l'histoire, la langue et les institutions des Bretons armoricains (p. 34), il me paraît plus probable, dis-je, que les *Britanni* des bords de la Canche étaient un reste de la peuplade armoricaine qui, selon Bède, transporta de l'autre côté du détroit le nom de *Britannia*. (Voy. *Prolég. du Cart. de Redon*, p. II.)

3 Les *Britanni*, par M. E. Morin, p. 49-53.

4 *Cum ab Anglis et Saxonibus Britannia insula fuisset invasa*, magna pars *incolarum ejus*, mare trajiciens, *in ultimis Galliæ finibus. Venetorum et Curiosu-*

et si la péninsule quitta si facilement son nom d'*Armorique*, pour prendre celui de *Bretagne*, c'est que, après plus de cinq cents ans d'une sorte *d'éclipse*, la nation des *Britanni* aurait reparu tout à coup au milieu des Osismes, des Rhedons, des Vénètes et des Nannètes qui, selon vous, en formaient la classe supérieure et conquérante. Une telle résurrection, permettez-moi, Monsieur, de vous le faire observer, n'a point d'analogue dans l'histoire, et, pour mon compte, je la tiens pour tout aussi merveilleuse que l'explosion bardo-druidique qui, après des siècles de christianisme, aurait eu lieu, prétend M. Henri Martin, dans la littérature du moyen-âge. Cependant, à l'appui de votre opinion, vous citez un fait qui serait, dites-vous, inexplicable, si l'Armorique n'avait pas renfermé des *Britanni*, avant l'arrivée des insulaires : il s'agit de l'armée de 12,000 Bretons, fournie par Riothime à l'empereur Anthémius, dès 470. Le fait, si je ne me trompe, a été déjà présenté par M. de Belloguet; mais permettez-moi de vous rappeler, Monsieur, que longtemps avant l'expedition de Riothime avait commencé le passage des Bretons insulaires dans la péninsule. Ici encore je vais laisser parler le savant dom Le Gallois :

« Quelques-uns prétendent que le passage des Bretons se fit dès l'an 436, d'autres en 440, d'autres en 445, et plus tard encore. On peut dire qu'ils ont tous raison, *car il ne faut pas s'imaginer que ce passage se soit fait en une seule fois ni en une même année ;* on peut assurer, au contraire, que ces transmigrations *de l'église et de la nation bretonne* ne s'accomplirent qu'à différentes reprises, en différentes occasions, sous différents chefs. Contraints par les cruels ennemis qui ravageaient leur patrie et en désolaient *successivement* les diverses contrées, les habitants des lieux les plus exposés à la fureur de leurs courses ne prenaient conseil que de leurs périls et de leurs craintes. Ils s'embarquaient tumultuairement sous la conduite de leurs principaux seigneurs..... Pour réduire à une juste chronologie l'histoire de la transmigration des Bretons, il faut se souvenir que, dès 418, les Romains

litarum regiones occupaverat. (*Eginh. ad ann.* 786. *Cf. Act. O. S. B. sac. III*, p. 303; — Duchesn. *Vita S. Judoci*, I, 653, et Ermold. Nigell. *Vit. Ludovici pii, ap. Pertz*, t II, p. 490.)

établis dans la Bretagne, appréhendant les menaces et la fureur des Pictes, abandonnèrent leur île pour se retirer dans la Gaule, et il y a tout lieu de croire que plusieurs Bretons exposés aux mêmes dangers et unis d'alliance avec eux les accompagnèrent dans leur retraite et vinrent, dès lors, dans l'Armorique. On ne peut encore s'empêcher de croire que plusieurs familles abandonnèrent aussi leur pays, lorsque la légion que l'empereur Honorius y avait envoyée, l'an 422, s'en était retirée.... Les Pictes firent alors un dégat épouvantable, tuant impitoyablement ceux qui résistaient.... En cette extrémité, l'exil parut sans doute plus supportable à plusieurs que la mort ou la captivité.... Les Pictes revinrent en 431, renversèrent le mur de pierres qu'une autre légion romaine avait fait bâtir. On ne compte pas ordinairement ce temps du passage des Bretons en Armorique; mais il n'y a pas lieu de douter qu'un grand nombre d'habitants n'y soient venus à cette époque, puisque, selon Gildas, un grand nombre s'embarqua alors pour passer au-delà de la mer. L'on a d'autant plus lieu de croire le fait, que la famine horrible qui désola l'île, en 447, ôtait aux habitants tout moyen d'y subsister et que la peste qui survint en 449 les obligeait de chercher ailleurs un meilleur air.

« Selon ces conjectures ou, plutôt, selon ces preuves, des troupes de Bretons septentrionaux.... Otadenes, Horestes, Damniens, Elgoves, Novantes, Brigantes et Méates arrivèrent les premiers et s'y dispersèrent en différents temps. Toutefois, puisque les premières bandes ne firent pas d'état différent, et qu'ils se confondirent avec les Armoricains, on ne doit y avoir aucun égard et ne considérer les transmigrations des Bretons que lorsqu'ils vinrent deçà la mer *en si grand nombre qu'ils* y formèrent une république à part, composée de plusieurs états séparés, entièrement indépendants les uns des autres[1]. »

Il résulte de ces observations, ou, pour parler le langage de D. Le Gallois, de ces *preuves*, que, en 470, époque où Sidoine Apollinaire et Jornandès parlent d'un roi des Bretons établis *super Ligerim*, ces derniers formaient déjà un corps de nation dont le nom allait bientôt passer à leur nouvelle patrie. L'objection tirée

1 Mss. *Blancs-Mant.*, N° XLIV, p. 190-191.

d'une armée de 12,000 hommes, menés par Riothime au secours d'Anthémius, n'a donc aucune valeur. Mais, en supposant que vous mainteniez, Monsieur, votre hypothèse sur l'existence en quelque sorte *latente* de tribus britanniques parmi les Osismes, les Vénètes, les Rhedons et les Nannètes, leurs *conquérants,* vous auriez à expliquer certains faits absolument inconciliables, me semble-t-il, avec ceux que vous admettez d'après les triades galloises :

1° S'il était vrai que les pays des Osismes, des Rhedons, des Vénètes et des Nannètes renfermassent, avant les immigrations des Ve et VIe siècles, une nombreuse population de *Britanni primitifs,* comment se fait-il, Monsieur, que, dès le VIe siècle, Grégoire de Tours [1], Fortunat, le canon d'un concile de Tours distinguent si formellement des *Bretons* les *Armoricains* du pays de Rennes, de Nantes et du Vannetais oriental?

2° S'il était vrai que les pays de Rennes, de Nantes et du haut Vannetais, non occupés par les Bretons fugitifs [2], aient été habités par des *Britanni* antérieurement établis dans le Llydaw, comment expliquer qu'avant le IXe siècle, c'est à dire avant les conquêtes de Nominoé, ni les institutions, ni les mœurs, ni la langue des Bretons n'existassent en ce pays [3]?

3° S'il était vrai que les pays de Rennes, de Nantes et du haut Vannetais renfermassent « une ancienne population de *Britanni,* » comment se fait-il que leurs évêques Félix et Regalis, après la chute de l'Empire, aient repoussé la domination des Bretons et se soient plaint de subir leur joug? Comment se fait-il que, dans nos plus anciens actes, les noms des témoins appartenant à ces pays diffèrent essentiellement des noms d'hommes employés dans les contrées où les historiens et les anciens hagiographes font aborder les insulaires?

4° S'il était vrai que d'anciens *Britanni* constituassent la classe la plus nombreuse dans les pays de Rennes, de Nantes et Vannes,

1 *Greg. Tur. hist. Franc.* V, 30; IX, 18; X, 19. — *Fortunat. L. III, Carm. V ad Felicem Nann. Episcop.* — Voir le IXe canon du concile de Tours, à la date de 567, où les Armoricains sont nettement distingués des Bretons.

2 Voir les *Prolégomènes du Cart. de Redon,* p. XIV-XIX.

3 *Ibid.,* p. XXXII-XXXVII.

pourquoi donc les continuelles dévastations des Bretons du Browerech (venus de l'île, suivant Eginhart) dans des contrées que l'on peuple d'hommes de même race qu'eux?

5° S'il était vrai que les *Britanni* fussent en majorité même dans le pays des Osismes, des Curiosolites et des Vénètes de l'ouest, pourquoi, dans ces trois contrées, les patrons primitifs des églises et des chapelles sont-ils tous des saints honorés dans l'île, tandis qu'il en est autrement à Nantes, à Rennes, dans la Vénétie orientale?

6° S'il était vrai que d'anciens *Britanni* eussent, dès la chute de l'Empire, reflué dans l'ouest de l'Armorique, pourquoi ces populations qu'on dit moins *romanisées* que les Belges[1] n'auraient-elles pas laissé, dans les pays de Rennes, de Nantes et de Vénétie orientale, l'empreinte nationale qu'on retrouve dans toutes les contrées occupées, selon les historiens et les hagiographes, par des tribus sorties d'Albion?

7° S'il était vrai que d'anciens *Britanni* formassent la masse du peuple chez les Rhedons, les Nannètes et les Vénètes, aussi bien que chez les autres peuplades de l'Armorique occidentale, comment se fait-il que les noms des trois cités des Vénètes, des Rhedons et des Nannètes se soient conservés dans les dénominations de Vannes, Rennes, Nantes, tandis que, chez les Osismes et les Curiosolites, toutes les anciennes appellations ont été remplacées par de nouveaux noms empruntés à la géographie de l'île de Bretagne[2]; Ces faits n'attestent-ils pas, d'une part, la supériorité numérique des émigrés dans les pays où les historiens les font aborder, et, d'autre part, l'*infériorité* pour ne pas dire l'*absence* des Bretons chez les Rhedons, les Nannètes et les Vénètes orientaux?

Je pourrais, Monsieur, multiplier les objections; mais je ne ferais que répéter ici ce que j'ai dit dans les prolégomènes du Cartulaire de Redon, auxquels je vous renvoie. En résumé, voici ce

1 Les *Britanni*. par E. Morin, p. 49.

2 Du territoire des Osismes se forment la Cornouaille, le Léon, le Poher. — Le pays des Curiosolites devient la Domnonée; la Vénétie occidentale reçoit le nom de Bro-Werech, pays de Guérec. Les noms des anciennes villes gallo-romaines disparaissent aussi dans la région occupée par les Bretons : plus de traces de *Vergannium*, de *Vindana portus*, de *Gesocribate*, de *Sulim*, de *Saliocanus portus*, de *Reginea*, de *Fanum Martis*, de *Civitas Aquilonia*. Alet conserve seul un instant son nom antique.

que l'histoire enseigne de plus certain sur les *Britanni* de l'Armorique et de l'île d'Albion :

I. On peut croire, avec Pline, que des *Britanni* étaient anciennement placés entre les *Morini* et les *Ambiani*, et que ce sont eux qui ont porté le nom de Bretagne de l'autre côté du détroit; mais rien, rien absolument, n'autorise à supposer que ces *Britanni* aient jamais formé, à l'extrémité occidentale du Llydaw, un peuple à part, sur lequel les Vénètes, les Osismes, les Rhedons et les Nannètes auraient dominé à titre de *classe supérieure et conquérante.*

II. Le nom des *Britanni* continentaux ne se montrant dans l'histoire qu'après les ravages des Pictes et des Anglo-Saxons dans l'île de Bretagne, l'on doit croire que c'est alors seulement que les *Britanni* vinrent s'établir dans l'Armorique d'où leurs ancêtres étaient primitivement sortis [1].

III. Les plus anciennes vies de saints, imprimées ou manuscrites, attestent que c'est à l'époque du passage des insulaires sur le continent que les noms de Browerech, de Cornouaille, de Léon, de Domnonée furent substitués à ceux de pays des Osismes et des Curiosolites; c'est aussi dans le même temps que le siége épiscopal de Quimper reçut le nom de *Corisopitum*, qui désignait, dans le nord de l'île de Bretagne, une ville des Brigantes, située près de la station des *Cornovii* de *Pons-Elii.*

IV. L'étude des noms de lieux et des noms de saints, sur l'ancien territoire des Osismes, des Curiosolites et des Bretons du Browerech, ne permet pas de douter que ces pays n'aient été occupés, du Ve au VIe siècle, par une population toute différente de celle qui dominait dans les contrées gallo-romaines de Rennes, de Nantes et de Vénétie orientale.

Voilà, Monsieur, les résultats auxquels m'ont amené une étude approfondie des origines du peuple breton. Je vous soumets ces observations avec d'autant plus de confiance, qu'elles reposent sur un ensemble de témoignages irréfragables, et que, d'un autre côté, elles sont conformes à l'opinion exprimée par deux des plus savants critiques de l'ordre de saint Benoît, je veux dire Dom Lobineau et Dom Le Gallois.

AURÉLIEN DE COURSON.

1 Cf. Tacit. *Agric. XI*, et Bed., *Hist. eccles.*, l. I, c. 1.

DE NANTES A LORIENT, A SAINT-NAZAIRE & A RENNES,

ITINÉRAIRE DESCRIPTIF ET HISTORIQUE,

PAR M. POL DE COURCY.

Nous n'entreprendrons point de rendre compte de cet *Itinéraire*, nos lecteurs en ayant déjà pu prendre une idée par les notices sur *Guérande* et sur *Josselin*, dont M. Pol de Courcy leur a offert la primeur. Nous aimons mieux citer sa piquante *Introduction*, non sans avoir félicité M. Hachette de la bonne pensée qu'il a eue de s'adresser, pour décrire la Bretagne, à l'un des Bretons les plus capables d'en bien parler. (N. de la R.)

Au bon vieux temps, voyageurs et pèlerins n'eussent jamais entrepris un voyage sur terre ou sur mer, sans avoir préalablement récité certaine oraison connue sous le nom d'*Itinéraire*, que nous retrouvons dans quelques anciens livres d'heures. On y rappelait Abraham préservé de tout danger dans ses longues pérégrinations, Moïse et les Israélites traversant à pied sec la mer Rouge, l'ange du Seigneur conduisant le jeune Tobie vers Sara, sa fiancée, enfin les trois Mages suivant la miraculeuse étoile jusqu'à l'étable de Béthléem. Le Seigneur était supplié de diriger de même les pas du voyageur, de lui donner un temps favorable, de lui venir en aide et de le garder de toute adversité.

On ne prie guère aujourd'hui, et d'ailleurs en a-t-on le temps? Tout marche à la vapeur, et nous faisons en une heure autant de chemin que nos pères en un jour. Nous lisons en effet, dans l'*Almanach de Bretagne pour* 1789, que le *carrosse* de Nantes pour Lorient partait *une fois par semaine* et arrivait à sa destination le quatrième jour, après quatre-vingts heures de route.

Le lendemain de leur arrivée à Lorient, et, après un séjour de seize heures dans cette ville, les voyageurs pour Brest prenaient une *chaise* qui, passant par Quimper et Locrenan, les déposait à Lanvéoc, de l'autre côté de la rade de Brest, où l'on arrivait en *patache* après une traversée de trois lieues. Cette seconde section du voyage de Nantes à Brest s'effectuait en deux jours et demi ou soixante heures, en ne tenant pas compte des vents contraires et des fortunes de mer. On mettait donc une semaine entière à franchir la distance que l'on parcourra bientôt en dix heures.

Nous avons bien marché depuis 1789 : *quantùm mutatus ab illo!* la vie est plus commode, l'aisance est plus répandue, nous sommes plus instruits, mieux fournis de bien-être, de *comfort*, cela est certain. En sommes-nous plus heureux et n'avons-nous pas en même temps l'envie haineuse, la fureur de parvenir, l'impatience du présent, le besoin de luxe, l'instabilité des gouvernements et par suite celle des fortunes, toutes choses qui, en faisant disparaître la vieille et franche gaieté française, ont, hélas! progressé en raison directe de nos progrès.

Le progrès est-il un mal? est-il un bien? l'avenir le dira. Présentement on perd autant qu'on gagne, et la meilleure philosophie est de se résigner à accepter ce que l'on ne peut empêcher.

Il y a quelque cinquante ans, les guides imprimés n'existaient pas, et, en fait d'*Itinéraire,* on ne connaissait, outre l'oraison du pèlerin, que l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem.* Mais à défaut de livres, le voyageur était toujours assuré de trouver un *cicerone* complaisant, heureux de lui faire admirer les sites, les châteaux, les monuments semés sur sa route. Aujourd'hui que nous volons, en quelque sorte, à peine a-t-on désigné du doigt à notre attention un objet quelconque, que déjà il a fui loin de nous. Il faut donc s'y prendre à l'avance et dire, comme le montreur de lanterne magique : « *Vous allez voir ce que vous allez voir.* » C'est ce qui explique l'utilité et même la nécessité d'un *Itinéraire.* Mais, dans cette exposition de tableaux changeants, la formule n'est pas facile à varier; cette tâche est même assez ingrate, car les mots : *on voit, on trouve, on remarque, on rencontre,* se placent forcément sous la plume et deviennent à la longue aussi fastidieux pour l'auteur que pour le lecteur.

Décrire sommairement les richesses pittoresques, artistiques et monumentales des pays traversés, en faire connaître l'histoire abrégée, tel est le but que doit se proposer un *Guide ;* mais il doit surtout éviter les longues digressions et ne pas se préoccuper d'accorder ensemble les systèmes hasardés, inventés par les savants, pour expliquer des points contestés de l'histoire ou la destination controversée de certains monuments. Le savant et le touriste sont deux êtres parfaitement distincts dans la création; une alliance entre eux serait un phénomène qne n'ont pas rencontré les naturalistes. Le *Guide* devrait être le trait-d'union entre ces deux extrêmes, et, s'il parvenait à les rapprocher, il serait la perle des *Guides.*

Nous n'avons certes pas la présomption d'opérer un tel prodige; mais pour plaire au plus grand nombre, nous nous sommes efforcés, d'après le précepte de Boileau, de :

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Nous espérons mériter plus de confiance que les feuilletonistes parisiens rédigeant sans déplacement, au coin du feu, leurs comptes rendus de l'inauguration du chemin qui fait le sujet de ce livre. Nous n'avons pas eu à notre disposition les lentilles grossissantes de ces Messieurs, et notre vue trop courte n'a pu signaler aux touristes, par la portière d'un wagon, *la tour d'Elven côtoyée par la voie ferrée,* lorsque cette tour se cache au fond d'un bois, à 5 kilomètres de distance.

Nous parlons d'autant plus pertinemment des parties de la Bretagne dont nous faisons la description, que ce n'est pas à la vitesse de dix lieues à l'heure que nous les avons parcourues, mais le plus souvent à pied.

Les gens pressés admirent sans réserve les nouveaux moyens de locomotion qui font dévorer l'espace. Ces moyens doivent être également appréciés par les malades et les hommes d'affaires, voire même par le soldat en congé, ramené presque instantanément dans ses foyers, et qui peut préférer cette voie rapide, aux interminables

étapes sur les grands chemins poudreux ou boueux, dont sa feuille de route lui interdisait de s'écarter. Pour le curieux jeune et intelligent, rien ne remplace la joyeuse indépendance du piéton, sa marche capricieuse et libre, la facilité qu'il a de partir quand il veut, de s'arrêter quand et où il veut, de se détourner cent fois de sa route. A tous ces avantages, ajoutons encore l'imprévu, si désiré par le piéton et si redouté en chemin de fer.

L'homme mange, l'homme d'esprit seul sait manger, a dit Brillat-Savarin; et nous, nous dirons à notre tour, le piéton seul sait voyager. Les autres roulent, voguent, passent sans comprendre les contrées qu'ils traversent. Dans leurs courses rapides, ils n'ont pas fléchi le genou dans nos chapelles, ils n'ont pas gravi nos vertes collines où, parmi les genêts en fleur, se cache la pierre druidique ; ils ne sont pas descendus dans nos fraîches vallées où serpentent les ruisseaux qui murmurent; jamais ils ne se sont assis à nos foyers rustiques pour écouter les merveilleuses légendes de nos longues veillées; jamais ils n'ont vu les grandes colères de l'Océan déchirant nos falaises. Ils ne peuvent donc connaître la Bretagne.

Avant d'entreprendre l'*Itinéraire*, nous avons visité les lieux en conscience, tenant à être vrai avant tout. Nous sommes probablement un des derniers piétons qui, le sac au dos et le bâton en main, aura exploré sa province pour décrire l'itinéraire de ses chemins de fer. Pour rendre notre travail plus complet, nous avons parfois emprunté à des ouvrages et à des souvenirs récents des descriptions qui nous ont semblé aussi intéressantes qu'exactes; aussi permettons-nous qu'on nous applique l'épigramme dirigée par Voltaire contre l'abbé Trublet :

Au peu d'esprit que le bonhomme avait
L'esprit d'autrui par complément servait,
Il compilait, compilait, compilait.

En voyant les voies ferrées pénétrer jusqu'aux extrémités de la Bretagne, on peut se demander si les inventions industrielles les plus prônées produisent un progrès réel, et si, même dans l'ordre matériel, le développement de l'industrie, qui fait d'un peuple une société d'automates dont tous les mouvements sont réglés à la mécanique, peut compenser ce que ce matérialisme lui fait perdre : l'âme et la poésie qui découle de l'âme.

Tout conspire pour effacer ce qui reste du passé de la Bretagne, ce qui la fait aimer : sa foi, ses mœurs, sa langue, ses costumes. C'est à ses enfants d'entourer de respect, d'amour les cheveux blancs de leur mère, de consoler, de prolonger sa noble vieillesse, en redisant avec le dernier barde de l'Armorique :

O Dieu, qui nous créas ou guerriers ou poètes,
Sur la côte marins et pâtres dans les champs,
Sous les vils intérêts ne courbe pas nos têtes,
Ne fais pas des Bretons un peuple de marchands.

CHRONIQUE.

LE PRINCE ALBERT DE BROGLIE A L'ACADÉMIE.

L'événement littéraire du mois a été la réception du prince Albert de Broglie à l'Académie française. En vérité, il était temps que quelque chose de sérieux vînt exercer la verve des feuilletonistes, car j'ai cru un moment que la presse tout entière allait déserter le combat des idées pour ne plus raconter que les assauts de toilette des dames de Paris. Le grand format faisait au petit journal une véritable concurrence; il fallait y regarder à deux fois pour être bien sûr en prenant une gazette qu'on n'avait entre les mains ni le *Journal des Tailleurs* ni le *Courrier des Modes*. Je n'ai jamais, pour ma part, aimé la lecture des menus des grands dîners; je les ai toujours trouvés d'une littérature un peu creuse; et si j'étais un grand de la terre, voire même par aventure un véritable Lucullus à murènes, il me semble que je n'aimerais pas davantage que le public fût mis dans le secret de mes relevés et de mes potages. Or, je vous le demande, le récit d'une fête à laquelle on n'a point assisté diffère-t-il beaucoup du tableau d'un dîner que l'on n'a point mangé? Il a plu à Mme X*** de se présenter chez M. Y*** dans un costume auquel la bonne faiseuse a donné un nom bizarre. Est-il bien nécessaire que la France entière en soit instruite? Si encore on me décrivait toujours ce costume; mais non, on se borne souvent à me jeter une énigme, et mon imagination, moins poétique que celle d'une couturière parisienne, en est encore à se demander comment était vêtue Mme Z*** qui dansait à je ne sais quelle fête en *aurore boréale*. Je comprends que le costume de l'aurore matinale soit un peu démodé; il y a si longtemps que le Guide a peint cette aurore au plafond du palais Rospigliosi! Il fallait trouver du nouveau, et cela doit être nouveau de s'habiller en aurore boréale! L'idée n'a pas dû en venir à beaucoup de dames. Quelle belle occasion pour un journaliste galant de placer le vers de Voltaire :

C'est du nord aujourd'hui que nous vient la lumière!

M. Prudhomme lui-même n'y eût pas manqué.

On se tromperait fort si l'on croyait que mon intention est de m'élever ici contre les mascarades; cela d'ailleurs ne me regarde point. Je reconnais aux gens riches le droit de dépenser leur argent comme ils l'entendent, et de s'amuser à leur guise. C'est une belle et commode maxime

que celle-ci : Le luxe fait aller le commerce et soulage la misère sans l'humilier. Mais vraiment, dans cette France si avide des choses de l'esprit, n'a-t-on rien de mieux à conter que des secrets de vestiaires d'Opéra? Le temps n'est pas encore fort éloigné, ce me semble, où, quand un nouvelliste accrochait une femme du monde dans son journal, il se bornait à écrire la première lettre de son nom. Il y avait bien, il est vrai, quelques petits journaux qui forçaient l'initiale de temps à autre; mais on en connaissait les rédacteurs, et dans certains salons ils n'étaient point reçus. C'était l'enfance de la publicité. Aujourd'hui telle femme, qui serait désolée de se montrer vêtue d'une certaine façon ailleurs que dans un cercle d'intimes, peut lire tout au long, dans un grand journal, à la suite de ses noms et prénoms, la minutieuse description de sa taille et de ses jupes. Ce n'est donc plus pour soi et ses amis qu'on se met à danser; ce n'est plus pour sa société qu'on s'habille; mais, je vous le demande, belles dames, comment distinguera-t-on maintenant le monde du demi-monde, si vous souffrez que les mêmes gens qui parlent des ballets, parlent sur le même ton de vos bals? Pour peu que cela continue, je ne désespère pas de voir la photographie s'en mêler : aujourd'hui tout le monde est un peu photographe. Les grands journaux auront ainsi pour l'abonné une prime nouvelle et attrayante. Quel dommage pour l'archéologie carthaginoise qu'on n'ait pas commencé cette année! Trois personnes, à ce carnaval, ont entrepris de reproduire dans leur costume les ajustements de la sœur d'Annibal, l'illustre Salammbô, et, faute d'un dessin, la France n'a pu savoir laquelle des trois Salammbô était la plus carthaginoise.

Nous voici bien loin de l'Académie. Cependant ne craignez rien, cher lecteur, nous y arrivons. Pour avoir coudoyé quelques pierrots sur la route, nous ne sommes pas égarés : je pourrais même dire, pour vous rassurer, que j'ai ouï parler d'immortels qui sont arrivés à l'Académie en traversant moins bonne compagnie. Ces mots, bien entendu, ne s'appliquent qu'au passé, car plus nous allons, plus il semble que la docte assemblée tient à sa réputation de bonne compagnie. On commence à dire *les salons d'autrefois;* ce ne sera peut-être pas la moindre gloire de l'Académie de devenir l'unique salon de la France.

La séance de réception de M. le prince Albert de Broglie n'était point une séance ordinaire. « Elle marquera dans l'histoire de l'Académie, lisons-nous dans la *Revue des Deux-mondes,* à la fin de la chronique du 1er Mars; M. de Broglie y a révélé au public ce talent d'orateur que ses amis lui connaissaient depuis longtemps. L'Académie a entendu rarement un aussi beau discours. » C'est aussi l'opinion de M. Schérer, du journal le *Temps,* qui, pas plus que la *Revue des Deux-Mondes,* professe les idées philosophiques et religieuses de M. de Broglie. « Nos lecteurs, dit M Schérer, qui connaissent déjà ce discours, y on admiré un récit

naturel, une éloquence sans emphase, quelques beaux développements, une foule de traits heureux. » Je ne suis pas fâché, cher lecteur, de pouvoir vous offrir ces jugements indépendants; je sais fort bien que les jugements d'autrui n'influent pas sur les vôtres; mais si vous avez l'habitude de lire tous les journaux, comme M. Baroche, vous reconnaîtrez que ces autorités peuvent être utilement invoquées ici. Assez longtemps l'on a répété que M. de Broglie n'avait été élu que parce qu'il était le fils de son père, M. le duc de Broglie, le petit-fils de sa grand'mère, Mme de Staël. Le fait est que M. Albert de Broglie est jeune, qu'il a d'illustres parents, mais que nous importe, puisqu'il a du talent, autant de talent que certains immortels, et plus que certains autres? Ne faut-il pas plutôt remercier l'Académie d'avoir compris que le premier venu ne pouvait s'asseoir sur le fauteuil que quitte le Père Lacordaire? Non pas seulement, comme on l'a dit, concilier les idées modernes avec le catholicisme, mais montrer que le salut des idées modernes est dans le catholicisme, telle a été, comme chacun sait, la mission que s'était donnée Lacordaire : il avait trouvé dans M. Albert de Broglie un ouvrier ardent, convaincu, plein de talent pour l'aider dans son œuvre. Tous les deux avaient été associés dans le travail; couronner le disciple était une noble manière de rendre hommage au maître.

Le maître, hélas! n'avait fait que passer à l'Académie! Mais on se rappellera longtemps la séance de sa réception. Il semblait que tous les contrastes, toutes les oppositions d'idées s'y étaient donné rendez-vous pour montrer que le monde moral a des sommets où toutes les âmes élevées se reconnaissent. Le nouvel élu appartenait à l'ordre de Saint-Dominique, et il était populaire; M. de Tocqueville devait être loué par un moine, et il se trouvait que ce moine était peut-être l'homme de France le mieux fait pour le louer; M. Guizot devait répondre au récipiendaire. Et pourtant, comme se plut à le proclamer M. Guizot, jamais de tels contrastes n'ont abouti à tant d'harmonie; et le parallèle de l'illustre protestant entre Tocqueville et Lacordaire se terminait ainsi : « Vous, Monsieur, vous le jeune Français du XIXe siècle, vous vous rejetez de six cents ans en arrière; c'est au moyen âge, à cette époque plus loin de nous encore par les mœurs que par les siècles que vous demandez les grandes satisfactions de votre âme et que vous donnez votre vie. Rien ne vous arrête, rien ne vous rebute; il faut que vous deveniez moine pour que votre nature fécondée se déploie dans toute sa richesse, et c'est en empruntant au XIIIe siècle votre nom et votre habit que vous devenez dans le XIXe et sur vos contemporains un orateur puissant et populaire. »

M. de Broglie, on le devine, n'avait pas besoin de sortir de son sujet pour se tenir toujours à la hauteur qu'on a le droit d'exiger d'un académicien. Dans le récit qu'il a fait de la vie de Lacordaire, les nobles et

grandes considérations semblent être venues d'elles-mêmes se dérouler sous sa plume. Il n'a rien oublié ; et il nous a conduit jusque sous les ombrages de la vieille abbaye de Sorrèze, où l'orateur s'était retiré pour ne plus parler qu'à des enfants ; digne fin d'un homme qui aimait l'enfance, disait-il, parce qu'à cet âge on n'a encore rien trahi.

Quelque agréable que soit le guide, nous n'entreprendrons pas de reproduire ici, d'après M. de Broglie, les principaux traits de cette figure, qui restera certainement comme l'une des plus originales, et à la fois l'une des plus puissantes de ce siècle. A une époque où il semble à certains esprits élevés que l'unique objection contre le catholicisme consiste dans sa prétendue résistance aux idées modernes, n'est-ce pas un merveilleux secours de la grâce divine que la venue de ce prêtre qui nous est apparu orné de tous les dons qui font les grands hommes, rempli de toutes les hardiesses qui font les tribuns, et qui, non content d'être le plus humble et le meilleur des hommes, rendit à la vertu d'obéissance l'un des plus éclatants témoignages qu'elle ait reçus ? Pourquoi faut-il être condamné à ne jamais parler de cette grande soumission, sans penser à la grande rebellion de cet autre prêtre que Lacordaire semblait d'abord destiné seulement à seconder, et que ne réussit pas à faire oublier la gloire même de son disciple.

« Lacordaire, dit M. de Broglie, se soumit du fond de l'âme ; La Mennais des lèvres seulement en laissant échapper dès le premier jour les grondements d'un cœur irrité. Par un contraste que personne n'avait prévu, celui qui sut modérer son ressentiment fut l'ardent jeune homme connu seulement par la verve impétueuse de quelques écrits. » Remercions ici M. de Broglie d'avoir eu l'idée de détacher des *Souvenirs* encore inédits de Lacordaire le récit de sa séparation de La Mennais. Voici ce saisissant tableau. — Quel malheur, me disait hier un ami qui le lisait avec moi, que Ary Scheffer soit mort ! le peintre du sinistre et splendide portrait de La Mennais aurait peut-être voulu traduire cette page de la vie de Lacordaire.

« Je quittai la Chesnaye seul, à pied, pendant que M. de La Mennais était à la promenade qui suivait ordinairement le dîner. A un certain point de ma route je l'aperçus à travers le taillis avec ses jeunes disciples. Je m'arrêtai, et regardant une dernière fois ce malheureux grand homme, je continuai ma route sans savoir ce que j'allais devenir et ce que me vaudrait de Dieu l'acte que j'accomplissais. » Ce que cet acte a valu à Lacordaire, nous en savons une partie et Dieu sait le reste. Quant à La Mennais, nous savons ce que son orgueil lui a valu dans l'Eglise ; M. Guizot va nous dire ce que ce même orgueil lui a valu dans le monde :

« Chaque fois que je voyais cet honnête et ferme Breton devenu un pieux ecclésiastique et un ardent instructeur du peuple (il s'agit de Jean de La Mennais) et si absolument enfermé dans son état et dans son

œuvre, ma pensée se reportait tristement vers son frère, ce grand esprit égaré dans ses passions, tombé parmi les malfaiteurs intellectuels de son temps, lui qui semblait né pour être l'un de ses guides les plus sévères. » (Guizot, *Mémoires*, t. III, p. 82.)

Vous n'aurez sans doute pas manqué de remarquer, cher lecteur, le passage du discours consacré aux ordres monastiques. Innocente malice d'avoir invoqué en faveur de ces institutions le témoignage de confrères qui n'avaient jamais songé à défendre les moines, ou plutôt respectueux hommage rendu à la conscience de ces historiens; en tout cas ce passage est charmant. Nous pourrions bien des fois encore citer M. de Broglie; mais à quoi bon vous répéter des choses que vous pouvez si facilement relire dans l'original?

Nous retrouvons encore La Mennais dans le discours de M. Saint-Marc Girardin. Le spirituel académicien y déplore à son tour « cette logique excessive et dure qui a fait perdre au prêtre breton le rôle que lui méritait son génie, celui de médiateur entre la société de 89 et l'Église catholique, et qui l'a poussé vers ce rôle d'exterminateur contradictoire, tantôt de la société nouvelle, tantôt de l'ancien régime. » Mais faut-il, comme le fait M. Saint-Marc Girardin, chercher dans la naissance de La Mennais quelque raison secrète de sa chute, et rappeler qu'il dut commencer par haïr la Révolution, et qu'à raison de son penchant à tout pousser à l'extrême, il lui suffit de changer un peu pour transporter de l'autre côté sa malédiction? Cette raison ne nous étonne pas venant de l'aimable professeur que nous avons plus d'une fois à son cours entendu se vanter d'être bourgeois, — petite vanterie fort innocente et que j'ai toujours attribuée à son amour pour la société nouvelle plutôt qu'à une antipathie pour l'ancienne. — Mais l'occasion était-elle bien choisie d'exprimer cette idée sur La Mennais à une séance où l'on devait prononcer plusieurs fois le nom de Tocqueville; à une séance où chacun avait présent le souvenir de ce gentilhomme, juge sévère en même temps que révélateur profond de l'ancien régime?

Cette petite réserve faite, nous dirons que nous avons lu avec grand plaisir dans le discours de M. Saint-Marc Girardin l'appréciation des œuvres littéraires de M. de Broglie, dont le monument principal est une *Histoire de l'Église au IVe siècle*. Ce beau travail, fruit d'énormes recherches, et qui a pour but de rendre au premier empereur chrétien et à son siècle leur véritable physionomie, a trouvé, dans M. Saint-Marc Girardin, un juge sympathique et éloquent. Aussi l'auditoire de l'Institut ne s'est-il pas montré plus avare d'applaudissements que celui de la Sorbonne.

Les discours de ces messieurs contiennent encore beaucoup d'autres choses que je ne vous dirai point. Il faut que vous sachiez, cher lecteur, qu'il y a, dans le ciel des rêveurs politiques, une certaine déesse à laquelle

nous avons vu souvent le chef de l'État lui-même rendre de publics hommages, et que cette déesse, fort prisée, dit-on, à l'Académie, ne règne pas sur la page où j'écris. Elle aime les hauts lieux, c'est son droit. Barbier lui disait jadis, croyant la flatter, qu'elle n'était point *une comtesse du noble faubourg Saint-Germain.* Ce mot l'aura piquée, et je crois bien que c'est pour se venger qu'elle s'est décidée à montrer tant de goût pour les douceurs que ces messieurs lui disent au palais Mazarin. Vous m'excuserez donc, cher lecteur, de ne pas lui tirer ici ma révérence; ce n'est pas toutefois une raison pour que je vous taise les petites et grosses méchancetés que MM. de Broglie et Saint-Marc Girardin me paraissent avoir été tout simplement chargés de porter à l'adresse de la susdite déesse.

Après la lecture d'un livre, l'étude des comptes rendus hostiles m'a toujours paru nécessaire pour le bien connaître; or, n'est-il pas vrai qu'il y a des séances de l'Académie qui valent un livre?

Le premier journal qui me soit tombé sous la main, c'est le *Constitutionnel,* dont le rédacteur en chef est M. Paulin Limayrac. M. Limayrac, vous ne l'ignorez pas, quoique rédacteur en chef, ne trône dans son journal que sur un petit escabeau placé fort au-dessous de la chaire qu'y occupe tous les lundis M. Sainte-Beuve. J'avais souvenir de sa grande colère contre le discours du Père Lacordaire; son article contre M. de Broglie me semble écrit du même *coup de plume sincère.* On serait tenté de croire que c'est au fauteuil qu'il en veut et qu'il suffit de l'occuper pour déplaire à M. Limayrac. Il est vrai que cette fois M. Sainte-Beuve n'assistait pas à la séance; on a quelquefois de la grâce à bouder. Chargé tout seul de la critique affirmative, M. Limayrac a voulu montrer qu'à l'occasion il pouvait ne pas s'en tirer moins bien que le causeur du lundi; aussi le récit qu'il donne du triomphe de M. de Broglie mérite d'être cité; il rappelle tout à fait la mort du héros de M. Flaubert dans *Salammbô.* Ce héros, un assez mauvais drôle au demeurant, est condamné à mourir sous les coups d'un peuple qui veut que son supplice dure longtemps. Il commence par tomber d'un escalier, il tombe dans une rue, il tombe sur une place, enfin il meurt. Jugez de la ressemblance; M. Limayrac dit de M. de Broglie : « L'orateur tombe à chaque pas, mais il se relève pour tomber encore, et de chute en chute il est arrivé à son triomphe. » Une chute qui mène au triomphe! Et il y a encore de vieux classiques encroûtés qui se figurent que M. Victor Hugo a le monopole des antithèses à grand écart!..... Allons, M. Limayrac, il ne faut pas être trop fier; convenez que s'il vous arrivait de faire de semblables chutes sur le chemin que suivait M. de Broglie, vous les trouveriez jolies, amoureuses, agréables.... Blâmer sans conseiller serait faire de la petite critique, et M. Limayrac a horreur de celle-là. Aussi, est-ce avec la confiance d'un homme qui a éprouvé l'excellence du moyen, qu'il

donne à M. de Broglie et à ses amis une recette infaillible pour devenir éloquents. Pensez comme moi sur toutes choses, leur dit-il, « et vous serez à la fois éloquents et utiles, et l'on ne dira plus de votre attitude et de vos discours que ce sont des amusements de salon, et les *jeux innocents* du libéralisme. » J'avais bien dit que la déesse en question recevrait son paquet.

Supposer qu'il est une besogne dont le *Pays* voudrait laisser tout l'honneur au *Constitutionnel*, serait douter de l'émulation qui anime ces frères siamois du journalisme. Le *Constitutionnel* a M. Limayrac, un peu réduit, comme on l'a dit, au rôle de clair de lune de Joseph Delorme; le *Pays* a son soleil littéraire dans la personne de M. de Saint-Valry. Bien qu'il brille dans un grand journal, ce critique ne vous est peut-être pas bien connu. On peut en province ne pas connaître M. de Saint-Valry; mais ce qui m'étonne, c'est que M. Vapereau ne le connaisse pas. J'ai vainement ouvert son *Dictionnaire des contemporains* qui, soit dit en passant, est fort hospitalier, et je n'ai point trouvé M. de Saint-Valry. Il n'est pas nommé davantage dans le Supplément, « toujours tenu au courant des illustrations qui se produisent dans les lettres, la politique, etc. » Mais M. Vapereau n'est pas le seul dispensateur de la gloire; M. de Saint-Valry écrit dans le *Pays ;*

La main qui le présente en dit assez le prix.

Cependant je vous donnerais en mille à deviner ce qui a frappé M. de Saint-Valry à cette séance de l'Académie. M. Limayrac trouvait que l'éloquence était absente; il a pour juger l'éloquence un critérium particulier; à chacun son goût. Quant à M. de Saint-Valry, son appréciation est une vraie découverte : il a trouvé que le public de l'Académie était *naïf* et *facile à contenter !* Facile à contenter, cela peut se dire encore; quand on est M. de Saint-Valry on a le droit d'être difficile. Que ce monsieur qui, lui, n'est pas naïf, ait été pris d'une véritable *somnolence* malgré des applaudissements qu'il déclare avoir été unanimes, et qui ne pouvaient manquer d'être bruyants, cela prouve qu'il a le sommeil robuste. Mais pour dire que ce public était naïf, ne faut-il pas que M. de Saint-Valry ait de fortes raisons de croire à la naïveté de ses abonnés? D'ailleurs de quoi se plaint-il? le discours était long et ennuyeux, il a dormi; les gens qui dorment au sermon perdent le droit d'être exigeants. Enfin si M. de Broglie est à ce point ennuyeux, si ses amis sont naïfs, est-il bien charitable à un homme comme M. de Saint-Valry de les accabler de ses colères? Il y renoncera, j'en suis sûr, s'il ouvre un charmant petit livre que j'ai lu ce matin, *Les Francs-propos,* et s'il tombe sur ce passage qui semble écrit à son adresse : « Les gens qui s'ennuient sont parfois dangereux; jamais ceux qui ennuient. »

LOUIS DE KERJEAN.

I

LES MYSTÈRES ET LE THÉATRE BRETONS.*

Comme tous les autres théâtres, le théâtre breton a une origine hiératique, pour me servir de l'expression du savant M. Magnin, c'est-à-dire qu'il est né dans l'Église, qu'il en fut d'abord comme une annexe, enfin qu'il a grandi, qu'il s'est développé et perfectionné sous sa protection spéciale. Nous voyons que dans certaines localités, dans la Cornouaille anglaise, par exemple, comme nous l'apprend M. Norris, chaque *mystère* s'appelait *ordinale*. En effet, les représentations théâtrales n'étaient alors qu'un exercice religieux, un complément et un auxiliaire de l'enseignement de la chaire : les fidèles, en sortant de l'église, se rendaient en masse sur le lieu du jeu (*plenenn ar c'hoari*), et là des acteurs représentaient, sous leurs yeux, les principaux épisodes de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*, les dogmes et les mystères de la foi, ou la vie des saints et des martyrs; en un mot, ces représentations populaires n'étaient, à vrai dire, que les prédications et les enseignements de l'Église mis en action, pour frapper d'une manière plus directe et *matérielle*, en quelque sorte, les yeux et l'imagination du peuple. Les *mystères*, comme l'a fort bien dit M. Saint-Marc Girardin, ne sont pas une œuvre littéraire, mais une institution liturgique.

M. Onésime Leroy, dans son intéressant ouvrage intitulé *Études sur les Mystères*, cite un procès-verbal de la représentation du

* Voir la livraison de mars, pp. 169-182.

Mystère de saint Martin, donnée en la ville de Seurre, en Bourgogne, le 9 mai 1496. Nous y voyons qu'un vicaire de l'église de Saint-Martin, de Seurre, et plusieurs honorables bourgeois de ladite ville, s'assemblèrent et marchandèrent un poète nommé maître Andrieu Delavigne, de leur « faire et composer ung registre, au quel serait couchée et déclarée, par personnaiges, la vie de Monseigneur Saint-Martin, en façon que, *à la voir jouer*, le commun peuple pourroit voir et entendre facilement comment le noble patron du dict Seurre, en son vivant, a vescu sainctement et dévotement. » — Cette représentation avait pour but d'apprendre au peuple la vie de saint Martin, et de lui prêcher la loi chrétienne par l'exemple des saints. Malheureusement une grande pluie survint pendant la représentation qui avait lieu en plein air, et « tous les joueurs dudit jeu, dit le procès-verbal, s'en vinrent en la dicte église Monseigneur saint Martin, devant Notre-Dame, chanter un salut moult dévotement, afin que le beau temps vînt pour exécuter leur bonne et dévoste entencion, et l'entreprise du dict mystère, laquelle chose Dieu leur octroya, car le lendemain, qui fut lundi, le beau temps se mist dessus, dont commandement fut faict à son de trompecte par mes sieurs les maire et eschevins du dict Seurre que tout le monde cloyet bon, et que nul ne fut si osé ni si hardy de faire mecquanique en la dicte ville, l'espace de troys jours ensuyvant, esquelz on debvoit jouer le mystère. »

Ainsi la représentation des mystères était une fête solennelle et toute religieuse, qui obligeait les habitants à ne point travailler, et à s'*amuser pendant trois jours*.

Ailleurs, nous voyons que pour laisser aux fidèles le loisir d'assister à la représentation des mystères, les curés, les jours de fête, avançaient l'heure de vêpres. — « Lors de la représentation de la *Passion*, qui eut lieu à Angers en 1486, on célébra une grand'messe *au milieu du parterre*, afin que les chanoines pussent assister au spectacle.

L'Église alors touchait partout au théâtre. — Les choses ne se passaient pas autrement en Bretagne qu'au Mans, à Paris et à Seurre, en Bourgogne. Là, comme ailleurs, plus qu'ailleurs peut-être, ces représentations avaient un caractère éminemment reli-

gieux; c'était presque toujours l'Église qui les organisait et en faisait presque tous les frais; et plus tard, quand elles furent proscrites, il ne faut pas oublier que les acteurs protestèrent constamment de leurs bonnes intentions et de leur profond respect pour la religion et ses ministres. Toute représentation commençait par un *Veni Creator,* chanté en chœur par les acteurs et les spectateurs. Dans les beaux jours du théâtre breton, les prêtres et les clercs copiaient les manuscrits, les composaient même parfois, distribuaient les rôles aux acteurs, les leur faisaient réciter, donnaient des conseils pour le débit et la mise en scène, et les ornements que portaient les saints, les martyrs, les évêques, Dieu le Père, les anges, etc., comme chasubles, chapes, étoles, mitres, crosses, sortaient tous de la sacristie, du palais épiscopal.

Le théâtre, construit grossièrement avec des planches posées, les unes transversalement, les autres perpendiculairement sur des madriers et des barriques, s'élevait ordinairement au milieu de la place publique ou du champ de foire, à l'endroit le plus en vue; souvent il s'adossait au mur du cimetière ou même à l'église. Quelquefois, à côté du théâtre principal, on en construisait un second, plus petit, un peu plus bas et destiné à jouer les intermèdes. Des deux côtés il y avait des coulisses, reliées entre elles par un corridor qui faisait le tour du théâtre; au fond de la scène existait un escalier, par où les acteurs pouvaient descendre sous la scène, pour attendre leur tour de paraître, pour repasser leurs rôles ou se rafraîchir.

Chacun contribuait dans la mesure de ses moyens à la construction du théâtre. Les menuisiers, charpentiers, forgerons, donnaient une ou deux journées de travail, les aubergistes fournissaient des barriques, les bourgeois et les paysans des planches et des charrettes, l'église des ornements, comme nous l'avons déjà dit, et les nobles fouillaient leurs garde-robes et y trouvaient de vieilles tapisseries à personnages, de vieilles rapières rouillées, des perruques et des habits de marquis et de marquises, enfin des costumes de gardes nationaux pour orner la scène et habiller les acteurs. Une quête, que l'on faisait à la fin de chaque représentation, était destinée à couvrir les autres frais, ainsi que ceux d'un banquet qui réunissait tous les acteurs à la fin de la dernière journée.

Je ne connais aucune construction dans notre Bretagne qui paraisse avoir été spécialement faite en vue des représentations théâtrales. Les Bretons de la Cornouaille en Angleterre semblent avoir été plus avancés que nous sous ce rapport. Ainsi on rencontre chez eux, dans différentes localités, par exemple à Saint-Just, à Gwennap et à Saint-Piran, des amphithéâtres en terre, à ciel ouvert, avec plusieurs rangs de gradins qui ont été toujours considérés dans le pays comme ayant été établis pour la représentation de drames religieux. Le nom cornouaillais de *plan ar guare* (lieu du jeu) que conserventencore ces restes, indique le but pour lequel on suppose qu'ils ont été construits. Celui de Saint-Piran, un des plus curieux, a 135 pieds anglais de diamètre intérieur. Il était garni de sept rangées de siéges. Vers le milieu de l'arène existait un trou circulaire, sur lequel le théâtre provisoire était construit : c'était là l'*infernum* mentionné dans les drames. Une galerie souterraine s'étendait de ce trou au retranchement, sans doute dans un but ayant rapport aux mouvements de la scène. Deux mille personnes pouvaient trouver place soit sur les gradins, soit sur le sol de l'enceinte. Ces monuments singuliers servent actuellement à des meetings religieux.

En 1602, M. Richard Carew dit avoir assisté à la représentation d'un *mystère* breton, dans une enceinte de ce genre.

Le docteur Borlas, dans ses *Antiquités de Cornouailles*, parle aussi de représentations auxquelles il aurait assisté dans des amphithéâtres semblables [1].

Les *mystères* bretons (je comprends sous cette dénomination tout notre théâtre) sont tous en vers et généralement en vers de douze syllabes, à rimes plates. Je ne connais pas d'exemple d'un *mystère* breton en prose. Chacun d'eux se divise en journées et en actes. On entend par journée la portion qui doit être représentée en un jour. Il y en a ordinairement deux, quelquefois trois et même quatre. Le nombre des actes est illimité; il varie ordinairement entre quatre et huit; quelquefois pourtant il dépasse cette limite et

1 Je dois à l'obligeance de M. Le Men, archiviste du département du Finistère, la communication de tout ce qui a rapport aux représentations des mystères bretons en Angleterre.

peut aller jusqu'au chiffre exorbitant de quinze, comme dans *Orson et Valentin*. Il est vrai que cette œuvre n'est qu'une imitation dialoguée et rimée du roman de chevalerie du cycle de Charlemagne, connu sous le même nom, et qu'elle dut être composée non en vue de la représentation, mais pour charmer les longues veillées d'hiver au foyer domestique.

Les actes se subdivisent en scènes. Pourtant dans plusieurs manuscrits je ne vois pas figurer cette subdivision dont les acteurs ni les auteurs bretons n'ont pas toujours bien compris la signification.

Toute représentation commence ordinairement par le *Veni Creator*, chanté en chœur par les acteurs et les spectateurs; puis un des acteurs, — le plus habile et le mieux au fait des usages et des vieilles traditions, — s'avance seul sur la scène, salue profondément, et, d'un ton lent et grave, moitié chantant, moitié déclamant, il récite une sorte de discours rimé, où il réclame d'abord le silence et l'attention de l'auditoire, *clergé, nobles et commun*, et les prie de se montrer bienveillants et indulgents pour ses fautes et pour celles des autres acteurs, *pauvres gens qui ne sont pas instruits et qui n'ont jamais été à l'école, comme les fils des nobles et des riches bourgeois*. Puis il donne le résumé de ce que contient l'acte qui va être représenté. C'est ce qu'on nomme le *Prologue*. Ces morceaux sont jugés importants et indispensables, pour que l'auditoire prévenu ne soit pas surpris et dérouté par les mouvements de la scène, et puisse suivre et comprendre sans effort l'action qui se déroule sous ses yeux. — Tous les manuscrits que j'ai consultés portent à la marge des prologues, à tous les quatre vers, un *m* ou le mot *marche*. C'est qu'en effet un usage bizarre, et dont nous ignorons le motif et l'origine, voulait que l'auteur qui récitait le *prologue* fit, de quatre vers en quatre vers, une évolution autour du théâtre, suivi de tous ses compagnons. C'est ce qu'ou appelait la *marche*. — « Pendant ce temps, dit M. Souvestre, rebecs et binious doivent sonner, comme le porte, ajoute-t-il, une note d'un vieux manuscrit que nous avons sous les yeux. » Ces prologues sont parfois intéressants. A chaque représentation donnée dans une localité, on y ajoute ordinairement quelque détail d'actualité, quel-

ques renseignements sur la représentation, sur les acteurs, sur les obstacles ou les encouragements qu'ils ont rencontrés; toutes choses qu'on chercherait vainement ailleurs. Les *épilogues* aussi sont souvent très-curieux sous ce rapport.

Il est superflu de dire que presque toujours le jeu de la scène laisse beaucoup à désirer, que les acteurs sortent et rentrent sans que ces sorties et ces rentrées soient ménagées avec quelque habileté, ou motivées par la marche naturelle de l'action. Quelquefois il suffit de faire une ou deux évolutions sur la scène, ou de sortir par une coulisse, de rentrer aussitôt par une autre, du côté opposé, pour avoir accompli un long voyage. Dans le *Mystère de sainte Geneviève*, Charles Martel est général en chef des armées de Henri IV; dans *Saint Guillaume*, le Poitou est situé entre la Turquie, la Perse et l'Hibernie. Je n'insiste pas sur ce point; c'est l'enfance de l'art, qui a aussi sa poésie et ses beautés.

Chaque journée se termine par un épilogue, où l'on remercie l'auditoire de sa bienveillance et de sa sympathie, où on lui adresse force flatteries et compliments plus ou moins bien tournés, en le priant toujours d'être indulgent, et surtout de s'abstenir de *critiques* et de mauvaises plaisanteries. On finit en l'invitant à revenir le lendemain, sans faute, et on lui promet plus d'émotions et d'intérêt que dans ce qui a été représenté, attendu que le plus beau est encore à jouer. La première journée de *Louis Enius* finit par un épilogue curieux sous plus d'un rapport. — La seconde journée commence, et l'affluence des spectateurs est plus grande encore que la veille. Le *prologue* paraît aux applaudissements de la foule, et débite son discours, avec les flatteries et les compliments ordinaires à l'adresse de l'assistance. Quelquefois, pour mettre les spectateurs qui n'ont pu assister à la première journée au courant de ce qui s'est passé, on a recours à un expédient qui ne manque pas de produire un excellent effet, et auquel plus d'un naïf spectateur se laisse prendre. — Une *belle demoiselle*, une étrangère, paraît tout à coup, à l'extrémité de la place, sur une haquenée blanche; elle traverse les rangs pressés de la foule toute surprise, et pousse jusqu'au théâtre, où le *prologue* est en train de débiter son discours. Elle s'arrête, lui adresse la parole, et lui demande la raison d'un

si grand rassemblement, et pourquoi il pérore et gesticule de la sorte, comme un *comédien* sur le théâtre? — Le prologue, en galant *artiste*, la prie, lui tend la main, la fait monter près de lui, et lui expose un résumé fidèle de ce qui a été joué la veille, ainsi que de ce qui va suivre. La *belle demoiselle*, satisfaite, le remercie de sa complaisance et témoigne de son regret de ne pouvoir assister à la représentation; mais il faut qu'elle soit à Tréguier avant la nuit; elle remonte donc sur sa haquenée blanche, fait ses adieux, et disparaît par la route qui mène vers la route de Tréguier.

Un de mes manuscrits de sainte Tryphine, celui de Jean Le Ménager, de Pluzunet, contient cette particularité curieuse.

La représentation est terminée, et le soleil s'abaisse à l'horizon, derrière la flèche de granit du clocher du village. Gardez-vous cependant de vous retirer trop tôt, car voici le meilleur acteur de la troupe, le plus applaudi et le plus aimé du public, qui reparaît sur la scène, le sourire sur les lèvres, et en faisant force salutations : il vient réciter l'*épilogue* final ou *bouquet*. Ceci est un morceau capital; le poète y doit employer toute son adresse et sa science, et y répandre à pleines mains toutes les fleurs de sa rhétorique naïve et pittoresque. — Et pourquoi tant d'efforts? Vous le voyez; c'est pour stimuler la générosité, et faire délier les cordons des bourses paresseuses. En effet, pendant qu'il déclame, deux de ses confrères circulent dans les rangs pressés de la foule, et recueillent les fruits de l'éloquence intéressée de l'orateur. Cet appel fait à générosité du paysan breton ne reste jamais stérile, presque toujours la collecte est abondante; les écus de six livres, de trois livres, de trente sols, de vingt et de quinze sols pleuvent de tous côtés dans l'escarcelle des quêteurs, pêle-mêle avec le gros billon et les sols vertdegrisés. Le produit de cette quête est destiné à couvrir les frais de toute sorte nécessités par la représentation; l'excédant est consacré à un banquet qui doit réunir tous les acteurs. Aussi, la nuit venue, pendant que la foule se disperse, en devisant de la pièce et des *artistes*, ces derniers se réunissent dans la meilleure et la plus confortable auberge de la localité, autour d'une table copieusement servie et là ils se livrent jusqu'au matin à de nombreuses libations et à une gaieté aussi bruyante qu'expansive; ils chantent, ils rient,

ils se déclament des tirades de leurs rôles, s'interrogent sur la manière dont ils se sont tirés de telle ou telle situation, se dispensent loyalement l'éloge et la critique. Et cependant les ombres de leurs aïeux, des acteurs d'autrefois et des vieux bardes qui ne sont plus, rôdent, comme dans les poèmes d'Ossian, autour de la table du festin, sous le toit enfumé du sombre cabaret, et plus d'un convive, chez qui le cidre et l'hydromel ont développé une seconde *vue*, prétend les avoir vus sourire, comme s'ils étaient contents de leurs fils.

Je donne ici la traduction d'un de ces épilogues dont je viens de parler, bien qu'il soit long. Il est tiré du mystère de *Moïse*, dont je possède un vieux manuscrit. On y verra, entre autres curiosités, que les acteurs bretons aussi redoutaient les *plaisanteries* et les *caquets* qui, chez eux, remplaçaient les sifflets et les journaux.

ÉPILOGUE.

« Réunion de chrétiens, gens vertueux et loyaux, je vous salue humblement, et viens, du fond de mon cœur, vous faire mon *compliment*. Hélas! que n'ai-je le talent nécessaire pour le faire comme je l'aurais désiré !

» Vous savez tous, gens dévots et pieux, que toute *tragédie* doit se terminer par un *épilogue*. — Hélas! pauvre ignorant, j'ai été désigné par tous les acteurs réunis pour composer cet épilogue et venir le réciter devant vous.

» Ce qui fait que je n'ai accepté cette mission qu'en tremblant, hélas! c'est que je suis bien léger d'esprit et de science, n'ayant jamais été aux écoles, comme les fils des bourgeois et des nobles.

» Quoi qu'il en soit, plein de confiance en votre sagesse et votre indulgence, j'ose espérer que vous aurez la bonté et la patience d'écouter les compliments et les remerciements que nous vous devons.

» C'est à vous d'abord que je m'adresse, *prêtres et nobles*, autant que vous êtes ici présents, et aussi à ceux qui sont restés chez eux, pour nous avoir permis, avec bonté et douceur,

» De représenter notre *tragédie* sur votre terre; nous vous en remercions bien sincèrement, et prions la sainte Trinité, les anges et les saints, de répandre sur vous toutes sortes de prospérités dans ce monde.

» Nous vous souhaitons des biens en abondance, dans ce monde, et les joies éternelles dans l'autre, pour vous récompenser de votre bienveillante attention.

Et vous, jeunes clercs, nous vous remercions aussi de bon cœur de nous avoir *prêté le secours de votre science et de vos talents*, et d'être venus nous écouter.

» Nous remercions encore les bourgeois, et tous ceux qui travaillent avec la plume, de nous avoir prêté le secours de leurs lumières, et d'être venus nous écouter, pauvres gens qui n'avons pas reçu d'instruction.

» Mais je sens mon cœur oppressé d'un pesant fardeau de ce que je ne puis vous remercier comme vous le méritez de l'honneur que vous nous faites.

» Je ne saurais remercier trop tous les gens du canton de nous avoir secondés, *chacun suivant ses moyens, en nous prêtant des charrettes, des planches, des soliveaux et des barriques,*

» *Pour construire notre théâtre.* Nous leur sommes reconnaissants de tant d'obligeance, et les prions de recevoir nos bien sincères remerciements.

» Nous vous sommes encore très-obligés, à vous tous, gens de toute condition, qui êtes ici présents, hommes et femmes, jeunes et vieux ;

» Et vous aussi, jeunes femmes et jeunes filles, qui avez abandonné vos ménages pour venir nous écouter, nous vous souhaitons toutes sortes de prospérités.

» Je dois encore des remerciements aux maîtres et aux maîtresses de maison, tant séculiers que réguliers, pour avoir permis à leurs pauvres serviteurs de venir aussi nous écouter.

» Enfin, je vous remercie tous en général, autant que vous êtes ici présents, prêtres, nobles, bourgeois et gens du commun, enfants mineurs et gens de peu d'aisance ; je vous remercie tous du fond du cœur.

» Mais, hélas! je crains de m'être mal acquitté de ma mission, et je sens mes cheveux se dresser sur ma tête, tant je *redoute les critiques, et surtout les commérages.*

» Il y a sans doute ici des gens qui s'amuseront tantôt à tourner en ridicule les mauvais acteurs ; vous savez pourtant que la détraction est chose défendue par le Seigneur.

» Parmi ceux qui m'écoutent présentement il s'en trouve qui, tantôt, quand ils seront ensemble, occupés à vider leur écuelle (à souper), riront et diront que jamais ils n'avaient vu tant de fous réunis.

» Cependant si ceux qui parleront de la sorte étaient ici, à ma place, je crois qu'ils auraient fort à faire de se défendre eux-mêmes, sans critiquer personne.

» Mais je ferais aussi bien de me taire, les *caquets* iront toujours leur train, et les critiqueurs trouveront une ronce à attacher à chacun ; je crois voir déjà la mienne qui traîne derrière moi.

» Mais ce qui me console et me donne quelque joie, c'est l'espoir

de vous entendre, vous, hommes sages et prudents, leur imposer silence et leur défendre les médisants propos.

» *C'est votre devoir,* à vous, pères et maîtres de maison, et à vous aussi, nobles et riches, de défendre à vos domestiques les *caquets* et les critiques; Dieu vous en récompensera dans son royaume.

» Enfin, je voudrais ressembler à *Phœbus,* ou à *Gorant Triomphor,* ou bien encore à Nostradamus; alors je connaîtrais l'opinion de chacun, et ses pensées les plus secrètes.

Avant de vous retirer, honorables assistants, ayez encore la patience d'écouter un point important de mon discours : nous nous recommandons à votre générosité, et vous rappelons *votre devoir,* dans la crainte que vous ne veniez à l'oublier.

» Deux des acteurs vont maintenant descendre parmi vous, avec un plat chacun, et tous, j'en suis persuadé, *vous ferez votre devoir,* et les verrez sans déplaisir.

» Car comptant sur vos libéralités, et pleins de confiance en votre générosité, nous espérons nous *asseoir ce soir à une table bien servie, et faire un peu de bonne chère.*

» Ceux d'entre vous qui sont libres de cœur (généreux) donneront des écus de six livres, d'autres donneront des écus de trois livres et de cinquante sols, car nous serons nombreux, quand nous serons tous réunis.

» J'en vois là d'autres qui font mauvais ménage avec l'argent; mais leurs cœurs sont excellents, et ils ne manqueront pas de nous donner aussi des pièces de dix sols.

» Enfin, gens vertueux, *c'est votre devoir à tous;* vous savez aussi bien que nous que ce n'est pas sans frais que nous avons construit notre théâtre, car il nous revient *déjà à plus de trente livres.*

» Quoi qu'il en soit, quand vous ne donneriez rien, nous ne vous en serions pas moins obligés de nous avoir fait l'honneur de nous écouter en silence durant ces deux jours.

» Que personne ne se formalise de la liberté que j'ai prise de vous parler avec tant de franchise; je vous demande pardon pour toutes nos fautes.

» Et avant de vous faire mes adieux, je vous prie encore d'oublier toutes les sottises que vous avez pu entendre ici; oubliez-les toutes, et Dieu vous en récompensera.

» Je vous fais donc mes adieux, en vous priant *d'être tous exacts et attentifs à l'office divin,* et d'implorer tous les matins la sainte Vierge pour qu'elle daigne intercéder pour nous auprès de son Fils.

» Qu'aucun de *vous surtout ne soit assez simple que de s'imaginer qu'il y ait rien de profane dans tout ce que vous avez vu représenter,* car durant toute l'année, vous en entendrez parler dans les sermons.

» Si vous ne voulez croire ce que je vous dis, cherchez la sainte Bible, le plus vrai de tous les livres, ou bien encore *le livre des Proverbes,* ou les évangiles, et vous pourrez vous en convaincre.

» Ainsi, je vous en prie, au nom de Dieu, prions tous les uns pour les autres dans ce monde, tant je redoute une chose qui doit arriver infailliblement : hélas ! jamais nous ne devons nous retrouver tous en vie dans un même lieu !

» Si ce n'est pourtant dans ce jour triste et redoutable où nous nous réunirons une dernière fois dans la vallée de Josaphat. Ah ! puissions-nous nous rencontrer à la droite du Seigneur !

» Hélas ! je vous quitte à regret ; et il faut cependant vous quitter, car les larmes qui débordent de mes yeux m'empêchent de parler.

» Adieu donc, encore une fois ! que Dieu vous protège et vous comble de prospérités jusqu'à la fin de vos jours. Je prie Jésus et sa sainte Mère de vous recevoir dans leur paradis, après cette vie terrestre !

» Et quand les anges sonneront les redoutables trompettes, puissions-nous nous relever de nos tombeaux pour remonter au ciel, et habiter durant l'éternité le lieu destiné aux justes par le Père éternel ! »

Amen ! répondirent tous les assistants.

IV.

Quels furent les auteurs de ces naïves et intéressantes productions de la science et de l'imagination de nos pères ?

Ici encore les documents historiques nous font complétement défaut, et pour suppléer au silence des livres et de la tradition, nous n'avons que les très-rares indications de quelques prologues et épilogues de nos vieux manuscrits. Les quelques imprimés de mystères bretons qui existent ne remontent pas au-delà du commencement du XVIe siècle. A cette époque (de 1498 à 1530) vivait à Paris, rue de la Bûcherie, un imprimeur breton du nom de Yves Quillévéré, qui a imprimé quatre ou cinq pièces de ce genre, presque introuvables aujourd'hui. Quant aux manuscrits que j'ai eus entre les mains, tous, si l'on en excepte celui de sainte Nonn, que j'ai consulté à la Bibliothèque impériale, à Paris, sont relativement modernes. Il est vrai que ce ne sont que des copies, prises sur d'autres copies, et auxquelles chaque nouveau copiste a fait subir quelque altération plus ou moins notable. Il est ainsi très-difficile aujourd'hui, sinon impossible, de retrouver un manuscrit original. La langue de ces manuscrits n'est ordinairement pas un guide plus certain pour fixer l'époque où devait vivre l'auteur, car il est géné-

ralement reconnu qu'un manuscrit en langue vulgaire n'atteste ordinairement que la langue contemporaine de celui qui l'a copié. Quoi qu'il en soit, d'après les inductions que l'on peut tirer de ces manuscrits, tels qu'ils nous sont arrivés, on peut affirmer que l'ensemble de notre théâtre appartient aux XVe et XVIe siècles.

Quelque défectueuses que soient ces productions, comme art et comme science, encore fallait-il que ceux qui s'y consacraient eussent une certaine instruction élémentaire, qu'ils sussent au moins lire et écrire et un peu de français. Or les savants d'alors dans nos campagnes (car souvent cela suffisait pour passer pour tel), ceux qui lisaient le latin dans les grands *in-folios*, étaient les prêtres et les clercs qui avaient quitté le séminaire ou le cloître, avec un léger bagage d'histoire sacrée, de mythologie et d'histoire légendaire. Je crois donc que c'est à eux qu'il faut attribuer une grande partie de ces mystères bretons. Il est cependant hors de doute que d'autres personnes, des laïques, se piquant d'émulation, dialoguèrent et arrangèrent aussi pour être représentés sur un théâtre des vies de saints, des romans de chevalerie ou des légendes nationales, ou même étrangères. Malheureusement leurs noms ne sont pas arrivés jusqu'à nous.

Quelquefois pourtant le poète profitait des libertés des *prologues* et des *épilogues* pour faire connaître son nom, le lieu de sa naissance, et déplorer avec amertume la décadence du théâtre, l'indifférence du peuple et les tracasseries de l'autorité. Dans le quatrième prologue de la vie de *saint Pierre*, dont je possède un manuscrit, je trouve cette particularité d'autant plus curieuse qu'elle est plus rare. Voici ce passage ; c'est le *prologue* qui parle :

« Gens d'église, nobles et bourgeois, et vous aussi, gens du commun, je vous prie de réfléchir à ce que nous voulons représenter devant vous, si l'Esprit saint répand sur nous ses lumières.

» Nous représentons sous vos yeux des choses dignes de fixer votre attention ; ainsi, je vous prie d'observer un religieux silence.

» Ce n'est pas, croyez-le, le *profit que l'on trouve aujourd'hui à composer des tragédies* qui nous a donné le courage d'entreprendre une pièce aussi longue que l'est celle-ci.

» Mais en examinant attentivement notre théâtre, j'ai été frappé de voir que tant de saints aient déjà fourni des sujets de *tragédies*,

» Pendant que saint Pierre, le premier des Apôtres, le premier

des Papes et la colonne de la chrétienté, n'avait encore inspiré aucun poète breton. — Enfin, Dieu a inspiré à un de ses plus humbles serviteurs d'écrire sa vie sous forme de *tragédie*.

» D'autres motifs l'y ont encore poussé : c'est que grand nombre d'églises et de chapelles en Bretagne sont dédiées à saint Pierre, et que beaucoup de gens ignorent les supplices et le martyre qu'il a soufferts.

» Toutes ces considérations, et d'autres encore, ont déterminé Henri Congar, de la paroisse de Servel [1], à traiter ce sujet et à le rimer en *langage naturel*.

» Je prie tous ceux qui liront ou entendront réciter ses vers, d'être indulgents pour les fautes qu'ils pourront y remarquer. »

Les noms des auteurs dramatiques bretons nous sont donc inconnus, comme celui de l'auteur de *Maître Pierre Pathelin*, comme ceux de la plupart des auteurs de mystères et de moralités en France aux XIVe, XVe et XVIe siècles.

Dresser la liste générale des productions du théâtre breton est encore chose très-difficile, sinon impossible, dans l'état imparfait de nos connaissances actuelles sur ce sujet intéressant d'histoire littéraire. Depuis bientôt vingt ans je fais des recherches sur la matière, et je chasse, si je puis m'exprimer ainsi, aux vieux manuscrits poudreux et enfumés, à travers les campagnes de l'arrondissement de Lannion, cette terre classique des mystères bretons. Mes recherches n'ont pas été infructueuses, et je possède la collection la plus nombreuse, je pense, qui existe en Bretagne de notre ancien théâtre, quoiqu'elle soit encore loin d'être complète. Voici la liste des pièces dont je possède des manuscrits ou des imprimés :

Imprimés. — *Saint Guillaume, comte de Poitou* (Guilmer, à Morlaix, 1815). — *Les Quatre fils Aymon* (Lédan, Morlaix, 1818).

Manuscrits. — *La Création du Monde* (très-rare). — *La Passion de Notre-Seigneur* (incomplet). — *Le Jugement dernier*. — *Moïse*. — *Jacob et ses fils*. — *Saint Jean-Baptiste* (deux manuscrits). — *Sainte Anne*. — *Saint Pierre et saint Paul*. — *Sainte Geneviève de Brabant* (deux manuscrits). — *Sainte Tryphine* (trois manuscrits). — *Saint Guenolé*. — *Saint Garan, saint Clément et saint Denis* (dans un même manuscrit). — *Sainte Hélène*. — *Sainte Cecilia*. — *Louis Ennius ou le Purgatoire de saint Patrice*. — *La Destruction*

1 Près Lannion.

de Jérusalem par Titus. — *Les Quatre fils Aymon* (deux manuscrits). — *Robert le Diable.* — *Les douze Pairs de France.* — *Meurlargez* (carnaval-farce).

AUTRES PIÈCES EXISTANTES, mais dont je ne possède pas d'exemplaires :

La Vie de sainte Nonn, imprimée en 1837. — *Le Mont du Calvaire*, imprimé en 1517. — *La Passion de Jésus-Christ*, imprimée en 1517. — *La Vie de l'Homme*, imprimée en 1530. — *La Mort de la Vierge*, imprimée en 1530. — *La Vie de sainte Barbe*, imprimée en 1550. — *Le comte de Goëlo* (manuscrit). — *Huon de Bordeaux* (manuscrit). — *Orson et Valentin* (manuscrit). — *Saint Gildas* (manuscrit). — *Saint Melan, prince de Bretagne* (manuscrit). — *Louis le Jeune*, cité par M. de Fréminville. — *Pierre de Provence*, cité par M. de Fréminville. — *Elogius, martyr*, cité par M. de Fréminville. — *Le Sacrifice d'Abraham*, cité par M. Joubioux. — *La Vie de saint Alexis*, cité par M. Joubioux. — *Le Martyre de sainte Julienne*, cité par M. Joubioux. — *Marie Stuart*, citée par M. Joubioux.

Le R. P. dom Louis Le Pelletier, dans la préface de son *Dictionnaire breton*, parle encore d'une *comédie* intitulée : *Les Amourettes du Vieillard.*

Enfin, M. Norris a publié en Angleterre, en 1859, deux volumes in-8°, qui contiennent les pièces suivantes :

Origo mundi. — *Passio Domini nostri.* — *Resurrectio et Ascensio.* — *La Mort de Pilate.*

M. Norris parle dans son introduction de nombreuses représentations de *mystères bretons* dans la Cornouailles anglaise, mais sans donner d'autres titres.

Cette liste est déjà assez longue, et pourtant je suis convaincu que de sérieuses recherches, faites avec intelligence et par une personne compétente, amèneraient de nouvelles découvertes.

V.

Une des tendances du siècle est le besoin d'exhumer le passé, et de reconstruire, à l'aide de ces débris fossiles, les civilisations

perdues et les littératures oubliées qu'ils nous rappellent encore. Toute une armée de savants et d'éminents critiques s'est mise en campagne, voyageant, comme le dit si bien Sophocle, « à travers les sentiers nombreux et les diverses voies de la pensée [1], » à la recherche des monuments disparus, des formes et des pensées englouties dans le naufrage des temps, et jusqu'aux essais les plus informes, jusqu'aux moindres rêveries de l'imagination de nos pères. — Ce travail de reconnaissance ou plutôt de résurrection, a été entrepris avec succès pour l'Égypte, la Grèce, l'Inde, la Syrie et d'autres civilisations anciennes. N'est-il pas enfin temps de l'essayer sérieusement pour les *Bas-Bretons* de la France, et pour tous les autres peuples d'origine celtique? Est-il donc indigne de l'intérêt des savants et des critiques, le peuple dont un des siens a dit, avec un sentiment patriotique si noble et si élevé :

« On ne réfléchit pas assez à ce qu'a d'étrange ce fait d'une antique race continuant jusqu'à nos jours et presque sous nos yeux sa vie propre dans quelques îles et quelques presqu'îles perdues de l'Occident, de plus en plus distraite, il est vrai, par les bruits du dehors, — mais fidèle encore à sa langue, à ses souvenirs, à ses mœurs et à son esprit. On oublie surtout que ce petit peuple, resserré maintenant aux confins du monde, au milieu des rochers et des montagnes où ses ennemis n'ont pu le forcer, est en possession d'une littérature qui a exercé au moyen âge une immense influence, changé le tour de l'imagination européenne et imposé ses motifs poétiques à presque toute la chrétienté. Il ne faudrait pourtant qu'ouvrir les monuments authentiques du génie gallois pour se convaincre que la race qui les a créés a eu sa manière originale de sentir et de penser, et que nulle part l'éternelle illusion ne se para de plus séduisantes couleurs, et que dans le grand concert de l'espèce humaine, aucune famille n'égala celle-ci pour les sons pénétrants qui vont au cœur. Hélas! elle est aussi condamnée à disparaître, cette émeraude des mers du couchant! Arthur ne reviendra pas de son île enchantée, et saint Patrice avait raison de dire à Ossian : — « Les héros que tu pleures sont morts, peuvent-

1 Œdipe-roi.

ils renaître? » — Il est temps de noter, avant qu'ils passent, les tons divins expirant ainsi à l'horizon devant le tumulte croissant de l'uniforme civilisation. Quand la critique ne servirait qu'à recueillir ces échos lointains et à rendre une voix aux races qui ne sont plus, ne serait-ce pas assez pour l'absoudre du reproche qu'on lui adresse trop souvent, et sans raison, de n'être que négative? [1] »

M. Émile Souvestre, qui, lui aussi, connaissait et aimait bien sa Bretagne et son ancienne littérature nationale, dont les destinées ont été si lamentables, a dit : — « Une traduction complète du théâtre breton serait un ouvrage historique. Il appartiendrait aux Académies d'exécuter une pareille publication. [2] »

Il appartiendrait, ajouterons-nous, à un ministre, ami éclairé des lettres, de provoquer et d'encourager les recherches entreprises pour recueillir les derniers lambeaux épars, — *disjecti membra poetæ,* — d'une littérature et d'une langue qui vont s'éteindre sur le sol de la France. Mais il faut se hâter, car je crains que demain il ne soit déjà trop tard, lorsque le *dragon rouge annoncé par Merlin*, quand les wagons de la civilisation viendront écraser, inexorablement et pour jamais, toutes ces fleurs de nos landes et de nos montagnes, un peu sauvages, mais qui exhalent des arômes si pénétrants et une poésie si douce à tout cœur breton !

Je dirai donc, en finissant :

Sparsa matris.... collige membra tuæ !

de peur que demain nous ne puissions plus dire avec notre Brizeux :

Les chansons d'autrefois, toujours nous les chantons;
Non, nous ne sommes pas les derniers des Bretons !

F.-M. Luzel.

1 Ernest Renan. — *La Poésie des races celtiques*, dans les *Essais de Morale et de Critique*, 1 vol. in-8°.

2 *Le Finistère en 1836*, par M. Émile Souvestre.

LES LETTRES & LES ARTS SOUS TRAJAN.*

Trajan avait l'orgueil et l'ambition de la guerre. Il l'aimait comme instrument de puissance, mais aussi comme élément de gloire. Il aimait à être célébré; il voulait l'être par l'éloquence, par la poésie, par les arts, par les monuments. La guerre d'un côté, de l'autre la protection pour les lettres et pour les arts, sont les deux points par lesquels sa politique, sobre, sensée, prosaïque d'ailleurs, s'élève et veut atteindre l'idéal.

Ce n'est pas que Trajan fût autrement lettré. Soldat depuis l'âge de quatorze ans, Trajan pouvait ne pas savoir au juste quelle était la couleur des cheveux d'Achille. « Il n'entendait rien aux artifices de rhétorique; mais il entendait parfaitement les choses que la rhétorique a mission d'expliquer[1], » et qu'en général elle n'explique guère. Il n'écrivait pas lui-même ses harangues[2]; mais sa correspondance avec Pline, la seule chose qui nous reste de lui, est pleine de netteté, de simplicité, de concision; le soldat voit clair là ou le proconsul s'embarrasse. Il aimait à boire, et il ne laissait pas que de s'enivrer; mais il aimait aussi l'entretien des grands esprits et des philosophes, et, sans parler comme eux, il savait les comprendre. Ce ne sont pas les princes les plus lettrés qui font les

* Cette étude, que M. le Cte Franz de Champagny veut bien offrir à nos lecteurs, doit faire partie d'un livre intitulé *Les Antonins*, qui sera la suite de ses beaux ouvrages sur *Les Césars*, et sur *Rome et la Judée*.

1 Dion, LXVIII, 7.

2 Julien, in *Cæsarib.*; Capitolin., in *Hadrian.* Il avait cependant écrit des Mémoires sur la guerre dacique, dont le grammairien Priscianus (56) cite une ligne. Il y a aussi une épigramme grecque de lui dans l'*Anthologie*.

époques les plus littéraires. Trajan, soldat sans lettres, sut faire grandir autour de lui les arts, la littérature et la philosophie; mais Hadrien, bel esprit, devait rapetisser la littérature; Hadrien, artiste, devait commencer la décadence de l'art; et Marc Aurèle, philosophe, devait amener le déclin de la philosophie.

Sous l'influence de Trajan tout était sérieux. Sa littérature fut sérieuse; elle eut un but et concourut avec sa politique. Ailleurs, en parlant de la frivolité et du peu d'influence de la littérature de l'empire romain, j'ai excepté d'avance la littérature du temps de Trajan. Celle-ci, sous les auspices et au bénéfice du prince, exprime le jugement que rendit sur son passé la Rome des gens de bien, lorsque enfin réveillée du sommeil et du silence des proscriptions, elle put réviser les antécédents de la politique césarienne depuis Tibère jusqu'à Domitien. Elle le fit et pour la consolation de son passé et ponr la garantie de son avenir. Elle avait quatre-vingt-cinq ans de tyrannie à effacer par ses malédictions contre les tyrans, par ses larmes pour les victimes. En agissant ainsi, loin de déplaire au pouvoir elle lui faisait sa cour. Le pouvoir présent se sentait si peu solidaire du pouvoir passé, que Pline ne fait pas de difficulté de dire à Trajan, en plein panégyrique : « Les princes tes devanciers, à l'exception de ton père (Nerva) et d'un ou deux autres peut-être (j'en compte même trop), aimaient dans les citoyens, non leurs vertus, mais leurs vices... Et si je rappelle ainsi leurs méfaits, c'est pour vous montrer, pères conscrits, par quelle longue habitude s'est introduite cette corruption de nos mœurs que Trajan s'occupe à réformer... Notre premier devoir envers un empereur homme de bien est de flétrir ceux qui ne lui ont pas ressemblé. On n'aime pas assez les bons princes, quand on ne déteste pas les mauvais. Et nul bienfait n'est plus précieux et plus complet sous notre empereur que la liberté qu'il nous donne de maudire les mauvais empereurs[1]. »

De cette influence naquit toute une littérature vengeresse; ni Tibère, ni Néron, ni Domitien, ni leurs complices, aucun de ces mânes sinistres ne demeura en paix. C. Fannius écrit son livre *sur*

1 *Pan.*, 45, 53.

les victimes de Néron, livre qui tenait et de l'éloquence et de l'histoire. Suetonius Tranquillus, « homme probe, honnête, érudit, » écrivit sa *Vie des Césars*, livre froid, calme, prosaïque, où les faits parlaient seuls et suffisaient pour accabler. Titinius Capito, le même qui gardait chez lui les portraits de Brutus, de Cassius et de Caton, composa un livre *sur la mort des hommes illustres* dont la plupart avaient été ses amis. Decimus Junius Juvenalis, sérieux et emporté dans la satire, laissa échapper le cri de colère qu'il avait contenu sous le règne de Domitien : et ce « Néron chauve, » et son ami le pantomime Pâris, et son flatteur Crispus, et son délateur Messalinus, et tout ce monde d'affranchis, de favoris, de délateurs et de bourreaux, presque tous encore vivants, furent flétris dans ces vers brûlants et durs qui jusqu'à notre siècle sont restés si fortement empreints dans toutes les mémoires. Enfin C. Cornelius Tacitus, qui, de tous ces écrivains, est demeuré pour nous le plus grand, après avoir jeté ce premier cri d'indignation et de délivrance qui termine la vie d'Agricola, se livrait à la grande œuvre qui a fait oublier toutes les autres. Dans ses *Histoires*, il retraçait les souffrances de sa propre génération depuis trente ans; dans ses *Annales*, remontant plus haut, il reprenait à son premier auteur, Tibère, l'histoire complète de la tyrannie. Il réservait pour sa vieillesse le récit du règne de Trajan, plus pressé du châtiment que de la louange et jugeant plus urgent le récit des douleurs du passé que celui des triomphes du présent. Chez Pline lui-même, bien qu'il soit écrivain frivole à beaucoup d'égards, bien que ses lettres soient pleines des petitesses de son amour-propre, son *Panégyrique* plein d'amplification et d'emphase, néanmoins, dans cette exagération même et cette rhétorique, il y a, on le sent, une chose vraie : l'élan et la satisfaction de la délivrance.

Il faut songer que tous ces hommes avaient vécu, étudié, mais aussi gémi et souffert ensemble. C'était un groupe d'amis, mais d'amis que Rome, rendue à elle-même, reconnaissait pour des maîtres. Sauf Juvénal, qui vivait dans une sphère inférieure, presque tous ces hommes furent liés entre eux. Pline leur écrit à tous; il est l'ami de Suétone, l'ami et l'admirateur de Tacite, le disciple

des deux stoïciens exilés, Euphrate et Artémidore, le confident de ces nobles femmes, Arria, Fannia, Antéia, veuves de Thraséa, du premier et du second Helvidius. Leurs amis et leurs proches avaient péri dans le combat : la liberté revenue, il leur semblait que de tels écrits étaient, pour ces cendres qu'ils n'avaient pu honorer, de tardives, mais de dignes obsèques.

Ce fut là le vrai châtiment des délateurs, demeurés qu'ils étaient libres, riches, sénateurs, et c'était un châtiment devant lequel ils pâlissaient. Notre siècle croit peu au sérieux des châtiments de ce genre ; il estime que, malgré des condamnations littéraires plus ou moins éloquentes, on peut vivre encore confortablement et jouir, comme dit Juvénal, de la colère des dieux. Il n'en était pas tout à fait de même chez les anciens. Ils s'inquiétaient davantage de leur mémoire, peut-être parce qu'ils avaient moins de foi à leur âme. Fannius, s'étant endormi pendant son travail, voit Néron qui vient s'asseoir sur son lit, prend son portefeuille, lit l'un après l'autre chacun de ses livres, comme si, au fond des enfers, le tyran fût inquiet de ce que sur la terre on écrivait contre lui [1]. Un autre de ces écrivains avait commencé une lecture publique d'un livre d'histoire. Il devait l'achever à un jour marqué. Mais il avait fait rougir trop de fronts peu accoutumés à rougir, fait baisser trop de têtes jadis hautaines. On vint le supplier de ne pas reprendre sa lecture. Il se laissa vaincre par ces prières, parce qu'il ne s'agissait pas pour lui d'un devoir à remplir. Seulement son livre resta, témoin silencieux, mais imperturbable, contre ceux à qui le courage avait failli pour l'entendre [2].

C'est ainsi que la littérature romaine eut sous Trajan sa dernière grande époque, que le déclin ne devait pas tarder à suivre.

Ce qui arrivait pour la littérature arrivait aussi pour les arts. L'art, sous Trajan, prenait quelque chose de plus noble et de plus sérieux. Ce n'est pas que Trajan fût plus artiste qu'il n'était lettré, mais il avait le goût des grandes choses et la rectitude de l'esprit militaire. Trajan, soldat, fut plus utile aux arts que ne devait l'être

1 Pline, *Ep.*, V, 5.
2 Pline, *Ep.*, IX, 27.

Hadrien, peintre, sculpteur, mécanicien et architecte. L'un employa à des œuvres magnifiques l'architecte Apollodore; l'autre, par jalousie de métier, le fit mourir. L'art antique, relevé par Auguste, tombé en décadence sous un prince avare comme Tibère, dépravé sous des princes dépravés comme Néron, florissant de nouveau sous Vespasien et sous Titus, eut, sous Trajan, on peut le dire, sa dernière époque de pureté et de splendeur.

Les monuments de Trajan ont tous un caractère de grandeur sobre et sérieuse. Hors de Rome, ce sont des ponts magnifiques, œuvre utile en même temps qu'œuvre d'art. Les peuples de Lusitanie construisent celui d'*Aquæ Flaviæ*, (Chaves) : les peuples d'Espagne, celui de Norba Cæsarea (Alcantara). D'autres s'élèvent sur le Rhin, l'Euphrate et le Tigre. Trajan, par la main de son grand artiste Apollodore, jette sur le Danube ce pont dont les ruines elles-mêmes avaient rempli Dion Cassius d'admiration. Long de plus d'un quart de lieue (4600 pieds romains, 1361 mètres); soutenu par vingt piles hautes de 150 pieds (444 mètres) et larges de 60, avec un intervalle de 170 pieds de l'une à l'autre; ayant un château fort à chacune de ses extrémités; il avait été construit dans les eaux du fleuve, malgré la violence du courant et l'instabilité d'un lit fangeux[1]. Il avait été bâti pour la guerre et au milieu de la guerre. Nul peuple n'a été plus architecte dans la guerre que les Romains; leurs corps de garde étaient des forteresses et leurs camps sont devenus des villes; ils combattaient avec la truelle comme avec l'épée.

C'est ainsi que Trajan, selon l'expression d'Eutrope, réédifiait le monde[2]. Mais dans Rome, c'étaient de bien autres labeurs. Rome, renouvelée par Auguste, par Néron, en dernier lieu par Vespasien

1 Voy. Dion, 13, et les auteurs indiqués ci-dessus. Inscriptions et monnaies : DANVVIVS... PONS TRAIANVS... CVRATOR PONTIS AVGVSTI IN MOESIA. Gruter, p. 248. D'après la *Colonne*, le tablier du pont était en bois, mais les piles, selon Dion, en pierres de taille. — Nous supposons que Dion a employé le pied romain, qui est de 296 millim. Le pied grec, qui en a 309, donnerait une mesure plus forte. Dion avait été gouverneur de Bannonie et avait pu examiner à loisir les restes du pont.

2 *Orbem terrarum ædificans*. Les travaux de Trajan à Rome commencèrent tard. A l'époque du *Panégyrique* de Pline il est qualifié « sobre à bâtir, diligent à conserver » (51).

et Titus, Rome voulait être renouvelée une fois de plus ; tant l'homme est impatient de ce qui dure ! tant il est vrai aussi que le temps et l'habitation produisent autour des plus belles œuvres une certaine mousse de vétusté que les siècles postérieurs sont trop enclins à essuyer !

De plus, Trajan, qui avait de la dignité dans son orgueil, ne le faisait pas consister, comme Néron ou Domitien, à embellir à grands frais le sanctuaire de sa propre personne. Il n'est pas dit qu'il ait ajouté une seule galerie à cette assemblée de palais que ses devanciers avaient accumulés sur le mont Palatin. Mais Rome, pour qui on avait construit tant de thermes, en eut encore de nouveaux [1]. A côté de tous les portiques qui ornaient le Champ de Mars sous les noms de Pompée, d'Auguste, de Livie, de Claude, de Nerva, Trajan eut le sien. Après tant de théâtres et de gymnases, un nouvel odéon, un théâtre et un gymnase nouveau s'élevèrent. Après tant d'embellissements antérieurs, de nouveaux embellissements furent donnés au Cirque, ce théâtre des plus passionnées et des plus constantes voluptés. A cet édifice qui contenait déjà deux cent soixante mille places, Trajan en ajouta, selon Pline, cinq mille ; selon les correcteurs de Pline, cent vingt-cinq mille : cinq mille me paraît bien assez. Par une modestie délicate et en même temps politique, il ne voulut pas, tandis qu'il donnait tant de places au peuple, s'en réserver une qui lui appartînt exclusivement ; la loge impériale cessa d'interrompre les lignes de l'architecture [2]. L'orgueil de Trajan était de tout faire pour Rome et rien pour lui-même. Que sa personne fût inaperçue au milieu de la foule, Trajan ne s'en plaignait pas, pourvu que son nom restât sur le marbre ; et il y était gravé si souvent, que deux siècles plus tard, Constantin comparait Trajan à l'herbe pariétaire qui s'attache à toutes les murailles [3].

1 Ce sont ceux dont les beaux restes forment le second étage souterrain de l'église de Saint-Martin *dei Monti*, voisine des bains de Titus. Ils paraissent être les mêmes qu'on appelle quelquefois bains de Domitien. Voy. Donati, *de Urbe Roma*, 1639. On mentionne des bains élevés par Trajan en l'honneur de Licinius Sura. (Aurel. Victor. *Epitome* 13) ; sont-ce les mêmes ?

2 *Æquatus populo et principi locus*. (Pline, *Pan.*, 51)

3 Aurelius Victor, *Epit.*, 63.

Les aqueducs ne manquaient pas non plus à Rome. Rome se plaignait pourtant. Dans les temps d'orage, les aqueducs ne lui donnaient qu'une eau trouble et vaseuse; celle de l'Anio avait le goût saumâtre des marais qu'il traversait; celle de la fontaine Marcia, la plus pure de toutes, était prodiguée à des usages immondes. Un grand travail se fit sous Nerva et sous Trajan. Les eaux furent classées selon leur mérite; abandonnant les unes *(Anio vetus)* aux services infimes; recueillant les autres *(Anio novus)* dans un lac factice où elles se purifiaient et les faisant passer sous des forêts pour qu'elles se rafraîchissent à leur ombre; réservant les seules eaux de la fontaine Marcia pour le palais délicat du peuple romain. Ce n'était pas encore assez, et Trajan trouva moyen de donner son nom à un aqueduc nouveau *(Aqua Trajana)*. Le peuple dut être content; il eut alors deux cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-quatorze pas (plus de cent lieues) de longueur d'aqueducs, cent cinquante-cinq châteaux d'eau, sept cents abreuvoirs, cent cinq fontaines jaillissantes, en tout trois millions sept cent vingt mille sept cent cinquante mètres cubes d'eau dans les vingt-quatre heures[1].

La plupart de ces travaux étaient terminés avant la guerre de Dacie. Mais à celle-ci il fallait un monument digne d'elle. Selon la coutume antique, Trajan, ayant agrandi le territoire de l'empire, avait le droit d'agrandir l'enceinte légale de Rome *(pomœrium)*, ainsi que l'avaient fait avant lui Sylla, César, Auguste, Claude, Néron. Mais, non content de reculer comme eux de quelques toises la limite presque effacée du *pomœrium*, il voulut que ces quelques toises du sol romain fussent marquées par une œuvre immortelle. Au centre de la Rome réelle, quoique sur les limites

1 Voy. en général Frontinus, *de Aquad.*, et les régionnaires. — L'*Aqua Trajana* fut destinée aux quartiers placés sur la rive droite du Tibre, monnaie de Trajan de l'an 109 ou 110. (Inscription trouvée à la jonction des voies Claudia et Cassia, sur le parcours de cet aqueduc.) Son point de départ était le lac Sabatinus (Bracciano), et on l'appelait aussi *Aqua Sabatina*. Il existe, vers la porte Saint-Pancrace, des restes de la magnifique fontaine qui le terminait. Ce sont les mêmes eaux qui fournissent aujourd'hui l'*Acqua Paolina*. — Le nombre des abreuvoirs, châteaux d'eau, fontaines, etc., ci-dessus indiqué, est donné par Pline comme datant d'Agrippa. (Voy. *Hist. nat.*, XXXVI, 15.) Il avait dû augmenter depuis.

de la Rome légale, les deux monts du Quirinal et du Capitole se réunissaient par une hauteur abrupte qui gênait les communications entre le Forum et le Champ de Mars. Trajan la fit disparaître sur une largeur de trois cents pas, une longueur de onze cents, et une hauteur qui allait en maximum jusqu'à cent vingt-huit. Un passage à niveau entre les deux montagnes unit le Champ de Mars au Forum ; et ce passage, conquis sur les montagnes et que leur escarpement domine encore aujourd'hui, devint lui-même un forum nouveau, le forum de Trajan, de même que César, Auguste, Nerva ou Domitien avaient déjà chacun le leur. Ce forum fut, comme les autres, l'aire de tout un ensemble de monuments ; mais, plus magnifique que nul autre, il eut pour entrée un arc de triomphe ; en face de l'arc de triomphe, une basilique ; un peu au delà, un temple et deux bibliothèques ; et, dominant le tout, la colonne de la guerre dacique, cette colonne qui, encore debout aujourd'hui, atteste par sa hauteur la hauteur du terrain déblayé et demeure comme un magnifique *témoin* de la vaste tranchée ouverte par la main de Trajan [1].

Tout cela orné de bas-relief, couvert de toitures en bronze, pavé de marbre, magnifique, mais d'une magnificence sévère et grandiose ; ces chefs-d'œuvre d'Apollodore étaient l'hommage de l'artiste au soldat. L'arc triomphal à l'entrée du Forum ; la statue équestre de Trajan au milieu ; son autre statue sur la colonne en habit de guerre et le javelot à la main ; sur le fronton de la basilique, les noms des légions de Dacie ; partout, l'inscription EX MANVBIEIS (des dépouilles de l'ennemi [2]) ; la longue série des victoires daciques s'enroulant autour de la colonne, juste au point où

1 Voy. Dion Cass., LXVIII, 16 ; Pausanias, V, 12, X, 5. Le forum de Trajan est un carré de trois cents pieds romains (quatre-vingt-huit mèt. quatre-vingt-neuf centim.). La basilique pouvait avoir trois cents pieds sur cent quatre-vingt-cinq dans œuvre ; cinq nefs, quatre-vingt-seize colonnes, vingt colonnes dans la nef la plus longue (il en reste dix).

La colonne Trajane porte la date du dix septième tribunat de Trajan (oct. 113 à oct. 114). Inscription de la base de la colonne :

Senatus. populusque. romanus. imp. Caesari. divi Nervae. F. Nervae Traiano. Aug. Germ. Dacico. pontif. maximo. trib pot. XVII *imp.* VI *cos.* VI P. P. *ad declarandum quantae altitudinis mons et locus tantis operibus sit egestus.*

2 Gallien, XIII, 24.

Trajan, en vertu de son droit de conquérant, avait rompu la ligne de l'ancien pomœrium; et enfin la dédicace faite au nom du sénat et du peuple à « Nerva Trajan, Auguste, Germanique, Dacique, six fois *imperator*, consul, père de la patrie, pour avoir bien mérité de la république au dedans et au dehors[1] » : tout cela célébrait la résurrection de la Rome militaire sous un empereur soldat.

Ces monuments furent, aux yeux des siècles qui suivirent, la grande merveille de Rome. La bibliothèque Ulpia demeura le rendez-vous des lettrés. Chaque âge ajouta ses grands hommes au cercle de guerriers et de sénateurs qui entourait la statue de Trajan[2]. Lorsque, en 356, l'empereur Constance fit son entrée dans Rome, en voyant le forum de Trajan, il demeura émerveillé de tant de beauté et de grandeur. Il aurait voulu consacrer à sa propre gloire quelque chef-d'œuvre pareil : mais l'art était en décadence; il réduisit ses prétentions à imiter le cheval qui figurait dans la statue équestre de Trajan. Constance était accompagné à ce moment du prince perse Hormisdas : « Tu pourras imiter le cheval, disait ce barbare à l'empereur, mais tu n'imiteras pas l'écurie. » Et, quand on demandait à Hormisdas ce qu'il pensait de Rome : « Ici, dit-il, je suis tenté d'oublier que les hommes sont mortels[3]. »

On sait, malgré le feu et la main des hommes, combien de vestiges de cette gloire subsistent encore. La colonne Trajane est toujours debout. Des fragments de pavés en marbre, des débris de sculpture, des tronçons de colonnes d'une rare magnificence, se retrouvent en grand nombre à ses pieds. Quatorze des bas-reliefs de l'arc de triomphe de Trajan ont été enlevés par Constantin pour embellir le sien, où ils se font tout de suite reconnaître au milieu des œuvres d'un art affaibli. Huit statues de prisonniers daces ainsi enlevées par Constantin à l'arc de Trajan, parurent si belles, dit-on, à Laurent de Médicis, qu'il ne put résister à la tentation de

1 OPTIME DE REPVBLICA MERITO DOMI FORISQVE. Inscription de la basilique, à ce que l'on croit. Nardini, Orelli, 30. Cette inscription est du seizième tribunat (oct. 112 à oct. 113).

2 Trajan y avait placé, entre autres, les statues de Licinius Sura, de Cornelius Palma, de Sosius, de Celsus, etc.

3 Ammien Marcellin, XVI, 10.

voler leurs têtes, les coupa pendant la nuit et les emporta à Florence. Il en oublia au moins une, qui se voit encore au musée du Vatican.

En général, tout ce qui reste des monuments de Trajan dépose de ce caractère de dignité grave qu'il imposait à toute chose. Ses arcs de triomphe, qui se retrouvent non-seulement à Rome, mais encore à Bénévent, à Ancône, en Espagne[1], ont le même caractère. Celui de Bénévent est, dit-on, le plus beau des arcs de triomphe connus. Cette architecture, dont on peut reporter toute la gloire au seul Apollodore, fut noble et grandiose, sans les prétentions gigantesques qu'elle avait eues sous Néron, sans la petitesse et la frivolité où elle tomba un siècle plus tard. La sculpture fut vraie, savante, pure. Une chose lui manqua : elle n'eut pas de poésie. Les sculptures de la colonne, les têtes qui nous restent de Trajan et de sa famille sont nobles, graves, intelligentes. Mais cet art a déjà perdu quelque chose du mouvement et de la vie qu'il avait sous Auguste; il a surtout, depuis le temps des grands sculpteurs grecs, perdu son idéal; le Romain ne fut jamais idéal; encore moins le Romain de l'empire. C'est de l'histoire, ce n'est plus de la poésie; le souffle homérique ne respire plus ici. C'est qu'en effet le sentiment homérique, les dieux homériques n'étaient plus là. La pensée humaine, comme dit Plutarque, était descendue de son char; elle n'avait plus d'ailes; elle marchait. Elle avait quitté son chant pour une prose éloquente et vraie parfois, mais pour de la prose. Je ne parle pas des poètes de ce temps, versificateurs plus ou moins habiles, mais dont nul, depuis Virgile, n'avait mérité le nom de poète. Non-seulement les versificateurs, mais même les artistes avaient cessé d'être poètes. Ils faisaient l'apothéose des Nerva, des Trajan, des Marciana, des Plotine; ils représentaient nus comme des Apollons ces vieux Césars ou ces vieux sénateurs; ils mettaient des couronnes radiées sur ces faces nobles et dignes pour le sénat, bourgeoises pour l'Olympe;

1 A Bara, en Catalogne. Il fut construit en exécution du testament de Licinius Sura, le grand ami de Trajan. EX TESTAMENTO L. LICIN. L. F. SERG. SVRAE CONSECRATVM. Sura fut consul en 102, 104 et 107. Il était d'origine espagnole.

ils transformaient en Cérès ces Romaines, quelquefois belles, mais d'une beauté toute romaine et toute historique. Ils avaient beau faire; les dieux s'en étaient allés; il ne restait plus que des hommes; et, les dieux manquant, les poètes manquent. Dans l'art comme dans la politique, l'époque de Trajan fut celle de la vérité, non de l'idéal, du bon sens, non du génie.

Le sentiment de l'idéal était pourtant quelque part. Mais il était caché, et caché là où l'on ne s'avisait guère de le chercher : dans ces catacombes et ces humbles ateliers où pouvaient s'ébaucher alors les premiers linéaments d'un art chrétien. Là, sous un pinceau souvent inhabile, une certaine poésie intérieure, un certain sentiment surhumain pouvait commencer à apparaître. Là, un pauvre artisan, caché et proscrit, travaillant à demi-jour sur une maçonnerie grossière ou sur un tuf mal aplani, donnait à son Bon Pasteur, à ses saints, à ses *orantes*, un caractère idéal qui rappelle avec une élévation plus grande l'idéal hellénique et dont on ne retrouverait pas l'équivalent dans les œuvres contemporaines du paganisme. C'est de là que la rénovation de l'art devait sortir, le jour où, après des siècles de déclin et d'abaissement, une autre poésie que celle de l'antiquité, un autre idéal, une autre foi, un autre Dieu devait donner aux œuvres du ciseau et du pinceau une toute autre vie.

Cte FRANZ DE CHAMPAGNY.

LES JEUNES MORTS.

—

III.

—

EUGÉNIE DE GUÉRIN.*

—

Il serait difficile, à coup sûr, de trouver deux âmes plus heureusement douées et vibrant plus à l'unisson que celles d'Eugénie et de Maurice de Guérin. A onze ans, Maurice partit pour le petit séminaire de Toulouse, et alors commença cette correspondance intime qui ne fut interrompue que par la mort, et qui, tantôt sous forme de lettre, tantôt sous forme de journal, constitue, à peu près seule, l'œuvre littéraire de l'un et de l'autre. La première lettre de Maurice exprime vivement et naïvement sa tendre affection pour sa sœur. — « Je voudrais bien, lui écrit-il, qu'il fût possible d'avoir une sœur au séminaire. » — Et Eugénie lui répondait avec effusion. Son frère fut pour elle, absent comme présent, cet ami, ce *cœur du cœur*, suivant son mot, auquel on dit tout. — « Il n'est pas bon, lui écrivait-elle, que mon père connaisse de moi autre chose que le côté calme et serein. Entre frères, c'est différent, il y a moins d'égards et plus d'abandon. A toi donc le cours de ma vie et de mon cœur, tel qu'il vient [1]. »

On conçoit aisément ce que doit être cette confidence de toutes les heures, de la part d'une âme aussi élevée que celle d'Eugénie,

* Voir la livraison de mars, pp. 228-238.

1 *Eugénie de Guérin*, p. 120.

et qui savait si bien, comme le remarquait une de ses amies, Louise de Bayne, trouver mille choses à dire là où les autres ne trouvaient rien. Mlle de Bayne faisait cette remarque à propos d'un loquet. — « Assurément, reprenait aussitôt Eugénie, on aurait de quoi dire et penser sur ce morceau de fer que tant de mains ont touché, qui s'est levé sous tant d'impressions diverses, sous tant de regards, sous tant d'hommes, de jours, d'années ! Oh ! l'histoire d'un loquet serait longue [1] ! »

Et c'est ainsi qu'avec rien la correspondance d'Eugénie n'est jamais vide. Les moindres choses, et souvent les choses les moins riantes, le vent, la pluie, une couture, prennent du charme sous sa plume : — « Il fait froid, il pleut, il neige. Un vent langoureux chante à ma fenêtre et me donne envie de lui répondre ; mais que dire au vent, à un peu d'air agité ? *Hélas ! que nous ne sommes souvent pas autre chose* [2] *!* » — Et ailleurs : — « Dans combien d'égarements nous mènent les égarés ! mais c'est trop étendu pour moi, ce chapitre de la science du mal ; j'aime mieux dire que je cousais un drap de lit et que *je cousais bien des choses dans ma couture.* Un drap prête bien à la réflexion.... Qui sait s'il ne sera pas mon suaire ; si les points que je fais ne seront pas décousus par les vers ! Pendant ce temps papa me contait qu'il avait envoyé à mon insu une pièce de vers à Rayssac, et j'ai vu la lettre où M. de Bayne en parlait et disait que c'était bien. *Un peu de vanité m'en venait ; elle est tombée dans ma couture* [3].

« Joujou du cœur qu'une plume pour une femme, disait Eugénie de Guérin ; vous autres hommes, c'est différent [4]. » — Rien ne peut mieux caractériser sa pensée et son style ; c'est toujours le cœur se jouant sous toutes les formes et sur tous les sujets, et, par suite aussi, jamais d'apprêt, jamais de prétention littéraire, ce qui lui fait précisément une place très-élevée dans les lettres. Combien d'écrivains de profession lui envieraient parfois la vivacité de ses traits ou la fraîcheur de ses tableaux ! Lorsqu'elle nous peint, par exemple,

1 *Eugénie de Guérin*, p. 243.
2 *Id.*, p. 182.
3 *Id.*, p. 123.
4 *Id.*, p. 121.

ces trois visiteurs, l'un *sans esprit*, l'autre *à qui il vient* et le troisième *qui le garde*, ne voit-on pas les physionomies et n'entend-on pas la conversation? Et cette quenouille qu'elle emporte avec elle à Paris, comme ce berger, dit-elle, qui parvenu à la cour y conservait le coffre où était sa houlette et l'*ouvrait quelquefois pour trouver du plaisir*. — « J'ai aussi trouvé du plaisir, ajoute-t-elle, à revoir ma quenouille et à filer un peu; mais *je filais tant d'autres choses*[1] ! »

Que de justesse et, en même temps, que de spirituelle et douce critique dans ses observations sur Paris, sur le monde, sur les femmes! — « Le monde n'a rien de ce que je voudrais. Je le quitte aussi sans en avoir reçu d'influence, ne l'ayant pas aimé, et je m'en glorifie.... Tant d'habileté, de finesse, de *chatterie*, de souplesse ne s'obtiennent pas sans préjudice. Sans leur sacrifier point de grâces. Et néanmoins je les aime, j'aime tout ce qui est élégance, bon goût, belles et nobles manières; je m'enchante aux conversations distinguées et sérieuses des hommes comme aux causeries *perles fines* des femmes, à ce jeu si joli, si délicat de leurs lèvres dont je n'avais pas idée. Oui, *c'est charmant, c'est charmant en vérité* (comme dit la chanson) pour qui se prend aux apparences, mais je ne m'en contente pas. *Le moyen de s'en contenter quand on tient à la valeur morale des choses!* » — Puis elle nous peint deux belles Parisiennes. — « Je les ai crues longtemps amies, dit-elle, à entendre leurs paroles expansives, leurs mutuels témoignages d'intérêt et ce délicieux *ma chère* de Paris; oui, c'est à les croire amies et c'est vrai tant qu'elles sont en présence; mais, au départ, on dirait que *chacune a laissé sa caricature à l'autre*. Plaisantes liaisons! mais il en existe d'autres heureusement pour moi[2]. »

A ne considérer même ce tableau qu'au point de vue littéraire, n'est-il pas achevé?

Quand elle parle des femmes, Eugénie de Guérin a de très-jolis mots, mais elle en a aussi de sévères. Au nombre des très-jolis je citerai son commentaire sur celui de Solon : — « *Les dieux*

1 *Eugénie de Guérin*, p. 248.
2 *Id.*, p. 439.

n'ont fait que deux choses parfaites, la femme et la rose. » — « C'est une bagatelle, ajoute Eugénie, un parfum d'Orient qui m'a fait plaisir, cassolette dans un désert. C'était quelque belle Grecque qui faisait dire cela, *ou peut-être est-ce vrai, que sais-je?* Y a-t-il rien de comparable à la rose? Y a-t-il rien de comparable à la femme? Quand ces deux fleurs du paradis parurent, il faudrait savoir de Dieu même celle qu'il trouva la plus belle..... Ah! *la rose resta la même, et la femme déchue s'enlaidit.* Le péché dégrade toute la nature humaine; sans cela nous naîtrions toutes jolies; nous serions sœurs de la rose et le compliment de Solon serait une vérité générale[1]. »

Eh bien! à moi aussi ce *parfum d'Orient* fait un très-sensible plaisir; je l'aime surtout beaucoup mieux dans la cassolette d'Eugénie que dans celle de Solon. Le grave philosophe a tout simplement l'air de s'oublier auprès d'une belle, tandis qu'Eugénie n'oublie rien, ni sa petite coquetterie de femme (qui pourrait lui en vouloir!) ni le paradis, ni la déchéance, ni Dieu!

Ailleurs, je l'ai dit, elle se montre plus sévère; ainsi elle dira : — « Rien de fixe, de durée, de vital dans les sentiments des femmes, *leurs attachements entre elles ne sont que de jolis nœuds de rubans.* » — Elle dira : — « *Oreste et Pylade n'ont pas de sœurs*[2]. » — Faut-il l'en croire sur parole? Je n'oserais contester, car une femme de beaucoup d'esprit me dit à l'instant que la sentence est juste; mais, juste ou non, je suis porté à croire qu'Eugénie n'est devenue si clairvoyante qu'à Paris. Les *conversations sérieuses et distinguées des hommes* lui ont un peu gâté le Cayla.

Eugénie réservait d'ailleurs le *dévouement* comme un des priviléges de son sexe. Elle disait que faire du bien c'était *la moëlle du cœur d'une femme*[3]. Aussi était-elle femme en tout, femme par le cœur, femme par le style : — « Je ne sais écrire que lorsque je ne sais ce que j'écrirai, » — disait-elle; Mme Swetchine disait la même chose et Mme de Sévigné aussi. De là ce naturel, cet abandon,

1 *Eugénie de Guérin*, p. 433. — Eugénie dit ailleurs : — « Les femmes! nous sommes variées comme les fleurs, et nous n'en sommes pas fâchées, p. 202. »

2 *Eugénie de Guérin*, pp. 443, 444.

3 *Id.*, pp. 234 et 444.

cette vivacité et cette spontanéité de traits qui charment sous sa plume. Comme elle peint d'un mot ces jours nébuleux, tristes, où le deuil de la nature pénètre en nous par la fatigue et par l'ennui : — « L'âme se recoquille et fait le *hérisson.* » — Aperçoit-elle l'empreinte des pieds de Maurice qui vient de partir ou les petits meubles à son usage? — « Le cœur se fourre partout, dit-elle, *dans un soulier, dans une fiole!* » — Les tristes pensées de la vie prennent-elles trop d'empire sur son imagination? elle invoque le secours de la foi contre ce qui lui semble *une griffe de démon dans l'âme.* Elle dira de l'amitié : — « C'est quelque chose *qui se tient bras à bras.* » — Du souvenir de Maurice : — « C'est un *enivrement bu à longs traits de cœur*[1]. »

Ecoutons maintenant Maurice et Eugénie. Je prends Maurice dans son bon temps. Il écrit à sa sœur, en janvier 1832, pour lui souhaiter une heureuse année. — « Ne trouves-tu pas étrange, lui dit-il, qu'on soit si gai à cette époque qui raccourcit toujours notre courte vie, et qu'on se dise en riant, sous la forme d'un souhait : mon père, ma mère, mon frère, ma sœur, mon oncle, ma tante, monsieur, madame, réjouissez-vous, *vous avez une année de moins à vivre!* Autant vaudrait le lugubre *memento* des frères de la Trappe : « Frère, il faut mourir[2]. » — Et, à la fin de 1833 : — « Il y a je ne sais quelle tristesse solennelle dans cette agonie de l'année. J'ai le cœur plein de pensées étranges et lamentables, car la tempête rugit au dehors, et l'année expire dans les convulsions d'une nuit sombre et orageuse[3]; » — et il souffre de l'incroyable rapidité du temps, du mystère de nos destinées, des *terribles questions que le doute adresse* quelquefois aux hommes *les mieux affermis;* il lui semble que son âme est emportée, bride abattue, comme Lénore, vers *je ne sais quelles régions lugubres.*

Voici maintenant Eugénie écrivant pour son frère, le 31 décembre 1834 : — « Je n'écrirai plus rien de cette année; dans quelques heures c'en sera fait, nous commencerons l'an prochain. Oh! que le temps passe vite! Hélas! hélas! ne dirait-t-on pas que je le

1 *Eugénie de Guérin*, pp. 149, 155, 181, 221, 335, 384.
2 *Maurice de Guérin*, p. 156.
3 *Id.*, p. 66.

regrette? Mon Dieu, non, je ne regrette pas le temps ni rien de ce qu'il nous emporte : ce n'est pas la peine de jeter ses affections au torrent. Mais les jours vides, inutiles, perdus pour le ciel, voilà ce qui fait regretter et retourner l'œil sur la vie. Mon cher ami, où serai-je à pareil jour, à pareille heure, à pareil instant, l'an prochain? Sera-ce ici, ailleurs, là-bas ou là-haut? Dieu le sait et je suis là, à la porte de l'avenir, me résignant à tout ce qui peut en sortir. Demain, je prierai pour que tu sois heureux.... C'est le jour des étrennes, *je vais prendre les miennes au ciel.* Je tire tout de là, car vraiment sur la terre je trouve bien peu de choses à mon goût; plus j'y demeure, moins je m'y plais. Aussi je vois sans peine venir les ans qui sont autant de pas vers l'autre monde. Ce n'est aucune peine ni chagrin qui me fait penser de la sorte ; ne le crois pas, je te le dirais ; *c'est le mal du pays qui prend toute âme qui se met à penser au ciel.* L'heure sonne; c'est la dernière que j'entendrai en t'écrivant..... Que d'heures sont sorties de cette vieille pendule, ce cher meuble qui a vu passer tant de nous sans s'en aller jamais, comme une sorte d'éternité! Je l'aime parce qu'elle a sonné toutes les heures de ma vie, *les plus belles quand je ne l'écoutais pas*[1]..... »

Les pensées, le talent, l'imagination se suivent de près dans ces deux pages ; et cependant comme la distance qui les sépare est déjà sensible! De part et d'autre, même préoccupation de la rapidité du temps, de l'incertitude de l'avenir ; mais, d'un côté, des *pensées étranges et lamentables*, déjà même des doutes, dans le lointain *je ne sais quelles régions lugubres ;* c'est comme dans le *Centaure,* comme dans la *Bacchante* qu'on vient de publier récemment, le vague, l'indéterminé, l'impénétrable envahissant l'âme ainsi que ferait un nuage sombre d'où l'orage seul peut sortir. De l'autre côté, au contraire, si la tristesse perce, domine même quelquefois, (Eugénie n'est pas pour rien la sœur de Maurice), cette tristesse s'explique, elle a sa cause. C'est le regret des jours *vides, inutiles, perdus*, c'est *le mal du pays!* Quel heureux mot! Maurice dit quelque part que la mélancolie est *sublime.* Ah! ce qui est

1 *Eugénie de Guérin*, p. 30.

sublime, c'est bien plutôt ce *désir soumis*, comme Eugénie appelle admirablement la prière, qui produit si vite le courage, l'espérance et la résignation.

Nous pourrions suivre cette comparaison, et la distance entre le frère et la sœur nous apparaîtrait de jour en jour plus grande. Comme son frère, Eugénie est passionnée pour la nature; un rossignol, une grive, un grillon, une petite étoile qu'elle aperçoit chaque soir avant de s'endormir, par la fente de son volet, et qui lui faisait dire : *On jouit du ciel quand on veut*, tout dans la nature est pour elle motif de méditation et d'admiration; mais elle ne s'identifie pas avec les objets créés comme le fait peu à peu Maurice; elle n'aspire pas à se sentir *fleur, oiseau, verdure, élasticité, volupté*, comme lui. Loin de là, elle trouve qu'aux charmes de la nature il manque toujours quelque charme; la vie lui semble un chemin bordé de fleurs, d'arbres, de buissons, de mille choses qui fixeraient sans fin l'œil; mais ce chemin passe; eh bien! *passons sans trop nous arrêter*, dit-elle, regardons en haut; c'est de là qu'il faut voir le monde, et alors il *paraît tout différent*[1].

La veine religieuse est inépuisable, chez Eugénie de Guérin, en pensées vives, fortes, saisissantes et toujours exprimées avec une grâce exquise. Son frère lui parlait-il des peines de la vie? Sans doute, répondait-elle, « la vie ne fait souvent aucun plaisir; mais qu'importe pour le chrétien? A travers larmes ou fêtes, il marche toujours vers le ciel. *Crois-tu que si je courais vers toi, une fleur sur mon chemin ou une épine au pied m'arrêtassent*[2]? »

En écrivant son journal, elle se figurait toujours être devant Dieu et devant Maurice, car le cœur de la femme, disait-elle, *même en se tournant vers Dieu, regarde ses affections*[3]; et elle ajoutait : « Dieu, ce me semble, m'écoute; il me répond même de ces choses que l'âme entend et qu'on ne peut dire; quand je suis seule, assise ici ou à genoux devant un crucifix, *je me figure être Marie écoutant tranquille les paroles de Jésus*[4]. » — Lui parlait-on de

1 *Eugénie de Guérin*, p. 141.
2 *Id.*, p. 100.
3 *Id.*, p. 290.
4 *Id.*, p. 65.

quitter le Cayla? — « Autant vaudrait, répondait-elle, tirer Paule de sa grotte..... Quel salon peut me valoir ma chambrette? Avec qui serais-je à présent qui me valût ceux qui m'entourent, *Bossuet, Saint-Augustin* et d'autres saints livres qui me parlent quand je veux, m'éclairent, me consolent, me fortifient, répondent à tous mes besoins? *Les quitter me fait chagrin*; *les emporter est difficile*; *ne pas les quitter est le mieux* [1]. »

Il n'était pas de livres de piété où elle ne trouvât des choses *admirables* et *comme faites pour moi*, disait-elle. Les *Vies des Saints*, des reclus surtout, l'édifiaient et la charmaient; les plus inimitables même avaient de l'attrait pour elle; elle les appelait des *coups de héros* qui portent au dévouement, à l'admiration des choses élevées [2]. Avait-elle quelquefois des dégoûts? la prière la lassait-elle? elle se rappelait le mot de Fénelon : — « Si Dieu vous ennuie, dites lui qu'il vous ennuie. » — Oh! s'écriait-elle un jour, *je lui ai bien dit cette sottise* [3]!

Cette piété douce, filiale, confiante, s'unissait à une charité de même nature. Jamais Eugénie de Guérin n'était plus heureuse que lorsqu'elle était allée *se chauffer à tous les feux du hameau*, c'est-à-dire lorsqu'elle avait porté des consolations à toutes les misères. — « Il faut que je te dise mon bonheur d'hier, écrivait-elle à Maurice, bonheur bien doux, bien pur, un baiser de pauvre que je reçus comme je lui faisais l'aumône. *Ce baiser me fut au cœur comme un baiser de Dieu* [4]. »

On conçoit qu'avec de tels sentiments et de telles habitudes, Eugénie de Guérin put dire : — « Quand Dieu ne verrait pas tout, je lui ferais tout voir [5]. » — Ce n'est pas absolument ce que disait Maurice [6]. — Alors en effet commençaient pour lui ces trois années de doute et d'oubli de Dieu dont sa sœur eût voulu effacer à jamais le souvenir. Il semble par les lettres que ce ne fut pas elle qui osa la première sonder la plaie. Ce fut Mlle Marie de Guérin,

1 *Eugénie de Guérin*, p. 69.
2 *Id.*, p. 202.
3 *Id.*, p. 76.
4 *Id.*, p. 36.
5 *Id.*, p. 306.
6 *Maurice de Guérin*, p. 76.

la *bonne sœur,* comme l'appelait Eugénie, et dont elle disait : — « Rien n'est spirituel comme le bon cœur de Marie. » — Mlle de Guérin soumit donc de timides observations à Maurice : ses lettres, disait-elle, devenaient plus rares, leur forme n'était plus la même, les marges y étaient plus grandes ; que ne remarque pas le cœur? Puis venaient des craintes sur le vague de ses pensées, sur ses systèmes en politique et en religion. — « Je n'ai aucun système en rien ni pour rien, répond Maurice, je ne pense jamais à ces choses-là ; elles me sont totalement étrangères et me le seront toujours. Croyez-moi enfin sevré de M. de La Mennais. On n'est pas éternellement à la mamelle. Je suis aussi libre de lui que possible. Je ne suis, grâce à Dieu, de l'école de qui que ce soit. *J'aime mieux n'être rien que disciple, car, en fait d'idées, c'est le cas de dire : ne soyons rien pour rester quelque chose*[1]. »

La réponse en disait plus qu'on n'aurait voulu. A partir de ce moment, le journal d'Eugénie révèle çà et là, par des traits rapides et sur lesquels on voit qu'elle n'ose appuyer, toute sa peine et toute son angoisse : — « Comment fais-tu, toi qui ne pries pas, quand tu es triste?..... Je t'aurais bien désiré à la sainte table comme il y a trois ans !.... Mais que sert de dire et d'observer et de se plaindre? Je ne me sens pas assez sainte pour te convertir ni assez forte pour t'entraîner. Dieu seul peut faire cela ; je l'en prie bien, car mon bonheur y est attaché. Tu ne le conçois pas peut-être ; tu ne vois pas, avec ton œil philosophique, les larmes d'un œil chrétien qui pleure une âme qui se perd, une âme qu'on aime tant, une âme de frère, sœur de la vôtre. Tout cela fait qu'on se lamente comme Jérémie[2]. » — « Combien de fois, s'écriait-elle, *j'ai offert à Dieu tout mon bonheur pour le tien.....* après Dieu, *je ne vis qu'en toi comme une martyre, en souffrant.* Et qu'est-ce que cela si je pouvais l'offrir pour te racheter ! toute rédemption se fait par la souffrance..... Acceptez la mienne, mon Dieu, coupez, tranchez en moi ; mais qu'il se fasse une résurrection[3] ! »

1 *Maurice de Guérin*, p. 357.
2 *Eugénie de Guérin*, pp. 148, 61, 143.
3 *Id.*, pp. 261, 274.

La résurrection se fit; les vœux furent exaucés; Maurice souffrait trop de l'incrédulité pour rester longtemps incrédule. Il revint à Dieu sans attendre la mort; mais il faut lire le récit de cette mort par Eugénie, de cette complète *résurrection* de Maurice, pour comprendre tout ce qu'éprouva alors celle qui comparait son frère à Augustin et qui se comparait elle-même à Monique. Maurice reçut les sacrements avec une vive foi, puis, ajoute Eugénie, *nous nous mîmes tous à le baiser et lui à mourir* [1].

Quelque consolant que fût ce suprême adieu, la mort de Maurice n'en fut pas moins pour sa sœur un coup dont on peut dire qu'elle ne releva pas. C'était pour Maurice et pour Maurice seul qu'elle avait écrit jusque-là son journal; elle continua de l'écrire pour lui : — *Encore à lui*, mettait-elle au haut de son cahier; *à Maurice mort, à Maurice au ciel! il était la gloire et la joie de mon cœur; oh! que c'est un doux nom et plein de dilection que le nom de frère!*

Mais, en même temps qu'elle poursuivait cette correspondance intime par delà la tombe, elle demandait aux amis de Maurice, à tous ceux qui l'avaient connu, un peu de gloire pour son frère. Il lui semblait certain qu'on arriverait à ce résultat par la publication de ses écrits, quelque incomplets qu'ils fussent, et elle hâtait cette publication de tous ses vœux. Le *Centaure* parut dans la *Revue des Deux-Mondes*, en mai 1840; malheureusement, il était accompagné d'un article de Georges Sand qui, tout en faisant beaucoup pour l'illustration du nom de Guérin, le marquait d'une tache au front en guise de couronne. — « Il veut savoir, disait Georges Sand, en parlant de Maurice, il veut surprendre et saisir le sens caché des signes divins imprimés sur la face de la terre; mais il n'a embrassé que des nuages, et son âme s'est brisée dans cette étreinte au-dessus des forces humaines. *C'est être déjà bien grand que d'avoir entrepris, comme un vrai Titan, d'escalader l'Olympe et de détrôner Jupiter.* » — Conçoit-on l'effet d'un tel éloge sur une âme aussi croyante que celle d'Eugénie ? Conçoit-on l'effet de l'épithète d'*André Chénier du panthéisme* qui fut donné à l'auteur du *Centaure*, dans les hautes sphères de l'incrédulité? C'étaient comme

1 *Eugénie de Guérin*, p. 354.

autant de gouttes de plomb fondu qui tombaient sur le cœur de la pieuse et aimante recluse du Cayla [1]. Elle veut protester, écrire à Georges Sand ; elle supplie ses amis de faire disparaître du visage *si beau* de Maurice, ce *jour irreligieux et païen qui le défigure* [2]. Un article d'Hippolyte Morvonnais, dans l'*Université catholique,* calme un peu sa douleur.

La vie d'Eugénie de Guérin n'est plus d'ailleurs, telle qu'elle se revèle à nous par son journal, depuis la mort de son frère, qu'une longue souffrance, parfois voisine de l'abattement. *Que n'ai-je des larmes !* s'écrie-t-elle, *j'y noierais tout....* Oh ! qu'aujourd'hui je fais d'efforts pour écarter la tristesse qui ne vaut rien, cette *tristesse sans larmes, sèche, heurtant le cœur comme un marteau !.... tout meurt, je meurs à tout ;* — et ce mot que nous avons déjà cité : *Mon âme vit dans un cercueil* [3]. Un critique distingué a reproché à Eugénie de Guérin d'envisager la mort trop matérielle-

1 *Eugénie de Guérin*, p. 383.

2 Depuis la mort d'Eugénie, M. Sainte-Beuve a renouvelé et développé, avec la complaisance minutieuse qui le caractérise, les éloges dont la sœur de Maurice avait été si vivement blessée. Dans un article écrit à son honneur et qui porte son nom, *Eugénie de Guérin*, il s'attache à représenter Maurice, en face de sa pieuse sœur, adorant le dieu Pan, *le plus redoutable des adversaires, le seul peut-être* TOUT-A-FAIT *dangereux.* TOUT-A-FAIT ! en êtes-vous bien sûr, M. Sainte-Beuve ? Je sais que les Brahmes disent pareille chose depuis plus de vingt siècles, et que votre ancien ami, le *philosophe* Victor Hugo, chante sur le même ton aujourd'hui :

Place à tout, je suis Pan; Jupiter, à genoux !

Si ces autorités-là vous semblent plus imposantes que l'Évangile, je n'ai rien à dire.

L'éminent critique a fait plus Dans une longue étude consacrée à Maurice de Guérin, il a insisté à dessein, nous l'avons dit, sur les trois années de la vie de son frère qu'Eugénie eût voulu *effacer de ses larmes.* Et pourquoi cette insistance? *Cette vie*, dit-il, *est celle que beaucoup d'entre nous ont connue et qu'ils mènent encore. La mépriser* ou la *voiler* serait donc *peut-être une* INJUSTICE. Puis vient la théorie commode et ingénieuse que nous avons déjà citée : « Le talent est une tige qui s'implante volontiers dans la vertu, mais qui souvent aussi *s'élance au-delà et la dépasse. Il est même rare* qu'il lui appartienne en entier au moment où il éclate. *Ce n'est qu'au souffle de la passion qu'il livre tous ses parfums.* » — *Au souffle de la passion !* mais de laquelle, s'il vous plaît ? S'il y a des passions, en effet, qui dépassent fort la vertu, il en est d'autres, les plus grandes et les plus nobles, qui n'en sont qu'une haute expression. Ne l'avez-vous jamais senti en lisant Bossuet, Fénelon, et tant d'autres ? Ne le sentiez-vous pas tout à l'heure en lisant les pages touchantes de celle que vous nommiez vous-même cette *personne rare*, cette *sœur de génie*, Eugénie de Guérin ?

3 *Eugénie de Guérin*, pp. 276, 281, 364, 375.

ment, d'attacher trop fixement ses regards aux horreurs du sépulcre et d'en avoir peur. Je ne saurais aucunement admettre ce reproche. De tout temps, au contraire, Eugénie s'était complu, loin d'en avoir peur, dans la pensée de la mort. *Oh! le bon livre d'examen qu'une tombe!* écrivait-elle. Elle appelait la mort *le beau moment*. A l'époque du choléra : « Je me faisais, dit-elle, comme un bonheur de mourir ; *j'enviais toutes les agonies.* » — Dans une autre circonstance, nous la voyons lire avec délices *Les saints désirs de la mort*, et elle ajoute : *livre pieusement spirituel que j'aime, lecture qui porte au ciel.* Rien assurément dans ces paroles n'annonce ni l'effroi dont on parle, ni une appréciation par trop matérielle de la dissolution de nos organes. Plus tard, Eugénie écrivait : — « Je me trouve vis-à-vis de la mort dans des sentiments de soumission, quelquefois de crainte, rarement de désir ; le temps nous change [1]. » — Tel était le véritable état de son âme.

On a dit avec plus de vérité, je crois, que jamais Eugénie de Guérin ne fut pleinement dans sa vocation. Celle qui craignait *d'aimer trop*, qui allait presque jusqu'à se reprocher des *tendresses trop tendres;* celle qui disait : *Je vivrais d'aimer*, et encore : *Si on voyait battre un cœur de femme, on en aurait.... pitié*, n'était-elle pas née pour d'autres affections que celles de fille et de sœur? Ne lui eût-il pas fallu la maternité de l'épouse ou la maternité de la sœur de charité avec leurs dévouements multiples ou, à défaut de l'une et de l'autre, l'amour ardent, immense, d'une sainte Thérèse? A part l'idée de mariage qui se fait à peine jour dans le cahier d'Eugénie, les autres, celle de la sœur de charité surtout, s'y produisent à plusieurs reprises ; mais Eugénie, nous l'avons dit, refoula toutes ces pensées pour se dévouer aux siens. Elle fit mieux, et, si elle éprouva du vide, personne ne s'en aperçut autour d'elle, tant elle fut bonne à tous, père, frères, sœur, amies, car, malgré son opinion sur les attachements des femmes entre elles, sur ce qu'elle appelait des *nœuds de rubans*, elle eut toujours beaucoup d'amies.

Le vide de son cœur fut d'ailleurs longtemps rempli par Mau-

2 *Eugénie de Guérin*, p. 340. — Voir aussi pp. 25, 185, 296.

rice; mais quand Maurice lui manqua, le vide devint sensible, et, par la complaisance de ses souvenirs, il s'accrut. Dans les grandes douleurs c'est une vie active qu'il faut bien plus qu'une vie méditative. Un journal devient alors un danger; avec lui la solitude dégénère en accablement, la tristesse en malaise. Il est à croire qu'Eugénie le sentit, car la plume lui tomba vite des mains. Elle *jeta* alors, suivant son expression, *son cœur dans l'éternité.*

En définitive, peu de livres sont d'une lecture aussi attachante que le journal d'Eugénie de Guérin, et cependant conseillerais-je à beaucoup de jeunes filles d'écrire leur journal? Sans doute cet examen minutieux de sa vie a des avantages; il arrête certaines pensées qui reculent devant la plume; mais à côté de ces pensées il en vient d'autres moins effrayantes, devant lesquelles la plume ne recule pas et qui pourtant ne valent guère mieux, des illusions, des rêveries, des *nonchalances,* des *tristesses délicieuses*, comme disait Maurice, toutes choses dont on s'entretient trop souvent, dont on se nourrit en rédigeant son journal. Aux jeunes filles donc, à celles surtout qui ont l'imagination vive, ardente, rêveuse, je dirais: Eugénie avait trente ans quand elle commença à écrire; attendez, vous aussi, attendez pour vous donner ce confident intime qu'on appelle un journal, cet ami indulgent qui ne vous contredira guère; puis, quand vous l'aurez là, devant vous, commencez par lui graver au front, en gros caractères, ces mots de la sœur de Maurice: *Tout m'est échelle pour le ciel, même ce petit cahier que j'attache à une pensée céleste* [1].

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

1 *Eugénie de Guérin*, p. 306. — Nous n'avons rien dit de la notice dont M. Trébutien a enrichi le volume qu'il publie. Elle est digne de lui et digne d'Eugénie de Guérin. On y lit vers la fin: « Une grande partie des lettres d'Eugénie de Guérin existe encore; nous en avons vu beaucoup; on nous en a fait espérer d'autres. Si ce volume trouve dans le monde le succès qu'il mérite.... peut-être nous sera-t-il permis d'en donner plus tard un recueil complet. » — Ce qui était pour nous une espérance devient pour M. Trébutien, aujourd'hui, un engagement.

HISTOIRE DE QUATORZE.

CONTE.

Le récit que nous donnons ici n'est pas, à proprement parler, une légende bretonne. Ce n'est pas un récit de la chaumière; on ne le raconte pas, que nous sachions, *sous le chaume;* c'est plutôt un conte du manoir, que redit le jardinier ou la nourrice; mais c'est surtout un conte très-populaire dans nos petites cités de Basse-Bretagne, dans ces villes de *renom,* dans ces charmants nids de verdure et de fleurs que l'on nomme, entre autres, Quimperlé, Pontaven, Quimper ou Landerneau. C'est donc dans l'un de ces pittoresques et paisibles berceaux, dans la tonnelle de charmille, penchée sur le courant de la petite rivière, dont le murmure accompagnait doucement la voix du conteur, que le vieux *jardinier* de la vieille maison nous déroula la longue chaîne des surprenants exploits de Quatorze.... Quatorze, l'ami des enfants, leur héros chéri (de notre temps, du moins), Quatorze, la force personnifiée, le *refugium* de tous les conteurs ou conteuses d'histoires pour amuser les enfants, à la ville et à la campagne, par les temps de pluie.

C'est que les aventures de ce Quatorze sont interminables; elles se prêtent à tous les genres d'émotions naïves; elles embrassent

toutes les péripéties du drame enfantin. On les raconte en allant toujours *de plus fort en plus fort;* elles ne finissent jamais, pour ainsi dire; mais, rassurez-vous, nous n'irons pas aussi loin que ce programme effrayant; nous ferons un choix dans cette vie de héros vagabond, qui demanderait tout un livre.

Là-dessus, commençons; et tâchez, lecteur bienveillant, de vous imaginer que c'est tout bonnement votre jardinier, ou tout autre conteur rustique, qui cause en taillant vos charmilles.

I.

Dernier fils et quatorzième enfant d'une pauvre femme, devenue veuve peu de temps après lui avoir donné le jour, notre malencontreux garçon reçut bientôt le surnom de *Pévarzek (Quatorze).* Il est bon de vous dire que tout en lui s'accordait à justifier ce nom extraordinaire. Dès l'âge de douze ans il se mit à manger comme quatorze, dit-on, ou à peu de chose près; il était fort comme quatorze ou peu s'en fallait; bruyant comme autant de bons lurons, à tel point que la cabane de la pauvre veuve semblait trop petite pour contenir tant d'activité; et, qui plus est, la miche de pain noir de douze livres ne pesait qu'une once dans la main, je veux dire, sur le robuste estomac de Quatorze.

Pauvre veuve! comment faire pour nourrir un pareil affamé? comment faire pour contenir et occuper un pareil *Samson,* qui, chaque jour, plus vorace que la veille, menaçait, faute de pain, de consommer toute vive l'unique vache de sa mère, la seule ressource de la maison? quel parti prendre?

Il fallait à tout prix s'en débarrasser. Cette cruelle extrémité coûtait pourtant à la pauvre veuve qui chérissait dans Quatorze le dernier né de ses enfants. Il faut dire aussi que, tout pétulant qu'était notre garçon, il savait pourtant avoir pour sa mère les attentions touchantes d'un bon fils; mais comme il n'avait appris, durant ses premières années, qu'à battre les champs pour y *faire du bois,* et que si le bois ne manquait pas dans la cabane, cela ne pouvait

aucunement remplacer le pain, les vêtements, toujours usés, et autres objets de première nécessité, la pauvre femme prit enfin une grande résolution.

— Mon pauvre Pévarzek, dit-elle un soir à son fils, mon pauvre enfant, tu le vois, je ne puis, même à présent, te fournir le nécessaire, ni à toi, ni à tes frères et sœurs dont plusieurs sont encore sur mes bras. Tu as quatorze ans sonnés, mais que sera-ce donc dans peu de temps, puisque déjà ton appétit est insatiable et que tu souffres ici bien des privations malgré les peines que je me donne?

— Ma mère, répondit Quatorze, depuis plusieurs mois je songe moi-même au parti que je dois prendre, mais la crainte de vous faire de la peine m'a toujours arrêté. Aujourd'hi que vous m'en parlez vous-même, je puis vous demander la permission de partir.

— Cher fils, interrompit la veuve, ne t'en vas pas trop loin de nous; au moins que nous puissions avoir de tes nouvelles quelquefois. Tu es grand et fort, et j'ai bon espoir que tu feras ton chemin.

— Il faut l'espérer, chère mère, et quoi qu'il puisse arriver, mon parti est pris, je vous quitte, c'est triste, mais c'est sage et nécessaire : vous l'avez vu, c'est tout juste si, lorsque la faim me talonne, je ne battrais pas mes frères pour leur arracher leur pain : *ventre affamé n'a pas d'oreilles,* dit-on, et moi je l'ai éprouvé cent fois : cent fois j'ai vaincu la fureur de ma faim; mais qui sait ce qui pourrait arriver si je restais plus longtemps chez vous à fainéanter. Ainsi c'est dit, je pars, je partirai demain matin.

— Pauvre cher fils, que Dieu ait pitié de nous!

— Je n'y mets qu'une condition, ma mère, c'est que vous me donnerez pour tout héritage l'argent nécessaire pour acheter trente brasses de corde pour faire un grand fouet qui me servira de défense.

— De l'argent, cher fils, je n'en ai plus, reprit la veuve, mais voici une belle corde que j'ai filée de mes mains et que je devais vendre au marché de la ville. Je te la donne de bon cœur et voudrais te donner davantage..... Adieu, cher fils, adieu, et que notre Seigneur Jésus te conduise !..

Quatorze prit la longue corde qui avait bien trente brasses ainsi

qu'il le désirait : et se levant le lendemain avant tout le monde, il quitta, non sans regret, l'asile paternel.

Inutile de vous parler des voyages et des courses de notre ami Quatorze dans le monde, dont il fit le tour en quatorze mois vu qu'il marchait aussi vite que quatorze bons marcheurs ; arrivons d'un saut à l'endroit le plus surprenant de ses étonnantes actions.

II.

Il se lassa enfin de vagabonder sans ramasser beaucoup d'argent ; il commençait aussi à s'inquiéter de ses fréquents démêlés avec les maréchaussées de l'univers, lesquelles n'avaient pas toujours trouvé innocentas les plaisanteries inventées par Quatorze pour se procurer subsistance et vêtements ; ce qui ne l'empêchait pas d'être vêtu comme un pauvre déguenillé ; à savoir aussi quelles étaient les innocentes plaisanteries : par exemple en passant dans un pré, quand la faim le talonnait, s'il rencontrait bœufs ou moutons paissant, il en assommait deux ou trois et les enlevait pour sa consommation future ; il ne respectait, sous l'aiguillon de sa terrible faim, ni les boulangeries, ni les boucheries, ni les dîners préparés pour les grands seigneurs ; à tel point qu'un jour, en Angleterre, il dévalisa complétement la cuisine d'un lord qui attendait quarante convives à dîner, et qu'il se contenta de corriger le Vatel anglais, lequel avait eu l'inconvenance de se plaindre de ce procédé... et bien d'autres histoires encore plus étonnantes, dont je crois devoir vous faire grâce : mais n'oublions pas d'ajouter qu'au milieu de ces *plaisanteries*, Quatorze trouvait souvent l'occasion de faire le bien, en secourant de son bras les pauvres et les affligés : par exemple, en portant sur son dos les voyageurs harassés ; en s'attelant comme un cheval aux charrettes trop lourdement chargées, en secourant de toutes manières les gens souffrants ou en péril qu'il rencontrait sur son chemin.

Maintenant que nous connaissons les bonnes comme les mauvaises qualités de notre héros, reprenons la suite de ses aventures. Nous

disions donc que, lassé de cette vie vagabonde, et sans aucun doute honteux, en grandissant, des procédés qu'il avait mis en usage pour vivre jusqu'à ce jour, Quatorze songea à se faire une position stable, et apercevant sur sa route les tourelles d'un beau manoir, il souleva le marteau de la porte, qui s'ouvrit toute grande sous ce coup formidable. Alors il demanda du service dans la maison. Comme on manquait de *gas de vache*, sa demande fut accueillie par la belle dame veuve qui habitait le manoir; on la disait peu charitable, et les pauvres gens fuyaient ce manoir mal famé, mais Quatorze n'avait pas le choix, et notre luron fut bientôt installé dans ses fonctions de gardien de troupeaux. Au commencement on fut très-content de son service : il gardait parfaitement ses bêtes, travaillait à tout comme quatorze, selon son habitude : mais... mais, voici le diable, il mangeait de plus en plus comme quatorze; on s'en aperçut promptement, à la grande consternation des habitants du manoir, quoiqu'il dissimulât souvent son appétit. En outre, un beau jour, comme on l'avait envoyé au bois avec défense expresse de revenir au manoir avant d'avoir façonné pour l'hiver douze cordes de bois de souches et trois cents fagots, notre homme, ayant achevé sa besogne avant midi, ne trouva rien de mieux pour s'occuper jusqu'au soir que d'abattre tout le taillis. Grande fut la colère de la dame qui vit le coteau tout dévasté en ouvrant sa fenêtre le lendemain au matin.

Une autre fois, Quatorze envoyé au champ pour y couper quelques faix de blé vert destiné à la nourriture du bétail, avait trouvé plus simple de couper en une seule fois toute la récolte de l'enclos.

De pareils tours excitèrent la colère des gens du château, qui se voyaient en outre menacés d'une prochaine famine par ce terrible mangeur. Mais comment s'en défaire? la chose n'était pas facile, et l'on redoutait le luron, d'autant plus que la dame lui avait déjà dit de sa voix la plus doucereuse :

— Mon ami Quatorze, vous pouvez prétendre à une meilleure condition; garder les vaches ne convient pas à un homme de votre capacité : allez donc, mon ami, chez quelque prince qui vous paiera selon votre mérite; moi je suis trop peu riche pour...

Et Quatorze avait toujours répondu :

— Merci, merci, madame, je me trouve bien chez vous, j'ai assez couru le monde ; et puis je craindrais de vous causer du chagrin en vous quittant...

Quatorze restait donc au manoir, et ne se cachait même plus pour manger à son aise et à sa faim. Alors la châtelaine désespérée réunit ses vassaux en conseil pour aviser aux moyens de chasser cet abominable glouton : les uns, les crânes, proposaient de le combattre en bataille rangée, les autres, les timides, voulaient agir de ruse. Ce projet l'emporta : comme on était en hiver et que les loups remplissaient les bois d'alentour, il fut convenu qu'on enverrait Quatorze à la forêt pour y couper deux ou trois chênes, et que sans doute il serait dévoré par les bandes de loups affamés; s'il en réchappait on devait barricader les portes et commencer la bataille.

En effet, le lendemain matin, par une gelée très-forte, Quatorze s'en fut au bois pour y couper les chênes, suivant l'ordre qu'il avait reçu ; ce fut l'affaire d'un tour de main, car pour abattre un arbre, il lui suffisait, je ne dirai pas de souffler dessus, mais seulement de claquer du fouet; en effet, il lançait la touche de son fouet immense à la cime de l'arbre où elle s'enroulait, et tirant sur la corde, notre nouveau bûcheron abattait l'arbre sans effort. Ce jour là, sa besogne étant finie, Quatorze se demandait si pour se réchauffer un peu, il fallait renverser tous les grands arbres de la forêt, quand il aperçut une bande de loups qui couraient sur la neige et se dirigeaient de son côté, sans doute dans l'espoir de festiner avec les os de notre homme.

— Attendez, attendez, mes petits amis, leur dit Quatorze, quand les loups furent à portée ; vous ne connaissez pas Pévarzek, apparemment ; eh bien ! il va vous amuser un peu à sa manière.

Et le voilà qui fait claquer son terrible fouet sur la bande de loups que la corde entortille, renverse, déchire et assomme en peu de temps. Un seul de ces pauvres animaux restait encore sur ses pattes.

— Tiens, dit Pévarzek, il me vient une idée : si ces poltrons du manoir ont voulu me jouer un tour, c'est moi qui vais le leur servir et sans tarder. Allons, mon petit loup, en route pour le château, sois bien gentil, je vais te présenter à une belle dame.

Le loup n'avait pas l'air de goûter beaucoup ce beau projet : il

courait à droite, à gauche, mais chaque fois qu'il s'écartait du chemin, *clic, clac,* le fouet vous le remettait dans la bonne voie. Ils arrivèrent ainsi au manoir.

III.

Pan! pan! Quel tonnerre! c'est Quatorze qui frappe; mais la porte est solide ; on l'a nouvellement doublée de fer.

— Ouvrez, c'est votre ami Quatorze et un petit animal mignon qu'il vous amène.

Silence... pas de réponse.

— Tiens, c'est drôle! continue Quatorze. Ah! ça, êtes-vous sourds là dedans? En attendant je vais toujours vous envoyer mon petit cadeau.

Et en disant cela, il prend par la queue le pauvre loup déjà étourdi par les coups de fouet, et après l'avoir fait tournoyer au-dessus de sa tête, il le lance à une grande hauteur au-dessus de la cour où le loup retombe avec un bruit épouvantable.

— A mon tour maintenant, reprend Quatorze.

A ces mots il fait un nœud coulant au bout de son fouet, le jette adroitement sur la tête de l'un des piliers de pierre qui soutenaient le portail, et en un instant porte et muraille sont renversées, au grand effroi des gens rassemblés dans la cour. Ce fut un sauve qui peut général. Mais la dame fort prévoyante avait fait préparer d'autres batteries. Elle vint toute en larmes se jeter aux genoux de notre héros qui la releva galamment.

— Hélas, mon ami Quatorze, lui dit-elle en pleurant, je vous attendais pour me tirer de peine; par malheur on a égaré la clef du portail, c'est pourquoi on vous faisait attendre, bien malgré moi, et puis...

— Il n'y a plus besoin de clef à la grande porte, interrompit Quatorze en souriant.

— Et puis, mon pauvre ami, reprit la dame, de plus en plus désolée, figurez-vous que je possédais un collier d'un prix inesti-

mable et voilà que ce matin, en me parant, mon collier est tombé dans le puits qui est au-dessous de ma fenêtre... et la dame de sangloter à fendre l'âme.

— Consolez-vous, madame, lui dit Quatorze; s'il ne s'agit que de retrouver votre collier, ça ne sera pas long, je vous jure. Voyons, conduisez-moi, je vais descendre dans le puits, quand bien même il aurait trois cents pieds de profondeur.

On le conduisit de suite à l'endroit, et notre homme sans hésiter, se mit à descendre dans le puits qui était en effet d'une très-grande profondeur. Arrivé au fond il chercha longtemps dans l'eau trouble et comme il ne pouvait rien y trouver, puisque c'était une invention de la dame, il demanda qu'on lui jetât une gaule pour fouiller l'eau.

— Tiens voilà, lui cria-t-on, d'en haut, et Quatorze vit tomber à côté de lui une énorme barre de fer.

— Merci, mes amis, ce sera bien commode pour remuer l'eau trouble et les cailloux,

Mais il n'en trouvait pas d'avantage le fameux collier.

— J'ai un peu froid ici, reprit Quatorze à moitié plongé dans l'eau ; passez-moi mon gilet s'il vous plaît.

— Tiens, le voilà, ton pourpoint. Ce fut alors une grande meule de moulin que l'on précipita dans le puits et que le malheureux reçut sur les épaules ; on le croyait broyé ; pas le moins du monde.

— Merci, merci, mes enfants, s'écria-t-il, ce vêtement est bien moelleux : quelle agréable collerette vous m'avez donné là : et Quatorze cherchait toujours, toujours tant qu'il pouvait. Bientôt on entendit encore sa voix :

— J'ai peur de m'enrhumer ici, disait-il, passez-moi vite mon bonnet de nuit, s'il vous plaît. A peine achevait-il sa demande, qu'une grosse cloche, pesant plus d'un mille, lui tomba sur la tête.

— Ah ! grand merci, chers compagnons, ce bonnet est vraiment bien convenable pour garantir de l'humidité et des rhumes de cerveau : mais puisque je ne trouve rien dans ce maudit puits, autant vaut que j'aille me sécher au soleil et vous porter mes remerciements.

Là-dessus, Quatorze se mit à remonter vitement avec sa barre de fer, sa meule de moulin pour collerette, et sa lourde cloche en guise de bonnet.

Second sauve qui peut général, quand on le vit reparaître en ce grotesque et pourtant terrible équipage. La dame, dont la fausseté méritait une punition éclatante, voulut encore par ses larmes implorer la pitié de cet homme extraordinaire.

— Calmez-vous, madame, lui dit-il, séchez vos larmes, car je vais partir cette fois pour tout de bon, et vous délivrer de ma présence et de mon appétit; mais il ne sera pas dit que j'aurai passé trois heures au fond d'un puits à chercher un collier qui ne s'y trouvait pas; je veux avoir ce collier, c'est tout ce que je vous demande.

— Malheureuse que je suis, essaya de dire la méchante dame en larmoyant; hélas! vous voulez ma ruine... mon collier de diamants! la moitié de ma fortune, ah! je suis perdue...

— Oui, madame, reprit Quatorze, il me faut ce collier, ou je brise tout ici, et ne laisserai pas pierre sur pierre, choisissez.

Le collier fut bientôt remis à Quatorze, qui partit avec ce trésor, et vécut fort heureux dans la suite, à ce que l'on rapporte, avec la fortune que lui procurèrent les beaux diamants du collier. Comme il avait toujours été un bon fils, il n'oublia ni sa vieille mère, ni ses frères et sœurs qu'il plaça fort avantageusement.

La mauvaise dame, elle, mourut peu de temps après dans son manoir, minée par le dépit, la douleur et les regrets.

E. du Laurens de la Barre.

POÉSIE.

—

CHARITÉ.

—

Seigneur, ce qui m'afflige, en ce monde d'épreuves,
C'est de voir tant de cœurs sans foi, tant d'âmes veuves,
Tant de bouches pleines de fiel!
Et l'homme, prodiguant l'anathème à son frère,
Le traiter de rêveur, de fou, de téméraire,
Quand il a marché sur la terre,
N'ayant regardé que le ciel!

Seigneur, ce qui m'afflige, en ce monde d'injures,
C'est de voir tant de mains traîner des femmes pures
Dans l'opprobre et dans le limon;
Tant de regards jaloux poursuivre avec audace
Cette fleur de beauté, ce vol d'ange qui passe,
Ou bien cet aigle dans l'espace,
Ce sceptre d'or ou ce grand nom!

Seigneur, ce qui m'afflige, en ce monde de peine,
C'est de voir que l'amour n'a pas vaincu la haine;
De voir l'homme froid, non charmé,

Proclamant l'égoïsme et semant l'utopie,
Oser dire qu'aimer est une chose impie,
Que, tôt ou tard, chacun expie
D'avoir vécu pour être aimé!

Seigneur, ce qui m'afflige, en ce monde éphémère,
C'est de voir tant d'esprits chérir une chimère
Et repousser la vérité;
C'est de voir qu'on attache à des riens, à des leurres,
A quelques vains trésors, à de vaines demeures,
A des jours mortels, à des heures,
Plus de prix qu'à l'éternité!

*

Pour moi, je veux aimer l'amour, haïr la haine,
Et, poète, planer quand la foule se traîne,
Planer au sein de l'idéal!
Je veux tout oublier pour vivre d'espérance,
Et ne plus regarder la froide indifférence,
Dont souvent rien que l'apparence,
O Seigneur, m'a fait tant de mal!

Je veux que mon luth n'ait que des voix attendries;
Je veux ne parcourir que des routes fleuries,
Chanter, adorer tour à tour;
Sentir mon cœur se fondre en ondes généreuses,
Ne voir que des heureux, ne voir que des heureuses,
Et des colombes amoureuses:
— Les ramiers et non le vautour! —

Oh! pour moi, je veux croire à toutes les merveilles.
Dieu peut tout — je le sais — et sur les fleurs vermeilles
J'aime à voir son doigt généreux.

Je veux rendre justice, et même rendre hommage,
A l'homme que Dieu fit à sa divine image,
Qu'il soit berger ou qu'il soit mage,
Fier tribun ou roi malheureux!

Je veux que chaque place égale chaque trône,
Et que chacun ait droit à la même couronne,
Qu'elle soit d'or ou soit de fleurs,
De cyprès, de lauriers, de deuil ou bien de fête;
Je veux que chaque front, je veux que chaque tête,
Comme un seul océan, reflète,
Sous le ciel bleu, mêmes lueurs!

Mais si ce que je veux, Seigneur, est téméraire;
Si l'inégalité dans l'homme est nécessaire
Aux lois de l'équilibre, hélas!
Prends ma part de bonheur, mon Dieu, pour ceux que j'aime!
Prends mes biens, mon repos et ma vie elle-même!
Prends les fleurs de mon diadème,
Pour semer des fleurs sous leurs pas!

Mme AUGUSTE PENQUER.

Brest, 25 octobre 1862.

DES ANCIENNES CITÉS DU PAYS DES OCCISMIENS.*

Un camp permanent devenait, par cela même, souvent un centre d'autorité civile et politique. C'était parfois aussi pour la ville qui s'ombrageait sous ses remparts un acheminement pour passer au rang des cités. Si le régime établi par Dioclétien put laisser aux cinq provinces du *tractus* des présidents ou recteurs, lesquels étaient des magistrats civils, il est au moins fort douteux que la zône littorale qui était en même temps une zône militaire, puisque les ennemis y faisaient de continuels débarquements, ait cessé de relever, après ce changement, de la juridiction des officiers de l'armée. Il devait y avoir pour cette ligne frontière des édits spéciaux obligeant les habitants, soit à prêter secours pour aider les troupes à repousser les barbares, soit au moins pour prévenir toute intelligence de leur part avec les gens du pays. La remise du gouvernement de ce grand district aux mains d'un général conciliait les principes du droit commun avec les exigences de la situation exceptionnelle de ces provinces et avec celles que réclamait l'état du littoral en particulier.

Il fallait pour qu'un centre d'autorité de cette nature devînt une *cité* un acte de la puissance impériale qui lui en conférât le titre. Jublains que j'ai mentionné plus haut put élever au moyen-âge la prétention d'être comptée au rang des cités, parce qu'elle était une

* Voir la livraison de mars 1862, pp. 183-198.

ville gallo-romaine et qu'elle fut par la suite la résidence d'un évêque. Mais son siége épiscopal lui fut retiré. C'est probablement au même titre que les villes de Saint-Brieuc et Tréguier eurent leur cathédrale avant que ces siéges, dont les pasteurs ne furent peut-être qu'évêques régionnaires, comme on est porté à le croire, fussent régulièrement érigés au IXe siècle. Il y a beaucoup d'apparence que la première de ces localités était une des stations ou lieutenances du cantonnement d'Aleth.

Occismii ou Occismor était d'une condition plus relevée. La notice des cités la compte parmi ces villes privilégiées. Elle avait son municipe. Un municipe romain était un conseil chargé de veiller à l'administration de la cité et de son territoire. Il se composait des propriétaires notables du pays. Quelques-uns de ses membres exerçaient cette administration sous l'autorité de ce conseil. En dehors de cette mission, la puissance de ces magistrats était fort restreinte dans les provinces, et pour ainsi dire nulle.

Ils étaient chargés de la levée de l'impôt que les agents du fisc romain n'avaient qu'à recevoir de leur main. Ils étaient responsables du paiement de cet impôt. C'était une des misères de la triste condition de ces décurions, dans laquelle les fils succédaient aux pères. Mais, dans le municipe d'un territoire soumis à la domination militaire, la juridiction devait continuer d'être exercée par l'officier commandant.

L'extension de ces formes de l'organisation politique des Romains dans nos contrées n'autorise pas à les regarder comme initiés à la pratique de leurs lois et de leurs usages. Plusieurs textes anciens font voir que plus on s'avançait de ce côté de la Loire, plus on y rencontrait aux IVe et Ve siècles l'empire des anciennes mœurs gauloises.

Brest devenu cité devait devenir la résidence des évêques de son territoire. La vie de saint Pol, son premier évêque, nous apprend que lorsqu'il prit possession de ce siége il reçut du roi Childebert les biens du fisc royal qui étaient situés près de Saint-Pol-de-Léon et dans la région voisine de Brest qu'on appelait le Pays-d'Ack *(Pagus Aginensis)*. Nous voyons, en effet, que les évêques de Saint-Pol y ont possédé, jusqu'à la révolution de 1790, des revenus

importants. Leurs droits de fiefs s'étendaient en Lambezellec et Recouvrance, et aussi en Guipavas, Milizac, Gouesnou, Lanrivouaré, Lampol-Ploudalmezeau, Porspoder, Tréogat, Lannilis, Brouennou, Plabennec, Plouvien et particulièrement en Gouesnou. Je crois que les domaines des évêques de Léon devaient être plus considérables autour de Brest qu'autour de Saint-Pol. Ils avaient une juridiction féodale à Gouesnou et une autre à Recouvrance.

Mais le clergé breton de ces temps reculés se distinguait complétement de celui de la Gaule par son genre de vie monastique. Ses prêtres et ses évêques vivaient dans des monastères d'où ils allaient remplir leurs fonctions dans les églises. Saint Pol, comme les autres évêques de cette époque, devait, pendant qu'il gouverna le diocèse d'Occismor, habiter quelque monastère situé aux environs de sa cité.

La vie de saint Pol a été écrite au Xe siècle depuis que le siége épiscopal a été transféré dans la ville près de laquelle il termina ses jours et qui doit son nom à l'église bâtie en son honneur. Il n'y est pas question de la ville d'Occismor; mais rien dans cette légende, dont nos Bénédictins citent une grande partie parmi les preuves de l'*Histoire de Bretagne*, n'exclut l'idée qu'il ait tenu son siége épiscopal dans cette cité. On pourrait même induire de quelques détails de cette légende que Saint-Pol n'était pas alors une ville de quelque importance.

Le père Du Paz, écrivain judicieux et critique éclairé, qui avait sérieusement étudié nos antiquités ne doutait pas que les premiers évêques de Léon eussent siégé à Occismor. Dans son catalogue des mêmes évêques on lit en effet : que « ces évesques furent d'abord » appelés *Episcopi Occismorenses* d'une ville appelée *Cismor* » qui ayant esté ruynée par les Normans, les évesques du depuis » ont tenu leur siége à Saint-Pol-de-Léon. »

Le Père Albert le Grand qui écrivait dans sa *Vie des Saints de Bretagne* de nouveaux catalogues de nos évêques, peu d'années après le Père Du Paz, son confrère dans l'ordre de Saint-Dominique, évite de se prononcer sur la différence à établir entre Saint-Pol et Occismor. Mais il n'hésite pas à classer Brest au nombre des villes du pays fondées du temps des Romains. Il y fait débarquer le tyran

Maxime, lorsqu'il venait dans les Gaules combattre l'empereur Gratien, et il avance que Conan Mériadec qu'il fait marcher à la suite de Maxime « *rebastit et fortifia le royal chasteau de Brest* que Jules Cæsar avait jadis basti. »

On voit que ces témoignages des organes de nos plus anciennes traditions sont loin d'être en désaccord avec nos observations précédentes.

Pierre Le Baud dont l'autorité est beaucoup plus sérieuse, non pas parce qu'il écrivait plus d'un siècle avant Du Paz et Albert le Grand, mais parce qu'il avait eu sous la main beaucoup de documents qui ont été perdus, s'appuie sur l'un de ces titres pour constater l'identité de Brest et d'Occismor, ce qui donne à cette assertion une valeur presque équivalente à celle d'un témoignage historique. Le document qu'il cite est une très-ancienne *Vie de saint Gouesnou,* évêque de Léon, évidemment différente de celle dont Albert le Grand a fait usage dans sa *Vie des Saints de Bretagne.* Il marque expressément qu'Occismor était située au pays d'Ack, conséquemment dans la contrée où s'élève la ville de Brest, près du détroit que l'on nomme le *Goulet*, qu'au temps des Romains cette ville était la résidence d'une légion qui a laissé son nom au pays de Léon, et qu'enfin plus tard le siége épiscopal de cette ville a été transféré à Saint-Pol, sur la côte septentrionale [1]. Je laisse de côté toutes les fables qui se mêlent à la narration de Le Baud, comme à celle d'Albert le Grand, pour conclure que tout s'accorde pour démontrer que Brest occupe aujourd'hui l'emplacement de cette vieille cité.

Il y a beaucoup d'apparence que les ravages des Normands furent la cause de la translation du siége épiscopal à Saint-Pol.

1 Je cite ici les passages de Pierre Le Baud dont je n'ai donné que le résumé « Elle » estoit située (Occismor) en la dernière partie d'Occident, au pays d'Aginense... Et » de la situation et imposition d'icelle cité Occismense est dit en l'histoire de Saint- » Gouesnou que en ceste partie est un trépas de mer qui est contraint et brief, appelé » *Minglus* ou *Gueule de mer*... Mais, selon la dite légende, parce que d'ancienne » coustume souloient estre trouvés en ceste cité six cent soixante-six batailleurs, lequel » nombre selon les Romains fait une légion, furent le pays et la cité par propre nom » appelés *Legionenses* qui, depuis et par nom syncopé, sont *Leonenses*, et ledit » pays Léonie.... Et est la cité maintenant située près l'autre rive de la mer devers » septentrion et nommée Chasteau-Pol.

Albert le Grand écrit qu'en 875 ils attaquèrent inutilement la ville de Brest; mais cette assertion ne contredit nullement celle du père Du Paz, auteur plus exact, qui ne marque pas la date de la ruine dont il parle. Il est probable qu'elle eut lieu en 919, parce que la *Chronique de Frodoard,* qui commence à cette date, nous fait connaître que dans le cours de la même année tout le littoral de la Bretagne fut horriblement ravagé par les Normands.

Je ne sais s'il est utile, après ces remarques, de rechercher quelle peut être la valeur de l'opinion qui place Occismor à Kerilien, en Plouneventer. J'ai visité cette localité, j'y ai vu des substructions romaines; mais leur étendue n'excède pas celles d'une *villa* considérable. Je m'arrête moins aux riches débris qu'elles ont fournis au cabinet de M. de Kerdanet qu'à leur situation. Or, si j'examine les ruines dont il s'agit, à ce point de vue, je reconnais qu'elles sont loin de toute communication avec la mer et qu'elles n'offrent pas même l'idée d'une agglomération urbaine. Aucune voie romaine n'y aboutit. Loin qu'elles soient un point de convergence pour ces anciennes routes, celle qui conduit de Landerneau à Lesneven n'y donne accès qu'en passant à côté.

Si l'on a hésité si longtemps à reconnaître, malgré tant d'indications fournies par la tradition, l'emplacement de la ville d'Occismor, il est présumable que l'embarras est venu en grande partie de ce que le nom de Brest s'éloigne considérablement de ce nom d'Occismor. Mais il faut observer que ce nom d'*Occismorum,* qui signifie capitale des Occismiens, n'excluait pas l'usage d'une dénomination locale, et que tandis que dans le langage officiel de l'empire ou de l'Église, cette ville s'appelait *Occismii,* rien ne s'opposait à ce que son nom vulgaire fût encore *Brivates* ou tout autre nom dont Brest serait un dérivé. On sait que les noms de lieux ne se changent pas facilement.

Je passe à *Corisopitum,* nom latin de la ville de Quimper, depuis que le siége épiscopal de la cité a été porté du faubourg de la même ville nommé Locmaria au confluent de l'Odet, emplacement actuel de ses habitations.

Cette localité où la cité fut d'abord établie dut être de bonne heure un petit port. Elle est située vers le point extrême jusqu'au-

quel le flot rend navigable la rivière d'Odet. On a trouvé dans les substructions qui en dépendent des monnaies anciennes. J'en ai vues de l'époque des Antonins.

Son origine, comme ville, semble se rapporter au système de défense de notre littoral. Elle paraît s'être formée à l'ombre des aigles romaines ; son ancien nom qui nous a été conservé par de vieux documents était *Civitas Aquilæ*. Albert le Grand écrit que dans le martyrologe d'Usuard, qui est du IXe siècle, elle est appelée de ce nom. Cette dénomination se trouve en effet dans les variantes des manuscrits qui nous ont transmis l'ouvrage d'Usuard. Saint Corentin y est appelé évêque de Corisopitum, dans d'autres évêque de la civitas Aquilæ. Dans des actes du XIe et XIIe siècle relatifs à l'église de Locmaria il est écrit que cette église se trouve dans la cité aquilonienne. Tout le quartier de Locmaria est couvert de substructions romaines. Son église, bâtie en grande partie dans un appareil qui a toute la régularité de l'appareil romain, paraît être, dans ces portions, un reste de l'ancienne cathédrale. M. Mérimée, dans ses Notes d'un voyage archéologique dans l'ouest de la France, a reconnu dans cette église des caractères d'une construction antérieure au Xe siècle.

Locmaria n'est pas au centre du pays dont sa cité est devenue la capitale. On s'occupait moins, à l'époque où les troupes romaines s'y établirent, des avantages d'une position centrale que du danger des incursions saxonnes. Mais si l'on examine la position de cette localité sur la carte, on voit qu'elle est située au point le plus également rapproché des rivières, caps et baies à défendre contre les ennemis. On ne peut douter surtout qu'elle ait été choisie sous ce rapport pour former la lieutenance du *Præfectus* établi a Occismor. Et en effet, de la *civitas Aquilæ* ou *Corisopitum* rayonnent une foule de voies se dirigeant particulièrement sur toute la zône littorale. Il était difficile d'y élever des remparts : ils eussent été dominés par la montagne aux pieds de laquelle est Locmaria. Mais cette localité devait avoir une enceinte de défense et le confluent voisin devait être également fortifié. Sur les deux caps que l'on appelle le cap Sizun et le cap Caval on remarque des enceintes qui ont été établies comme stations secondaires de cette subdivision

militaire. Dans un tumulus qui touche à l'un des camps du cap Caval, des fouilles faites l'an dernier par M. du Chatellier pour la *Société française*, mirent à découvert parmi des débris d'armes romaines des monnaies de Constantin.

J'ai parlé du changement qui transporta l'ancienne capitale du pays des Occismiens de Vorganium à Brest. Il est bien évident que cette mesure devait être complétée par l'érection de la ville de Corisopitum en cité. Lorsque la capitale primitive était transplantée du centre au point extrême du territoire des Occismiens, il n'était pas possible que les membres du municipe, dépositaires de l'administration régionale, fussent à Occismor. Le territoire des Occismiens s'avançait jusqu'aux bords de l'Oust. Les habitants de cette contrée auraient été à une distance de plus de trente lieues de la cité nouvelle.

Il fallait donc que les deux régions de Léon et de la Cornouaille qui sont distinguées par la limite naturelle de la chaîne de l'Arez et du cours de l'Elorn fussent séparées. Il est d'autant plus simple d'ériger une cité dans la Cornouaille que son territoire est fort étendu. Telle est l'origine de Corisopitum qui doit avoir été contemporaine de l'érection de Brest en titre de cité ; cette ville a pris rang en effet parmi les cités de l'empire.

Ce titre cependant lui a été dernièrement contesté. Dans le relevé, donné par M. Guérard, des variantes des manuscrits de la notice des cités, on trouve quelquefois *Curiosolitum* au lieu de *Corisopitum* ou des noms inconnus présentant des modifications des deux noms précédents. On a induit de ces faits que *Curiosolitum*, capitale des Curiosolites, dont on a trouvé des vestiges certains à Corseult, devait être la véritable leçon du texte et que Corisopitum n'en était qu'une altération. Par malheur il est établi que Corisopitum désignait la ville de Quimper dès le IXe siècle. Or comme à cette époque on n'allait pas chercher dans les manuscrits les noms plus usuels de la géographie ecclésiastique ou politique, cette dérivation du nom prétendu, forgé à l'appui de fausses variantes, est impossible. Faut-il attribuer cette incertitude des copistes à ce que le nom de Corisopitum, qui est probablement, comme l'a admis Danville, le nom particulier de la popula-

tion de cette section des Occismiens, était peu connu tandis que celui des Curiosolites, mentionnés par César, l'était davantage? Cela est probable. Mais tout cela n'infirme pas l'autorité du texte qui a dû prévaloir dans les éditions de la notice des cités.

Il est d'ailleurs fort douteux que Curiosolitum fût alors au rang des cités. Cette ville, peu distante du littoral, put rester plus longtemps sans doute capitale des Curiosolites que Vorganium qui en était si éloignée. Ce nom de Curiosolitum qu'elle reçut lorsqu'il devint d'usage d'appeler les chefs-lieux du nom de la population du pays, usage qui ne paraît pas remonter au-delà du milieu du IVe siècle, probablement, indique que le déplacement de la cité des Curiosolites est moins ancien que celui de la première capitale des Occismiens. Mais Curiosolitum n'était plus une cité lorsque fut rédigée la notice des cités de l'empire. Ce déplacement de la capitale du même peuple, que rend vraisemblable l'établissement d'un grand cantonnement à Aleth ou Aletho, est démontré par la circonstance qu'il n'y eut jamais de siége épiscopal à Curiosolitum. Les évêques de ce pays furent se fixer à Aleth qui, depuis, a fait place à Saint-Malo. La tradition religieuse a fidèlement gardé chez les Bretons tous les souvenirs qui touchent aux vieilles églises épiscopales. Corseult n'a jamais été compté dans le nombre des évêchés primitifs..

Les Bénédictins ont mis au rang des évêques de Quimper Litharedus qui n'est connu que par sa souscription au concile d'Orléans de 511 en qualité d'*Episcopus Oxusmorum*. Mais c'est là embrouiller la géographie. Si l'ordre des temps ne permet pas de l'attribuer à l'évêché de Léon, qui aurait été institué cette même année, il pouvait être évêque de Séez dont on sait que les premiers pasteurs ont été appelés évêques d'Oxumum lorsque leur siége était à Hiesmes (*Oxumum*). L'Église de Séez revendique Litharedus. Cette attribution serait d'autant plus vraisemblable que l'usage des évêques bretons n'était pas d'assister aux conciles tenus chez les Francs. Si l'on y trouve des évêques de Nantes, Vannes et Rennes, c'est que ces villes dépendaient alors du royaume des Francs.

Si l'on admet Litharedus parmi les évêques de Cornouaille, il y

aurait eu à la fois deux évêques des Occismiens, l'un à Quimper, l'autre à Brest ou à Saint-Pol. Ce serait une confusion contraire à toutes les traditions ecclésiastiques d'après lesquelles les évêques ont toujours été dénommés par le lieu de leur résidence. Les évêques de Saint-Pol sont les seuls en Bretagne qui aient été appelés évêques d'Occismor.

Je viens de passer en revue les trois villes qui devaient entrer dans le cadre de ces recherches géographiques. Mais je dois ajouter à ce que j'ai dit sur Occismor quelques mots sur le pays de Léon dont cette ville était la capitale.

D'où vient ce nom de pays de Léon? Vient-il, comme celui de Léon ville d'Espagne et comme le nom de Caerléon (*urbs legionum*), à présent Chester en Angleterre, d'un ancien cantonnement de légions romaines? C'est une étymologie qui n'a plus besoin de démonstration. Pourquoi ce nom s'est-il plutôt attaché à cette contrée qu'à tant d'autres qui avaient aussi leurs légions romaines? l'histoire peut nous donner l'explication de ce fait.

Procope, qui écrivait à Constantinople, cent cinquante ans après la révolte des cités armoricaines contre les Romains, s'exprime ainsi sur les légions qui servaient dans la Gaule au temps de l'avènement des Francs : « Les troupes légionnaires postées sur les » frontières du pays se voyant ainsi coupées (par les Francs) et ne » pouvant, d'un autre côté, se résoudre à se jeter dans les bras » des Ariens (les Visigoths), prirent le parti de capituler avec les » Francs et les Armoriques au service de qui elles passèrent et à » qui elles remirent le pays confié à leur garde. Les soldats de ces » troupes conservent la manière de faire le service en usage dans » les troupes romaines et même ceux qui les ont remplacés ob- » servent encore aujourd'hui cet usage. »

Ces troupes en général aimèrent mieux rester dans le pays où elles avaient obtenu des concessions de terre, que de courir les chances des calamités de l'empire. Cela se comprend. Elles trouvèrent, au moins celles qui étaient cantonnées ailleurs qu'au pays occupé par les Bretons, une place toute marquée parmi les troupes bénéficiaires des Francs. Mais celles du pays de Léon se trouvèrent dans une condition différente; un flot continu d'émigrations bre-

tonnes avait peuplé de ces étrangers le reste du territoire occismien et tout le territoire curiosolite. Elles se trouvaient enclavées par les pays de la domination bretonne. Que firent-elles alors? Elles gardèrent le pays de Léon sous l'autorité des princes francs dont même quelque rejeton, s'il faut en croire la légende de saint Judicaël, serait venu s'établir dans cette contrée. On comprend très-bien maintenant comment la région nord des Occismiens s'est appelée le pays de Léon, *Pagus Legionensis.* La soumission de cette contrée aux Francs nous est attestée par les légendes où nous lisons, par exemple, que Childebert, l'un des fils de Clovis, fut appelé à donner son consentement à l'érection du siége épiscopal de Léon. Dans une donation faite par saint Conogan à l'abbaye de Landevennec, le donataire déclare qu'il avait reçu cet héritage de la libéralité du même Childebert. Ce qu'on vient de lire des légionnaires occismiens établis au pays de Léon n'est pas un fait isolé. De même les Saxons qui défendaient les rivages du pays Bessin ont donné leur nom à un pagus qui s'étendait de l'Orne à la Dive.

Tout le monde connaît l'anecdote racontée dans la vie de Charlemagne, écrite par le moine de Saint-Gall. Ce prince passait dans une ville de la Gaule narbonnaise quand on lui dit que les pirates se préparaient à l'attaquer. Les pirates, de leur côté, avertis de l'arrivée du roi, s'empressèrent de prendre la fuite.

Au lieu de se réjouir de leur éloignement, Charlemagne se prit à pleurer et dit : « Je ne crains pas ces malheureux, mais je suis » accablé de douleur en voyant ce qu'ils osent entreprendre, moi » vivant, quand je prévois de quels maux ils affligeront mes neveux » et leurs peuples. » On sait si ces paroles étaient prophétiques, quand on se rappelle les ravages par lesquels les Normands écrasèrent la France dans le siècle suivant. Charlemagne en les prononçant voulait-il dire que sous un gouvernement moins ferme que le sien des calamités devenaient imminentes de la part de ces pirates? Mais on ne voit pas que la France ait été affligée par de tels maux sous ses prédécesseurs qu'on a nommés les rois fainéants. Quelle était donc la pensée de ce prince?

Il me semble que Charlemagne dont la monarchie, comme celle des Mérovingiens, abritait les vieilles institutions romaines, sous

laquelle les municipes romains fonctionnaient encore, sous laquelle les successeurs des légionnaires romains gardaient encore ses rivages, envisageait plutôt l'état de ces institutions près de tomber en ruine, minées qu'elles étaient par l'esprit d'indépendance germanique qui entraîna bientôt la chute du trône carolingien.

Dubos a pensé que la réunion des cités dites armoricaines, sous la commune autorité du commandant du tractus nervien et armoricain, avait été le principe de leur alliance pour secouer le joug des Romains et maintenir leur indépendance contre les efforts de l'empire. Cette opinion, qu'on a jugée diversement, a pour moi les caractères de la vraisemblance.

Je ne saurais donner la même adhésion à une opinion émise par un écrivain critique qui s'est occupé de l'histoire de Bretagne. L'abbé Gallet ne recule pas devant l'idée de faire de Conan Mériadec, le fameux fondateur de la monarchie bretonne du IVe siècle, un *Dux* de ce même gouvernement avant de poser sur sa tête le diadème de la royauté. Cette pensée est aussi bien empreinte dans les récits de Pierre Le Baud, qui fait débarquer à Occismor le tyran Maxime avec le même prince; c'est là que Conan Mériadec prend possession de sa nouvelle autorité. M. de la Borderie dans ses études sur ces personnage que vous avez publiées dans votre *Biographie bretonne* est remonté à la source de ces fables que les vieux historiens bretons ont chacun ajustées à leur manière. Ce que j'ai à remarquer ici, c'est que le souvenir de cette institution du commandement de nos rivages semble avoir traversé des siècles pour revivre ainsi sous la plume de Pierre Le Baud et de ses disciples.

J'ai terminé mes recherches sur Occismor; je crois que les éléments que nous présentaient pour la reconnaissance de son emplacement Pierre Le Baud et Du Paz, joints à la constatation de l'origine romaine d'une partie de la vieille enceinte du château de Brest auraient dû suffire pour démontrer que cette ville est bien la même localité qu'Occismor. Mais pour que cette question, laissée indécise, reçût enfin une solution claire et incontestable, j'ai dû essayer de la trancher à l'aide d'un autre élément non encore mis en œuvre. J'ai recouru à l'étude du tractus nervien et

armoricain. Cette institution avait trop de relations avec les développements que la ville de Brest prit sous les Romains et avec l'importance qu'elle garda jusqu'aux dévastations des Normands dans les IXe ou Xe siècles pour que je n'entreprisse pas de la suivre depuis ses commencements jusqu'à ses derniers vestiges. J'ai mis d'autant plus d'intérêt à en étudier l'influence sur nos anciennes circonscriptions que cette influence, qui a dû s'exercer dans d'autres pays, servirait peut-être à éclairer les questions d'ancienne géographie que ces mêmes circonscriptions soulèvent. Je résume en peu de mots la dissertation que contient cette longue lettre.

1° La capitale du pays des Occismiens décrite par Pline était à Vorganium, aujourd'hui Carhaix.

2° Dans le cours du IVe siècle les incursions des pirates de la Germanie amenèrent l'armement du littoral de la Manche et de l'Océan et firent placer ces régions sous le gouvernement d'un officier général des armées romaines. Ce régime spécial exigea le déplacement de plusieurs centres ou chefs-lieux d'administration et l'établissement de circonscriptions nouvelles.

Coutances devint alors un camp, puis la cité des Unelliens dont la vieille cité fut abandonnée. Des mesures analogues firent établir à Brest un camp qui devint aussi une cité ; telle fut également la destinée du camp qui fut établi au-dessous de la ville moderne de Quimper. L'ancien territoire des Occismiens se trouva par suite partagé suivant l'ordre des limites naturelles qui distinguaient le pays de Léon du pays de Cornouaille.

3° Brest fut ainsi la position la plus importante pour la défense du littoral qui s'étend au-delà de la Manche, et comme cité, elle devint le premier siége des évêques du pays de Léon qui furent appelés évêques d'Occismor.

4° La légion romaine qui avait son principal cantonnement à Occismor en gardait encore les rivages après que les Romains eurent perdu la domination de la Gaule, et c'est elle qui a donné à la contrée où elle était fixée le nom de *Legio* ou *Légion* qui est la véritable étymologie du nom que porte le pays de Léon.

Que si maintenant jetant un coup d'œil d'ensemble sur l'état de

notre péninsule armoricaine, on l'envisage avant et après le cours du siècle dans lequel s'opérèrent ces innovations réclamées par le régime du *tractus*, on y trouvera de grands changements. Parmi les cinq peuples qui l'habitaient il y en avait un dont la puissance reposait avant tout sur sa marine. Les Vénètes étaient connus par leur navigation dans toutes les régions de la Gaule : *Cujus civitatis longe lateque amplissima auctoritas;* c'est ainsi qu'en a parlé le conquérant des Gaules. Cette ville avait sa capitale sur les bords de la mer. Toutes les autres cités ou villes capitales étaient intérieures ou méditerrannées; telles étaient la cité des Rhedones, la cité des Curiosolites et même celle des Namnètes. Notre savant confrère M. Bizeul, de si digne mémoire parmi nous, a donné une grande apparence à l'opinion qu'il a développée dans un mémoire que Nantes, appelée sur la carte de Peutinger *Portus Namnetum*, n'aurait pas été à cette époque la cité des Namnètes, dont la capitale était éloignée des rivages, et que cette localité n'aurait été qu'un port du même peuple sur la Loire.

Mais la notice des cités de l'empire nous offre, aux premières années du Ve siècle, un état tout différent. L'armement du littoral y avait amené le déplacement de presque toutes les capitales. Aletho, depuis Saint-Malo, avait remplacé Curiosolitum; Occismor et Corisopitum avaient remplacé Vorganium ; la cité des Namnètes était devenue aussi une ville maritime. Le pays des Rhedones est seul resté étranger à ces variations, et si je parlais des villes secondaires, j'aurais à citer, parmi les nouvelles agglomérations urbaines du littoral, *Cos Keodet*, première demeure des évêques de Tréguier, Saint-Brieuc, qui dut être aussi l'emplacement d'un camp de défense, Morlaix, dont l'origine romaine n'est pas douteuse, et Saint-Pol-de-Léon, où j'ai noté l'emplacement de l'un des camps du *tractus*. Le génie gaulois, concentré dans la vie rurale et opposé à l'esprit du commerce et aux agglomérations urbaines, se trouvait attaqué dans son dernier asile par l'activité qui enfantait des villes sur tous nos rivages. La chute de l'empire romain vint arrêter bientôt l'expansion de ces germes de civilisation qui se sont développés dans d'autres temps. Mais nous n'en sommes pas moins

redevables au peuple-roi des transformations qui ont fait refluer, du centre à la circonférence, la vie sociale de nos contrées, quoique ce soit sans le savoir et en voulant simplement protéger le pays contre les barbares, qu'il ait accompli ces desseins de la Providence.

Brest a attendu longtemps ses hautes destinées. Mais enfin la création d'une marine militaire en France est venue les réaliser. Riche des souvenirs de sa gloire maritime, elle s'est acquis dans nos annales une illustration plus haute que celle qu'elle tient de l'importance que les guerres contre les pirates du nord purent donner à son port sous les Romains. Mais ces titres n'en sont pas moins intéressants à recueillir dans son histoire.

Vous examinerez donc quelle est la valeur de ceux qui m'ont paru justifiés.

Votre très-dévoué,

A. DE BLOIS.

P.-S.— En parlant de la voie romaine qui se dirige vers Plouguerneau, je l'ai considérée comme un embranchement de celle conduisant vers Brest. Je n'ignore pas cependant qu'on l'a regardée aussi comme une voie principale menant vers l'antique ville de Tollente, qu'Albert Le Grand place au bourg de Plouguerneau ou dans ses environs. Qu'était-ce que cette ville de Tollente? on n'en sait rien de plus, sinon que son existence est annoncée par les traditions. Je dois remarquer en passant que son nom se rapporte à la situation qu'elle occupait sur une voie romaine. *Hente,* en effet, signifie en breton *voie, chemin;* à quoi l'on peut ajouter que, d'après le dictionnaire gallois d'Owen, *Toll* aurait eu dans le langage kimrique le sens de fraction, séparation.

La ville de Tollente aurait donc été située à l'embranchement d'une voie. C'est ce qu'il est difficile de reconnaître aujourd'hui dans l'état de la voie romaine qui s'y dirigeait; car cette voie se perd à l'ouest de la borne milliaire marquée du nom de Tibère, et n'est plus apparente quand on approche du bourg de Plouguerneau. Il n'en est pas moins constant qu'elle devait conduire jusqu'à ce

point où elle était probablement traversée par une autre voie partant de Brest et se dirigeant vers la pointe de Kerlouan. Je ne donne ce fait que comme une conjecture et en me reportant à l'idée que le réseau des voies romaines littorales n'était pas moins développé dans le pays de Léon que dans la Cornouaille. Je crois que lorsque, dans les environs de Brest, on essaiera d'étudier les voies romaines, on constatera que cette ville était le point de convergence de beaucoup de ces anciens chemins dont ont peut *a priori* deviner la direction.

Il ne faut pas non plus s'arrêter à la rareté des substructions romaines dans la ville de Brest pour méconnaître son rang parmi les cités romaines. L'existence d'une cité ne suppose pas nécessairement une agglomération urbaine importante. Ce qui caractérise une cité, c'est que la localité où elle était placée était le centre des réunions du corps politique qui avait l'administration du pays. Cicéron distingue les villes des cités en disant que ce sont les réunions d'habitations qui forment les villes, et les assemblées publiques qui font les cités, *urbes ex conjunctis domiciliis civitates ex conventiculis hominum.* Or, dans nos contrées où l'esprit gaulois éloignait les indigènes de la résidence dans les villes les cités devaient être peu peuplées. Le pays des Vénètes, que son commerce maritime et son importance plaçaient bien au-dessus du pays des Occismiens, n'avait pas non plus pour capitale une ville bien peuplée, à en juger par le petit nombre des substructions romaines que l'on rencontre au-delà des remparts romains de la ville de Vannes, qui ne devaient être que les remparts d'un castrum comme celui de la ville de Brest.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

MADAME ACARIE, ÉTUDE SUR LA SOCIÉTÉ RELIGIEUSE AU XVIe ET XVIIe SIÈCLE, par M. Georges de Cadoudal. — Un vol. in-12, Paris, Poussielgue-Rusand.

Quel que soit le point de vue sous lequel on envisage le XVIe siècle, il apparaît comme l'une des époques les plus importantes de notre histoire. A aucun moment peut-être on ne retrouverait un tel mouvement d'idées et d'opinions ; il semble que tout soit remis en question ; la religion, les lettres, les arts, la politique, sortent de leurs sphères habituelles. En religion, la Réforme commence son immense travail de dissolution ; d'opinion qu'elle était d'abord elle se fait action, et les guerres religieuses s'allument ardentes de part et d'autre. Pour les lettres, pour les arts, c'est l'époque de la Renaissance ; enfin sous les règnes des derniers Valois, la controverse à laquelle donne lieu la dévolution de la couronne, produit, au moment de la Ligue, une explosion véritable d'utopies sociales. Que ce mouvement ait été une déviation ou un progrès, ce n'est pas le lieu de l'examiner, mais il doit nous intéresser hautement puisque la plupart des idées dont la prétendue invention nous rend si fiers, se retrouvent dans les écrivains de ce temps-là. Le siècle suivant, au contraire, nous présente le spectacle de l'ordre et de l'harmonie ; l'autorité s'établit ; elle se consolide même au point de tout absorber, et la foi brille d'un éclat que rien ne semble devoir ternir. Ce

contraste est trop grand pour que ses causes ne méritent pas d'être étudiées avec soin. En effet, l'on se tromperait fort si l'on attribuait le triomphe de la foi pendant le XVIIe siècle au principe d'ordre et d'autorité dans l'État; ce triomphe eut une plus noble cause, il fut une victoire remportée par la vérité sur l'erreur, dans le grand combat qui remplit le XVIe siècle. La lutte avait trempé les âmes demeurées fidèles; le bien avait pris dans ces âmes les proportions de l'héroïsme, et Dieu, qui ne mesure pas seulement le don de ses grâces aux besoins de son Église, mais aussi aux mérites de ses fidèles, avait suscité de toutes parts des défenseurs de la vérité. Ce mouvement vers le bien fut grand et durable parce qu'il avait été libre et spontané.

L'influence de la femme à la fin du XVIe siècle a jusqu'ici été peu remarquée des historiens. M. Georges de Cadoudal vient de réparer en partie cet injuste oubli par la publication d'un livre dans lequel il a fait de Mme Acarie le centre d'une étude sur la société religieuse de cette époque. Nous disons en partie, car le champ est fertile et il ne nous paraît pas possible que l'auteur reste en si beau chemin. « En ces derniers temps, nous dit-il dans sa très-courte et très-substantielle introduction, une plume justement renommée a consacré de nobles pages aux femmes illustres du XVIIe siècle, mais en mettant en lumière les hautes et sérieuses figures des contemporaines de Sully, de Richelieu, de Descartes et de Corneille, M. Cousin ne s'est peut-être pas assez préoccupé de l'action exercée sur elles par les saintes femmes qui ont été l'honneur de la génération précédente, par les contemporaines des Guises, de Henri IV et de François de Sales. Cependant pour expliquer ce qu'il y a eu de virilité dans le caractère des héroïnes de la Fronde, d'élevé dans leur esprit, de sublime dans leur repentir, peut-être était-il nécessaire de remonter jusqu'aux héroïnes de la Ligue, jusqu'à celles dont la vertu n'a pas connu de défaillances et qui réalisent admirablement le type de la femme forte des Écritures. » A ce titre, Mme Acarie devait, la première entre toutes les femmes de son temps, attirer l'attention de l'auteur.

On sait qu'avant d'entrer en religion et de pratiquer les vertus

ascétiques qui l'ont fait béatifier sous le nom de sœur Marie de l'Incarnation, Mme Acarie avait été mêlée aux événements de la Ligue. Jusqu'ici cependant ses biographes, écrivant dans un but d'édification pieuse, s'étaient surtout appesantis sur le rôle que cette femme avait joué dans les événements religieux et sur son œuvre de la fondation du Carmel français. Il est bien vrai que l'introduction en France de l'ordre des Carmélites, réformées par sainte Thérèse, est le principal titre de gloire de Mme Acarie; mais l'histoire profane, à laquelle appartiennent toutes les figures qui peuvent contribuer à éclairer ses obscurités, avait des droits sur la sainte religieuse choisie plusieurs fois par Henri IV comme dispensatrice de ses aumônes. Il faut donc louer M. de Cadoudal de l'heureuse idée qu'il a eue de gagner en quelque sorte cette sainte à la cause du monde, car si les vertus de la sœur Marie de l'Incarnation font songer à invoquer la bienheureuse, les vertus de Mme Acarie, mère de famille, épouse, femme du monde, sont un exemple proposé aux femmes de tous les temps. Aucun genre de mérite ne lui manqua, jamais elle ne chercha dans sa piété un prétexte d'indifférence pour les affaires publiques; et s'il est vrai que la grande question de la fin du XVIe siècle était de savoir distinguer entre la Ligue et le Roi, le spectacle des fortes convictions de cette pieuse femme ne saurait être inutile à ses pareilles de notre temps, où l'on voit se poser tant de questions difficiles. Ce livre est ainsi à la fois une œuvre historique sérieuse, et un récit édifiant. Il intéresse tout le monde, et nous sommes certain que les amateurs des beaux portraits de femmes de M. Cousin prendront plaisir à contempler le joli médaillon de Mme Acarie, si habilement dessiné et si largement encadré par M. de Cadoudal.

ALFRED LALLIÉ.

LES DEUX DERNIERS PENDENTIFS DE M. LE HÉNAFF, A NOTRE-DAME-DE-BON-PORT DE NANTES.

M. Le Hénaff est à la fin de son œuvre parmi nous; j'entends la fin d'un premier séjour et d'une première œuvre, car il est

grandement à souhaiter qu'il nous revienne quelque jour, soit pour entreprendre la décoration de quelque nouveau sanctuaire de notre cité, soit pour compléter celle de Notre-Dame-de-Bon-Port, quand le Conseil de Fabrique de cette paroisse, si intelligent ami des arts, aura pu décider certains amateurs des pierres taillées à les laisser couvrir de peintures. Tout y gagnerait, et la splendeur du temple, et la piété des fidèles, et les peintures déjà faites; car, il ne faut pas se le dissimuler, ces espaces blancs et froids entre les diverses décorations exécutées, deviennent d'autant plus choquants et désagréables qu'ils interrompent un tout que poursuit sans cesse la pensée. Ils font l'effet de taches de mastic sur une toile trouée qu'on se dispose à restaurer. Nous demandons la *restauration* de Notre-Dame.

Pour M. Le Hénaff, peu importe : son nom est désormais connu parmi nous et apprécié ce qu'il vaut. Notre-Dame est évidemment une des plus intéressantes églises de Nantes, une de celles vers lesquelles on conduit et l'on conduira de plus en plus le voyageur. Et cela, il faut bien le dire, elle le doit en majeure partie à notre vigoureux et savant artiste. — Beaucoup de villes ont des dômes plus parfaits de forme que celui qui nous occupe; il y en a peu qui offrent des peintures d'un semblable mérite. Paris seul possède une frise de ce genre, et la nôtre conserve son rang et sa beauté près de celle que Flandrin a déroulée autour de Saint-Vincent-de-Paul.

On se rappellera peut être ce que j'ai dit, à cette place même, des deux premiers pendentifs, Béthsabée et Esther. L'artiste les a entièrement remaniés.

L'insuffisance des échafaudages ne lui ayant pas permis de mener de front toute son œuvre, M. Le Hénaff n'avait pu atteindre à cette unité qui est une condition essentielle de la décoration murale. Aussi, convaincu d'avoir réalisé, dans la seconde moitié de son travail, un notable progrès, sensible même aux moins éclairés, n'a-t-il pas hésité à en retoucher la première partie, qu'il avait depuis longtemps jugée imcomplète; et en cela il a donné de lui-même pleine satisfaction à la critique.

Les deux sujets nouvellement découverts sont Adam et Abigaïl.

Dans le premier tableau, il y avait une grande difficulté : quel costume donner à Adam, et comment, dans un temple chrétien, exposer aux yeux de tous la nudité chaste, mais enfin la nudité, de nos premiers parents ? L'artiste, sans rien sacrifier de la simplicité et du naturel de cette scène, s'en est parfaitement tiré. — Adam vient de pécher. Dieu, porté sur des séraphins, — le Dieu le plus majestueux, le plus paternel et le plus imposant qui soit, — s'apprête à rendre son jugement. L'homme sort d'un buisson et se courbe en relevant une tête à la fois suppliante et pleine d'espérance. Eve, derrière et dans l'ombre, se voile pudiquement de ses cheveux et de ses bras croisés. Dans le lointain du ciel, au sein des nuages lumineux, apparaît la Vierge Immaculée dont le pied écrasera la tête de ce serpent hideux qui se roule comme une barrière entre Dieu et l'homme. Tout cela dans un paysage savant, baigné d'une lumière splendide. L'effet de ce tableau est admirable et l'œil a peine à s'en détacher. — Et cependant Abigaïl, pleine de charmes, le sollicite. Nous voilà transportés au désert. David, au seuil de sa tente, reçoit les vivres que l'épouse prudente de Nabal lui présente. C'est le matin ; tout s'éveille dans la nature ; le ciel de l'Orient n'est pas encore enflammé complétement. La vue se repose avec plaisir sur cette scène si grandiose dans sa simplicité calme et rendue avec une vérité si grande, une couleur locale si sobre et si fidèle. Cette œuvre de M. Le Hénaff est véritablement une œuvre hors de proportions communes et qu'un peintre de talent ordinaire n'aurait pu mener à bonne fin. Au reste, chacun lui rend justice, et cette justice ne fera que croître avec le temps.

EDOUARD DE KERSABIEC.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Encore l'Académie. — Discours de M. Vitet, réception de M. Feuillet. — Un devoir de collége retrouvé. — M. Feuillet académicien des dames. — Le meilleur chemin du bonheur. — Ce qu'on peut faire avec un *cheveu blanc* et avec une *clef d'or*. — Les préférences de M. Feuillet. — *L'Histoire de Sybille*. — M. Scribe et ses colonels. — Madame et le Gymnase. — L'âge d'or des vaincus. — Honneur aux dames !

M. Vitet a fait un très-beau discours, et M. Feuillet a été reçu à l'Académie. C'est à cette très-simple expression qu'on pourrait, je crois, ramener la plupart des comptes rendus de la séance dans laquelle M. Feuillet est venu occuper solennellement le fauteuil de M. Scribe. A le bien prendre, cette appréciation ne doit pas étonner. On peut faire preuve de talent et ne pas briller auprès de M. Vitet, passé maître en l'art d'écrire. C'est chose difficile de faire un beau discours d'Académie; l'imagination et le style n'y suffisent pas; il faut un certain style et certaines vues de haute critique, sans quoi ces compositions risquent de n'être plus que des compliments écrits en grande pompe.

Tout différent est le genre dans lequel M. Feuillet a fait ses preuves; auteur de très-jolis proverbes, il excelle à mettre en scène les femmes du grand monde, et cet homme galant, qui veut toujours leur laisser le dernier mot, s'est habitué, pour être vraisemblable, à leur mettre dans la bouche bien des paroles inutiles. Académicien, il devait être embarrassé d'avoir à parler pour son compte. On a même dit pire, et M. Edmond Texier, assez bienveillant en général, a porté ce jugement sévère : « Le discours du récipiendaire est pâle, on dirait d'un devoir de collége retrouvé au bout de vingt ans, l'épithète emboîtant disciplinairement le pas derrière le substantif. » C'est un peu dur; mais, heureusement pour M. Feuillet, ces lignes sont extraites du *Siècle*, journal peu lu, je

suppose, des femmes qui ont fait la réputation du nouvel académicien, car, il faut bien le dire, M. Feuillet est surtout l'académicien des dames. Les historiens, les poètes, les orateurs, les romanciers sont représentés à l'Académie. La femme du monde qui, par son langage et ses manières, exerce une si grande influence, devait l'être également; grâce à M. Feuillet, elle aura désormais, dans la noble compagnie, un interprète digne d'elle. Peu d'auteurs, en effet, ont mieux mérité du beau sexe, car on en citerait difficilement qui l'aient flatté davantage. A l'inverse de Mme Sand qui peint la femme comme l'éternelle victime du mari, et qui cherche toujours à l'excuser à force de la faire plaindre, M. Feuillet réussit souvent à montrer que pour elle le meilleur chemin du bonheur est celui de la vertu. Mais il sait à merveille compatir à ses petits chagrins et à ses grands ennuis, et, ce qui ne gâte pas l'intérêt, c'est que, tout en lui montrant l'abîme, il ne lui interdit pas de se complaire un peu dans les petits sentiers qui pourraient l'y conduire. En théologie, cela s'appelle lutter contre la tentation; dans les compositions de M. Feuillet, cet état se nomme la *crise*, et il en a fait le titre d'un de ses plus jolis proverbes.

Le talent de M. Feuillet est de savoir tirer un parti inimaginable des plus petites choses. Ainsi, par exemple, un cheveu lui suffit pour renouer les liens d'un ménage; il est vrai que c'est un *Cheveu blanc*. — Deux amis ne se sont pas vus depuis longtemps; l'un a couru le monde, l'autre est resté auprès de sa femme; les récits du voyageur jettent du trouble dans l'âme de celui qui s'est contenté du bonheur; mais tout s'arrange, et c'est le voyageur qui reconnaît avoir perdu son temps; le *Village* est une charmante mise en scène de la fable des deux pigeons, avec la colombe en plus. Et la *Clef d'or?* Que faire d'une petite clef, fût-elle d'or? M. Feuillet la ramasse et au moyen de ce frêle outil qu'il polit, façonne, il crève des nuages qu'un dieu jaloux avait amoncelés pour séparer deux époux faits pour s'aimer. Au fond de tous les proverbes de M. Feuillet on retrouverait ainsi une tentation conjurée au moyen d'une petite amulette.

Nous pourrions signaler cependant, toujours dans ce même ordre d'idées, mais avec un caractère moins particulier, quelques autres proverbes, dont l'un surtout est largement conçu et exécuté. *Dalilah*, qui n'avait point été écrit pour la scène, a obtenu un grand succès à la représentation. Dans cette pièce, la tentation est plus forte qu'à l'ordinaire, et la passion du Samson de l'auteur défie les remèdes bénins de la clef d'or et du cheveu blanc. Vous le voyez, cher lecteur, M. Feuillet a de bonnes intentions dont il faut le louer, mais on n'écrit pas impunément pour le monde parisien, et il y a bien çà et là dans notre auteur quelques petits endroits qui ne permettent pas de mettre ses œuvres en toutes les mains.

On a fort remarqué que dans son discours M. Octave Feuillet s'était abstenu de parler de ses proverbes, son titre littéraire le plus incontestable, et qu'il avait préféré se rattacher à la famille des romanciers. La chose est toute simple; M. Feuillet réussit dans le proverbe, c'est de ses romans qu'il veut être loué; ce travers est commun et fort bien porté. Lord Byron était plus fier de ses exploits de natation que de *Don Juan* et de *Child-Harold;* M. Viennet, qui s'est distingué dans les épîtres et a fait même une épître aux mules, recommande sa tragédie d'*Arbogaste* aux gens qui lui expriment le désir de lire un chef-d'œuvre; M. Thiers se croit plus de droit aux épaulettes de général qu'aux palmes de l'éloquence; M. de Lamartine fait fi de ses *Méditations* et se vante d'être un grand administrateur, et M. Victor Hugo renoncerait plutôt aux *Odes et Ballades* qu'à certains de ses discours. A ce compte, M. Feuillet doit se flatter d'avoir fait *Bellah,* la *Petite Comtesse* et le *Roman d'un jeune homme pauvre;* tous récits fort convenables, en ce qu'ils ne peuvent grandement choquer les âmes honnêtes dont M. Feuillet ambitionne les suffrages, mais d'un assez médiocre intérêt. Deux de ces romans cependant méritent l'attention à des titres divers. Le *Roman d'un jeune homme pauvre*, et *Sybille.*

Je ne dirai rien du premier, sinon qu'il est bon de ne pas laisser oublier cette belle maxime de la morale en action consistant à montrer que la vertu est toujours récompensée, car ce livre ne mérite l'attention que par son immense succès pour moi inexplicable. Quant à *Sybille*, c'est le contraire qui est arrivé. Ce roman est certainement le meilleur qu'ait jamais écrit M. Feuillet, et pourtant son succès n'a point égalé celui du *Jeune homme pauvre.* Le sujet est nouveau, les situations n'ont rien de vulgaire, et plusieurs des personnages sont délicieusement peints. Peut-être pourrait-on reprocher à l'héroïne de ne pas appartenir suffisamment au monde réel, mais, en ce temps de réalisme, il n'y a pas de mal à pécher par excès d'idéal. L'enfance de Sybille minutieusement racontée rappelle de loin ces romans américains dont le premier volume s'achève avant que l'enfant soit sorti de nourrice. Mais les petites bouderies, les petites mutineries de l'enfant qui trouvent place dans le récit, ne sont pas inutiles; elles serviront à expliquer certains traits du caractère de la jeune fille. Il y a dans ce livre une certaine Miss Oneil, institutrice, qui est une délicieuse création, et M. Feuillet a trouvé pour raconter sa conversion des accents véritablement touchants. Le sujet du roman a paru étrange à plusieurs hommes de lettres de Paris, et vous le comprendrez aisément quand vous saurez que Sybille est une jeune fille qui ne veut se marier qu'avec un jeune homme religieux. Y a-t-il en effet rien de plus extraordinaire qu'une pareille idée? Pour nous autres provinciaux, la chose est toute simple, et quand parmi nous une jeune fille pieuse épouse un

homme sans religion, elle le fait à regret. Sybille résiste à son amour pour un jeune homme qui ne partage pas ses convictions, et elle en meurt de chagrin; voilà le sujet du roman. Nous devons savoir gré à M. Feuillet de l'avoir traité de manière à ne pas nous choquer, nous autres gens des départements, qui en savons sur ce sujet un peu plus que ces Messieurs de Paris. Quant au dénouement, on trouvera peut-être qu'il est peu encourageant, et que l'auteur eût pu convertir le futur et le marier ensuite; mais il semble que M. Feuillet a cru l'idée de son héroïne tellement extraordinaire, qu'il ne pouvait la faire accepter de ses lecteurs qu'au moyen d'une héroïne également extraordinaire. En ce moment Mme Sand poursuit la publication d'un roman où elle soutient la même thèse, mais au profit de l'impiété; elle démontre dans Mlle *La Quintinie* qu'un jeune homme incrédule et sceptique ne doit être satisfait que si, dans l'âme de la jeune fille qu'il adore, il a réussi à mettre le doute à la place de la foi. Ce livre a quelque chose de desséchant; on le dirait écrit pour répondre à *Sybille*, et il ne fait que justifier la prétention de la jeune fille chrétienne.

Voilà à peu près tout ce qu'a fait M. Feuillet, du moins la fleur du panier. Son discours avait naturellement pour objet l'éloge de M. Scribe auquel il succédait; éloge facile, car il s'agissait d'un homme d'un esprit incontestable, d'une prodigieuse habileté dramatique et dont la carrière avait été semée de succès. Cet éloge a fourni à M. Feuillet l'occasion de montrer qu'il était impossible de faire un discours académique sans y mêler un brin de politique; il fallait, en vérité, qu'il en eût grande envie. Faire de la politique en parlant de Tocqueville, de Lacordaire, quand on s'appelle M. de Broglie, c'est un crime abominable aux yeux de quelques-uns; les mêmes cependant se sont bien gardé de se plaindre qu'à propos de M. Scribe on se fût un peu écarté de la question littéraire.

Ce n'est pas sans étonnement, cher lecteur, que nous avons entendu le placide auteur de la *Crise* parler de « ces uniformes, de ces symboles belliqueux, de ces enseignes, etc., qui faisaient passer sous les yeux du patriotisme attristé l'ombre des grandes légions impériales et retentir dans le silence d'une paix douloureuse les échos de cent victoires. Et, poursuit M. Feuillet, si, à la même heure, d'autres conquêtes encore plus précieuses à son gré, si sa dignité et sa chère indépendance lui semblent également perdues ou menacées, ne sera-t-il pas excusable d'apporter aux résistances et aux révoltes d'une opinion qui est la sienne, tout le secours des armes dont son talent dispose? » Tout cela a pour objet de nous dire que M. Scribe était excusable de faire de l'opposition sous la Restauration; mais, en vérité, qui songeait à imputer à mal à M. Scribe ses brillants colonels? Était-ce donc pour essuyer les yeux du patriotisme attristé — telle est la métaphore de M. Feuillet — que Scribe faisait de temps à autre vibrer la corde du chauvinisme? Le fait est, et M. Vitet

l'a parfaitement mis en lumière, que sous la Restauration, « sur le terrain neutre d'un théâtre démocratique, que protégeait un royal patronage, chacun croyant être chez soi, grâce aux deux noms que portait ce théâtre, on se surprenait à rire ensemble même de politique, sans distinction d'opinions. » Quant à la dignité et à l'indépendance de M. Scribe, pour juger combien elles étaient perdues ou menacées, il suffit de se rappeler à quelle influence le théâtre du Gymnase dut de pouvoir servir aux succès du prédécesseur de M. Feuillet. En 1820, le privilége du théâtre avait été accordé sous la condition que l'on n'y représenterait que des fragments de pièces empruntés à tous les répertoires. Dès le premier moment les directeurs sortirent des termes de l'ordonnance ministérielle et se formèrent un répertoire qui, alimenté par Scribe, attira la foule. M. Corbière, ayant succédé à M. Siméon, comme ministre de l'intérieur, exigea, avec la sévérité administrative qui le caractérisait, le retour aux règlements. On chercha une protection capable de désarmer le ministre, et l'on s'adressa à la duchesse de Berry. La troupe entière du Gymnase alla à Dieppe, où la princesse passait l'été, et y joua plusieurs fois en sa présence. M. Scribe, voyant que sa cause était près d'être gagnée, composa pour les petits appartements un vaudeville tout parfumé de louanges, et peu de jours après la princesse dit à M. Corbière en souriant : « J'espère, Monsieur, que vous ne tourmenterez plus le Gymnase, car il portera désormais mon nom [1]. » N'avoir pas même dans son discours prononcé le nom de Madame, nous semble donc un grave oubli de la part de M. Feuillet. Comment, en présence de l'impératrice, venue gracieusement lui rendre à l'Académie ses visites de Compiègne, n'a-t-il pas senti que négliger de rappeler la bienveillante protection de Madame envers M. Scribe, c'était amoindrir maladroitement la valeur du haut patronage que S. M. daigne étendre sur lui?

Nous avons commencé en disant que les honneurs de la séance avaient été pour M. Vitet; comment en effet ne pas admirer son style à la fois sobre et orné, et ses appréciations si justes qu'elles semblent définitives? M. Feuillet avait parlé du roman; M. Vitet reprend le même sujet, et en quelques lignes il trace la poétique du roman.

En passant il touche au théâtre de Musset, et il le peint en deux mots : « Causeries délicates, capricieuses études, frivolités attachantes, où se mêlaient à force d'art d'inconciliables qualités, le fini de la miniature et le négligé du croquis. »

M. Vitet avait le droit de juger Scribe; le récipiendiaire ne pouvait que le louer. M. Vitet, le comparant aux écrivains dont la renommée ne passera pas, a résumé son jugement dans ces trois lignes : « La gloire, la

1 Voir Nettement, *Litt. sous la Restauration*, t. II, p. 424.

gloire suprême n'appartient qu'à ceux-là : ils sont grands dans le temps ! Mais c'est bien quelque chose aussi que d'avoir été grand dans l'espace, et Scribe à cet égard ne laisse rien à désirer. » On lira avec plaisir la louange, le jugement restera. Je ne puis analyser ce jugement, et il m'est impossible de le citer en entier; si donc vous ne l'avez pas lu lisez-le, et si vous l'avez lu, je vous engage à le relire.

Les applaudissements n'ont point manqué à cette séance; toutefois, à en croire M. Prévost-Paradol, ils ont été fort inégalement distribués. Mais l'épisode principal a été le passage dans lequel M. Vitet a dit en parlant des succès de M. Scribe : « Alors au théâtre les vaincus étaient glorifiés ! Vous l'avez dit, Monsieur, c'était leur âge d'or. » A cet instant, tous les regards se sont portés sur M. Augier, et il s'est fait un grand bruit. Il y a donc encore des juges à Berlin !

Pour être complet, j'ajouterai qu'à son entrée dans la salle, M. Saint-Marc Girardin a reçu le plus chaleureux accueil; que le prince Napoléon a dormi et ne s'est éveillé qu'au bruit provoqué par le passage relatif à son ami Augier; et enfin que M. de Sacy a fait à l'impératrice le plus charmant sourire. « Tout le monde, dit M. de Pontmartin, a remarqué l'expression de béatitude janséniste qu'a prise à ce moment la figure de M. de Sacy. Vieux pécheur du libéralisme et d'un naturel frondeur, il était heureux de dépouiller le vieil homme et de sentir en lui la nature vaincue par la grâce. » — Dans les salles d'armes de soldats, les jours d'assauts solennels, on suspend quelquefois des écussons sur lesquels sont écrits les mots : « Honneur aux Dames ! » Je vois avec plaisir que cette vieille devise de la chevalerie aurait encore été mieux à sa place à l'Académie, le jour de la réception de M. Feuillet.

LOUIS DE KERJEAN.

P.-S. — Je crois vous rendre service, cher lecteur, en vous recommandant d'une façon toute particulière un livre nouveau, dû à la plume d'un publiciste distingué qui, sous une forme très-amusante, contient d'excellents enseignements. Ce livre a pour but de montrer que les lisières sont bonnes pour les enfants et les béquilles pour les infirmes; et que les nations adultes et bien portantes pourraient se passer des unes comme des autres. L'auteur, ayant quelque raison de croire à la myopie morale de ses concitoyens, a parfois grossi un peu certains traits de son dessin, mais la plaisanterie est toujours de bon goût, et les préjugés tournés en ridicule sont, hélas ! bien tristement vrais. Ce livre est intitulé *Paris en Amérique*, par le docteur René Lefebvre, Parisien, de la Société des Contribuables de France et des Administrés de Paris; des Sociétés philadelphique et philarmonique d'Alise et d'Alaise, etc.; commandeur de l'Ordre grand ducal *Della Civita ;* chevalier du Merle Blanc (LXXXIXe classe) avec plaque, etc., etc. *(Paris, Charpentier.)*

UNE CAVALCADE GALLO-BRETONNE A VANNES.

Vannes, 10 mars 1863.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

La vieille capitale bretonne, qui se nommait la puissante Dariorik aux premiers siècles, et qui n'est plus que Vannes *tout court*, comme on dit, vient d'avoir sa fête de bienfaisance, une cavalcade gallo-bretonne, si je puis m'exprimer ainsi, inspirée par la détresse des ouvriers cotonniers. Je ne connais pas le montant de la quête, mais j'ai lieu de croire qu'elle aura été fructueuse, tant les auteurs de cette belle fête ont rivalisé d'ardeur et de zèle charitable pour *dévaliser* (passez-moi le mot) passants et spectateurs.

Hier dimanche, à deux heures, par un beau soleil, brillant tout exprès, au milieu de haies épaisses, formées de tous les curieux des alentours, d'Auray, d'Hennebont et de Lorient même, Conan-Mériadek, d'illustre mais douteuse mémoire, a fait son entrée dans sa bonne ville de Vannes, suivi d'une troupe de Bretons *insulaires* (nous dit le programme), sorte de horde de Cambriens vêtus de peaux de bêtes et portant des casques grossiers ornés de têtes effrayantes. Il nous semblait les voir marcher au combat en poussant leur cri de guerre, ou plutôt revenir de la bataille et entrer en conquérants sur le sol armoricain.

A la place du fameux et *obscur* Mériadek, j'aurais préféré, je l'avoue, un héros plus certain, plus authentique, Hoël, Budik, Warok ou Nominoë, et la gloire bretonne n'y eût rien perdu assurément.

La cavalcade, au reste, semblait avoir pour but de passer en revue quelques-uns de nos héros bretons, ouvrant la marche, et préparant le sol aux souverains qui devaient la dominer ensuite; et si tout à l'heure nous regrettions l'absence d'Hoël ou de Nominoë, nous eussions désiré aussi voir Louis XII ou François Ier, comme *trait d'union* entre la Bretagne et la France. Mais j'allais oublier de mentionner l'un des principaux, je veux dire, l'un des plus *beaux* personnages de la cavalcade : c'était le chef qui commandait les soldats romains, en tête du cortége. Était-ce César, un consul, un préteur? Le programme ne le dit pas.

Après Conan, chevauchait Olivier de Clisson et toute une chevalerie bardée de fer. Ah ! cette ombre du connétable, en traversant la place des Lices, qui s'étend sur les ruines du château ducal de l'Hermine (où

Clisson fut prisonnier), dut tressaillir à la vue de ces débris d'une grandeur déchue sans retour!

Le char de la Charité, traîné par quatre coursiers blancs, mais non fougueux, précédait Henri IV, la principale figure du cortége. Si Molière n'est pas allé à Nantes, le bon roi Henri n'est jamais venu, que je sache, visiter la bonne ville de Vannes, non plus que Louis XIII ni Louis XIV, qui s'avançaient ensuite avec leurs cours et leurs perruques. C'est donc la première fois que Vannes a vu dans ses vieux murs, je ne dirai pas tant de héros, mais autant de grands princes réunis dans une charitable alliance.

Quoi qu'il en soit, tous ces groupes, parfaitement costumés, présentaient un cortége remarquable, un ensemble pittoresque, un coup d'œil infiniment varié. Qu'on nous permette seulement de déplorer le petit nombre de troupe de ligne, de musiciens et surtout de lanciers que l'on avait cru devoir accorder à la ville de Vannes pour cette fête, digne à tant de titres de tous les encouragements possibles. A ce propos, nous savons que Nantes, faisant mieux, a disposé en faveur de Vannes de toutes les ressources en son pouvoir.

Enfin si la quête a été fructueuse, comme on l'assure, tout le monde sera content; l'exemple de la charité se propagera, d'autres fêtes s'organiseront pour secourir tant de misères, et la cavalcade *des cotonniers* datera parmi les solennités utiles et remarquables de la vieille capitale des Vénètes.

J'oubliais de vous dire que notre Clisson n'était pas *borgne*, comme l'était le grand, le vrai connétable; et que le soir il y a eu au profit des pauvres un concert rempli de charité et d'harmonie. ...

— Les cavalcades sont à l'ordre du jour: tant mieux, si les pauvres en profitent! — La Vendée n'en avait jamais eu, que nous sachions. La ville de Luçon a ouvert la marche, le 6 avril dernier, et l'on nous écrit que tout s'y est passé à souhait et à la satisfaction générale. — « Jamais je n'avais vu tant de monde ici; on se portait..... Les costumes étaient frais et les personnages bien dans leur rôle. Il y avait du sérieux: Henri IV, Sully, Louis XIV, etc.; — il y avait du comique: le char de mon oncle Nicorapodinacropoulitudinopoulous, le roi d'Yvetot et sa cour, le char du docteur Abou-Bekre-Al-Nabi, qui pérorait à merveille et extirpait fort habilement le ver solitaire, etc. — La promenade a bien duré quatre grandes heures. La quête a produit, paraît-il, quinze à seize cents francs. C'est très-joli pour Luçon. »

— Une ode intitulée *A la Bretagne*, par M. d'Audeville, de Nantes, vient de remporter une violette d'argent au concours de l'Académie des Jeux Floraux, de Toulouse.

ÉTUDES HISTORIQUES.

LA SECONDE RESTAURATION

ET LA CHAMBRE INTROUVABLE.

Histoire de la Restauration, par M. Alfred Nettement, tome IIIe [1].

I.

La Restauration a servi de texte à bien des déclamations et à bien des calomnies. Il n'est peut-être pas de période de notre histoire contemporaine qui ait été plus défigurée par l'esprit de parti. Jusqu'à ces dernières années, la plupart des écrits publiés sur cette époque n'ont que trop justifié le mot énergique de Joseph de Maistre, et n'ont été qu'une *longue conspiration contre la vérité.* Mais voici qu'un retour heureux s'est fait dans les esprits; des historiens, appartenant aux nuances les plus diverses de l'opinion, ont étudié, à des points de vue différents, mais avec un égal amour de la justice, le gouvernement de la Restauration. De cette enquête nouvelle, faite avec soin, talent et bonne foi, est sortie la complète justification de ce gouvernement réparateur et honnête qui fut baptisé à sa naissance d'un si beau nom et qui a mérité que la postérité le lui conserve. Parmi les ouvrages qui ont le plus contribué à ce retour de l'esprit public, je citerai l'*Histoire du gouvernement par-*

1 Un beau volume in-8° de 700 pages. — Paris, 1863. J. Lecoffre et Cie. — Nantes, chez Mazeau et Poirier-Legros.

lementaire en France par M. Duvergier de Hauranne, la *Politique de la Restauration* par M. de Marcellus, l'*Histoire de la Restauration* par M. de Vielcastel, le tome I des *Mémoires* de M. Guizot, le tome II des *Souvenirs contemporains* de M. Villemain, les tomes XVIII, XIX et XX de l'*Histoire de l'Empire* par M. Thiers, la *Vie de M. Royer-Collard* par M. de Barante, et enfin l'*Histoire de la Restauration* par M. Alfred Nettement.

Il y a trois ans, j'ai rendu compte ici même[1] des deux premiers volumes de ce dernier ouvrage, le plus complet, le plus impartial et à mon sens le meilleur de tous ceux que je viens de rappeler. En signalant les qualités, tout à la fois solides et brillantes, déployées par l'auteur, la sûreté de ses recherches, la modération de ses jugements, l'élévation de ses pensées et l'ampleur de son style, j'exprimais l'espoir que les volumes suivants seraient dignes de leurs aînés : le tome troisième, récemment publié, est venu confirmer cette espérance, en la dépassant.

Le second volume de l'*Histoire de la Restauration* s'arrêtait au 29 juin 1815, au moment où Napoléon, à bout d'espoir et de résistance, quittait la Malmaison pour aller s'embarquer à Rochefort. Le troisième volume comprend le récit des événements qui se sont passés du 29 juin 1815 au 23 avril 1816. Entre ces deux dates si rapprochées prennent place la seconde capitulation de Paris (3 juillet), les dernières séances de la Chambre des représentants, la dissolution du Gouvernement provisoire (7 juillet), la rentrée du Roi, le ministère Talleyrand et Fouché (juillet à septembre), les réactions du Midi, la formation du ministère Richelieu, l'ouverture des Chambres (7 octobre), le Traité du 20 novembre, le procès du maréchal Ney (novembre et décembre), la session de la Chambre introuvable (du 7 octobre 1815 au 23 avril 1816).

Ce court sommaire suffit pour indiquer tout l'intérêt que présente le nouveau volume de M. Nettement. Dans ces 700 pages, nourries de faits, éclairées par la lumière de documents inédits, on entend l'écho des derniers combats de l'Empire ; on assiste à la naissance du Gouvernement parlementaire et aux premières luttes de la tribune

1 Voy. la *Revue*, tome VIII, pp. 123-141.

relevée. A ceux qui seraient tentés de trouver ce champ de bataille bien étroit et de préférer au choc des idées le fracas des armes, le grondement du canon au bruit des discours, nous conseillerons la lecture attentive du volume qui nous occupe. On y verra ce que coûtent ces victoires éclatantes où le vulgaire ébloui n'aperçoit que des drapeaux flottant au vent, des fanfares et des lauriers. La France épuisée d'hommes et d'argent, le territoire deux fois envahi et militairement occupé, des contributions de guerre énormes, l'humiliation et la ruine, voilà quels furent les résultats des guerres impériales, voilà quel fut le lendemain de tant de *victoires* et de *conquêtes*. M. Thiers s'est bien gardé de montrer, dans son tome vingtième de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, toute l'étendue des plaies ouvertes au flanc de la France par ces combats qu'il a décrits avec tant de détails, tant de soin et tant d'amour. Il n'a pas parlé des traités de 1815, oubliant (M. Thiers est si naïf!) que ces traités étaient cependant le complément nécessaire et la moralité même de son livre, si bien que le lecteur ignore, en fermant son dernier volume, l'immensité des sacrifices auxquels ont abouti, en fin de compte, tous les succès de son héros. Sur ce point capital, ainsi que sur beaucoup d'autres, M. Thiers a préféré garder le silence, par des motifs qu'il serait trop long de déduire ici.

Aussi bien, n'est-ce point de son livre que je me propose de rendre compte[1], mais du troisième volume de M. Nettement.

Le premier mérite qui m'ait frappé à la lecture de ce volume, c'est le talent avec lequel il est composé. Beaucoup aujourd'hui savent écrire ; bien peu savent composer un livre. Au milieu de tant de faits, secrets ou publics, de tant de documents, imprimés ou inédits, qui le sollicitent de toutes parts, la tâche de celui qui veut écrire l'histoire contemporaine est devenue singulièrement difficile, même au seul point de vue de l'art. Il faut qu'il ait le courage d'écarter tous les faits qui, étant du domaine de la chronique, ne sont pas dignes de franchir le seuil de l'histoire ; parmi ceux qu'il

1 L'ouvrage de M. Thiers me paraît avoir été parfaitement apprécié par l'illustre historien de l'Italie, César Cantu, au tome III de son *Histoire de Cent ans : L'inesorabile panegirico di Napoleone e della forza che or pubblica M. Thiers col titolo di Histoire du Consulat et de l'Empire.*

conserve, il doit établir des rangs, assigner à celui-ci une grande importance, à celui-là une importance moindre; il doit, en un mot, composer son livre comme un grand peintre compose son tableau, ne mettre au premier plan que ce qui mérite d'y être et ne pas accorder aux accessoires plus de valeur qu'ils n'en comportent. Et cependant il ne faut pas qu'il néglige aucun détail vraiment caractéristique ni qu'il laisse dans l'ombre aucune figure vraiment intéressante. Faire une œuvre où toutes les grandes lois de l'art soient fidèlement observées, sans néanmoins que la nature et la vérité soient sacrifiées au factice et au convenu, sans que la justice et l'impartialité cessent un seul instant d'être pour lui les premières de toutes les lois, tel est donc le problème, assurément fort délicat, que l'historien digne de ce nom doit essayer de résoudre et que M. Nettement me paraît avoir résolu avec un complet succès.

Si l'on veut se rendre compte de la difficulté et du mérite qu'il y a à *composer* ainsi un livre, il suffit de lire successivement l'*Histoire de la Restauration* de M. Achille de Vaulabelle et celle de M. Alfred Nettement. Dans le premier de ces deux ouvrages, les plus petits faits, les anecdotes les plus insignifiantes sont recueillis, racontés, annotés, pour peu qu'ils soient de nature à flatter les passions dont l'auteur est animé contre l'époque qu'il étudie en adversaire bien plus encore qu'en historien; ils usurpent à chaque instant la place qui devrait appartenir aux faits et aux événements vraiment importants. Aussi l'ouvrage de M. Vaulabelle est-il bien moins un livre, dans le sens élevé du mot, qu'une machine de guerre, une sorte d'arsenal rempli d'armes, de munitions et d'artifices, à l'usage des ennemis de la Restauration. L'*Histoire* de M. Nettement au contraire est un *livre* fait de main d'ouvrier, dans lequel l'accessoire ne l'emporte jamais sur le principal; ce n'est ni un réquisitoire, ni une plaidoirie, c'est un jugement.

II.

Parmi les nombreuses questions historiques que M. Nettement, dans son troisième volume, me paraît avoir éclairées d'une vive

lumière, il en est trois sur lesquelles je voudrais appeler plus spécialement l'attention du lecteur. Ce sont : les réactions de 1815 dans le Midi, le procès du maréchal Ney et la session de la Chambre introuvable.

M. de Vaulabelle a consacré les pages les plus brûlantes de son livre à raconter les massacres dont le Midi, et en particulier le département du Gard, ont été le théâtre dans les derniers mois de l'année 1815. Selon lui, les catholiques auraient, sans provocation aucune de la part de leurs adversaires, égorgé, pillé, volé les protestants. Le gouvernement royal aurait prêté les mains à ces saturnales du crime, et par sa tolérance en serait devenu le complice.

M. Alfred Nettement, à l'aide de faits précis et de chiffres inattaquables, a réduit à leur juste valeur les accusations de M. de Vaulabelle; il a ramené à ses véritables proportions ce spectre de la Terreur blanche que l'on ose quelquefois évoquer en face de la Terreur de 93. « Il faut sans nul doute détester le crime, dit » M. Nettement, mais le juste sentiment de réprobation qu'on lui » voue ne doit pas aller jusqu'à changer dans l'histoire les propor- » tions des hommes et des faits. Il n'y eut aucune comparaison à » établir ni pour la durée, ni pour l'étendue du mal, ni pour la » puissance malfaisante des persécuteurs, ni pour le nombre des » victimes, entre la réaction de 1815 et la grande Terreur de 93. » Un seul jour de cette époque à jamais néfaste vit périr autant » d'hommes que toute la période de réaction qui succéda dans le » Midi aux excès des Cent-Jours. »

Le premier sang répandu dans le Gard en 1815 fut, en effet, du sang catholique et royaliste. La première victime fut un étudiant en médecine de Montpellier, nommé Lajutte, assassiné à Nîmes, dans les derniers jours de mars, après le départ du duc d'Angoulême.

A la suite de la capitulation de la Palud, intervenue le 9 avri entre ce dernier et le général Grouchy, les volontaires royaux, qu rentraient dans leurs foyers, furent dépouillés, insultés, maltraités ; plusieurs perdirent la vie. Les nommés Fournier, Calvet, Chambon, Charray, Nougaret, Nouvel, Imbert, furent tués le 11 avril 1815, à Arpaillargues, dans l'arrondissement d'Uzès. Il y eut une

instruction sur cette affaire après la seconde Restauration ; cette instruction amena un procès criminel, terminé par de nombreuses condamnations. J'emprunte au réquisitoire du procureur-général près la cour de Nîmes quelques détails caractéristiques : « En » vertu de l'article Ier de la capitulation de la Palud, les volontaires » royaux devaient rentrer dans leurs foyers, après avoir déposé » leurs armes ; les officiers devaient cependant garder leurs épées. » Cet article garantissait, par une disposition expresse, aux volon- » taires royaux pleine et entière sûreté pour leurs biens et surtout » pour leurs personnes. Environ soixante-quatre volontaires, la » plupart de Nîmes, se retirant dans leurs familles, avaient pris la » route qui passe à Arpaillargues. Les habitants d'Arpaillargues » exigèrent qu'ils remissent leurs armes. A peine furent-ils désar- » més, qu'une fusillade en renversa quatre. Les volontaires royaux » épargnés par les premiers coups de feu, cherchent leur salut » dans la fuite ; ils sont poursuivis à travers champs, fusillés, » assassinés : — *On les poursuit comme des chiens*, a dit Henri » Ribaud ; on les met nus. Quatre d'entre eux, Fournier, Calvet, » Chambon et Charray avaient été abattus et étaient restés au pou- » voir de leurs assassins. Lorsqu'on s'apercevait que le malheu- » reux Fournier faisait quelques mouvements, on se hâtait de lui » donner des coups de fourche dans toutes les parties du corps. » Une femme lui plongea si profondément sa fourche dans le » ventre, qu'elle fut obligée d'employer tous ses efforts pour la » retirer. Une autre lui lança des coups de ciseau dans le visage. » Après l'avoir déchiré dans tous les sens, on le dépouilla, on le » mit à nu (le procès-verbal de levée de son corps le constate) et » on le jeta au coin d'une rue ; on refusa de le transporter à un » hôpital, sous prétexte qu'il n'en valait pas la peine. Il conser- » vait cependant encore un reste de vie, et il en donna quelques » signes pendant la nuit. On lui écrasa la tête avec une grosse » pierre. »

Je m'arrête ; je me reprocherais d'insister plus longtemps sur de telles horreurs et de réveiller de si lamentables souvenirs. Je renvoie le lecteur à l'ouvrage de M. Nettement et en particulier au

Mémoire sur la réaction de 1815 dans le département du Gard. Ce mémoire, annexé aux pièces justificatives, a été rédigé, sur la demande de l'auteur, par M. de Larcy, dont le passage dans nos assemblées délibérantes a laissé de si honorables souvenirs. On y trouve le nom de toutes les victimes, la date et les circonstances de tous les crimes : il résulte de ce tableau, dressé avec une précision inattaquable, qu'à la date du 17 juillet 1815, vingt-et-une personnes avaient déjà péri et que toutes étaient royalistes. Force est de reconnaître, après l'avoir lu, que les déplorables excès commis après les Cent-Jours par les catholiques et les royalistes avaient été provoqués par les excès commis pendant les Cent-Jours par le parti contraire. Condamnons donc, flétrissons le crime, de quelque côté qu'il vienne ; mais proclamons bien haut qu'en France, sur cette terre de loyauté et d'honneur, quelles que soient les livrées diverses dont il se couvre tour-à-tour, le crime n'est d'aucun parti.

Ajoutons, avec M. Nettement, que le gouvernement royal flétrit publiquement les crimes dont le Midi fut le théâtre en 1815, et que, s'il ne put, malgré tous ses efforts, réussir à les empêcher, parce que les moyens de répression lui manquaient au début, dès qu'il put les punir, il les punit.

Il me tarde de quitter ce sujet, si plein d'amères tristesses, et cependant je ne saurais m'empêcher de signaler, à cette occasion, la façon vraiment singulière dont M. de Vaulabelle écrit l'histoire. Dans son récit des Cent-Jours, il ne fait pas la plus lointaine allusion aux atrocités dont Arpaillargues fut le théâtre, il ne parle point du sang royaliste répandu dans le Gard avant le 17 juillet 1815, et il enlève ainsi aux crimes commis après le 17 juillet le caractère de représailles qui leur appartient cependant d'une manière si incontestable. Mais ce n'est pas tout : les événements d'Arpaillargues (avril 1815) apparaissent pour la première fois dans le récit de M. de Vaulabelle, dix-sept mois plus tard, en septembre 1816, et grâce à l'habileté de l'auteur, ils se retournent contre les royalistes et contre le gouvernement de la Restauration. Voici comment notre *historien* est parvenu à réaliser ce tour de force :

Les assassins d'Arpaillargues, qui n'avaient été pendant les Cent-Jours l'objet d'aucune poursuite, furent traduits devant la cour d'assises du Gard, au mois de septembre 1816, à la suite d'une longue et minutieuse instruction. M. de Vaulabelle, qui aime beaucoup à raconter les procès, voire ceux de police correctionnelle, glisse ici sur tous les faits relevés par l'accusation et établis par les témoins; il se borne à nous montrer « le maire, à la tête des » plus résolus, se portant vers l'entrée du bourg et parlementant » avec les volontaires. Au milieu des pourparlers, un coup de » fusil éclate ; des deux côtés on se croit attaqué et l'on tire ; les » volontaires se dispersent, laissant sur le terrain plusieurs bles- » sés [1]. » — Et c'est tout. Mais l'historien, si discret sur les crimes qui motivèrent la condamnation de plusieurs des accusés à la peine capitale, ou à celle des travaux forcés et de la réclusion, retrouve toute son indignation et toute son éloquence pour flétrir.... les coupables ? non, les juges. Signalant la condamnation prononcée comme une violation flagrante de l'amnistie accordée par Louis XVIII aux individus qui s'étaient compromis pendant les Cent-Jours, il s'écrie : « Et les magistrats qui portaient ces sen- » tences se proclamaient les organes de la justice ! [2] » Et l'historien qui porte de semblables jugements, dirons-nous à notre tour, qui oublie que l'amnistie, mesure politique, applicable aux actes politiques, ne l'était pas aux crimes privés, aux meurtres et aux assassinats, cet historien se proclame l'organe de la conscience et de la vérité !

III.

Le procès du maréchal Ney est encore une de ces questions douloureuses qui conservent le privilége de passionner ceux qui les abordent : il y a là une de ces grandes infortunes devant lesquelles on ne saurait demeurer insensible. L'historien cependant a des

1 T. IV, p. 353.
2 T. IV, *loco citato.*

devoirs qu'il ne lui est pas permis d'abdiquer ; son cœur peut s'émouvoir, mais sa conscience ne doit pas faiblir ; il y a pour lui, dans de telles rencontres, une tâche difficile entre toutes à remplir, celle de dire la vérité, dût la vérité condamner encore une fois la victime.

Cette tâche, M. Nettement l'a noblement remplie ; il a étudié avec un soin infini, dans tous les documents de l'époque, dans les procès-verbaux secrets de la Chambre des Pairs, le procès du maréchal, auquel il n'a pas consacré moins de 80 pages.

Son récit, plein d'une émotion contenue, est donc trop long pour que je puisse le résumer ici. Je me bornerai à en indiquer les conclusions.

Au fond, la culpabilité du maréchal Ney était incontestable, évidente ; elle fut reconnue et votée à l'unanimité, moins une voix, celle du jeune duc de Broglie, qui allait devenir le gendre de Mme de Staël et qui s'était toujours tenu à l'écart du gouvernement impérial.

Dans la forme, le procès du maréchal Ney est, parmi les procès mémorables de notre histoire, l'un de ceux où l'accusé fut le plus entouré de toutes les garanties protectrices de la défense. Arrêté le 5 août 1815, il comparut le 9 novembre, assisté de Mes Berryer père, Dupin et Berryer fils, devant un conseil de guerre présidé par le maréchal Jourdan et formé des maréchaux Masséna, Augereau, Mortier, des lieutenants-généraux Gazan, Claparède et Vilatte. Le maréchal déclina la compétence de ce tribunal composé de ses *pairs* et de ses camarades, et ses avocats demandèrent le renvoi de la cause devant la Chambre des Pairs, dont le prévenu était membre à l'époque à laquelle se rattachaient les faits, objet du procès. Le conseil de guerre fit droit à cette requête et se déclara incompétent. Les débats s'ouvrirent devant la haute juridiction réclamée par le maréchal lui-même, le 21 novembre, pour n'être clos que le 6 décembre ; l'instruction du procès avait donc duré quatre mois, du 5 août, jour de l'arrestation, au 6 décembre, jour où l'arrêt fut prononcé.

Les pages où M. Nettement raconte les dernières heures du

condamné sont pleines d'élévation, de tristesse et de larmes : *Sunt lacrymæ rerum.* Mais, au moment de conclure et de fermer ce chapitre de son livre, l'historien retrouve sa fermeté et il écrit : « Je » comprends ce long murmure qui s'est élevé dans l'histoire contre » l'exécution du maréchal ; je le comprends, parce que je sais que, » dans le cœur humain, la pitié éteint jusqu'au sentiment de la » justice et que les larmes que fait couler une grande infortune » effacent jusqu'aux fautes qui l'ont causée. — Je comprends ce » murmure, mais je ne l'approuve pas. Si l'histoire ne doit pas être » sans pitié, elle doit être sans faiblesse. Laissons les courtisans » de l'opinion du moment et les quêteurs de popularité accuser » passionnément à ce sujet les passions implacables de la chambre » introuvable, la cruauté de la cour, la faiblesse du Roi, la com- » plaisance des ministres, la lâcheté de la Chambre des Pairs. Ce » ne sont pas là les justices de l'histoire. Il n'y a rien de commun » entre le procès du maréchal Ney, reconnaissant lui-même sa cul- » pabilité dans l'instruction, jugé par le tribunal qu'il a réclamé, » jouissant de toutes les garanties d'une bonne justice, et ces » grandes iniquités qui, comme le procès de Louis XVI ou du duc » d'Enghien, déshonorent une époque. Il faut abolir les droits de » la raison et éteindre la lumière de la conscience humaine, ou » reconnaître que l'acte de Lons-le-Saulnier, après la mission » reçue et acceptée, et les engagements pris, était un attentat mo- » ral avant d'être un acte de haute trahison. L'accusé était cou- » pable, la gloire passée n'absolvait pas sa conduite présente ; si » la gloire donnait le privilége de l'impunité, où serait la justice ? » Du moment où il était livré à un tribunal, l'arrêt rendu étant » dicté par la loi, l'exécution de l'arrêt était un droit. Il n'y avait » donc là ni cruauté, ni lâcheté, ni honte, il y avait justice. Un acte » de bonté royale qui eût fait taire la justice devant la clémence » eût-il été possible ? Question délicate, douteuse quand on se » reporte aux idées et aux difficultés du temps, plus douteuse en- » core quand on considère les nécessités politiques ; le gouver- » nement d'alors avait en effet une responsabilité que la postérité » n'a pas ; il ne songeait pas seulement à punir le maréchal Ney, il

» songeait à avertir les chefs militaires qui pourraient être tentés » d'abuser de leur pouvoir. Cette clémence eût-elle changé le sort » de la Restauration ? On peut hardiment répondre d'une manière » négative. Les partis qui la déclarèrent implacable l'auraient dé- » clarée impuissante et désarmée. Elle n'en serait pas moins tom- » bée ; tout ce qu'on pourrait dire aujourd'hui, c'est qu'elle ne » serait pas tombée plus vite, et que cet acte de clémence, s'il eût » été possible, ajouté à tant d'autres, viendrait accroître dans l'his- » toire ces trésors de bonté et de pardon qui sont une des gran- » deurs de la maison de Bourbon. »

Je n'ajouterai rien à ces belles paroles. — Je terminerai seulement par une remarque sur le rôle du barreau dans les affaires politiques jugées en 1815 et 1816.

Napoléon Ier, au faîte de sa toute-puissance, avait détruit l'indépendance traditionnelle de l'avocat, et M. le procureur-général Dupin nous a transmis la copie d'une lettre autographe où l'empereur s'exprimait ainsi : « Les avocats sont des factieux, des arti- » sans de crimes et de trahisons..... Je veux qu'on puisse couper » la langue à un avocat qui s'en sert contre le gouvernement. »

Lorsque l'Empire s'abîma dans un désastre incommensurable, les avocats de Paris, presque tous royalistes exaltés, se trouvèrent sur la brèche pour donner aux vaincus l'appui de leur parole. Dès les premiers mois de 1815, la reine Hortense, plaidant contre son mari le roi Louis, faisait choix, pour soutenir sa cause, « des » quatre avocats les plus royalistes de tout le barreau : Bellart, » Bonnet, Chauveau-Lagarde et Roux-Laborie[1]. » — Plus tard, nous trouvons Berryer fils protégeant de sa jeune et déjà magnifique éloquence le général Cambronne et le général Debelle. Enfin, nous venons de voir, assis aux côtés du maréchal Ney, Me Berryer père, Me Berryer fils et Me Dupin. Ce dernier n'était pas, à cette date, moins royaliste que ses deux illustres confrères. Voici en effet ce qu'il écrivait, le 2 août 1815, à Fouché, ministre de la police, pour le prier d'appuyer sa candidature auprès du préfet de la Nièvre : « Les circonstances sont difficiles, — lisons-nous dans cette lettre,

1 *Biographie universelle*, t. 67, p. 334.

» — le Roi a besoin de sujets fidèles et les ministres eux-mêmes » peuvent avoir à se défendre des attaques de l'envie et de la » calomnie . [1] » J'ignore quelle fut la réponse de Fouché ; mais nous connaissons celle des électeurs de la Nièvre : M. Dupin ne fut point nommé membre de la chambre introuvable.

IV.

J'arrive à la session de cette Chambre, avec le regret qu'il me reste aussi peu de place pour en parler.

M. Nettement nous fait connaître avec de précieux détails les actes de la Chambre de 1815 ; grâce aux papiers politiques et à la correspondance inédite de M. de Villèle, il a pu pénétrer dans l'intérieur même des partis et compléter les renseignements si intéressants puisés par M. Duvergier de Hauranne dans les papiers de M. Decazes.

La lumière est faite aujourd'hui sur cette époque, et il est permis d'apprécier en pleine connaissance de cause, le rôle de la Chambre introuvable.

Elle sortit des colléges électoraux créés par l'Empire ; elle en sortit, composée presque tout entière d'hommes monarchiques et profondément dévoués aux Bourbons : de là le nom que lui donna Louis XVIII et qu'elle a gardé dans l'histoire.

Appelée à inaugurer en France le régime parlementaire, elle se montra à la hauteur de cette grande tâche, et la tribune à peine relevée révéla à la France et à l'Europe les noms d'orateurs éloquents comme de Serre, profonds comme Royer-Collard, diserts comme Pasquier, habiles et pratiques comme Villèle.

On a accusé la Chambre de 1815 d'exagération et de fanatisme ; M. de Vaulabelle en a fait le point de mire de ses attaques les plus passionnées.

Mettons de côté la passion et jugeons la Chambre introuvable,

1 Collection des lettres autographes de M. de Lajarriette. Catalogue p. 117.

non d'après les discours de quelques-uns de ses membres, mais d'après les actes et les votes qui seuls peuvent engager la responsabilité d'une Assemblée devant l'histoire.

Les actes particuliers à la Chambre de 1815, ceux qui émanèrent de sa propre initiative furent les suivants.

Le 3 novembre 1815, M. Hyde de Neuville fit une proposition tendant à réduire le nombre des tribunaux et à suspendre pour une année l'institution royale des juges. L'objet que se proposait son auteur était de retarder d'une année la consécration définitive du principe de l'inamovibilité. Après la crise terrible que l'on venait de traverser, qui oserait dire qu'une pareille idée manquait de justesse? La proposition Hyde de Neuville fut adoptée par la Chambre des députés. Rejetée par la Chambre des pairs, elle n'eut d'ailleurs aucune suite. Les choses s'étaient passées différemment sous l'Empire. Napoléon avait bien posé, en faveur des juges choisis et nommés par lui, le principe de l'inamovibilité, mais il en avait reculé l'application à un terme de cinq années, puis ce terme arrivé, il avait prononcé un nouvel ajournement de même durée, et finalement l'inamovibilité n'était point encore réalisée, lorsqu'arriva le jour de sa chute [1].

Le 14 décembre 1815, M. Michaud fit une proposition *tendant à voter des remerciements à tous ceux qui avaient défendu le roi et la royauté lors de la fatale révolution du 20 mars et pendant l'interrègne.* — La Chambre passa à l'ordre du jour, motivé sur ce que ceux qui s'étaient montrés fidèles formaient la grande majorité de la nation.

Le 21 décembre, M. de Castelbajac demanda que les évêques et curés fussent autorisés à recevoir toutes donations qui pourraient leur être faites par des particuliers pour l'entretien du culte, de ses ministres, des séminaires ou de tout autre établissement ecclésiastique. — Accueillie par la Chambre des députés, modifiée par celle des pairs, cette proposition donna lieu à une loi.

Le 22 décembre, M. de Blangy fit une proposition tendant à sol-

1 *Œuvres de M. le baron Pasquier*, t. 1, p. 44.

liciter du roi la présentation d'une loi pour l'amélioration du sort des ecclésiastiques et la suspension des pensions dont pouvaient jouir des prêtres mariés et ceux qui avaient volontairement abandonné le sacerdoce. — Cette proposition, adoptée par la Chambre des députés, fut approuvée par celle des pairs, mais elle ne donna pas lieu à une loi.

Le 26 décembre, M. de Bonald demanda l'abolition du divorce. Approuvée par les deux Chambres, cette proposition fut convertie en loi par la volonté royale.

Le 8 janvier 1816, M. Lachèze-Murel proposa de supplier le roi de rendre aux curés et desservants la tenue des registres de l'état-civil. Cette proposition n'eut pas de suite.

Il en fut de même de celle déposée par M. de Kergorlay et relative à la responsabilité des ministres. La fin de la session empêcha qu'elle fût discutée.

Voilà tous les actes particuliers à la Chambre de 1815 qui peuvent avoir quelque importance politique. En est-il un seul qui mérite le blâme? La plupart, au contraire, ne sont-ils pas dignes de l'approbation des honnêtes gens ?

Restent les votes de la Chambre sur les propositions émanées du Ministère.

Elle vota le projet de loi relatif à des mesures de sûreté générale, sur la présentation de M. Decazes.

Elle vota le projet de loi concernant les cris séditieux et les provocations à la révolte, sur le rapport de M. Pasquier.

Le Tribunat et le Corps Législatif avaient voté, sous le Consulat, la création des *Tribunaux spéciaux*, dans lesquels trois militaires siégeaient à côté des juges civils. La Chambre de 1815 vota l'établissement des cours prévôtales où ne devait siéger qu'un seul juge militaire, établissement demandé par M. Decazes et appuyé par MM. Royer-Collard et Cuvier.

Ainsi, c'est à MM. Decazes, Pasquier, Royer-Collard, Cuvier, c'est-à-dire aux adversaires de la majorité de 1815, à ceux qui devaient bientôt la dissoudre qu'il appartient de faire remonter la principale responsabilité de ces lois de circonstance, dont ils furent

les rédacteurs et les soutiens, et qui étaient d'ailleurs, il faut bien le reconnaître, dans la logique et dans les nécessités de la situation.

J'en dirai autant de la loi d'amnistie, votée à l'unanimité, moins trois voix, telle qu'elle avait été présentée par les ministres, sauf sur deux points où la droite fit prévaloir son opinion. Elle obtint, en premier lieu, l'admission d'un article qui autorisait le Gouvernement à rayer de la liste des exceptions dressée par Fouché le nom de ceux qui ne paraissaient pas suffisamment coupables; elle obtint, en second lieu, que ceux des régicides qui, en adhérant aux articles additionnels avaient fait preuve d'une incurable haine contre les Bourbons, fussent éloignés de France. Voilà quel fut l'apport définitif de la majorité de la Chambre dans la loi d'amnistie : elle se borna, d'une part, à un adoucissement de la loi, de l'autre à une mesure dont il serait impossible de méconnaître le caractère moral.

Dans la question des élections, la Chambre de 1815 repoussa le projet de loi présenté par le Ministère et que son auteur, M. de Vaublanc, finit lui-même par abandonner [1]; elle présenta, par l'organe de M. de Villèle, un contre-projet, fondé sur le système à deux degrés, et qui était tout à la fois libéral et conservateur.

Dans la discussion du budget, les membres de la majorité qui avaient l'heureuse fortune de posséder dans leur chef, M. de Villèle, le premier financier du XIXe siècle, montrèrent une aptitude remarquable, des vues élevées et pratiques, une honorable sollicitude pour les souffrances des petits contribuables, un zèle éclairé pour les intérêts de l'État, un esprit d'économie digne de louanges.

En résumé, la Chambre de 1815, animée de passions ardentes, marchant sur un terrain brûlant, dans les circonstances les plus difficiles, au milieu des périls de tout genre attachés à l'expérimentation d'un système nouveau de gouvernement, a mérité que l'un de ses adversaires, l'honorable M. Duvergier de Hauranne, rendît

1 M. Duvergier de Hauranne qualifie de *monstrueux* le projet ministériel, rejeté par la Chambre.

hommage « à son honnêteté, à son indépendance, aux services » qu'elle a rendus à la cause de la liberté politique [1]. »

Plus encore que le livre, d'ailleurs si remarquable et si intéressant de M. Duvergier de Hauranne, celui de M. Nettement contribuera à dissiper les préventions et les nuages amassés par des écrivains haineux contre les hommes et les actes de la Restauration. Arrivé à la fin de son troisième volume et à peu près au tiers de sa course, qu'il continue et qu'il achève sans faiblir le monument dont il a posé les premières assises. L'entreprise est considérable sans doute et d'une exécution longue et difficile, mais elle n'est pas au-dessus de son courage et de son talent; il sera soutenu dans l'accomplissement de sa tâche par l'amour du vrai, par le sentiment du devoir, et aussi, qu'il le sache bien, par les sympathies qui ne font jamais défaut en France aux œuvres dictées par le dévouement, avouées par le patriotisme et inspirées, comme celle de M. Alfred Nettement, par le goût le plus pur et le plus vif pour l'honneur et la liberté.

EDMOND DUPRÉ.

1 *Histoire du gouvernement parlementaire*, t. III, p. 421.

UN DÉJEUNER RÉPUBLICAIN.

I.

Vers la fin du siècle dernier, et dans le commencement du nôtre jusqu'à l'invention des bateaux à vapeur et des chemins de fer, le départ d'une diligence était pour une ville, grande ou petite, un véritable événement. Les gens de loisir, les rentiers, ceux-là, en un mot, qui n'avaient qu'à se promener la canne à la main, se seraient bien gardés de perdre une si bonne aubaine, une occasion presque unique de voir et d'apprendre un peu de nouveau. Une pluie torrentielle avait seule le privilége de faire le vide autour de la lourde machine roulante ; mais la plus excessive chaleur, le froid le plus piquant, n'y pouvaient rien : les curieux venaient, bravement et fidèlement, chaque jour, à la même minute, s'installer à leur poste d'observation ; et, en attendant que ce fût le tour des chevaux, les langues trottaient à qui mieux mieux à la ronde.

C'était là ce qui se passait dans la cour des messageries de la bonne ville de Tours, sur les dix heures du matin, le 28 nivôse an II de la République française, ou pour parler une langue plus intelligible, le 17 janvier 1794, au moment du départ de la diligence de Saumur.

Les propos, les quolibets, les rires se croisaient dans les groupes, et ces Français, *nés malins*, n'épargnaient guère la mise, tant soit

peu excentrique, il est vrai, de ce voyageur, ni les papillottes en tirebouchons de cette voyageuse, ni le nez long et gelé de ce monsieur en manteau gris, ni le frileux caniche que cette grosse vieille dame ridée pressait amoureusement sur son cœur. Un seul trouva grâce devant le caustique aréopage, et, vous l'allez voir, cette indulgence était parfaitement motivée : pour être descendant des Gaulois, on n'en est pas moins homme.

Trois personnes avaient traversé le cercle et s'étaient approchées du véhicule : un jeune homme d'une trentaine d'années, dont le costume indiquait un chirurgien militaire ; une jeune femme, qui montrait vingt ans à peine ; une servante, qui devait approcher de son demi-siècle, et qui portait dans ses bras un petit enfant soigneusement enveloppé dans les plis épais d'un châle.

Quand la rude voix du conducteur fit résonner les mots sacramentels : — En voiture, les voyageurs, en voiture ! — la jeune femme se précipita au cou du chirurgien avec un tel élan de tendresse, et l'étreignit, et l'embrassa avec une ardeur si passionnée, que tous les curieux firent silence et que plus d'un se détourna pour dérober à ses voisins l'émotion qui le gagnait.

— Adieu, mon Félix, adieu, mon ami, disait-elle en couvrant ses joues de baisers ; que le ciel te protége durant le voyage, et après, et toujours !... Oh ! je t'en prie, ne manque pas de m'écrire bientôt, de m'écrire souvent !

Puis, abandonnant soudain le cou de son mari, elle se retourna, saisit l'enfant, et le lui présentant :

— Allons, pauvre père, embrasse encore une fois ta petite Clémentine !

Et au moment où le père posait ses lèvres sur le front de sa fille, la mère s'empressa d'y poser les siennes ; et rien n'était touchant comme cette scène de famille à ciel ouvert.

La petite fille sautait et riait de joie, car ce double embrassement était un des jeux auxquels on l'avait accoutumée.

— En voiture, les voyageurs, en voiture !

C'était le signal du départ ; le postillon était déjà en selle ; les portières se refermaient bruyamment. Le jeune chirurgien s'arra-

cha, tout ému, des bras de sa femme, courut à la vieille domestique : — Adieu, adieu, ma bonne Nanon, — dit-il en l'embrassant cordialement, serra d'une dernière et plus forte étreinte la main que lui tendait sa compagne, et il disparut dans les profondeurs de la diligence, qui ne tarda pas à disparaître elle-même au détour de la rue.

Alors, les deux femmes, qui ne l'avaient pas quittée des yeux, se mirent silencieusement en marche, et, un quart d'heure après, elles entraient dans une petite maison de la rue des Fossés-Saint-Martin.

« Il n'y a rien, a dit un maître en l'art de conter, de plus solennel qu'un départ. [1] » Si chacun de nous, homme d'affaires ou de loisir, soldat ou marin, ne l'avait maintes fois expérimenté, cette vérité nous eût été surabondamment démontrée par l'attitude des trois personnages que le lecteur a entrevus et que l'on va essayer de lui mieux faire connaître.

II.

Ce fut un rude assaut, celui que les forces américaines et françaises combinées livrèrent à la ville de York-Town, dans la Virginie, en l'année 1781. Les huit mille hommes de troupes anglaises qui s'y étaient renfermées, sous le commandement du brave lord Cornwallis, durent céder à l'impétuosité de nos compatriotes, qui déployèrent là, comme toujours, cette *furia francese* qui en fait les premiers soldats du monde. Après ce triomphe, les États-Unis étaient indépendants.

Si tous les Français se battirent héroïquement dans cette glorieuse attaque, le capitaine Dubreuil, qui servait sous les ordres du vicomte de Noailles, se montra l'un des plus intrépides et des plus admirables par son sang-froid et sa valeur entraînante. L'épée haute, il menait sa compagnie à l'assaut, comme s'il ne se fût agi que d'une parade en Champ-de-Mars, et il apparut un des premiers sur la brèche aux yeux de tout le régiment. Il s'élançait dans la

1 Prosper Mérimée, *Colomba*.

ville, quand un éclat d'obus vint le frapper en pleine poitrine et le jeter presque sans vie sur le sol.

Transporté à l'ambulance après la victoire, il survécut quelques heures à son horrible blessure. Ses souffrances physiques étaient bien vives et bien cruelles, mais elles le cédaient encore à la torture morale que subissait ce malheureux homme. Il répondit, d'une voix faible et en soupirant, au chirurgien qui pansait sa large plaie, pour l'acquit de sa conscience et la consolation du moribond, et qui le plaignait de tant souffrir :

— Ah! major, la douleur du corps n'est rien, mais c'est celle du cœur !.... Je mourrais presque avec joie, si.... oh ! ma chère, oh! ma pauvre enfant !....

Deux grosses larmes roulaient sur le mâle visage du soldat.

Le chirurgien se rapprocha avec une sympathie bien marquée, prit la main du patient, et sentant, à la lenteur du pouls, qu'il n'y avait pas de temps à perdre, il le pressa avec douceur de verser son secret dans son sein. Il était homme de cœur et d'honneur ; il ferait l'impossible pour remplir le vœu suprême d'un brave officier succombant si loin de leur commune patrie.

Le capitaine Dubreuil, que ces bonnes paroles avaient subitement disposé à la confiance, lui dit, en lui tendant la main :

— Voyez-vous, major, si j'étais seul sur la terre, je ne m'occuperais pas tant de ma fin. Un peu plus tôt, un peu plus tard, n'est-ce pas toujours la même chose pour un soldat? et, à vrai dire, un champ de bataille est le lit de mort qui aurait eu ma préférence. Mais.... c'est que je ne suis pas seul.... J'étais marié ; je suis veuf depuis dix ans, sans famille, sans amis, et j'ai là-bas, en France, une petite fille dont la naissance a coûté la vie à sa malheureuse mère.... Je suis intrépide par nature, moi. Ce matin, je l'étais deux fois : pour obéir à mon entraînement, puis pour me distinguer aux regards de tous, pour gagner de l'avancement et faire à mon enfant chérie une plus belle position dans l'avenir.... Et maintenant, me voilà perdu !.... et voilà ma pauvre Cécile orpheline, orpheline à dix ans !.... Mon Dieu, que va-t-elle devenir sans son pauvre vieux père !....

— Calmez-vous, capitaine, je suis père aussi moi, reprit le major. Eh bien! si nos remèdes sont impuissants à vous tirer de ce mauvais pas, je vous donne ma parole d'honnête homme que votre fille deviendra la mienne.

Une ineffable joie inonda tout à coup la figure du mourant. Il se releva par un effort surhumain, prit la main du docteur, la pressa de ses lèvres blémies et déjà froides, et s'écria :

— Votre nom, major, votre nom, pour que je le bénisse jusqu'à mon dernier soupir, et pour que je demande à Dieu de vous bénir lui-même à jamais !

Le major s'efforça d'apaiser cette exaltation trop naturelle, mais qui pouvait hâter la fin de son nouvel ami : il avait besoin de plus d'un renseignement pour remplir la mission dont il s'était si spontanément et si généreusement chargé.

Au milieu de la nuit, le capitaine Dubreuil expirait, en prononçant les deux noms les plus doux à ses lèvres, les plus chers à son cœur :

— Adieu, bon major Aubry.... Adieu, adieu, ma Cécile bien-aimée !

III.

Au cinquième étage d'une maison de la rue d'Enfer, à Paris, dans un petit appartement qui ne se distinguait point par le luxe, mais où brillait l'ordre et la propreté la plus exquise, vivait une mère et son fils, — un beau garçon de dix-huit ans. On les voyait souvent accoudés à l'une des fenêtres et causant avec abandon, tout en promenant leurs regards sur les grands arbres du jardin du Luxembourg, dont la brise leur apportait les pures émanations.

Ce jeune homme venait d'achever ses études au collége d'Harcourt, et depuis quelques mois il suivait assidûment les cours de l'École de Médecine.

Un soir, comme ils se délassaient de la journée et humaient le frais à la croisée ouverte, un grand coup de sonnette les tira de leur quiétude. Le visiteur introduit se jeta sans façon dans leurs bras.

C'était le major Aubry, qui retrouvait, à sa rentrée d'Amérique, sa femme et son unique fils, lesquels étaient d'autant plus agréablement surpris qu'ils s'attendaient moins à un aussi prompt retour.

Après les premiers moments d'effusion, Mme Aubry remarqua une petite fille, vêtue de noir, que son mari avait fait entrer avec lui et qui se tenait timidement à l'écart. Le major la prit par la main et la présenta à sa femme et à son fils en leur disant :

— Mes bons amis, embrassez, toi, ta fille, et toi, ta sœur....

Puis, plus bas :

— C'est une triste histoire que je vous conterai.

Ils furent bientôt au courant de tout. Le digne chirurgien, faisant passer le devoir avant le plaisir, n'avait rien eu de plus pressé, en remettant le pied sur le sol de France, que de profiter du congé qui lui était accordé pour courir en Bourgogne, dans la petite ville de Beaune, patrie du capitaine, d'y vendre une maison et quelques arpents de vigne que celui-ci y possédait, et de retirer la jeune Cécile Dubreuil du couvent auquel son père l'avait confiée en partant pour la guerre.

La pauvre enfant avait versé des larmes bien amères en apprenant le malheur qui avait fondu sur sa tête, en quittant ce pieux et aimable asile, et par dessus tout, en se voyant forcée de laisser dans sa ville natale l'unique personne qui, en dehors du cloître, s'occupât d'elle et lui témoignât de l'affection, — l'excellente femme qui, au défaut de sa mère, l'avait nourrie de son lait. Mais à dix ans les impressions glissent sur l'âme comme de légers nuages sur un ciel d'azur, et la sérénité y reparaît bien vite, surtout quand on est entouré de mille soins, de mille attentions délicates, comme le fut Cécile dans cette bonne famille Aubry.

Le major sollicita et obtint pour elle du roi Louis XVI une modique pension, qui servit à payer les frais de son éducation dans une des meilleures maisons religieuses de la capitale.

Pendant que son mari continuait son service au régiment, Mme Aubry, qui savait le danger de l'isolement pour une jeune tête au milieu de la Babylone moderne, continuait à habiter le petit

appartement de la rue d'Enfer avec son cher enfant. Leur plus grand bonheur était de se rendre ensemble au couvent, tous les jours où le parloir était ouvert, et de passer avec la jeune pensionnaire quelques instants d'affectueuse et d'intime causerie; car Mme Aubry et son fils n'étaient pas seulement des amis pour elle, mais de vrais parents, et des plus tendres.

Cécile se développait admirablement à tous égards; sa figure, encadrée de cheveux noirs comme l'ébène, offrait un charmant mélange de vivacité et de douceur. Son intelligence était prompte et sûre, sa piété, angélique; elle faisait la joie et l'orgueil de ses maîtresses.

Un jour vint où le major Aubry se lassa de vivre exilé loin des siens, d'autant que le poids de l'âge commençait à se faire sentir. Il abandonna le régiment, puis, avec sa femme et sa fille adoptive, dont l'éducation était achevée, il alla se fixer sur les bords de la Loire, à Tours, dans une maisonnette où il était né et qu'il eut la chance de trouver en vente et de pouvoir acheter sur ses modestes économies. — Là, il se mit à faire de la médecine *civile*, modérément et, comme il le disait lui-même, « assez pour faire bouillir le pot. » Mais, le jour et la nuit, il était debout au premier appel des pauvres, qui le savaient bien et qui le surnommaient leur *père*.

Quant à leur fils, ils l'avaient sans aucune appréhension laissé seul dans sa chambrette d'étudiant. Outre qu'il atteignait ses vingt-quatre ans, et qu'après une jeunesse aussi studieuse et aussi exemplaire, il y avait tout à parier que les tentations ne l'assailliraient même pas, ses parents savaient, à n'en pas douter, qu'il serait garanti contre toute espèce d'entraînement par la pensée de Cécile, — de Cécile qu'il avait d'abord affectionnée comme une sœur, puis, peu à peu et sans y prendre garde, qu'il avait aimée de toutes les forces de son âme. Or, quel bouclier plus puissant contre les traits de l'ennemi qu'un premier et ardent amour, pour un cœur où le mouvement de la vie n'a jamais déposé de souillure?

Ses journées étaient toutes consacrées à la science, qu'il cultivait avec joie et sans partage. A peine se permettait-il, par ci par là, et en manière de délassements, quelques courtes excursions dans le

domaine de la littérature et de la fantaisie. Par malheur, il en retira plus de perte que de profit. La curiosité le poussant, il voulut connaître les écrits de ces philosophes, de ces soi-disant rénovateurs de l'esprit humain, dont il entendait sans cesse répéter les noms et vanter les conceptions autour de lui; et Voltaire, Rousseau, d'Alembert, Diderot et leurs complices étalèrent devant lui leurs théories chimériques. Le souffle brûlant des idées nouvelles passa sur cette âme, jusqu'alors si candide, et en dessécha quelque peu la fleur. Au contact de ces apôtres du progrès et de la raison, la foi naïve de son enfance se troubla et s'attiédit.

Oh! qui pourra jamais exprimer tous les ravages causés dans les âmes, sans parler du reste, par ces terribles philosophes du XVIII• siècle!

Mais, pour ne rien exagérer, disons que le jeune étudiant n'attachait, en somme, qu'une importance assez secondaire aux questions politiques, aux doctrines humanitaires à la mode, en un mot, à tout ce qui ne se liait pas étroitement à l'art auquel il avait voué sa vie. Il subissait l'influence fatale de l'atmosphère dans laquelle il était plongé. L'esprit d'indépendance, qui a de tout temps été le partage de la jeunesse des écoles, agitait alors violemment ses compagnons d'études; quoi d'étonnant qu'il en ressentît aussi lui les atteintes? — Il était donc préparé aux grands événements qui devaient bientôt dérouler leur trame sanglante, et il acceptait assez volontiers la chute de ce que l'on flétrissait du nom de despotisme, de tyrannie et de régime féodal.

Reçu docteur avec tous les honneurs de la guerre, le jeune Aubry entra sans hésiter dans la carrière, pour ainsi dire traditionnelle, que ses ancêtres et son père avaient si honorablement parcourue. Il ne lui fut pas difficile de joindre à son premier diplôme celui d'aide-chirurgien dans l'armée, et, pendant deux ou trois ans, il fit l'apprentissage de la vie de garnison. Pénible pour les intelligences incultes ou paresseuses, cette existence nomade ne lui aurait point pesé. N'avait-il pas toujours auprès de lui ses livres et ses chères études? Mais si les besoins de l'esprit se trouvaient en tous lieux satisfaits, il était loin d'en aller ainsi de ceux du cœur. A sa

table de travail, à ses côtés dans ses longues promenades d'herborisation à travers la campagne, au chevet même de ses malades, au fond de ses pensées, le jour, de ses rêves, la nuit, partout enfin la gracieuse image de sa sœur adoptive lui apparaissait dans sa souriante et virginale fraîcheur.

Une maladie épidémique s'étant déclarée dans son régiment, le jeune aide se montra sans peine à la hauteur du péril : il n'eût pas, autrement, été fils de son père. Quand la mort eut cessé ses ravages et que l'on songea à récompenser l'héroïsme des combattants de l'hospice, le premier nom recommandé aux bontés du Roi fut celui de Félix Aubry, dont la place de chirurgien-major, vacante par le décès de son chef, vint reconnaître le dévouement. Il atteignait sa vingt-huitième année.

C'était beaucoup pour lui, mais ce n'était pas assez encore.

Profitant des excellentes dispositions qu'on lui témoignait, il demanda instamment et on lui accorda un poste de chirurgien à l'hôpital militaire de Tours. Ses vœux les plus ardents se trouvaient couronnés.

Peu de temps après, Cécile Dubreuil perdait son doux nom de sœur adoptive et devenait réellement la fille du vieux docteur Aubry.

Ce que furent les premiers moments de cette charmante union, les premières matinées de ce printemps, nous n'essaierons pas de le dire : le bonheur ne se raconte pas, mais, comme la félicité parfaite n'a jamais qu'un pied posé sur notre terre et s'envole aussi vite qu'un songe, l'ombre vint promptement au tableau. — Six mois ne s'étaient pas écoulés que la petite maison de la rue des Fossés-Saint-Martin retentissait de gémissements : la bonne Mme Aubry mourait d'une attaque d'apoplexie foudroyante, entre les bras impuissants de son mari et de son fils.

La Providence leur ménageait une consolation. Cécile allait être mère, et le vieux docteur, chez qui cette idée pouvait seule atténuer un peu le chagrin de la perte de sa compagne, se prenait parfois à dire en hochant la tête et en souriant à demi : — Oh ! c'est moi qui ne vais pas le gâter, ce poupon là !... Mes chers enfants,

j'en suis bien fâché, mais apprenez à grossir votre voix et à gronder bien fort; quant à moi, ce n'est plus mon affaire. Voilà mon maître qui arrive; je serai le très-humble, très-obéissant serviteur et valet de monsieur ou de mademoiselle!

Le pauvre vieillard avait trop présumé de ses forces; la joie de la naissance prochaine ne put pas contrebalancer la douleur dont la mort récente avait blessé son âme. Il ne pressa point entre ses bras l'enfant de ses enfants; ses bras se reposaient depuis trois mois dans la tombe, quand Cécile donna le jour à une fille, qui se nomma Clémentine, en mémoire de son grand-père paternel qui s'appelait Clément.

Félix et Cécile avaient, hélas! bien payé leur bonheur!

Au moins, en dehors de ces deuils, qui avaient jeté sur leur existence comme un voile de mélancolie, s'estimaient-ils satisfaits de la position que le ciel leur avait créée. Ils n'ambitionnaient rien au-delà; ils ne connaissaient, ils ne cherchaient pas d'autres joies que les intimes et pures joies du foyer.

Et pourtant l'orage grondait autour de leurs têtes, mais sans les atteindre. La Terreur sévissait dans toute sa hideuse furie sur cette triste terre de France; mais ils ne souffraient que du récit de ses horreurs. La tyrannie du crime, exercée, non par des hommes, mais par des bêtes féroces, ce n'était point là l'idéal de république rêvé par le jeune étudiant sur les bancs de l'École.

Dans le temps où M. et Mme Aubry parlaient de se fixer à Tours, Cécile, qui n'avait jamais cessé d'écrire à sa vieille nourrice de Beaune, avait reçu une lettre où la malheureuse femme lui mandait la détresse lamentable dans laquelle l'avait subitement plongée la mort simultanée de son mari et de son fils, le frère de lait de Cécile. — Ces pauvres gens, maçons de leur métier, s'étaient tués en tombant d'un même échafaudage qui avait manqué sous eux.

M. et Mme Aubry, avec ce tact délicat dont ils avaient le secret, s'étaient empressés de ménager à leur chère Cécile la surprise qui pouvait lui être le plus agréable au monde : en franchissant le seuil de la maison natale de son second père, qui avait-elle trouvé pour

la recevoir? Sa vieille nourrice elle-même, versant des larmes de joie et de reconnaissance pour un si grand bienfait.

Annette donc, — ou plutôt *Nanon* et *maman Nanon*, comme Cécile disait depuis sa petite enfance, — était préposée au gouvernement de l'intérieur, et, dans ses instants de loisir, elle se transformait en bonne d'enfant.

La petite Clémentine, qui allait prendre ses huit mois, nourrie par sa mère et soignée par Nanon, croissait à vue d'œil, comme une jolie plante en bonne terre.

C'était à la mi-janvier 1794.

Un soir, M. Aubry rentre pâle et tremblant de sa visite à l'hôpital, et bientôt la consternation régnait dans la maison de la rue des Fossés.

Ordre était intimé au chirurgien-major Félix Aubry d'avoir à se rendre, et ce dans le plus bref délai, à Mortagne, en Vendée. Là sa destination ultérieure lui serait signifiée par le général commandant la place.

Les *colonnes infernales* manquaient de médecins militaires.

On comprend maintenant pourquoi les adieux des deux jeunes époux, au début de cette histoire, étaient si passionnés et si touchants.

ÉMILE GRIMAUD.

(La suite au prochain numéro.)

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES.

NOTRE-DAME-DE-BETHLÉEM,

EN SAINT-JEAN-DE-BOISEAU.

Dilexi decorem Domûs tuæ.
Ps. XXV, *v.* VIII.

Une tendre dévotion envers Marie régna toujours chez les pieux habitants de l'ancien pays nantais. Parmi les nombreux établissements religieux de la contrée, la grande majorité reconnaissait son auguste et puissant patronage. Au chef-lieu, la gracieuse collégiale rivalisait d'élégance et de majesté avec l'imposante cathédrale. Entre ses neuf abbayes, le diocèse en comptait six placées sous l'invocation de la Reine du Ciel. Les neuvaines de Miséricorde, de Bon-Secours, la récente construction de la Salette, prouvent que le culte de la Vierge sainte, loin de s'affaiblir, n'a rien perdu de sa ferveur et de sa constance.

En descendant la Loire, sur le bateau à vapeur de Saint-Nazaire, l'œil contemple le vaste panorama de la Nantes moderne et commerciale, que domine la coupole de Notre-Dame-de-Bon-Port. De la rive opposée, surgit la blanche aiguille de Notre-Dame des Couëts, au souvenir béni de Françoise d'Amboise, la sainte duchesse. Vis-à-vis s'élève l'église de Chantenay, l'un de ces vingt-quatre temples du diocèse dédiés à saint Martin, patron de la métropole ecclésiastique de l'Ouest de la France gallo-romaine et mérovingienne. Bientôt apparaît Basse-Indre et son calvaire planté sur l'emplacement du moustier de Saint-Ermeland, riche prieuré, possédé au moyen-âge par des prélats recommandables, des prêtres distingués. En face voici Indret, aux bruits stridents, aux noirs tourbillons de fumée, annonçant au loin l'un des établissements les

plus importants de la France. Là, c'est Couëron, assise peut-être aux lieux où fut jadis *la ville des corbeaux*, dont parlent vaguement les traditions du pays de Rays. Enfin nous abordons au Pellerin, dont le nom *Peregrinus, étranger, voyageur*, indique la résidence de l'un de ces sauvages guerriers du Nord, fièrement campés sur les bords de la Loire après la fuite des hordes de leur nation.

Jetons, en passant, un coup-d'œil sur le nouvel édifice paroissial de Sainte-Marie du Pellerin, et suivons la route qui conduit à Saint-Jean-de-Boiseau, autrefois Saint-Jean-de-Bouguenais. Avant d'avoir franchi deux kilomètres, on découvre sur la gauche une élégante chapelle de style ogival, jusqu'alors dérobée à la vue par un pli de terrain. Nul ne peut indiquer l'origine de ce monument isolé, caché là comme la petite fleur des champs, qui ne prodigue pas au loin ses senteurs embaumées. Son histoire comme ses traditions se sont peu à peu éteintes dans l'oubli qui pèse sur ce joli sanctuaire. La plupart des auteurs nantais n'ont pas même daigné l'honorer d'une citation [1]. Cependant ce charmant chef-d'œuvre, sorti de l'habile ciseau d'un artiste de la fin du XVe siècle, modestement appelé *tailleur de pierres*, méritait mieux que l'indifférence de nos historiens.

Les populations environnantes l'appellent Notre-Dame de Bethléem, et sur les bannières paroissiales, au-dessous de l'image de la mère du Sauveur, brille en lettres d'or le doux titre de la Vierge de Bethléem. Le coteau qui l'abrite contre les vents du nord se nomme la *Combe*, vieux mot français désignant une vallée entre deux montagnes [2]. De l'autre côté de la route, jadis étroit chemin, profond, encaissé, à peine assez large pour le passage d'une charrette, les champs portent la désignation générale de BÉTÉLIAN. Sans trop se lancer sur la voie souvent glissante et trompeuse des étymologies, il ne serait peut-être pas hors de propos de formuler une question, dans le but de chercher à connaître le motif qui conduisit à préférer le vocable de la ville où s'accomplit le mystère de la

1 M. F. Verger, *Archives curieuses de Nantes*, 2e vol., p. 39, a donné une trop courte description et un dessin de la chapelle de Bethléem. M. E. Bicher est le seul qui en parle brièvement. M. Driollet avec lequel il l'avait visitée, la jugeant digne d'être restaurée, la recommanda à la commission des monuments à Paris, 1838.

2 Ménage le fait venir du latin *gumba*, et le traduit par *grotte*.

Nativité, à toute autre des nombreuses qualifications de Marie. Ce nom de Betélian est-il une dégénérescence de Béthléem, ou plutôt celui-ci a-t-il pris, lui-même, la place du premier? Pour notre part, nous inclinons vers cette dernière hypothèse, que l'aspect solitaire, tranquille et mélancolique du lieu, fait naître, loin de la détruire. Les dictionnaires, celui de Napoléon Landais entre autres, ajoutent au mot *Bétyle* : pierre célèbre chez les anciens, dont ils formaient des idoles douées de vertus merveilleuses, telles que la révélation de l'avenir, le don de la victoire, la faculté de guérir les douleurs, etc.

A l'idole grossière, à la pierre celtique, *Bétélian*, élevée près de la fontaine, aurait donc succédé le culte de la Vierge de *Bethléem*, lorsque, dans un temps qu'il est impossible de préciser, un zélé missionnaire, un digne et saint pasteur, par une ruse innocente, voua à la mère de Jésus cet endroit consacré, sanctifiant ainsi des coutumes qu'il ne pouvait détruire [1]. On sait de combien de superstitions les fontaines furent l'objet aux époques druidiques et païennes et quel rôle leur attribuèrent les premiers temps chrétiens. Au reste la trace de ces pratiques superstitieuses se retrouve encore ici, dans l'interprétation plus ou moins favorable que donnent les paysans d'alentour au murmure du vent dans le feuillage des arbres avoisinant la chapelle.

La charte de l'an 1163, par laquelle le pape Alexandre III confirme la fondation de l'abbaye de la Madeleine de Geneston [2] et des grands biens qu'elle possédait alors, compte entre ses domaines l'église de Saint-Jean de *Boisel*, et ses dépendances, provenant des libéralités de Maurice, fils d'Hervé, et de Guillaume, fils de Normandel. C'est le titre le plus ancien où il soit fait mention de cette localité, que suit immédiatement un autre détail fort important pour nous; « et les droits que vous possédez (les religieux) sur la terre appelée *Pierre-Folle*, concédés par Hervé Hoaut (pour Goaut) et son fils

1 Il serait facile de citer des exemples nombreux de l'emploi de moyens semblables. Sans parler des croix posées ou tracées sur les menhirs, mentionnons seulement la pierre druidique, signalée par M. E. Hucher dans le mur de la cathédrale du Mans, et la célèbre abbaye de Notre-Dame-des-Champs près Paris, bâtie sur l'emplacement d'un temple de Cérès.

2 Abbaye de chanoines réguliers, fondée par Bernard, évêque de Nantes,

Maurice[1]. » Le rapport qui rattache cette donation à celle de l'église Saint-Jean, la similitude de nom des donataires, le voisinage évident de ces deux propriétés, l'église et Pierre-Folle, dépendantes du même seigneur, sont frappants, et la traduction de *petra stulta* par le mot *Bételian* paraît dès lors si naturelle, que nous ne croyons pas qu'on veuille la contester. Cinquante-trois ans après cette date de 1163, les Goheaux accordent encore au même monastère des preuves de leur pieux souvenir[2]. Or, en 1509 mourait Frère Jehan Goheau, abbé de Geneston depuis 1483. Ce prélat, devenu possesseur d'une abbaye qui comptait ses ancêtres parmi ses premiers et généreux bienfaiteurs, construisit ou réédifia, sur le terrain même offert par les siens, un monument où ses armes figurèrent, au double titre de fondateur et de supérieur, pour transmettre aux âges à venir la mémoire d'une famille dont il était l'un des derniers représentants et qui s'éteignit, en effet, quelques années après sa mort[3]. Un autre rapprochement vient encore appuyer ces diverses considérations; c'est que dans l'acte de 1163, il n'est question que de droits sur la terre, non de la propriété du sol, et qu'il a été impossible de trouver la moindre trace de revenu, d'un bénéfice, si mince soit-il, annexé à la chapelle, ce qui enlève toute idée de fondation laïque ou particulière. Aussi le Pouillé général de 1648 garde-t-il le silence le plus complet à cet égard, de même que les visites des paroisses du climat d'Outre-Loire en 1561 et 1638.

Vu du dehors, l'ensemble de l'édifice présente une certaine irrégularité, surtout en raison de la construction élevée sur l'emplacement de la fontaine, et comme juxtaposée au bâtiment principal, auquel elle est peut-être postérieure seulement de quelques années. Des fondements du mur latéral faisant face à la route, sort une

1 *Ecclesiam sancti Johannis* de Boisel *cum pertinenciis suis ex dono Mauricii Hervei, et Willelmi Normandelii; quidquid juris habetis, in terra que dicitur* PETRA STULTA *ex dono Hervei Hoaut* (pour Gohaut) *et filii sui Mauricii.* (D. Morice, *Pr.*, t. I, col. 649.)

2 *Haimericus Goia, miles, cum assensu et voluntate Hennebaudi Goia et Hervei Goia fratrum suorum, dedit Deo et Beate Marie de Geneston quamdam partem terre sue, etc., etc.... actum anno* 1216. (*Blancs-Manteaux*, vol. XXXVI, p. 243.)

3 Du moins la branche aînée, seigneurs de Saint-Aignan, fondue vers le milieu du XVIe siècle dans les Montberon, barons d'Avoir. A la réformation de 1669 paraît une famille Goheau, dont l'attache aux précédents n'est pas connue et qui portaient pour armes de gueules à trois casques d'argent.

source d'eau limpide, au-dessus de laquelle se dessine une grotte gracieuse, à cintre surbaissé, surmonté d'un arc en accolade richement orné, supportant un vase de forme allongée, duquel s'échappent de longues tiges passées dans une couronne ducale à hauts fleurons, terminées par des roses, des marguerites, etc., comme si l'artiste s'était plu à développer cette pensée, que dans ce lieu champêtre le parfum de la piété et de la prière des populations voisines était plus agréable à la Reine du ciel, que celui des puissants de la terre, ou qu'elle préférait les simples fleurs dont on parait son image sur ce modeste autel, aux somptueuses et brillantes couronnes qui décoraient sa statue dans les riches églises dont on apercevait au loin les cimes.

— Vous faites là le portrait de Notre-Dame? me dit un jour, en soulevant son long bonnet de coton blanc retombant jusque sur ses épaules, un bon paysan qui me surprit à dessiner ces charmants détails, que ne rend pas suffisamment la lithographie du bel ouvrage de M. H. Charpentier sur la Loire-Inférieure.

— Eh! oui, mon ami, répondis-je, car vous possédez une rareté et devez être fier de votre chapelle.

— Oh! dame, oui, Monsieur, nous en sommes fiers, et j'ai ben souvent entendu répéter qu'il faudrait faire fameusement du chemin pour trouver sa pareille, quand elle était entière et que tous ses petits clochers étaient encore debout. C'est que Saint-Pierre (*de Nantes*) ne la vaut pas, allez!... Oh! non qu'y n' la vaut pas, pour sûr!

C'est, on en conviendra, pousser l'amour-propre un peu loin; mais, tout bien considéré, ce sentiment n'est-il pas de beaucoup préférable à la froide indifférence? Sans partager l'opinion, par trop partiale de mon interlocuteur, dont la figure franche et ouverte attirait la sympathie, je songeai qu'il pourrait peut-être m'apprendre quelques particularités sur le monument que nous avions devant nous et continuai :

— Savez-vous qui a bâti la chapelle de Bethléem?

— Non, Monsieur, ma feinte, non, j' n'ai jamais su qui, reprit-il souriant avec malice, mais on dit dans le pays qu'elle fut faite par ceux qui firent Saint-Pierre.

C'était, en effet, possible et vraisemblable.

— Vous n'avez pas d'autres détails à me donner? Voyons, cherchez un peu?

— Si fait, si fait. Mon pauvre défunt père m'a souvent parlé de la grande assemblée et de la belle foire qui se tenaient ici le jour de Pâques et les quatre jours d'après[1]. Il venait beaucoup de monde de partout, et de ben plus loin que la France, prier la bonne Vierge de les guérir. En ce temps-là, la chapelle était pleine de beaux cadres et de toute espèce de choses qu'on y suspendait; car souvent Notre-Dame de Bethléem faisait des miracles. Tenez, dans ce champ-là, — et sa main étendue désignait un emplacement, à quelques mètres vers l'est du sanctuaire, — mon père a vu jouer au jeu des *roulines*, où l'on perdait beaucoup d'argent.

— Qu'est-ce que ce jeu des *roulines?*

— Ah! j' n'en sais ren; j'ai seulement retenu le nom, et je crois ben q' dans la paroisse il n'y a plus personne qui y ait joué; mais vous trouverez ça dans vos livres[2]....

A la suite de ces renseignements, mon brave paysan, prenant goût à être écouté, se lança dans des traditions de sanglantes batailles, de châteaux ruinés, nomma le fort Giron, jadis élevé au haut du bourg de Saint-Jean, le fort de la Roche-de-Gris, le fort de la Roche-Balue, et désigna comme le lieu d'un combat meurtrier une petite croix de fer, située environ à un kilomètre au sud de la chapelle[3]. Enfin il termina sa petite dissertation historique sur sa commune, en m'apprenant que la cloche qui appelle les ouvriers

1 La foire de Saint Jean-de-Boiseau se tient encore le lundi de Pâques.

2 En dépit de ce rassurant pronostic, les académies des jeux, les ordonnances de police que nous avons consultées sont restées muettes. Rabelais, dans les deux cents jeux dont il donne les noms, ne parle pas de celui-ci. Tout porte à croire qu'il devait avoir quelque lointaine affinité avec la roulette, si fort en vogue au milieu du dernier siècle, mais simplifiée et modifiée à l'usage des gens de la campagne

3 Un article de M. Athénas (*Lycée armoricain*, t. XI, p. 48), confirme en partie ces données. En 1821, un vigneron trouva un pot, contenant huit matarhs en bronze, enfoui dans le *Clos du trait de la Cour*, joignant d'un côté la pièce de terre dite le *Fort-Giron*, dépendant de la maison de La Cour, que la tradition du pays désigne, ainsi que la chapelle de Bethléem, comme antérieurs à la paroisse et au bourg. — Ainsi, ces armes gauloises, trouvées dans le lieu de la Cour (*Curia*), nom si fréquemment appliqué aux villas romaines, dénotent la vieille et antique origine de Saint-Jean-de-Boiseau.

du port de Rochefort, porte le nom de Saint-Jean, et était, avant la Révolution, placée dans le clocher de Notre-Dame-de-Bethléem!... Puis, soulevant de nouveau son blanc couvre-chef, il reprit tranquillement le chemin de ses champs, caressant d'un regard d'amour et de vénération sa chère chapelle, dans laquelle j'entrai aussitôt.

Deux portes, l'une placée à l'extrémité occidentale, opposée à l'autel, l'autre percée dans le mur du côté de l'épître et de la route, donnent accès à l'intérieur, éclairé par une seule fenêtre géminée, placée à droite de cette dernière porte. La voûte en pierre de tuffeau, élevée de sept mètres cinq centimètres au-dessus du sol carrelé, est divisée en deux travées par des piliers à moulures prismatiques, dont les nervures viennent se perdre sous un joli pendentif, sur lequel l'œil aperçoit un édicule finement sculpté, surmonté d'une petite flèche élancée, évidemment projet primitif de la chapelle. Autour de ce dessin, dont la reproduction est restée inachevée, sont inscrits les mots :

Templum
Virgini
Dicatum
Bethleem.

Cette légende, qui ne laisse aucun doute sur la destination du monument, devient, par la forme des caractères, un important et précieux spécimen de paléographie lapidaire. Les lettres sont en gothique fleuri, style qu'on trouve parfois, mais exceptionnellement, dit M. de Caumont [1], au XVe siècle ou au commencement du XVIe. L'exemple reproduit par l'éminent archéologue, emprunté au voile de la Vierge de l'un des groupes de statues de Solesmes, n'est pas à beaucoup près aussi remarquable que celui dont il s'agit. Il n'en existe probablement pas d'autre modèle dans le département. Aussi cette rare exception, que nous nous plaisons à signaler aux studieux amateurs des arts au moyen-âge, ne peut qu'augmenter l'intérêt que nous cherchons à attirer sur l'édifice si longtemps délaissé.

La seconde clef de voûte, découpée dans un flexible réseau d'épines entrelacées, figurant une étoile à huit raies terminées par

1 *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, p. 370.

autant de croix fleuronnées, offre, au-dessous de la crosse abbatiale, c'est-à-dire tournée à gauche, comme signe de la juridiction intérieure, un écusson chargé d'une fasce, accompagnée de trois trèfles posés 2, 1. A qui appartenaient ces armoiries? quel nom cachait cet emblème? Plusieurs fois déjà, on avait essayé de résoudre l'énigme héraldique, sans obtenir une solution satisfaisante.

Un aveu de la châtellenie de Souché[1], rendu au roi le 14 août 1629, porte en tête un écusson *de gueules à trois trèfles d'argent 2, 1*, donné aux Goheaux, sires de Saint-Aignan; armes que reproduit avec la même attribution, la généalogie manuscrite de la maison de Goulaine, par Guy Autret de Missirien. Ces deux pièces suffisaient amplement pour trancher la question, lorsqu'un troisième document vint encore la compléter. Dans l'enceinte même du bourg du Pallet, s'élève, sur le sommet d'un coteau dominant le cours de la Sanguèse, un petit édifice, jadis connu sous le nom de chapelle des Goheaux. Là se voit une belle dalle funéraire, où se retrouve l'écusson de la clef de voûte de Notre-Dame-de-Bethléem, avec la fasce dont l'adjonction ou la suppression n'est qu'une brisure de juveigneurie. L'inscription de cette pierre apprend que c'est la tombe de Guillaume Guoheau, mort en 13.., et d'Ysabelle, sa femme, morte en 1336[2].

1 Terre située dans la paroisse de Saint-Aignan, aujourd'hui possédée par M. Chesneau. (Arch. départ., anciens aveux, N° 964.)

2 Cette dalle, vraiment remarquable, d'une longueur de 2m30 c. sur une largeur d'un mètre 30 c., est divisée en deux arcatures ogivales trilobées. Sous les pinacles, décorés dans le style architectural du XIVe siècle, reposent, les mains jointes sur la poitrine, deux personnages revêtus de leur habit de cérémonie. Celui de gauche, représentant un chevalier, est Guillaume Goheau, l'autre est Isabelle, sa femme.

Une inscription en lettre majuscules de 3 à 4 centimètres commençant au haut de la pierre par deux croix, encadre le sujet. Elle est ainsi conçue :

« *Ci giest Guillame Guoheau feu, qui trépassa le mercredi emprès la me Kuresme l'an mil treys cens et d.....* »

Malheureusement l'angle brisé dont le morceau est perdu contenait le reste de la date et la qualité du défunt :

..... *eux et Hisabea sa feme qui trepassa l'an mil treys cens et trente et sex. Pier pour lerme deux. Pater noster. Ave Maria.*

Guillaume, la tête-nue, et, contre la coutume, portant toute la barbe, est couvert de la chemise de mailles, excepté aux avant bras protégés par des *brassarts* à *cubitières* articulées. La cotte d'armes, ornée d'une fasce accompagnée des trois trèfles 2. 1., est serrée au bas des reins par le ceinturon militaire, qui soutient l'épée à deux tranchants, passée derrière les jambes; les pieds sont appuyés sur un chien.

L'effigie d'Isabelle nous la montre, la tête couverte d'une espèce de camail, sous lequel paraissent ses cheveux roulés en torsades. Elle est revêtue d'une robe à manches pen-

Par ce blason ainsi bien défini, on peut donc à la fois caractériser une famille, attribuer avec certitude à l'un de ses membres la construction de notre sanctuaire, et assigner à ce dernier la mouvance ecclésiastique, de même que la qualité de ceux qui le desservaient.

Dans le mur de droite, une archivolte en tiers point, de la hauteur de 3 mètres 80 c., donne entrée dans la petite chapelle située au-dessus de la source. Les trois côtés étaient jadis entièrement peints en rouge, semé de fleurs de lis jaune, simulant l'or. Les nervures de la voûte viennent reposer sur de petits culs-de-lampe, deux desquels représentent des anges tenant un écusson, et les autres des feuilles de choux frisées. La table de l'autel offre une particularité non sans exemple, mais cependant bonne à indiquer. C'est une cavité au fond de laquelle trois barres de fer forment comme une grille [1]. Un encadrement de bon goût, d'un bel effet, un peu plus lourd, néanmoins, que celui de la précédente clef de voûte, également terminée par huit croix fleuronnées, sert de bordure à un blason plus compliqué. L'écu, mi-parti, est divisé en deux par le bâton d'une crosse épiscopale, tournée à droite, qu'un lion couronné soutient de ses quatre pattes. La seconde partition reproduit la fasce et les trois trèfles, d'un dessin tourmenté et maniéré.

Travers va nous expliquer cette nouvelle allégorie. On lit à la page 183 du deuxième volume : « Frère Jehan Goheau présenta,

dantes, fort longue et très-ample dans la partie inférieure recouvrant à moitié les pieds. A la hauteur des hanches, deux ouvertures laissent entrevoir une ceinture ornée qui a l'air de tenir la place du ceinturon militaire. A la partie supérieure de la pierre, de chaque côté extérieur des pinacles, un ange nimbé sortant à mi-corps d'un nuage, encense les défunts. Au côté intérieur se trouvent les écus du mari et de la femme. Celui de cette dernière est mi-parti au 1er de Goheau, au 2e chargé d'une bande accostée de deux cotices. Les émaux manquent, puisqu'il s'agit d'une représentation lapidaire; aussi en sommes nous réduits à des conjectures sur le nom patronymique d'Isabelle. Cependant nous croyons qu'elle était de la famille de l'Enfant, seigneur de la Patrière, de Lochrist et Louzil en 1670, paroisse de Cliisson, portant d'azur à la bande d'argent accostée de deux cotices d'or, à défaut de l'ancienne maison de Quatrebarbes, ayant pour armes de sable à la bande d'argent cotoyée de deux filets de même. Mais une généalogie très estimée de cette illustre maison ne cite aucune alliance qui puisse se rapporter à celle-ci.

1 Un ecclésiastique, consulté à cet égard, nous répondit que ce devait être pour réchauffer dans l'hiver le vin et l'eau destiné au sacrifice... ? Il n'existe aucune trace de feu dans ce vide.

le 2 mars 1483, à l'évêque (*Pierre du Chaffault*), la recommandation qu'il avait du pape pour l'abbaye de Geneston. L'évêque le nomma, et le dimanche 9 mars, assisté des abbés de la Chaume et de Villeneuve, le bénit dans la chapelle de la Trinité. » Les évêques de Nantes étaient fondateurs de l'abbaye de Geneston; c'est donc par un juste sentiment d'hommage et de reconnaissance qu'on voit ici les trèfles des Goheau accolés au lion couronné des du Chaffault, supportant la crosse que ce saint prélat porta avec tant d'honneur et de piété sur le siége qu'il illustra de ses vertus.

Déjà le directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques, comprenant tout l'intérêt qui s'attache au monument que nous avons essayé si imparfaitement de décrire, a fait allouer quelques fonds employés à dégager le mur de gauche des terres qui y entretenaient une nuisible humidité. Malheureusement ce n'est point assez; le sanctuaire de Notre-Dame de Bethléem va se dégradant de plus en plus. Ses élégants clochetons, autrefois historiés de figures fantastiques ou grimaçantes, élèvent à peine au-dessus du toit leurs tronçons mutilés, et leurs débris de temps à autre viennent joncher la terre. Le toit lui-même laisse l'eau du ciel pénétrer sur les voûtes. Si l'on n'y prend garde, bientôt les curieuses sculptures, qu'il devait protéger, éprouveront les déplorables effets de ce fâcheux abandon. Les ressources de la commune sont bornées. Quoique dans les meilleures dispositions, elle ne peut entreprendre une réparation au-dessus de ses forces. Le digne prêtre qui dirige la paroisse ne peut, malgré toute l'énergie de sa bonne volonté, que déplorer son impuissance.

En appelant l'attention sur ce monument, simultanément religieux, historique et archéologique, puisse notre faible voix éveiller quelques sympathies, et réussir à préserver de la destruction qui le ménace, ce gracieux souvenir de la foi et de la piété d'un autre âge légué à la génération présente. Elle aussi est trop dévoué à la Vierge de Bethléem, pour rester indifférente à la ruine de son sanctuaire, et ne pas mériter que dans l'avenir on puisse répéter à sa louange le verset du Psalmiste : *Dilexit decorem domûs tuæ.*

STÉPHANE DE LA NICOLLIÈRE.

MADAME SWETCHINE.

Journal de sa conversion. — *Méditations et prières*, publiées par le comte de Falloux, de l'Académie française.*

M. de Falloux publie un nouveau volume extrait des papiers de Mme Swetchine, et ce volume est loin d'être le moins intéressant[1]. Il commence par une suite de réflexions sur le catholicisme, réflexions écrites de septembre à novembre 1815, c'est-à-dire dans les jours de luttes et d'angoisse qui précédèrent, pour cette âme si franche mais si troublée, son entier abandon du schisme. On suit, en quelque sorte, heure par heure, dans ces pages, le mouvement de la grâce. M. de Falloux les a très-justement intitulées *Journal de la conversion.*

Jusqu'à présent nous ne savions de la conversion de Mme Swetchine qu'une date, celle de son entrée dans l'Eglise catholique, 8 novembre 1815, et, pour le travail antérieur de son esprit, nous n'avions qu'une donnée, la fameuse lettre du comte de Maistre : — « Si vous saviez comme je vois clair dans votre pauvre cœur.... l'entreprise que vous avez formée est un *crime*; j'espère que vous m'entendez sur ce mot *crime*. Pauvre excellente femme ! Vous voulez donc jeter dans les bassins de votre balance,

* Paris, Auguste Vaton, rue du Bac, 50.

1 Voir mes précédents articles, *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1re série, t. VII, p. 29, et 2e série, t. I, p. 119.

d'un côté, Bossuet, Bellarmin et Malebranche, de l'autre, Clarke, Abbadie et Sherlock ! — Et vous les pèserez, sans doute ! — Mais, pour les peser, il faut les soulever. Belle entreprise pour votre élégante main ! C'est là le *crime*. Jamais, Madame, vous n'arriverez par le chemin que vous avez pris. Vous vous écraserez de fatigue, vous gémirez, mais sans onction et consolation ; vous serez en proie à je ne sais quelle rage sèche qui rongera, l'une après l'autre, toutes les fibres de votre cœur, sans pouvoir jamais vous débarrasser ni de votre conscience ni de votre orgueil [1]. » La leçon était rude ; quelques-uns y ont vu une sagesse profonde ; quelques-autres l'ont trouvée simplement insensée.

Mme Swetchine, nous nous le rappelons, venait de quitter Saint-Pétersbourg (juillet 1815), emportant toute une bibliothèque de livres de controverse, pour y chercher la vérité, loin des influences et loin du bruit. Quoi de plus naturel ? dira-t-on. — Pas si naturel ; car, en bonne justice, si la vérité est si difficile à trouver, elle n'existe que pour les savants, tandis qu'il est bien permis de croire qu'elle est faite pour tout le monde. M. de Maistre pensait ; quant à lui, qu' *entre l'homme et Dieu il n'y a que l'orgueil.* — « Abaissez courageusement cette cataracte maudite, ajoutait-il, et la lumière entrera. » — Les longues études que se proposait Mme Swetchine et la contention d'esprit à laquelle elle se condamnait pour des mois, des ans peut-être, lui faisaient donc l'effet de toute une suite de précautions contre la vérité : — « Vous croyez n'être pas convaincue, lui écrivait-il, vous l'êtes depuis longtemps autant que moi. *Vous croyez chercher la vérité ; cela n'est pas vrai du tout ; vous cherchez le doute* [2]. »

Et voilà que Mme Swetchine vient aujourd'hui confirmer elle-même, par son témoignage, la clairvoyance de son sévère ami : — « Dans le cours de mon travail, écrit-elle, *j'ai toujours cherché à ramener à mon opinion ce qui s'en écartait ; je forçais le sens pour me le rendre favorable*, et, sans nier ce qui est positif, je *passais*

1 Joseph de Maistre. — *Lettres et opuscules inédits*, t. 1er, p. 340, 4e édition. — J'ai déjà cité plusieurs fragments de cette lettre dans mon étude sur Mme Swetchine : *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. VII, p. 35, 1re série.

2 J. de Maistre. — *Lettres et opuscules inédits*, t. 1er, p. 342, 4e édition.

légèrement ou je m'arrêtais à des circonstances de détail propres à diminuer le poids des arguments contraires à ma thèse[1]. » — Puis, quelques pages plus loin : — « Le génie *a beau faire des trouées dans le ciel*, il retombe grossièrement l'instant d'après. *Toujours inégal à la grande tâche de la recherche de la vérité*, incapable d'arriver par lui-même à sa libre et paisible possession, l'homme fait des prodiges d'intuition, il entrevoit, il saisit, mais il ne possède, ne tient la vérité, n'est sûr de la tenir que lorsqu'elle lui vient de Dieu[2]. » — Ne dirait-on pas du pur de Maistre[3] ?

Mais Mme Swetchine n'arriva pas là du premier pas. Le *Journal de sa conversion* porte même de vives traces de sa lutte contre les idées de l'illustre philosophe[4]. Son principal oracle en fait de catholicisme était alors l'abbé Fleury dont elle avait emporté avec elle l'*Histoire ecclésiastique*, histoire très-belle toutes les fois que la papauté n'est pas directement en jeu ; mais très-prévenue et très-injuste dès qu'il s'agit des droits et des actes de la papauté. Il y avait bien là de quoi effrayer le futur auteur du *Pape !* Le fait est que Mme Swetchine ne manqua pas de tirer parti des armes de Fleury contre le *pouvoir immense* que les Occidentaux, disait-elle, avaient *laissé prendre* au Souverain-Pontife, pouvoir que, toujours à l'entendre, ne lui avait *jamais attribué l'Eglise d'Orient*[5]. Elle revient plusieurs fois sur cette pensée ; elle se *pénètre de l'esprit des premiers siècles* où Fleury lui montre *les bornes et les restrictions apportées à un pouvoir qui depuis ne voulut plus en connaître*[6]. Et cependant, plus elle étudie, plus elle *voit clairement* que — « le *centre de l'unité religieuse est à Rome*, que la primauté du Pape a été *universellement* reconnue par tous les chrétiens, que les promesses de Jésus-Christ reposent *avant tout* sur le siége de saint Pierre, et que ses successeurs, dans les beaux siècles de l'Eglise, *confirmaient leurs frères*[7]. »

1 *Mme Swetchine, journal de sa conversion*, etc., p. 4.
2 *Id.*, p. 72.
3 Voir surtout pp. 10-14.
4 *Mme Swetchine, journal de sa conversion* etc., p. 5.
5 *Id.*, p. 6.
6 *Mme Swetchine*, p. 5.
7 *Mme Swetchine, journal de sa conversion*, etc., p. 26.

Elle arrivait donc, en définitive, bien contre l'avis de Fleury, à l'infaillibilité pontificale. C'est ce qu'elle entrevoyait elle-même, non sans effroi. Fleury lui avait si bien fait voir l'Eglise gallicane dans l'Eglise primitive qu'elle se rattachait à son système comme à la vieille croyance ; — « mais les points qui lui servent de base une fois accordés, disait-elle, *ne mènent-ils pas ailleurs*, et ne sont-ils pas un appas pour nous faire *tomber inévitablement* dans le *piége des ultramontains*[1] ? » — Piége à part, Fleury ne voyait pas si clair. Aussi arriva-t-il ce qui devait arriver : après avoir partagé toutes les préventions, toutes les inconséquences de l'historien gallican, Mme Swetchine finit par le laisser en chemin.— « Vous avez peur que je tombe dans le gallicanisme, écrivait-elle dans la suite à M. Yermoloff ; soyez tranquille, je ne suis pas sortie d'un grand schisme pour entrer dans un petit[2]. »

Mme Swetchine avait donc pour elle la rectitude du jugement ; elle avait de plus une confiance absolue en Dieu et dans la prière. Aussi marcha-t-elle vite dans la foi. — « Ah ! qu'il est cruel, s'écrie-t-elle dès les premiers jours, de se trouver dans une religion sans appui, dont les ministres sont sans lumières et sans zèle, d'être alternativement partagé entre celle *où l'on aurait voulu naître* et celle où l'on *craint de mourir*, quoiqu'on *désire y vivre*[3] »

Elle se demandait, pour se rassurer, s'il n'y avait jamais eu de catholique, qui, en pleine sincérité, eût passé à la religion grecque[4]. Question bien simple, mais bien grave ! Chaque jour, en effet, l'Eglise catholique fait des recrues, et ces recrues sont invariablement ce qu'il y a de plus distingué par les mœurs, de plus éminent par la doctrine. Comment expliquer qu'elle prenne sans cesse, qu'elle prenne partout ce qu'il y a de mieux, tandis que ceux qui la quittent, lorsqu'il s'en trouve, sont, au contraire, ce qu'il y a de pire ? Tout le monde connaît ce mot d'un ministre protestant : — « Ne saurait-on empêcher le Pape de jeter ses mauvaises herbes dans notre jardin ? »

1 *Mme Swetchine, journal de sa conversion*, etc., p. 26.
2 *Id.*, p. 161.
3 *Id.*, p. 12.
4 *Mme Swetchine, journal de sa conversion*, etc., p. 21.

Cette simple observation en dit plus que les discussions les plus savantes. Mme Swetchine le sentait; non-seulement elle ne voyait aucun catholique embrasser le schisme grec; mais elle faisait même la pénible remarque qu'elle ne rencontrait pas un seul Grec *qui le fût véritablement;* et cependant elle ne se rendait point encore. — « On prétend que les sectes chrétiennes sont visiblement abandonnées de Dieu, se disait-elle à elle-même; où sont donc ces marques si frappantes de leur réprobation? *Quand Dieu veut réprouver, ses arrêts sont plus marqués*; *voyez les Juifs* [1]. »

Chaque jour, néanmoins, la clarté se faisait plus vive à ses yeux. — « Je ne sais à quoi cela tient, mais cette idée de catholicisme, écrivait-elle, est *étrangement pénétrante;* elle se glisse inaperçue, s'insinue jusqu'au fond de moi-même dans un moment de calme, m'arrache un assentiment que mon cœur accorde *quoique mon esprit le dispute.* Celui-ci reste victorieux; mais pour cela il faut que je lutte sans cesse et sans jamais m'abandonner à je ne sais quel penchant *toujours plus vif,* même quand il est *moins fort que moi* [2]. » — N'est-ce pas bien là, avec un accent adouci, le cri des *rebelles* dans la bouche de Bossuet : — « Te trouverons-nous toujours, partout, ô vérité persécutante [3]! »

Et pourtant qui ne comprend ces hésitations, ces incertitudes, lorsqu'il s'agit de rompre toutes les attaches de sa vie, de répudier l'Eglise qui vous a béni à votre naissance, d'ajouter une perte à ses pertes, de la délaisser dans son abandon et sa faiblesse. Mme Swetchine y voyait presque de la lâcheté. — « Est-ce donc au moment où la patrie est en danger, se disait-elle, qu'il est plus permis d'en séparer ses intérêts? »

Dieu nous a mis à l'abri de pareilles angoisses; mais combien d'autres les ont éprouvées? combien d'âmes délicates, affectueuses, douées de tous les dons et de tous les bonheurs d'ici-bas, brisent chaque jour les liens qui les retiennent, liens de la terre et liens du cœur, pour répondre à l'appel de la vérité! Nous vivons d'un catholicisme commode et peut-être sans reconnaissance. Eh

1 *Mme Swetchine, journal de sa conversion*, etc., p 21.
2 *Id.*, p. 53.
3 Sermon sur la *Prédication évangélique*, — *non in solo pane vivit homo.*

bien ! apprenons du moins ce qu'il en coûte à beaucoup de nos frères, pour obtenir ce qui nous a été donné.

« On peut se résigner au blâme et à la désapprobation de la société, écrivait Mme Swetchine, à la persécution et à la haine de ceux qui gouvernent, au dédain de la science orgueilleuse ou de l'ignorance malveillante, mais voir le lien de la charité brisé entre nos frères et nous, se voir exilée et proscrite au milieu des siens, scandaliser les pauvres et les petits, affliger l'amitié, mettre le doute et le soupçon dans toutes ses relations ; donner, en quelque sorte, les mains à sa propre destinée pour la détruire ; changer ce qui est la vie, la recommencer par de nouveaux hasards, ah ! *qu'il serait moins cruel de mourir*[1] ! »

Dans ces derniers instants de lutte, Mme Swetchine comprenait de plus en plus qu'on ne *choisit* point la vérité, mais qu'*elle s'impose*[2]. Se jetant alors à genoux : — « Sans doute, disait-elle, le bonheur de trouver une croyance en parfait accord avec les besoins de mon intelligence et de mon âme a été chèrement acheté. J'ai beaucoup souffert et qui peut savoir ce que je souffrirai encore ! Mais.... ma foi est pour moi ce que Benjamin était pour Rachel, l'enfant de ma douleur, et qui doute que les déchirements de Rachel n'aient accru sa tendrèsse ! Mon Dieu, je me jette à vos pieds à corps et âme perdus. Apprenez-moi à vous fléchir[3]. »

Le *Journal de la conversion* ne s'adresse pas seulement, comme le dit très-bien M. de Falloux, aux personnes qui ont été élevées dans l'erreur. — « Toute âme, dit-il, qui a un combat à soutenir, un parti courageux à prendre, une résolution pénible à protéger, trouvera dans cet exemple de salutaires inspirations ; et, si elle s'attache, jusqu'au bout, à un tel guide, elle reconnaîtra bientôt que le meilleur dénouement de tous les drames humains est encore le cri suprême poussé par Mme Swetchine : « *Mon Dieu, » je me jette à vos pieds à corps et âmes perdus*[4]. »

Le volume qui vient de paraître contient, outre le *Journal*,

1 *Mme Swetchine, journal de sa conversion*, etc., p. 55.
2 *Id.*, p. 61.
3 *Mme Swetchine, journal de sa conversion*, etc., p. 60.
4 *Id.*, p. IV.

des pensées diverses que M. de Falloux a classées en deux catégories : — *De la vérité dans le Christianisme* et *De la piété dans le Christianisme.* — Viennent ensuite des prières, *couronnées* elles-mêmes, suivant l'expression du noble éditeur, par *le Chapelet de la bonne mort.* — « Chercher Dieu, dit-il, le trouver et l'aimer, ce fut toute la vie de Mme Swetchine ; c'est aussi la distribution et le résumé de tout ce volume. »

Nulle part plus que dans ces feuilles, dans ce compte rendu des pensées de chaque jour, écrit uniquement pour soi et au courant de la plume, on ne peut admirer le sens élevé et sûr de Mme Swetchine. Elle touche à tous les sujets, les aborde sans prétention comme sans timidité et a pour tous des tons justes. Jamais d'excès dans la parole; la vérité ne crie pas chez elle; Mme Swetchine comprend à merveille que ce n'est pas le meilleur moyen d'être entendu. Voici, au hasard, quelques-unes de ses pensées.

— « Le cœur de l'homme n'est point impie, il n'est qu'idolâtre[1]. » — Cette grande vérité a été dite de bien des façons; mais ici la forme est neuve.

— « Dans un siècle où l'on ne parle que de tolérance, on ne l'accorde cependant tout entière qu'à l'impiété[2]. » — Jamais, assurément, plus exact portrait n'a été tracé du *libéralisme.*

— « La religion peut se passer de la science parce que, divine par son essence, elle est indépendante et au-dessus de toute chose humaine; mais ce qui lui convient le mieux après la vertu, c'est la science[3]. » — Très-simple à penser, mais très-bon à dire. Combien d'honnêtes gens sont toujours dans la crainte que la science ne finisse par mettre la religion dans l'embarras ! Ils auraient haussé les épaules s'ils avaient vu le pédagogue de leur village vouloir faire la leçon à Cuvier; mais que quelque matérialiste d'amphithéâtre ou quelque échappé de séminaire, qui sais-je? M. Renan peut-être, s'affiche comme étant plus savant que Dieu, ils auraient volontiers peur pour Dieu! Qu'est-ce donc que la science? demandez-le à ses annales. Demandez notamment aux

1 *Mme Swetchine, journal de sa conversion*, etc., p. 118.
2 *Id.*, 122.
3 *Id.*, p. 124.

savants de nos jours ce qu'ils pensent de la science du XVIIIe siècle, si hardie et si fière ! Essayez de lire les articles dont elle a enrichi l'*Encyclopédie !* Faut-il donc mépriser la science ? Non certes, et Mme Swetchine a bien raison de dire qu'après la vertu elle est *ce qui sied le mieux* à la religion ; mais à la condition qu'elle soit modeste. La religion d'abord, c'est-à-dire la science dans sa plus haute expression, la science de Dieu ; puis après, ce que nous appelons proprement la science, c'est-à-dire l'effort généreux mais toujours faillible de notre esprit.

— « La religion marche longtemps de conserve avec la philosophie ; mais elle laisse celle-ci à mi-chemin pour pénétrer dans des régions qui ne sont connues que d'elle [1]. » — M. Thiers disait un jour que la religion et la philosophie étaient deux sœurs, et ce mot fut très-applaudi. Il faut convenir du moins que ce sont deux sœurs qui sont loin de marcher du même pas, ainsi que l'a très-bien vu Mme Swetchine. Ah ! qui ne sent que la philosophie n'est quelque chose qu'en étant une suivante, et encore est-ce une suivante trop boiteuse pour suivre toujours.

— « Nos idées sont comme les vignes, ces flexibles lianes qui demandent un appui pour se charger de fleurs et de fruits [2]. » — Comparaison aussi juste que gracieuse.

— « J'ai compris de bonne heure que le travail est encore ce qui use le moins la vie [3]. » — C'est la même pensée qui a fait dire à Lacordaire : — « L'âme toujours active se mûrit dans une jeunesse qui ne finit pas. » — Pour l'un comme pour l'autre, le travail n'était en effet que la mise en œuvre de la vertu. — « L'ascétisme chrétien, disait Mme Swetchine, a toujours un corps, c'est la vertu ; toujours une pierre de touche, c'est l'action [4]. » — Elle en savait quelque chose.

— « Le christianisme, quelque élevé qu'il soit, est toujours à hauteur d'appui [5]. » — Admirable et touchante expression d'une de ces vérités d'expérience qui font notre grandeur et notre force.

1 *Mme Swetchine, journal de sa conversion*, etc., p. 125.
2 *Id.*, p. 127.
3 *Id.*, p. 297.
4 *Id.*, p. 104.
5 *Id.*, p. 127.

— « L'Église catholique, on peut le dire hardiment, a le monopole de la raison... *Ce n'est pas le raisonnement avec ses aberrations, c'est la raison elle-même.* » — Pensée profondément juste et que Mme Swetchine se plaît à développer : — « Elle est, dit-elle, la seule religion qui, en prenant pour point de départ des bases dont la vérité se constate de plus d'une manière, *raisonne jusqu'au bout.* Dès que vous lui avez accordé les prémisses, il faut, si vous voulez être conséquent, la suivre dans toutes ses conclusions[1]. » — C'est ce qui fait que l'erreur, toutes les fois qu'elle veut discuter, arrive infailliblement, si elle se refuse à rendre les armes, du rationalisme au scepticisme, des hauteurs de l'orgueil à l'abîme du néant.

— « On croit élever une objection formidable en expliquant par des causes naturelles l'établissement de l'Église. Depuis quand trouvera-t-on dans l'enchaînement des causes naturelles de quoi infirmer l'action de la Providence?... Elle se voile (cette action), elle se mêle à des événements humains et se confond avec eux pour mieux les diriger, et nulle part peut-être elle n'est plus sensible que dans ces faits éclatants et anciens *que personne n'a voulus et auxquels tout le monde a concouru...* » — Admirablement pensé et admirablement dit. L'enchaînement des causes secondes est, en effet, souvent, pour celui qui réfléchit, un miracle tout aussi manifeste que le serait le renversement des lois de la nature. Que dirait-on, par exemple, suivant une vieille comparaison, d'une loterie de caractères typographiques qui amènerait l'*Iliade*? Néanmoins il est clair que Mme Swetchine se place ici sur le terrain de son adversaire pour le combattre, et il n'entrait certainement point dans sa pensée d'expliquer elle-même, par des *causes naturelles*, la conversion du monde à la voix de douze pêcheurs. Je n'en voudrais pour preuve que la magnifique conférence de Lacordaire *sur les efforts du rationalisme, pour expliquer la vie de Jésus-Christ.* Lacordaire, ne l'oublions pas, fut une des voix de Mme Swetchine, et Mme Swetchine ne fut pas, j'en suis sûr, la dernière à applaudir au mouvement de l'orateur représentant chaque conquête du christianisme, non pas comme un succès de fusion, mais comme un *succès de contradiction, contradiction à l'Orient, contradiction à l'Occident,*

1 *Mme Swetchine, journal de sa conversion*, etc., p. 160.

contradiction au panthéisme, à l'hébraïsme, au platonisme, et, qui ne le sent? à toutes les habitudes et à toutes les passions de cœurs corrompus.

Cette résurrection du monde, convenons-en, fut bien autre chose que la résurrection du Lazare. Les sœurs de Lazare se refusaient à croire qu'il pût sortir du tombeau : *Jam fœtet!* disaient-elles; mais le monde! dans quelle infection n'était-il pas tombé, et partout, et depuis des siècles! Lazare ne se défendait pas, d'un autre côté, contre Dieu; mais le monde! demandez à l'histoire!

L'établissement du Christianisme est donc, en définitive, le plus étonnant miracle, non-seulement pour l'homme d'étude et de réflexion par l'enchaînement merveilleux de certaines causes secondes, mais encore, pour tous les hommes doués de vue et d'ouïe, par l'éclatante contradiction de tous les penchants humains. C'est un miracle qu'on voit, qu'on constate soi-même; grande chose à une époque où certaines gens signifient à Dieu que ses miracles, pour être bons, doivent, avant tout, être accomplis devant l'Académie des sciences. Aussi est-il de ceux qui font mieux que de troubler l'incrédulité, qui coupent court immédiatement à tous ses subterfuges.

Je voudrais citer encore, mais je finirais par copier tout le livre. Qu'on me permette néanmoins quelques mots. Mme Swetchine a une page sur les casuistes qui révèle toute la beauté de son âme, mais qui ne se prête pas autant peut-être à la pratique obligée de la vie. Elle n'aime pas les casuistes; en voici la raison : — « En se rendant attentif à renfermer le bien ou la notion du devoir dans les plus étroites bornes possibles, à élargir, à allonger d'autant le principe de toute satisfaction personnelle, on se place déjà dans une mauvaise position; car, on ne saurait trop le répéter, il n'y a de sécurité qu'en allant *au-delà de tous les devoirs imposés*, et en restant *en deçà de tous les plaisirs permis.* » — Tel est, en effet, le conseil de la perfection; mais le prêtre peut-il faire une obligation de ce qui est un conseil, et, tout en engageant à aller plus loin que le devoir, peut-il se refuser à faire connaître ses limites?

Je remarque ailleurs une phrase qui a le double intérêt d'offrir

à chacun une règle de conduite et d'expliquer toute une partie de la vie de Mme Swetchine. En sa qualité de russe, Mme Swetchine se trouvait liée avec beaucoup de personnes étrangères à notre foi ; elle se chargea même de l'éducation de la fille d'une de ses amies, Mlle de Nesselrode, qui avait été élevée dans le schisme et que sa famille désirait voir persévérer dans le schisme. Et, de fait, elle y persévéra. J'ai entendu faire grand honneur à Mme Swetchine du respect qu'elle montra en la personne de son élève, pour la liberté de la conscience. Il est certain que Mme Swetchine ne fit point de leçon de catéchisme à Mlle de Nesselrode. Elle s'était engagée expressément ou tacitement à s'abstenir à cet égard et elle s'abstint. Nos religieuses en Amérique n'agissent pas autrement vis-à-vis de beaucoup de jeunes filles protestantes qui leur sont confiées. Mais de cette réserve obligée au respect de l'ignorance qui maintient une pauvre âme dans l'erreur, il y a loin ; et personne n'ignore que Mme Swetchine, tout en s'interdisant l'enseignement dogmatique avec Mlle de Nesselrode et avec bien d'autres, car elle aimait peu *guerroyer de paroles*, suivant son mot, n'en était pas moins pour l'erreur la société la plus dangereuse, tant sa vie entière, pensées, paroles, actions, habitudes, était une vive expression du catholicisme. Celle qui a écrit de si belles pages sur l'*expansibilité* de notre foi, sur l'*immense puissance de dilatation* qu'elle trouve dans sa *chaleur ;* celle qui ne voyait d'autre type que la Rédemption pour expliquer le zèle dont le catholicisme est *enflammé pour tous les hommes*, ne pouvait évidemment pas étouffer en elle ces ardeurs de la foi que la charité rend si communicatives. Elle ne prêchait pas, sans doute, mais elle était toute une prédication, et elle se fût reprochée de ne pas l'être ; c'est elle-même qui nous le dit : — « Ne nous acharnons pas tant contre l'erreur, écrit-elle, laissons-la pour ce qu'elle est ; *mais ne nous lassons pas d'élever près d'elle la vérité ;* souffrons le mal que nous ne pouvons empêcher ; quelquefois tolérons-le, *mais hâtons-nous de faire le bien* [1]. »

Je terminerai enfin par quelques mots sur la *piété dans le Christianisme* et sur les *prières*. Bossuet a dit que la piété était *le tout*

1 *Mme Swetchine, Journal de sa conversion, etc.*, p. 204.

de l'homme; telle était aussi l'opinion de Mme Swetchine, et sa piété était vive, humble, contemplative, affectueuse; c'est Marie, la sœur de Marthe, aux pieds de Jésus, et il est tel chapitre sur l'Eucharistie qui nous a rappelé l'accent de célèbres *méditations* écrites pour les associés de l'Adoration nocturne. C'est la même onction du cœur, c'est la même poésie du respect et de l'amour.

Mme Swetchine a écrit des prières pour la communion, pour la messe, pour la mort, etc. Rien de plus profondément senti et de plus touchant : — « Seigneur, le dernier, comme mérite, n'a-t-il pas été, plus d'une fois, le premier comme amour? Donnez-nous, ô mon Dieu, la charité du cœur et *celle de l'esprit.* — Faites que, par cette charité de l'esprit, nous apprenions à sortir de nous-mêmes pour nous rendre aux lumières des autres et saisir... la face du vrai *qu'on nous oppose et qui nous manque.* » — Ah! bien heureux ceux qui prient ainsi! — « Mon Dieu! *je crois plus que je ne vis:* faites que je ne vive que pour aimer, espérer et croire. — Corps et biens, je suis à vous, ô mon Dieu! je ne viens pas, les mains vides, renouveler l'alliance sainte : des débris de naufrage, des épis oubliés, un roseau à moitié brisé, le lumignon qui fume encore, *un peu de cendre,* voilà ce que je vous apporte, voilà mes présents, pauvres, bien pauvres, *mais je n'ai rien gardé pour moi.* — O mort, dont la tristesse se confond avec les plus chères espérances, vous êtes *la plus haute des dilections humaines*[1]. »

Ce dernier mot, qui résume tout, ne nous rappelle-t-il pas Lacordaire? — « Si la mort est le chef-d'œuvre de la justice de Dieu, elle ne l'est pas moins de son amour.... Malheur à vous si vous ne m'entendez pas! malheur au siècle qui ne comprend plus le don de la mort[2]! »

C'est le même sentiment qui faisait dire à Mme Swetchine cet autre mot si touchant et si vrai : — « *Rien ne nous sépare moins que la mort de ceux que nous avons tendrement aimés*[3]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

1 *Mme Swetchine, Journal de sa conversion, etc.*, pp. 370, 372, 377, 382, 419.
2 *Conférences de Notre-Dame*, t. III, pp. 636, 638.
3 *Mme Swetchine, Journal de sa conversion, etc.*, p. 286.

LES VILLES DE LA VENDÉE MILITAIRE.

MONTFAUCON-SUR-MOINE.*

— « Bernier tenait encore l'Anjou sous sa domination ; des bords de la Loire à ceux de la Sèvre, tout marchait par ses influences et ses intrigues ; il avait divisé, pour régner, l'autorité militaire entre plusieurs chefs qu'il flattait également par une confiance apparente, et il se servait plus volontiers d'anciens officiers et même de soldats de Stofflet.

» Le général Hédouville crut qu'il était instant d'éloigner Bernier du pays ; qu'on pourrait y parvenir en lui donnant l'assurance que le premier Consul désirait l'employer sur un plus grand théâtre, et qu'avant son départ, il convenait de le décider à faire poser les armes et à amener tous les chefs à une prompte pacification.

» J'étais alors commissaire des guerres au quartier général à Angers, et ce fut sur moi que le général Hédouville jeta les yeux pour faire ces ouvertures au curé de Saint-Laud. Lorsque j'eus mes instructions, je partis d'Angers, sous l'uniforme vendéen, et je me rendis dans l'arrondissement de Beaupreau, où je savais,

* Voir la livraison de mars 1863, pp. 215-227.

sans être positivement instruit du lieu où se retirait Bernier, qu'il faisait le plus souvent sa résidence.

» J'arrivai le même jour au château de [1].... Je tâchai de m'accréditer auprès des propriétaires par la recommandation de quelques-unes de leurs connaissances; je leur confiai, le soir même, que j'étais chargé pour le curé de Saint-Laud des avis les plus importants, et que mon amitié pour lui me faisait vivement désirer de l'entretenir le plus tôt possible. Mais toutes mes tentatives pour parler à Bernier furent vaines; je lui écrivis; il me répondit qu'il ne pouvait me donner l'entrevue que je lui demandais; il me priait de lui communiquer par écrit le sujet de mon empressement à le voir et à l'entretenir. Je lui fis tenir par la même voie une nouvelle lettre; Bernier me répondit encore pour me dire que ses pouvoirs, ceux qu'il avait reçus du général Hédouville, ne lui paraissaient pas suffisants; qu'il désirait qu'on l'autorisât à traiter directement avec lui de plusieurs objets importants, et particulièrement de tout ce qui concernait la liberté du culte, observant que, s'il était dans son cœur de pacifier le pays, la publicité d'une mesure par laquelle la religion et tous ses ministres seraient protégés, pouvait seule disposer toutes les classes à mettre bas les armes et justifier ses intelligences avec le nouveau gouvernement.

» Je me rendis près du général Hédouville pour le prier de me donner un mot qui confirmât ses intentions, et m'empressai de retourner vers Bernier, à la faveur du même déguisement.

» Arrivé au château où je m'étais précédemment rendu, je lui fis l'envoi de mes nouveaux pouvoirs; il mit de l'empressement à me répondre : non-seulement il m'indiquait le lieu où je pourrais le voir, mais il m'observait qu'il s'était rapproché du château où j'étais descendu pour m'éviter un plus long trajet; il m'invitait à me rendre le plus tôt possible près de lui, et me priait de ne pas douter de ses efforts à seconder les vues du général.

» Je ne tardai pas à m'y rendre; il n'était qu'à une petite lieue; je ne vis sur la route que quelques hommes armés, et de distance

[1] Le château du Lavoir, dans la commune de Heuvi.

en distance des femmes ayant l'air de travailler et postées en sentinelles.

» Il était seul quand je fus introduit. Ma petite harangue, improvisée avec chaleur, parut donner au curé de Saint-Laud une idée favorable de mes intentions.

» Il me répondit qu'il s'estimait heureux d'avoir à traiter avec moi du bonheur et du repos du pays; que personnellement il n'avait d'autre ambition que celle d'être à portée de défendre la religion et ses ministres; que jamais aucunes circonstances ne furent plus favorables; qu'il ne doutait point à cet égard des intentions du premier Consul, et il ajouta d'un ton plus communicatif: — Tout le monde ne pense pas ici comme moi; nous aurons des difficultés de quelques esprits brouillons; ce que la persuasion et mon exemple ne pourront obtenir, le temps et la police en viendront à bout. Il faut commencer par protéger le libre exercice du culte et ses cérémonies extérieures. Le peuple voudra voir pour croire, et la confiance que ce premier bienfait du gouvernement viendra lui inspirer, déjouera toutes les intrigues des ennemis de la paix.

— » Eh bien! transmettons dès aujourd'hui, lui dis-je, à tous les prêtres un avis d'après lequel ils pourront à l'avenir célébrer publiquement leurs offices. Mes pouvoirs ne laissent aucune difficulté sur cet article; quant aux cérémonies extérieures, il faudrait attendre : on sollicitera cette mesure, si elle ne présente pas d'inconvénient, et je ne suis pas autorisé à la prendre. — Gardons-nous d'écrire, repartit Bernier, car dans ces circonstances tout sera matière à controverse. Il faut que plusieurs prêtres commencent à exercer publiquement et leurs offices et les autres fonctions de leur ministère; que l'exemple gagne de proche en proche; il faut les laisser venir s'informer de moi s'il y a sécurité pour eux, et je me fais fort de leur conduite.

» J'observai que cette marche entraînerait des lenteurs, que des prêtres étant cachés s'enhardiraient difficilement à paraître. Il me répondit que plusieurs étaient déjà venus le voir, qu'il en avait fait sous main appeler d'autres, que j'en verrais venir pen-

dant la journée, et que dès le dimanche prochain le peuple pourrait librement vaquer aux exercices publics de son culte, ce qui devait produire un grand effet.

— » J'accepte. Mais les bandes armées, vos chefs militaires, où sont-ils? Quelles sont leurs dispositions?

— » Je ne puis vous dissimuler, me répondit-il, que la lassitude est à son comble : la paix devient de jour en jour plus nécessaire ; je connais les dispositions pacifiques et notamment de M. d'Autichamp, dont l'influence nous secondera. La masse ne demande que le repos, et, à l'exception de quelques bandits, dont on ne peut pas répondre et contre lesquels on aura besoin d'une police sévère, tout ce qui est armé déposera sans difficulté les armes.

» Je vis, en effet, dans la journée un très-grand nombre de prêtres avec lesquels Bernier communiquait secrètement, et le dimanche suivant les églises se rouvrirent et le peuple s'y portait en foule ; les ministres des autels reparaissaient avec sécurité, les hommes les plus dangereux posaient les armes, rentraient paisiblement dans leurs foyers et se livraient à leurs travaux. Enfin tous les éléments de la paix renaissaient en dépit des chefs les plus mutins, effrayés de la désertion de leurs bandes et de l'opinion qui condamnait leur résistance.

» Il devenait urgent de réunir tous les chefs en assemblée délibérante, et de donner au résultat de leur délibération l'importance et la publicité qui devaient entraîner les dissidents et valider le manifeste de la paix.

» Bernier, de concert avec M. d'Autichamp, prit les mesures nécessaires pour la prompte convocation de ce conseil. Il fut bientôt réuni à Montfaucon. La séance faillit devenir un champ de bataille, et ce fut au bruit des propos les plus exaltés, de quelques tables même renversées, que fut signée par une grande majorité la paix qui était, en effet, le vœu général et le salut des habitants[1].

1 Le traité de paix a été signé à Montfaucon, dans la maison où je suis né. En cette circonstance, toutes les plaques en fonte des foyers du rez-de-chaussée furent brisées par des furieux, dont la colère se manifestait en lançant de toute leur force des bûches dans les cheminées, où, attendu la saison, on avait allumé de grands feux.

» Nous étions préparés à cette nouvelle et à lui donner l'éclat et la solennité utiles à nos vues. Bientôt elle fut publiée dans toutes les communes de la Vendée ; les prêtres, qui presque tous s'étaient prononcés, la promulguaient avec une vive satisfaction et donnaient des éloges aux chefs qui s'étaient distingués par leur fermeté dans cette circonstance.

» Cette fois, la pacification ne fut pas un vain mot : tout le pays en attestait la réalité par la joie publique et la reprise des travaux.

» Cette grande opération achevée, il me restait, pour terminer ma mission, à décider le curé de Saint-Laud au voyage de Paris : son ambition l'y pressait tacitement, quoiqu'il feignît d'y trouver quelques obstacles. Il voulut partir secrètement, et nous nous mîmes en route, avec deux de ses domestiques et le mien, à onze heures du soir, pour nous rendre à Angers dans la nuit. Il y avait trois semaines que je me livrais sans relâche et ne prenant que le sommeil nécessaire, à tous les détails de ma mission.

» Le premier Consul, trompé sur la situation de la Vendée, venait d'enlever le commandement de l'armée au général Hédouville, pour le confier au général Brune, dont le premier ordre fut de défendre toute communication avec les chefs vendéens.

» Arrivé avec Bernier entre deux et trois heures du matin aux Ponts-de-Cé, distants d'une lieue et demie d'Angers, la sentinelle nous arrête, le poste sort et veut nous forcer d'entrer au corps-de-garde. Je m'y refuse avec fermeté et je demande à être conduit avec ma suite à l'officier commandant de la place. On ne veut pas m'écouter ; je persiste, mais en vain ; il fallut descendre de cheval, entrer au corps-de-garde et entendre les menaces du sous-officier et des soldats qui nous accusaient d'être des chefs vendéens et voulaient nous fusiller sur l'heure.

» Bernier pâlissait, il devenait urgent de me faire connaître. J'eus beaucoup de peine à tirer le sergent à l'écart : — Lisez, lui dis-je, les ordres dont je suis porteur ; reconnaissez mes qualités et mon grade. Je vous somme de me suivre chez le commandant de la place ; je rendrai compte au général de votre conduite.

» Le sergent ne voulait pas reconnaître les ordres du général

Hédouville, puisque le général Brune était investi du commandement. J'ignorais cette circonstance. Enfin il consentit à nous escorter jusqu'à Angers avec tous les hommes du poste.

» Bernier, pendant toute cette scène, eut l'idée qu'on avait voulu le sacrifier et l'attirer dans un piége. Je m'empressai de l'en dissuader ; je lui jurai que sa personne m'était sacrée. Je l'introduisis chez le général Hédouville, qui le reçut avec tous les égards possibles. Deux jours après, il partit pour la capitale, où il était précédé par l'aide-de-camp Paultre, chargé d'annoncer son arrivée et la paix. »

A ce document ajoutons une lettre inédite adressée par l'abbé Bernier au citoyen Tharreau, maire du May. Dans cette épître, celui qui fut le Pierre l'Ermite de la grande insurrection vendéenne apparaît sous un nouvel aspect.

« Neuvi, 6 thermidor, an 1800.

» Votre lettre, Monsieur, m'a fait un véritable plaisir. Elle me rappelle des sentiments précieux pour moi. Je regrette que votre état ne vous ait pas permis le voyage du Lavoir, ma satisfaction eût été plus grande. J'espère qu'elle ne sera que différée ; je l'attends de votre complaisance.

» Je serai volontiers présent à votre installation, pourvu que j'aie un moment de loisir, ce qui m'arrive rarement ; ma santé n'en est pas meilleure, ces fatigues continuelles l'épuisent et l'altèrent. Je m'en console en pensant qu'elles ont pour objet le maintien de la paix. Il aura lieu malgré les intrigues, soyez-en sûr. Les mesures sont prises, le peuple a ce qu'il désire. Il veut être tranquille, il le sera. J'ai l'assurance que si des troubles existent, *le peuple lui-même les arrêtera* [1]. Il est temps, puisque le gouvernement nous protége, que nous goûtions les douceurs de la paix. Elles sont bien précieuses, après des crises aussi violentes.

1 Ce passage est souligné.

» J'écris sur cette objet aux généraux Hédouville, Girardon et Bernadotte, et leur fais part des moyens que nous employons pour rattacher de plus en plus le peuple à la paix et prévenir les complots des agitateurs.

» Recevez, Monsieur, l'assurance inviolable des sentiments d'estime et de respect que je vous ai voués.

» BERNIER. »

Si le traité de paix de Monfaucon servit les projets ambitieux de Bernier, il eut aussi, on doit le reconnaître, des résultats heureux pour le pays, qui, épuisé comme il l'était à cette époque, ne pouvait lutter avec avantage contre les armées qu'on se disposait à lui opposer. La paix était donc nécessaire, d'abord, parce qu'elle évitait de nouveaux désastres, ensuite, parce qu'elle était désirée généralement par les Vendéens fatigués de la guerre.

La maison, où fut signé le traité de paix, devint, en 1815, le théâtre d'un autre drame, qui heureusement n'eut pas un dénouement tragique, comme son début l'avait fait craindre.

Cette maison appartenait alors à mon grand-père, qui y demeurait avec sa femme et son fils, depuis 1812.

Mon grand père avait épousé, en 1791, une demoiselle des Melliers, dont la famille habitait au Pont-de-Moine. Ma grand'mère était tante de l'infortunée Angélique des Melliers, que nous allons retrouver tout à l'heure.

A la prise d'armes de 1815, le marquis de la Bretesche, commandant en chef de la division de Montfaucon, vint loger avec son état-major, dont mon père faisait partie, chez mon grand-père, âgé alors de soixante-dix ans. Après le départ des royalistes de Montfaucon, le général Travot[1], ayant à son tour occupé cette ville avec son armée, fut aussi loger chez mes parents.

1 Le général Travot était alors propriétaire de la terre et du château de la Perrinière, près Montfaucon.

Un soir, Travot, entouré de ses officiers, causait avec les maîtres de la maison, quand un jeune garçon, âgé de quatorze ans, vint naïvement présenter à mon grand-père une lettre qu'un habitant de Cholet lui adressait.

Le général, qui avait été prévenu par ses espions de l'arrivée de ce messager, saisit vivement la lettre, puis l'ayant lue :

— Monsieur, dit-il en s'adressant à mon grand-père, cette lettre me prouve que vous entretenez des intelligences avec les ennemis du gouvernement; en conséquence, vous serez fusillé demain matin à la pointe du jour.

— Général, répondit avec sang-froid le vieillard, est-il juste que je sois accusé et condamné tout à la fois, parce qu'il a plu à un inconnu de m'adresser une lettre dont vous me laissez ignorer le contenu ?

— Cette lettre me prouve que vous êtes un conspirateur...

— Pourquoi ne vous convaincrait-elle pas aussi que quelqu'un a voulu me nuire en employant un lâche procédé?

— Je sais à quoi m'en tenir et maintiens mon arrêt : demain matin vous serez fusillé !

En achevant ces mots, Travot fit renfermer mon grand-père dans une chambre du premier étage, dont la porte fut gardée par un factionnaire.

Ma grand'mère et une de ses sœurs implorèrent alors la clémence du général, qui se montra inflexible. Voyant cela, ma grand'mère demanda à partager la prison de son mari, ce qui lui fut accordé.

Pendant ce temps, l'imprudent messager était emmené par des soldats dans une des douves servant jadis d'enceinte à la ville. Là, le pauvre garçon eut à subir de terribles épreuves. Plusieurs fois les soldats, pour lui faire dire de qui il avait reçu la lettre saisie, feignirent de s'apprêter à le passer par les armes. Enfin, voyant que les menaces et les mauvais traitements ne pouvaient pas vaincre son héroïque discrétion, ils le laissèrent aller.

Cependant, au milieu de la nuit, à la clarté des étoiles, ma grand'mère, l'âme torturée par la cruelle situation où se trouvait son mari, observait sous sa fenêtre Travot qui, au lieu de dormir,

se promenait d'un air sombre dans la cour de la maison. Cette insomnie du général, la préoccupation dont il paraissait agité, donnait de l'espoir aux deux époux en proie à une anxiété que chaque heure écoulée rendait plus poignante. Depuis longtemps Travot continuait dans la cour ses allées et venues, lorsque tout à coup le galop d'un cheval se fait entendre, le bruit approche et cesse au *qui vive* de la sentinelle placée au portail. Un instant après, une estafette, dont le cheval est trempé de sueur, présente au général des dépêches qu'il s'empresse de lire à la lueur de deux flambeaux que des officiers tiennent à ses côtés. Cette lecture paraît vivement le contrarier, il donne des ordres à ses officiers, qui semblent consternés, puis il rentre dans la maison.

Bientôt la porte de la chambre où mon grand père est prisonnier s'ouvre pour livrer passage à Travot, qui d'une voix grave ne dit que ces seuls mots :

— Monsieur, vous êtes libre !

On sut alors ce que contenait la fatale lettre. Elle annonçait le désastre de Waterloo, et cette foudroyante nouvelle était confirmée par les dépêches que Travot venait de recevoir.

Terminons cette étude en racontant l'un des plus touchants épisodes de la guerre de la Vendée, si féconde en drames sombres, pathétiques et terribles.

Mlle Angélique des Melliers, née à Montfaucon le 6 décembre 1775, et le général Marceau, à peine âgé de vingt-cinq ans, sont les héros de cette triste et attendrissante histoire.

Angélique des Melliers, dont le nom de baptême était si bien justifié par tous les charmes de sa personne, suivit avec sa mère, une sœur et deux frères, l'armée vendéenne, lorsqu'elle passa la Loire. A la déroute du Mans, Angélique ayant été séparée de sa famille, errait en proie au désespoir dans la campagne, lorsque des grenadiers l'arrêtèrent. Elle eut le bonheur d'être tombée entre les mains de braves soldats auxquels sa beauté et sa jeunesse inspirèrent autant d'admiration que de pitié. Ces hommes ne se contentèrent pas de respecter Mlle des Melliers ; d'un commun accord, ils résolurent de la sauver. Alors, pour soustraire leur prisonnière au déshonneur

et à la mort, les grenadiers rentrèrent avec elle au Mans, dont les rues étaient inondées de sang et pleines de cadavres, puis ils la conduisirent au général Marceau. Ce jeune officier, plein de mérite, avait un cœur excellent. Il accueillit avec toutes sortes d'égards Mlle des Melliers, et comme la jeune Vendéenne désirait se rendre à Laval, où elle espérait retrouver sa famille, il la fit monter à ses côtés dans un cabriolet pour la conduire en cette ville.

Pendant le voyage, Marceau entoura Angélique de soins et d'attentions délicates. En arrivant à Laval il plaça sa protégée chez d'honnêtes gens. Plusieurs fois il alla la voir en ce lieu, avec des officiers généraux, parmi lesquels se trouvaient Savary et Kléber, qui dit dans ses *Mémoires* en parlant de Mlle des Melliers : « On ne vit jamais de femme ni plus jolie, ni mieux faite, et, sous tous les rapports, plus intéressante ; elle avait à peine dix-huit ans et se disait de Montfaucon. »

Angélique était depuis quelque temps à Laval, lorsqu'un jour, elle entendit des crieurs publics annoncer dans les rues que tous ceux qui donneraient asile à une personne noble ou royaliste, seraient à l'instant mis à mort. Mlle des Melliers étant noble et vendéenne, eut l'héroïsme d'aller se dénoncer elle-même au comité de salut public, afin de ne pas compromettre ceux qui lui donnaient l'hospitalité. Cette généreuse action ne toucha pas des tigres altérés de sang, on la mit en prison malgré le sauf-conduit que lui avait délivré Marceau.

Angélique, écrouée à la maison d'arrêt, écrivit aussitôt à Marceau, qui lui avait fait promettre, en la quittant, de ne pas manquer de le prévenir, si quelque danger venait la menacer, puis elle adressa encore à une de ses parentes, la lettre suivante, précieuse relique conservée dans la famille :

« Ma chère tante,

» Que d'événements, que de malheurs me sont arrivés depuis que je ne vous ai vue ! Vous savez que ma mère et sa famille

habitaient la campagne depuis plus d'un an; nous y vivions tranquilles, quand l'armée des Mayençais vint porter l'épouvante dans notre canton. Elle nous effraya tellement, que ma mère se décida à abandonner sa maison et à passer la Loire. Vous savez qu'au Mans l'armée républicaine a obtenu une victoire complète. J'ai eu le malheur affreux d'être séparée de ma famille. Dans cette horrible déroute, je désirais la mort, et je n'ai trouvé que de la pitié parmi les troupes républicaines. J'ai été sauvée par le général Marceau qui m'a traitée, non-seulement avec humanité, mais encore ai-je à me louer de son honnêteté et de sa générosité. Il m'a conduite à Laval, où, malgré son attestation, j'ai été conduite à la maison d'arrêt, où je suis depuis trois jours. On me fait espérer que mon âge me met hors la loi. Je puis donc ne rien craindre pour mes jours ; mais, ma chère tante, j'ai tant d'autres sujets d'inquiétude! Qu'est devenue maman? Ma sœur, mes frères existent-ils ? [1] Vous qui aviez tant d'amitié pour ma pauvre mère, combien vous serez touchée de son sort, quel qu'il soit ! Prenez pitié du mien aussi. Voyez-moi seule, isolée, sans appui, sans protecteur, sans conseils; que deviendrai-je? Ne pourriez-vous pas me faire réclamer? Je me jette dans vos bras, ne m'abandonnez pas ; que je vous doive ma liberté. Puissé-je aller vivre à Nantes auprès de vous ! Je connais le malheur bien jeune ; toute ma vie je pleurerai la perte affreuse que je viens de faire, car je ne puis presque pas douter que ma malheureuse mère n'ait été massacrée dans le premier moment de fureur. Je n'ai dû mon salut qu'à ma jeunesse ; elle a été respectée par le général bienfaisant qni m'a protégée. Eloignée

1 Sa mère avait été prise par les Républicains non loin du Mans. Renfermée dans les prisons de cette ville, elle y resta jusqu'à la fin du règne de la Terreur. Un de ses frères, âgé de 14 ans, fut tué à la bataille de Savenay en combattant avec les Vendéens; l'autre n'ayant de que 12 ans, fut recueilli par des fermiers qui le sauvèrent. Il est mort célibataire, longtemps après. Sa sœur, étant tombée entre les mains des Républicains aux environs d'Ancenis, fut conduite à Nantes et mise à l'Entrepôt. Un représentant du peuple, nommé Boursault, la sauva avec une de ses cousines, Mlle Grellier de Concise, au moment où l'on allait les conduire à la noyade. Depuis, Mlle des Melliers épousa M. du Doré. La famille des Melliers, dont le nom est éteint, n'a laissé d'autres descendants que Mme du Doré et mon père.

de tous les miens, je ne possède plus rien; ma misère vous touchera sûrement. Ma bonne tante, j'ose compter sur l'assistance que réclame près de vous votre malheureuse et innocente nièce.

» Angélique DES MELLIERS.

» 9 Nivôse an II de la République.

» Adressez votre lettre à la maison d'arrêt, au citoyen Paul, pour me la remettre. »

Marceau vient d'arriver sur les frontières, lorsqu'il reçoit la lettre d'Angélique. Aussitôt il retourne à Paris, où il obtient, non sans difficulté, du comité de salut public la grâce de la ci-devant Angélique des Melliers. A peine lui a-t-on accordé cette vie, qu'en un doux rêve d'amour il veut peut-être unir à la sienne, qu'il court à toute bride sur la route de Laval. Il entre dans cette ville au galop et ne s'arrête qu'à la prison.

— La citoyenne Angélique des Melliers? demande-t-il d'une voix haletante.

— Cette ci-devant vient de partir, répond le guichetier.

— Pour aller où?

— Mais, où l'on va en sortant d'ici..., à.... à la guillotine.

Marceau s'élance vers la place où la guillotine est en permanence. Une grande foule hurle autour de la hideuse machine, qui fonctionne en ce moment. Marceau, agitant en l'air la grâce qu'il a obtenue, veut traverser cette masse compacte; mais ce bloc vivant résiste à ses efforts. Alors, voyant qu'il ne peut approcher de l'échafaud, il crie : *Grâce!.... Grâce!...*

Tout à coup le jeune général pousse un cri déchirant et des larmes coulent sur son visage horriblement contracté. Il vient de voir tomber la tête d'Angélique des Melliers.....

Les démarches faites par Marceau, pour sauver une Vendéenne, avaient froissé les rigides principes de quelques féroces patriotes, qui ne manquèrent pas d'aller le dénoncer, ainsi que Kléber. Les

deux généraux, mis en péril par cette infâme accusation, trouvèrent heureusement un protecteur dans le représentant du peuple Bourbotte, qui arrêta la procédure à son début.

Marceau, accablé de douleur, retourna sur les frontières, où ses glorieux triomphes ne purent bannir de son âme le doux et lugubre souvenir qu'y avait laissé la jeune victime immolée sous ses yeux.

Depuis, le général Savary a dit à ma famille que, jusqu'à sa dernière heure, Marceau ne prononça jamais le nom d'Angélique des Melliers sans verser des larmes d'attendrissement.

CHARLES THENAISIE.

POÉSIE.

LE MONUMENT DE QUIBERON.

Hic ceciderunt.
Gallia mœrens posuit.....
(Légendes du monument.)

C'est là qu'ils sont tombés, héroïques victimes,
Soldats fiers et sans peur, esclavés d'un serment,
Fidèles à leur Dieu comme aux rois légitimes,
Modèles de vertu, d'honneur, de dévoûment.

Et la France, expiant une date de crimes,
A voulu recueillir leurs os pieusement;
Pour donner un asile à ces hommes sublimes,
Elle a, dans sa douleur, posé ce monument.

Mais pourquoi cet art grec? ces urnes et ces marbres,
Ces symboles païens, ces longs cyprès, ces arbres
Dont la feuille exotique entoure ces piliers?

Une croix, s'élevant tout au loin dans la plaine,
Pour tombeau du granit et pour ombrage un chêne,
Voilà ce qu'il fallait aux fils des chevaliers!

GEORGES DE CADOUDAL.

Avril 1863.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

NOBILIAIRE ET ARMORIAL DE BRETAGNE, par M. Pol Potier de Courcy, deuxième édition. 3 vol. in-4°. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, impr.-édit., 1862. — Prix 36 fr.

Lors de la publication du premier volume de cet ouvrage, la *Revue* en a déjà parlé avec détail[1]; elle en a indiqué le plan et signalé l'importance; aujourd'hui que, grâce à Dieu, l'œuvre est complète, il nous reste de notre côté à compléter ce compte rendu.

La première édition de ce *Nobiliaire*, publiée en 1846, ne formait qu'un seul volume in-4°, et celle-ci en remplit trois; la première édition ne contenait que 4,000 noms de famille, celle-ci en contient le double dans ses deux premiers volumes, sans compter les mémoires et documents recueillis dans le troisième, dont nous parlerons tout à l'heure séparément.

L'augmentation si considérable des noms de famille n'est due, comme on pourrait le croire, ni à la négligence de l'auteur dans sa première édition, ni à sa complaisance dans la seconde, mais à l'extension qu'il a donnée à son cadre et à son plan, et qu'il justifie fort bien dans sa préface. La première édition ne comprenait que les familles historiques, les familles portées comme nobles dans les réformations du XVe siècle et éteintes avant 1668, celles dont la noblesse avait été depuis cette dernière date authentiquement reconnue par le Parlement, l'Intendance, ou le Conseil du Roi, et enfin les anoblis depuis 1668. Dans sa nouvelle édition, l'auteur a ajouté les familles qui avaient au XVIIe siècle des prétentions nobiliaires sinon authentiquement reçues, du moins anciennes et pu-

1 *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1re série, t. X, pp. 397-406.

bliques, c'est-à-dire, les déboutés de la réformation de 1668, et les familles réputées vivre noblement dont les armes sont inscrites dans l'Armorial général de 1696.

« Les familles dont les noms composent notre recueil sont, » comme l'on voit, dit M. de Courcy, bien loin de se valoir au » point de vue nobiliaire. Il est évident que celles qui ont obtenu » des arrêts de maintenue en 1668 ou postérieurement, sont hiérar- » chiquement supérieures à celles déboutées; que, parmi ces der- » nières, celles qui avaient été reconnues nobles, aux réformations » des XVe et XVIe siècles, ont plutôt été condamnées pour insuffi- » sance de preuves que pour usurpation de qualité; enfin, que toute » famille déboutée est encore supérieure à celle qui n'a à présenter » qu'un brevet d'armoiries *déclarées*, délivré en 1696. — Avec ces » variétés d'origine, il ne serait donc pas juste de les confondre » entre elles. Toutefois, nous avons cru devoir établir pour les unes » et pour les autres le même ordre alphabétique, craignant, en » établissant des catégories, d'échouer dans la pratique, les nuances » n'étant pas toujours assez tranchées pour être distinguées. Chaque » classe se fond par degrés insensibles dans celle qui la suit, et nous » ne pouvions sans quelque arbitraire fixer le point de séparation. » Nous nous sommes donc spécialement attachés aux *dates*, aux *faits* » et aux *charges*. La rédaction de l'article d'une famille fait con- » naître ce qu'elle est, indépendamment des arrêts intervenus à » son égard. Ce n'est pas qu'il faille passer ceux-ci sous silence, » mais ils ne doivent apparaître que comme une sorte de consé- » cration de l'exposé[1]. »

Ce passage explique fort bien la méthode de l'auteur; j'ai tenu à le citer, parce qu'il répond complétement à une critique mal fondée, que j'ai entendu produire plus d'une fois contre la nouvelle édition du *Nobiliaire* : c'est qu'il contient bon nombre de noms dont la noblesse peut souffrir contestation. Le fait est vrai, il était nécessaire du moment que l'auteur admettait toutes les familles dont les armes furent enregistrées en 1696; car quoiqu'elles fussent toutes, de notoriété, réputées alors vivre noblement, il y avait entre elles pourtant, quant aux origines, de profondes différences. Mais comme l'auteur a lui-même pris soin de nous en prévenir dans sa préface, comme en outre à l'article de chaque famille il indique soigneusement ces différences, il serait souverainement injuste de tirer de là contre lui le prétexte d'un blâme. Sans doute, si on le

1 *Nobiliaire de Bret.*, t. I, préface, p. XIII.

voyait placer les Gouyon, les Montbourcher, les Goulaine, les Chasteignier, et autres qui remontent authentiquement au XIIe siècle ou à la fin du XIe, sur un pied d'égalité avec telles et telles familles qui n'ont d'autre titre que leur inscription dans l'Armorial de 1696, alors il y aurait lieu de protester; mais, au contraire, il marque avec soin, à chaque article, le plus ancien auteur connu, les charges possédées par la famille, les réformations et les arrêts où elle figure, et si elle n'a rien avant 1696, le fameux Armorial de cette époque. Donc, au lieu de blâmer l'auteur, il faut le louer du surcroît de travail qu'il s'est imposé pour donner à son ouvrage un complément fort utile, qui manque presque toujours dans les livres de ce genre.

Mais pour s'acquitter avec succès d'une telle tâche, pour démêler heureusement les titres, les faits et les dates qui constituent, si l'on ose ainsi parler, le bilan nobiliaire de chaque famille, la patience ne suffit pas, il faut de plus un grand discernement, un tact exercé, en un mot une forte et sage critique, aussi éloignée de ce scepticisme outré qui nie tout, que de cette foi exagérée qui accepte tout.

On ne peut méconnaître cette qualité dans le livre de M. de Courcy. Ainsi, il rejette avec raison, sans hésitation aucune, non-seulement les généalogies irlandaises et les généalogies *Delvincourt*, remontant infailliblement celles-ci à l'an 1000 et celles-là au IXe siècle, mais il n'est pas moins sévère pour la prétendue charte du *très-excellent prince* Eudon ou Yvon, *duc des Bretons*, datée de 1057. Toutefois il a tort de dire « qu'il n'existait au XIe siècle » ni prince Eudon ni prince Yvon en Bretagne. » Il existait au contraire Eudon, fils du duc Geoffroi Ier et frère du duc Alain III, qui reçut de son frère Alain le vaste apanage de Penthièvre, mais qui, ce frère étant mort en 1040, prétendit au duché, prit le titre de comte ou duc des Bretons, et eût pu, à la rigueur, donner une charte sous ce titre en 1057. S'il n'y avait que cet argument à faire valoir contre la charte de 1057, la réponse serait aisée; mais il y a bien d'autres objections; D. Lobineau les a formulées au chap. II de son *Traité des barons de Bretagne*, encore inédit, et dont on trouve des copies dans plusieurs bibliothèques, entre autres dans celle de la ville de Rennes. La charte suppose que les seigneuries

de Fougères et de Porhoët étaient en une seule main et en une seule main aussi celles de la Roche-Bernard et de Lohéac : ce qui n'est arrivé aux deux premières qu'au commencement du XIIIe siècle (en 1212), et aux deux autres à la fin du XIVe. D. Lobineau conclut de là que cette pièce ne peut être antérieure à cette dernière date, et il prouve, par l'analyse des formules, que son style, absolument différent de la langue diplomatique du XIe siècle, concorde au contraire absolument avec celle du commencement du XVe.

Sans difficulté, cette charte est fausse aussi bien que la pièce latine de même teneur mise sous le nom d'Alain Fergent et la date 1077 ou 1088. Il n'y a pas plus d'embarras pour les deux classes de généalogies ci-dessus. Mais voici une autre famille de documents dont l'appréciation est beaucoup plus délicate. Ce sont les titres connus sous le nom de chartes de croisade, et provenant du cabinet Courtois, d'où ils sortirent en grand nombre et si bien à point, lors de l'établissement de la salle des Croisades au musée de Versailles, en 1842. L'extrême opportunité de cette découverte est la première, la principale, et même à peu près la seule objection sérieuse contre l'authenticité de ces chartes. On a trop fait valoir l'argument tiré du grand nombre de familles encore vivantes dont on y rencontre les noms ; ce nombre serait très-réduit si l'on prenait pour principe que la similitude des noms ne suffit pas, seule, à établir la descendance ni la communauté d'origine. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons entrer ici dans le fond de cette discussion, qui nous conduirait beaucoup trop loin; mais pour notre part, nous sommes portés à admettre en général l'authenticité de ces chartes de croisade, sans nier pourtant qu'il a pu dans le nombre s'en glisser quelques-unes de fausses, fabriquées à l'imitation des vraies. Ainsi pour nous l'authenticité serait la règle, et la fausseté l'exception ; mais cette exception, dont l'existence ne peut guère être révoquée en doute, suffit pour imposer une extrême réserve et une grande circonspection dans l'examen de ces sortes de titres. Telle est aussi, à très-peu de chose près, la conclusion de M. Pol de Courcy, quoiqu'il y arrive, ce semble, par un chemin assez différent du nôtre : mais peu importe la route, quand on finit par se rencontrer.

Un autre point où nous avons le plaisir de nous rencontrer encore

complétement avec M. de Courcy, c'est l'opinion qu'il émet, au commencement de son troisième volume (p. I), sur la probabilité d'origine commune entre les familles ayant même berceau, mêmes armes, mais un nom différent. Nous pensons, avec l'auteur, qu'en pareil cas la communauté d'origine est, sinon certaine, du moins très-probable; car il est arrivé très-souvent que des branches cadettes ont laissé à la branche aînée, qui l'a gardé, le nom patronymique, et l'ont remplacé par un nom de terre. Pourvu qu'on ne le force pas, ce principe est fécond.

Le troisième volume du *Nobiliaire de Bretagne* contient d'abord trois curieux mémoires, intitulés : 1° *Origine et formation des Noms de famille;* 2° *De la Noblesse et de l'application de la loi contre les usurpations nobiliaires ;* 3° *De l'origine des Armoiries et de l'organisation militaire de la Bretagne.* Puis vient une série de listes, dont les unes sont publiées pour la première fois, dont les autres ne se trouvent nulle part aussi complètes, et dont la réunion forme un ensemble de renseignements très-utile et en même temps très-commode à consulter. Parmi ces listes, nous remarquons celles des membres de la Chambre des Comptes, du Parlement et de la Chancellerie de Bretagne, celles des familles qui ont assisté aux Etats de la province de 1736 à 1789, des Bretons qui ont été chevaliers de Rhodes et de Malte, de Saint-Michel, du Saint-Esprit, de Saint-Lazare, grand-Croix et commandeur de Saint-Louis, etc., et particulièrement le catalogue alphabétique des terres titrées d'ancienneté ou érigées en dignité dans notre province.

Nous ne reviendrons point sur la manie des titres, très-ridicule en tout temps et en tout lieu, mais surtout dans notre siècle et dans notre province, dont les gentilshommes, avant la Révolution, se traitaient tous sur un pied d'égalité qui allait jusqu'à exclure, aux Etats, toute sorte de titre et de prééminence, excepté de la part des neuf anciens barons. Sur la *titromanie,* et en général sur les usurpations nobiliaires, nous pensons exactement comme MM. Pol de Courcy et Ch. de Keranflec'h [1], et, pour tout dire, nous plaçons dans la même catégorie le roturier qui renie ses pères quand la

1 *Nobiliaire*, t. I, préface, et t. III, pp. 31 à 56, et *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. X, pp. 397-406.

noblesse est en hausse pour se faire comte, et le gentilhomme qui en temps de république abjure sa race pour se faire tribun. Que chacun garde ses ancêtres et les honore, en faisant aussi bien qu'eux, mieux s'il le peut. Au large foyer de la France il y a place pour tous. Toutes les classes ont concouru dans le passé à élever la grandeur de la patrie ; que toutes aujourd'hui, sans fiel et sans morgue, s'unissent fraternellement pour sauver l'avenir ; ce ne sera pas trop, assurément, de tous leurs efforts.

Pour ce qui est de la liste des terres titrées de Bretagne, nous lui attribuons, dans l'ordre des matières traitées par M. de Courcy, une importance capitale. Aussi regrettons-nous que l'auteur ne nous ait pas donné sur ce sujet des éclaircissements auxquels nous essaierions de suppléer, en partie du moins, si nous avions plus d'espace ou plus de loisir ; mais quelque jour, certainement, nous y reviendrons. A. DE LA BORDERIE.

RÉSÉDA, par Mlle Zénaïde Fleuriot, un vol. in-18. — Paris, Ambroise Bray, Nantes, Mazeau et Poirier-Legros.

Il y a des livres, et surtout des romans, dont l'esprit se reflète exactement dans le titre seul, ou du moins, s'y fait deviner par les personnes un peu familiarisées avec la surface et le fond de notre littérature. Je n'ai jamais lu *Cœlina* ou l'*Enfant du mystère*, mais il me semble que j'en rendrais compte de façon à faire croire que j'en ai savouré les beautés mélodramatiques. A l'aspect de *Madame Bovary*, je flairai instinctivement l'école de Balzac en décadence ; *Salammbô* a son odeur propre...., qui la fait distinguer tout de suite ; et, enfin, les *Misérables* signés du chantre de Marion Delorme éveillent précisément des idées de « virginité refaite, » de forçats vertueux, de saints régicides et d'évêques un peu carmagnolisés.

Mlle Fleuriot, qui ne cherche pas les succès de démoralisation, de scandale ou de frivolité, mais qui, au contraire, s'étudie à composer des œuvres aussi intéressantes pour les lettrés que séduisantes pour la jeunesse chrétienne, Mlle Fleuriot, dis-je, qu'elle

le veuille ou non, jette, elle aussi, sur la première page de tous ses aimables romans, le parfum des excellentes choses qu'ils recèlent. Son *Eve* embaume comme une fleur d'innocence; *Sans beauté* est plus odorant encore; et le *Réséda* que j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui ne vous apporte-t-il pas les suaves et pénétrantes senteurs de la modestie, de la simplicité, de toutes les délicatesses et de toutes les vertus qui fleurissent dans une âme naïve et belle, comme ce gracieux brin d'herbe dans un parterre printanier?

Je ne saurais dire combien j'aime ce *Réséda*. — C'est une douce et pauvre enfant qui, avec un rayon de foi et un trésor d'amour dans le cœur, va des joies fugitives et des précoces chagrins de l'enfance à l'épanouissement d'un bonheur mérité, à travers toutes sortes d'épreuves, d'amertumes et d'intimes douleurs; laissant un tendre souvenir partout où elle passe; sauvant une âme avec une caresse; versant une consolation là où elle a recueilli un bienfait; et se créant une seconde famille en attendant que la Providence lui fasse retrouver la première.

Je ne veux pas laisser ma plume errer plus longtemps sur le charmant sujet qu'a si bien traité Mlle Fleuriot. Ce qu'elle a déployé d'observation, de bon goût, de frais sentiments et de couleurs délicates dans ce nouvel ouvrage, m'en fait appréhender l'analyse. Pour la bien faire, il me faudrait un peu de tout ce que renferme *Réséda*. Mais enfin, j'ai goûté ce roman et j'ai voulu en faire pressentir la saveur.

CH. DE BATZ-TRENQUELLÉON.

JÉROME CASSOLARD, comédie en deux actes et en vers, par M. Hippolyte Minier.

Feu M. Azaïs n'avait pas tort, et voici une nouvelle preuve à l'appui de son système des *Compensations*.

J'ai reçu l'autre jour de Bordeaux, par le même courrier, un gros volume et une petite brochure. Le gros volume était intitulé : *La IVe race*, dithyrambe en prose, par M. Hugelmann, ancien insurgé de juin, qui rédige aujourd'hui sur les bords de la Garonne une

feuille *agréable*, et la petite brochure, *Jérôme Cassolard*, comédie en vers, par M. Minier.

Les gros livres ne me font pas peur et j'ai ouvert bravement *La IVe race*. Hélas! jamais M. Hugelmann n'a lancé de pavé plus lourd que ce nouvel in-octavo, chef-d'œuvre d'ithos et pathos, et qui offre le plus parfait modèle de ce style que Molière appelle quelque part du *galimatias triple*.

Heureusement que si Bordeaux nous envoie trop souvent des vins frelatés et bons à répandre sur la voie publique, quelquefois aussi il nous envoie des vins généreux et purs, honneur de la table où ils paraissent et délices des gourmets qui les dégustent.

Jérôme Cassolard est une comédie du meilleur crû qui sera appréciée par tous les connaisseurs. Jouée sur le théâtre français de Bordeaux, le 29 avril dernier, avec un succès qui n'a fait que grandir depuis, l'œuvre de notre éminent collaborateur est pleine de beaux vers et de nobles sentiments; aussi intéressante que morale, elle fait honneur à l'honnête homme qui l'a conçue, non moins qu'au poète qui l'a exécutée : pour un coup d'essai, c'est presque un coup de maître. La *Revue* reviendra bientôt, avec tous les développements qu'elle mérite, sur une pièce qui est, pour tous les partisans de la décentralisation littéraire, une véritable victoire.

EDMOND DUPRÉ.

LE TOMBEAU DE Mgr DE LA MOTTE, ancien évêque de Vannes.

Le 9 mai, les paroisses et le diocèse de Vannes ont *enfin* inauguré le tombeau que de pieux souvenirs ont élevé à la mémoire de Mgr de la Motte de Broons et de Vauvert, décédé le 5 mai 1860, après avoir occupé le siége pendant 33 ans. Un service solennel a été célébré dans la cathédrale Saint-Pierre; Mgr Dubreuil officiait, assisté d'un nombreux clergé; puis il s'est rendu, en procession, suivi d'une foule de fidèles, au cimetière, où la tombe de Mgr de Vauvert s'élève à côté de celle du R. P. Leleu, de mémoire vénérée.

C'est surtout au zèle dévoué de M. l'abbé Le Joubioux, ancien secrétaire et ami de ce digne évêque, que l'on doit l'érection de cet élégant mausolée, construit en pierre *blanche* par un sculpteur de Vannes. La statue de l'évêque repose sur un simple sarcophage à base de granit; un pavillon à quatre faces, soutenu par des colonnettes ciselées avec talent, surmonte et entoure le tombeau.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Un grand acte épiscopal. — *Avertissement à la jeunesse et aux pères de famille*, par Mgr l'évêque d'Orléans. — L'athéisme contemporain. — MM. Littré, Renan et Taine. — Qu'est-ce que le positivisme ? — Un ancien pensionnaire de Charenton. — Un phare sur un écueil. — Élection de M. de Carné à l'Académie française. — Le *Cartulaire de Redon*. — Le *Mystère de sainte Tryphine*. — *Sous le chaume*. — Les jeux floraux — Une ode à la Bretagne. — L'exposition de Rennes.

De quoi parlerons-nous, sinon du grand acte qu'un grand évêque vient d'accomplir avec un si remarquable courage et une si entraînante vigueur ? Grâce au ciel, tout n'est pas malheur et déception en ce monde pour les soldats de la vérité et, à côté des tristesses, des revers et des défaillances inséparables de la vie militante, Dieu nous réserve bien des compensations et d'heureux retours de fortune. A ce titre, qu'il nous soit permis de nous féliciter, à l'exemple de nos confrères de la presse catholique, de la victoire remportée par Mgr l'évêque d'Orléans sur une école qui, non contente d'attaquer les dogmes chrétiens, de nier la divinité du Christ et de son Église, porte une main sacrilége jusque sur ces vérités primordiales, universelles et éternelles qui sont la base de toute morale et de toute société. Puissante par le talent, par l'habileté de ses principaux adeptes, par la situation qu'ils occupent, par les honneurs publics dont ils ont été investis, cette école répandait parmi la jeunesse les plus détestables et les plus redoutables doctrines. Du haut des chaires officielles, dans les livres, dans les revues et les journaux les plus accrédités, elle enseignait les principes qui avaient pour dernier mot le plus abject matérialisme, la négation de Dieu, de l'âme immortelle, de la vie future, et, par conséquent, la négation de toute morale positive, de l'honneur, de la justice, de la loyauté, de la bonté, du beau et du bien. En face de telles attaques, l'âme épiscopale de Mgr Dupanloup ne devait pas rester impassible. L'illustre prélat a vu le mal et, selon sa coutume, il a marché droit à l'ennemi. Il a flétri les fanfarons de l'incrédulité et démasqué les tartufes de l'athéisme. Son *Avertissement à la jeunesse et aux pères de*

famille restera comme une manifestation éloquente et courageuse, comme un grand acte épiscopal, mais aussi, il faut bien le dire, hélas! comme une sombre et douloureuse révélation, comme un des plus tristes symptômes du temps où nous vivons. L'athéisme, que l'on croyait bien et dûment scellé, et pour jamais, dans la tombe d'Helvétius et de Laplace, s'efforce de renaître parmi nous. Il revêt toutes les formes et il prend tous les masques, tantôt souple et séduisant, tantôt positif ou railleur, s'entourant de nuages ou se traduisant en formules algébriques. L'antique serpent s'est fait Protée. L'éternel honneur de Mgr d'Orléans sera de l'avoir contraint à lui livrer son secret. Prenant à partie les trois écrivains qui sont la personnification la plus éclatante de l'athéisme contemporain, MM. Littré, Renan et Taine, il a passé toutes leurs œuvres au crible d'une minutieuse critique, il a écarté tous les voiles où ils se complaisent, il a brisé le moule de leurs sophismes, et il a ainsi obtenu le dernier mot de leur doctrine.

Ce dernier mot, c'est la négation formelle et absolue du SURNATUREL. C'est là qu'aboutit le brutal positivisme de M. Littré, aussi bien que le raffinement mélancolique de M. Renan ou le scepticisme rabelaisien de M. Taine.

On sait que depuis la mort de M. Auguste Comte (un ancien pensionnaire de Charenton auquel on a eu le tort de donner la clé des champs), M. Littré est le Souverain-Pontife du Positivisme. Qu'est-ce que le Positivisme? Il est impossible de le savoir si l'on se borne à consulter les volumineux ouvrages de son inventeur, amas lourd et incohérent des idées les plus obscures, des théories les plus saugrenues exposées sans nul plan, sans méthodes et sans style. M. Littré est parvenu à mettre un peu d'ordre au milieu de tout ce chaos. Il a dégagé du fatras philosophique de M. Comte, un certain nombre de formules qui permettent de saisir à peu près l'ensemble de la nouvelle doctrine et d'en calculer les conséquences. Grâce à lui, on sait maintenant que le plus grossier matérialisme découle des prémisses posées par le philosophe positiviste. Le positivisme a pour point de départ la négation de l'absolu. Selon lui, tout est relatif. Le vrai, le beau, le bien, ne sont tels qu'à titre provisoire. Dieu, l'âme, la vie future, ce sont là autant de chimères, autant de « vieilles hypothèses désormais inutiles. » Tout découle de l'expérience et l'on ne doit ajouter foi qu'aux perceptions purement sensuelles. Veut-on savoir quelle est la nature de l'homme, son origine et sa destinée? quels sont ses droits et ses devoirs? C'est dans ses organes physiques et particulièrement dans les fibres de son cerveau qu'il faut chercher une réponse et non dans les facultés ou les aptitudes de son esprit. Telle est la méthode du Positivisme. Elle remplace la psychologie par la physiologie et la Providence par le Dieu-Humanité.

On entrevoit les effroyables conséquences d'une pareille doctrine. La

science positiviste supprime la responsabilité humaine, elle a pour effet de diminuer progressivement la liberté de l'homme ; d'organiser en bas la souveraineté de la plèbe ; en haut, comme fait et comme couronnement de l'édifice, la dictature. Que M. Littré affirme, après cela, que le Positivisme est l'héritier direct de la Convention, « dont le génie philosophique ne fut pas inférieur à son génie politique, » nous n'aurons garde de le contredire. Nous savons trop bien qu'il y a des liens intimes et une étroite parenté entre toutes les tyrannies. Il nous semble, toutefois, qu'en cette circonstance et à un certain point de vue, M. Littré calomnie la trop fameuse assemblée révolutionnaire. La Convention n'a-t-elle pas *décrété* l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ?

Pour être plus raffiné, plus élégant et plus littéraire, l'athéisme de M. Renan n'est pas moins positif que celui de M. Littré. Si nous en croyons l'auteur des *Études d'histoire religieuse*, « il n'y a pas d'être libre supérieur à l'homme ; » selon lui, « la science démontre qu'aucun agent surnaturel ne vient troubler la marche de l'humanité ; que cette marche est la résultante immédiate de la liberté qui est dans l'homme et de la *fatalité* qui est dans la nature. » Cette idée se présente à chaque page des œuvres de M. Renan, et, bien qu'il prenne soin de la couronner de métaphores, de la déguiser sous les fleurs brillantes de son imagination, il est aisé de démontrer qu'elle aboutit à un panthéisme fort peu équivoque.

M. Taine, lui, n'y met pas tant de façons. On l'a nommé l'enfant terrible du matérialisme, et le fait est qu'il ne se gêne guère pour livrer au public le mot d'ordre de la secte et pour déverser d'indignes railleries sur les dogmes qui ont éternellement attiré la vénération des hommes. Entre M. Littré et lui, la différence n'est guère que dans la forme. Au Dieu-Humanité du penseur positiviste, M. Taine substitue le Dieu-Nature. Pure affaire de goût.

Tels sont les hommes, telles sont les doctrines qui ont été l'objet, non certes des réfutations de Mgr Dupanloup, mais de sa réprobation énergique. L'illustre prélat a compris que ce n'était point le cas d'argumenter. Il ne discute point, il signale, et cela suffit pour stigmatiser cette trinité de l'athéisme qui compte d'ardents prosélytes et qui a rencontré, hélas ! jusque dans les classes populaires, de trop nombreux adorateurs.

Cette protestation courageuse et indignée a été accueillie de toutes parts comme une satisfaction donnée à la conscience publique, et l'on sait quelle heureuse influence elle a eu, tout récemment, sur un vote de l'Académie française. Publié au moment où notre premier corps littéraire avait à se prononcer sur la candidature de M. Littré, l'*Avertissement* de l'illustre prélat a brillé tout à coup, aux yeux des Immortels, comme un phare sur un écueil. Ils ont, pour la première fois, entrevu les conséquences redoutables d'une doctrine dont les dangers s'étaient jusqu'alors dissimulés sous un « vocable » barbare et peu attrayant et ils ont reculé devant la crainte

de paraître en accepter la solidarité. La veille, l'Académie semblait devoir accorder l'unanimité de ses voix au linguiste habile et à l'érudit littéraire ; le lendemain elle repoussait, à une forte majorité, le pontife de l'athéisme pour ouvrir ses rangs à un écrivain distingué, à un penseur ingénieux dont les convictions religieuses et fermement catholiques ne sont un secret pour personne.

Nous n'avons pas besoin de dire avec combien de sympathies et de juste orgueil la *Revue de Bretagne et de Vendée* a vu les portes de l'Académie française s'ouvrir devant un de ses plus anciens collaborateurs. Depuis longtemps, à chaque élection académique, elle faisait valoir les titres que de nombreuses et brillantes études historiques avaient créés à M. le comte de Carné. Il nous est permis aujourd'hui de nous réjouir d'un succès que nous avons appelé de tous nos vœux et qui, grâce aux circonstances dans lesquelles il s'est produit, est à la fois un triomphe pour la cause catholique et un honneur — nous allions dire une justice — pour la Bretagne.

L'Académie qui avait laissé mourir Brizeux sans qu'on pût déposer les palmes vertes sur son cercueil, tandis qu'elle accueillait M. Ponsard et le futur auteur du *Fils de Giboyer*, devait, en effet, une réparation au pays de Chateaubriand. Si nous sommes bien informé, celle qu'elle vient de nous accorder, par l'élection de M. de Carné, ne sera pas la dernière. M. Franz de Champagny, que plus d'un lien rattache à la Bretagne, obtiendra bientôt, nous l'espérons, dans notre premier corps littéraire la place que lui méritent ses belles études sur les *Césars*, sur *Rome et la Judée*, sur les *Antonins*. De son côté, l'*Académie des inscriptions et belles-lettres* ne peut manquer d'accueillir tôt ou tard M. Aurélien de Courson, dont la science toute bénédictine vient de se produire une fois de plus par la publication du *Cartulaire de l'abbaye de Redon* et qui a pris une part si active à la renaissance et au développement des études celtiques.

Ce mouvement d'investigation et d'érudition dont la Bretagne a été le centre ou l'objet, un instant entravé par la suppression de l'*Association bretonne*, semble retrouver en ce moment une énergie toute nouvelle. Le *Cartulaire de Redon*, que nous venons de nommer, est précédé d'une introduction étendue, morceau capital qui touche à bien des points d'érudition et qui est sans doute destiné à soulever de nombreuses discussions au sein des sociétés savantes et à raviver des polémiques assoupies. Sous ce titre : *Sainte Tryphine et le roi Arthur*, M. F.-M. Luzel vient aussi de publier le texte et la traduction d'un mystère breton en deux journées et en huit actes qui nous semble destiné à appeler très-heureusement l'attention publique sur un point d'érudition littéraire fort peu étudié jusqu'à ce jour. Cette publication est accompagnée d'une dissertation sur les mystères et le théâtre bretons dont nous n'avons pas à faire ici l'éloge. Nos lecteurs, qui en ont eu la primeur, ont pu apprécier comme nous tout ce

qu'elle renferme de renseignements curieux et d'aperçus nouveaux. Nous serons, de même, forcé de n'accorder qu'une rapide mention aux récits populaires que notre collaborateur, M. du Laurens de la Barre, vient de réunir en un gracieux volume qu'il a intitulé : *Sous le chaume*, « afin, dit-il, de bien préciser la source où il a puisé. » C'est sous le chaume, en effet, auprès de l'âtre où pétillait la lande, qu'il a écouté, qu'il a appris, qu'il a traduit et rédigé les récits qu'il offre aujourd'hui au public français. M. du Laurens de la Barre a eu la main heureuse ; son bouquet est composé de fleurs cueillies dans le bon coin, dans l'endroit le plus propice et le plus embaumé du bois de chêne ou du verger, et s'il n'est pas toujours parvenu à les conserver dans leur rustique et primitive fraîcheur, on ne saurait lui en faire un reproche. L'éclat de la fleur d'Arvor est si fragile et ses parfums si fugitifs et si légers !

Puisque nous parlons de fleurs, la transition est naturelle pour annoncer le succès que notre compatriote, M. G. d'Audeville, vient d'obtenir auprès de la gracieuse académie de Clémence Isaure dont la séance annuelle s'est tenue, selon l'usage, à Toulouse au commencement de ce mois. M. d'Audeville a remporté une violette réservée aux jeux floraux pour une ode à la Bretagne. La pièce est courte, mais vivement et énergiquement frappée. Elle porte à chaque vers l'empreinte de l'amour passionné que la terre bretonne inspire à chacun de ses fils. En voici quelques strophes :

Ta rive à l'Océan jette un défi terrible !
Que j'aime vos combats ! les flots poussent les flots,
Frémissants bataillons qu'un esprit invisible,
Ame de l'Ouragan, mène aux puissants assauts.
O sublimes fureurs ! tempêtes éternelles !
Sur tes sombres rochers, montagnes de granit,
Le temps semble s'user, le vent brise ses ailes,
Et la tempête en vain rugit.

Tes marins ont comblé la France de leurs gloires.
Des Guichen, des Cassard, des Duguay, des Couëdic,
On se lasse à compter les noms et les victoires.
De Brest à Saint-Malo, du Goulet à Pornic,
Que ta plage en a vu de ces hardis corsaires,
Fiers aiglons, rois des flots, intrépides nochers,
Prendre les léopards dans leurs terribles serres
Et les briser sur nos rochers !

Bretagne ! il est aussi de nobles épopées
Ecrites par la guerre en tes larges sillons.
Nouveaux Merlins, chantons les vaillantes épées
Qui de nos ennemis fauchaient les bataillons ;
Disons les grands combats des invincibles bandes,
Essaims de nobles preux, à l'esprit indompté.
Combien dorment là-bas, sous l'herbe de nos landes,
Tombés pour notre liberté !

.....

Mais il est plus d'un jour sombre dans notre histoire!
Aux murs de nos palais chaque pierre a du sang
Ah! le crime a rougi les vagues de la Loire....
Que l'oubli sur ces jours jette son linceul blanc.
Effaçons, effaçons les sinistres empreintes....
Les martyrs sont au ciel! Plus de sang, plus de deuil;
N'allons pas, dans les flots, triste écho de leurs plaintes,
Chercher les ombres sans cercueil....

Que ton nom soit béni, sainte et fière contrée
Où les plus humbles cœurs ont de nobles soupirs!
Gloire à tes souvenirs! terre deux fois sacrée
Par la cendre des preux, par le sang des martyrs;
Terre où naissait la fleur de la chevalerie,
Où les cœurs ont encor la foi des anciens jours!
A toi l'hymne du Barde, ô ma noble patrie,
C'est toi qu'il veut aimer toujours!

De tels vers prouvent assurément que l'ode de M. d'Audeville était digne du succès qu'elle vient d'obtenir.

Nous nous étions promis d'entretenir encore nos lecteurs de plusieurs autres publications bretonnes qui, par leurs auteurs ou leurs sujets, se rattachent au mouvement intellectuel que nous signalions tout à l'heure, telles que l'*Histoire de la Constitution anglaise*, de M. Le Huërou, les *Souvenirs et pensées d'une jeune fille*, publiés à Rennes par M. Vert, le *Presbytère de Plouguern*, par M. Ch. Perint. Mais le temps nous presse et l'espace va nous faire défaut. Force nous est de renvoyer au mois prochain l'appréciation d'ouvrages dont nous aurions regret de parler d'une façon trop hâtive et trop sommaire.

Aussi bien, devons-nous une mention à la solennité agricole, artistique et archéologique qui s'ouvrira à Rennes le 6 juin. A l'occasion du concours régional d'agriculture, on a eu l'heureuse pensée d'organiser une exposition d'art, d'archéologie et de haute curiosité. On réunira dans les salles de l'Hôtel-de-Ville tous les objets pouvant se rattacher à ces diverses catégories : Tableaux à l'huile ou au pastel, miniatures, gouaches, statues, bas-relifs, bronzes, objets antiques, meubles d'art, ferronnerie, porcelaines, sceaux, tapisseries, objets de toute nature se rattachant aux souvenirs historiques de la Bretagne, etc. Cette exposition est organisée avec le concours et en quelque sorte sous les auspices de la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine. De son côté, la municipalité de Rennes ne négligera rien pour ajouter à l'attrait de cette réunion qui aura tous les accessoires obligés : courses hippiques, joûtes, feux d'artifice, illuminations, etc.

Tout en regrettant que cette exposition n'ait qu'un caractère départemental et ne soit pas étendue à toute la Bretagne, nous engageons vivement nos lecteurs à y prendre part. Les circonstances où la vie locale peut se manifester sont trop rares pour que nous ne profitions pas

avec empressement de toutes celles qui nous sont offertes, même des plus modestes et des plus fugitives. Ici, l'indifférence semblerait malhabile autant qu'imprudente. Gardons-nous de fournir le plus léger argument à ceux qui nient que la province ait, en elle-même, la moindre parcelle d'initiative et de vie intellectuelle !

LOUIS DE KERJEAN.

MORT DE MGR BAUDRY,

ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX ET DE SARLAT.

Il y a deux ans, à pareil jour, nous racontions ici même la cérémonie d'un sacre, à laquelle il nous avait été donné d'assister dans une modeste chapelle d'un faubourg de Paris. Aujourd'hui, c'est devant une tombe à peine fermée que nous venons de nouveau entretenir les lecteurs de ce recueil, de Mgr Baudry. S'il appartient à la *Revue de Bretagne et de Vendée* de saluer, quand elles s'élèvent, les illustrations sorties des provinces dont elle porte le titre, elle doit surtout peut-être leur décerner un souvenir, un regret, lorsqu'une mort prématurée les emporte avant qu'elles aient eu le temps de briller de tout leur éclat.

Né le 17 novembre 1817, au village de la Turmelière, en Montigné-sur-Moine (Maine-et-Loire), aux confins du Bocage vendéen, d'une de ces familles patriarcales qu'entoure la considération publique, M. Baudry reçut d'abord les leçons de l'un de ses oncles, prêtre fort distingué par les talents, et ne tarda pas à entrer au collége de Beaupreau, puis bientôt après au petit séminaire de Nantes, où il acheva ses humanités. Promu, après de fortes et brillantes études théologiques, au sacerdoce auquel le prédestinait une vocation depuis longtemps prononcée, le jeune prêtre, devenu membre de la Société de Saint-Sulpice, fut appelé, en 1841, à la chaire de philosophie du séminaire de Nantes, par M. de Courson, cet éminent appréciateur des hommes, que, cinq années plus tard, son ancien et cher disciple, devenu son collaborateur, devait suivre sur un théâtre plus élevé, au grand séminaire de Saint-Sulpice de Paris. De cette chaire de Nantes, si modeste et si humble, cachée au sein de la retraite et de la solitude, le talent du professeur sut bientôt faire l'une des premières chaires de philosophie de France.

Parmi ceux qui furent assez heureux pour recevoir alors les leçons du jeune et éminent philosophe, qui ne se rappelle, qui oubliera jamais cet extérieur maladif galvanisé par la pensée, ces yeux étincelants dans leur orbite profonde, ce visage amaigri et miné par une fièvre chronique, soudain comme transfiguré par l'inspiration ; cette nature impressionable et nerveuse, ces gestes éloquents, cette parole vibrante et chaude, ces ardentes improvisations, ces saillies d'un génie original et hardi, ces aperçus neufs, ces brillantes échappées à travers le domaine philosophique, ces visées qui, par leur élévation et leur éclat, faisaient confiner

les abstractions métaphysiques à la poésie, et à la plus haute, et qui transformaient momentanément un philosophe largement doué, au reste, du côté de l'imagination, en un poète lyrique? Comme si l'âme humaine voyait toutes ses facultés, quel qu'en soit le point de départ, se toucher par leurs sommets. Au souffle de cet enseignement fécond, plus d'un talent qui s'ignorait, s'éveilla; plus d'un esprit s'ouvrit à des horizons nouveaux, à des perspectives non soupçonnées jusque là. C'était comme une de ces tièdes et vivifiantes brises de printemps qui sollicitent les fleurs à éclore! Le printemps, c'était alors en effet la saison de notre vie, âge des enthousiasmes et des défaillances, également faciles, des illusions et des désenchantements, des rêveries fiévreuses et des angoisses, âge où la séve humaine s'agite, où, bien et mal, tout bouillonne en l'homme, comme le métal en fusion d'où sortira bientôt la statue. De quelle main délicate, avec quelle précoce expérience M. Baudry savait toucher à l'âme souffrante, panser ses blessures parfois imaginaires !

Chez M. Baudry, le professeur, le prédicateur, l'écrivain, le directeur et l'homme des relations journalières, ne se ressemblaient que par certains côtés : c'étaient comme autant de faces de cette nature si simple cependant et qui ne paraissait si complexe qu'à cause de sa richesse même. Aussi fallait-il une longue intimité pour en bien connaître tous les aspects. Ce métaphysicien, ce théologien mystique se serait aisément doublé, à l'occasion, du plus fin diplomate, dans le sens élevé du mot. Professeur éloquent, écrivain disert et facile, prédicateur solide, philosophe et théologien profond, conseiller sagace et pratique, esprit pénétrant, sûr et lucide, ami chaud et dévoué, tel nous avons connu et aimé cet homme remarquable. — « C'était, a-t-on dit de lui, un grand esprit uni à un grand cœur. » — Aussi son ascendant était-il irrésistible, et son souvenir laissera dans bien des âmes d'ineffaçables traces. Il était possédé, et il l'avouait lui-même, de la noble passion de la conquête des esprits. Ses amis ont parfois rêvé pour lui une chaire de Sorbonne, où, dans un enseignement à la fois philosophique et religieux, il eût pu déployer à l'aise ses éminentes facultés de philosophe et de théologien, servies par son incomparable talent de professeur. Nul doute que cet enseignement n'eût exercé sur la jeunesse des écoles surtout une influence grande et féconde, et que le philosophe théologien n'eût attiré autour de lui cette affluence d'auditeurs avides et charmés que jadis son compatriote Abélard, avant ses erreurs et sa chute, voyait se presser autour de sa chaire.

M. Baudry laisse sur l'ensemble de la philosophie et de la théologie et sur la haute spiritualité, de volumineux manuscrits, dont son insouciance pour les vanités de la renommée faisait bon marché, mais qui, nous l'espérons, ne tarderont pas à voir le jour, sa modestie ne pouvant plus les défendre contre le juste éclat qui les attend.

Dans cette notice insuffisante, nous parlons surtout de l'homme, n'ayant pas qualité pour peindre dignement l'évêque. Celui-ci fut d'ailleurs à la hauteur du premier. Peut-être même l'homme, s'élevant avec sa dignité nouvelle, y trouva-t-il des talents et des vertus qu'il ne se connaissait pas encore. Ce fut le dévouement de l'évêque qui abrégea sa vie. Une organisation physique déjà fort ébranlée, ploya bientôt sous les efforts d'un zèle trop ardent. Quelques mois étaient à peine écoulés depuis que Mgr Baudry avait pris possession de son siége que, sous l'action des fatigues excessives qu'il s'était imposées pour le bien spirituel de son nouveau troupeau, la vie était déjà chez lui atteinte dans ses sources.

Deux voyages aux eaux des Pyrénées furent impuissants à conjurer la catastrophe, et, il y a quelques semaines, la ville de Périgueux, douloureusement émue, voyait rentrer dans ses murs son évêque presque agonisant. Véritablement père, il n'avait pas reculé, au risque d'abréger encore le nombre de ses jours déjà comptés, devant les fatigues d'un long et pénible voyage pour revenir mourir au milieu de sa famille spirituelle. Dès lors, ce ne fut plus qu'un douloureux et inégal combat contre la mort de plus en plus prochaine : et bientôt le saint pontife rendait à Dieu son âme, avec cette résignation pleine d'espérances que seules peuvent donner une foi vive et une conscience pure. Il n'avait pas 46 ans. Il léguait, pour testament, à son clergé et à ses diocésains un remarquable mandement *sur l'Église*, péniblement élaboré au milieu des souffrances; il laissait de nombreuses œuvres religieuses et administratives inachevées, l'exemple d'une existence toute de dévouement et d'abnégation, d'universels regrets pour une vie si précieuse et sitôt tranchée, pour un épiscopat si brillamment inauguré et si inopinément interrompu. Les journaux de Périgueux nous ont rapporté l'affluence du clergé et du peuple se pressant autour de la couche de leur évêque mourant, désireux de recueillir encore un dernier conseil de sa bouche, une dernière bénédiction de sa main affaiblie. Ils nous ont redit le touchant dialogue du père et des enfants qu'il va quitter, les adieux de l'un et les pleurs des autres; puis, quand tout est fini, les cierges allumés par une vénération attendrie, les fleurs jetées à pleines mains par la piété filiale sur la tombe encore entr'ouverte.

Nous nous rappelons (s'il nous est permis de relater ici un souvenir personnel) que le soir du jour où la nomination de M. Baudry à l'évêché de Périgueux parut au *Moniteur*, nous allâmes le voir dans son humble cellule de Saint-Sulpice, qu'il avait déjà précédemment refusé d'échanger contre le siége épiscopal de Vannes : — « Cher ami, nous dit-il, *ma vie est finie!* Adieu l'étude, le calme, la retraite, l'oubli! » Et, les larmes aux yeux, il nous serrait la main... Pressentiments encore obscurs, que la réalité devait sitôt vérifier, en les dépassant!

En attendant qu'une voix éloquente et amie prononce l'éloge funèbre du jeune et regretté prélat aux lieux même où il est mort, nous aurions désiré que sa chère mémoire trouvât ici, parmi ses anciens maîtres, ses condisciples ou ses élèves, si nombreux à Nantes surtout, un panégyriste plus digne que celui qui, pour cette tâche délicate et douloureuse, n'a d'autres titres qu'une respectueuse affection et un inaltérable regret.

LUCIEN DUBOIS.

ÉTUDES SUR LES ÉCRIVAINS BRETONS.

JEAN ARTUR DE LA GIBONAIS.

Jean Artur de la Gibonais, conseiller à la Cour des Comptes de Bretagne, est un érudit, dont la vie comprend la seconde moitié du XVIIe siècle et le premier quart du XVIIIe. Son bagage scientifique et littéraire ne comporte pas moins de deux volumes in-folio, sans compter un volume in-octavo, et pourtant vous chercheriez vainement son nom dans cette collection par trop éclectique, publiée, dans ces dernières années, sous le titre de *Biographie bretonne*. Je n'ai trouvé ce nom que dans la liste dressée par M. Le Huërou, à la suite de ses *Origines celtiques*, en tête de la réimpression du *Dictionnaire d'Ogée;* et encore il me paraît que cette indication d'un seul des ouvrages de notre auteur est inexacte en ce qui concerne le format. Bien mieux, le plus considérable de ces ouvrages est un recueil de documents relatifs à la Cour des Comptes de Bretagne, et M. de Fourmont a publié, en 1859, une monographie historique de cette même Cour des Comptes, sans que rien dans ce travail indique qu'il ait connu les in-folio de son devancier! Il est vrai que ces livres sont si rares, que je ne les ai vus tous réunis que dans le cabinet de M. Arthur de la Borderie, à l'amitié duquel je dois de les avoir pu étudier à loisir; mais cette rareté

seule, aux yeux de certaines gens, est une qualité qui tient lieu de tous les mérites, et, parmi les bibliophiles, il n'y a rien de plus connu que les livres introuvables. *Habent sua fata :* les publications de La Gibonais, qui sont très-rares et qui ont une valeur réelle, sont presque inconnues. C'est la première raison qui m'incite à en parler.

La famille Artur, que M. de Courcy dit originaire de Normandie, vint s'établir en Bretagne, dès le commencement du XVIe siècle. Elle y posséda les terres de la Motte, de Keralio, de Pellan, de Treguintin et de La Gibonais. Elle portait d'azur au croissant d'or surmonté de deux étoiles de même. Outre notre conseiller à la Cour des Comptes, elle fournit un maréchal de camp en 1780, et un vice-amiral dans notre siècle.

Jean Artur dut naître vers 1650. La première mention que j'en aie relevée est au tome VI de la Correspondance manuscrite de Dom Mabillon, à la Bibliothèque impériale [1]. Ce recueil renferme trois lettres adressées par La Gibonais à l'illustre bénédictin, le 20 juin, le 24 août et le 12 décembre 1677. Ces trois lettres ont trait au dessein de La Gibonais d'embrasser l'état ecclésiastique et aux obstacles qu'y mettait son père. Elles démontrent des relations suivies et presque intimes avec D. Mabillon. Or, en 1677, D. Mabillon avait déjà publié sa première édition des *Œuvres de saint Bernard* et ses *Actes des saints bénédictins,* c'est-à-dire deux des monuments immortels sur lesquels se base la renommée sans égale du plus savant des bénédictins, et il est bien permis de croire que notre Breton ne devait pas seulement cette illustre amitié à la charité et au zèle tout apostolique du saint moine; mais un peu aussi à certain goût pour les choses d'érudition qui attire tout naturellement la bienveillance de ceux qui savent beaucoup vers ceux qui veulent apprendre.

Je dois donner ici les principaux passages de ces trois lettres, qui font à mon sens connaître tout l'homme. On y voit un de ces esprits calmes, droits, ni transcendants, ni excentriques, un peu

1 Je dois ce renseignement et la copie des lettres à M. de la Borderie.

repliés sur eux-mêmes, un peu roides, que la vie ecclésiastique tente par bien des points, mais qui s'en éloignant pour un motif ou pour un autre, sont tout prêts pour entrer dans la magistrature qu'ils considèrent à bon droit, comme un sacerdoce d'un ordre inférieur.

A Saint-Malo, le 20 juin 77.

« Je vois bien, mon Révérend Père, les dispositions nécessaires, que vous me marqués dans vostre lettre, à un homme qui veust prendre le party de l'Eglise : et quoy que je remarque que je n'ay pas ce mepris et cet éloignement des plaisirs du monde et des compagnies, en la manière que vous me le dites, je ne laisse pas pourtant de conserver toujours un bien plus grand penchant pour la vie ecclésiastique que pour les emplois séculiers. Il n'y a qu'une seule chose qui me retient et sans laquelle j'aurois déjà exécuté ce que j'ay resolu depuis longtemps. C'est la considération et la defferance que j'ay pour mon père qui devient malsain et avancé en âge. Si je le quitte dans cet état-là où il ne peut plus guère agir et où ma présence ne lui fut jamais si nécessaire, il se plaindra de ma cruauté, il m'accusera d'ingratitude et de désobéissance, et peut-être qu'il en aura de si sensibles regrets, voyant s'évanouir toutes les espérances de m'établir, qui est la seule et la dernière consolation qu'il attend en sa vie, que je crains de lui avancer ses jours. Il faudra mesme pour venir à bout de mon dessein me servir du secours de mon beau frère, dont il est desja très mal satisfait, et qui augmentera contre lui son animosité : de sorte que je me trouve fort embarrassé..... Mon Dieu ! mon Reverend Père, que je me trouve partagé entre des mouvements contraires !... Faites-moi donc part de vos lumières et dites-moi seulement une chose, sçavoir s'il m'est permis, sans blesser le respect que je dois à mon père, le quitter et m'en aller à Paris, sans sa permission, pour faire ma licence, ainsi que je l'avois projeté. Pourveu que ce scrupule là qui me reste me soit osté, rien ne me fera plus de peine, et quelques chagrins que je prevois que cela me causera, je suis tout prêt de les

souffrir pour accomplir mes désirs et la promesse que j'ay faite à Dieu de me donner à son service dans l'Eglise..... Je vous diray, mon Reverend Père, que mon père continue toujours à me vouloir donner la charge de maître des comptes, qu'il me donne pour cela dix mille écus comptant et le reste dans deux ans..... Un de mes parents m'avoit conseillé une chose, qui étoit d'accepter la dite charge, pour ne pas donner à mon père le sensible déplaisir de me voir arresté à mes premiers sentiments, que je ne serois pas pour cela obligé de me marier, si je n'en avois la volonté et qu'ainsi je pouvois gagner temps. Cet expédient m'a plu assés d'abord ; mais il y a un autre embarras, qui est qu'il faudra après cela quitter l'habit ecclésiastique et après quoy j'aurois de la peine à le reprendre ; car je passerois pour un homme inconstant : si je refusois aussy de le quitter, cela déplairoit à mon père et luy feroit croire que je l'aurois voulu tromper..... Au surplus, mon Reverend Père, je vous prie de continuer pour moy vos premières prières, afin que Dieu m'enseigne à faire sa volonté et je vous en auray une obligation très particulière..... »

En post-scriptum : « Il me vient dans l'esprit de découvrir mes intentions à mon père, pour tascher à le fleschir, quoique je prevois que je n'en viendray pas à bout, et, s'il ne le veut pas, d'accepter la charge. »

Il résulte de la lettre suivante que D. Mabillon persistait à pousser La Gibonais dans la voie de l'Eglise ; mais que les influences de sa famille l'avaient déjà conduit à Nantes pour y traiter d'une charge à la Cour des Comptes :

A Nantes, le 24 août 77.

« Mon Reverend Père, il y a quelque temps que je receus une de vos lettres des mains du P. Prieur de Saint-Malo, par laquelle je vois que vous estes d'avis que je tienne ferme pour l'Eglise. Depuis, il est arrivé après bien des difficultés qu'on est convenu de prix pour la charge de maistre des comptes en cette province, dont je vous avois parlé cy devant et c'est pour ce dessein que je suis

venu en cette ville; mais quelques difficultés survenues m'ayant empesché de conclure, j'ay consulté icy la chose avec trois habiles gens l'un après l'autre.... l'on ma conseillé de ne point refuser mon père, veu le chagrin qu'il auroit de mon refus parce que cela ne m'engageoit point au mariage, et que je serois toujours libre de faire ce que je voudrois..... J'ay écrit aujourd'huy à mon père pour le prier d'avoir agréable que je m'en aille à Paris pour suivre ma licence.... Cependant, mon Reverend Père, si vous aviez agréable de m'écrire par le premier ordinaire, je voudrois bien sçavoir vostre sentiment là-dessus. Vous pouvez adresser vos lettres chès Monsieur de la Motte Artur conseiller du Roy et maistre dans sa Chambre des Comptes de Bretagne, à Nantes. J'auray le temps de recevoir vostre lettre avant de contracter, et elle me donnera bien de la consolation; car enfin il n'y a chose au monde que je n'aye faite pour cognoistre la volonté de Dieu là dessus. »

Les influences qui poussaient La Gibonais hors de l'état ecclésiastique devaient évidemment prévaloir : la dernière de nos lettres en apporte la nouvelle à D. Mabillon.

« *A Nantes, le 12 décembre 1677.*

« Mon Reverend Père, le déplaisir que j'ay d'estre privé si longtemps de vos lettres m'oblige à vous escrire pour vous asseurer de la continuation de mes respects et vous demander celle de vostre amitié. L'inquiétude où j'ay esté depuis trois mois sur le sujet de mon établissement m'avoit empesché de vous escrire. Vous avez sceu sans doute que j'ay contracté en cette province une charge de maistre des comptes à la sollicitation de mes parents, à la prière desquels j'ay esté comme forcé de me rendre. Les prières que j'ay faictes et que j'ay faict faire, auparavant de m'y engager, me font espérer que Dieu l'a voulu pour quelque raison qui m'est cachée et que j'y feray mon salut. La charge est douce et paisible, et n'engage point comme vous sçavez à faire des injustices. Au reste, je prétends y cultiver les connaissances que j'ay acquises : et pour le

regard du mariage je m'en sens tout à fait éloigné par l'aversion que j'en ay. Je ne doute pas que je ne sois fortement sollicité; mais j'espère que de m'en defendre et que Dieu conduira les choses d'une manière que je pourray reprendre d'ici à quelque temps ma première vie. Je vous prie, mon Reverend Père, de prier Dieu pour moy afin qu'il me preserve du malheur d'estre dans un estat contre mon inclination. Je tascheray à menasger ici quelque canonicat, afin de servir Dieu et le Roy tout ensemble; et comme nous servons par semestre, je tascheray à prendre tous les ans quelque temps pour l'aller passer à Paris. Ne m'abandonnez pas s'il vous plaist, mon Père, à l'oubli, mais souvenez vous toujours que je suis vostre fils en Jésus-Christ. Il n'y aura point d'occasion que je ne sois ravi de trouver pour vous tesmoigner le respect que j'ay pour vous et vous asseurer que je suis, etc.

» P.-S. — Si vous me faites la grâce de m'écrire, adressez, s'il vous plaist, vos lettres chès Monsieur de la Motte Artur conseiller du Roy, maistre ordinaire en la Chambre des Comptes de Bretagne, à Nantes. Je suis ici encore jusques à Noël pour solliciter ma réception, en la charge que j'ay achetée et dont le Roy m'a desja pourveu. »

C'est précisément à ce Guillaume Artur, sieur de la Motte, titulaire, depuis 1656, d'un des deux offices de conseillers pour le semestre de mars, créés par Henri IV, en 1598, que Jean Artur, sieur de La Gibonais, succédait. Celui-ci fut reçu le 17 janvier 1678 sur la résignation de son parent [1].

Jean de La Gibonais ne donna aucune suite à son dessein d'entrer dans l'Eglise tout en restant dans la magistrature et de servir, comme il le disait lui-même, « Dieu et le Roy. » Cette alliance, qui nous paraîtrait presque monstrueuse aujourd'hui, était déjà tout aussi rare, à la fin du XVIIe siècle, qu'elle avait été commune dans tout le cours du moyen âge. Je ne sais point au juste s'il se maria : ce qu'il y a de certain, c'est qu'il garda jusqu'au jour de sa mort, arrivée en 1728, cette « charge douce et paisible » où il avait été poussé par une force presque invincible; c'est aussi qu'il fut fidèle à

1 De Fourmont, *Histoire de la Chambre des Comptes de Bretagne*, pp. 336-338.

son projet « d'y cultiver les connoissances qu'il avoit antérieurement acquises. » — Grâces à Dieu, si notre génération ne voit plus l'alliance du sacerdoce et des fonctions civiles, nous pourrions signaler encore, dans notre Bretagne, au moins, l'alliance toujours vénérée de la magistrature et de l'érudition.

Avant de parler des ouvrages que La Gibonais fit imprimer dans les dernières années de sa vie, je vais dire un mot d'un travail qui m'est tombé sous la main et qui témoignerait à lui seul des habitudes laborieuses de notre conseiller. C'est un exemplaire d'Hévin sur Frain entièrement annoté par lui : il est probable que, suivant l'usage contemporain, les marges de tous ses livres étaient couvertes de notes semblables, destinées non seulement à graver dans la mémoire l'impérissable souvenir d'une lecture approfondie, mais renfermant de plus la critique ferme et réfléchie des faits et des doctrines. Je donnerai une seule de ces notes, et pour éviter d'entîner mon lecteur dans des discussions juridiques où il se sentirait peut-être dépaysé, je choisirai une note purement historique. On sait que la prodigieuse érudition d'Hévin mêle toujours l'histoire à la jurisprudence et la probité scientifique de ce grand Breton est si absolue qu'il a pu écrire de lui-même qu'il « n'avoit jamais avancé aucune proposition fausse, le sachant. » Mais l'infaillibilité est un don refusé à la science humaine et même à la vertu; et si Hévin n'a jamais menti, il s'est quelquefois trompé. Il y a une de ses rares erreurs historiques qui est vraiment inexplicable, et que personne, à ma connaissance, si ce n'est La Gibonais dans le secret de son cabinet, n'a relevée. Du reste on ne peut toucher à la mémoire de Hévin sans se rappeler ce que lui-même écrivait en tête d'une réfutation des doctrines de d'Argentré : « Je suis le premier qui a voulu se donner ce soin, et je supplie le lecteur de ne s'imaginer pas que ce soit par affectation d'attaquer la réputation de cet illustre auteur : je n'ay autre motif que de proposer la vérité. Personne n'a plus de respect et de vénération que j'en ay pour sa mémoire, et je suis bien éloigné de penser que, parce qu'il s'est trompé sur cette matière, son mérite en soit diminué : si dans cette rencontre, il n'a pu s'élever au-dessus de la condition de l'homme qui nous rend

sujets à faillir, il est admirable par tant d'autres endroits que sa gloire et ses ouvrages dureront toujours[1]. »

Donc Hévin lisant le chapitre 43 du premier livre de Grégoire de Tours se persuada que ces mots appliqués par l'historien à saint Martin « *apud Condatensem diocæsis suæ vicum excedens a sæculo feliciter migravit ad Christum* » devaient se traduire par ceux-ci : « Que ce fut en nostre ville de Rennes que le grand saint décéda. » C'était à coup sûr une note précieuse pour l'histoire de Rennes, et dont personne ne s'était avisé. Le contexte gêne bien un peu : Hévin est si délicat qu'il le confesse, et avoue que l'historien « rapporte ensuite une circonstance qui ne s'accorde pas avec l'estat naturel des choses. » En effet, il est dit « que les Poitevins et les Tourangeaux étant venus à Rennes, *apud Condatensem vicum,* sur la nouvelle de sa maladie, ils eurent une grande contestation, à qui demeureroit possesseur du corps. » Les Tourangeaux s'en emparèrent durant la nuit « et l'ayant mis dans un navire où ils entrèrent, ils se retirèrent et suivans le cours de la rivière de Vilaine, rentrèrent dans la rivière de Loire « *positumque in navi per Vingennam fluvium descendunt, ingressique Ligeris alveum ad urbem Turonicam dirigunt.* » C'est cette navigation de la Vilaine à la Loire, qui est embarrassante; car tout le monde sait que les chalands plats eux-mêmes ne sont portés sur la Vilaine que grâce à de nombreuses écluses, et Hévin a la bonne foi d'ajouter que les premières écluses furent commencées en 1539, et que les premiers bateaux passèrent en 1542; c'est-à-dire plus de onze siècles après la mort de saint Martin. Malgré cette grave difficulté notre savant maintient simplement et carrément sa découverte et en fait l'objet d'une annotation spéciale : « Dans l'annotation sur le chapitre 52 en parlant du temps de la mort de saint Martin, page 201, j'ay obmis de dire que ce fut en nostre ville de Rennes que ce grand saint décéda. »

C'est cette prétention erronnée et la traduction fautive du texte de Grégoire de Tours qui lui sert de base, que La Gibonais a réfutée avec une érudition aussi sûre d'elle-même que l'est d'ordinaire celle

1 *Hévin sur Frain*, p. 509.

de Pierre Hévin : « Cette prétendue découverte ne fait pas honneur à M. Hévin : il ne lui est pas pardonnable d'avoir pris *Condatensem vicum* pour Rennes. Il est vrai qu'on a autrefois appelé Rennes *Condatæ;* mais si Grégoire de Tours eût voulu parler de Rennes, il n'eût point dit *Condatensem vicum :* le mot *vicus* ne convenait point à une ville telle que Rennes étoit de son temps, et il n'eût point ajouté *diocæsis suæ*, puisque Rennes n'est pas du diocèse, quoiqu'il soit de la métropole de Tours. La difficulté ou plutôt l'impossibilité que M. Hévin trouve à concilier son système avec la narration de Grégoire de Tours auroit dû lui faire ouvrir les yeux. *Vingenna* ne signifie pas la Vilaine, mais la Vienne qui, sortant du Limousin, après avoir passé par l'Angoumois et le Poitou, entre dans la Loire auprès de Chinon. *Condatensis vicus* pourroit bien être le bourg de Condé dans la Touraine, lequel est situé sur la Vienne, vis-à-vis du château de Montsoreau. La Vilaine se nomme en latin *Vindenæ* ou *Vidana*. L'amour ou plutôt la prévention pour Rennes, sa patrie, peut seule avoir fait faire une telle méprise à un aussi habile homme. »

Le premier ouvrage que La Gibonais fit imprimer a pour titre : *Maximes pour conserver l'union dans les compagnies* par M. Artur de La Gibonais, doyen de la Chambre des Comptes de Bretagne, in-8°, Nantes, chez la veuve d'André Querro, imprimeur ordinaire du Roy, de l'Université et du collége, avec approbation et privilége, 1714. — Ces maximes sont des lieux communs de morale. L'auteur déclare qu'il les avait d'abord recueillies et mises par écrit pour son usage particulier et que le lecteur n'y doit chercher ni l'éloquence, ni la nouveauté, mais la vérité. Or, en vérité, ce qui manque surtout à ce livre tout plein d'une philosophie franchement et profondément chrétienne, ce n'est point l'éloquence : il est écrit d'une main ferme et si la forme est un peu solennelle et sententieuse, c'est un défaut ou une qualité commune à tous ses contemporains : ce qui lui manque, c'est la nouveauté : l'auteur en convenait franchement : « Pour la nouveauté, il y a longtemps que tout a été dit et pensé, et nous venons trop tard pour dire quelque chose de nouveau ; ainsi m'étant borné à ramasser dans ces réflexions,

ce que j'ay trouvé répandu en divers livres de morale et de politique... si ceux qui se donneront la peine de les lire les ont vues ailleurs, ils ne seront pas fâchés de les retrouver ici et s'ils ne les ont pas vues, ils auront pour eux tout l'agrément de la nouveauté[1]. » — L'ouvrage est dédié au comte de Toulouse.

Le second ouvrage de La Gibonais est encore une compilation ; mais une compilation qui a toute la valeur d'un ouvrage original, par son étendue, le soin avec lequel les matériaux ont été choisis parmi un nombre immense de pièces inédites, la méthode (commode plutôt que logique) avec laquelle ils sont classés, et l'érudition sobre qui se manifeste seulement dans les préfaces, les sommaires et les annotations. Un élève de Dom Mabillon pouvait signer un pareil livre, et le maître n'eût point désavoué son disciple. L'ouvrage a pour titre : *Recueil des édits, ordonnances et règlements concernant les fonctions ordinaires de la Chambre des Comptes de Bretagne*, tiré des titres originaux estant au depost de ladite Chambre, divisé en quatre parties et mis en ordre suivant la nature des matières. A Nantes, de l'imprimerie de la veuve d'André Querro, imprimeur ordinaire du Roy et de nos seigneurs de la Chambre des Comptes de Bretagne, 1721, in-f°. — Cette date est celle de l'impression de la première et de la seconde partie seulement, car la préface de la troisième partie nous apprend qu'elle ne suivit les deux autres qu'à un intervalle de cinq années, et le privilége général est de 1725.

L'auteur expose ainsi l'origine et le plan de son ouvrage : « Il y a déjà longtemps qu'il m'étoit venu dans l'esprit de faire une compilation des ordonnances et règlements concernant la jurisprudence ordinaire de la Chambre des Comptes de Bretagne ; mais ce qui n'étoit qu'une vue particulière est devenu le dessein de la compagnie, depuis que par ses délibérations des mois d'avril et août 1719, elle m'a fait l'honneur de me charger de ce soin, et je l'ai pris avec d'autant plus de plaisir que j'ai cru ne lui pouvoir donner un témoignage plus sincère de mon dévouement à son service, et d'un

[1] Préface, pp. 3-4.

attachement que la mort même ne peut rompre ; car si un sage romain a dit qu'il ne se mettoit pas moins en peine de l'état où la république seroit après sa mort, que de celui où il la voioit pendant sa vie, n'est-il pas plus juste qu'un officier attaché à sa compagnie par un service de quarante-quatre ans [1] et encore plus par les liens du respect et d'une amitié chrétienne qui embrasse tous les lieux et tous les temps, tâche de se rendre utile à ceux qui viendront après lui, aussi bien qu'à ceux avec lesquels il vit.

» Pour mettre quelque ordre à ce recueil, je le diviserai en quatre parties, dont chacune aura deux sections. Dans la première partie, je mettrai les règlements qui concernent la connaissance du domaine et des finances ; ce sera la matière des deux sections. Je mettrai dans la seconde partie les règlements de discipline, c'est-à-dire ceux qui regardent l'ordre et les principes qui doivent être suivis dans l'intérieur de la compagnie, au jugement des comptes et autres affaires de sa compétence ; on les trouvera dans la première section ; on trouvera dans la seconde les règlements particuliers intervenus entre la Chambre et le Parlement de cette province.

» La troisième partie contiendra les règlements intervenus entre les États et la Chambre des Comptes de cette province. On les trouvera dans la première section. La seconde contiendra les édits et déclarations concernant l'incompatibilité des offices de judicature, l'âge requis pour les exercer.... la forme d'enregistrer les édits.... le temps de l'ouverture de la Chambre, etc.

» La quatrième partie contiendra les usages anciens, franchises et libertez du pays et duché de Bretagne ; c'est ce qu'on verra dans la première section. La seconde contiendra les priviléges de la Chambre des Comptes de Bretagne [2]. »

Le reste de la préface, dont j'extrais ces lignes, est consacré à démontrer l'antiquité de la Chambre des Comptes dont les chartes primitives avaient péri au XIVe siècle dans l'incendie de Muzillac, puis l'auteur termine ainsi :

1 La préface de la 3e partie porte 49 ans ; c'est le seul mot par lequel elle diffère de l'autre, en étant d'ailleurs la reproduction littérale.

2 Préface, p. 4.

« On ne doit pas chercher ici les pièces suivant leurs dates ; on a tâché à les ranger suivant les matières, afin que le lecteur puisse voir ce qui a été réglé en différents temps sur un même sujet, rien n'étant plus propre à fixer nos jugements que cette uniformité de lois et d'ordonnances qui forment le corps d'une jurisprudence certaine, et qui nous empêche de tomber dans des contrariétés et des variations aussi peu honorables aux juges, qu'elles sont préjudiciables aux intérêts du Roi et des particuliers. »

La quatrième partie est précédée, en guise de préface, d'*Observations sur les priviléges de la Province de Bretagne*, qui méritent qu'on s'y arrête quelques instants, parce qu'elles se rattachent directement à cette vive querelle, à la fois politique et historique, de la mouvance de Bretagne. Cette querelle, suscitée, en 1713, contre D. Lobineau par un écrivain officieux de ce temps là, l'abbé de Vertot, qui reprenait en sous-œuvre la thèse de Viguier contre d'Argentré, avait été ravivée en 1720 par le même abbé de Vertot dans des circonstances qui donnaient à son livre le caractère de la dénonciation la plus odieuse. La tête de Pontcallec et de ses trois compagnons venait de tomber, quand Vertot osa écrire que l'origine de la résistance héroïque des Bretons au despotisme de la cour de France ne devait point se chercher ailleurs que dans les propositions soutenues par les historiens de Bretagne sur cette question de la mouvance. Lobineau avait vertement répondu à Vertot en 1713 : il l'aurait fait plus vertement encore, en 1720, si la plus vulgaire prudence ne lui avait pas impérieusement commandé le silence. Or, ce que le maître n'avait pu faire, La Gibonais le fit en adoucissant la netteté de sa formule par des précautions oratoires, et en profitant aussi des modifications profondes qu'un changement de règne et quelques années d'oubli avaient apporté à la signification politique que Vertot avait voulu donner à cette querelle, le lendemain du supplice des quatre prétendus complices de Cellamare. C'est l'objet de cette quatrième partie de son recueil et des observations qui la précèdent. « Avant de mettre ici les priviléges et usages de la Province, il ne sera pas inutile de rapporter sur cela le sentiment d'un auteur moderne qui dit dans son discours

préliminaire de son Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules, que ce qu'on appelle libertés, franchises et priviléges de la province de Bretagne ne sont que des grâces purement arbitraires que les Bretons tiennent de la libéralité de nos rois.... Or, il est certain qu'avant l'union du duché de Bretagne à la couronne de France les sujets jouissaient de certains priviléges que les ducs à leur avènement à la couronne avoient coutume de reconnoître et de confirmer..... Quand même les histoires n'en feroient pas mention, il n'en faut point d'autre preuve que la confirmation qu'en ont faite nos rois, lorsqu'ils sont venus à la possession de ce duché..... Ce que dit l'auteur critique sur le sujet de nos priviléges, est une suite de son système sur la vassalité et dépendance prétendue de nos premiers princes bretons, auxquels il a entrepris de ravir l'honneur de la souveraineté originaire. Il n'est pas de notre sujet de refuter cette erreur, d'autres le feront mieux que nous. » Et tout en disant qu'il s'abstiendra de traiter cette question historique, La Gibonais en dix feuillets très-nourris la traite succintement, mais très à fond et fait sommairement justice de Vertot. Puis il ajoute : « Au reste la question de la dépendance ou de l'indépendance de nos premiers princes bretons est aujourd'huy fort inutile par rapport aux priviléges de la province ; car soit qu'ils ayent été assujetis dès leur établissement à la couronne de France, ou qu'ils ne l'ayent pas été, on ne peut contester que la province n'ait joui de tout temps de certains priviléges. Ainsi laissant la question de l'indépendance à discuter entre le P. Lobineau et M. l'abbé de Vertot, nous croyons avoir lieu de soutenir que les priviléges de la province de Bretagne ne sont point, comme l'avance cet auteur, des concessions émanées de la pure libéralité de nos rois, mais des usages légitimes et des droits fondés sur les conventions faites entre les ducs souverains et les états du pays et duché de Bretagne, loués, ratifiés et confirmés par les rois, leurs successeurs audit duché. » C'était là le vrai terrain pratique, le terrain solide, où il convenait de s'établir, pour opposer la résistance légale aux empiètements journaliers de la centralisation : La Gibonais le montra au doigt pour ainsi dire

en groupant toutes les ordonnances et lettres patentes par lesquelles les Valois, pour consolider l'union bretonne, sanctionnaient à l'envi les priviléges et les libertés de la nouvelle province. Mais, soit crainte de trouver sur son chemin quelque dénonciateur de la trempe de Vertot, soit expression sincère d'une conviction timorée (car La Gibonais était manifestement de cette race placide dont on a fait et dont on fera éternellement les fonctionnaires), la préface se termine par ces lignes significatives : « Au surplus, le souvenir de notre origine n'alterera jamais notre fidélité et n'empêchera pas que le corps de la province ne s'oppose toujours aux entreprises de ceux qui, sous prétexte de priviléges, tendraient à secouer le joug de l'obéissance. »

J'ajoute encore que, malgré cette déclaration si explicite, l'écrivain, ou les amis de l'écrivain, ou la censure, suggérèrent de nouvelles précautions, et des suppressions de texte trop formels, dont témoignent deux ou trois cartons, substitués dans les exemplaires de l'édition vulgaire à autant de feuillets de l'édition originale, et qui ne se retouvent plus que dans quelques exemplaires rarissimes.

A la suite de la quatrième partie du *Recueil des Edits*, on trouve un autre ouvrage de La Gibonais, ouvrage tout personnel, et, à vrai dire, le premier titre littéraire et scientifique de l'auteur. Il l'a intitulé : *Succession chronologique des Ducs de Bretagne avec quelques observations et actes principaux. — A Nantes, chez la veuve d'André Querro, imprimeur ordinaire du Roy et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes de Bretagne; au Saint-Augustin, Grande Rue, 1723, in-f°.* C'est incontestablement le meilleur abrégé de l'histoire bretonne qui existe, et bien que la façon moderne d'écrire l'histoire diffère essentiellement d'une simple exposition chronologique de souverains, il serait à désirer que cet ouvrage fût réimprimé ; il rendrait des services réels, en attendant, à tout le moins, une véritable histoire de notre nation dont l'auteur se préoccuperait plus du jeu et des modifications des institutions, que des batailles et des généalogies. Lesconvel a abrégé d'Argentré : tous nos abréviateurs modernes, depuis Gaschignard, qui n'est pas le plus mauvais, ont fidèlement suivi D. Morice : La Gibonais seul a

pris D. Lobineau pour guide. Or, il n'est personne qui ne sache aujourd'hui de combien D. Morice est inférieur à D. Lobineau; il était dans la bizarre destinée de notre histoire nationale de rétrograder, et il a fallu tout un siècle pour que l'érudition actuelle retrouvât la véritable voie. La Gibonais n'a pas quitté cette voie, et, à ce titre seul, son livre devrait remplacer l'innombrable foule des abrégés erronnés, dans toutes les mains qui ne peuvent feuilleter les in-folios de D. Lobineau.

A la succession chronologique des ducs, La Gibonais a ajouté deux catalogues; le second, intitulé des *Évêchés et Abbayes de Bretagne,* n'est pas sans intérêt, quoiqu'il se borne à donner le nom de chaque abbaye avec la date de sa fondation : il pourrait être utile à ceux qui n'ont pas l'ouvrage de D. Morice, ou tout au moins le volume supplémentaire de M. l'abbé Tresvaux; l'autre catalogue est celui des *Terres érigées en dignités en la province de Bretagne enregistrées au greffe de la Chambre des Comptes.* Cette liste a un côté des plus piquants; elle prouve, par exemple, que jusqu'au milieu du XVIIIe siècle on ne comptait, en Bretagne, que quinze marquisats; je voudrais qu'on pût dire combien on y compte aujourd'hui de marquis?

Jean Artur de la Gibonais mourut en 1728.

S. Ropartz.

LE PÈRE DE MONTFORT A SAINT-SULPICE.

Séjour de Grignon de Montfort à Saint-Sulpice. — Ses rapports avec ses supérieurs et ses condisciples. — Epreuves cruelles. — Vie de recueillement. — Anecdotes.

Tout, dans l'établissement de Saint-Sulpice, respirait le culte et l'amour de Marie, les moindres objets en rappelaient constamment la pensée. Partout le monogramme de Marie indiquait, en quelque sorte, sa prise de possession. On le voyait sur les meubles, sur les portes, sur les ferrures, sur les vitraux ; le linge même en portait l'empreinte.

Le premier objet qui dut frapper Montfort, à son entrée dans la sainte maison, fut la statue de la Vierge qu'il aperçut au fond de la cour, juste en face de la porte principale. Marie était représentée assise, tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus qui lui mettait une couronne sur la tête. On lisait sur le socle les paroles suivantes qui résumaient dans une expression concise le but de l'institution et la confiance dans le patronage de la Mère de Dieu : *Interveni pro clero.* Sans doute Montfort se vit avec une indicible joie dans la maison de sa puissante protectrice. « Ce n'est pas moi qui suis fondateur : c'est Jésus en sa divine Mère : il l'a établie fondatrice. » Tel avait été le constant langage de l'humble M. Olier. « *Et ipse fundavit eam Altissimus.* » Ces mots, gravés sur une tablette, se lisaient au fronton de l'édifice.

Que de fois Montfort se livra-t-il à de pieuses méditations dans la chapelle où l'image de Marie était reproduite sous tant de formes ! Levait-il les yeux vers la voûte ? Il apercevait une magnifique composition représentant le triomphe de la Vierge : d'un côté le concile d'Ephèse la proclamant solennellement mère de

Dieu ; plus haut, dans le ciel, le Père éternel la couronnait de sa propre main. On admirait l'expression de la tête de Marie. Cette fresque splendide était du célèbre Le Brun, qui devint bientôt le peintre attitré du grand roi. Un autre tableau du même artiste figurait la grande scène de la Pentecôte. La Sainte-Vierge, dont l'image se détachait au milieu de celles des apôtres, recevait avec ferveur la plénitude de l'Esprit-Saint. Le pieux séminariste, si tendrement attaché à celle qu'il nommait *sa bonne mère*, dut souvent fixer ses regards sur cette belle toile. Peut-être est-ce en méditant le sujet qu'elle représentait qu'il conçut l'idée développée plus tard par lui dans ses écrits et qui fait le fond de sa doctrine. Marie est, à ses yeux, le canal unique par où s'écoulent les torrents de la divine sagesse. Or, quelle est la source de cette sagesse, si ce n'est l'Esprit-Saint lui-même ?

Il avait encore sous les yeux le tableau de la *Visitation* qui représentait, suivant les expressions de M. Olier, « l'apostolat de Marie en exercice envers saint Jean et envers sainte Élisabeth à qui elle porta la connaissance et la grâce du Rédempteur. » Devenu apôtre à son tour, Montfort s'empressa de placer toutes ses missions sous le patronage de Marie. Lorsqu'il forma le projet de perpétuer son œuvre en instituant un corps de saints prêtres pénétrés de son esprit et voués aux mêmes travaux que lui, il voulut qu'ils fussent mis sous la protection de la Sainte-Vierge et portassent le beau titre de *Missionnaires de Marie.*

Si nous insistons sur ces détails, c'est que nous sommes persuadé que Montfort subit à un très-haut degré l'influence de Saint-Sulpice. Montfort est, à la lettre, un enfant de Saint-Sulpice. Il s'est inspiré des leçons données dans cette pieuse maison, il a vécu de son esprit. Sa propre nature de séminariste breton, enrichie d'une grâce puissante, le poussait, il est vrai, dans la voie où ses maîtres l'invitaient à marcher. Une remarquable analogie subsistait dès l'origine, en effet, entre ses dons et ceux du vénérable fondateur du séminaire. Tous deux étaient saintement dévorés de l'amour des souffrances et des abaissements. Tous deux éprouvaient un profond mépris pour le monde et ses vains jugements.

Animés d'un zèle ardent pour le salut des âmes, ils consumèrent l'un et l'autre leurs forces et leur vie dans les fatigues de l'apostolat. Amis des pauvres, ils étaient dévoués de cœur à la Vierge Marie à l'égard de laquelle ils professaient une sorte de culte chevaleresque : ils remettaient avec une égale confiance dans ses mains puissantes toutes les affaires qu'ils entreprenaient. La même analogie, qui était sans doute un trait de la Providence divine, se révèle jusque dans les événements de leur vie si agitée, dans les persécutions qu'ils eurent à subir de la part de quelques grands dont ils traversaient les coupables desseins, dans les humiliations amères dont ils furent abreuvés, à ce point qu'ils passèrent l'un et l'autre pour des insensés. Cette double similitude, que nous sommes, croyons-nous, le premier à signaler, devint plus frappante, grâce au long séjour que fit le prêtre missionnaire dans la maison où l'ancien curé de Saint-Sulpice avait laissé de dignes héritiers de sa science et de son dévoûment.

Les hommes qui avaient succédé à M. Olier étaient demeurés imbus de son esprit et fidèles à ses traditions encore toutes récentes. M. Tronson, alors supérieur général, joignait à un grand sens, qualité indispensable à ceux qui sont chargés de gouverner les autres, un savoir étendu et une piété exemplaire. Totalement dénué d'ambition, il avait renoncé en 1655 à la place d'aumônier du roi, qui le mettait à la source des grâces, pour entrer, revêtu des plus humbles fonctions, au séminaire de Saint-Sulpice. Choisi, au bout de vingt-et-un ans de travaux, pour diriger ce grand établissement, il avait apporté dans ce poste suprême une expérience consommée des hommes et une rare connaissance des mobiles qui influent sur leur conduite. C'était donc un excellent guide pour tous les élèves de la communauté.

Le petit séminaire dont faisait alors partie Grignon de Montfort, à cause de la modicité de ses ressources, avait pour supérieur un ecclésiastique bien propre à former des saints. C'était M. Brenier, dont l'esprit d'humiliation et de pénitence faisait l'admiration de ceux qui le connaissaient. Quant à M. Bouin, devenu directeur spirituel de Montfort, il se distinguait par sa douceur incomparable

et son union continuelle avec Dieu. M. Alain, condisciple de notre héros, à qui l'on doit de précieux renseignements sur sa vie, appelait M. Bouin « un ange sur la terre. » Quelle réunion de pieux personnages! Tels étaient les hommes qui eurent, à divers titres, action sur Montfort. Sous de pareils maîtres il devait faire d'immenses progrès dans la science et dans la pratique du bien. Il les fit en effet, mais il les fit surtout grâce à des épreuves merveilleuses que Dieu lui ménageait pour le rendre un instrument digne de ses profonds desseins. Nous allons voir en quoi consistèrent ces épreuves.

La forte imagination de Montfort, saisie par la vue constante des grandes vérités du salut, le faisait, pour ainsi dire, vivre dans une atmosphère surnaturelle. La terre n'était, à ses yeux, que ce qu'elle est réellement, un lieu de passage rapide, une vision éphémère qui nous cache, en les environnant d'ombres entremêlées de lumières, les réalités sublimes de l'Eternité. Tandis que les amateurs du monde ne se préocupent que des choses d'ici-bas, sans jamais élever leur âme vers le ciel, Montfort, au contraire, vivait uniquement dans le ciel et n'accordait aux événements humains qu'une attention médiocre et distraite. Il était obligé de se faire une extrême violence pour fixer sa pensée sur des objets étrangers à ses méditations habituelles. De là, des manières singulières, bizarres, choquantes même pour ceux qui suivaient sans y prendre garde le torrent de la foule.

Il marchait dans les rues d'un air béatifié, la tête nue par respect pour la présence divine, le chapelet et le crucifix à la main. Lorsqu'il entrait à la Sorbonne pour y suivre le cours de théologie, il se prosternait à terre dans un coin de la salle, et implorait les lumières de l'Esprit-Saint. Accompagnait-il un de ses condisciples dans une maison particulière? il s'arrêtait à la porte ou sur l'escalier, s'y tenait à genoux dans l'attitude la plus humble et attendait patiemment et sans mot dire la fin de l'entretien d'où il s'était volontairement exclu. Si on le forçait de se présenter de sa personne, il gardait un silence absolu qui passait pour une marque de stupidité. A cette époque où l'art des bienséances était si

raffiné, où l'observation scrupuleuse des règles de la politesse mondaine constituait ce que l'on appelait le bien-vivre, le devoir d'un honnête homme, tant on les tenait en haute estime, on conçoit combien Grignon avec sa simplicité qui semblait affectée dut paraître extravagant. Il y avait réellement dans tout son extérieur quelque chose d'étrange dont il ne parvint jamais à se défaire complétement. En un mot, pour employer une expression vulgaire, il n'était point comme les autres. Mais cette singularité même, involontaire chez lui, entrait sans doute dans les desseins de Dieu. Si quelques personnes, d'un goût superbe et délicat, avaient le tort de s'en offenser, beaucoup d'autres devaient dans la suite en être frappées comme d'un spectacle extrordinaire et édifiant, rentrer en elles-mêmes à la vue d'un si remarquable oubli de tout ce qui est terrestre, et apprendre à vouer un mépris sincère aux simples vertus de convention. Dieu préparait ainsi une grande leçon et un grand modèle à ce siècle frivole qui accordait tout à la forme.

En attendant, Montfort se vit en butte aux railleries cruelles, pour ne pas dire aux persécutions, de ses compagnons d'études. Ceux-ci, qui ne comprenaient pas quelle âme ardente et délicate était cachée sous cette enveloppe grossière et en apparence insensible, crurent bien faire de stimuler ce pesant Breton par de vives attaques, afin de le pousser à bout et de le dépouiller de ce qu'ils appelaient une singularité condamnable. Ses supérieurs mêmes qui ne savaient d'abord que croire d'une vie si extraordinaire, donnèrent à ces jeunes étourdis, animés, on doit le croire, de louables intentions, pleine licence de molester leur bizarre condisciple et d'éprouver par une guerre incessante si sa vertu était réelle ou feinte. Non pas assurément qu'il y eût lieu de soupçonner Montfort d'hypocrisie. Mais l'esprit qui nous souffle l'orgueil est plein de tant d'artifices qu'il se déguise parfois sous l'apparence de l'ange de l'humilité. Il arrive aussi que des âmes, naturellement droites et simples, peuvent prendre pour des inspirations d'une haute piété, les suggestions trompeuses d'un amour propre raffiné et d'une présomption qui s'ignore elle-même. Mais par la crainte que Montfort ne fût victime d'une déplorable illusion, ses directeurs,

M. Bouin d'abord, puis M. Leschassier qui succéda à M. Bouin, après la mort de ce dernier, soumirent le jeune séminariste au traitement le plus rude. M. Leschassier surtout, esprit sage et modéré auquel toute exagération était suspecte, prit à tâche d'exercer sa patience. A son instigation, le supérieur du petit séminaire que nous avons déjà nommé, M. Brenier, ne lui donna point de relâche. Il n'avait pour lui qu'un regard sévère, des paroles malveillantes, des reproches sanglants et immérités. La vertu de Montfort ne se démentit jamais. Toujours calme et serein, toujours souriant, il prêtait l'oreille aux mots durs et piquants avec la même joie qu'un autre eût écouté des compliments affectueux. Désormais cuirassé contre ce genre d'épreuves, les mépris et les rebuts qui l'attendaient si nombreux dans sa carrière apostolique, étaient incapables de l'arrêter.

Vaincus de ce côté, ses supérieurs et ses condisciples l'attaquèrent par un autre endroit. Ils essayèrent en quelque sorte de l'humaniser, de le faire descendre des hauteurs de la contemplation et de le ramener doucement à terre. On lui enjoignit de s'occuper pendant les récréations d'objets moins relevés. Montfort, par obéissance, se prêta de bonne grâce à ce qu'on exigeait de lui. Mais il n'y réussit point, parce qu'il avait à combattre à la fois la nature et la grâce. Rien n'était plaisant comme de le voir s'efforcer de rire et de débiter d'un air enjoué des récits amusants. Il n'était à son aise, il n'était naturel que quand il parlait de Dieu et des choses spirituelles. De guerre lasse, on finit par le laisser libre de se livrer à son attrait.

On cherchera peut-être à savoir ce qui, chez Montfort, alimentait une vie détachée de tout et vraiment surnaturelle. C'était la pratique assidue de l'oraison. Chaque jour il consacrait une heure à la méditation, et entendait ensuite la messe avec une ferveur angélique. Quand il avait l'intime consolation de communier, ce qui lui arrivait quatre ou cinq fois par semaine, rien ne peut donner une idée de son recueillement. Il n'était pas moins d'une demi-heure à faire son action de grâce. D'ailleurs, sa plus douce occupation était de se tenir humblement prosterné devant le Saint-

Sacrement. Il eût souhaité pouvoir demeurer des jours entiers au pied des autels. Avait-il un moment de libre? Il courait à la chapelle ou se retirait dans sa chambre pour converser familièrement et respectueusement avec son divin maître.

Laissons ici parler un de ses condisciples, témoin de sa vie fervente et mortifiée. C'est ce même M. Blain que nous avons déjà cité.

« Montfort paraissait si égal et si recueilli dans toutes ses actions que je suis persuadé qu'il ne perdait jamais Dieu de vue. J'allais un jour de dimanche, sur les dix heures du matin, lui demander quelques cahiers dont j'avais besoin. Je crois qu'il était en oraison, car lorsque je frappai à la porte de sa chambre, il vint me l'ouvrir, et son visage me parut alors lumineux et tout rayonnant d'une lumière plus que surnaturelle. Je passais souvent les récréations avec lui. Son plus grand plaisir était d'y parler de Dieu et de la Sainte-Vierge, et il en parlait d'une manière si édifiante qu'on ne le quittait point sans se sentir animé du zèle le plus ardent. »

Chose étonnante et qui montre la vérité profonde de cette parole divine, que tout est donné en abondance et comme par surcroît à ceux qui recherchent d'abord le royaume de Dieu, les exercices religieux qui absorbaient une grande partie du temps de Grignon ne l'empêchaient point de réaliser de sérieux progrès dans la science. Comme il ne faisait point étalage de ses connaissances et qu'il avait, au contraire, un air très-modeste et très recueilli, ses condisciples le croyaient plus pieux que savant. Son langage même, où respirait une dévotion tendre et mystique, dénotait, à les en croire, une certaine simplicité d'esprit. Ils résolurent de s'en assurer, et un jour qu'il devait soutenir une thèse sur la grâce, matière, comme on sait, la plus épineuse de toutes en théologie, et qui a donné lieu à tant de controverses, plusieurs séminaristes entreprirent de le pousser à bout. Ils le pressèrent d'une argumentation tellement insidieuse que les plus expérimentés joûteurs auraient pu facilement se laisser surprendre. Toujours calme, toujours lucide, Grignon réfuta, sans se déconcerter, les systèmes erronés qu'on lui opposa, exposa simplement l'en-

seignement catholique, et sut se maintenir sur le terrain de la saine doctrine. Aussi cette épreuve tourna, par la permission divine, à la confusion des présomptueux qui l'avaient provoquée, et à la gloire de l'humble lévite, ou plutôt de l'Esprit-Saint dont il avait reçu les leçons.

Il était doué, au reste, comme il paraît par ses écrits, de beaucoup de pénétration d'esprit et d'une imagination très-vive que tempérait un jugement solide et sûr. Sa rare prudence et sa parfaite soumission à l'Eglise l'empêchaient, d'ailleurs, de s'égarer. Ecartant avec soin les questions subtiles et relevées qui nourrissent l'orgueil et amusent la curiosité plutôt qu'elles ne satisfont un légitime besoin de connaître, il préférait approfondir les matières sérieuses et d'une importance pratique. Il s'attachait surtout avec une fidélité inébranlable aux décisions données par les docteurs ou par les écoles qui professaient une obéissance filiale au Saint-Siége; c'était là son étoile polaire. Ennemi des sentiers détournés et périlleux, il aimait la voie droite et royale de la soumission sans bornes à l'autorité divine de Pierre. La rectitude simple et large de son intelligence suffisait à lui montrer que c'était là le vrai chemin de la vérité. Aussi ne se laissa-t-il jamais séduire par les sophismes captieux des Jansénistes. Il leur fit, au contraire, une guerre franche, loyale, courageuse, dont ces perfides et obstinés sectaires se vengèrent cruellement en suscitant contre lui d'odieuses persécutions qui ne finirent qu'avec sa vie.

Nous terminerons cette étude par deux anecdotes qui se rattachent au séjour de Grignon à Saint-Sulpice. La première dénote une grande foi en la Providence, la seconde est la preuve d'un rare courage et d'un généreux dévouement.

L'hiver approchait : les froids rigoureux commençaient à se faire sentir. Notre séminariste avait besoin d'un vêtement chaud. Malheureusement sa bourse était peu garnie. Il ne s'y trouvait qu'une pièce de trente sols. Sans se laisser arrêter par la modicité de cette somme, il prie un de ses amis d'aller lui acheter chez le premier marchand venu le vêtement qui lui est indispensable, et lui remet, pour en faire l'acquisition, cette belle pièce de trente

sols. — « Vous vous moquez de moi, lui dit son ami, et le mar-
» chand se moquera de nous deux, si je lui offre aussi peu d'ar-
» gent. » — « Allez toujours, reprend Grignon avec confiance, et
» ne vous inquiétez de rien. Si l'on vous fait quelque difficulté,
» ne répliquez point, sortez en paix, et donnez au premier pauvre
» venu ce que le marchand aura refusé. »

Son interlocuteur, bien loin d'être convaincu, s'éloigne pourtant et s'acquitte par complaisance de la singulière commission dont il a été chargé. Bien entendu qu'il fut reçu comme il s'y attendait. Fidèle jusqu'au bout à ses instructions, il fait l'aumône des trente sols à un indigent, et rentre au séminaire les mains vides, sans argent et sans habit. Il raconte à Montfort le peu de succès de sa mission. « C'est bien, reprend celui-ci sans s'émouvoir, quel prix
» le marchand vous a-t-il demandé pour le vêtement en question? »
— « Deux pistoles. » — « Eh bien ! voilà justement cette somme
» qu'une personne charitable, ou plutôt que la Providence elle-
» même m'a fait remettre pendant votre absence. Vous voyez bien
» qu'il ne faut jamais se défier de sa bonté maternelle. »

Voici maintenant le second trait : Grignon étant, un jour, sorti de Saint-Sulpice, pour nous ne savons quelle affaire, rencontre deux hommes qui fondaient l'un sur l'autre l'épée à la main. Pousser un cri d'horreur, se jeter entre les combattants irrités, au risque de tomber victime de son dévouement, fut pour lui l'affaire d'un instant. — « Ah ! que faites-vous, malheureux ! » crie-t-il d'une voix tonnante. Et faisant briller à leurs yeux l'image sacrée du Sauveur qui ne le quittait jamais, il leur représente avec tant de force la noirceur et les suites funestes de leur attentat, que d'un commun accord ils remettent l'épée dans le fourreau. L'un d'eux, frappé de la charité et de l'énergie de ce jeune inconnu, ouvre son cœur à la grâce et prend la résolution d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice. Il parlait souvent depuis, du ton de la plus vive reconnaissance, de cet acte héroïque qui, en lui épargnant un crime, avait déterminé sa conversion.

L. Roumain de la Rallaye.

RÉCITS VENDÉENS.

UN DÉJEUNER RÉPUBLICAIN.*

IV.

Mortagne.

FÉLIX A CÉCILE AUBRY.

« Nous ne sommes séparés que depuis quelques jours, ma bonne Cécile, mais tu me croiras sans peine quand je te dirai que ces jours-là ont eu pour moi la longueur d'un siècle. Quelle désolante aventure ! Je m'imagine encore être le jouet d'un rêve, et j'attends impatiemment le réveil qui me montrera que je n'ai point cessé de vivre au milieu de vous. Hélas ! ce n'est que trop vrai ! La guerre soit maudite, et maudits ceux qui l'ont rendue nécessaire ! Ces misérables Vendéens, ces *brigands*, comme Barrère les a surnommés, ne pouvaient-ils donc labourer leurs champs en paix ! Ils y ont gagné gros, et il paraît que leur pays est dans un joli état ! Ils l'ont bien voulu, les malheureux ! Si je m'en rapporte à ce qui se raconte ici, ce sont de véritables sauvages, des barbares, dans toute l'acception du mot. — Je t'avoue, ma bonne Cécile, que je ne tiens en aucune façon à faire leur connaissance intime ; non que j'aie peur d'eux, — rassure-toi, ils ne sont guère plus à craindre désormais qu'une vipère à laquelle on a arraché les dents, — mais parce que j'ai perdu depuis longtemps l'habitude de

* Voir la livraison de mai 1863, pp. 353-363.

la vie aventureuse des camps. A qui la faute? Fais ton *meâ culpâ*, chère amie; c'est toi qui m'as si bien dorloté, douilletté, entouré de soins, de caresses et de douceurs, que j'ai perdu le peu d'énergie guerrière dont le ciel m'avait doué. Si j'avais été primitivement un héros, je me comparerais volontiers à Renaud, et toi à la belle Armide. O enchanteresse! tu m'as enlacé et couronné de fleurs..... et maintenant que cette fée austère, qui se nomme la République, a métamorphosé d'un coup de sa baguette toutes ces fleurs en épines, que veux-tu, je te prie, que fasse et que devienne ton pauvre ami?

Certes, j'aurais tort de te parler avec cette franchise, si tu ne devais pas voir, au ton même de ces lignes, que le déplaisir que me cause ma nouvelle position ne m'abat pas plus qu'il ne convient; que je suis affligé, mais résigné, et que je remplirai bravement mon devoir, sans qu'il y paraisse. Toi seule sauras, ma bonne, mon excellente Cécile, que l'existence ne m'est douce et heureuse qu'auprès de toi et de notre petit ange.

Notre petit ange! J'ai trop tardé à t'en parler. Oh! prends bien vite la plume et raconte-moi longuement, minutieusement tous ses petits faits, tous ses petits gestes, tous ses petits sourires. Penser qu'il y a bientôt une semaine que je ne vous ai embrassées toutes les deux!.... Tiens, passons à autre chose, parce que je sens mon cœur se gonfler et un flot de larmes me monter aux yeux. Revenons aux Vendéens.

Je les envisagerai d'ici peu. Dans quelques jours, et lorsque sera arrivé le chirurgien que je remplace momentanément à Mortagne, j'irai rejoindre la colonne du général Dufour, à laquelle je suis attaché. Rejoindre, où? je l'ignore et personne ne le sait, car cette colonne tient la campagne. Demande plutôt au chasseur qui part, le champ, le pré ou le chemin dans lequel on le rencontrerait à cinq heures de là.

Donc, ma bonne Cécile, à peine ma lettre lue, songe, je t'en prie, à me répondre et ne manque pas le premier courrier. Oh! ce serait pour moi un désespoir véritable, de partir d'ici sans recevoir quelques lignes qui me rassureront sur votre chère santé à tous et qui m'apprendront que, comme moi, tu prends ton mal en patience.

Une fois lancé à travers les broussailles de la Vendée, je saisirai toutes les occasions pour te donner de mes nouvelles ; mais tu comprends qu'elles ne pourront être régulières ; ne t'afflige pas, ne te préoccupe pas : un chirurgien est toujours l'homme le moins exposé du régiment. »

V.

Félix n'était à Mortagne que depuis quelques jours, quand il reçut de Cécile une lettre qui avait été arrosée de ses larmes. — « Ah ! que je comprends bien, lui disait-elle, ah ! que je comprends bien à présent la poignante justesse de ce vers que j'ai appris dans mon enfance :

L'absence est le plus grand des maux.

» Moi aussi, comme le pauvre pigeon fidèle au colombier : *Je ne songe plus que rencontre funeste.* Hélas ! me dis-je, il fait froid,

il pleut ;
Félix a-t-il tout ce qu'il veut,
Bon souper, bon gîte, et le reste ?

» Moi aussi, je te le dis comme je le pense : cette affreuse séparation m'eût fait mourir, si, dans sa miséricordieuse bonté, Dieu ne m'avait pas, en prévision de cette dure épreuve, envoyé notre petit ange adoré. »

Elle lui parlait longuement de leur fille, de sa gentillesse, de ses jeux, des premiers mots qu'elle prononçait, puis elle terminait ainsi :

« Ah ! que je suis donc pressée de recevoir la lettre que tu m'as promis d'écrire au débotté, et la seconde, et les autres.... Que fais-tu ? que deviens-tu ? N'oublie pas mes recommandations : veille bien sur toi, mon bon ami, et que l'aide de Dieu, que je ne cesse d'implorer à ton intention, te préserve de tout mal. Tu le sais bien,

ta vie c'est la vie de ta pauvre petite femme, qui t'embrasse mille et mille fois du fond de son cœur, et sur le papier, faute de mieux.

» Ta CÉCILE.

» *P.-S.* — Ton départ a été si précipité que, dans mon trouble, j'ai fait un grand oubli. Je me hâte de le réparer. Tu trouveras, enveloppée dans le papier ci-inclus, une boucle de cheveux blonds de notre fillette. Avec mon portrait que tu possèdes déjà, cela te composera tout un petit trésor de famille. Je jouis, à part moi, de la surprise que va te causer ce précieux souvenir. Ah! trop heureuse petite boucle que j'envie, que de baisers elle va recevoir !... »

VI.

Le Val de Morière.

Ma bonne Cécile,

Trois longues semaines sans nouvelles de ton pauvre ami! Que tu as dû souffrir! A quelles lugubres pensées ne te seras-tu pas abandonnée ! Ah ! je souffrais autant que toi, de mon côté, de ne pouvoir te faire parvenir un mot, un seul petit mot: — « Ton Félix vit encore ! »

Si tu savais combien d'événements et de choses ont passé sous mes yeux durant ce laps de temps ! Je vais essayer de te les narrer, depuis l'*a* jusqu'au *z*.

Le lendemain du jour où je recevais ta bonne lettre et cette adorable boucle de cheveux, — que j'ai suspendue là, sur mon cœur, avec ton médaillon, — je quittais Mortagne pour aller joindre la colonne du général Dufour à Montaigu, d'où nous nous sommes élancés sur la campagne. Élancer est le mot propre, car nos chefs et nos soldats avaient l'air d'une meute de chiens qui se précipitent à la curée. Oh ! ma pauvre Cécile, tu ne t'imaginerais jamais, dans ta candeur et ta bonté native, les scènes que mes regards ont été forcés de contempler et devant lesquelles, malgré mon cœur bondissant d'indignation dans ma poitrine, j'ai été contraint de

demeurer muet et comme indifférent! Les soldats de la République, vois-tu, ce ne sont pas les soldats que je croyais, ce sont des incendiaires, des bouchers, des bourreaux! Ils ont brûlé devant moi tout ce qui s'est présenté, et non-seulement les chaumières, les fours, les moulins, mais encore les bois, les genêts, les foins, les blés, tout, tout sans exception ; voilà pour les choses inanimées. Quant aux êtres vivants, qu'ils se rendissent ou qu'ils prissent la fuite, ils ont été invariablement massacrés, les hommes faits aussi bien que les vieillards, et les femmes non moins que les enfants. Un seul trait pour te mettre à même de juger du reste, et je quitte ce sujet qui me fait dresser d'horreur les cheveux sur la tête. — Nous entrons dans un village ; tous les habitants venaient de s'enfuir ; seule, une pauvre femme, malade sans doute, — sa figure pâle et amaigrie le disait assez, — n'avait pu se dérober à la poursuite de nos limiers. Se voyant près d'être atteinte, elle s'arrête tout à coup, élève comme un rempart entre les soldats et elle le petit innocent qu'elle emportait dans ses bras, et se jette à genoux en criant : *Grâce, oh! grâce, mes bons messieurs!....* — Je n'y tenais plus ; je me précipitais pour la défendre et la protéger de mon corps, comme si cette malheureuse eût été toi, et ce petit être, ma fille elle-même.... Quand j'arrivai, *l'affaire était faite*, comme le disaient *ces bons messieurs* dans leur ignoble et horrible langage : une baïonnette avait cloué sur le sol et la mère et le nourrisson !....

Il me serait impossible de te dépeindre l'état de mon âme après cette scène atroce. Oh ! les bêtes féroces ! oh ! les monstres ! j'aurais voulu que Dieu vengeât sur le champ ce crime sans nom et les foudroyât sur la place ! Tuez des hommes, cannibales, les hommes peuvent se défendre; mais des femmes, mais des vieillards, plus faibles que les femmes elles-mêmes, mais de pauvres petites créatures encore à la mamelle! C'est le comble de l'infamie, de l'horreur !.... Je ne trouve pas d'expressions pour qualifier de pareils crimes !....

Pardon, ma douce Cécile, d'avoir troublé par des tableaux si hideux la sérénité de ton âme ; toi qui ne soupçonnes pas le mal, je suis bien sûr que tu te refuserais à croire que des hommes

puissent ainsi se vautrer dans la boue et le sang, si tout autre que moi te faisait ce récit.

Deux jours après ce meurtre, nous marchions sur un village nommé les Brouzils, dans la louable intention de le livrer aux flammes. Déjà quelques maisons commençaient à brûler, lorsque nous fûmes attaqués par une troupe assez nombreuse de Vendéens, qui sortaient du bois de Grala, voisin du village. On me dit que c'était l'armée du général Charette. Ils foncèrent sur nous avec une impétuosité sans égale. Les nôtres tinrent bon. Soudain, je vis s'élancer vers notre centre un groupe d'hommes qui semblaient déterminés à vaincre ou à mourir, et en tête desquels j'aperçus un officier à pied, panache blanc au chapeau et fusil au poing, qui se retournait de temps à autre pour exciter ses compagnons. C'était l'intrépide Charette lui-même. Je suivais ses mouvements avec la plus vive curiosité; mais au moment où ils entamaient la fusillade, on m'amena un de nos soldats qui venait de recevoir un coup de baïonnette dans le flanc, et que je me mis en devoir de panser. A celui-là en succéda un autre, puis un autre encore; bref, en un clin d'œil, je fus entouré de blessés et de mourants. Combien de temps demeurai-je au milieu d'eux? J'étais si occupé que je n'eus pas le loisir de m'en rendre compte. Ce que je sais, c'est que tout à coup je me sentis saisir au collet, je me trouvai entouré de paysans et je fus emmené loin du champ de bataille : j'étais prisonnier des Vendéens!

Je ne veux pas me faire plus brave que je ne le suis, je t'avoue qu'une certaine frayeur s'empara de moi et que, tout en suivant mes silencieux vainqueurs, je faisais mes adieux à la vie; je pressais mon trésor sur ce cœur qui allait cesser de battre, et je vous envoyais mes dernières et mes plus tendres pensées. Quel espoir avais-je, en effet, d'échapper à un péril si imminent! Après les horreurs que j'avais vu commettre à leurs ennemis, j'étais bien forcé de conclure que les Vendéens, exaspérés, devaient user envers les Républicains dela loi du talion. Et puis, l'eussent-ils voulu par humanité, il leur eût été bien impossible de garder des prisonniers: ils étaient tellement traqués qu'ils ne trouvaient pas à se nourrir eux-mêmes et qu'ils mouraient littéralement de faim.

J'élevais donc mon âme à Dieu, que je regrettais bien, en ce moment-là, d'avoir tant et si souvent offensé, et pour la rançon de mes péchés, ô ma pieuse Cécile, je lui présentais l'innocence de ta vie.

Le soir vint; nous gagnâmes un bois, où nous couchâmes. Jamais, depuis que je me connais, je n'eus aussi grand froid. Songe donc que j'ai perdu mon pauvre bagage, que mon manteau, dont je m'étais débarrassé pour faire mes pansements, est resté aux Brouzils, et que j'en suis réduit à mon simple uniforme, lequel n'est pas de ces plus chauds, comme tu sais.

Au point du jour, nous nous remettons en marche. Je flottais entre la crainte et l'espoir. J'interrogeais, mais personne ne me disait ce que l'on voulait faire de moi.

Nous atteignons un village du nom de Maché. On nous reçoit à coups de fusil. Les Vendéens ripostent vigoureusement et mettent en fuite un petit corps de Républicains qui abandonnaient un convoi de vivres! C'était la Providence elle-même qui nous l'envoyait. Songe donc que, depuis trois jours, Charette et les siens ne s'étaient pas mis un morceau de pain sous la dent, et que pour étancher leur soif ils étaient réduits à casser la glace des fossés et à la laisser fondre dans leur bouche!.... Juge de leur joie à la vue de cette précieuse capture! Le général voulut leur faire distribuer les vivres devant lui, et, cette opération terminée, il me fit appeler.

J'appris alors pourquoi et comment j'étais encore de ce bas-monde. — Dans cette charge héroïque des Brouzils que je me plaisais à contempler et dont l'arrivée d'un moribond m'avait empêché de connaître l'issue, Charette avait été blessé pour la première fois depuis près d'un an qu'il fait la guerre : une balle lui avait fracassé un bras près de l'épaule. — Or, les malheureux Vendéens n'avaient plus un seul chirurgien parmi eux : tous avaient été victimes de leur dévouement.

Le général me proposa de le soigner; en échange de ce service, il me faisait don de la vie. — Devais-je refuser? Je ne le pouvais sans manquer à la plus simple loi d'humanité. Je remerciai Dieu dans mon âme et je pensais : — O ma Cécile! ô ma fille chérie! je ne suis donc pas perdu pour vous!

Je pris la liberté de reprocher doucement au général, tout en posant mon premier appareil, de n'avoir pas recouru à moi dès que j'avais été son captif et d'avoir ainsi donné au mal le temps de s'envenimer. — Il me répondit qu'avant de songer à lui-même, il avait dû s'occuper de ses compagnons, bien plus malades du besoin que lui de sa blessure, et qu'il ne demandait pas mieux, maintenant que l'abondance était revenue au camp, de s'abandonner aux soins de mon art.

Je lui conseillai de prendre du repos, s'il le pouvait, sans quoi je ne répondais pas de la guérison. — Ses officiers consultés, il fut décidé que l'on se retirerait dans un coin perdu, à l'abri des incursions républicaines, au Val de Morière, d'où je t'écris cette longue relation.

Le Val de Morière est un ancien couvent, où, depuis deux jours, nous menons, relativement, une existence de Sardanapales. Nous sommes choyés, gâtés par sept à huit vieilles religieuses, qui n'ont pu se décider à abandonner cette paisible retraite et qui, s'en remettant à Dieu, attendent ou le martyre ou la fin de cette déplorable guerre.

De tout ce qui précède, tu concluera avec moi, ma bonne Cécile, que Dieu m'a visiblement protégé : je le dois sans doute aux ferventes prières que tu ne cesses de lui adresser en ma faveur. Je lui en garderai une éternelle reconnaissance.

Ne tremble plus sur mon sort ; je n'ai plus rien à craindre, tu le vois. Le général Charette m'a promis la vie sauve, et nul parmi les siens n'oserait désormais me toucher du bout du doigt.

Du reste, il n'est rien de tel que d'étudier de près les choses et les gens. Mon jugement sur ces *sauvages*, ces *barbares*, ces *brigands* de Vendéens s'est très-sensiblement modifié. Je me réserve de te déduire, dans nos premières et si douces causeries du coin du feu, les motifs qui me font retourner les termes de la proposition et appliquer à nos fameux Républicains les épithètes et les injures dont ils calomnient leurs adversaires. Tout cela n'est qu'une odieuse fourberie. Je te peindrai, sous ses véritables traits, le général Charette, cet homme si étonnant, qui faisait dire naguère à

Turreau : — « Nos troupes, quoique bien disciplinées et animées » du meilleur esprit révolutionnaire, (ce n'est que trop vrai, hélas !) » ne peuvent cependant pas suivre à la piste cet ennemi invisible, » qui, aujourd'hui sur un point, demain sur un autre, trompe tous » les calculs par la rapidité de ses mouvements. »

Et maintenant, ma petite femme chérie, quand reverrai-je la rue des Fossés-Saint-Martin, et quand vous presserai-je sur mon cœur? Fasse le ciel que ce soit d'ici peu; mais les Vendéens me tiennent bien, ils ont un besoin urgent et incessant de mes services, et j'ai grand peur de passer mes quartiers d'hiver parmi eux.

A bientôt une autre lettre. Par malheur, tu ne peux user de réciprocité. Aujourd'hui au Val de Morière, je serais bien en peine de te dire où une lettre de toi aurait chance de me rencontrer. Le froid, la faim, la fatigue, je supporterais tout plutôt que cette terrible privation-là!

VII.

La Roche-sur-Yon.

Victoire! ma bonne Cécile, victoire, je suis libre !

Les Vendéens, ayant attaqué à Saint-Colombin la colonne du général Duquesnoy, ont été forcés de battre en retraite. Tu comprends que je ne me suis pas empressé de courir après eux, mais que j'ai profité du tohu-bohu pour me glisser dans les rangs des Républicains.

On m'a procuré les moyens de joindre et de voir le général en chef Turreau. Je lui ai raconté mes aventures. Comme dédommagement, il m'a nommé à un poste de chirurgien sédentaire à l'hôpital militaire de Luçon. Je m'y rends. C'est là que je te prie de m'adresser sans retard une longue, une interminable lettre. Je t'écrirai moi aussi peu après mon arrivée.

Dieu soit donc loué et béni ! Que j'étais loin de m'attendre à une si prompte et si facile délivrance ! Je ne me sens pas d'aise; je suis gai, comme un pinson qui serait parvenu à s'échapper de sa

cage et qui verrait approcher l'instant où il aura enfin la douceur de rentrer en son nid si regretté. Ne penses-tu pas avec moi, ma Cécile, que tout est beau, tout est bien, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes?....

VIII.

Luçon.

Si tu savais, chère amie, avec quel sentiment de bonheur je suis entré dans cette petite ville de Luçon! Le plus obscur de nos généraux n'aurait pas eu, je l'affirme, une figure plus rayonnante que la mienne, après une victoire capable de l'immortaliser. Cela m'a mis dans l'âme une bienveillance qui me fait tout voir en beau. Assurément, Luçon n'est pas une cité bien séduisante, et elle ne peut guère plus être comparée à notre grande et belle ville de Tours qu'un nain ne peut l'être à un géant; mais je l'aime pour l'hospitalité qu'elle me donne, comme un marin aime le port, quel qu'il soit, qui le recueille après la tempête. Et puis, n'est-ce pas à Luçon que nous devons nous revoir?... Mais n'anticipons pas.

Voici en trois mots le portrait de ma nouvelle résidence. — Au bord d'une vaste plaine et d'un marais qui s'étend jusqu'à la mer, un amas de maisons, à un ou deux étages au plus, rangées le long de rues fort peu larges et déviant de la ligne droite autant que faire se peut. Au milieu, une haute flèche, surmontant l'ancienne cathédrale, devenue le temple de la Raison, et sur laquelle on remarque des traces de fleurs de lys récemment brisées, comme marques de féodalité, m'a-t-on dit; adossé à l'église, l'ex-évêché, où a résidé le cardinal de Richelieu; puis, quoi encore? un ancien grand séminaire transformé en manutention; une halle, devant laquelle se dresse un mât colorié, que couronne un bonnet phrygien en bois, peint en rouge, c'est-à-dire l'arbre de la Liberté; tels sont, sauf erreur, avec un canal appelé *canal du Chapitre*, qui porte de petits bateaux à la mer, distante de trois ou quatre lieues, toutes les curiosités et tous les monuments remarquables de l'endroit. Mais une

chose dont tu ne pourrais point te faire une idée, c'est la boue dont sont inondées les rues. Cela tient, paraît-il, à la nature calcaire du sol. Je n'en ai point été surpris, car je me suis rappelé avoir lu, jadis, dans une lettre du cardinal de Richelieu, datée de sa première ville épiscopale, qu'il habitait l'évêché le plus crotté du royaume. — Les choses ne se sont guère améliorées depuis lors, et c'est l'avis du général de brigade, Huché, qui commande ici. Un des membres de l'assemblée de la Commune, avec lequel mes fonctions m'ont mis en rapport, m'a montré la copie d'une lettre que ce général leur a adressée dernièrement et qui est assez curieuse pour que je te la fasse lire :

— « Je vous préviens, citoyens, que je suis fort mécontent de » la malpropreté de votre cité qui regorge de saleté boueuse, ce » qui porte en général une insalubrité des plus dangereuses. Je sais » que depuis quatre mois vous avez négligé cette partie. Si sous » deux fois vingt-quatre heures, aussi, vous n'ordonnez pas à chaque » propriétaire ou locataire de nettoyer ou enlever les boues et » ordures de devant chez lui, je commanderai militairement (car » il faut ici parler ce langage) à des piquets de corvée qui seront » pris parmi les soldats commandés à l'ordre, de prendre, avec des » pelles ou autres instruments, les ordures pour les rentrer dans » les boutiques, cuisines, salles, etc., de chaque particulier. Si vous » connaissez l'esprit du soldat, vous présumez combien il s'em- » pressera de surcharger cet ordre, en y ajoutant le plaisir de » bouer les appartements.

» J'enverrai demain copie de cette lettre aux Représentants du » peuple pour leur faire connaître combien on est ladre ici à faire » le bien.

» Salut et fraternité.

» HUCHÉ. »

Passons aux choses sérieuses. Ce général étant mon supérieur, je me suis présenté chez lui dès mon arrivée pour lui rendre mes devoirs. Il est en tournée dans le pays avec sa colonne et l'on croit qu'il ne rentrera que dans quelques jours. J'en serai quitte pour recommencer ma visite sur nouveaux frais.

Écoute bien maintenant, ma bonne Cécile, ce que je vais te dire : Luçon étant une sorte de quartier-général, on nous envoie du Bocage un grand nombre de malades et de blessés. La besogne ne chôme donc pas, et à moins que la guerre ne finisse faute de combattants, je me vois enchaîné ici pour bien des mois encore, sans avoir même l'espoir d'un congé. Or, tu n'ignores pas, ma bonne Cécile, le procédé aussi simple que naturel de Mahomet, qui allait à la montagne, attendu que la montagne ne pouvait aller à lui. Mon avis et mon désir le plus ardent — tu les partageras, j'en suis sûr d'avance — sont donc qu'au reçu de cette lettre, tu veuilles bien prendre la peine de mettre la clef sous la porte de notre Eden, et de venir me rejoindre, avec notre chère fillette et la bonne maman Nanon. Tout est prêt pour vous recevoir. Dans la rue du *Grand-Bourg-Neuf*[1] — retiens bien cette adresse — j'ai loué, à un prix fabuleux de modicité (parce que les maîtres, qui étaient des nobles, ont émigré), une maison spacieuse, toute meublée, entre une cour et un grand jardin, où je me flatte de faire faire les premiers pas à notre petite Clémentine.

Par exemple, je tiens essentiellement à ce que vous veniez ici par le chemin des écoliers, le plus court, qui serait de traverser la Vendée du nord au sud, n'offrant aucune sécurité. Poitiers, Niort et Fontenay, voilà la ligne que je te supplie de suivre.

Oh! quel jour béni que celui qui nous réunira! Si ce n'est le jour où je t'ai donné mon nom, il n'y en aura pas eu de plus beau dans toute ma vie!...

— J'allais fermer ma lettre, quand on m'a annoncé le retour du général Huché. Comme j'en ai le loisir avant le départ du courrier, je vais lui rendre ma visite, et je t'en dirai le résultat en post-scriptum.

Mille fois à toi de cœur.

F. A.

P.-S. — Décidément la Fortune me sourit, tout me succède à plaisir. Le général, dont l'abord, je te l'avoue, me causait quelques

1 Actuellement rue Sainte-Marguerite.

préoccupations, à cause de certains rapports que l'on m'avait faits, m'a accueilli avec une bienveillance, une rondeur, une bonhomie, qui m'ont touché. Comme il avait plusieurs affaires à expédier, et que le temps le pressait, il a poussé l'amabilité jusqu'à m'inviter à déjeûner avec lui demain. — « Nous causerons, a-t-il ajouté en me congédiant, nous causerons plus à l'aise, entre la poire et le fromage. »

Et c'est là le despote, le détestable tyran que mon membre de l'assemblée de la Commune m'a peint sous de si sombres couleurs!... Allons, rassurez-vous, mes bons et craintifs Luçonnais, je suis physionomiste, et vingt minutes d'entretien m'ont suffi pour me faire voir que votre tigre altéré de sang n'est ni plus ni moins qu'un mouton.

Je suis convaincu, chère Cécile, que le plus grand tort de cet excellent général Huché, c'est d'être ici le représentant de l'autorité souveraine, et La Fontaine, qui connaissait assez bien le cœur humain, n'a-t-il pas dit quelque part :

Notre ennemi, c'est notre maître.

Je me rendrai donc sans la moindre arrière-pensée à cette invitation toute gracieuse; qui sait même si ce tête-à-tête ne sera pas profitable à mon avenir?....

IX.

Tours.

Mon bon Félix,

Trois mots seulement, car la voiture va partir.

Je reçois la lettre qui m'annonce ta délivrance et m'apprend que tu es fixé à Luçon. Les pieds me brûlent, je n'y puis pas tenir, et, dusses-tu traiter mon action d'insensée, je pars avec Clémentine et Nanon, pour te rejoindre. Il faut que je te revoie à tout prix. La séparation a été déjà trop longue; c'est un sacrifice au-dessus de

mes forces : vivre sans toi, vois-tu, mon Félix, oh! vivre sans toi, c'est mourir!...

A bientôt, à bientôt!

Ta CÉCILE.

X.

La veille du jour où la lettre que nous venons de transcrire parvint à sa destination, les habitants de Luçon avaient été plongés dans la consternation la plus profonde, à la nouvelle de ce qui s'était passé, sur les onze heures du matin, dans la maison habitée par le général Huché, rue de la Poissonnerie[1], durant le déjeûner auquel on avait vu se rendre le chirurgien-major Félix Aubry.

Laissons à un historien contemporain le triste soin de justifier la terreur sous laquelle toute la ville est courbée :

« Au milieu du repas, le général lui demande (*au chirurgien*) d'où il vient; le malheureux raconte ses aventures, sa détention parmi les Brigands et ce qu'il a été obligé de faire pour conserver son existence. Alors Huché fronce le sourcil, se lève, et, transporté de rage, lui dit : — « Comment, tu as été le maître de tuer ce chef de Brigands, et tu ne l'as pas fait! va, tu n'es qu'un Brigand toi-même et tu périras. » — Aussitôt il fait appeler quatre fusiliers qui le saisissent; il leur donne son mot. Cet infortuné pâlit, et veut balbutier quelques paroles pour sa défense; on l'emmène dans le jardin contigu à la maison du général; on le fusille, on le dépouille, on l'enterre. Pendant ce temps-là le général continuait son déjeûner[2]. »

1 Aujourd'hui rue des Capucins. En 1789, cette maison appartenait à Messieurs du Chapitre. Elle a été, à notre connaissance, habitée par M. l'abbé de Chantreau, vicaire-général de Mgr Soyer.

2 *Mémoires sur la guerre civile de la Vendée*, par un ancien administrateur militaire des armées républicaines, pp. 140-141. — Paris, Baudouin frères, 1823. — L'auteur consti-

Nous devons compléter par quelques détails ce résumé si effrayant dans son laconisme.

Quand Félix, tout étourdi de ce coup de foudre, fut arrivé, en chancelant comme un homme ivre, au bout de la principale allée du jardin, qui était le lieu désigné pour le supplice, il reprit un peu ses sens, et demanda aux fusiliers de lui accorder deux minutes ; puis il joignit les mains et leva vers le ciel des yeux pleins d'une telle douleur, des yeux si suppliants, que ses exécuteurs se sentirent émus jusqu'aux entrailles, et, de peur de faiblir, le pressèrent d'achever sa prière.

Le patient ouvrit son habit, détacha de dessus son cœur un médaillon et un papier plié, qu'il baisa à plusieurs reprises avec un transport qui faisait mal à voir, puis, s'adressant à l'un des soldats, il lui dit d'une voix entrecoupée par les sanglots, tandis que de grosses larmes ruisselaient sur ses joues blêmes :

— « Mon ami, ayez pitié de mon sort... rendez-moi un dernier service... prenez ces objets... portez-les chez moi... priez la domestique de les serrer précieusement pour les remettre... à... à.... (ici l'angoisse lui coupa un instant la parole ; mais, se faisant violence, il continua :) à la jeune femme que j'attendais... avec son enfant... et qu'elle lui dise bien que ma suprême pensée a été pour Dieu... et pour elles !...

. . . . . .

En sortant du jardin, les fusiliers mordaient leurs moustaches pour ne pas pleurer, chantonnaient ou sifflaient entre leurs dents, pour faire croire à leur insensibilité.

Quant à Huché, une fois la détonation partie, ses traits s'étaient empreints d'une vive joie. Il se frotta les mains et appela la servante, qui tremblait de tous ses membres et n'osait l'approcher.

nue ainsi. — « Est-il possible de renchérir sur la barbarie de ce trait ? Cependant on en » a rapporté d'autres du même homme, accompagnés de circonstance d'obscénité et » d'horreur encore plus exécrables. Ce serait salir une plume que d'en faire le récit. Ce » monstre avait un raffinement de perfidie incroyable, et s'étudiait à arracher des habitants » simples des campagnes des aveux, en suite desquels il les condamnait à mort. Il était » aussi la terreur de ses soldats. Un jour il en tua un de ses propres mains, parce qu'étant » en sentinelle, il n'avait pas crié *qui vive !* en le voyant arriver. »

— Ça, voyons, citoyenne, un peu plus de prestesse dans le service. Apporte-moi la bouteille de vin bouchée que je t'avais fait mettre à part pour le dessert.

Il se hâta de s'en verser et absorba coup sur coup trois larges rasades, en s'écriant avec emphase : — Allons, je bois à la République et à l'extinction de cette infâme race des Brigands[1] !

Puis, se parlant à lui-même, car la servante s'était enfuie :

— Quel malheur que le citoyen Lamartinière n'ait pas été à Luçon pour prendre part à ce festin et porter un toast avec moi ! La superbe occasion qu'il a manquée !... Et parbleu, il faut que je lui en donne des regrets.

Ce disant, Huché s'assit à un secrétaire et traça péniblement les lignes suivantes :

« Au citoyen Goy Lamartinière, aide de camp du général de brigade Huché, à Hermine la Victorieuse.

» Citoyen,

» S'il est permis à un pur et vertueux républicain comme moi d'approprier à son usage des expressions qui sont sorties de la

1 A défaut d'autre culte, Huché avait du moins celui de la bouteille, comme on le voit par la pièce suivante, que nous avons copiée aux Archives de Paris, carton W, n° 8, des Archives révolutionnaires :

« Aux citoyens membres de la Société populaire de Vincent La Montagne (à Nantes).

» ... Je prie les membres du Comité de surveillance de l'interpeller (le capitaine Despierres) sur la conduite qu'a tenue le général Huché, lorsqu'il a passé à Mortagne.

» Voici des faits qui m'ont été rapportés sur le compte de ce général qui méritent un scrupuleux et sévère examen.

» Ce général entra à Mortagne, la première ou deuxième décade du mois dernier ; *il était dans un état d'ivresse impardonnable à l'homme élevé à un grade quelconque.* Il débuta par traiter les généreux et esclaves *officiers municipaux* comme des scélérats parce qu'ils ne lui avaient pas préparé un logement comme dans l'ancien régime, quoique son arrivée fût inattendue ; il fit en peu de mots l'éloge du massacre de cent cinquante à deux cents femmes, égorgées dans les environs par ses troupes ; et termina par l'odieuse narration de ces fameux exploits en se qualifiant du titre sanguinaire de boucher de la Convention....

» Nantes, le 7 germinal, l'an II de l'ère républicain.

» *Signé :* BOUCHEZEAU. »

bouche infâme d'un ci-devant tyran de l'ignoble souche des Capets, je ne crains pas de te dire aujourd'hui : Pends-toi, brave Lamartinière; je viens de faire passer le goût du pain au plus abominable des Brigands déguisé en patriote... et tu n'y étais pas ! !

» Salut et fraternité.

» HUCHÉ. »

Pendant qu'il minutait cette parodie ignoble de l'immortel billet du Béarnais, la servante, succombant à son effroi, s'évanouissait dans sa cuisine. En voyant Huché avaler son vin rouge, il lui avait semblé que c'était le sang du malheureux convive dont se repaissait ce vampire.

Les monstres se ressemblent toujours par quelque côté : Néron, après l'incendie de Rome, se faisait apporter des roses; Huché, moins poétique en ses goûts, se félicitait d'un crime en savourant le bouquet d'un vieux Bordeaux.

XI.

Les balles qui avaient jeté l'infortuné jeune homme sans vie sur le sol n'avaient pas fait sur le champ toute leur œuvre.

A quelques jours de là, on vit — et c'était grand' pitié! — entrer à Luçon par la route de Fontenay, deux femmes, dont la plus âgée portait un enfant soigneusement enveloppé dans les plis d'un châle. Elles demandèrent la rue du Grand-Bourg-Neuf, et, arrivées dans cette rue, la demeure du chirurgien-major Aubry.

Nul ne s'était senti la force de leur révéler l'affreuse vérité, et ce fut la domestique, chargée du ménage en attendant Nanon, qui se trouva forcée de s'acquitter de cette pénible mission.

« Vivre sans toi, mon Félix, oh! vivre sans toi, c'est mourir! » — Voilà pourquoi, une heure après son arrivée, la pauvre jeune veuve gisait sur un lit, en proie à une fièvre des plus ardentes et à

un délire qui ne cédait pas. Elle tenait incessamment ses lèvres collées au médaillon et à la boucle de cheveux qui avaient reçu les derniers baisers de son ami, et si elle proférait une parole, c'était toujours pour appeler son Félix.

Les médecins espérèrent que l'amour maternel triompherait de l'autre amour; mais en vain la malheureuse Nanon, qui avait vieilli de dix ans en un jour, lui présentait sa petite fille chérie, qui lui tendait les bras et riait, l'innocente! en appelant son père... la mère fut vaincue par l'épouse, et un jour vint où l'enfant et la vieille nourrice embrassèrent Cécile Aubry pour la dernière fois....

Huché devait être content : ses balles avaient fait coup double.

XII.

Hâtons-nous de le dire à leur honneur, les Luçonnais, dont ce crime et tant d'autres avaient porté l'indignation et l'horreur au comble, donnèrent un noble et héroïque exemple en secouant le joug du monstre. Ils osèrent, à ce moment de terreur et de servilisme muet, élever la voix pour protester contre tant d'infamies, et nous aimons à reproduire, comme un de leurs plus beaux titres de gloire, cette dénonciation qui, la part faite au style du temps, ne manque ni d'élévation ni d'éloquence.

« Luçon, le 10 germinal, l'an deuxième de la République, une et indivisible.

» Aux Représentants du peuple près l'Armée de l'Ouest.

» Citoyens représentants,

» Un homme atroce, qui n'a dans la bouche que des sentences » de mort, qui promène sur nos têtes le fer et la flamme, comme » s'il était chargé d'ouvrir un seul tombeau pour l'espèce humaine

» tout entière, vient d'être placé dans cette ville avec les pouvoirs
» du général.

» Les premiers faits de son autorité ont été de faire tomber sous
» la décharge de vingt coups de fusils un malheureux dont l'inno-
» cence avait été reconnue par les tribunaux, à qui Lequinio lui-
» même avait témoigné de la bienveillance; les premiers effets de
» son autorité ont été :

» De lancer contre un Comité de surveillance la menace horrible
» de mettre tous les membres qui le composaient au pouvoir de
» ses fusiliers, en désignant le président pour première victime.
» Cependant les principes révolutionnaires de ce comité se sont
» manifestés constamment.... ce qui l'a revêtu d'une puissance
» absolue, cet homme qui prétend accabler de terreur! S'il a l'in-
» solence et la cruauté d'un visir, qu'il sache que nous n'avons pas
» la patience et la lâcheté des esclaves.

» Un tyran est la pierre de touche qui fait connaître les vrais
» amis de la Liberté. Nous nous sommes soulevés d'horreur, en
» voyant le despotisme abominable qui régnait autour de nous. La
» salle de nos séances a retenti des cris de notre indignation; nous
» nous sommes disputé l'honneur d'armer la colère publique envers
» les attentats d'un général qui dispose de la vie des hommes,
» comme s'il en était le suprême arbitre, qui se met à la place des
» lois et s'empare de leur glaive pour frapper indistinctement tous
» ceux que ses passions ont condamnés.

» Vous, citoyens représentants, vous qui portez dans vos cœurs
» le pur amour de la liberté, n'applaudirez-vous pas à notre
» énergie quand nous bravons courageusement un oppresseur?
» Vous qui partagez les honneurs de la législature d'une république,
» c'est à vous que nous dénonçons le général HUCHÉ, qui fait pa-
» rade ici d'une puissance arbitraire. Dites-nous si l'existence des
» autorités constituées lui appartient, pour qu'il ait le droit de les
» anéantir sous le poids de la dictature; dites-nous s'il a des droits
» de cassation sur les jugements des tribunaux; dites-nous si les
» caprices barbares d'un individu doivent nous faire trembler. La
» République doit-elle avoir des agents dont la seule volonté nous

» fasse pâlir? Votre réponse décidera si nous vivons sous Tibère » ou sous les auspices de la Liberté. »

Les membres de l'assemblée de la Commune ne se contentèrent pas de cette protestation, ils agirent énergiquement, et, par l'ordre signé qu'ils en donnèrent à l'adjudant-général Cortez, Huché fut arrêté, au milieu de son camp, près de la forêt de Sainte-Gemme, ainsi que son digne lieutenant et complice, Goy de la Martinière. Le général fut conduit et jugé à Rochefort; l'aide de camp, condamné et fusillé à Fontenay-le-Comte.

Quant à Nanon et à la pauvre petite orpheline, elles quittèrent bientôt Luçon, et nul n'a pu nous dire ce qu'elles étaient devenues. — Lorsque l'arbre meurt, le fruit naissant se dessèche et tombe. Ainsi sans doute en fut-il de l'enfant; et sa vieille nourrice, frappée au cœur, ne dut pas tarder à rejoindre ses trois amis.

ÉMILE GRIMAUD.

POÉSIE.

—

L'ANGELUS DANS LES CHAMPS.

—

Oh ! le touchant tableau que j'ai là, sous les yeux !
— Vidal en pourrait faire un tableau gracieux. —
Je veux vous le peindre, ô lectrices !
O femmes, qui lisez mes vers sur du velours,
Songeant peut-être moins à moi qu'à vos atours,
A mes rêves qu'à vos caprices !

Je veux peindre pour vous ce tableau si touchant !
Mais savez-vous, hélas ! ce que c'est qu'un vrai champ,
O vous, qui vivez dans la ville !
Un vrai champ, sans culture et sans sillons tracés,
Où les pieds sont souvent dans l'herbe embarrassés ?
C'est là, c'est là qu'est mon idylle !

C'est là que je conduis vos beaux regards distraits;
Mais soyez sans effroi! vous serez sans regrets!
Le charmant tableau que j'admire,
Tous les anges des cieux l'ont déjà regardé;
Et Dieu le leur permet. Dieu n'aurait pas grondé
De voir une sainte l'écrire.

D'abord le cadre brille et forme, tout autour,
Des veines d'émeraude, et d'azur, et de jour,
Et de lumière blonde et pure.
Puis il est sombre un peu là-bas, dans le lointain :
Des rochers de granit, levant leur front hautain,
L'ornent d'une noire ceinture.

Un vieillard, un enfant, un gros chien, voilà tout!
Tout le tableau : — Le père et l'enfant sont debout;
Le chien, couché près de ses maîtres.
Il est midi. — Le ciel est bleu, les arbres verts,
Et les feux du soleil scintillent au travers
Des vieux chênes et des grands hêtres.

Il est midi. — J'entends une cloche tinter,
Et je vois le vieillard et l'enfant l'écouter.
Je vois le chien dresser l'oreille.
La cloche fait vibrer les airs et les rameaux,
On dirait qu'elle parle et répète ces mots :
— « Dieu veille! Dieu veille! Dieu veille! » —

Grande voix, que l'Eglise a donnée à l'airain,
Tu courbes tous les fronts! le front triste ou serein,
Les fronts nobles ou téméraires!

La chrétienté l'entend et l'écoute à genoux.
Tu parles à chacun et tu réponds à tous :
— « Priez, priez, priez, mes frères ! » —

Le vieillard et l'enfant ont compris cette voix,
Et, sans se consulter, tous les deux, à la fois,
Ont courbé leur front vers la terre,
Puis se sont recueillis, tous deux avec ferveur.
Le chien, même le chien, semble être plus rêveur
Et comprendre qu'il faut se taire.

Mais écoutez !..... J'entends d'ici le bon vieillard.
Elevant vers le ciel son limpide regard,
Pur comme le fond de son âme,
Il dit : — « Inclinons-nous, mon fils, car Gabriel,
» L'ange choisi de Dieu dans l'infini du ciel,
» Vient de bénir un sein de femme !

Il dit : — « Inclinons-nous, mon fils, car la voilà !
» La voilà, celle à qui ton Dieu se révéla !
» Chaste, modeste, mais troublée,
» Elle obéit et croit, sans chercher, ô Seigneur !
» D'où lui vient cet insigne et suprême bonheur
» D'être la Vierge Immaculée !

» Mon fils, inclinons-nous ! — l'Esprit-Saint a passé,
» Et le Verbe est conçu : le démon est chassé
» Et retourne en la nuit profonde.
» Un Dieu va naître et vivre à jamais parmi nous.
» Inclinons-nous, mon fils ! — Mettons-nous à genoux
» Devant le Christ, maître du monde !

» Je vous salue, ô Maria!
» O Maria, pleine de grâces!
» Le Seigneur suit partout vos traces,
» *Maria, plena gratia!*
» Flamme, qui contient toutes flammes,
» Vierge, dont le sein est béni,
» Source, qui contient l'Infini,
» Femme, choisie entre les femmes,
» Quand la mort fermera nos yeux,
» Songez à nous, dans vos prières!
» D'une main rouvrez nos paupières,
» Et de l'autre ouvrez-nous les cieux!
» Priez, priez, Vierge Marie,
» Pour tous ceux qui sont à vos pieds!
» O Maria, priez, priez,
» Pour tout pécheur qui pleure et prie! »

Mme AUGUSTE PENQUER.

Kergleuz, 15 Mai 1863.

CHATELAUDREN ET LANLEFF.

Le nom de Châtelaudren ne pouvait guère manquer de valoir à cette petite ville pour fondateur le fabuleux roi Audren, du *Brut* et de Geoffroi de Monmouth, que Bouchard fait régner sur notre Bretagne de 412 à 422, d'Argentré de 412 à 438, et Gallet de 445 à 464. Cette opinion se montre en effet dès le XIIIe siècle dans le *Livre des Faits d'Arthur*, dont Le Baud nous a conservé sinon les termes au moins le sens, dans une traduction qui, selon l'usage de cet auteur, doit être fidèlement calquée sur l'original [1].

Une fois lancée, cette assertion roula doucement de siècle en siècle et de génération en génération, sans que personne, pendant longtemps, y cherchât d'autre preuve que le nom même de la ville. Au XVIIe siècle, après que la rude critique de Vignier eût commencé de secouer sur sa base la dynastie fabuleuse de Geoffroi de Monmouth, on sentit que cette preuve toute seule ne suffisait plus. C'est pourquoi le bon Père Toussaint de Saint-Luc, dans ses *Recherches sur la Bretagne Gauloise*, jugea à propos de produire l'histoire de certains bustes du roi Audren, qui auraient été trouvés avec des médailles et des inscriptions dans les ruines du château de Châtelaudren, à la suite de sa démolition en 1420 par ordre du duc

1 Le Baud, *Hist. de Bret*, pp. 50-51.

Jean V[2]. Il est vrai qu'on ne conçoit guère comment ces bustes avaient pu être si complétement ignorés de tous les auteurs antérieurs au P. Saint-Luc : ni Le Baud, ni Bouchard, ni d'Argentré, ni Albert Le Grand n'en avaient eu vent. Il est vrai encore que le P. Saint-Luc ne les montrait point, et que personne après lui non plus qu'avant ne les a jamais vus. Malgré tout l'invraisemblable ou plutôt l'impossible de cette prétendue trouvaille, l'historiette a été adoptée de confiance par une foule d'auteurs, entre autres (laissons de côté les modernes) par Gallet, Ruffelet, Ogée, etc. Ce dernier surtout est bon entendre :

« Cette ville (dit-il au mot *Châtelaudren*) tire son nom du château bâti par Audren, fils de Salomon, quatrième roi de Bretagne. Ce prince monta sur le trône l'an 445.... En 1420, le château de cette ville fut démoli par ordre du duc Jean V... Ce fut par cette démolition qu'on apprit qu'Audren, roi de Bretagne, était le fondateur de la ville dont nous parlons. On y trouva plusieurs pierres, *sur lesquelles ce fait était écrit et énoncé très-clairement.* »

La bonne figure, n'est-ce pas, que cet Ogée? Croirait-on pas, à l'entendre, que les inscriptions bretonnes du Ve siècle, relatant des fondations de villes et de châteaux, sont une chose tout ordinaire et toute naturelle, — tandis qu'en réalité on n'en connaît pas une seule !

Il serait bien temps, pourtant, d'en finir avec toutes ces balivernes : il n'y a là dedans ni poésie, ni valeur morale, ni intérêt. C'est fade et faux, et rien de plus.

Le nom d'Audren a été de tout temps si usité en Bretagne qu'il est bien facile d'imaginer une hypothèse vraisemblable pour expliquer sa présence dans Châtel-Audren. Inutile, ce semble, d'insister là-dessus. Ce qu'il faut rechercher, c'est le texte authentique le plus ancien, où Châtelaudren soit nommé. Nous ne connaissons rien de plus vieux en ce genre qu'une charte d'Henri de Penthièvre,

1 Le P. Saint-Luc au chapitre III de la première partie de ses *Recherches* (p. 55) écrit qu'il a été trouvé, dans ces ruines, « quelques bustes d'une pierre noirâtre, que l'inscription en lettres romaines capitales enseigne être du roi Audren, fondateur de cette ville. »

comte de Tréguier et de Goëllo, où il confirme divers dons faits par ses vassaux à l'abbaye de Saint-Magloire de Lehon. Cette pièce datée de 1148 a été transcrite par les Bénédictins dans leur collection des *Blancs-Manteaux*[1]. Nous la croyons inédite. On y trouve aussi la plus ancienne mention à nous connue de la paroisse de Plouagat, dans le territoire de laquelle fut longtemps comprise la ville de Châtelaudren, au diocèse de Tréguier; mais le château, lui, était dans le diocèse de Saint-Brieuc et la paroisse de Plélo. Châtelaudren, comme paroisse, est relativement fort moderne.

Enfin, cette même charte mentionne aussi Lanleff qui n'était pas une paroisse mais une trève de Lanloup. Non-seulement c'est, à notre su, la mention la plus ancienne de cette église célèbre; mais cette mention montre qu'on s'est trompé en affirmant — comme on l'a fait très-souvent — que Lanleff appartenait aux Templiers, car notre charte porte précisément donation de Lanleff à Saint-Magloire de Lehon, monastère bénédictin.

Voici d'ailleurs la traduction complète de cette charte :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, amen. Le temps succède au temps, le siècle rapide s'envole, et comme une ombre s'enfuient les jours de l'homme. De là vient que les actes d'hier et même d'aujourd'hui glissent et s'échappent rapidement de la mémoire des hommes si l'on n'a soin de les confier à l'écriture. C'est pourquoi je Henri, fils du comte Étienne, renouvelant et confirmant tous les dons faits de mon temps à Saint-Magloire par Eon Ponce et son fils Trihan, ai voulu les fixer par l'écriture, afin que ni la vétusté ni la mort n'en puissent effacer le souvenir. Et comme j'ai ajouté moi-même quelque chose à ces dons, tant pour le salut de mon âme que pour celui de mon père le comte Étienne, de mon frère le comte Alain, de ma mère Havoise, et aussi pour obtenir de Dieu que, durant ma vie, ma terre soit constamment gouvernée selon droit et justice, j'ai aussi voulu mettre mes propres dons à l'abri des entreprises de la haine et de l'envie en les fortifiant de l'autorité de mon sceau.

» Donc, Eon surnommé Ponce a donné la terre située à l'issue de

1 Vol. XXXVI, p. 105.

deux portés de Châtel-Audren et tout autour de ce château depuis la porte qui ouvre sur l'étang jusqu'à celle qui regarde Saint-Ninian. Il a aussi donné le tiers de la dîme de Plouagat, et en Bréhat une métairie appelée Kerrien avec son métayer. Ensuite Trihan [fils d'Eon Ponce] a ajouté l'église de Notre-Dame de *Lamlem* [c'est Lanleff] avec toutes les oblations, les deux tiers des dîmes de ce village et la dîme du marché, plus l'église de l'île de Bréhat avec sa dîme. Je Henri ai confirmé tous ces dons, auxquels j'ai joint celui de la dîme de mes moulins de Châtel-Audren et de la dîme du marché.

» Et j'ai moi-même offert toutes ces choses dans le monastère même de Saint-Magloire, en déposant sur l'autel, après l'oblation, un livre qui traite de la vie de ce saint, le grand jour de la fête de la Pentecôte de l'an 1148 après l'Incarnation de Notre-Seigneur. Témoins : Goscion, chapelain ; Simon, prêtre ; Thomas, sénéchal ; Hamon d'Hilion et Guillaume Le Roux ; Huon fils de Normand ; Guillaume fils d'Hervé ; Anselme fils de Mengui ; Guillaume Boterel ; Geoffroi l'Exilé ; etc. »

Quoique nous nous soyons efforcé de rendre le texte latin aussi fidèlement que possible, beaucoup de nos lecteurs, nous en sommes sûr, préféreront avoir sous les yeux l'original ; le voici :

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, amen. Tempora temporibus subeunt, brevis evolat ætas, et, velut umbra, dies effugiunt hominis [1]. Unde fit ut a memoria celerrime labatur et excidat quod heri vel hodie gestum est, nisi memoriæ litterarum commendetur. Eapropter, ego Henricus, comitis Stephani filius, quidquid Eudo Pontius et ejusdem filius Trihan dederat meo tempore renovans et confirmans, ne vel morte deleri posset aut vetustate, litteris et memoriæ commendavi. Illud etiam quod mihi, pro mei patris anima et fratris, Stephani videlicet et Alani comitum matris insuper meæ Haduis et mea, et ut terra mea dum viverem recta, regeretur justitia ; illud, inquam, quod mihi placuit accrescere cum prædictorum beneficio, ne vel odio vel invidia valeat inficiari, auctoritate sigilli mei munivi.

Dedit ergo Eudo, Pontius cognomine, terram quæ est in exitu duarum portarum Castelli Audroeni et in circuitu, a porta quæ est super stagnum ad aliam usque portam quæ respicit ad Sanctum Ninianum, in-

super addens tertiam partem decimæ de Ploagat et unam villam terræ in Brihiat, quæ vocatur Kerrien, cum mediatore ejus. Postea idem Trihan addedit (*sic*) ecclesiam sanctæ Mariæ de Lamlem cum omni oblatione et duas partes decimæ ipsius villæ et decimum forum ejusdem, et suam decimam cum ecclesia insulæ quæ vocatur Brihint. Hæc ego Henricus... concedo..., addens insuper et accrescens decimam molendinorum meorum Castelli Audroeni et decimum forum. Hæc ego autem in ipso Sancti Maglorii monasterio, cum libello qui de Vita ejus inscribitur, die magno festivitatis Pentecostes, super altare post oblationem obtuli, anno M. C. XL. VIII. ab Incarnatione Domine. Testibus : Goscione capellano, Simone presbytero, Thoma dapifero, Hamone de Hilium et Guillelmo Rufo, Hugone filio Normanni, Guillelmo filio Hervei, Anselmo Mengui filio, Guillelmo Boterel, Gaufrido Exule, etc. *(Sigillum Henrici : homo insidens equo, sine insignibus, ensem dextra gestans.)*

Cette charte provient des archives de l'abbaye de Marmoutier près Tours. Nous l'avons transcrite sur la copie qu'en avaient faite au XVIIe siècle les Bénédictins bretons et qui fait partie de la collection manuscrite des Blancs-Manteaux, vol. XXXVI, p. 105.

A. DE LA BORDERIE.

CONFRÉRIE

DES

PRÊTRES DU DIOCÈSE DE SAINT-MALO

(1500.)

Le XIXe siècle a vu la fondation ou la résurrection, dans quelques diocèses de France, de confréries sacerdotales. Elles ont pour but le maintien de l'esprit ecclésiastique et l'obtention de grâces plus abondantes pendant la vie, au moment de la mort et après la mort. Elles obligent les associés à se regarder plus spécialement comme des frères, les membres d'un même corps, et à s'intéresser vivement au salut les uns des autres. On ne se contente pas de prières, communes au moins d'intention, on travaille à se donner, au besoin, de mutuelles consolations, à se fortifier par de bons exemples, à s'aider et à se diriger par d'excellents conseils.

Nous voyons, du reste, l'esprit d'association tout envahir dans la société moderne, non-seulement au point de vue purement matériel et industriel, mais encore pour opérer le mal en détruisant les bases sociales et religieuses.

L'antique union du clergé breton est connue; toujours il donna cordialement l'hospitalité. Si nos populations ont retenu intact le dépôt de la foi catholique, c'est que leurs pères spirituels, identifiés avec elles, le conservaient haut placé et le répandaient avec grâce et vigueur. Ils comprenaient l'importance de ce dépôt sacré, ils

en imprégnaient leurs âmes les premiers ; il savaient que leurs propre sanctification était, sinon le principe, au moins l'instrument de la sanctification de ceux qui leur étaient confiés.

Ce fut sans doute l'intelligence de tous ces grands intérêts qui les fit fonder l'institution dont nous allons entretenir nos lecteurs. Ogée en parle ainsi : « Le 14 septembre 1500 fut établie à Dinan la *Confrérie des Prêtres*, en l'honneur de l'Assomption de la Sainte-Vierge, dans l'église de Saint-Sauveur. Elle a été approuvée plusieurs fois par différents évêques de Saint-Malo. » Voilà tout ce que je connaissais de cette œuvre, lorsque ses statuts sont tombés entre mes mains, avec les lettres d'approbation et concessions d'indulgences. Le tout se trouvait dans une maison de bons paysans, dont un des ancêtres avait été prêtre dans le diocèse de Saint-Malo. Je vais donner ici un résumé de ces actes ; le clergé et les fidèles bretons ne seront pas mécontents de conserver ce souvenir et cet exemple.

I.

Commençons par le préambule des statuts.

Le 14 septembre de l'an 1500, quarante prêtres du diocèse de Saint-Malo étaient réunis dans l'église de Saint-Sauveur de Dinan. Ils avaient pour président Godefroi Lété, recteur de la paroisse de Trébédan. Après la célébration des cérémonies religieuses qui les rappelaient tous les ans au même lieu, ils convinrent tous que les anciens statuts de leur *Confrérie* avaient besoin d'être retouchés et refondus. Mandataires et représentants de l'œuvre, ils déclarèrent qu'ils pouvaient procéder à cette réforme. *Repræsentantes majorem et seniorem partem fratrum dictæ Confrariæ, capitulantes insimul ipsi fratres et capitulum ad invicem generale facientes.*

L'acte fondamental de l'association était du reste usé et presque illisible ; d'un moment à l'autre il pouvait disparaître et l'institution avec lui. *Instrumentum publicum antiquum, ruinâ et senio*

depressum, in majore sui parte propter vetustatem invalidum, litteris, verbis et sententiis in futurum magis a magis cassurum et deperiturum.

Du reste cet acte ne renfermait pas la première et principale fondation, mais l'union, la fusion de deux *Confréries* préexistantes. L'une d'elles, suivant la tradition, remontait vers l'an 1365. *Videlicet anno Domini millesimo* trigesimo *sexagesimo quinto, quæ tamen memoria, nec signo, nec sigillo testatur.* (Le mot *trigesimo* est écrit en toutes lettres, je suppose qu'il est là pour *trigentesimo*). Olivier, archidiacre de Dinan, plusieurs docteurs en droit et recteurs de paroisses, ainsi que les seigneurs temporels du lieu, l'avaient établie. L'autre devait son origine à des prêtres et à de pieux fidèles, qui s'étaient réunis dans une pensée salutaire et chrétienne à une époque entièrement inconnue. Ses statuts avaient été écrits en 1411, le 11 décembre, sous le pontificat du pape Jean XXIII.

On reconnaît et on constate que les règlements anciens de ces deux confréries sont très-bons, *peroptima*. On ne veut nullement les détruire ni les annuler, mais, au contraire, les approuver et ratifier, leur donner une force nouvelle de vie et de conservation pour les besoins, les mérites et la propagation de l'œuvre. Au moment de la fusion les revenus étaient sans importance, et par suite les cérémonies religieuses, qui réunissaient les confrères, rares et peu solennelles. Depuis, les bénédictions divines les ont augmentés, et dès lors il est devenu nécessaire de prendre de nouvelles mesures, utiles pour le présent et pour l'avenir, dont le culte et l'imitation des vertus de la Sainte-Vierge puissent tirer des avantages.

II.

Après ces préliminaires, on procéda à la rénovation des statuts; je m'exprime mal, à leur coordination nouvelle, dont voici le résumé.

1° L'institution n'aura désormais d'autre nom que celui de *Confrérie des Prêtres, fondée dans l'église de Saint-Sauveur de Dinan, en l'honneur de la Nativité et de l'Assomption de la Sainte-Vierge.* Elle portera ce nom, non-seulement dans le clergé et parmi les fidèles, mais aussi dans tous les actes authentiques et légaux qu'elle fera ou qui seront faits en sa faveur.

2° On n'admettra dans la Confrérie que les seuls prêtres, et ceux qui se destinent au sacerdoce depuis les ordres mineurs inclusivement. Les simples fidèles, si on en admet, ne pourront être reçus que par le chapitre présidé par le supérieur général.

3° Les nouveaux reçus seront obligés aux charges suivantes : 1° les minorés et les prêtres donneront vingt-cinq sols et deux livres de cire ; 2° les simples fidèles, un boisseau de froment, mesure de Dinan, ou une rente annuelle de cinq sols hypothéqués sur bons biens meubles et immeubles. Ces dons se feront l'année de la réception, et quiconque les refusera sera immédiatement expulsé comme parjure à ses engagements et indigne de participer aux mérites spirituels de l'œuvre.

4° Tous les prêtres seront tenus chaque année de dire gratuitement une messe pour leurs confrères, et de donner deux livres de cire. Les minorés et les simples fidèles feront dire une messe à même intention et donneront également deux livres de cire.

5° Autrefois on admettait des confrères exempts de ces charges; il n'en sera plus reçu, à moins qu'ils ne constituent une rente annuelle et perpétuelle de dix sols. On fonde ces règlements pour maintenir la prospérité de la Confrérie, l'égalité dans les charges comme dans les priviléges.

6° Comme dans les temps passés, une réunion générale de tous les associés aura lieu chaque année. Elle se tenait indifféremment pendant les solennités de l'Assomption et de la Nativité, ou pendant leurs octaves. Un changement à cet égard est nécessaire. L'octave de la première de ces fêtes est le moment de la moisson, et plusieurs des confrères s'en occupent. *Considerantes quod in festo et octavis Assumptionis est tempus collectionis messium, et quod*

plures nostrum sunt aut esse possunt eo tunc in messibus occupati aut favorem occupationis habere. Au moment de la Nativité la récolte est ordinairement faite ; dès lors il est plus facile d'obéir. Nous fixons donc l'assemblée générale des confrères au premier jour de la lune qui la suivra, mais à ce jour-là seulement sans qu'on puisse le changer.

7° Le dimanche qui précédera cette lune, tous les confrères se rendront à l'église de Saint-Sauveur de Dinan. Ils y assisteront aux messes et aux vêpres. Les prêtres, revêtus de surplis, chanteront l'office au chœur. Les simples fidèles se tiendront dans la nef ; tous les associés seront obligés d'être présents sous peine d'une amende de douze deniers, à moins cependant que le chapitre n'ait trouvé leurs motifs suffisants et ne leur ait accordé dispense.

8° On observera le cérémonial suivant pendant cette solennité. A sept heures du matin, sur deux rangs, on sortira en procession de l'église de Saint-Sauveur. Les prêtres seront revêtus du surplis, des chappes et dalmatiques de la confrérie. La croix sera portée en tête. A la rentrée on chantera trois messes avec diacre et sous-diacre : la première sera de la Sainte-Vierge, la seconde du Saint-Esprit, la troisième pour les défunts. Après ces messes les confrères se réuniront dans la chapelle de Saint-Pierre pour connaître des réceptions, des abus, des supérieurs à changer ou à conserver, enfin de toutes les questions qui pourront intéresser l'association. Il y aura un dîner commun, dans un lieu convenable et choisi à l'avance. Chacun prendra une réfection sobre et sera content des mets servis. Si quelqu'un y péchait en paroles ou autrement, il recevrait de suite une punition exemplaire sans pouvoir en appeler à aucune juridiction temporelle ou ecclésiastique. Pendant le repas, les présents statuts seront lus par un confrère, choisi pour cela, à haute et intelligible voix, sans que personne puisse faire d'observations.

9° Le lendemain de cette solennité, tous les confrères assisteront à une messe de *Requiem*, précédée de l'office des morts en entier. Ensuite on fera l'élection de neuf chapelains, prêtres de la confrérie, qui seront chargés de dire les messes de chaque semaine. Leur honoraire ne pourra dépasser la valeur d'un pot de vin.

10° On approuve toutes les fondations faites jusqu'ici, entre autres sept messes à dire chaque semaine dans l'église de Saint-Sauveur. On établit la célébration journalière, à sept heures du matin, d'une messe solennelle, à laquelle sept prêtres assisteront.

11° Lorsqu'un confrère mourra dans les limites d'une lieue de Dinan, tous les membres résidants dans la même circonférence, seront tenus d'assister à son enterrement et à son service, sous peine de deux sols d'amende. Quatre prêtres le porteront en terre et recouvriront sa tombe. Tous les autres porteront un cierge allumé. Deux services seront célébrés pour chaque défunt aux frais de l'association, et chaque confrère dira ou fera dire une messe pour le repos de son âme.

12° Un registre sera tenu aux archives de la confrérie et à ses frais. On y inscrira toutes les affaires qui l'intéresseront, même les absences des confrères aux réunions. Si le secrétaire se montre négligent, il lui sera imposé une amende de douze deniers pour chaque fait omis, avec obligation de le consigner immédiatement et à ses frais. Il y aura un inventaire des vases sacrés, ornements d'autels, contrats, etc., entre les mains des supérieurs chargés des archives.

13° Pour tous les offices divins relatifs à la confrérie, on tiendra douze torches allumées de quatre livres de cire chacune et huit cierges du même poids.

14° A la fin de chaque année les économes et les trésoriers rendront compte des recettes et des dépenses. Les supérieurs examineront le tout attentivement, puis donneront on refuseront les approbations requises.

Ces statuts sont et demeurent fermes, stables et valables pour toujours. L'assemblée générale de tous les confrères pourrait seule y apporter quelques modifications à l'avenir, s'il y a lieu. Nous promettons et jurons sur les saints évangiles d'y rester fidèles. Nous les exposerons humblement aux pieds du révérendissime évêque de Saint-Malo, afin qu'il leur accorde son approbation.

Fait, dans la chapelle de Saint-Pierre de l'église de Saint-Sauveur de Dinan, ce 14 septembre 1500.

« Je soussigné Pierre Cœtus, notaire apostolique et royal, promoteur de l'officialité de l'archidiaconé de Dinan, certifie avoir écrit tous les statuts qui précèdent à mesure qu'ils ont été établis par la vénérable assemblée, à laquelle j'ai assisté.... *Eaque sic fieri, scivi et audivi.* En conséquence j'appose mon sceau à l'acte ainsi rédigé : P. Cœtus, notaire public. »

III.

Venons maintenant aux approbations des évêques de Saint-Malo, et donnons-les dans leur ordre de temps et de date :

1° Guillaume Briconnet fut nommé évêque de Saint-Malo en 1493. Il fut cardinal en 1495. En 1497, il passa à l'archevêché de Reims, en conservant son premier titre comme le prouve l'acte suivant.

« Guillaume, par la grâce divine cardinal-diacre de la sainte Eglise romaine, du titre de sainte Potentienne, archevêque et duc de Reims, premier pair de France, légat-né du Saint-Siége apostolique, évêque de Saint-Malo, à tous ceux qui les présentes verront, salut en Notre Seigneur. Sachant que celui qui se constitue le promoteur des bonnes œuvres, mérite le salut, désirant que la *Confrérie des Prêtres*, fondée en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, dans l'église de Saint-Sauveur de Dinan, de notre diocèse de Saint-Malo, obtienne l'honneur qu'elle mérite, soit vénérée par tous les fidèles, obtienne du développement et se conserve, accordons à tous ceux qui, véritablement repentants et confessés, assisteront aux messes de ladite association célébrées dans l'église de Saint-Sauveur, ou qui visiteront dévotement ladite église les jours de fêtes de la Vierge, qu'ils soient confrères ou non, cent jours d'indulgences en notre qualité de cardinal et quarante jours en notre qualité d'évêque de Saint-Malo. Et déclarons lesdites indulgences valables à perpétuité.

» Donné à Dinan, ce 17 septembre 1505. Guillaume. »

2° François Bohier, évêque de Saint-Malo de 1534 à 1569, donna aussi son approbation en ces termes :

« François, par la miséricorde divine, évêque de Saint-Malo, à tous ceux qui les présentes verront, salut en Notre-Seigneur, nous nous rendons Dieu propice quand nous nous unissons pour sa louange et son honneur. Désirant conserver pour le présent et pour l'avenir la *Confrérie des Prêtres*, fondée depuis longtemps, pour la gloire de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, dans l'église de Saint-Sauveur de Dinan, où elle a coutume d'être desservie, nous accordons à tous ceux qui en font partie, ainsi qu'à tous les bienfaiteurs, quarante jours d'indulgences.

» Donné à Lohéac, ce 5 mai 1557. FRANÇOIS, évêque. »

3° Jean du Bec, évêque de Saint-Malo de 1596 à 1610, accorda l'approbation suivante :

« Jean, par la miséricorde divine, évêque de Saint-Malo, abbé des abbayes de Mortemer et de la Meilleraye, à tous ceux qui les présentes verront, etc. (Le reste comme ci-dessus.)

» Donné à Dinan, ce 14 septembre 1599. »

4° Enfin, Jacques Doremet, prêtre, recteur de Miniac, licencié dans l'un et l'autre droit, vicaire général, pour les choses spirituelles et temporelles, de Mgr le gouverneur, évêque de Saint-Malo et conseiller du Roi, approuva les statuts de la Confrérie le 28 août 1716, en exhortant tous les fidèles chrétiens à leur observation.

IV.

Voici maintenant une bulle du pape Urbain VIII en faveur de la même Confrérie.

« Vu qu'il y a, comme nous l'avons appris, dans l'église paroissiale de Saint-Sauveur de Dinan, au diocèse de Saint-Malo, une pieuse et dévote Confrérie, appelée *Confrérie de messieurs les prêtres et chapelains*, canoniquement instituée sous l'invocation de la

bienheureuse Vierge Marie, en faveur des fidèles de l'un et l'autre sexe, dont les frères et sœurs pratiquent journellement une quantité d'œuvres de religion et de charité, avons voulu contribuer au progrès et à l'avancement de ladite association.

» En conséquence, nous appuyant sur la miséricorde du Dieu tout-puissant, sur l'autorité des apôtres Pierre et Paul, nous accordons à tous les fidèles des deux sexes, qui en feront partie à l'avenir, une indulgence plénière le jour de leur entrée, pourvu que, véritablement convertis, ils reçoivent les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Tous les confrères gagneront la même indulgence à l'heure de la mort et aux mêmes conditions. Ils jouiront des mêmes avantages le quatrième dimanche de janvier en visitant dévotement l'église de Saint-Sauveur et en y recevant les sacrements, pourvu qu'ils prient pour l'union et la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, l'exaltation de l'Église.

» Tous les associés des deux sexes pourront gagner sept ans et sept quarantaines d'indulgences, les quatrièmes dimanches de mars et de décembre, si, vraiment repentants et confessés, ils reçoivent la sainte communion et visitent l'église de la Confrérie.

» Nous concédons également soixante jours d'indulgences aux associés toutes les fois qu'ils assisteront aux réunions publiques et particulières de la Confrérie, qu'ils logeront des pauvres chez eux, réconcilieront les ennemis, assisteront aux enterrements et aux processions approuvées par l'ordinaire, accompagneront le Saint-Sacrement porté aux malades, contribueront à la conversion des pécheurs, enseigneront les saints mystères ou les commandements de Dieu aux ignorants, pratiqueront de œuvres des piété et de charité.

» Toutes ces indulgences seront valables à perpétuité.

» Donné à Rome, dans la maison de Saint-Pierre, sous l'anneau du pécheur, le 13e jour de septembre de l'an 1642.

» Signé : MARALDUS. »

« Nous, vicaires-généraux de Mgr Achille de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo, ayant vu les susdites lettres d'indulgences,

approuvons et permettons leur publication. Donné à Saint-Malo le 26 décembre 1642. LOUIS DORGEVILLE, v.-g. CHARLES DURVAN, v.-g. »

V.

Les statuts de la Confrérie de Dinan constatent que la moisson se faisait entièrement dans le mois d'août. A cette époque en, effet, le blé noir ou sarrasin n'était pas connu en Bretagne. Il n'y fut importé que vers 1587, et la culture n'en put commencer que les années suivantes.

Les rédacteurs de ces statuts sont des prêtres, et ils font observer que plusieurs d'entre eux ne peuvent se rendre à l'assemblée générale, quand elle a lieu pendant l'octave de l'Assomption, parce qu'ils sont occupés à faire la récolte. *Et quod plures nostrum sunt aut esse possunt eo tunc in messibus occupati, aut favorem occupationis habere.* Quelques membres du clergé s'occupaient donc d'agriculture et pouvaient dire avec saint Paul : « Nous avons travaillé jour et nuit, avec peine et avec fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous. » On sait du reste que le clergé et les ordres monastiques furent les instigateurs et les instruments du progrès agricole au moyen âge.

L'abbé PIÉDERRIÈRE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

MAINE ET ANJOU, HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET PITTORESQUE, par M. le baron de Wismes. — Nantes, imp. *Vincent Forest et Emile Grimaud.* — Lithographies par Bry, à Paris.

Nous sommes bien en retard vis-à-vis d'un des ouvrages les plus remarquables certainement qui aient été publiés sur nos contrées de l'Ouest. Nous voulons parler de la belle et importante publication de M. de Wismes sur le Maine et l'Anjou. Ce grand ouvrage a déjà valu une médaille d'argent à MM. Vincent Forest et Émile Grimaud pour la typographie, une médaille d'or à M. Bry pour l'impression lithographique, et sa place est, dès à présent, marquée dans toutes les collections d'art, dans toutes les bibliothèques sérieuses, pour la beauté des dessins et l'érudition très-rare des notices. Peut-être trouvera-t-on qu'auteur moi-même de plusieurs de ces notices, je les vante un peu sans gêne ; mais je dois avouer que les documents me venaient pour la plupart de M. de Wismes, de sorte que ma modestie est en réalité très à couvert dans les éloges que je me permets ici. Ce qui est certain, c'est que, grâce à M. de Wismes et à ses collaborateurs angevins et manceaux, la partie historique et généalogique du nouvel ouvrage abonde en détails curieux, peu connus, et qui offrent le double intérêt d'une histoire du pays et d'une histoire des familles. Malicorne vous présentera les grandes figures des Gaudin de Malicorne, des Beauma-

noir, des Lavardin, et, au milieu d'elles, celle toujours gracieuse de Mme de Sévigné, *précédant l'aurore* dans les bois d'alentour, *pour voir Sylvie* (qui ne connaît ses liaisons avec les Hamadryades?), et laissant aux Lavardin, comme souvenir, non pas de bien bons vers, mais des vers du *bien bon*, c'est-à-dire de son oncle l'abbé de Coulanges. Lassay vous rappellera un siége sous Henri IV, puis un nom deux fois mal noté dans l'histoire, celui de Beauvois la Nocle ; vous y rencontrerez successivement Mlle d'Hauteville, qui se permit d'épouser un cardinal défroqué, le cardinal de Chatillon, et Mlle du Tillet, qui d'*un gendarme*, disaient les poètes, avait *l'aspect, le corsage et le port*. La rixe de cette dernière avec Mme de Poyanne *au teint de prune de Brigneulle*, ou plutôt la rixe d'*Ursine et de Perette*, en style du temps, n'est pas sans entrain, même après deux siècles ; elle forme contraste surtout avec les tendres soupirs du célèbre Mis de Lassay pour Marianne Pajot, cette belle fille d'apothicaire, qui devint marquise de Lassay, parce que Louis XIV l'empêcha de devenir duchesse de Lorraine. Montmirail dans le Perche, *Montmirail le Superbe*, vous fera assister à la célèbre conférence qui réunit, le 9 janvier 1169, le roi de France Louis le Jeune, le roi d'Angleterre Henri II et l'illustre évêque de Cantorbéry Thomas Becket, conférence qui précéda de si peu l'assassinat du grand évêque. Montflaux vous dira l'histoire des Froulay et l'histoire de Mme de Créquy, fort curieuse, fort intéressante, quoiqu'elle ne soit pas absolument celle qu'on lui fait raconter dans ses *Mémoires*. Que dirai-je enfin ? A Mortiercrolles, vous reverrez le maréchal de Gié ; à Durtal, le maréchal de Vieillevigne ; au Plessis-Macé, Louis XI ; au Lude, Henri IV écrivant, sur un air de Ducaurroy, la célèbre romance *Charmante Gabrielle ;* à Brissac, enfin, vous rencontrerez toute une suite de héros, et dans la grande salle, Louis XIII, vainqueur aux Ponts-de-Cé, se réconciliant avec sa mère.

Je le répète, histoire, critique, généalogie, études d'art, souvenirs littéraires, tout se trouve réuni dans ces notices pour leur donner le plus vif et le plus sérieux intérêt. Beaucoup de points obscurs y sont éclaircis et beaucoup d'erreurs rectifiées. Douze de

ces notices sont l'œuvre de M. de Wismes, sept de Dom Piolin, autant de M. Belleuvre, six de M. Marchegay, un pareil nombre de M. de la Sicotière, cinq de M. Aimé de Soland, quatre de M. Victor Pavie, trois de M. Godart-Faultrier, etc. M. le comte Théodore de Quatrebarbes nous retrace l'histoire de Chemillé et de Chanzeaux; M. Marin de Livonnière, celle du bourg d'Iré, cette brillante et riche création de M. de Falloux; M. l'abbé Launay consacre dix pages in-folio à la cathédrale du Mans; M. de Blois n'est pas moins complet sur Mayenne, etc.

Chaque volume commence par une suite d'études sur l'histoire, la littérature, l'art, le droit coutumier, les mœurs et coutumes, l'agriculture et l'industrie dans le Maine pour le premier volume, et dans l'Anjou pour le second. Dire que ces études sont signées des noms de Dom Piolin et de MM. de Blois, Lepeltier, la Beauluère, Paul Belleuvre, Aimé de Soland, Eugène Berger et Léon Tavernier, c'est dire toute leur importance. L'œuvre lithographique ne se recommande pas moins par les noms des artistes, Mouilleron, Deshayes, Bachelier, Gaildrau, Nanteuil, Rouargue, etc. Quant aux dessins, le crayon de M. de Wismes est connu; M. de Wismes est du nombre de ces amateurs qui sont devenus artistes, non-seulement par le goût, mais encore par le travail et par la verve. Je parlais, il y a peu de jours, des grands prix de Rome que Nantes a fournis depuis quelques années, MM. Delaunay, Joyau, Ducoudray-Bourgault, auxquels j'aurais dû joindre M. Thomas et, pour la Vendée, M. Baudry. Eh bien, n'est-ce pas aussi un honneur et un honneur peu ordinaire d'avoir en province des amateurs connus même à Paris et dont les œuvres y occupent une place distinguée dans toutes les expositions d'art, comme les eaux-fortes de M. de Wismes et celles de M. de Rochebrune[1]?

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

1 M. de Rochebrune publie, en ce moment, toute une suite de très-belles eaux-fortes pour l'ouvrage sur la Vendée que rédige M. B. Fillon. Nous nous réserons d'en parler quand l'ouvrage sera complet.

LA VRAIE MARIE-ANTOINETTE, ÉTUDE HISTORIQUE, POLITIQUE ET MORALE, par M. de Lescure. — Un vol. in-8°, orné d'un beau portrait. Paris, chez Dupray de la Mahérie, 1863.

Grâce à Dieu, la mémoire de Marie-Antoinette est sortie pure et victorieuse de tous les outrages vomis par la haine, de toutes les attaques dirigées par l'envie contre la reine et contre la femme. Le bon sens et l'honnêteté de la France ont prononcé dans ce débat ouvert entre la Révolution et l'une de ses plus grandes victimes; la calomnie, défaite et honteuse, a dû se réfugier dans les derniers replis des plus infâmes pamphlets, et l'histoire, austère et sereine, a dissipé, par l'éclat de sa lumière, les dernières ombres qui enveloppaient la noble et sainte figure de l'épouse de Louis XVI.

Le livre de M. de Lescure a moins pour objet de retracer une fois de plus la vie de Marie-Antoinette, que d'indiquer, par un choix rapide, les traits nouveaux que les travaux historiques de ces dernières années ont fournis à la physionomie de la Reine. L'esquisse du jeune écrivain fait honneur tout à la fois à son talent, élégant et ferme, à ses sentiments généreux et élevés.

La seconde partie de l'ouvrage de M. de Lescure comprend toute la correspondance de Marie-Antoinette, connue jusqu'à ce jour et réunie pour la première fois. Le lecteur y trouvera plusieurs lettres inédites; il y verra combien l'auguste victime était vraiment française par l'esprit et par le cœur, combien elle mérite, non la pitié, — elle ne l'accepta jamais, — mais l'admiration et l'amour de la France.

M. de Lescure a complété son œuvre par deux catalogues contenant, le premier, la liste des portraits gravés de la Reine et des estampes historiques ou satiriques relatives aux principaux événements de sa vie; le second, la liste de tous les livres, brochures, pièces de théâtre, romans, etc., etc., qui concernent Marie-Antoinette.

Ce dernier travail est, en grande partie, l'œuvre de M. Léon de la Sicotière, avocat éloquent et savant bibliographe, passionnément dévoué, comme M. de Lescure, à la mémoire de la Reine.

On le voit, l'ouvrage que nous recommandons ici à nos lecteurs est une œuvre de piété historique, qui mérite la reconnaissance de tous ceux qui estiment à leur juste valeur le talent, la conscience et le travail mis au service d'une grande et sainte cause.

Que l'auteur me permette cependant de lui soumettre deux ou trois petites remarques.

La lettre de Marie-Antoinette à M. de Jarjayes (1793) est indiquée par M. de Lescure comme ayant été publiée pour la première fois en 1817, dans les *Mémoires historiques sur Louis XVII*, par Eckart. Elle a été publiée, en 1816, par M. Chauveau-Lagarde, dans sa *Note historique sur les procès de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, et de madame Élisabeth de France, au tribunal révolutionnaire.*

Sous le numéro 169 du *Catalogue bibliographique* concernant Marie-Antoinette, je lis : « *Barbey d'Aurevilly, Réveil* du 1er Juillet 1858. *Splendide* article, à propos de l'ouvrage de MM. Edmond et Jules de Goncourt. » Je l'avoue, je ne m'attendais pas à voir M. Barbey dans cette affaire, et j'avais cru jusqu'ici que ses *splendides* articles n'éblouissaient que leur auteur,

Comme l'eau qu'il secoue aveugle un chien mouillé.

Je terminerai par une observation plus sérieuse.

A la page 226 et sous le numéro 146 du *Catalogue bibliographique* la dernière communion de Marie-Antoinette à la Conciergerie est repoussée comme un fait apocryphe et d'une incontestable fausseté. Je regrette vivement que M. de Lescure et son honorable collaborateur, M. de la Sicotière, n'aient pas fait sur cette question, pleine d'un si douloureux intérêt, une de ces études approfondies, complètes, comme ils savent si bien les faire. Après l'article publié ici même [1] par M. Eugène de la Gournerie, après les renseignements

1 Voy. la *Revue de Bretagne et de Vendée*, février 1863.

qui ont paru, le 31 mars dernier, dans le journal *le Monde*, nous ne croyons pas que l'on puisse révoquer en doute la communion de la Reine, à la Conciergerie, dans les jours qui ont précédé son exécution.

En dépit de ces très-légères chicanes, le livre de M. de Lescure n'en demeure pas moins l'œuvre excellente d'un écrivain distingué, d'un érudit consciencieux, et, pour me servir d'une expression malheureusement tombée en désuétude, d'*un vrai chevalier français*.

EDMOND DUPRÉ.

NOUVELLES SEMAINES LITTÉRAIRES, par M. Armand de Pontmartin. — Un vol. in-18. Chez Michel Lévy frères. Paris, 1863.

La critique est aisée et l'art est difficile.

Cette maxime, vraie autrefois, ne l'est plus aujourd'hui. Autrefois, en effet, la critique consistait à prendre un livre, à signaler les taches qui s'y trouvaient, ici une inversion fâcheuse, là une épithète mal choisie ; on se bornait à peser des diphtongues, à discuter des mots et des phrases. Aujourd'hui, nous avons changé tout cela. La critique de détail a été abandonnée pour faire place à des appréciations d'un ordre plus élevé. MM. Villemain, Sainte-Beuve, de Pontmartin, Émile Montégut, Cuvillier-Fleury, etc., s'attachent surtout à pénétrer le sens intime et la véritable portée de l'ouvrage dont ils parlent, à en mettre en lumière la pensée et l'esprit ; souvent même, en marge du livre, ils tracent à grands traits le plan et l'esquisse d'une œuvre nouvelle. Conçue et exercée de la sorte, la critique devient véritablement un art et d'elle aussi l'on peut dire que *l'art est difficile*. Aussi occupe-t-elle, dans la littérature du XIXe siècle, une place importante et qui s'agrandit chaque jour : MM. Sainte-Beuve, Saint-Marc Girardin, Nisard, de Sacy, sont au nombre des quarante de l'Académie Française et ils ne tarderont

sans doute pas à voir MM. de Pontmartin et Cuvillier-Fleury s'asseoir à leurs côtés.

Le dernier volume de M. de Pontmartin comptera parmi ses meilleurs titres au fauteuil académique. L'étude sur *les Misérables* par laquelle s'ouvrent les *Nouvelles semaines littéraires* est assurément le travail le plus spirituel et le plus éloquent qui ait été publié sur l'œuvre de M. Victor Hugo. La part du bien et du mal, des *rayons* et des *ombres*, y est faite avec une sûreté de goût, une impartialité de jugement et une élévation de pensées qui font de cette étude bien moins une critique, sujette elle-même à révision, qu'un arrêt définitif et sans appel.

Les articles consacrés par M. de Pontmartin à deux jeunes morts, Henri Murger et Paul de Molènes, renferment, à côté d'appréciations littéraires d'une finesse exquise, des leçons morales d'un haut enseignement : c'est là le côté vraiment original de l'auteur des *Causeries littéraires*. A la différence de M. Sainte-Beuve, lequel ne veut pas que la morale ait rien à voir avec la littérature, qu'il se garde bien en revanche de défendre contre l'intrusion de la politique, M. de Pontmartin ne manque jamais de montrer, en chacun des sujets qu'il traite, l'enseignement qui y est contenu. Telle est aussi la constante et louable habitude d'un autre critique éminent, M. Saint-Marc Girardin. Seulement, il importe de remarquer que chez celui-ci la leçon prend d'ordinaire un caractère bourgeois, une physionomie prosaïque qui, sans lui rien enlever de son autorité, je m'empresse de le reconnaître, lui ôte cependant beaucoup de son charme. Chez M. de Pontmartin, au contraire, la morale, au lieu d'être terre à terre, s'élève et garde toujours une physionomie poétique. Je dois ajouter que cette qualité est achetée, trop souvent peut-être, au prix d'un défaut regrettable : les leçons de l'auteur des *Semaines littéraires* sont quelquefois un peu vagues, et son style manque, quelquefois aussi, de netteté et de précision. Ce sont là des taches qu'avec un peu de soin et d'attention il est facile de faire disparaître, afin qu'elles ne viennent plus ternir l'éclat des rares et brillantes qualités de l'écrivain.

Mais ce que je veux louer chez lui, ce qui le recommande avant

tout à la sympathie des lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée,* c'est le noble usage qu'il fait de son talent ; c'est l'énergie avec laquelle il défend, en toute rencontre et en particulier dans le volume que j'ai sous les yeux, la religion, le bon sens et le bon goût, outragés par des œuvres telles que *les Misérables* de M. Victor Hugo, la *Salammbô* de M. Flaubert et *la Sorcière* de feu M. Michelet.

M. de Pontmartin ne me paraît pas s'être montré trop sévère pour ces œuvres malsaines; peut-être s'est-il montré trop indulgent pour M. Octave Feuillet et son roman de *Sybille.* J'avoue que je suis sur M. Feuillet du même avis que M. Louis Veuillot :

> J'accorde volontiers que c'est un Ponsard fin.
> Tel il est à Musset comme est l'autre à Corneille,
> Et comme est au franc vin le franc jus de groseille [1].

Que M. de Pontmartin se sépare de plus en plus de l'école de MM. Feuillet, Sandeau et autres *Ponsardins;* qu'il s'abreuve de plus en plus à la source vive et puissante où M. Veuillot a puisé tant de belles et vigoureuses inspirations, et sa place, déjà si belle, sera bientôt marquée au premier rang des critiques du XIXe siècle.

EDMOND DUPRÉ.

REVUE DE L'ANNÉE, RELIGIEUSE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, etc. Tableau annuel des principales productions de la Théologie, de la Philosophie, de l'Histoire, de la Littérature, du Droit, des Sciences et des Arts, par une société d'écrivains ecclésiastiques et laïques, sous la direction de M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet. — 3e année 1863. Un fort vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 c. Paris, Aug. Vaton, rue du Bac, 50.

Le but de la REVUE DE L'ANNÉE est de faire connaître et juger *dans son ensemble* le mouvement annuel des études et de la pensée contemporaine. Elle donne le résumé, l'appréciation, et, toutes les fois qu'il y a lieu, la réfutation des œuvres les plus importantes (*livres* ou *revues*) publiées dans le courant de chaque année. Elle

1 Louis Veuillot, *Satires*, 1863.

signale avec soin les symptômes de décadence ou de progrès, les conceptions originales, les doctrines, les tendances des écoles diverses, en un mot tout ce qui peut faire mieux connaître l'état et la direction des esprits.

Tous ceux qui, par devoir ou par goût, désirent connaître les nouvelles manifestations de l'erreur et de la vérité, les ecclésiastiques voués au ministère, les magistrats, les hommes du monde, pourront, en peu de temps et à très-peu de frais, se rendre un compte exact de la vie intellectuelle de notre époque. Les hommes plus spécialement livrés à l'étude seront mis sur la trace de toutes les œuvres récentes qui intéresseraient, de près ou de loin, leurs travaux.

La *Revue de l'Année* a obtenu, dès son début, les plus hautes et les plus flatteuses approbations, celles, entr'autres, de NN. SS. les évêques d'Aix, de Nîmes, de Valence, de Bordeaux, de Nantes, etc. — « Cette Revue, a écrit au Directeur Mgr l'Evêque du Mans, sera » très-utile à ceux qui n'ont pas le temps de lire ; elle servira de » mémorial à ceux qui lisent, et restera à tous comme un précieux » recueil de documents. »

DE L'ORIGINE DE LA SIGNATURE ET DE SON EMPLOI AU MOYEN AGE, avec quarante-huit planches, par M. C. Guigue, ancien élève de l'École des Chartes. Un vol. in-8o. Paris, Dumoulin, 1863.

« Ce petit livre s'adresse au curieux et à l'érudit : à l'un par ses singularités, à l'autre par ses faits laborieusement compilés, coordonnés et mis en œuvre. » C'est ainsi que parle l'auteur dans la première phrase de sa Préface, et il dit vrai. Nous devons ajouter que cet ouvrage plaira également au curieux et à l'érudit par sa clarté, sa sobriété et le choix très-piquant et très-judicieux des nombreux échantillons de la signature des diverses classes aux diverses époques du moyen âge, que présentent les quarante-huit planches de fac-simile qui accompagnent le texte.

M. Guigue commence par nous montrer, dans le droit romain, à côté de la signature par l'anneau (qui en s'agrandissant, surtout aux VIIIe et IXe siècles, devint le sceau tel que nous l'entendons aujourd'hui), la *souscription* qui était la déclaration autographe du nom, de la qualité et du rôle que jouait dans chaque acte celui qui y figurait, et, dans le Bas-Empire, le *seing manuel* qui était un simple signe tracé à l'encre par les personnes trop illettrées pour pouvoir souscrire. Du VIe au XIIe siècle, toutes les signatures ne sont que de simples croix. Nous en trouvons des exemples dans nos chartes bretonnes : « *Ego Conanus Britanniæ comes... ut hæc ab omnibus successoribus meis et certius credantur et diligentius conserventur, manu propriâ signum S. Crucis in membrana ista effigiavi. — Ego Hoël, gratiâ Dei comes Britanniæ testis hujus rei sum cum signo crucis æterni Regis*[1]. »

La croix était à la fois une signature et une sanction : c'est à ce titre que nos évêques en ont perpétué l'usage.

Les souverains et quelques prélats usaient aussi dans ce temps-là de monogrammes, c'est-à-dire d'un caractère bizarrement formé de l'accouplement des lettres du nom. On se servait souvent, pour le tracer, d'un modèle découpé dont la plume suivait les contours. Le livre de M. Guigue contient une première collection des monogrammes des divers rois de France.

Les notaires, les chanceliers, à partir du VIe siècle, adoptent un seing manuel compliqué et difficile à contrefaire. De là ces grimoires que l'on remarque jusqu'au XIe siècle au bas des diplômes impériaux et royaux et que leur forme a fait appeler *ruches*.

Du XIIIe au XVIe siècle les motifs des seings sont variés à l'infini, et parmi eux se font remarquer les élégantes arabesques des notaires apostoliques, qui ajoutent à une croix très-ornée, des clefs, un ostensoir, un livre, ou quelque autre emblème ecclésiastique. Dès le commencement du XIIIe siècle, on constate une tendance de plus en plus marquée à faire pénétrer le nom dans les seings. Vers le milieu de ce siècle quelques notaires écrivent simplement leur nom en caractères cursifs ; c'est ce qu'ils appellent *seing du nom*

1 Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 409 et 432.

ou *jeter seing* par opposition à leur seing plus compliqué. Le roi Jean signa de son nom des lettres missives; Charles V signa de même des actes royaux. Le seing par le nom, c'est-à-dire notre signature, devint dès lors de mode, mais resta facultative jusqu'au milieu du XVIe siècle, époque où les ordonnances la rendaient obligatoire.

A partir de Jean II, M. Guigue a reproduit les signatures de nos rois, comme il avait reproduit les monogrammes des souverains précédents.

L'on voit par cette analyse quel est l'intérêt de ce travail fort complet et très-bien fait. Il me paraît seulement que l'auteur a présenté trop absolument l'ignorance comme cause unique de l'emploi de la croix et autres signes analogues dans les seings antérieurs au XIVe siècle. Il est certain que des papes et des évêques, qui n'ont signé que de la croix, savaient parfaitement écrire. Aux énonciations un peu trop générales de M. Guigue sur l'ignorance des classes élevées dans tout le cours du moyen âge, j'oppose une excellente note de M. Léopold Delisle, intitulée : *De l'instruction littéraire de la noblesse française au moyen âge, à propos d'un autographe du sire de Joinville*, et un article de M. de la Borderie, inséré dans les *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, sous ce titre : « *Est-il vrai que les chevaliers du moyen âge ne savaient pas écrire?* »

S. Ropartz.

⁂ M. l'abbé Lebreton, chanoine et vicaire-général honoraire de Saint-Brieuc, est nommé évêque du Puy.

⁂ M. le général Cte de Champagny, dont on a connu le dévoûment à la cause de la branche aînée des Bourbons, qui lui confièrent plusieurs missions importantes, est décédé, le 4 mai, à son château de Kerduel, près de Lannion, à l'âge de 73 ans.

⁂ M. de Lavoyrie, ancien officier supérieur de dragons, est mort à Olonne (Vendée), à près de 80 ans. Il était le dernier descendant d'une vieille famille de gentilshommes poitevins, qui a donné son premier évêque à la ville de Luçon. Il avait survécu à quatre frères, dont deux sont morts colonels, et dont le troisième, jeune officier de chasseurs, a été tué dans la Vendée, en 1815.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — *Jérôme Cassolard.* — M. Minier et la décentralisation littéraire. — Le *Cartulaire de Redon* et le prix Gobert. — Une visite au cabinet de M. Berryer. — Histoire d'un encrier de porcelaine.

Je pense, cher lecteur, que vous n'attribuerez pas à un mauvais vouloir le soin jaloux avec lequel nous éviterons de vous parler de ce qui est encore le sujet des entretiens de la France entière. En fait de comices, notre compétence ne va pas au-delà des comices agricoles; c'est déjà quelque chose; et même à ce propos nous ferons remarquer qu'il n'a pas dépendu de nous que l'ouverture du concours régional de Rennes ait été maintenue à sa date primitive, notre intention étant de consacrer à cette fête la chronique de ce mois.

A d'autres de vous raconter les incidents de la lutte électorale; il ne faut pas que nos feuillets paraissent avoir frissonné au passage de cette brise.

Aussi bien ayant à vous parler de Bordeaux, n'est-ce point de M. Dufaure, le nouvel académicien, ni de M. Lavertujon, le journaliste, que je vous entretiendrai. Je viens de lire une jolie comédie intitulée *Jérôme Cassolard*, représentée avec un grand succès dans cette ville, le mois dernier, et comme elle n'est nullement politique, je vais pouvoir vous en parler à l'aise. A vrai dire, une bonne comédie ne doit-elle pas suffire à satisfaire les plus exigeants? Le cœur humain est le même partout et toujours; dans les plus humbles comme dans les plus hautes sphères, il est aux prises avec des intérêts et des ambitions. Jérôme Cassolard va nous le montrer tout à l'heure.

L'auteur de cette comédie, M. Hippolyte Minier, est un homme de cœur et de talent dont la *Revue* publia, l'an dernier, une pièce charmante, sous ce titre : *On ne rit plus.* Il y déplorait en beaux vers l'inquiétude de la richesse qui envahit tous les cœurs; il montrait avec tristesse les froids calculs de la Bourse remplaçant sur tous les visages le bon gros rire de nos ancêtres. Ce n'était pourtant qu'une première flèche lancée contre ces hommes d'argent; après avoir fait une satire contre la passion qui a détruit le rire, il a fait une comédie pour montrer qu'on pouvait rire de cette passion.

Jérôme Cassolard, le héros de la pièce, est un jeune marchand de Paimbœuf (presque un compatriote), possesseur d'une jolie femme, d'une fille fort gentille et d'une fortune honnête. Je soupçonne qu'il passait à lire les journaux plus de temps qu'à auner sa flanelle. Il a vu dans les feuilletons, dans les faits divers, peut-être bien même dans des premiers-Paris que la gloire, les honneurs souriaient aux millionnaires, et la convoitise du million s'est allumée dans son cœur. Il a réalisé son avoir et il est venu à Paris la tête remplie de rêves. Il s'est installé confortablement, il a fréquenté la coulisse, manié du petit papier, et, pour son malheur, il a fait la connaissance d'un intrigant aux belles manières, M. le Cte du Paillon. Le jeune marchand Paimbelotain, qu'éblouit la qualité de son nouvel ami, se laisse aisément diriger par lui, et sous son inspiration, il imagine une vaste entreprise, ayant pour objet d'exploiter en Afrique la culture du coton. Un canal gigantesque — que l'on fera — mènera droit au pays du coton nouvellement découvert et situé au cœur du continent africain, et le tout, mis en actions, obligations et coupons, attirera les badauds. La pièce commence au moment où de prétendus actionnaires viennent offrir leur argent et souscrire les actions. La veille, une annonce monstrueuse a édifié le public sur le but de l'affaire, et Cassolard attend avec confiance dans ses bureaux les résultats splendides de son audacieuse filouterie. Le Cte du Paillon, qui l'a piloté au milieu des écueils de la Bourse, a promis d'obtenir certain décret indispensable au succès. Cassolard ayant besoin de lui l'accable de tendresses. Mme Cassolard, qui s'appelle Laurence, comme l'héroïne de *Jocelyn*, a l'ordre de se montrer aimable, et l'on décide qu'elle accompagnera le comte au Salon nouvellement ouvert. En attendant, le comte demande une somme de 40,000 fr. pour corrompre une personne fort corrompue déjà, mais qui met à ce prix son influence auprès d'un grand personnage. Cassolard, il faut l'en louer, montre plus d'inquiétude à l'endroit de sa femme qu'à l'endroit de son argent; cela se comprend, ce jeune financier en est à ses débuts. Certain ami Antoine, qui cache un grand bon sens sous des dehors légers, et qui est venu à Paris pour trouver des sujets nouveaux à sa verve satirique, devine l'intrigue et contrecarre M. le comte dans ses agissements. Un neveu de Cassolard, peintre de talent, mais sans renom, amoureux de Mlle Cassolard sa cousine et auteur d'une *Danaë* menacée d'attendre longtemps sa pluie d'or, apprenant que sa mère est dans l'embarras, vient trouver son oncle pour le prier de la sortir de peine; la caisse étant vide, le pauvre garçon est éconduit. Le banquier montre encore quelques remords, qui prouvent que décidément il n'est pas fait pour être financier. Mais Laurence a plu au comte, qui gagnant aisément son argent le dépense de même. Antoine profite de ce sentiment et fait demander par elle au comte la *Danaë* du jeune peintre; il détient cette toile et M. du Paillon ne l'aura qu'en faisant au naturel le Jupiter et en

la couvrant d'or. Cette situation a inspiré à l'auteur une scène de coquetterie fort bien menée, dont le résultat se devine. Le comte achète la toile et la paie comptant avec l'argent qu'il a pris à Cassolard; c'est de la bonne guerre, la guerre aux dépens de l'ennemi. Au dénouement le comte apparaît ce qu'il est, c'est-à-dire un intrigant qui s'est joué d'un jeune pigeon en le poussant dans une affaire absurde et ridicule. Les actionnaires étaient faux, lui-même était un faux comte, et l'entreprise n'avait d'autre but que d'exploiter un jeune provincial frais débarqué à Paris.

L'exempt du dernier acte de *Tartufe* ne vient pas sur la scène débiter sa tirade :

> Remettez-vous, Monsieur, d'une alarme si chaude;
> Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude, etc.....

Mais le spectateur rentre chez lui avec la conviction que la police correctionnelle remettra le drôle à sa place, c'est-à-dire en prison. Telle est, à peu de chose près, l'intrigue de cette petite comédie, remarquable surtout par la manière dont elle est écrite. L'auteur dans ses alexandrins se joue avec succès des difficultés du dialogue; et bon nombre de ses vers sont frappés au coin de la vraie comédie; nous prenons au hasard :

> Un fou trouve toujours un plus fou qui souscrit.

Et ce monologue du comte :

> Me ruiner? ce mot, dans ma bouche, est risible:
> Manger ce qu'on n'a pas est assez impossible.
> Mes voitures, mes chiens, mes tableaux, je les doi.
> Je n'ai donc rien?... Si fait : mes dettes sont à moi.

Et ailleurs :

> Toujours les envieux nous prêtent leurs défauts.

Gilbert a dit quelque part :

> Il est puissant, les lois ont oublié son crime.

M. Minier développe cette idée :

> Quand on est riche on est un saint, c'est l'ordinaire:
> Le fripon disparaît sous le millionnaire;
> On trouve à volonté des amis indulgents.
> Il n'est rien comme l'or pour absoudre les gens.

Un critique sévère ne manquerait pas de faire ses réserves sur l'invraisemblance de la donnée générale, mais la pièce marche et cela suffit. Les intrigues de nos meilleurs comiques auraient souvent de la peine à supporter l'examen, et nous voyons les machines les mieux agencées retomber dans l'oubli faute de style après avoir usurpé le titre de comédies. Le caractère de Laurence et celui d'Antoine sont bien étudiés, et le dessin en est parfaitement réussi.

Laurence est une Suzanne dont le Figaro est un niais et l'Almaviva un fripon : elle n'a que plus de mérite à retirer son épingle du jeu. Quant à l'ami Antoine, il serait le raisonneur de toutes les comédies si l'auteur ne lui avait donné plus d'esprit qu'on n'en donnait aux raisonneurs, du temps où la raison était assez puissante par elle-même pour se passer d'esprit

Le succès de cette pièce a été grand à Bordeaux, ses feuilles de toutes nuances en font foi. Cassolard a été pendant plusieurs semaines le *lion* de la ville. Les journaux de la capitale, toujours défiants pour ce qui vient de la province, ont également fêté Cassolard. M. Minier n'est point allé à Paris chercher des louanges, les louanges sont venues de là-bas le trouver chez lui. Il a agi en bon citoyen en donnant à sa ville natale les prémices de son talent d'auteur dramatique ; il a reçu sa récompense. Nul n'est prophète en son pays, est un proverbe inventé par les partisans de la centralisation, dont les faux prophètes seuls doivent redouter l'application. La camaraderie règne en province beaucoup moins qu'à Paris, où d'ailleurs les succès de théâtre ne sont souvent que des succès d'acteurs. M. Minier a prouvé une fois de plus qu'on pouvait faire une jolie comédie et obtenir un succès sérieux sans vivre au milieu des acteurs parisiens. Quand donc les jeunes gens comprendront-ils qu'on peut écrire de jolis vers et de bonne prose ailleurs que sur la table d'un café du boulevard, et loin du bruit des fiacres et des omnibus? Le jour où cette vérité sera reconnue, il sera inutile de prêcher la décentralisation littéraire, elle se fera toute seule.

En attendant, comme dit Jérôme Cassolard, *en attendant venir cette heure solennelle*, donnons-nous le plaisir de constater un autre beau succès d'un autre de nos collaborateurs. L'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* vient de décerner à M. Aurélien de Courson le grand prix fondé par le baron Gobert, pour son *Cartulaire de Redon*. L'Académie ouvre sa porte au livre, pour l'ouvrir bientôt à l'auteur ; c'est ce qui arrivera nécessairement, ce que nous souhaitons de tout notre cœur et ce dont la Bretagne se réjouira avec nous.

A propos d'académie, personne ne nous démentira si nous avançons que l'académicien dont le nom a le plus retenti, ces jours derniers, dans les départements anciens et nouveaux, c'est assurément M. Berryer. Le *Figaro* n'a pas voulu manquer de faire sa partie dans ce concert et il a profité de l'occasion pour nous introduire dans le cabinet même de l'illustre orateur (qui, le mois passé, a honoré Nantes de sa visite). Suivons donc et écoutons M. Louis Joubert :

« Son cabinet de la rue Neuve-des-Petits-Champs ne le voit guère au repos ; et pourtant quelle retraite pleine de souvenirs il offrait à sa glorieuse vieillesse !

» Imaginez, au fond d'un vieil hôtel, un refuge éloigné de tous les bruits de la rue, et où des tapis amortissent jusqu'au bruit des pas. Le plafond est à une grande hauteur, pour permettre à la pensée de s'élever tout à l'aise, et la lumière entre discrètement par deux fenêtres entre lesquelles se tient, grave et immobile, la statue d'Achille de Harlay.

» Autour de la pièce se développe une riche bibliothèque, composée avec la passion éclairée du maître pour les livres de choix, les éditions précieuses et les belles reliures. Tous les chefs-d'œuvre, tous les monuments de la langue sont là.

» Cette bibliothèque est surmontée des bustes de tous les écrivains immortels du dix-septième et du dix-huitième siècle, depuis Bossuet, dont M. Berryer sait presque par cœur les œuvres principales, tant il a été fidèle à son habitude de ne jamais se coucher avant d'avoir lu quelques pages de *son ancêtre*, suivant un mot charmant du baron de Jouvenel, jusqu'à ce Rousseau, dont il partage au moins le sentiment profond de la nature, l'amour pour les pervenches et la passion des fleurs....

» Deux œuvres d'art capitales décorent le cabinet et résument tout l'homme qui le traverse : sur le milieu de la cheminée, un magnifique buste en bronze de M. le comte de Chambord adolescent; en face, un admirable Christ de Philippe de Champagne.

» Puis, çà et là, épars sur des consoles, l'Henri IV enfant de Bosio, la statuette d'O'Connell montrant le poing aux oppresseurs de son pays, celle du duc de Fitz-James, quelques marbres, et enfin le bronze du grand orateur lui-même, l'une des plus belles œuvres de Barre.

» A côté, sourient des souvenirs intimes et quelques chers portraits, dont je ne citerai que trois; celui du P. de Ravignan, celui de lord Brougham et celui de Rossini, au bas duquel le divin maëstro a écrit : *A Berryer, le plus cher, le plus fidèle et le plus illustre de mes amis.*

» Car il faut dire que le grand artiste de la parole n'aime pas moins la musique que les fleurs; il possède aussi complétement le répertoire des Italiens que celui de Dalloz, le violoncelle l'attire et le fascine autant qu'une tulipe, et parmi les plus douces larmes de sa vie sont celles que lui ont tirées la Pasta et la Malibran!...

» Voyez-vous, sur le petit bureau du maître, ce modeste encrier de porcelaine dorée? Il est dépaysé là comme le serait un homme d'esprit au *Siècle;* c'est toute une histoire.

» Un jour, il y a de cela quatre à cinq ans environ, une femme du peuple, marchande de vin, rue Louis-le-Grand, je crois, vient timidement trouver le roi du barreau. Elle avait perdu un procès considérable, et toutes ses espérances s'attachaient à l'appel qu'elle avait formé. Il s'agissait de faire soutenir puissamment cet appel, et ne voyant qu'une voix capable de le faire victorieusement, elle s'était risquée à solliciter son appui.

» M. Berryer accepte avec bienveillance, plaide chaleureusement l'affaire et la gagne.

» A quelques jours de là, un matin, la pauvre marchande de *bleu* entre discrètement chez son sauveur qui lisait, enveloppé dans sa robe de chambre de velours noir, et sans rien dire, mais d'un geste éloquent de reconnaissance, elle dépose sur le petit bureau quelques louis enveloppés dans un billet de banque.

— » Que faites-vous là? dit M. Berryer avec douceur.

— » Je vous demande pardon, balbutie la bonne femme un peu déconcertée; si ce n'est pas assez, je tâcherai de faire mieux...

— » Reprenez-moi ça bien vite; je ne veux rien du tout. Vous êtes du quartier, nous sommes voisins; et entre voisins il faut bien s'aider un peu; c'est la moindre des choses!

» Toute instance fut inutile, et il congédia sa cliente en lui remettant ses louis dans la main.

— » Pourtant, hasarda-t-elle au moment de passer le seuil, je serais bien contente de vous offrir quelque chose en souvenir.

— » Un petit souvenir, j'y consens, mais rien qui vous mette en dépense.

» Une heure après la marchande apportait l'encrier de porcelaine dorée, et depuis lors, la plume de M. Berryer ne s'est trempée dans aucun autre.

» Si l'on connaît un trait d'une éloquence plus simple et plus touchante, qu'on le raconte; quant à moi, je trouve là un de ces témoignages de profonde bonté qui me paraissent suffire à révéler le cœur d'un homme et à le faire aimer.

» Et le grand avocat a cent traits pareils dans sa vie!

» Depuis, la marchande de la rue Louis-le-Grand lui apporte fidèlement chaque année, à la Saint-Pierre, jour de sa fête, un bel arbuste.

» Sa reconnaissance a deviné la poétique faiblesse de Berryer pour les fleurs. »

Qu'ajouterions-nous à cette page charmante et touchante? En présence de l'*encrier de porcelaine dorée,* notre plume n'ose plus se tremper dans le nôtre, que nous n'avons pas, hélas! si noblement gagné! Il lui reste pourtant encore assez d'encre pour écrire la réflexion que voici : cet admirable trait de charité rafraîchit l'âme, console de bien des tristesses, des dégoûts et des bassesses, et si jamais il a été permis d'appliquer à un homme le *Vir bonus dicendi peritus*, c'est surtout à cet immortel vieillard, en qui brille au plus haut degré

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

LOUIS DE KERJEAN.

TABLE GÉNERALE DU TOME TROISIÈME

ANNÉE 1863. — PREMIER SEMESTRE.

JANVIER.

Les villes de Bretagne. — Guérande, par M. *Pol de Courcy* 5
Emma, nouvelle, par M. *Jules d'Herbauges*..... 15
Documents inédits. — Le Martyre de M. l'abbé Gruchy, — 1797, — par M. *Gergaud*, ancien curé de Beauvoir (Vendée)..... 30
Etudes sur les écrivains bretons. — Œuvres historiques de Le Huërou, par M. *A. de la Borderie*..... 40
Beaux-Arts. — La Communion des Apôtres, tableau de M. Delaunay, à Saint-Pierre de Nantes, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 59
Notices et comptes rendus. — Le Pôle et l'Equateur, par M. *Lucien Dubois*. — Catalogue des arbres à fruits cultivés dans les pépinières des RR. PP. Chartreux de Paris, publié par M. J. de Liron d'Airoles, par M. *Eugène de la Gournerie*. — — L'Eglise et les lois éternelles des sociétés humaines, de M. l'abbé Maupied. — Une Voix dans la solitude, de M. Achille du Clézieux, par M. *S. Ropartz*..... 65
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 81

FÉVRIER.

Les derniers jours de Marie-Antoinette, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 90
Emma, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges*..... 106
Les villes de Bretagne. — Josselin, par M. *Pol de Courcy*..... 120
Nouveaux détails biographiques sur M. l'abbé de Gruchy, par M. *Henri Merland*..... 125
Etudes sur les écrivains bretons. — Œuvres historiques de Le Huërou (suite et fin), par M. *A. de la Borderie*..... 131
Poésie. — Mon Jardin, par M. *Emile Grimaud*..... 147
Notices et Comptes rendus. — Lettre de M. Jéhan (de Saint-Clavien) à M. S. Ropartz, au sujet de Carnac, fouilles et nouvelles découvertes..... 149
Chronique. — Molière est-il venu à Nantes? par M. *Louis de Kerjean*..... 158
Mélanges. — Sociétés savantes de Bretagne 167

MARS.

Les Mystères et le Théâtre bretons, par M. *F.-M. Luzel*..... 169
Des anciennes cités du Pays des Occismiens, par M. *Aymar de Blois*..... 183
Emma, nouvelle (fin), par M. *Jules d'Herbauges*..... 199
Les villes de la Vendée militaire. — Montfaucon-sur-Moine, par M. *Charles Thenaisie*..... 215
Les jeunes morts. — III. Eugénie de Guérin, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 228
De la colonisation de la Péninsule armoricaine, par M. *Aurélien de Courson*..... 239
Notices et Comptes rendus. — De Nantes à Lorient, à Saint-Nazaire et à Rennes, Itinéraire descriptif et historique, par M. *Pol de Courcy*..... 247
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 250

AVRIL.

Les Mystères et le Théâtre bretons (fin), par M. *F.-M. Luzel*.... 257
Les Lettres et les Arts sous Trajan, par M. *le comte Franz de Champagny*..... 273
Les jeunes morts. — III. Eugénie de Guérin (fin), par M. *Eugène de la Gournerie*..... 284
Récits populaires des Bretons. — Histoire de Quatorze, conte, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 297
Poésie. — Cahrité, par Mme *Auguste Penquer*..... 306
Des anciennes cités du pays des Occismiens (fin), par M. *Aymar de Blois*..... 309
Notices et Comptes rendus. — Madame Acarie, étude sur la Société religieuse au XVIe et au XVIIe siècle, de M. Georges de Cadoudal, par M. *Alfred Lallié*. — Les derniers pendentifs de M. Le Hénaff, à Notre-Dame-de-Bon-Port de Nantes, par M. *le vicomte Edouard de Kersabiec*..... 324
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 329
Une cavalcade gallo-bretonne, à Vannes..... 335

MAI.

Études historiques. — La seconde Restauration et la chambre introuvable, par M. *Edmond Dupré*..... 337
Récits vendéens. — Un Déjeûner républicain, par M. *Emile Grimaud*..... 353

Etudes archéologiques. — Notre-Dame-de-Bethléem, en Saint-Jean-de-Boiseau, par M. *Stéphane de la Nicollière*..... 364
Madame Swetchine. Journal de sa conversion; — Méditations et prières, publiés par M. le comte de Falloux, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 374
Les villes de la Vendée militaire. — Montfaucon-sur-Moine (suite et fin), par M. *Charles Thenaisie*..... 386
Poésie. — Le Monument de Quiberon, par M. *Georges de Cadoudal*..... 399
Notices et Comptes rendus. — Nobiliaire et Armorial de Bretagne, de M. Pol de Courcy, par M. *A. de la Borderie*. — Réséda, de Mlle Zénaïde Fleuriot, par M. *Ch. de Batz-Trenquelléon*. — Jérôme Cassolard, comédie en deux actes et en vers, de M. Hippolyte Minier, par M. *Edmond Dupré*. — Le tombeau de Mgr de la Motte, à Vannes..... 400
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 408
Nécrologie. — Mgr Baudry, évêque de Périgueux et de Sarlat, par M. *Lucien Dubois*..... 414

JUIN.

Etudes sur les écrivains bretons. — Jean Artur de La Gibonais, par M. *S. Ropartz*..... 417
Le père de Montfort à Saint-Sulpice, par M. *L. Roumain de la Rallaye*..... 432
Récits vendéens. — Un Déjeûner républicain (suite et fin), par M. *Emile Grimaud*..... 441
Poésie. — L'Angelus dans les champs, par Mme *Auguste Penquer*. 461
Origines des villes et paroisses bretonnes. — Chatelaudren et Lanleff, par M. *A. de la Borderie*..... 465
Confrérie des prêtres du diocèse de Saint-Malo en 1500, par M. *l'abbé Piéderrière*..... 470
Notices et Comptes rendus. — Maine et Anjou, de M. le baron de Wismes, par M. *Eugène de la Gournerie*. — La vraie Marie-Antoinette, de M. de Lescure; — Nouvelles semaines littéraires, de M. A. de Pontmartin, par M. *Edmond Dupré*. — Revue de l'année, de M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet. — De l'Origine de la signature au moyen âge, de M. Guigue, par M. *S. Ropartz*..... 480
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 491

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Guérande, par M. *Pol de Courcy,* 5-14. — Le martyre de M. l'abbé Gruchy, en 1797, par M. *Gergaud,* 30-39. — Les derniers jours de Marie-Antoinette, par M. *Eugène de la Gournerie,* 90-105. — Josselin, par M. *Pol de Courcy,* 120-124. — Les anciennes cités du pays des Occismiens, par M. *A. de Blois,* 183-198, 309-323. — Montfaucon-sur-Moine, par M. *Charles Thenaisie,* 215-227, 386-398. — De la colonisation de la péninsule armoricaine, par M. *Aurélien de Courson,* 239-246. — La seconde Restauration et la Chambre introuvable, par M. *Edmond Dupré,* 237-252. — Chatelaudren et Lanleff, par M. *A. de la Borderie,* 465-469. — Confrérie des prêtres du diocèse de Saint-Malo en 1500, par M. *l'abbé Piéderrière,* 470-479.

BIOGRAPHIE. — Nouveaux détails biographiques sur M. l'abbé de Gruchy, par M. *Henri Merland,* 125-130. — Mgr Baudry, évêque de Périgueux et de Sarlat, par M. *Lucien Dubois,* 414-416. — Jean Artur de la Gibonais, par M. *S. Ropartz,* 417-431. — Le Père de Montfort à Saint-Sulpice, par M. *L. Roumain de la Rallaye,* 432-440.

ARCHÉOLOGIE. — Notre-Dame de Bethléem en Saint-Jean de Boiseau, par M. *S. de la Nicollière,* 364-373.

CRITIQUE HISTORIQUE. — Œuvres historiques de Le Huërou, par M. *A. de la Borderie,* 40-58, 131-146. — *Nobiliaire et Armorial de Bretagne,* de M. Pol de Courcy, par M. *A. de la Borderie,* 400-405. — *Maine et Anjou,* de M. de Wismes, par M. *Eugène de la Gournerie,* 480-482. — *La vraie Marie-Antoinette,* de M. de Lescure, par M. *Edmond Dupré,* 483-485.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique mensuelle, par M. *Louis de Kerjean,* 81-88, 158-167, 250-256, 329-334, 408-414, 491-496. — Sociétés savantes de Bretagne, 167-168. — Une cavalcade gallo-bretonne à Vannes, 335-336. — Le tombeau de Mgr de la Motte, à Vannes, 407.

LITTÉRATURE.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Les mystères et le théâtre bretons, par M. *F.-M. Luzel*, 169-182, 257-272. — Eugénie de Guérin, par M. *Eugène de la Gournerie*, 228-238, 284-296. — Les Lettres et les Arts sous Trajan, par M. *le Cte Franz de Champagny*, 273-283. — Mme Swetchine. Journal de sa conversion Méditations et prières, par M. *Eugène de la Gournerie*, 374-385.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Emma, par M. *Jules d'Herbauges*, 15-29, 106-119, 199-214. — Histoire de Quatorze, conte, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 297-305. — Un Déjeûner républicain, par M. *Émile Grimaud*, 353-363, 441-461.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Le Pôle et l'Équateur*, par M. *Lucien Dubois*, 65-68. — *Catalogue des arbres à fruits cultivés dans les pépinières des RR. PP. Chartreux*, de M. de Liron d'Airoles, par M. *Eugène de la Gournerie*, 69-72. — *L'Église et les lois éternelles des sociétés humaines*, de M. l'abbé Maupied, par M. *S. Ropartz*, 73-77. — *Une voix dans la solitude*, de M Achille du Clézieux, par M. *S Ropartz*, 78-80. — Lettre de M. Jéhan (de Saint-Clavien) à M. S. Ropartz, au sujet de *Carnac, fouilles et nouvelles découvertes*, 149-157. — *De Nantes à Lorient, à Saint-Nazaire et à Rennes, Itinéraire descriptif et historique*, par M. *Pol de Courcy*, 247-249. — *Mme Acarie*, de M. Georges de Cadoudal, par M. *Alfred Lallié*, 324-326. — *Réséda*, de Mlle Zénaïde Fleuriot, par M. *Ch. de Batz-Trenquelléon*, 405-406. — *Jérôme Cassolard*, de M. Hippolyte Minier, par M. *Edmond Dupré*, 406-407. — *Maine et Anjou*, par M. le baron de Wismes, 480-482. — *Nouvelles semaines littéraires*, de M. A. de Pontmartin, par M. *Edmond Dupré*, 485-487. — *Revue de l'année*, de M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet, 487-488. — *De l'origine de la signature au moyen âge*, de M. Guigue, par M. *S. Ropartz*, 488-490.

POÉSIE. — Mon jardin, par M. *Émile Grimaud*, 147-148. — Charité, par Mme *Auguste Penquer*, 306-308. — Le monument de Quiberon, par M. *Georges de Cadoudal*, 399. — L'angelus dans les champs, par Mme *Auguste Penquer*, 461-464.

BEAUX-ARTS.

La Communion des apôtres, tableau de M. Delaunay, à Saint-Pierre de Nantes, par M. *Eugène de la Gournerie*, 59-64. — Les Lettres et les Arts sous Trajan, par M. *le Cte Franz de Champagny*, 273-285. — Les derniers pendentifs de M. Le Hénaff, à Notre-Dame-de-Bon-Port, de Nantes, par M. *le Vte E. de Kersabiec*, 326-328.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

De Batz-Trenquelléon (Ch.) — *Réséda*, par Mlle Zénaïde Fleuriot, 405-406.

De Blois (Aymar). — Des anciennes cités du pays des Occismieus, 183-198, 309-323.

De la Borderie (Arthur). — Œuvres historiques de Le Huërou, 40-58, 131-146. — *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, par M. Pol de Courcy, 400-405. — Chatelaudren et Lanleff, 465-469.

De Cadoudal (Georges). — Le Monument de Quiberon, sonnet, 399.

De Champagny (Cte Franz). — Les Lettres et les Arts sous Trajan, 273-283.

De Courcy (Pol). — Guérande, 5-14. — Josselin, 120-124. — *De Nantes à Lorient, à Saint-Nazaire et à Rennes*, Itinéraire descriptif et historique, 247-249.

De Courson (Aurélien). — De la colonisation de la péninsule armoricaine, 239-246.

Dubois (Lucien). — *Le Pôle et l'Équateur*, 65-68. — Mgr Baudry, évêque de Périgueux et de Sarlat, 414-416.

Dupré (Edmond). — La seconde Restauration et la Chambre introuvable, 337-352. — *Jérôme Cassolard*, par M. Hippolyte Minier, 406-407. — *La vraie Marie-Antoinette*, par M. de Lescure, 483-485. — *Nouvelles semaines littéraires*, par M. A. de Pontmartin, 485-487.

Gergaud (abbé). — Le Martyre de M. l'abbé Gruchy, en 1797, 30-39.

Grimaud (Émile). — Mon jardin, poésie, 147-148. — Un déjeûner républicain, 351-363, 441-463.

De la Gournerie (Eugène). — La Communion des apôtres, tableau de M. Delaunay à Saint-Pierre de Nantes, 59-64. — *Catalogue des arbres à fruits cultivés dans les pépinières des RR. PP. Chartreux*, par M. de Liron d'Airoles, 69-72. — Les derniers jours de Marie-Antoinette, 90-105. — Mme Swetchine. Journal de sa conversion. Méditations et prières, publiées par M. de Falloux, 374-385. — *Maine et Anjou*, de M. le baron de Wismes, 480-482.

D'HERBAUGES (Jules). — Emma, 15-29, 106-119, 199-214.

JÉHAN (de Saint-Clavien) (L.-F.). — Lettre à M. S. Ropartz, au sujet de *Carnac, fouilles et nouvelles découvertes*, 149-157.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique mensuelle, 81-88, 158-167, 250-256, 329-334, 408-414, 491-496.

DE KERSABIEC (Vte Édouard). — Les derniers pendentifs de M. Le Hénaff; à Notre-Dame-de-Bon-Port de Nantes, 326-328.

LALLIÉ (Alfred). — *Mme Acarie*, par M. Georges de Cadoudal, 324-326.

DU LAURENS DE LA BARRE (E.). — Histoire de Quatorze, conte, 297-305.

LUZEL (F.-M.). — Les mystères et le théâtre bretons, 169-182, 257-272.

MERLAND (Henri). — Nouveaux détails biographiques sur M. l'abbé de Gruchy, 125-130.

DE LA NICOLLIÈRE (Stéphane). — Notre-Dame de Bethléem, en Saint-Jean de Boiseau, 364-373.

PENQUER (Mme Auguste). — Charité, poésie, 306-308. — L'Angelus dans les champs, poésie, 461-464.

PIÉDERRIÈRE (abbé). — Confrérie des prêtres du diocèse de Saint-Malo, en 1500, 470-479.

ROPARTZ (Sigismond). — *L'Église et les lois éternelles des sociétés humaines*, par M. l'abbé Maupied, 73-77. — *Une voix dans la solitude*, par M. Achille du Clésieux, 78-80. — Réponse à la lettre de M. Jéhan (de Saint-Clavien), 156-157. — Jean Artur de la Gibonais, 417-431. — *De l'origine de la signature au moyen âge*, par M. Guigue, 488-490.

ROUMAIN DE LA RALLAYE (Léonce). — Le Père de Montfort à Saint-Sulpice, 432-440.

THENAISIE (Charles). — Montfaucon-sur-Moine, 215-227, 386-398.

TABLE ALPHABETIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

Catalogue des arbres à fruits cultivés dans les pépinières des RR. PP. Chartreux de Paris, publié par M. J. de Liron d'Airoles, 69-72.

De l'origine de la signature au moyen âge, par M. Guigue, 488-490.

De Nantes à Lorient, à Saint-Nazaire et à Rennes, par M. Pol de Courcy, 247-249.

L'Église et les Lois éternelles des sociétés humaines, par M. l'abbé Maupied, 73-77.

Eugénie de Guérin. Journal et Lettres, 228-238, 284-296.

Le Fils de Giboyer,, par M. Émile Augier, 86-88.

Histoire de la Restauration, tome III, par M. Alfred Nettement, 337-352.

Histoire des institutions carlovingiennes, par M. Le Huërou, 131-146.

Histoires des institutions mérovingiennes, par M. Le Huërou, 51-58.

Jérôme Cassolard, comédie en vers, par M. Hippolyte Minier, 406-407.

La vraie Marie-Antoinette, par M. de Lescure, 483-485.

Maine et Anjou, par M. le baron de Wismes, 480-482.

Mme Acarie, par M. Georges de Cadoudal, 324-326.

Mme Swetchine. Journal de sa conversion. Méditations et prières, 374-385.

Marie-Antoinette à la Conciergerie, par M. Émile Campardon, 90-105.

Nobiliaire et Armorial de Bretagne, par M. Pol de Courcy, 400-405.

Nouvelles semaines littéraires, par M. A. de Pontmartin, 485-487.

Le Pôle et l'Équateur, par M. Lucien Dubois, 65-68.

Recherches sur les origines celtiques, par M. Le Huërou, 49-51.

Réséda, par Mlle Zénaïde Fleuriot, 405-406.

Revue de l'année, par M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet, 487-488.

Une voix dans la solitude, par M. Achille du Clésieux, 78-80.

FIN DU TOME TROISIÈME.

Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce. 1.

3 2044 100 904 093